

EXPOSITION
DE LA
PREMIERE EPITRE
DE L'APOTRE
SAINT PAVL
A TIMOTHE'E,

B.I

EN QUARANTE-HUIT SERMONS
prononcés à CHARENTON;

*D'un out. Dict. off. d.
a Paris le 4 Juin 1721*

JEAN DAILLE.
Première Partie.



GENEVE,
Pour Iean Antoine & Samuel De Tournes.
M. DC. LXI.



A
MONSIEVR
DE
RVVIGNY,

CONSEILLER DV ROY EN
ses Conseils , Lieutenant General de
ses Armées , & Deputè General des
Eglises Reformées de France aupres
de Sa Majestè.



ONSIEVR,

APRES les autres Sermons,
qui sont sortis de mon cabinet en
* 2 asses

assez bon nombre ; peut estre, qu'il eust mieux valu y retenir ceux - cy & me contenter de l'audience , qu'ils ont euë a Charenton , sans les exposer encore aux yeux du monde. En effet mon dessein étoit d'en user ainsi. Mais l'indulgence de mes amis en a jugé autrement ; & l'importunité des Libraires , qui en ont entrepris l'impression , a enfin été plus forte , que ma résolution, me reprochant que je trompois l'attente des Lecteurs , & que je laissois mon ouvrage imparfait, si a l'exposition de la seconde epître de S. Paul a Timothée , que j'ay desja mise en lumiere , je n'ajoutois aussi celle de la premiere, que Dieu m'a fait la grace d'achever
dans

dans nos assemblées solennelles. Le succes m'apprendra si j'ay été trop facile de preferer leurs pensées aux miennes; & je ne m'en repentiray pas, si les fideles reçoivent quelque edification de ce livre. Du moins, *Monsieur*, j'en tire desja cet avantage, qu'en vous le dédiant il me donne le moyen de satisfaire le desir, que j'avois il y a long-temps, de vous rendre quelque témoignage du respect, que j'ay pour vôtre vertu, & de la reconnoissance, que je dois a l'amitiè, dont vous m'honorez. Les services importans, que nos Eglises reçoivent de vos soins, depuis que le Roy vous a choisi pour estre leur Deputè General aupres de S. M. obligent

* 3 JOURS

tous ceux de nôtre profession,
& nous plus que tous les autres,
a vous respecter & a vous cherir
avec une affection singuliere;
puis que nous voyons de plus
pres combien dignement vous
vous acquittès de cet employ.
C'est une charge desja fort diffi-
cile d'elle mesme; de servir de
bouche a tant d'assemblées , & a
tant de personnes dispersées cà &
là dans toutes les Provinces de
ce grand Etat , pour exposer
leurs necessités & leurs requestes
a leur Souverain , & pour sollici-
ter continuellement tantost sa
justice , & tantost sa clemence,
selon les diverses occasions , qui
s'en presentent tous les jours.
Mais outre cela , les rencontres
des

es choses , & les passions des
personnes , qui viennent souvent
à verser vos desirs, & vos efforts
legitimes , rendent encore cet
employ beaucoup plus difficile,
s'il ne l'étoit de soy - mesme.
vous l'avez bien prévu des le
commencement ; mais la voix de
Dieu , qui s'est fait ouïr en celle
du Roy , & en l'approbation
unanime de toutes nos Eglises,
vous a inspiré le courage de ne
pas résister à une vocation pleine
de tant de difficultés ; Et la grace
du ciel , qui ne nous appelle ja-
mais en vain , vous y a tellement
enry , qu'en gardant religieuse-
ment à nôtre Souverain la fide-
lité & la reverence deuë à S. M.
vous avez eu pour nos affaires le

* 4 soin

soin , & l'affection, que nous at-
tandions de vôtre pietè. Conti-
nues *Monsieur*, ce que vous avez
heureusement commencè. C'est
une œuvre, où j'avouë , qu'il y a
bien du travail. Mais certaine-
ment l'honneur y est encore &
plus grand , & plus certain , que
n'est pas la peine. Car qu'y a-t-
il de plus glorieux , que de servir
aub ien de tout un grand peuple?
que de vous donner a leur be-
soin, & a leurs affaires? que de se-
courir l'innocence opprimée , ou
par la calomnie , ou par la vio-
lence ? que de solliciter pour sa
consolation aupres du plus grand
& du meilleur Prince de l'uni-
vers ? Sa bontè mesine nous fait
esperer, que vous n'y travailleres
pas

pas en vain ; & la souveraine
mour, qu'il a pour la justice ne
ous en promet pas moins, avec
ue la hauteſſe, & la generoſité
le ſon ame, & tant d'autres ver-
us, qui ayant paru en ſa perſon-
e ſacrée des ſa premiere enfance,
reluiſent maintenant avec un
clat tout nouveau, depuis qu'il a
oulu prendre luy meſme le ti-
non de ſon Etat en ſa main roya-
e, ſeule vrayement digne d'un ſi
grand & ſi glorieux ſoin. Dieu
ueille ouvrir de plus en plus ſon
œur aux tres-humbles ſuppli-
ations, que vous luy preſentés
our nous, & faire entrer nôtre
innocence par l'organe de vôtre
oix dans cet auguſte ſanctuai-
e, où ſe forment les Arreſts de la

* 5 felicitè

félicité de ses peuples ; afin que la
protection de sa clemence , & la
faveur de ses Edits nous étant
continuée , nous puissions avec
les autres Sujets avoir aussi nôtre
part aux douceurs de cette heu-
reuse paix , qu'il vient de donner
à la France apres les victoires &
les trionfes d'une longue guerre.
C'est bien-là sans doute , Mon-
sieur , ce que je demande le plus
ardemment à Dieu pour vous,
qu'il vous fasse trouver grace de-
vant son Oint , & obtenir de sa
bonté ce qui nous est nécessaire
pour mener sous ses loys une vie
paisible & tranquille en toute
pieté & honnesteté. Mais à ce
vœu principal j'en joins encore
d'autres particuliers pour vôtre
prosperité,

rosperité , priant Dieu que
omme il est tres-magnifique re-
munerateur du bien , que l'on
ait a ses fideles , il soit vôtre loyer
res-grand pour toutes les pei-
nes , & pour tous les soins , que
vous prenes de nos affaires; Qu'il
vous conserve en parfaite santé,
& qu'il couronne vôtre maison
des benedictions du ciel , & de
la terre, y affermissant a jamais sa
sainte alliance. Je finiray par
ces bons souhairs. Car pour le
livre , que je vous presente , puis
que vous avez desja entendu
dans nôtre assemblée la plus-part
des Sermons dont il est compo-
sè , vous en avés asses de con-
noissance , sans qu'il soit besoin,
que je vous en parle davan-
tage.

rage. Je vous supplie seulement
Monsieur , d'avoir agreable le
present que je vous en fais , &
de le recevoir comme une affeu-
rance & de mon inviolable re-
spect , & de la passion , que j'ay
d'estre a jamais,

MONSIEVR,

Vôtre tres-humble & tres-
obeïssant serviteur,
DAILLE.

*De Paris le 24.
jour de May
1661.*

SERMON PREMIER *

I. EPI TRE

DE

S. INT PAUL A TIMOTHEE,

Chapitre I. Verset 1. 2. 3. 4.

* Pro-
noncé à
Char-
son le 2.
d'Aoust
1654.

PAUL Apôtre de Iesus Christ par le
mandement de Dieu nôtre Sauveur, & de
notre Iesus Christ nôtre esperance,
A Timothée mon vray fils en la foy; Grace
misericorde, & paix de par Dieu nôtre
Pere, & de par Iesus Christ nôtre Seigneur.
Suiuant ce dont je t'ay prié, quand j'allois
en Macedoine, que tu demeurasses en Ephe-
sie t'avertis que tu denonces a certains;
ils n'enseignent point diverse doctrine;
Et qu'ils ne s'addonnent point aux fables
genealogies; qui sont sans fin, & qui en-
drent plutôt questions, qu'edification de
laquelle gist en foy.



HERS FRERES; La con-
version des nations à la foy
de l'Evangile par le mini-
stere

Chap. I. **stere des Apôtres est une chose si grande & si ravissante, que quiconque en considerera exactement l'entreprise & l'execution, le commencement, le progres & le succez, reconnoistra aisément, que ç'a été un ouvrage de Dieu. Car pour ne point parler des autres, regardez moy seulement les exploits de Saint Paul, dont l'histoire nous est plus connue que celle de ses confreres, y eut il jamais rien au monde de plus admirable, que la vie & les actions de ce S. Homme? Je laisse-là le miracle de sa conversion; par ce que l'infidelité ne le croit pas; & je ne toucheray que ce qu'elle ne peut nier. Cét homme donc nay & élevé dans la pauvreté & dans la bassesse, faiseur de tabernacles de son mestier, s'étant mis tout a coup dans l'esprit le dessein de conquerir le monde a Iesus Christ, y travaille avec une ardeur estrange, & rencontrant par tout des dificultez epouvantables, surmonte tout, & en vient a bout. Il épand sa doctrine dans l'Arabie, dans la Syrie, dans toutes les provinces de l'Asie; passe dans l'Europe, & la fait retentir dans la Macedoine, & dans l'Achaïe**

chaîne , & dans l'Épire ; Il entre de chap. I.
terre ferme dans les îles, & con-
celles de Chipre & de Candie , les
is grandes de la mer méditerranée.
étend ses pensées dans l'Italie, & bien
il y vient prisonnier, la chaîne
nt il étoit lié , ne l'empêche pas d'y
mbattre & d'y vaincre , & d'acquies-
des sujets à son Maître dans Rome ;
dans la cour même de l'Empereur.
cet homme si foible & si méprisable
on la chair , en vingt-six ou vingt-sept
is (car la course de sa vie ne s'étend
t pas plus loin) fit plus de disciples
ie n'en firent jamais les plus renom-
ez sages du monde avecque toute
ur éloquence & leur science. Il sub-
gua plus d'hommes & de nations que
: firent jamais les plus grands Capi-
ines avecque toutes leurs forces , &
urs armées: Il planta les enseignes de
n Maître dans tous ces grands païs ;
ie je viens de nommer ; au milieu des
rterelles des Démon ; & fit fleurir le
hristianisme en des terres , qui n'a-
oyent jamais ouï parler de Dieu , &
ii ne connoissoient que les idoles.
la glèbe les oppositions de l'Enfer &

Chap. I. les contradictions du monde ce faiseur de tentes dressa par tout de belles Eglises, & les y établit si bien qu'elles ont subsisté, fructifié & multiplié plusieurs centaines d'années. Quand il écrivit l'Épître dont nous avons leu le commencement, il n'y avoit encore que quinze ou seize ans, qu'il travailloit a cette divine tasche; & de la Judée & de l'Asie il s'étoit déjà avancé dans la Macedoine, & dans l'Achaïe, ayant passé la mer, & étant entré dans la Grece. Mais comme son zele étoit accompagné d'une sagesse tres-exquise, il n'avoit pas moins de soin de conserver ses premieres conquestes, que d'en faire d'autres nouvelles; & si son grand cœur le pouvoit toujours plus avant pour gagner des pais, où ni luy ni ses compagnons n'eussent point encore mis le pied; sa charité ne luy permettoit pas d'abandonner ceux qu'il avoit déjà gagnés. Il ne les quittoit point, qu'il n'eût pourveu a leur seureté, y laissant des gens capables d'arrouser ce qu'il y avoit planté, & d'affermir & de maintenir ce qu'il y avoit établi. Ainsi vous avez oui dans celle de ses

Épîtres,

dit:es, que nous achevâmes au der-^{Chap. I.}
er jour, qu'ayant converty l'Isle de
andie il y laissa Tite, l'un de ses aydes
de ses meilleurs disciples, pour con-
ruer en son absence ses soins & ses
vices à ces nouveaux troupeaux.
viron un an après (selon l'opinion ^{L. Capp.}
ceus qui l'ont le plus exactement ^{Hist.}
cherché) il en usa avecque la même ^{Apost.}
udence dans la ville d'Ephese. Etant
bligé de passer ailleurs, il ne laissa pas
stituée l'Eglise, qu'il y avoit dressée
ec bien de la peine, & apres plusieurs
ands combats. Car outre les Pasteurs
il y avoit établis, tirés de ce peuple
ême selon la coûtume des Apôtres,
onna charge a Timothée, l'un des
is excellens ouvriers, qu'il eût auprès
luy, de s'y arrêter, & d'en avoir du-
nt son absence, tout le soin qu'il en
roit eu luy même, s'il y eût été pre-
nt. Et comme il ne s'étoit pas conten-
de donner à Tite de vive voix seule-
ent sa commission pour les Eglises de
andie; mais pour luy en rafraischir,
ures les clauses, & luy micux impri-
er ses ordres dans le cœur, il luy
oit encore escrit après son depart

Chap. I. cette belle épître, que Dieu nous a fait la grace d'exposer toute entière en cette sainte assemblée; il traite maintenant Timothée en la même sorte. Outre les enseignemens, & les préceptes qu'il luy donna pour sa conduite en le laissant a Ephèse, il voulut encore après leur séparation l'en instruire par écrit, & ajouter les traits de sa plume a l'office de sa voix, afin de luy recommander plus efficacement une affaire si importante. Il ne faut pas douter que l'Esprit qui gouvernoit tous ses mouvemens, ne regardât encore plus loin; & qu'outre l'instruction de Tite & de Timothée, & le bien des Eglises, où ils travailloyent, il n'ayt eu aussi le dessein de pourvoir a nôtre secreté, de nous tous qui avons été appelés a la connoissance de Dieu depuis leur temps; excitant par cette occasion la plume de l'Apôtre a écrire toutes les belles leçons, qu'il donne a ces deux disciples, dans les épîtres qu'il leur a adressées; afin qu'y étant gravées de sa main, comme sur des tables de bronze, elles se conservassent a jamais au milieu du peuple de Dieu. Car les choses

Les paroles qui se disent de vive voix, ne sont ouïes que de peu de personnes; & ne se conservent pas long temps dans nos memoires; mais ou s'y effacent tout à fait, ou du moins s'y alterent, & se changent en diverses sortes; & pour plus ne demeurent entieres & incorruptibles, qu'autant de temps que vivent ceux, qui les ont ouïes la première fois; au lieu que ce qui est écrit se communique en son entier & en tous lieux & en tous siècles; les absens y ont part aussi bien que les presens: les uns & les autres les plus éloignés aussi bien que les plus proches, Et quant à Tite & à Timothée, ayant été nourris d'une si bonne main, qu'étoit celle de l'Apôtre, & nous étant représentés par tout comme deux ministres de Dieu tres-accomplis; il y a grand'apparence que quand bien l'Apôtre ne leur eût pas écrit ces épîtres, ils n'eussent pourtant pas laissé de s'aquiter fidelement des devoirs, qu'il leur avoit tout freschement recommandez de vive voix, & dont il n'étoit pas possible, qu'ils eussent tôt perdu la souvenance. Mais pour nous qui n'avons jamais ouï cette sainte

Chap. I. te & admirable bouche ; il est clair que
 s'il n'eust écrit, nous n'aurions pas eu la
 connoissance de ses enseignemens ce-
 lestes. Faisons donc état, que c'est pour
 nôtre nécessité plutôt, que pour la leur,
 que l'Apôtre a écrit ces divins ouvra-
 ges ; Que c'est pour nous que le S. Esprit
 les a dictés à son ministre ; & que c'est
 pour nous que la providence du Sei-
 gneur, Jesus, les a conservés jusques à
 cette heure au milieu de tant de chan-
 gemens arrivez depuis ce temps-là dás
 toutes les parties du monde. Faisons
 état qu'en la personne de Tite & de
 Timothée il a voulu former tous les
 ministres de l'Evangile, & edifier tou-
 tes les Eglises. Chretiens, regardés ces
 épîtres comme des choses qui vous ap-
 partiennent ; qui ont été conceuës &
 conservées pour vous. Lisés les avec
 que les mêmes tendresses & avecque
 les mêmes sentimens d'amour, de joye
 & de respect, que vous liriez les lettres
 de vos peres, ou de vos meres, & en un
 mot des personnes que vous cherissés
 & honorés le plus au monde. Encore
 ay-je dit peu de chose ; Car enfin vos
 peres, vos meres, & vos amis ne sont
 que

ue des hommes, pauvres & mortelles Chap. I.
creatures, pleines de foiblesse & d'ignorance; au lieu que ce sont icy des
êtres de Jesus Christ, Dieu tout sage,
tout bon, & tout-puissant; glorieux &
immortel; mais qui a eu tant d'amour
pour vous, qu'il s'est donné à vous, &
a fait pour votre salut ce que nul des
hommes ne feroit jamais pour la per-
sonne, qu'il ayme le mieux. Il est vray
que c'est la main de Paul qui les a écri-
tes; mais tant y a qu'il n'y a rien écrit,
que les pensées & les paroles de Jesus
Christ. C'est luy qui en est l'auteur. S.
Paul n'en a été que le Secrétaire. Outre
la majesté de l'auteur, l'incomparable
utilité du sujet vous recommande aussi
ces épîtres. Car comme celuy qui vous
les a fait écrire est un Dieu parfaite-
ment sage & bon & misericordieux, il
ne vous y parle que de choses divines
& salutaires. Ce ne sont pas les entre-
tiens des savans & des eloquens de ce
siècle; dont les lettres les plus jolies, &
les plus estimées ne sont au fonds, que
des bagatelles, & où apres tout vous ne
rencontrés pour le plus qu'un vain plai-
sir, qui n'est gueres plus solide que ce-
luy,

Chap. I. luy, que vous donne la veüe d'une belle fleur, ou d'une agreable peinture, qui s'écoûle & s'évanouit apres avoir legement chatouillé vôtre esprit; au lieu que ces epîtres de l'Apôtre sont des tresors de perles & de joyaux celestes; des vases pleins de la manne & des fruits delicieux du paradis, & en un mot de tous les plus precieus dons de la Sapience de Dieu. Vous y trouverés sans peine & sans travail des choses capables de vous enrichir, de vous nourrir, de vous réjouir & de vous faire vivre eternellement dans une paix & felicité souveraine. Vous avés déjà veu dans l'épître a Tite l'admirable abondance de biens spirituels, que l'Apôtre nous y a presentée, & dont j'espere que la veüe ne nous aura pas été inutile. N'aportez pas moins d'attention a la meditation de cette autre écrite a Timothée, dont j'ay résolu de vous entretenir desormais dans ces actions. Vous y verrez, que S. Paul est par tout semblable a luy même; & que soit qu'il écrive a Tite ou a Timothée, ou a quelque autre, c'est toûjours vne des plus vives, des plus belles & des plus abondantes.

dantes sources de Iesus Christ; où cou- Chap. I.
lent les eaux de l'Esprit & de la grace,
pour arroser & vivifier les plantes my-
stiques. Vous y verrez la pureté de la
doctrine, la simplicité de l'Évangile, &
la sainteté des mœurs établie contre
l'audace de la curiosité, de l'erreur &
du vice; La miséricorde de Dieu en c. 1.
Iesus Christ envers les plus grands pe-
cheurs, & sa bonté pour le salut de tous c. 2.
les hommes, avecque l'ordre des prie-
res de l'Eglise; l'ordination legitime c. 3.
& les qualités de ses ministres, & le
mystere de la pieté, qu'ils enseignent.
Vous y admirerez vne claire predictio c. 4.
des abus, que la superstition n'a mis au
monde, que long-temps depuis la mort
de l'Apôtre, & qu'elle y debite encore
aujourd' huy pour des services de Dieu.
Vous y verrez la vanité des exercices
corporels, & l'incomparable utilité de
la vraye & interieure pieté. En suite
l'Apôtre represente les devoirs, & du c. 5.
pasteur & des divers ordres de person-
nes, dont est composé son troupeau;
n'oubliant pas mêmes les pauvres es-
claves, & il y avertit particulièrement c. 6.
les personnes riches de se garder des
pieges

Chap. I. pieges de l'avarice ; & conjure enfin Timothée de tenir bon dans cette sainte doctrine , la conservant pure & entiere , & fuyant religieusement les inventions de la fausse & vaine science des seducteurs. C'est-là ce que vous treuverez dans cette épître ; qui est comme vous voyez , l'abbregé & le sommaire de nôtre religion. Pour le Pape, & sa hierarchie , & sa moinerie , & tant de dogmes , & de decrets , & de cultes , qu'il y a ajoûtés , ayant par ce pernicieux & mortel mélange , gâté & empoisonné la saine doctrine , vous n'y en treuvéés pas vn seul mot , comme nous le remarquerons plus particulièrement sur chaque texte , si Dieu qui nous a donné le courage d'entreprendre l'exposition d'une piece si riche , nous fait la grace de l'achever à sa gloire , & à vôtre edification ; comme nous l'en prions treshumblement , vous suppliant d'y contribuer l'aide de vos saintes oraisons. Ce que nous avons leu pour le sujet de cette action , contient l'adresse ou l'inscription de l'épître ; en vn exorde fort court , où l'Apôtre touche en deux paroles l'occasion

sion

mon, qui le meut a écrire a Timothée; Chap. I
 & après cela il entre incontinent dans son sujet. Et le premier ordre qu'il donne a son disciple, est de reprimer la présomption de ceux qui enseignoient vne autre doctrine, & d'empêcher que l'on ne s'adonne a leurs fables & genealogies; remarquant expressement que telles choses ne servent qu'a embrouiller l'esprit dans une infinité de questions, qui ne se peuvent vider, & qui n'aportent au reste aucune vraye edification. L'inscription de l'épître est couchée en ces mots; *Paul Apôtre de Iesus Christ par le mandement de Dieu nôtre Sauveur, & du Seigneur Iesus Christ nôtre esperance, a Timothée mon vray fils en la foy; Grace & misericorde & paix de par Dieu nôtre Pere, & de par Iesus Christ nôtre Seigneur.* C'est a peu près ainsi qu'il cômence toutes ses epîtres. Vous l'avez souvent oui; & n'ignorés pas non plus qui étoit ce Timothée, a qui l'Apôtre a fait l'honneur d'écrire deux de ces quatorze lettres divines, qu'il a laissées a l'Eglise. Sans donc m'arrester a vous repeter des choses, qui vous ont été dites & éclaircies plusieurs fois,
 L'ay

Chap. I. J'ay seulement à remarquer l'eloge que
 S. Paul donne icy à Iesus Christ, l'ap-
 pellant *nôtre esperance*; Car cela est par-
 ticulier à ce passage, & ne se treuve
 ni dans les adresses des autres épî-
 tres, ni mesme dans aucun autre lieu
 de l'Apôtre. Mais il n'y a rien de difi-
 cile : cette manière de parler étant fort
 ordinaire & dans l'Escriture & dans
 tous les langages des hommes; & mê-
 mes dans le nôtre vulgaire, où nous di-
 sons ordinairement qu'un Prince, ou
 un amf est *nôtre esperante*, & toute *nôtre
 esperance*, pour signifier que c'est de luy
 que nous esperons nôtre bien; de mê-
 me que nous appelons *nôtre amour*, *nôtre
 crainte*, ou *nôtre passion*, la chose, ou la
 personne, qui en est l'objet; c'est à dire
 que nous aymons, que nous craignons,
 & pour qui nous avons de la passion;
 comme quand Moïse dit de Iacob, qu'il
 jura par *la crainte* ou par *la frayeur d'Isaac
 son Pere*, c'est à dire par la divinité que
 son pere craignoit & servoit. Et c'est
 ainsi que l'on peut prendre cette douce
 & celebre parole d'un ancien Martyr,
 qui disoit que *son amour a été crucifié*;
 c'est à dire Iesus, l'unique objet de son-
 amour:

Gen. 31
53.

S. Ign.
ce.

amour. Iesus Christ est donc icy ap-^{Chap. I.}
 pellè nôtre esperance en un pareil sens, ^{14.6.}
 pour dire qu'il est le seul, d'où nous es-
 perons le salut. Car puis qu'il est la
 v^{oye}, la verité & la vie, & que nul ne vient
 au Pere que par luy; & puis qu'il n'y a
 point de salut en aucun autre qu'en luy, & ^{Act. 4.}
 qu'il n'y a point d'autre nom sous le ciel, qui ^{12.}
 soit donné aux hommes, par lequel il nous
 faille estre sauvez; il est eydent que nous
 ne pouvons avoir aucune ferme & so-
 lide esperance, qu'en luy. Iusques a ce
 que nous le regardions & l'embrassions,
 nous ne treuons nulle part ailleurs
 aucun vray & suffisant sujet d'esperer.
 Mais rencontrant en lui tout ce qui
 nous est necessaire pour nous deliyer
 de la perdition, & nous rendre bien-
 heureux; la justice pour nous reconci-
 lier avec le Pere, la lumiere de la Sa-
 gesse pour nous instruire, la vertu de
 l'Esprit pour nous sanctifier & conso-
 ler, & enfin vne puissance & vne amour
 infinie pour nous conduire durant ce
 siecle & pour nous resusciter & nous
 donner la glorieuse immortalité en
 l'autre; quand vne fois nous le connois-
 sons, & que nous découvrons en luy ces
 richesses

Chap. I richesses & cette plenitude de grâces
 alors enfin nous commençons a esperer: Et c'est cette esperance, fondée &
 appuyée en Iesus Christ, que l'Apôtre
 Hebr. 6. appelle ailleurs *l'ancre seure & ferme de*
 19. *l'ame, qui penetre jusqu'au dedans du voile;*
 & dont il dit dans un autre lieu, *qu'elle*
 Rom. 5 *ne confond point.* Et S. Paul donne icy ce
 5. glorieus eloge a Iesus Christ, pour se-
 parer des l'entrée son ministere & son
 Evangile d'avecque la doctrine des se-
 ducteurs Iudaïsans, qu'il combatta ci
 après; qui vouloyent que les fideles
 missent l'esperance de leur salut en la
 loy, & dans ses ceremonies; Pour nous
 (dit-il) Iesus est nôtre esperance. C'est
 de luy seul que nous attendons la re-
 mission de nos pechés, la sanctification
 & la vie. D'où il paroît que Iesus est le
 vray Dieu eternel, benit & adoré an-
 ciennement en Israël: Car s'il n'étoit
 qu'homme & non pas Dieu, quelque
 saint & excellent homme, qu'il fust, il
 ne pourroit estre nôtre esperance; puis
 que Dieu menace expressement d'ac-
 cabler de sa malediction celuy, qui se
 1er. 17. *confie en l'homme, & qui fait de la chair*
 5.7. *son bras, & il ne promet sa benediction qu'à*
celuy,

eluy, qui se confie en luy, & dont le Sei- Chap. I.
 neur Eternel est la confiance. Et pleût a
 Dieu que ceux de Rome n'affoiblissent
 point cette raison, invincible d'elle
 même contre les ennemis de la Divi-
 nité du Seigneur Iesus, en communi-
 quant ce glorieus eloge de Dieu le
 Createur, a des creatures ! Car ils ne
 font point de scrupule d'appeller les
 Saints, qu'ils invoquent, *leur esperance*; Estius
 & soutiennent avec vne étrange har- sur ce
 dieffe, qu'en cela ils ne choquent point lien.
 la doctrine de l'Apôtre; comme s'il
 n'étoit pas clair, qu'en nommant ici
Iesus n'ôtre esperance, il a voulu par ce 1. Theff.
 doux & glorieus nom, comme par vne 2. 19.
 marque qui luy est propre, & non com-
 municable a aucun autre, le separer
 d'avecque tous autres sujets, de quel-
 que ordre qu'ils puissent estre. Il est vray
 qu'il dit ailleurs, que les Theſſaloni-
 ciens font son esperance, sa joye, & la couronne de
 sa gloire devant nôtre Seigneur Iesus Christ
 à sa venue; mais pour figuifier, qu'il es-
 pere qu'ils seront aussi sauvés en ce grad
 jour, & non qu'ils le sauveront; qu'ils
 seront alors en la presence du Fils de
 Dieu les glorieus trofées de ses victoi-
 res;

b res;

Chap. I. res, & la matiere de son triouffe, & non la cause de son salut; comme il paroist par toutes les circonstances du passage. Et s'il sollicité quelquefois ceux, a qui il écrit, de prier pour luy, il le fait parce que le Dieu qu'ils prioient, étoit toute son esperance; & non qu'ils fussent eux mêmes son esperance; Il attendoit l'effect de leurs prieres, c'est a dire sa benediction & son salut, de la seule grace & bonté du Seigneur, & non de leur merite; de son seul tresor, & non de leur liberalité. *Puis que Paul, Apollos, &*

Comm *Cephas sont serviteurs* (dit vn ancien) *que*
in 1. Cor. *notre esperance soit non en eux, mais en Dieu,*
3. apud *dont ils sont les serviteurs. Car notre recon-*
p. 1888. *noissance doit s'adresser a celuy, de qui est*
le don. Mais je viens au texte de notre Apôtre, qui apres l'adresse de son epître a Timothée, lui en declare l'occasion & le sujet en deux mots; *Suyvant ce dont je t'ay prié* (dit-il) *que tu demeures en Ephese, quand j'allois en Macedoine, je t'avertis que tu denonces a certains, qu'ils n'enseignent point d'autre doctrine.* Il veut dire qu'il ne luy écrit, que pour luy ramentevoir les mêmes choses, qu'il luy avoit recommandées
 de

le bouche, quand il l'avoit laissé à Ephese, & que ce qui avoit fait alors à derniere conversation avecque luy, estoit encore maintenant le sujet de cette lettre; dont le dessein n'est que le luy rafraischir les ordtes, qu'il luy avoit desia donnés & de le presser & solliciter de s'en acquitter fidelement. Il nous apprend ici, ce que nous avons desia touché, qu'en partant d'Ephese il y avoit laissé Timothée; & bien qu'il n'exprime pas nommément auquel de ces voyages en Macedoine cela se rapporte, neantmoins, il y a beaucoup d'apparence a ce que disent la plus grand part des interpretes; qu'il entend le voyage, dont il est parlé dans le vintiesme chapitre des Actes; & que l'Apôtre fit environ l'an cinquante & troiesme de nôtre Seigneur; quand apres avoir passé deux ans à Ephese y prêchant l'Evangile avec vn grand fruit, il fut en fin obligé d'en sortir a l'occasion du tumulte émeu contre luy par Demetrius, & ses gens. Cette émotion ayant été aucunémét appaisée par l'adresse, & par l'autorité du Greffier de la ville; l'Apôtre jugea que pour n'irri-

Act. 19.
1.

Chap. I. ter pas davantage ces enragés, il falloit
 vn peu ceder, & leur ôter pour quelque
 temps de devant les yeus la personne,
 qu'ils avoyent prise pour pretexte de
 leur sedition ; Si bien qu'ayant appelé
 les disciples & les ayant embrassés, il
 partit d'Ephese pour s'en aller en Ma-
 cedoine, & ayant passé par ces lieux-là,
 il vint en la Grece, où il demeura trois
 mois : Vous voyés comment toutes ces
 circonstances s'accordent tres-bien
 avec ce que dit ici l'Apôtre de son de-
 part d'Ephese pour la Macedoine. Ti-
 mothée fut donc l'vn de ses disciples a
 qui S. Paul dit alors adieu ; le laissant
 dans Ephese, afin qu'apres cette bour-
 rasque, qui étoit a peine appaisée, cet-
 te belle Eglise qu'il y avoit fondée, le
 fruit de deux années de son trauail, ne
 demeurast pas tout a fait privée de sa
 presence. Car leur donnant Timothée,
 il leur laissoit vn autre luy-même, pour
 l'étroite vnion d'esprit & de volontés,
 qui étoit entr'eux ; telle qu'entre vn
 pere & vn bon fils. Et icy remarqués, je
 vous prie, la douceur & la civilité de ce
 saint homme. Car bien que Timothée
 fust comme son enfant, & pour l'âge &
 pour

pour les dons, & bien qu'étant Apôtre Chap. I.
 Il eût toute autorité sur luy, & sur les
 autres ministres de l'Eglise; il ne dit
 pourtant pas qu'il luy *commanda*, com-
 me les Hierarchiques le supposent, * ni
 qu'il luy ordonna, ni même qu'il l'ex-
 horta de demeurer a Ephese dans vne
 telle occasion; mais qu'il *l'en pria* com-
 me l'interprete Latin & le nôtre l'ont
 tres-bien traduit, & comme les Grecs
 l'ont expressément entendu. D'ou vous
 pouvés juger quel respect les serviteurs
 de Dieu doivent a leurs freres; les plus
 grands mêmes aux moindres; & avec
 quelle douceur & debonnaireté ils en
 doivent vser; gardant entr'eux vne
 honesteté, & vne civilité, éloignée de
 toute prétention de seigneurie & de
 domination; & sur tout de cette fiere
 & insolente tyrannie, que quelques vns
 ont vsurpée sur leurs confreres, com-
 mandants a tous les ministres de leur
 Seigneur avec autant ou plus de fast,
 que les maistres les plus superbes ne
 commandent a leurs esclaves. S'ils sont
 plus jeunes que vous; s'ils sont dans vn
 plus bas degre ou d'autorité, ou de dôs:
 tanty a qu'ils sont vos freres. Ici les

* Ham-
 m na.
 disert
 c. 5. 3.
 20
 9. 3.
 † Chry-
 sost.
 Theo-
 phil.
 Occum.

Chap. I. Hierarchiques ayât l'imagination pleine de leurs grandes Prelatures, de leurs Eveschés, de leurs Archeveschés & de leur Primaties, ne manquent pas d'en songer vne dans ces paroles de l'Apôtre. *Ce qu'il pria Timothée de demeurer a Ephese*, signifie (si vous les en croyés) qu'il l'établit Evesque de l'Eglise d'Ephese ; & non seulement cela, mais encore Metropolitain, ou Archevesque de la province, & même Primat de toute l'Asie. Vous voyez combien la passion de la croffe & de la mitre est ingenieuse; qui en si peu de paroles si simples, est capable de découvrir de si grands mysteres. Car où est l'homme qui vsant de son seul entendement naturel, sans le feu que luy donne l'affection, eust jamais treuvé tant de mitres, celle d'un Evesque, celle d'un Archevesque, & celle d'un Primat, en ces deux mots, *Paul pria Timothée de demeurer a Ephese*? Qui eust jamais peu sans le secours d'une passion extraordinaire deviner vne chose si belle & si rare? & s'imaginer que prier un homme de demeurer dans vne ville, vueille dire l'en établir Evesque, Archevesque de la province,

province, & Primat de tout le pays? Chap. 3.
 Sans mentir il faut que la cause de ces Messieurs les Hierarchiques soit reduite a de mauvais termes, puis qu'ils sont contraints d'avoir recours a des preuves si pitoyables. Pour moy, qui regarde les choses sans passion, de ce que l'Apôtre dit, qu'il pria Timothée de demeurer a Ephese, je conclurrois tout au contraire qu'il n'en étoit donc pas Evesque. Car a quel propos de prier vn Evesque de demeurer dans son diocèse? N'est-ce pas prier vn homme de demeurer dans vn lieu. où il est attaché? Je ne treuverois pas étrange qu'on le priast d'en sortir, si on avoit besoin de son service ailleurs. Mais de le prier de s'arrêter dans vn lieu, où sa charge le lie, & qu'il ne peut quitter sans offenser Dieu, & sans manquer a son devoir; a dire le vray c'est vne priere, qui n'est pas fort obligeante; veu qu'elle presuppose evidemment, que l'on n'a pas fort son devoir a cœur, puis que l'on a besoin d'estre prié pour le faire. Mais quoy qu'il en soit, il est bien certain que *prier vn homme de demeurer dans vn lieu,* ne signifie pas l'en établir Evesque. Si

Chap. I. c'eust été la pensée de l'Apôtre, il l'eust exprimée sans doute ; il eust dit nettement qu'il avoit établi Timothée Evêque d'Ephese, & qu'il l'y avoit laissé pour y exercer cette charge. Et il ne faut point faire de force sur le mot de *demeurer* ; comme s'il vouloit dire, que Timothée devoit y passer toute sa vie, & y faire désormais sa residence pour le reste de ses jours ; comme vn Evêque dans son diocèse. L'écriture employé quelquefois ce mot pour signifier vne *demeure*, non perpetuelle, mais de quelque temps seulement ; comme quand S. Luc parlant d'un séjour de quelques mois tout au plus, que S. Paul fit a Corinthe après la sedition des Juifs, dit qu'y ayant *demeuré plusieurs jours*, il prit congé des freres, & navigea en Syrie. Joint qu'à regarder la chose de plus près, il est clair, que ce mot signifie simplement ici, que Timothée fut prié de s'arrêter a Ephese sans en partir avecque l'Apôtre pour l'accompagner en son voyage de Macedoine, comme il avoit accoutumé de faire en d'autres occasions ; & comme il eust encore fait en celle-ci, sans la priere de l'Apôtre &

la

Cor.

11. 11. 11.

Ham.

differt.

4. c. 7. §.

20. §.

9. §. 3. 4.

Act. 18.

18.

Cor.

11. 11. 11.

quibus

in Act.

la nécessité de l'Eglise, qui l'obligea de Chap. I.
demeurer. Je partis d'Ephese (dit Saint
Paul) mais je te priay d'y demeurer ; c'est
à dire de t'y arrêter encore ; de n'en
fortir pas avecque moy. En effet il y Act. 20.
demeura si peu de temps, que quelques 4. 5. 14.
cinq ou six mois après, il se treuve en- 17. 28.
core avecque S. Paul dans la Grece, &
voyage avecque luy dans la Macedoine,
& dans la Troade & a Metelin, &
dans les autres isles de la mer Egée, &
a Milet, où Saint Luc dit que l'Apôtre
manda les prestres ou Evêques d'Ephese;
pour leur parler ; ce qui seroit ridicule
si Timothée en eust été Evêque. Car
comment l'eust il fait venir d'Ephese,
puis qu'il étoit avecque luy a Milet ? De Act. 21.
là il y a grand' apparence qu'il fit le 29.
voyage de Jerusalem avec S. Paul ; aussi Act. 20.
bien que Trophime ; avec lequel il s'é- 4.
toit mis en sa compagnie. Il étoit en- Phil. 1.
core avecque luy a Rome durant la 1.
premiere prison de l'Apôtre. Et en tout Col. 1.
ce temps là il ne paroist point par l'E-
criture qu'il ait été a Ephese. Mais
qu'est-il besoin de disputer de la cause
de sa demeure a Ephese ? S. Paul nous
l'apprend assés en ce lieu. Car s'il l'y
eust

Chap. I. eust laissé pour y exercer ce prétendu
 Episcopat, dont on veut qu'il l'avoit
 ou chargé, ou honoré, le dessein de
 son Epître l'obligeoit a le dire. Comme
 il s'appelle *Apôtre de Jesus Christ*, sans
 doute il l'eust aussi qualifié *Evesque d'E-*
phese dans le titre même de l'Epître; &
 il me semble qu'il l'aimoit assés pour ne
 luy pas épargner ce titre d'honneur,
 que la civilité & l'humanité n'oublie
 jamais en telles occasions, sans quel-
 que nécessité. Il ne pouvoit non plus
 manquer de s'en souvenir dans ce troi-
 siesme verset; Et s'il eust été *Evesque*
d'Ephese, il n'y a personne qui ne voye
 que l'Apôtre luy eust infailliblement
 tenu ce langage, ou autre semblable;
 Comme tu es demeuré a Ephese pour
 gouverner l'Eglise selon la charge que
 je t'en ay donnée, t'ayant établi & con-
 sacré *Evesque*, ou *Archevesque* du
 lieu; Je te prie d'y faire ton devoir,
 C'est ainsi que l'Apôtre devoit parler a
 Timothée si l'imagination des Hierar-
 chiques, étoit véritable; & c'étoit le
 premier & le plus puissant de tous les
 motifs, qu'il pouvoit luy alleguer, pour
 l'obliger aus soins & aus devoirs, qu'il
 luy

luy recommande en toute cette Épi-^{chap. 2.} tre. Et neantmoins chacun void, qu'il ne luy dit rien de ce prétendu *Evesché*, qu'il ne le nomme, ni ne le signifie & n'y touche ni pres, ni loin. Il luy dit toute autre chose; *Je te priay* (dit-il) en partant pour la Macedoine, que tu demeurasses à Ephese. Pourquoi? afin de dénoncer (dit-il) à certaines gens de ne point enseigner une doctrine diverse. (Car c'est ce que porte & l'original, & la vieille traduction Latine mot pour mot.) C'est la vraie raison qui obligea l'Apôtre de laisser Timothée à Ephese. Il y voyoit des gens malicieux, & qui brassoyent vn mauvais dessein, voulant jeter dans ce champ du Seigneur freschement semé & cultivé par sa main, la zizanie de leur mauvaise doctrine. Il craint que son absence ne leur donne de la hardiesse; & que les prestres ou evesques nouvellement établis dans ce troupeau, comme il paroît par le vin-^{Act. 20.} tième chapite des Actes, n'eussent pas^{28.} assés ou de prudence pour découvrir les ruses de ces ouvriers frauduleux, ou de resolution pour s'opposer à leurs menées. Quoy qu'il en soit, il jugea à propos

Chap. I. propos de fortifier les Pasteurs d'Éphèse dans cette rencontre par l'adjonction de Timothée, le laissant au milieu d'eux pour y tenir sa place, & pour défendre cette Eglise contre les assauts qui luy étoient préparés, jusques a ce que l'ayant reconnuë assés bien établie pour se maintenir d'elle même, il en retirast cét excellent serviteur de Dieu pour l'employer selon sa charge extraordinaire d'Évangéliste, d'ayde de l'Apôtre, ou d'Apôtre du second ordre, en d'autres occasions, qui se presenteroient. C'est là, chers Freres, le sens clair & simple de ces premières paroles de l'épître. Nous aurions maintenant a vous en expliquer la suite. Mais outre que c'est peut estre assés pour vne première action d'avoir commencé cette épître; pour ne pas abuser trop long-temps de vôtre attention, nous remettons a une autre fois l'exposition du premier ordre que S. Paul donne ici a son disciple, & nous contenterons de remarquer pour la fin quelques vns des fruits; que nous avons a recueillir des choses qui ont été touchées. Premièrement le soin que prend l'Apôtre d'écrire

d'écrire encore a son disciple ; après Chap. I.
les enseignemens qu'il luy avoit don-
nés de vive voix , montre aux Pasteurs
avec quel zele ils doivent procurer l'in-
struction des ames, qui leur sont com-
mises ; y employant toute sorte de
moyens ; ajoutant s'il en est besoin , le
travail de la plume a celuy de la lan-
gue. Car encore que l'Écriture nous
ait été baillée par vne disposition par-
ticuliere pour estre la regle commune
de la foy de toute l'Eglise , a laquelle
il n'est pas permis de rien ajouter ; Si
est-ce pourtant que c'est pour nôtre
exemple que Dieu a voulu , que quel-
ques vnes de ses parties fussent écrites
par ses serviteurs sur certaines occasiôs
afin que nous entendions , qu'il est a
propos d'imiter leur diligence en ce
point , & de mettre aussi la main a la
plume toutes les fois que l'edification
des fideles le requiert. Et certainement
nous sommes bien obligez a ceux qui
l'ont fait, pour la grand' utilité que nous
tirons de leur travail. Mais s'il faut re-
mercier Dieu des écrits de ses autres
serviteurs ; combien plus luy devons
nous de reconnoissance pour ceux de
ce

Ch. I. ce S. Apôtre? particulièrement envoyé
 a nos peres pour les convertir des tene-
 bres du Paganisme au service de Iesus
 Christ & a son salut? Toute la grati-
 tude qu'il nous demande, est que nous
 jouissions de sa grace; que nous ay-
 mions & admirions ces livres divins;
 que nous demeurions fermes en la do-
 ctine, qui nous y est proposée, sans y
 rien mesler d'étranger; & sur toutes
 choses, que nous pratiquions religieu-
 sement tout ce qui nous y est comman-
 dé; menant une vie sainte & innocen-
 te; pure des vices du monde, & riche
 en bonnes œuvres. Ainsi nous serons
 comme Timothée, vrais enfans & dis-
 ciples de cét Apôtre. Car qu'importe
 si nous n'avons jamais veu ni ouï sa per-
 sonne? Nous avons sa doctrine; & c'est
 en l'apprenant & en la croyant, que
 nous deviendrons ses disciples, ou ses
 enfans; selon ce qu'il dit ici notament
 de Timothée qu'il est *son vray fils en la*
foy. Nous ne serons pas seulement dis-
 ciples de cét Apôtre; Nous serons en-
 fans & heritiers de Dieu; Freres & co-
 heritiers de Iesus Christ. Prenons garde
 de ne rien commettre qui soit indigne
 d'une

D'une si honorable qualité. Mais d'au-
tre part ce que nous lisons icy ; que **Chap. I.**
Jesus Christ est notre esperance, nous doit
grandement confolet : Car l'esperan-
ce que nous mettons en l'homme, nous
trompe le plus souvent ; parce qu'il
manque ou de puissance, ou de bonne
volonté pour nous. Mais celle, que nous
avons en Jesus Christ, est vive & cer-
taine ; parce qu'il a & vne puissance &
une amour infinie. Je ne m'estonne pas,
si ceux qui attendent leur salut ou de
leurs merites, ou de ceux des autres, en
sont toujourns en doute ; parce qu'en ef-
fet il n'y a rien ni en nous, ni en eux
(quelque saints que vous puissés les
feindre) qui soit capable de satisfaire
une conscience qui veille. Mais pour
vous (Freres bien aimés) qui avés pris
Jesus Christ pour l'unique objet de
votre esperance, vivés hardiment en
assurance. Vous avés en luy la bonne
part, qui ne vous sera point ôtée ; vne
plenitude de grace, vn tresor de justi-
ce, vn abyfme de merite. Qui vous
accusera, puis qu'il est votre advocat ?
Qui vous condamnera, puis qu'il est
votre Iuge ? Qui vous separera de sa
dilection ?

Chap. I dilection ? Qui vous ravira de sa main
qui vous privera de son heritage ? puis
que son bon plaisir est de vous garder
par sa vertu , de vous conduire par sa
providence , & de vous donner le
royaume ? Luy-même vueille accom-
plir cette grande œuvre de sa grace en
nous , afin qu'après l'avoir servi en tou-
te fidelité , il change un jour nôtre foy
en veüe , & nôtre esperance en jouis-
sance ; Et comme il est maintenant
nôtre esperance , qu'il soit alors eter-
nellement nôtre bonheur & nôtre
gloire. AMEN.

SERMON



SERMON DE VXiESME. * * Pro-
noncé à

I. TIMOTH. Chap. I. Vers. 3. 4.

Cha-
ranton
le 23.
d'Aoust
1654.

*Te t'avertis, que tu denonces à certains,
qu'ils n'enseignent point diverse doctrine.*

*Et qu'ils ne s'addonnent point aux fables
& genealogies, qui sont sans fin, & qui en-
gendrent plutôt des questions, que l'edifi-
cation de Dieu, laquelle est en foy.*



HERS FRERES,

La predication des Apô-
tres ne fut pas seulement
combatus au dehors par la cruauté &
la violence des Juifs & des Payens, ses
ennemis découverts : Elle fut aussi tra-
versée au dedans par les artifices se-
crets des seducteurs, qui se disans Chré-
tiens faisoient l'œuvre de Satan, & sous
le masque de cette fausse profession,
debitoient finement dans l'Eglise de
Jesus Christ des doctrines étrangères,
ou de leur invention, ou de la tradi-
tion des hommes, & non de la reve-
lacion

Chap. I. lation du Seigneur. Dieu le permit, & pour la loüange de ses serviteurs, dont la vertu parut avecque d'autant plus d'éclat, que plus elle eut d'épreuves à soutenir, & pour la gloire de sa verité, tous ces efforts de l'ennemy contr'elle, ayant servi à justifier la divinité de son origine. Iesus avoit premuny de bonne heure l'esprit de ses chers disciples contre tous ces grands scandales; les avertissant dès lors qu'il vivoit avec eux sur la terre, & des persecutions qu'ils auroient à souffrir de la part du monde, & des ruses des faux docteurs, qui taschetoient de mesler les erreurs, & les vanitez de leurs enseignemens avecque son Evangile. Pour le premier

Luc 21. 11. 16. il leur predict qu'ils seront livrés & mal
17. traittés par les grands pour l'amour de
Jean son nom, haïs de chacun, trahis par
16. 2. leurs plus proches, & que la fureur des persecuteurs viendra jusques-à que l'on pensera faire service à Dieu de les mettre à mort. Mais il ne leur dissimule point non plus l'autre traverse de leur predication par la malice des seducteurs; leur depeignant admirablement, cette œuvre de tenebres dans
l'une

l'une de ses paraboles ; où il leur représente qu'après qu'il aura semé dans le monde la semence divine de sa vérité par la main de ses fidèles serviteurs, l'ennemi ne manquera pas de venir, & de jeter furtivement la zizanie de ses erreurs parmi le froment du ciel. Tout ce qu'il avoit prédit est arrivé, & il n'en est rien tombé par terre sans avoir été punctuellement accompli. Vous savés les persecutions qui s'éleverét par tout contre les Apôtres, aussi tôt qu'ils se mirent à prescher l'Évangile selon la commission de leur maître ; & vous n'ignorés pas non plus combien les faux docteurs leur firent de peine, se fourrant frauduleusement dans toutes les Églises que ces saints hommes avoient dressées, & taschant d'y faire couler adroitement leurs inventions pour corrompre la sincérité de la foy par le mélange de la superstition & de l'erreur. L'Église d'Ephese en fut travaillée, aussi bien que les autres. Et S. Paul conjure les Pasteurs qu'il y avoit établis de veiller & de se tenir sur leurs gardes les avertissant expressément qu'après son depart il se fourrera parmi eux des loups

Chap. I.

Math.

13 24:
15.

Act. 20:
19. 30:

Char. I. *tres-dangereux n'épargnant point le troupeau, & que d'entr'eux mêmes s'éleveront des hommes annonçans choses perverses, afin d'attirer des disciples après eux. Il ne faut pas douter que Satan voyant cette grande lumiere éteinte n'ait avancé son dessein avecque plus de hardiesse & d'insolence qu'auparavant. Mais il est pourtant evident, qu'il avoit eu l'impudence d'y travailler dès le vivant de ce saint Apôtre, & qu'il avoit deslors foutré ses ouvriers parmy le peuple de Iesus Christ, & tasché de les y mettre en œuvre. S. Paul, qui s'en aperceut (car il n'ignoroit pas une des ruses de l'ennemy) s'y opposa de bonne heure. Et ayant découvert quelques mauvais esprits, qui brûloient d'envie de se mettre sur les rangs & d'infecter cet innocent troupeau avecque leurs folles & dangereuses doctrines, il laissa Timothée à Ephese tout expres pour s'opposer a leurs menées & rompre leur dessein, les empeschant d'y semer leur mauvaise graine. C'est l'ordre qu'il luy avoit donné en le quittant, & qu'il luy rafraichit ici dès l'entrée de cette epître; qu'il denonce à certaines gens, qu'ils n'enseignent*

n'enseignent point diverse doctrine; & qu'ils ne s'addonnent point aux fables & genealogies qui sont sans fin, & qui engendrent plutôt des questions que l'edification de Dieu, laquelle est en foy. Nous en touchâmes quelque chose dans la dernière action, que nous fîmes sur cette épître; Mais n'ayant pas eu assez de temps pour vous en donner alors l'exposition entière, c'est ce que nous tâcherons de faire maintenant avecque la faveur & l'assistance de Dieu; & pour y proceder avec ordre, nous considererons premièrement les deux choses que l'Apôtre veut que Timothée denonce à ces gens, dont l'une est generale, *qu'ils n'enseignent point de doctrine diverse*, & l'autre particuliere, qui touche nommément la maladie de ces mauvais predicateurs, *qu'ils ne s'addonnent point aux fables & genealogies*: Et puis nous traiterons en troisieme lieu la raison pourquoy il veut bannir cette sorte de choses de la predication Chrétienne, tirée de ce *qu'elles sont sans fin, & de ce qu'elles ne servent qu'à engendrer des questions sans donner la vraie & solide edification de Dieu, laquelle est en foy.* Il ne nomme pas ceux, à qui il

Chap. I. veut que Timothée face cette denon-
 ciation: Il y a pourtant grand' apparen-
 ce qu'il entend certaines personnes
 particulieres, en qui il avoit remarqué
 de l'inclination, ou du dessein pour le
 vice, d'où il les veut d'étourner: & il les
 avoit sans doute fait connoistre a Ti-
 mothée en se separant d'avecque luy,
 les recommandant à son soin, comme
 gens dangereux, & sur qui il devoit
 avoir continuellement l'œil pour les
 empêcher de brôiller l'Eglise par leur
 mauvaise predication. Tout ce que
 nous en pouvons dire de bien certain
 c'est premierement qu'ils faisoient pro-
 fession du Christianisme, & se ran-
 geoient entre les membres de l'Eglise.
 Autrement il n'ordonneroit pas à Ti-
 mothée de s'adresser à eux, & de leur
 denoncer de quelle sorte ils avoient à
 se conduire. Car (comme il dit ail-
 leurs) *qu'ai je affaire de juger aussi de ceux
 qui sont de dehors? Ne jugez vous pas de
 ceux qui sont de dedans?* Mais il paroît
 encore qu'ils avoient charge dans l'E-
 glise, & y exerçoient le ministere de la
 predication. Sans cela il n'y auroit
 point eu d'occasion de les avertir d'en-
 seigner

1. Cor.
 §. 12.

seigner bien & légitimement. Pour le Chap. I.
 surplus, ce que l'Apôtre ajoûte cy-apres
 de la loy & de la passion de ceux qui en 1. Tim.
1. 7. 8.
vouloient estre docteurs, & ce qu'il nomme
ailleurs les fables Judaïques, & accouple
les genealogies, qu'il décrit avec les débats
de la loy: tout cela dis-je montre assez Tit 1.
 ce me semble, que ces gens étoient 14. 23.
 Juifs, ou du moins nourris dans leur ^{9.}
 école; comme nous savons que ce fut
 principalement de cette boutique, que
 fortirent ceux qui troublerent l'Eglise
 Chrétienne à ses premiers commencemens,
 pretendant à toute force de faire
 rettenir & pratiquer les cérémonies
 de Moïse aux fidelles, ou en tout ou en
 partie. Il n'y a point de gens dont Saint
 Paul se plaigne plus souvent & plus ai-
 grement, que de ceux-là, & la plus
 grand' part de ses épîtres en sont plei-
 nes, comme vous le pouvez voir en cel-
 les qu'il a écrites aux Romains, aux
 Galates, aux Philippions & aux Colos-
 siens. Ces broüillons s'étant donc aussi
 fourrez dans l'Eglise des Ephesiens, l'A-
 pôtre veut que son disciple les range à
 la raison, & les empesche d'y prescher
 leur doctrine: *Dénonce leur* (dit-il) *qu'ils*
 c 4 n'en sei-

Chap. I. *n'enseignent point de doctrine diverse.* Il a raison de commencer par la doctrine, voulant qu'avant toutes choses on pourvoye à sa seureté ; en reprimant ceux qui ne la preschent pas purement. Car c'est d'elle principalement que depend tout le Christianisme, comme de celle qui forme la foy dans nos entendemens, & qui regle nos mœurs, & gouverne les affections de nos cœurs, & les actions de nôtre vie. Et c'est pourquoy il n'entend pas que Timothée agisse foiblement avec ceux qui ont l'audace de corrompre une chose si importante : il ne lui dit pas, qu'il les prie, ou les exhorte, ou leur remontre, ni même simplement qu'il les conjure de ne point s'éloigner de la vraye doctrine. Il use d'un terme bien plus fort, luy ordonnant *de leur denoncer*, qu'ils n'enseignent point autre chose que les Apôtres. Car *denoncer* est agir avec autorité ; au nom & de la part de celuy, dont vous estes le ministre, & avecque menace de châtiment, si l'on n'obeit, si bien que S. Paul veut que Timothée leur face entendre & de sa part, & beaucoup plus encore de celle de Jesus Christ & en son

son nom , qu'ils ayent à s'abstenir de Chap. I.
cette mauvaise manière d'enseigner;
leur declarant , que s'ils ne le font, ils
ne peuvent estre reconnus pour Do-
cteurs ou Predicateurs , dans l'Eglise;
que le souverain Maistre les des-
vouëra pour siens, & que luy & le trou-
peau d'Ephese seront obligez de procé-
der contr'eux pour les déposer de leur
charge , comme de mauvais ouvriers
entierement indignes de cet honneur.
D'où paroist que Timothée avoit été
laidé par S. Paul dans l'Eglise d'Ephese
, avec autorité de la gouverner , &
d'en censurer & déposer même les pre-
dicateurs , non seul & de sa teste à la
verité, mais avecque le college ou con-
sistoire des pasteurs ordinaires , & mê-
me avecque l'avis de tout le troupeau,
si le besoin le requeroit ; & en vn mot
pour y tenir la place de l'Apôtre en
son absence ; non qu'il fust prestre ou
evesque d'Ephese particulierement &
pour toujours (comme les Hierarchi-
ques ont voulu se l'imaginer) mais bien
parce qu'il en avoit receu de S. Paul la
commission à temps pour l'edification
de tous ces fidelles, selon la charge ex-
traordinaire

Chap. I. traordinaire, qu'il avoit aupres de lui, d'Evangeliste, ou d'Apôtre du deuxiesme rang. Il veut qu'il agisse avec cette autorité: D'où chacun peut assez juger combien est important & necessaire ce qu'il veut qu'il declare ainsi à ces gens, *Denonce leur*, dit-il, *qu'ils n'enseignent point de diverse doctrine.* La version Syriacque, qui est fort ancienne, a traduit ces paroles en la même sorte; & ce que porte la Latine, qu'ils, *n'enseignent point autrement* a le même sens au fonds, comme savent ceux qui entendét cette langue, & comme ceux de Rome en font eux mêmes d'accord. Car de le rapporter simplement à la maniere ou methode d'enseigner, il ne se peut ce qu'ajoute l'Apôtre, *Et qu'ils ne s'addonnent point aux fables*, montrant clairement, qu'il parle du sujet, & non de la forme ou maniere de la predication seulement; c'est à dire qu'il n'entend pas qu'ils usent en preschant de la même forme ou methode, que luy & les autres Apôtres suyvoient (bien, qu'en cela même il seroit fort à désirer que les predicateurs Evangeliques imitassent de tout leur possible des patrons si parfaits)

*Est. sur
ce pas-
sage.*

faits) mais il veut dire proprement Chap. I.
 qu'ils n'enseignent dans l'Eglise nulle
 autre doctrine, que celle qui y avoit
 été publiée par luy & par ses compa-
 gnons : que si la manière de la predica-
 tion est autre, le sujet en soit même. La
 parole ici employée se rencontre enco-
 re dans le commencement du sixiesme 1. Tim.
6. 3. 4.
 chapitre en même sens , *Si quelqu'un,*
dit-il, enseigne une autre doctrine, & ne
consent aux saines paroles de notre Seigneur
Jesus Christ, il est enflé & ne sait rien.
 C'est donc ici la première leçon que S.
 Paul donne à tous les Pasteurs, Docteurs
 & Predicateurs de l'Eglise, pour l'ob-
 server à jamais ; qu'ils enseignent assi-
 duellement & constamment à leurs
 peuples les mêmes doctrines, qui ont
 été enseignées par luy & par les autres
 Apôtres ses confreres, & qu'ils se gar-
 dent bien d'enseigner aucune autre
 chose, que ces saints hommes n'ayent
 point enseignée. *Denonce leur,* dit-il, *qu'ils*
n'enseignent point de diverse doctrine. O
 règle divine, & vrayemét digne d'estre
 gravée en lettres d'or sur toutes les
 chaires des predicateurs Evangeliques !
 Que l'Eglise eust été heureuse, si ses
 conducteurs

Chap. I. conducteurs se fussent religieusement
 attachez à l'observation de ce bel or-
 dre de l'Apôtre ? On n'auroit pas veu
 le sanctuaire de Dieu profané indi-
 gnement par mille choses étrangères,
 que l'audace & la curiosité de la super-
 stition y ont introduites. Les abus, &
 les opinions ou fausses, ou vaines, ne
 seroient pas montées dans la chaire de
 verité : & de là ne se seroient pas épan-
 duës en foule au milieu des Chrétiens,
 où ayant une fois été receuës, elles y
 ont enfin été changées en autant d'ar-
 ticles de foy, au grand des-honneur de
 Dieu, à la ruine d'une infinité d'ames,
 & au scandale irreparable de ceux de
 dehors. Ceux de la communion du
 Pape se sentant coupables dans leurs
 consciences d'avoir violé en cent fas-
 sons cette loy fondamentale du Chri-
 stianisme ici posée par le grand Apôtre
 dès l'entrée de cette Epître, tâchent
 d'eluder son ordre, luy donnant un sens
 qui les ferre un peu moins, que ne font
 les paroles où il est conceu : *Il n'entend
 pas*, disent-ils, que le predicateur Evan-
 gelique ne puisse mettre en avant aucu-
 ne doctrine qui soit autre, en quelque
 façon

*Est. là
 même.*

façon que ce soit, que ce que les Apôtres ont enseigné : mais il veut dire seulement qu'il ne luy est pas permis d'en enseigner, qui soit contraire à la leur, & tellement incompatible avec elle, qu'elle excluë nécessairement ce qu'ils ont posé, & ne puisse subsister avecque la vérité qu'ils ont publiée. Je sai bien que cette emplâtre est trop courte pour couvrir toute leur playe, & qu'en recevant même pour bonne cette restriction, où leur seule fantaisie réduit sans aucune raison les paroles de S. Paul, ils ne laisseront pas pour cela de se trouver coupables en divers chefs. Car qui ne voit par exemple, que ce qu'ils enseignent que I. Christ est tous les jours offert sur leurs autels pour l'expiation de nos pechez, sans souffrir ; choque ce que l'Apôtre pose constamment par tout, que Iesus ne s'offre point souventefois soi-même, & que s'il se fust offert souventefois, il luy eust fallu souffrir souventefois ? Et qui ne voit que ce qu'ils enseignent, que le Sacrement de l'Eucharistie n'est pas du pain, dément ce que l'Apôtre a écrit que c'est le pain que nous rom-

Heb. 9.

25. 26.

27. 28.

67. 27.

I. Cor.

10. 16.

6. 11.

26. 27.

28.

pons,

Chap. I. pons, & que c'est le pain que nous man-
 geons à la table du Seigneur ? Et qui ne
 voit que l'adoration de ce pain qu'ils
 commandent, est incompatible avec ce
 que l'Apôtre tient comme vne ordon-
 nance divine, qu'il ne faut adorer qu'à
 Dieu ? Et qui ne voit que rendre aux
 Saints le service de *dolie*, & un culte
 religieux aux Anges, comme ils font,
 ne peut subsister avec ce que l'Apôtre
 condamne formellement ceux qui ren-
 dent le service de *dolie* à des sujets, qui
 de nature ne sont pas Dieux ; & avec
 ce qu'il rejette expressement le culte
 religieux des Anges ? Je laisse une in-
 finité d'autres enseignemens de leur
 Eglise directement contraires à ceux
 de l'Apôtre. Car il n'est pas besoin de
 m'engager à examiner si leur doctrine
 combat & choque la sienne. Pour la
 bannir de la chaire des Chrétiens, c'est
 assez qu'elle est autre que la sienne. Sa
 seule diversité suffit pour en convain-
 cre la vanité & le venin. S. Paul ne
 denonce pas simplement aux predica-
 teurs, qu'ils n'enseignent point de do-
 ctrine contraire ; Il leur denonce net-
 tement qu'ils n'en enseignent *point*
d'autre

Gal. 4.
 8.
 Col. 2.
 18.

autre que la sienne. C'est ce que la parole qu'il a employée signifie clairement. Il veut qu'ils s'attachent précisément à ce qu'il a baillé, à ce qu'il a enseigné; qu'ils n'ajoutent rien au delà, & qu'ils n'obligent leurs peuples à croire aucun autre article de foy, que ceux que luy & les autres Apôtres avoient enseignés. Nos adversaires pour fonder leur fausse interpretation, alleguent que les Apôtres eux mêmes ne bailloient pas du premier coup tous les mysteres de la religion aux fideles nouvellement convertis, & que souvêt ils en reservoient quelques uns à leur declarer une autre fois, quand ils en seroient plus capables. Mais cette instance est ridicule: Car l'Apôtre defendant d'enseigner une autre doctrine que la sienne, comprend généralement toute sa doctrine, & celle qu'il bailloit au commencement aux apprentifs, & celle qu'il donnoit aux plus avancés; & le lait dont il nourrissoit les enfans, & la viande ferme, dont il repaissoit les hommes faits. Si bien que sa defense ne touche point les predicateurs, qui forment & achevant ceux qu'il avoit commencés

1. Cor.

3. 2.

Chap. I. commencé d'instruire, leur bailloient
 ce qu'il ne leur avoit pas encore en-
 seigné, à cause de leur foiblesse, ou à
 faute de n'en avoir pas eu le temps,
 mais qu'il avoit pourtant enseigné à
 d'autres en pareils termes, & qu'il eust
 enseigné à ceux-ci même, s'il en eust eu
 ou le loisir ou l'occasion. Car il est clair
 qu'enseigner ce qu'il enseignoit, en
 quelque temps, & en quelque lieu
 qu'il l'enseignât, est enseigner sa do-
 ctrine, & non une autre que la sienne.
 Demeurons donc fermes sur ce point,
 & sans nous amuser à ces vaines fuites,
 voyons si le Pape & les Docteurs n'en-
 seignent point de doctrine autre que
 celle de S. Paul. Je ne demande pas si
 jamais S. Paul n'a parlé de la religion
 à aucun homme, & qui il n'ait inconti-
 nent proposé tous les poincts de votre
 doctrine que je conteste. Ce seroit une
 pretention badine & impertinente,
 l'insiste seulement que vous me faciés
 voir qu'il les ait enseignés quelquefois
 soit au commencement, soit à la fin
 de ses instructions; il n'importe. En
 quelque temps, & en quelque lieu qu'il
 les ait enseignés, s'il les a enseignés, il
 est

est évident que c'est sa doctrine, & que Chap. I.
je suis par conséquent obligé de la recevoir & dans mon cœur & dans ma chaire. Mais avouéz donc aussi que s'il ne l'a jamais enseignée, vous avez tort de l'enseigner; vous estes coupable d'avoir fait ce qu'il defend, d'avoir enseigné vne doctrine autre que la sienne; & que j'ay eu raison de la rejeter & de ma foy & de ma predication, & que vous estes obligé d'en faire autant; & que vous ne pouvez vous en dispenser; à moins que de violer l'ordre de ce grand Ministre de Dieu; qui vous denonce de ne point enseigner d'autre doctrine; & à moins que d'encourir l'anatheme qu'il fulmine ailleurs contre toute personne, fust ce un Apôtre, ou Gal. I.
un Ange du ciel, qui evangelize outre ^{8.}
ce qu'il a evangelisé. Dites-moy donc si le principal article de vôte foy, le pivot qui en soutient tout le corps, savoir la puissance & l'infalibilité de Rome est une doctrine de S. Paul? Dites moy où & quand ce saint homme de Dieu a enseigné, qu'il n'y a point de salut hors de la communion du Pape? que ses decrets sont des oracles? que la
• d foy

Chap. I. foy des Escritures divines depend de son témoignage ? Montrez-moy que S. Paul ait enseigné, soit à ses catechumenes, soit à ses disciples battizés, le service & l'invocation des Anges & des Saints ? l'adoration de l'Eucharistie ? la veneration de la croix, des reliques & des images ? le mystere de la transsubstantiation ? le Sacrement du chresme, & celuy de l'extresme onctiõ, & celuy de la confession auriculaire ? les ieusnes reglez & attachez eternellement à mêmes jours ? l'abstinence de certaines viandes durant plus du tiers de l'année, sous peine de dannation ? vos festes, les fouërs de vos disciplines, vos chapelets & vos rosaires, vos agnus Dei, & vos grains benits ? l'ordre de vos Sacrificateurs ? les legions de vos Moines ? le celibat des ministres de vôtre religion ? le feu & les peines des ames sorties de cette vie, en la foy & communion de Iesus Christ, & tourmentées apres cela dans vne anti-chambre de l'enfer, que vous nommez le Purgatoire ? le laisse le reste, qui n'est pas de meilleur alloy. Faites-moy voir que S. Paul a enseigné toutes ces belles choses, que vos chaires publient,

publient, & que vôtre Pape & ses Con-
ciles mettent entre les points de vôtre Chap. I.
foy. Vous avez beau éplucher les paroles & les syllabes de nôtre confession, & de nôtre liturgie. Quand vous les auriez convaincuës de toutes les fautes, dont vous les accusez contre l'apparence même de toute verité & raison; avec tout cela qu'aurez-vous fait? Vous nous aurez reduits à les corriger, mais non pas à vous suivre; à polir nôtre langage, mais non à approuver vos opiniõs; & pour le plus à reformer encore vne fois nôtre foy, mais non à embrasser la vôtre. Après tout le succès de vôtre petite chicane, l'anatheme de S. Paul demeure toujõurs tout entier sur les têtes de vos Docteurs; qui evangelizèt outre ce qu'il a evangelizè; & je suis toujõurs dans l'obligation de ne les point écouter, puis qu'ils enseignent une doctrine autre que la sienne contre ce qu'il a expressément denoncè. C'est là le vray point de nôtre controverse. Elle naist toute entiere des choses que le Pape a ajoutées à l'Évangilé de S. Paul. C'est ce qui nous a fait protester contre luy, & qui a émeu sa colere, & qui a attirè

ses foudres, & qui nous a reduits à présenter à nos Roys l'exposition de nos sentimens sur la foy des Apôtres, & sur celle du Pape; & qui a produit en suite nos assemblées & nos liturgies. Ainsi la vraie & legitime & raisonnable methode de traiter nôtre controverse, c'est d'éclaircir le sujet d'où elle est venue; c'est à dire de justifier que toute la foy du Pape & de ses ministres, est même que celle de l'Apôtre; qu'ils n'enseignent nulle doctrine diverse, nulle qui soit autre que la sienne. Si on peut le montrer, il n'y aura plus de controverse; puis que nous tenons pour veritable & divin tout ce que l'Apôtre a enseigné. Si l'on ne peut venir à bout de cette preuve; & si il est clair (comme il est plus clair que le Soleil en plein midi) que ce que le Pape enseigne, & que nous rejettons, est autre chose que ce qu'enseigne S. Paul; les controversistes se debatent & suent inutilement. Quoy qu'ils puissent dire contre nôtre liturgie & contre nôtre catechisme, il demeure toujours évident, que nous avons raison de ne point croire ni prescher une doctrine diabolique & autre que celle

celle des Apôtres de Jesus Christ. Mais Chap. L
 je laisse là ces disputeurs, dont le pro-
 cedé montre assez qu'ils ont tout autre
 dessein que d'éclaircir la vérité; & qui
 d'ailleurs sont tels la plus part, que
 quand ils en auroient la volonté, je ne
 sçai s'ils auroient la capacité d'y tra-
 vailler. Je viens à ceux de leur parti qui
 ont plus de savoir, & qui traitent ce
 me semble avecque plus de conscience
 & d'honneur. Ceux-ci pour se défaire
 de cet ordre importun de l'Apôtre, qui
 les gese, denonceant si precisement
 que l'on n'enseigne point d'autre do-
 ctrine que la sienne; quand on leur re-
 presente tant de doctrines du Pape, qui
 ne paroissent dans aucune des épîtres
 de S. Paul, respondent que si il ne les a
 pas écrites, ce n'est pas à dire qu'il ne
 les eust point enseignées, qu'il les avoit
 baillées de vive voix; qu'elles sont ve-
 nues de sa bouche, qui n'étoit pas moins
 sacrée, ni moins croyable que sa plume;
 que la tradition les en ayant reçues
 les a conservées jusques à nous. Que
 la langue de ce saint homme ait été
 l'organe du S. Esprit, aussi bien que sa
 plume, nous n'en doutons point; & si

Chap. I. nous étions assurez que sa bouche eust prononcè & baillè la doctrine du Pape, nous la recevriens sans difficulté. On le dit bien ; & je ne m'en étonne pas. Mais on ne le prouve point. De ce que je lis dans ses epîtres, nul ne peut douter qu'il ne l'ait enseignè, puis qu'il est constant par l'unanime consentement de tous les Chrétiens ; que ces quatorze epîtres que nous lisons, ont été ou dictées de sa bouche, ou écrites de sa main. De ce que l'on dit qu'il a enseignè outre cela, on ne m'en donne autre grand qu'une tradition incertaine, obscure, lointaine, embrouillée & embarrassée de mille difficultés insolubles, & contraire enfin à toutes les apparences de la verité. Car s'il étoit vray comme on le suppose, que S. Paul eust tenu les opinions de Rome, dont nous contestons, & qu'il les eust baillées à ceux qu'il instruisoit, étant de l'importance qu'on les fait, je vous prie comment & pourquoi n'en auroit il fait aucune mention en pas vn endroit de tant d'epîtres qu'il nous a laissées, & où l'occasion & le sujet de son discours l'obligeoit souvent d'en parler ? Ceux de

de Rome aujourd'huy ne font point de lettre sur le sujet de la religion quelque courte qu'elle soit, qu'ils ne touchent à quelques-uns de ces poincts-là ; & ils ont raison, s'ils font (comme ils le disent) une notable partie du service de Dieu. D'où vient que S. Paul, qui n'étoit pas moins devot, ny moins prudent qu'eux, en tant de lettres, quelques unes même fort longues, & toutes écrites sur des sujets de pietè & de foy, n'en dit jamais vn seul mot? D'où vient que S. Pierre, ni S. Jaques, ni S. Jean, ni pas un des autres écrivains du nouveau Testament n'en parlent point non plus? Auroient-ils tous fait un secret complot entr'eux de supprimer vne partie necessaire de nôtre religion en des livres, qu'ils protestent n'avoir écrits, que pour nous instruire en la religion? D'où vient encore que de toutes ces traditions, prétendues, il n'en paroist presqu'aucune dans ce qui nous reste des livres de la premiere antiquité Chrétienne jusques au commencement du quatriesme siecle? & que de là en avant on les voit se former, naistre & croistre peu à peu dans les siecles sui-

Chap. I. vans, l'une plutôt & l'autre plus tard, l'une dans un lieu, & l'autre dans un autre, jusques à ce qu'enfin Rome les a toutes rassemblées, autorisées, & à'il faut ainsi dire homologuées, les faisant passer pour autant d'articles de la foy Catholique des Chrétiens. Nous alléguer la tradition, n'est pas éclaircir que l'Apôtre ait enseigné ce qui est en question; C'est au lieu de la lumière, que nous cherchons, nous présentons un brouillard sombre & tenebreux, épais & impenetrable; C'est avouër que l'on ne peut nous en éclaircir, comme en effet, c'est une chose absolument impossible; & si l'on n'apporte à ces Messieurs ce qu'ils demandent, c'est à dire une ame resoluë de croire ce qu'ils vous diront, & de recevoir pour bon à yeux clos tout ce qu'ils vous mettront en avant; jamais ils ne vous persuaderont que leurs pretenduës traditions ayent été enseignées par S. Paul, & par les autres Apôtres. Laissez les donc courir en vain après ce fantosme imaginaire de leur tradition, & vous attachez à la seule parole de Dieu, contenue dans son Ecriture divinement inspirée,

spiritée, qui peut vous rendre sages à la- Chap. I.
 fin, & accomplis, & parfaitement in-
 struits à toute bonne œuvre, comme ^{2. Tim,}
 l'Apôtre même nous l'apprend. ^{3. 15. 6.} Ne
 croyez & n'enseignés, que de que vous ^{17.}
 y aurés oui, & vous pourrés vous assen-
 rer après cela de ne croire ni ensei-
 gner aucune autre doctrine que celle
 de St. Paul; au lieu que ce qui ne paroît
 point dans ce divin contrôle de la
 predication de l'Eglise quel que vieux
 & autorisé qu'il puisse estre d'ailleurs,
 est nécessairement douteux & incer-
 tain; & quiconque a la hardiesse de
 l'enseigner pour une des vérités de l'E-
 vangile, enseigne une doctrine diverse
 & autre que celle de l'Apôtre, contre
 ce qu'il a expressément denoncé luy-
 même à tous les Pasteurs & predica-
 teurs de l'Eglise Chrétienne. Il veut
 que Timothée denonce particuliere-
 ment à ceux d'Ephese, dont il parle en
 ce lieu, qu'ils ne s'addonnent point aux
 fables & genealogies. C'étoit là le riche
 supplément qu'ils ajoutoient à la do-
 ctrine de l'Apôtre. Pour l'achever, &
 la rendre capable de contenter leur
 esprit & celui de leurs semblables,
 après

Chap. I. après en avoir proposé les enseignemens, ils y attachoient du leur la fable & la genealogie. Estoit-ce pas là de beaux enrichissements de l'Evangile & bien dignes de la majestè de cette verité celeste ? Mais c'est là le destin de tous ceus à qui la parole de Dieu ne suffit pas. Le salaire de leur dégouft, & du mépris qu'ils font de la sagesse divine, la seule solide & eternelle nourriture de la creature raisonnable, c'est qu'ils aiment la vanité, & se repaissent de fables & de contes creux, & de genealogies. C'est ce qui est arrivé, & à la nation des Juifs, d'où il semble qu'étoient ceux, que S. Paul entend en ce lieu, & depuis à ceux de Rome, qui ayant une fois dedaignè la simplicitè & puretè de l'Escriture, sont aussi tombés dans une pareille maladie: & les livres & les sermons, dont ils entretiennent les ames de leurs devots, étant pleins de visions bourruës, & de miracles forgez à plaisir, & de contes si étranges, que le plus grand de leurs miracles est à mon avis, qu'il se trouve des gens ou assez hardis pour les debiter, ou assez simples pour les croire. Et si vous sondez

deuz les choses jusques au fonds, vous Chap. 2
treuverez que la fable a beaucoup plus
de part que l'Évangile, dans l'établif-
sement du purgatoire, de la confession,
de la transsubstantiation, de l'invoca-
tion des Saints, & de quantité d'autres
semblables doctrines. Au moins est-il
bien certain que le bon Bellarmin, le
plus fameux de leurs controversistes,
n'oublie jamais dans ses disputes les
visions & les prodiges (c'est à dire les
fables) entre les moyens dont il se sert
pour les appuyer. Ils ont aussi leurs gé-
néalogies, auxquelles ils sont fort ad-
donnez, c'est à dire les successions de
leurs Papes, avec toutes les branches
de leur hierarchie, & la descente de
chacun de leurs Prelats depuis les Apô-
tres jusques à nous; & ils y attachent
tellement la verité, que si par malheur
il s'en manquoit seulement vn degré,
ils croyroient que tout seroit perdu. Et
c'est pourquoy ils ont tant de soin d'en
bien conserver la liste & l'histoire, se
distillant le cerveau à en démesler tou-
tes les difficultés, qui le plus souvent ne
sont pas petites: jusques-là qu'encore
aujourduy après tant de travail & tant
de

Chap. I. de veilles, il n'est pas bien constant qui est celuy qui a été précisément le premier Evêque de Rome après S. Pierre: par où leur est venuë, à ce qu'ils prétendent, toute cette riche succession d'infailibilité & de puissance, dont'ils jouissent depuis si long-temps. Quant aux fables & aux genealogies Judaïques, que l'Apôtre touche particulièrement en ce lieu, vous en ayant autres fois assés parlé sur l'Epître à Tite, où il en est aussi fait mention, nous n'en dirons rien d'avantage pour cette heure. Ainsi il ne nous reste, qu'à expliquer brièvement la raison pourquoy S. Paul condamne l'étude de ces vains predicateurs, qui s'amusoient aux fables & aux genealogies. Il est vray que le seul nom du sujet, où ils s'occupoient, montre assés leur folie. Car que se peut-il penser de plus indigne de l'Evangile, c'est à dire d'une verité & d'une sagesse celeste & salutaire, que les men songes de la fable, & que les embarras des genealogies? Neantmoins l'Apôtre ne laisse pas d'en toucher la vanité: disant premierement *qu'elles sont sans fin*, c'est à dire d'un travail, qui n'a point de

de bout, ces longues suites de genealogies étant comme autant de labyrinthes, où vous errés sans issue en mille tours & détours enveloppés, & mêlés les uns dans les autres: tout ainsi que si vous aviez entrepris de démaeller un écheveau de fil bien broüillé: ou de compter & de distinguer toutes les feuilles d'un arbre bien touffu, ou d'une forêt toute entière. Mais outre que ce travail est infini, l'Apôtre ajoûte que le pis est, qu'il est inutile, & qu'il est même pernicieux; ne faisant que plonger incessamment l'esprit en des questions épineuses, dont vous n'avez pas si tost fondé l'une, que vous en voyés naistre cent autres. C'est ce qu'il signifie quand il dit, que ces fables & genealogies engendrent des questions plutôt que l'édification de Dieu. Il exprime moins qu'il n'entend. Car il n'entend pas que produisant ces deux effets, la question, & l'édification, elles donnent plus du premier que du second (comme il pourroit sembler à ne considérer que ces paroles) Il veut nier nettement qu'elles apportent aucune édification: & accorder seulement qu'elles engendrent force questions.

Chap. I. stions comme s'il disoit, qu'elles ne
 sont capables sinon de travailler l'es-
 prit & de l'embroûiller dans un cahos
 de questions, qu'elles font naître sans
 donner pour tout aucune vraye & soli-
 de edification. Si l'on peut dire qu'elles
 edifient : c'est à l'orgueil, & à la vanité
 qu'elles edifient : au même sens que
 l'Apôtre dit quelque part fort elegam-
 ment, que les mauvais exemples edi-
 fient les consciences foibles à mal-
 faire. Mais quant à la vraye edification,
 qu'entend ici S. Paul, & qu'il appelle
l'edification de Dieu, c'est à dire celle que
 Dieu approuve & qu'il commande, ou
 celle par laquelle nous nous avançons
 en sa crainte, & en son service, & nous
 affermissons en sa communion bien-
 heureuse : il est évident que toutes les
 fables & genealogies soit du Paganif-
 me, soit du Judaïsme, soit de la commu-
 nion Romaine, n'y servent de rien
 pour tout. Quand vous y auriés travail-
 lè toute vôtre vie ; quand vous sçauriés
 par cœur la Metamorphose & le Tal-
 mud, & toute la Legende dorée : &
 quand vous y auriés encore ajouté tou-
 tes ces questiôs infinies, dont les Theo-
 logiens

1. Cor.
 8. 10.

logiens de l'école des Papes ont farci Chap. R
 tant de volumes : vous n'en feriez après
 tout cela, ny meilleur, ny plus heureux,
 ny plus agreable à Dieu. Cette divine
 edification est *en la foy*, comme ajoûte
 l'Apôtre, c'est à dire selon le stile de
 l'Écriture, par la foy. Ce n'est pas la
 fable n'y l'étude des genealogies, ny la
 subtilité des questions, ny la recherche
 des opinions soit anciennes, soit mo-
 dernes, qui edifie l'homme en Dieu. Il
 n'y a que la foy, c'est à dire une vive &
 ferme persuasion de la verité de l'E-
 vangile de Iesus Christ, qui soit capable Act. 15.
9.
 d'un si grand effet. Car c'est par la foy Eph. 3.
17.8.
 que nos cœurs sont purifiez, comme dit Iud. 20.
21.2.
 S. Pierre ; & c'est par elle qu'y habite 20.
 Iesus Christ, la pierre angulaire de ce
 bâtiment comme dit S. Paul, & c'est
 sur elle que nous nous edifions, comme
 dit S. Iude : & nôtre foy est la victoire Iean 5.
4.
 qui surmonte le monde, comme dit S.
 Iean. Cette foy est de l'ouye ; Mais de
 quelle ouye ? Non certes de l'ouye des Rom. 10.
17.
 fables, ou des traditions, ou des opiniôs
 de l'antiquité, ou des decrets des Papes,
 ou de la doctrine de son Eglise ; mais
de l'ouye de la parole de Dieu. La foy ne
 naît

Chap. I.

naïst que de là. La creance que vous ajoûtez à toute autre parole qu'à celle de Dieu, quelque forte, & ferme qu'elle vous semble, n'est pas une foy; ce n'est qu'une fantaisie; une opinion, & une erreur. Remercions le Seigneur, Freres bien aimés, de ce qu'il a daigné rétablir cette parole au milieu de nous; pure & sincère, telle qu'elle sortit de la bouche de son Fils; & de la plume de ses Apôtres, nettoyée de toutes les ordures des fables & des inventions, & des fantaisies, que la vanité & la foiblesse & la superstition des hommes y avoit meslées. Nous pouvons dire en bonne conscience, & vous nous en estes témoins, que par la grace de Dieu cette chaire ne vous enseigne *point d'autre doctrine*, que celle de S. Paul, & de ses bien-heureux confreres; & que vous n'oyés resonner dans vos assemblées aucune autre voix que la leur; celle-là même qui bâtit l'Eglise Chrétienne au commencement, qui confondit les demons, qui changea les pierres en enfans d'Abraham, & qui forma tant de Saints & de Martyrs. C'est par la foy qu'elle edifia cet admirable temple de

de Dieu, dont la beauté ravit ses propres ennemis, & les contraignit enfin de donner gloire au Seigneur Iesus. Car cette doctrine de Paul est capable de faire toutes ces merveilles: mais pourveu qu'elle soit receüe dans le cœur avecque foy. Et c'est pour cela que le Seigneur nous l'envoye, afin qu'elle face & produise en nous l'édification de Dieu par la foy. Croyés-la donc (bien aimés) & elle vous édifiera: Recevés-la avecque foy, & elle vous changera en autant de sanctuaires celestes, où Dieu habitera quip&jour, où il conservera sa paix & sa joye, où il entretiendra un doux, calme au milieu de toutes les tempestes du siècle, où les frayeurs & les craintes, & les sollicitudes & les autres passions du monde n'entreront jamais, d'où les tentations & les promesses & les menaces de l'ennemy se retireront toujours vaincues. Car si nous ayons cette foy divine, si nous sommes fermement persuadés de la verité de ce que Iesus nous a promis, & de ce que son Paul & ses autres ministres nous ont enseigné de sa part: que ne ferions nous point, ô bon Dieu! que

e crain-

Chap. I. craindrions nous ? que trouverions-nous ou fâcheux ou difficile ? Certainement si nous avions tant soit peu de cette foy, rien ne nous seroit impossible : Nous transporterions les montagnes, comme disoit le Sauveur : Nous ferions des merveilles, & serions les plus saints & les plus heureux hommes de la terre. Qu'est-ce que pourroit le vice contre des gens assurez que Dieu les voit, & que l'œil & la main de Jesus Christ est sur eux ? Et quels perils & quelles morts pourroient troubler le contentement de ceux qui croyoient que leur IESVS est le Seigneur de la vie & de la mort, & seroient persuadez qu'il n'y a point d'accident capable de les arracher d'entre ses bras, ou de leur ravir son ciel & son eternité ? Comment l'aymerions-nous, & quels biens ne mépriserions-nous point, & quels maux ne souffririons-nous point pour luy, si nous croyons qu'il est mort pour nous, & qu'il n'a acquis la gloire du siecle a venir que pour nous la communiquer ? C'est nôtre seule incredulité, mes Freres, qui est la cause de nos foiblesses & de nos desordres. Nous nous
laissons

laissons vaincre au monde ; parce que nous ne croyons gueres en Dieu. C'est de là que viennent nos injustices & nos fraudes ; nos impuretés & nos débauches ; nos avarices & nos rapines ; & toutes les taches de nos mœurs. Comme c'est la foy qui nous edifie : aussi est-ce l'incredulité qui nous ruine. Pour reparer tout ce qu'elle a fait de mal au milieu de nous , je n'ay qu'un mot à vous dire , *Croyés en Iesus Christ* : mais croyez y bien , du cœur , & non de la langue seulement ; né doutant non plus de la verité de son ciel , que de celle de nôtre terre. Vne telle foy si vous l'avez une fois , vous guerira de tous vos vices ; elle vous fera haïr le pechè , & mépriser le monde ; elle vous fera aimer Dieu & vos prochains , & apres vous avoir conduits en sa paix & en sa grace durant ce siecle , elle vous couronnera de sa gloire & de sa felicitè en l'autre. *Seigneur Iesus nous croyons. Subvien à nôtre incredulité, & accompli ta vertu dans nos foibleſſes. Amen.*



SERMON TROISIEME *

* Pro-
noncé à
Cha-
renton
le 11.
Octobre
1654.

I. TIMOTH. Chap. I. Vers. 5.

*Or la fin du commandement c'est charité,
procedante d'un cœur pur, & d'une bon-
ne conscience, & d'une foy non feinte.*



HERS FRERES ; La bon-
té de la doctrine Chrétien-
ne est la plus claire marque
de sa divinité. Car quoy que
les profanes disent, ils ne peuvent nier,
qu'elle ne change les mœurs des hom-
mes en mieux, & comme disoit un
ancien, qu'elle ne contraigne ceux qui
la croient de s'amender & de devenir
vertueux. Si ses mysteres vous sem-
blent étranges, dit-il aux Payens, tant
y a qu'ils sont nécessaires, & si leur veri-
té vous est suspecte ; dumoins, vous ne
pouvés douter de leur utilité. Vous vous
en moqués, & les appellés des fables ;
& cependant vous voyés que ces fa-
bles pretenduës ont plus de force, pour
nettoyer

Tertull.
in l'A-
polog.
c 49.

nettoyer les ames des hommes que Chap. I.
les plus serieuses verités de vos sages,
& que les plus severes loix de vos
Princes. En effet l'Évangile qu'ils
méprisoyent, comme une invention
grosſiere & mal-tiffuë, fit plus de
service au genre humain en peu
d'années, que n'avoient fait en plu-
sieurs ſiecles les plus subtiles ſectes de
leur philosophie. Jamais nulle do-
ctrine ne nous a donné des motifs plus
puiffans, ſoit pour nous détourner du
mal, ſoit pour nous porter au bien. Car
l'Évangile arrache le vice de nos cœurs,
l'unique ſource de nos malheurs, & y
plante l'honesteté & la vraie vertu, le
fondement aſſeuré du repos & de la
félicité. Et au lieu que le deſſein des
autres diſciplines eſt ou de nous diver-
tir, ou de nous rendre plus ſauans, ou
plus devots, & plus ſoumis; la Religion
Chrétienne ne travaille, qu'à nous ren-
dre gens de bien. C'eſt là ſon ſeul but;
où ſe rapporte directement & evidem-
ment tout ce qu'elle promet, & tout ce
qu'elle enſeigne, ou qu'elle commande.
Cela ſe void de ſoy-même en la confi-
derant avecque tant ſoit peu d'atten-
e 3 tion.

tion. Mais l'Apôtre S. Paul nous le represente aujourd'hui expressément, mes Freres , dans les paroles que je viens de vous lire , & en la suite du discours, qu'il avoit commencé contre certains mauvais predicateurs , qui au lieu de se tenir a sa doctrine , vouloyét debiter parmi les Chrétiens des fables & des genealogies, & je ne sai quelles autres resveries Judaïques; qui n'étoyét propres qu'a engendrer des questions, & non a edifier en la foy de Dieu. Mainténât pour montrer combien leur predication est dangereuse, & éloignée du veritable but du Christianisme, il ajoute que *la fin du commandement c'est la charité*. Vous voyés bien, que cecy est opposé a ce qu'il venoit de dire de la doctrine des seducteurs ; Ils preschent des choses, qui ne font aucun fruit ; qui ne donnent aucune edification ; dont tout l'effet est d'embarasser ; & de partager les esprits sur les questions, qu'elles font naistre : Mais (dit-il) *la fin du Commandement* (c'est à dire de la doctrine Evangelique) *c'est charité, procedante d'un cœur pur, & d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte*. C'est à ce
but

but & non ailleurs, que doit tendre toute nôtre predication. Comme c'est là fin & l'ouvrage de l'Evangile ; aussi est-ce nôtre tâche ; non de semer des questions dans les esprits des hommes, mais bien d'établir la charité dans leurs cœurs ; une charité vraiment Chrétienne, qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy sincère. C'est là, chers freres, à mon avis le sens des paroles de S. Paul en ce lieu. Mais pour vous les faire mieux comprendre, & en tirer le fruit, qu'elles contiennent pour nôtre edification & consolation, le considereray par ordre, s'il plaît au Seigneur, les deux points, qui s'y presentent ; Le premier, que *la charité est la fin du commandement* ; & le deuxiesme, que *cette charité procede d'un cœur pur, d'une bonne conscience & d'une foy non feinte*. Pour le premier de ces deux points, afin de le bien entendre, il faut sçavoir avant toutes choses, quel est ce *commandement*, qu'entend l'Apôtre & dont il dit que *la charité est la fin*. La parole dont il se sert dans l'original, aussi bien que celle de *commandement* dans nôtre traduction, étant fort gene-

Chap. I. rale & d'une grande étendue, tous ne l'ont pas prise d'une même sorte. La plus grand'part des Interpretes, & sur tout les modernes, entendent par ce commandement la loy de Moïse: Et j'avouë que le mot de *commandement* semble s'y rapporter fort proprement, la loy, comme vous savés, consistant toute en divers cōmandemens. Neantmoins si c'étoit en ce lieu la pensée de l'Apôtre, il est mal-aisè de comprendre, pourquoy il n'a pas dit simplement *la loy*, comme il fera deux versets après celui-ci; & pourquoy au lieu de cette parole, qui est claire & naturelle, & ordinaire dans son stile en ce sens-là, il a mieux aimè en employer vne autre, qui ne convient pas si bien à ce dessein; & qu'il n'employe jamais ailleurs en cette signification-là pour dire la loy.

Rom. 7. Il est vray que dans nôtre traduction
10. de l'Épître aux Romains, nous lisons plus d'une fois *le commandement* pour dire la loy. Mais ceux qui entendent le langage, auquel a écrit l'Apôtre, savent que le terme qu'il a ici employé; & que nous y avons traduit *commandement* est différent de celui, dont il se

se sert dans l'Épître aux Romains * en Chap. 8
 parlant de la loy. Quant a celui dont ἐπιτολῆ.
 il se sert ici, il l'employe ci après dans
 ce chapitre, *Fils Timothée* (dit-il) *je te* 1. Tim. 1.18
recommande ce commandement; pour signi-
 fier comme chacun void, non la loy de
 Moïse, mais la doctrine de l'Évangile
 de Iesus Christ, qu'il luy avoit baillée
 en depost. Il en use encore dans la pre-
 miere épître aux Thessaloniens; *Vous* 1. Thess. 4. 2.
savés quels commandemens nous vous avons
donnés de par le Seigneur Iesus; où il entend
 encore clairement les enseignemens &
 les ordonnances non de la loy, mais de
 l'Évangile. Et ailleurs il exprime en la
 même sorte l'ordre que Dieu a donné
 aux hommes par l'Évangile de son Fils,
 de se convertir a luy; *Ayant* (dit-il) *dis-* Act. 17.
simulé les temps de l'ignorance, il denonce, 30.
*au il commande * maintenant a tous hom-* παραγ-
mes en tous lieux qu'ils ayent a se repentir. υλλου.
 C'est précisément ce qu'il disoit aux Act. 14.
 Lycaoniens, parlant de foy même, & de 15.
 Barnabas, qu'ils leur *evāgelisent*, * *que des* *
idoles vaines ils se convertissent au Dieu ιουγ-
vivant. Comme il dit *commander* pour si- γελισ-
 gnifier *evangeliser*, rien n'empesche κειου.
 qu'il n'ayt peu dire tout de même la

COMMANDE-

Chap. I. *commandement*, pour signifier l'*Evangile*.
 Et en effet ce que l'Apôtre dit ici du
 commandement, dont il parle, que la
charité en est la fin, convient beaucoup
 mieux à l'*Evangile*, qu'à la *loy*. Je sai
 bien, que ce qu'ordonne la *loy* dans ses
 divers *commandemens*, se réduit toute
 à la *dilection* ou à la *charité*. Selon ce
 que le *Seigneur Iesus* nous enseigne
 que toute la *loy* est comprise en deux
 points d'*aimer Dieu* & *nôtre prochain*.
 Mais l'Apôtre dans vn autre lieu, pour
 exprimer cette pensée ne dit pas, que la
charité est la fin de la loy; Il dit qu'elle en
 est la *plenitude*; * c'est à dire ce qui la
 remplit toute, ou tout ce qu'elle con-
 tient; ce qui est dit avec une *verité*,
 une *briéveté* & *élegance* admirable,
 étant clair qu'en effet tout ce que la
loy commande en revient là, que nous
aimions; & qu'il n'y a pas un de tous les
 articles, qu'elle contient qui ne se re-
 duise à *aimer* ou *Dieu*, ou *nôtre pro-*
chain. Si donc l'Apôtre en ce lieu eust
 eu la même pensée dans l'esprit, il y a
 grand' apparence qu'il se fust encore
 servi de cette belle maniere de l'expri-
 mer, en disant, que la *charité est la*
plenitude.

Matth.
22.40.

Rom. 13
10.

*

πλήρω-
μα.

Pf. 24.
1.

plénitude de la loy. Et neantmoins il ne Chap. I.
 le fait pas ; Il dit qu'elle en est la fin ; Il
 ne dit pas qu'elle en est la plénitude. Il
 dit bien ailleurs que *Iesus Christ est la fin* Rom. 10
de la loy, mais pour signifier non qu'elle ^{4.}
 commande ou ordonne proprement
 de croire en Iesus Christ, comme elle
 commande formellemét d'aimer Dieu
 & le prochain ; mais bien pour dire
 qu'elle se rapporte a Iesus Christ, ayant
 été ordonnée pour conduire les hom-
 mes a luy, & pour les disposer & les
 contraindre de chercher leur salut en
 luy, apres les avoir convaincus qu'il
 n'est pas possible de les trouver ou en
 elle, ou en eux mêmes ; si bien que ce
 qui est *la fin de la loy* dans le langage de
 l'Apôtre est hors d'elle ; au lieu que la
 charité est en elle ; Elle en est *la plénitude* ;
 tous ses commandemens en sont pleins.
 Il semble donc que l'Apôtre n'ayt peu
 icy entendre la Loy, quand il dit, *que*
la charité est la fin du commandement. Mais
 ce qui le prouve encore invinciblement
 a mon avis, c'est qu'il dit expressement,
 que la charité, dont il parle, vient de
 la foy ; *La fin du commandement* (dit-il)
est charité, procedante d'un cœur pur, &
d'une

Chap. I. *d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte.* Or il est evident, que la charité, que la loy commande, & a quoy elle se rapporte, n'est pas de la foy; Car la foy est de l'Evangile & non de la Loy; Autrement il faudroit broüiller & confondre ensemble la Loy & l'Evangile; deux choses non seulement differentes, mais mêmes opposées l'une a l'autre; comme il paroît dans toutes les épîtres de l'Apôtre. Puis donc, que la charité, dont il est icy parlè, vient de la foy & en est le fruit & l'ouvrage; certainement il faut advouër que le *commandement*, dont elle est la fin, se doit prendre de celuy de l'Evangile, & non de celuy de la loy; de l'annonciation ou predication Evangelique, ou Chrétienne, & non de la legale, ou Mosaique; C'est pourquoy j'estime qu'il vaut mieux suivre ceux des interpretes anciens & modernes, † qui par le *commandement*, dont parle icy l'Apôtre, entendent, comme ailleurs dans les deux lieux que nous avons rapportés, la doctrine de l'Evangile; celle que Jesus Christ & ses Apôtres par son ordre nous ont commandè de recevoir & de croire.

* Theo-
doret
sur ce
lieu.

†
Grot. in
huc loc.

Croire. Cette exposition s'accorde par-
 faitement bien avecque les paroles Chap. I.
 precedentes & avecque tout le dessein
 de l'Apôtre ; & il y a grand' apparence
 que ce qui a empesché les Interpretes
 de l'embrasser n'est, que l'opinion qu'ils
 ont euë, que le mot de *commandement*
 convient mieux a la Loy qu'a l'Evan-
 gile, qui semble plutôt promettre que
 commander. Mais la difference de ces
 deux alliances n'est pas en ce que l'une
 commande, & que l'autre ne com-
 mande pas (car il est évident qu'elles
 commandent toutes deux) mais elle est
 en la nature des choses, qu'elles com-
 mandent ; en ce que la loy commande
 de *faire*, & l'Euangile de *croire*, comme
 l'Apôtre l'enseigne dans l'Épître aux Gal. 3.
 Galates. Car que l'Euangile de Iesus 12. 13.
 Christ contienne ce grand & salutaire 14.
 commandement, S. Iean nous le dit
 expressement dans sa premiere-épître ;
C'est icy le commandement de Dieu (dit-il) 1. Iean
que nous croyons au nom de son fils Iesus 3. 23.
Christ. Ainsi rien n'empesche que par le
commandement nous n'entendions cette
 sainte & sublime verité revelee dans
 l'Euangile, & preschée par les Apôtres,
 que

Chap. I. que Dieu commande maintenant à tous les hommes de croire pour estre sauvés. Concluons donc que c'est ce que l'Apôtre signifie ; prenant le mot de *commandement*, qu'il employe, non pour la loy de Moïse, mais pour la doctrine de l'Evangile de Iesus Christ; ou, ce qui revient tout a un, pour la predication des Apôtres & de leurs vrais disciples. Il dit que *la charité en est la fin*; c'est a dire que c'est la perfection, où cette doctrine divine se rapporte; où elle tend ; & aspire ; Le dessein qu'elle se propose, & l'ouvrage qu'elle a intention de produire dans les hommes qu'elle instruit; & où elle se termine en effet, quand elle rencontre des esprits dociles, & qui reçoivent ce qu'elle leur enseigne. Car *la fin* d'une chose est le bien où elle tend ; & *la fin d'une science* est la perfection soit de l'entendement, soit de la volonté, qu'elle se propose de former en l'homme, & que l'on acquiert par sa connoissance. Ainsi la fin de la Philosophie est la science des choses divines & humaines ; celle de la Rhetorique, l'éloquence ; celle de la peinture & de la

sculpture;

sculpture, les portraits & les statues; & Chap. A
il en est de même de toutes les sciences, disciplines, & religions, qui ont chacune leurs fins, ou se recueillent & où aboutissent tous leurs enseignemens, & leurs efforts. Et quant à ces sciences humaines quelque magnifiques que soyent leurs promesses, & quelque grand' opinion que l'on en ait, la vérité, & l'expérience fait assez reconnoître, que leur fin est peu de chose; & qu'il s'en faut beaucoup qu'elles ne donnent l'excellence, ou la perfection que nous en désirons. Mais comme la doctrine de l'Évangile est divine; sa fin l'est pareillement; la charité, où elle nous conduit, & qu'elle a dessein de former en nous, étant un bien celeste, & la plus haute perfection de la creature raisonnable. Elle contient toutes les parties de la vraie sainteté; & encloft dans son encceinte toutes les vertus de nôtre nature; Car cette charité, qu'entend l'Apôtre, est une pure & vive amour de Dieu & de nôtre prochain; Elle regarde l'homme, côme l'ouvrage & l'image de ce souverain Seigneur qu'elle adore; & y voyant les traces

Chap. I. traces de sa puissance, l'empreinte de
 sa main, & les marques de son amour,
 elle l'aime & l'embrasse selon l'ordre
 & la volonté de leur commun auteurs
 Et treuvant en luy vn objet tout sem-
 blable a celuy, qu'elle a en foy, une
 mesme forme, un même sang, une mé-
 me nature, une même naissance, une
 même capacité; Le considerant com-
 me un autre foy-même, elle l'aime
 d'un amour tout semblable a celuy
 qu'elle a pour foy-même. Elle desire
 son salut & sa gloire avecque la même
 ardeur que la sienne propre; elle che-
 rit sa vie; elle conserve son honneur
 avec la même jalousie; elle ressent ses
 malheurs & ses defauts, & ses mise-
 res avec les mêmes tendresses; & le se-
 court & le soulage avec un soin aussi
 pressé, que si elle travailloit pour foy-
 même. Vous voyés bien, Mes Freres,
 que la convoitise du bien d'autruy, qui
 est la source de tous les vices, ne peut
 avoir de lieu dans une telle disposition
 d'esprit. Le feu de la charité commé
 vn rayon venu des cieux, consume tou-
 tes les ordures du vice, purifiant nos
 ames, comme le Soleil nettoye nôtre
 air

Chap. I. differens, elle agit toujours avec un même amour. Mais outre l'innocence, la charité nous forme aussi a toute sorte de vertus, a la modestie dans la prosperité, a la patience dans l'adversité, a la temperance, a la generosité, a la liberalité, a la justice. *Elle est d'un esprit patient*, dit S. Paul; *elle se montre benigne; elle s'éjouit de la verité; elle endure tout; elle croit tout; elle espere tout, elle supporte tout.* Qui peut mieux rendre tous ces devoirs aux hommes, que celui qui les aime? ou pour mieux dire, qui est capable de leur rendre ces devoirs s'il ne les aime? Et quant a la pieté, il est évident que Dieu n'agrée; que celle qu'inspire la charité. Il n'approuve que les services de ceux, qui le servent, parce qu'ils l'aiment; & a en abomination les sacrifices, que luy presente l'hypocrite & le superstitieux; qui le craignent & le haïssent, encore qu'ils l'adorent. Ainsi voyés vous que la charité est l'abregé de toutes les vertus; une chaisne divine, où se treuvent ces perles celestes de la sanctification toutes liées ensemble, ne faisant qu'un rond accompli, l'ornement & la perfection

1. Cor.
13. 4. 5.
7.

fection de l'homme. Il faut dire de la ^{Chap. I.} charité ce qu'un sage * disoit autre- ^{Aristo-} fois de la justice, que l'étoile du matin ^{16.} le plus beau de tous les feus, qui luisent dans les cieus, n'est pourtant pas comparable à sa beauté. Car encore que la justice soit une admirable vertu, & vraiment digne de l'amour & des louanges du genre humain, si est-ce que la charité a une étendue bien plus grande & un principe incomparablement plus noble, & une douceur & facilité beaucoup plus aimable. C'est donc proprement cette vertu, l'accomplissement de toute vertu & sanctification, qui est la fin du commandement de l'Évangile. Tout le dessein de cette doctrine apportée des cieus par le Fils de Dieu, révélée aux Apôtres, & prêchée dans le monde par leur ministère, est d'allumer la divine flamme de la charité dans nos cœurs. C'est propre- ^{LUC 12.} ment le feu que Iesus est venu mettre ^{49.} en la terre. C'est l'unique effet & le vrai ouvrage de sa parole; Et c'est pourquoy l'Apôtre enseigne ailleurs, que sans la charité tout le reste est vain & inutile; Quelque pompeux que soient

Chap. 1. vos dons, sans elle ils ne peuvent profiter. Quand vous parleriez les langages de tous les hommes, & de tous les anges; quand vous auriez la prophetie, & la connoissance de tous les mysteres, & de toutes les sciences du ciel & du monde; quand vous auriez tous les degres de la foy, jusques a faire les plus grands miracles; quand vous auriez même consumé tous vos biens pour la nourriture des pauvres, & livré votre corps en holocauste; Si vous avés eu ou fait toutes ces grandes choses sans la charité, vous n'estes avecque tout cela, qu'un airain, ou une cymbale, qui fait beaucoup de bruit, mais n'apporte nul vray & solide profit; vous n'estes rien, & tout cet esclat ne vous servira de rien; parce, que vous n'avés pas la fin; le principal & la perfection de l'Evangile; la seule chose necessaire; avec laquelle vous pouvés vous passer de tout le reste, & sans laquelle tout le reste ne peut vous estre salutaire. C'est la doctrine expresse de Saint Paul écrivant aux

1. Cor.
13. l. 2.
3.

Corinthiens. Et la premiere epître de S. Iean en est toute pleine; protestant entre autres choses *que la charité est de Dieu*

Dieu, & que quiconque aime est nay de Dieu
 & connoist Dieu ; & que Dieu est charité, 1. Jean
4. 7. 16.
& 2. 10
& 4. 8.
& 2. 11.
& 3. 14.
 & que celuy qui demeure en la charité, de-
 meure en la lumiere & en Dieu, & Dieu en
 luy; mais qu'au contraire celuy qui n'ayme
 point n'a point connu Dieu, parce que Dieu
 est charité, & qu'un tel homme est en tene-
 bres, & qu'il chemine en tenebres, & ne
 sçait où il va, & qu'il demeure en la mort.
 Mais l'Apôtre ne se contente pas de
 dire, que la charité est la fin du commande-
 ment. Pour nous mieux faire compren-
 dre la nature de cette charité, dont il
 parle, & nous montrer comment la do-
 ctrine Evangelique la forme en nous, il
 ajoûte, que c'est vne charité, qui procede
 d'un cœur pur, d'une bonne conscience, &
 d'une foy non feinte. Il paroît dans la vie
 des enfans du siècle une ombre de la
 charité ; en l'amour qu'ils se portent
 les uns aux autres. Car aimer est vne
 chose si douce & si necessaire, & si na-
 turelle a l'homme, qu'il ne s'en treu-
 ve presque point, qui n'ayme. Le mal
 est, que leur jugement étant corrom-
 pu, & leurs affections, & inclinations
 fort deregées, il arrive de là que leur
 amour est tres imparfaite ; & meslée

Chap. I. de tant de vices, & de defauts, que pour dire la verité, elle n'a de l'amour que le nom seulement. Car au lieu que la charité est un mouvement noble & honeste, qui aime les personnes ou par devoir, ou pour leur merite; L'amour des hommes est le plus souvent fondé sur l'intérêt; c'est à dire ou sur le profit, ou sur le plaisir, qu'ils attendent de ceux qu'ils aiment. C'est ainsi qu'aiment les peagers, comme le remarque nôtre Seigneur, *Si vous aimez (dit-il) ceux qui vous aiment, quel salaire en aurés vous? Les peagers ne font ils pas la même chose.* Les voleurs mêmes & les plus perdus pécheurs observent quelque amitié entr'eux, & se rendent de bons offices les uns aux autres; non qu'au fonds ils ayent aucune vraie, & sincere amour, mais parce que ce commerce est nécessaire pour leur intérêt. Il en est de même de l'amour de tout homme, qui cherche & desire non le bien, l'honneur & la gloire de la personne qu'il aime, mais son propre contentement, & la satisfaction de son avarice, ou de son ambition, ou de sa brutalité, ou de quelque autre passion semblable.

Cela

Cela n'est pas aimer autrui ; c'est s'ai- chap. 2.
 mer soy-même ; & pour bien parler ;
 c'est aimer vôtres chair, & ses interests,
 qui sont si peu les vôtres , que pour
 contenter les furies ou les extravagances
 de vôtres chair , vous vous perdés
 vous même. L'Apôtre pour separer
 d'avec cette amour fausse & bâtarde la
 vraie dilection Chrétienne, dit qu'elle
 vient premierement *d'un cœur pur* ; &
 puis *d'une bonne conscience* ; & enfin *d'une
 foy non feinte*. Le cœur est pur , quand
 il n'est souillé d'aucune passion injuste,
 ou deshonneste ; de nulle avarice, am-
 bition , ni sensualité. Etant franc de
 tous ces vices , il aime purement ; & ne
 souhaite que le bien, & le salut de son
 prochain. Son affection est simple &
 nette ; sans mélange de nulle chose
 étrangere. *La bonne conscience* que l'A-
 pôtre ajoute en deuxième lieu , n'est
 guere differente au fonds d'avecque la
 pureté du cœur ; signifiant seulement
 que celui qui la possède en est luy mê-
 me le tefmoin ; ne découvrant rien de
 frauduleux, ni de contraire aux loix de
 la vraie charité, dans l'amour qu'il por-
 te a Dieu & a ses prochains , toutes les

Chap. I. fois qu'il examine les mouvemens de son ame. Car la *conscience*, comme vous savés, & la connoissance, que chacun de nous a de ses propres actions tant de celles du dehors, que de celles du dedans; & le jugement qu'il en fait en soy-même selon la lumiere de son entendement: C'est un juge incorruptible, qui ne donne rien, ni a la faveur, ni a la crainte; & qui ne peut estre abusé, sachant jusques au fonds les motifs, les fins, & les circonstances les plus cachées des choses, dont il connoit. Quand ce secret arbitre de nôtre vie approuve l'affection que nous portons a nôtre prochain, qu'il n'y trouve rien digne de sa condamnation, ou de sa censure; nulle intention injuste, ou honteuse, ou basse & mercenaire, mais toutes choses conformes à la sincerité, à la vertu, & au devoir tant envers Dieu, qu'envers l'homme; alors nous pouvons nous asseurer que c'est une charité Chrétienne. Mais parce que la lumiere de nôtre conscience est naturellement trop foible pour juger assés exactement d'un sujet aussi haut, & aussi divin qu'est la charité; l'Apôtre veut encore

encore qu'elle soit éclairée de la foy Chap. I.
 pour en bien connoître; disant en troi-
 sième & dernier lieu, que cette *charité*,
 qui est la fin du commandement, est
d'une foy non feinte. Il est vray qu'à parler
 proprement il n'y a point de foy, qui
 ne soit vraie; celle qui est feinte étant
 seulement un masque, ou une peinture
 de la foy, & non la foy même. Mais ce
 n'est pourtant pas sans raison, que l'A-
 pôtre a ainsi modifié son langage, disant
 expressément *une foy non feinte*, & non
 simplement une foy. Car il voyoit sans
 doute en son siècle ce qui n'est, que
 trop commun dans le nôtre., plusieurs
 faire profession de la foy, qui n'en
 avoyent point au fonds, & en avoyent
 seulement une fausse idole, qui mon-
 trant au dehors l'ombre, & la couleur,
 & l'apparence de la foy, trompoit, &
 eux, & les autres, & passoit pour foy
 dans leur jugement, & en celui de
 leurs prochains charitables; bien qu'elle
 ne le fust point en effet; comme il
 arrive souvent, que l'on prend de l'or
 d'alchimie pour de vray or, quand on
 ne s'y connoit pas, ou que l'on n'y re-
 garde pas d'assez près. L'exemple des
 faux

Chap. I. faux docteurs, dont il parloit n'agueres, qui aimant & debitant des fables & des genealogies ne laissoyent pas de se nommer Chrétiens, & de se vanter de la foy, l'obligeoit d'user de cette precaution. Et peut-estre que c'est pour le mesme sujet, qu'il nous a aussi fait mention de *la pureté du cœur, & de la bonne conscience*; parce qu'il voyoit en ces gens de l'impureté & de la mauvaise conscience; les avertissant doucemét par ces deux, ou trois paroles, qu'ils feroient bien mieux de s'occuper a nettoyer leur cœur & leur conscience par une vive, & veritable foy, que de s'amuser aux sottises de leurs genealogies, & de leurs fables. En effet nous orrons ci apres en son lieu, qu'il se plaint de quelques uns qui s'étant devoyés de la bonne conscience, & de la

1. Tim. 1. 6 19. foy non feinte s'étoient détournés au vain *babil*; & d'autres encore, qui ayant rejetté la bonne conscience avoyent fait naufrage quant a la foy. Quoy qu'il en soit, il nous montre que c'est de la vraye & vive foy seulement, que vient la charité; & non de cette vaine illusion de foy, dont se vantent les hypocrites, qui n'étant qu'une

qu'une fautive & trompeuse apparence, Chap. I.
 sans aucune force ni vertu, est tout à
 fait incapable de produire un fruit
 aussi divin & aussi admirable, qu'est la
 charité. Mais j'ay dit en deuxième lieu,
 que l'Apôtre nous montre aussi dans
 ces paroles, comment & par quel ordre
 l'Évangile forme la charité en nous.
 Car cela paroît clairement en ce qu'il
 dit, que la charité est la fin, où tend le
 commandement, est *d'un cœur pur, &*
d'une bonne conscience, & d'une foy non
feinte. L'à si vous montés des premières
 paroles aux dernières, comme des plus
 bas degrés aux plus hauts, vous voyés
 premièrement *la charité*, qui vient de la
 pureté du cœur, & puis celle ci, qui
 procede de la bonne conscience; &
 toutes les deux en fin, qui naissent de
 la foy; si bien que le progrès legitime,
 & naturel de l'Évangile dans cette di-
 vine production, est que premièrement
 il engendre la foy dans nos cœurs; La
 foy en suite ayant receu & embrassé la
 verité, agit dans la conscience, & en
 chassant le trouble & l'ignorance, la
 rend bonne de mauvaise & gâtée qu'elle
 étoit. Puis elle s'étend dans nos en-
 trailles,

Chap. I. trailles, & purifie notre cœur, le delivrant des ordures, & des vices qui le souilloyent & le profanoient indignement; Et en fin la foy ayant (si j'ose ainsi parler) nettoyé sa propre maison, y allume la charité; une douce & pure flamme d'amour envers Dieu, l'auteur de toute nôtre felicitè, & envers ses serviteurs nos freres, & toutes ses creatures, qu'il a honorées de son image. Quelques uns ont remarqué dans ces progrès des productions, que la doctrine celeste fait en nous, une espece de descente; comme si l'Apôtre l'avoit ainsi representè tout exprès pour l'opposer aux genealogies des mauvais predicateurs, & les avertir que c'est celle ci, qu'il faut estudier, & non les leurs, vaines, & inutiles; & enseigner aux fideles par quels degrés la charité se forme dans nos cœurs, (enquoy consiste nôtre salut) & non par quelles generations nous sommes descendus de nos premiers peres; ce qui est tout a fait inutile à nôtre bonheur. Mais peut estre que cette pensée, quelque agreable qu'elle semble, est neantmoins trop subtile & trop recherchée, pour estre tombée

Grotius
sur ce
lieu.

tombée dans l'esprit du S. Apôtre, qui Chap. I.
ne s'arreste qu'aux choses graves & solides. Remarquons maintenant les principaux usages que nous pouvons tirer pour nôtre edification de la leçon qu'il nous a donnée. Premièrement en établissant, que la fin de la doctrine Evangelique est la charité, il en bannit clairement les fables, & les genealogies, & en general tout ce qui n'a nulle force ni usage pour mettre l'amour de Dieu, & du prochain dans nos cœurs. Et si vous examinés les traditions de Rome a cette regle, vous en découvriés incontinent la vanité; étant clair, que la plus grand part non seulement des opinions, & des conclusions qui se disputent avecque tant de chaleur dás leurs écoles, mais mêmes des articles, qu'ils ont decidés dans leurs Conciles, & qu'ils pressent comme necessaires a la foy, n'ont aucun rapport a la charité Chrétienne, & ne servent de rien a la sanctification de nos ames; qui est l'unique but de l'Evangile. D'où s'ensuit evidemment que ce sont non des enseignemens de Jesus Christ, qui n'a rien commandé qui ne tende a la charité,
mais

mais des traditions de l'homme , des ouvrages de son esprit charnel & vain, & des fruits ou de son ignorance, ou de sa subtilité, & curiosité. En après de cette même verité ici posée par l'Apôtre ; vous voyés combien est grande l'excellence de la charité. Car la fin est sans difficulté, ce qu'il y a de plus excellent en chaque dessein; comme la chose qui doit le plus toucher nôtre desir, & pour l'acquisition de laquelle il faut faire tout le reste. Si bien que la charité étant la fin de l'Evangile, elle est aussi sans doute la plus haute perfection du Christianisme. D'où il paroist combien s'abusent ceux, qui posent l'état de la perfection en la Moinerie, & dans la pratique de ses regles bizarres; Car bien loin de former a la vraye charité, elle en rompt d'abord les plus necessaires devoirs; premierement en écartant ses devots en des deserts, ou les renfermant en des cellules, où il est impossible de s'en acquiter; & puis en les dispensant de l'obeissance des personnes, & du commerce des societés & des familles, que la loy de Dieu & la nature les obligeoit de servir; & en fin en les occupant

occupant en des exercices, & en des souffrances, d'où il ne revient aucun fruit ni à leurs prochains, ni à eux mêmes. Pour vous, Fideles, faites état que la charité est votre unique perfection; employés en son étude, & en son exercice, tout le temps, que les moines & les devots perdent en des choses, que Dieu n'a point commandées, & dont il leur dira un jour, *Qui avoit requis cela de vos mains ?* Ne vous flatés point d'une vaine opinion de pouvoir estre Chrétiens sans la charité. Ne m'allegués point votre profession, vos communions, & cette foy, que vous faites sonner si haut. Tout cela sans la charité est un beau corps; mais qui n'a point d'ame; une peinture agreable; mais sans mouvement, ni sentiment. La foy afin que vous ne vous y trompiés pas n'est de nul prix, ni de nulle valeur elle même, sinon en ce qu'elle nous conduit, & nous forme à la charité. J'avoué que la foy nous justifie devant Dieu; mais elle nous justifie afin de nous sanctifier; c'est à dire pour nous orner de la charité. Car la remission de nos pechés que nous recevons par la foy, nous est

Es. I.
12.

Chap. I. est donnée, afin que le sentiment d'une
 grace si admirable, nous enflamme
 d'une vive & ardente amour de Dieu,
 pour cheminer saintement & religieu-
 sement devant luy. Aussi voyés vous,
 que la foy n'a lieu que dans le cours de
 cette vie, où nous sommes formés à la
 charité. Dans le ciel où elle sera ac-
 complie de tout point, la foy cessera,
 étant changée en venë; signe evident,
 que c'est vn moyen, dont l'usage est
 pour produire, & entretenir, & per-
 fectionner la charité. Et c'est de là que
 S. Paul conclut, que des *trois choses qui*
 demeurent maintenant, à sçavoir *la foy, l'es-*
perance & la charité; la plus grande est la
charité. Mais ce n'est rien de contem-
 pler ainsi nuëment l'excellence de la
 charité. Le tout est de la pratiquer; &
 de montrer par effet l'estime que nous
 en faisons, en nous étudiant sur toutes
 choses à l'acquérir & à l'exercer. Sui-
 vons y l'ordre que nous enseigne l'A-
 pôtre. Il dit que la fin du commande-
 ment de Iesus Christ *est charité d'un*
cœur pur, d'une bonne conscience & d'une
foy non feinte. Premièrement vous voyés
 que c'est la doctrine de Iesus Christ;
 qui

1. Cor.
13. 13.

qui nous forme à la charité. Lisons donc , écoutons, & méditons cette sainte doctrine nuit & jour. Que l'Évangile du Fils de Dieu soit la pâture de nôtre ame; les delices de nos oreilles & de nos cœurs; toute nôtre science & nôtre sagesse. Mais l'Évangile nous forme à la charité par la foy, par la bonne conscience & par la pureté du cœur. Que la foy commence donc aussi ce divin ouvrage en nous; mais que ce soit une foy sincere, vive & veritable, & non feinte; comme est la foy pretendue des hypocrites & des mondains. Si vous croyés tout de bon & estes persuadés en effet de la verité des promesses & des enseignemens de l'Évangile; cette foy produira infailliblement son effet en vous. Employés la seulement & l'appliqués soigneusement à son ouvrage; Ne la laissés point oisive, tenés la toujours dans l'action, & luy donnés la direction, & l'intendance de vôtre ame; Qu'elle reforme vôtre conscience avânt toute chose, & la remplisse de sa lumiere, y établissant une nette & distincte connoissance du droit de Dieu & de toutes les differences du bien &

g du

Chap. I. du mal; Etant ainsi éclairée, qu'elle ayt l'inspection de toute vôtre vie. Ne faites jamais rien sans la consulter; observés religieusement tous ses sentimens, & s'il vous est arrivé de les choquer ou de les négliger; qu'elle use de son autorité toute entière, vous châtiant si severement, & si inexorablement avec ses remors, & avecque tout ce qu'elle a de plus cruel, qu'il ne vous prene jamais envie de violer le respect qui luy est deu. Après avoir établi la bonne conscience dans vôtre ame il ne fera pas difficile a la foy de purifier vôtre cœur, puis que les vices & les crimes qui le souillent, sont au fonds ceux la mêmes que la bonne conscience condanne, & qu'elle ne peut souffrir. Si vous croyés ce que l'Evangile enseigne, que la luxure & l'avarice & l'envie, & l'orgueil, sont le souverain malheur de l'homme, son infamie & sa damnation, la haine & la malediction de Dieu; il ne sera pas possible que vous logiés plus long-temps des pestes si pernicieuses dans vôtre cœur. Si vous estes persuadé que le pardon des fautes de cette nature, dont vous étiez ci devant

devant coupable , a coûté la vie au Fils de Dieu , & que pour vous l'obtenir il a souffert en la croix ; comme l'Évangile nous l'apprend ; comment aurés-vous le courage de retourner aux mêmes desordres ? comme si vous vouliez crucifier le Seigneur de gloire encore une fois ? Après tous ces grands préparatifs, après la purification de la conscience & du cœur , reste la dernière & la plus haute perfection ; la fin de l'Évangile ; c'est à dire la charité. Si vous l'avez une fois , vous serés vraiment Chrétien ; Il ne vous manquera plus aucune des choses nécessaires pour soutenir la dignité de ce grand nom. Mais comment pouvés-vous avoir une vraie foy , sans avoir aussi une sincère charité ? Certainement il n'est pas possible de croire , que Dieu nous aime , (comme l'Évangile nous l'assure) qu'il nous a donné son Fils , qu'il nous a délivrés de l'Enfer , & du peché par l'effusion de son sang , qu'il nous a préparé le ciel & l'immortalité , qu'il nous veut rendre éternellement bien heureux & en corps & en ame , il n'est pas possible de croire ces vérités sans aimer un

Chap. I. Dieu si bon, si misericordieux, si liberal, & sans étendre nôtre amour jusques aux autres hommes nos prochains, qu'il appelle avecque nous en la société d'une même Eglise, a la participation d'une même grace, & a l'esperance d'une même gloire. Ceux qui se vantent de connoître Dieu & de croire en luy sans l'aimer, & sans cherir leur prochains, *sont des menteurs* comme dit S. Jean, & *la verité n'est point en eux.* Où ils s'abusent, ou ils nous trompent. Chers Freres, j'espere choses meilleures de vous; & me persuade que cette foy, dont vous faites profession malgré les contradictions du monde, n'est pas feinté; mais sincere & veritable; & qu'elle est accompagnée d'une bonne conscience, & d'un cœur pur. Justifiez-le a nôtre commune joye & gloire, par une charité vive; qui se montre par toutes sortes de bonnes & saintes actions. *Aimés, non de parole & de langue, mais d'œuvre & de verité.* Aimés Dieu, en obeissant a ses commandemens, en accomplissant sa volonté, en vivant selon la regle de sa maison, & en conformant toute vôtre conversation

1. Jean
2. 3.

1. Jean
3. 18.

tion a sa discipline ; Qu'il n'y ait rien Chap. I.
de dissolu, rien de lâche ni de fier ou
d'insolent dans vos mœurs ; que l'on
y voye constamment une modestie,
une honesteté, une pureté & une so-
brieté digne de l'Évangile. Aimés vos
prochains en leur faisant tout le bien,
dont vous estes capables ; leur pardon-
nant facilement & de bonne foy, s'ils
vous ont offensés ; supportant leurs in-
firmités ; subvenant a leurs nécessités ;
vous communiquant tout entier a eux,
comme le Seigneur s'est donné tout
entier a vous ; les obligeant a toutes oc-
casions ; rendant a leur naissance, a leur
dignité, & a leur mérite, le respect, qui
leur est deu ; traitant avec eux loyale-
ment & amiablement, sans haine, sans
fraude, sans violence ; les considerant
tous comme vos freres & comme autât
d'autres vous mêmes. C'est là, Freres
bien aimés, la fin de l'Évangile, & la
perfection où sa verité nous conduit ;
pour la couronner un jour dans le ciel
de la gloire & de la felicité eternelle,
que le Seigneur Iesus nous a promise.

AMEN.



* Pro-
noncé à
Charé-
ion le 8.
Nouem-
bre
1654.

SERMON QUATRIESME. *

I. TIMOTH. Chap. I. Vers. 6. 7.

*De quelles choses quelques uns s'é-
tans dévoyés, se sont detournés a vain
babil;*

*Voulans estre docteurs de la Loy, n'en-
tendans point les choses, qu'ils disent, ni
desquelles ils asseurent.*

 **H**ERS FRERES ; Comme
la fin des sciences est la per-
fection, où elles tendent, &
où elles veulent conduire
ceux qui les apprenent ; aussi est-elle la
regle & la raison de tous les enseigne-
mens, qu'elles leur donnent. Pour estre
bons & legitimes, ils doivent se rap-
porter a la fin que se propose la science,
& estre propres & vtils pour y parue-
nir. Autrement c'est perdre le temps,
& agir sans raison, que de s'amuser soit
a les bailler, soit a les apprendre. Com-
me si un architecte qui s'est proposé de
bâtir.

bâtir quelque superbe palais, au lieu du marbre, du bois, & de la pierre, qui y sont nécessaires, ne faisoit provision, que de paille, de foin, & de chaume, & autres semblables matieres; qui ne sont de nul usage pour son dessein; le pauvre homme ne travailleroit pas seulement en vain, mais se rendroit encore ridicule, & outre la perte de sa pene & de son temps se feroit moquer de luy, comme un badin, & un ignorant, qui se mesle d'un métier, où il n'entéd rien. C'est pourquoy un maistre sage & avisé doit toujours avoir devant les yeus la fin de son art pour y ajuster & proportionner tout son travail; comme un bon pilote a incessamment la veuë sur l'étoile du Nort, ou sur la boussole qui la marque, pour y regler sa course. Sans cela il est porté a l'avanture, ne sachant s'il est dedans ou dehors sa route, & s'il avance vers les lieux, où il veut aller, ou s'il s'en éloigne. Il en est de même d'un maistre qui ne s'attache pas a la fin de son métier; des qu'il a perdu cette visée, il s'égare, & s'emporte inutilement & ridiculement hors de son dessein legitime. C'est le malheur

Chap. I.

où tomberent autrefois ces faux Docteurs, dont l'Apôtre découvre icy l'erreur a Timothée. Ils se mesloyent d'enseigner le Christianisme, faisant profession du nom de Iesus Christ, & entreprenant d'instruire les hommes en sa doctrine. Et neantmoins il les repaisloyent de fables, & de genealogies, & de jene sai quels, contes de la tradition, & de la Loy Iudaïque : S. Paul ayant déjà noté & decrié leur folie nous en montre ici la source ; C'est qu'ils s'étoient dévoyez ou écartés de la vraie fin de la doctrine Chrétienne ; & en suite de cét égarement, s'étoient detournés au vain babil ; & poussés par une folle ambition de passer pour Docteurs de la Loy, afin d'en acquerir le nom, s'emportoient a avancer diverses choses, grandes & hautes en apparence, mais qui au fonds n'étoient que des chimeres, qu'ils n'entendoient pas eux mêmes. C'est ce que signifie l'Apôtre quand il dit dans le premier verset de nôtre texte, *desquelles choses quelques uns s'estant dévoyez, se sont detournés a vain babil.* Car il vous peut souvenir que dans les paroles precedentes il avoit estably

estably ce principe, que *la fin du commandement*, ou de la doctrine Evangelique, *est la charité qui procede d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte*; Si bien qu'ajoutant maintenant *desquelles choses, quelques uns se sont dévoyés*, il entend qu'ils se sont écartés de la pureté du cœur, de la bonne conscience, & de la foy non feinte, & de la charité, qu'elles forment & produisent dans l'ame fidele, c'est adire en un mot, qu'ils se sont dévoyés de la fin de la doctrine Chrétienne. Car puis que c'est en ces choses qu'elle consiste, il est évident que s'écarter ou s'éloigner de ces choses c'est s'écarter de la fin de la doctrine Evangelique. Cette erreur est la première cause de toutes les fautes, qu'ils faisoient en suite. Mais l'Apôtre en découvre encore une autre qui étoit ou l'origine, ou l'effet, de la précédente; a savoir leur vanité, quand il ajoute *qu'ils vouloyent estre Docteurs de la Loy, n'entendant point les choses qu'ils disoient, & qu'ils assenroient*. Ce sont les deux points que nous traiterons, s'il plaist au Seigneur dans cette action; Le premier sera de l'erreur & du vain
 babil

Chap. I.

babil des seducteurs, dont l'Apôtre
 parle : le second de la passion qu'ils
 avoient d'estre Docteurs de la loy, &
 de leur temerité, a debiter pour certai-
 nes & assurees des choses, qu'ils n'en-
 tendoient pas eus mesmes. Et sur cha-
 cun de ces deux articles nous vous pro-
 poserons brievement ce que nous esti-
 merons vtile a vôtre edification. Quant
 au premier point, pour dire que quel-
 ques uns *se sont dévoyés* de la charité, &
 des choses, d'où elle naist, il a usé d'une
 parole fort propre a son discours, & qui
 signifie dans la langue originelle, s'é-
 carter du but, & s'en éloigner, soit que
 l'on ny vise pas, soit qu'y visant on
 manque a y donner. Car ayant dit que
 la charité avecque les choses, qui la
 forment en nous, est la fin de l'Evan-
 gile, c'est avec beaucoup de raison &
 d'elegance, qu'il compare ceux, qui
 n'y adressent pas leurs enseignemens,
 a de mauvais archers, qui ne donnent
 pas au blanc; parce que la fin d'une do-
 ctrine (comme vous savés) est comme
 le but, où elle tend. Il employera en-
 core cy apres ce mot dans un pareil
 sens, quand il dit a la fin de cette epitre
 que,

1. Tim.
 6.21.

que quelques uns faisant profession d'une science, faussement ainsi nommée se sont dévoyés de la foy; qu'ils s'en font écartés, & s'il faut ainsi parler, qu'ils ont donné a côté, au lieu de toucher au but, qui est la foy: Il s'en fert encore tout de même dans la deuxiesme épître a Timothée, où il dit, qu'Hyménée & Phileté se sont dévoyés de la verité; c'est adire qu'ils n'ont pas atteint la verité, mais ont donné dans l'erreur, s'imaginant que la resurrection est desja venue. Ayant donc manqué ou a choisir, ou a retenir la charité pour la fin de leur doctrine, ils se sont détournés au vain babil, dit l'Apôtre. Comme le coup de celui qui ne frappe pas au blanc, demeure inutile; ainsi le predicateur, qui ne va pas a la charité, l'unique but de l'Évangile, donne necessairement dans le vuide de quelques fantaisies, & disputes, ou declamations vaines, & qui ne servent a rien. C'est ce qu'il entend par ce vain babil, où il dit que ces faux docteurs se détournoient. Il n'y a qu'un but, & ce but est dans l'Évangile la charité, d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte. Il faut, ou y donner,

Chap. I.

2. Tim.
2. 18.

Chap. I. ner, ou se perdre. Pour peu que vous gauchissiez, vôtre enseignement n'est plus l'Évangile de Jésus Christ, c'est un vain babil. Outre que la nature des choses le veut ainsi, le juste jugement de Dieu y pousse & y précipite les hommes. Car ayant m'éprisé la sainte vérité, il n'est pas raisonnable qu'une ingratitude si noire demeure impunie. C'est pourquoy il les abandonne à l'erreur, & retire de leurs âmes jusques aux moindres étincelles de la lumière; d'où il arrive en suite, que choppés en plein midy, comme des aveugles, ils font de lourdes cheutes, & tombent le plus souvent en des extravagances pitoiables. C'est la peine, dont S. Paul menace ailleurs les ingrats, qui n'ont pas *reçu la dilection de la vérité pour estre sauvés; Dieu (dit-il) leur enverra efficace d'erreur, afin qu'ils croient le mensonge* Il est juste, que celui qui ne veut pas estre instruit par la vérité, ait le deshonneur & la honte d'estre trompé par le mensonge; Jésus Christ denonceoit un pareil châtiment aux Juifs; *Vous ne me recevez point* (leur dit-il) *moÿ qui suis venu au nom de mon Pere. Si un autre vient en son propre nom,*
c'est

Jean 5.
43.

c'est celui-là que vous recevrez. Ils n'ont pas voulu être disciples du Prince de la vérité & de la sagesse ; Dieu leur a donné des séducteurs & des imposteurs pour leurs Maîtres. Il n'étoit pas possible de payer à la fierté & au dédain de leur incredulité un salaire plus raisonnable. L'Apôtre nous prédit ailleurs la maladie des derniers siècles ; *Ils détourneront* (dit-il) *leurs oreilles de la vérité.* Lisés le reste, & vous verrez que l'orgueil de ces incredules, ne demeure pas impuni non plus ; Car il ajoute incessamment, qu'ils se tourneront aux fables. Et que ce soit un châtiment du Ciel, qui vange par cette infamie l'outrage de sa vérité, vous le reconnoistrés aisément, si vous considérez que ces ingrats, qui dédaignent la vérité de l'Évangile, sont des esprits fiers & presomptueux, qui dans l'orgueil de leurs folles pensées, accusent les mystères de l'Évangile tantôt d'être trop grossiers, tantôt d'être trop obscurs & enveloppés, & tiennent que c'est foiblesse d'esprit d'ajouter foy à des choses ainsi faites ; & neantmoins vous les voyés ordinairement eux mêmes croire des fables,

2. Tim.
4.3.

Chap. I

bles, & s'en repaître ; signe évident que c'est non simplement la nature des choses, qui les y conduit (car si ce n'estoit que cela, ils écouteroyent encore moins les fables, que l'Evangile) mais c'est la colere de Dieu qui les poursuit, & vange l'affront, que leur impieté a voulu faire a sa verité. L'ancienne Eglise en vid autrefois un illustre exemple en l'Empereur Iulien l'Apostat, qui dédaigna insolemment l'Evangile ; s'en moquant comme d'une fable. Et neantmoins ce miserable Prince après avoir estimé une si sainte verité indigne de sa creance, ne laissa pas avecque toute sa philosophie de recevoir pour bonnes toutes les sottises du Paganisme, avec les plus extravagantes de ses fables, & les plus badines de ses superstitions. Il n'eut point de foy pour des mysteres adorés par les Anges ; & il en eut pour ceux, dont les enfans des Payens mêmes se moquoient. Il ne voulut pas croire Iesus, & ses Apôtres, les Docteurs de la verité : & il créut bien Homere & les poëtes Grecs, qui font ouverte profession du mensonge & de la fable. Il est vray, que ceux dont l'Apô-

tre

tre parle, n'étoient pas passés jusques a Chap. I.
 l'impieté de Julien, puis qu'ils faisoient
 semblant de croire en Iesus Christ;
 Mais tât y a que pour n'avoir pas trait-
 tē l'Évangile avec assés de respect, par
 un juste jugement de Dieu ils tombe-
 rent dant le *vain babill.* Il entend sans
 doute quelques opinions extravagantes,
 & quelques disputes curieuses,
 dont ces mauvais ouvriers batoient les
 oreilles de leurs auditeurs; les debitant
 avec une grande abondance de paroles;
 comme si c'eussent été des mysteres
 fort necessaires au salut. Et bien
 que l'Apôtre ne nous les represente
 pas particulierement, neantmoins l'é-
 chantillon qu'il nous en a donné cy de-
 vant, nous montre assés, qu'elle en pou-
 voit estre la nature. Car il disoit entre
 autres choses, que *les fables & les genea-*
logies faisoient partie de la passion & de
 l'étude de ces venerables Docteurs;
 Qu'ils s'occupoient dans ces beaux su-
 jets, & dans les questions infinies, qui
 en naissoient. Quel autre nom eust il
 peu choisir plus propre pour des dis-
 cours si inutiles a l'edification des
 hommes, que celuy qu'il leur donne
 ici

Chap. I. ici les appellant *un vain babil*? Car supposé qu'ils les expliquassent avecque les plus belles paroles, & les plus délicates pensées, que puisse fournir l'éloquence la plus féconde, & la plus achevée; qu'étoit-ce après tout, que des paroles iettées en l'air? des sons agréables à l'oreille, mais sans aucun fruit pour l'Esprit? Les heretiques qui vinrent depuis, ne manquerent pas de donner dans le même écueil. Nous voyons l'idée de leur doctrine dans les livres des anciens, qui l'ont refutée; comme dans S. Irénée, dans Tertulien, & dans S. Augustin, qui nous rapportent fidelement les rêveries des Gnostiques, & des Manichéens. Ce sont des fantaisies si bourruës, que sans l'autorité de ces écrivains nous aurions de la peine à croire, que des folies si étranges eussent jamais peu entrer dans l'esprit d'une creature raisonnable. Et c'est une chose digne d'étonnement, qu'il se soit treuvé entre ceux qui les suivoient, des personnes savantes & grandement eloquentes, qui n'épargnoient pour farder la sottise de leur impertinente doctrine aucune des plus belles couleurs;

côuleurs, que puissent inventer les Es-
 prits les plus subtils, & les langues les
 plus disertes; comme il paroist par quel-
 ques fragmens des Gnostiques; rappor-
 tés par les anciens, & par l'ouvrage
 entier d'un Manichien nommé Faustus;
 qui se voit encore aujourd'huy dans les
 livres de S. Augustin; aussi fleuri, &
 aussi brillant a regarder seulement les
 paroles, qu'aucune piece, que nous ayés
 de ce temps-là. C'est de ceux-là que
 l'on peut véritablement dire qu'ils s'é-
 toient détournés a vain babill; toute l'écu-
 me, & toute l'enfleure de leurs beaux
 discours, quelque luisante & deliée
 qu'elle soit; n'étant pleine, que de vent.
 Mais il n'est pas besoin de remonter si
 haut pour vous faire voir, que tous ceux;
 qui ont abandonné la vraye fin de l'E-
 vangile, se sont détournés au vain babill.
 Les écoles de Rome nous en fournif-
 sent encore aujourd'huy un exemple
 trop visible pour en douter. Car depuis
 qu'une fois leurs maistres ont treuvé
 trop-étroites les bornes, où l'Apôtre
 renferme ici la doctrine des Chrétiens;
 presque toute leur Theologie s'est
 échangée en un vain babill. Il leur a
 h semblé;

Chap. I. semblè , que c'étoit une source trop commune & indigne d'eux , de satisfaire a l'édification des ames. Ils ont entrepris de contenter la curiosité, qui est infinie ; & la suivant par tout , où elle a voulu les mener, ils ont tant disputè de choses inutiles, & en ont écrit, & en écrivent encore tous les jours une si prodigieuse multitude de volumes, que le monde gemit sous leur faix. Leur travail est de dire des choses non solides, & mouëlleuses, & capables d'édifier, mais aigues, & pointuës, & rares & inouïes ; tirées du fonds de je ne sai quelles meditations sombres, & particulières ; A la verité on ne peut pas leur reprocher de s'estre trop étudiés a l'ornement & a la beauté des paroles. Car ils débitent toutes leurs subtilités en un langage si vilain, & si barbare, qu'il sembleroit beaucoup plus propre pour écrire en burlesque , que pour traiter de la Theologie ; si bien que soit que vous regardiés les choses , soit même que vous consideriés les paroles, toutes leurs disputes ne sont véritablement, qu'un *vain babil*, également incapable & de sanctifier l'ame, & de former la langue.

langue. Vn interprete de leur communion dit, qu'encore qu'il y ayt de ses gens, qui faillent quelquesfois en ce point, ou par une trop grande curiosité, ou par une superfluité non nécessaire; cette faute ne doit pourtant pas estre rapportée au vain babil, que l'Apôtre condanne en ce lieu; *parce* (dit-il) *que la suite montre clairement, que c'est des Iuifs qu'il parle ici.* Comme s'il y avoit quelqu'un au monde assés stupide pour s'imaginer, qu'il y eust des-lors des Thomistes, ou des Scotistes, ou quelqu'une de ces autres fameuses bandes, qui partagent l'école Latine, que S. Paul prist ici nommément a partie. Qu'importe en quel siècle, ou de quelle nation ils soient nais, s'ils font ce que l'Apôtre a condamné? La diversité des temps, des lieux, & des nations ne chagent ni le nom, ni la nature, ni des vices, ni des vertus. Soit Iuif, soit Grec, soit ancien, soit moderne, qui dérobe le bien d'autrui, commet un larcin sans point de doute; & ce seroit une étrange effronterie a celuy, qui y étant aujourd'huy surpris, allegueroit que les loix anciennes n'ont

h 2 parlè,

Chap. I.

Estime
sur ce
lien.

Chap. I. parlè, que de ceux de leur temps, & non de luy, qui est venu tant de siècles depuis. Mais c'est la chicane ordinaire de ceux de Rome. Si nous alleguons contre leur adoration des images, la loy, qui defend de les servir, & de se prosterner devant elles; ils répondent qu'elle parle au Juifs, & non a eux. Si nous leur mettôs en avant contre l'abstinence de la chair qu'ils ordonnent, la prediçtion que fait l'Apôtre qu'il s'élevera de mauvais Esprits, defendans de se marier, & enjoignans de s'abstenir des viandes, que Dieu a créées pour les fideles; ils répondent qu'il en veut aux Encratites, & aux Marcionites anciês, & non a eux. Si nous leur objectons contre le retranchement de la coupe sacrée, étably au milieu d'eux, la parole de nôtre Seigneur, *Bewvés en tous*; ils répondent que cette ordonnance, est pour les Sacrificateurs, & non pour le peuple. La subtilité de ce Docteur est de même vene, qui ne veut pas que l'on rapporte a ses scolastiques la condamnation du *vain babil* ici faite par S. Paul. A ce conte il n'y aura que les Juifs de ce-temps-là, a qui il soit defendu de

se

se dévover de la fin de l'Évangile, & de se Chap. I.
désourner au vain babil ; L'un & l'autre
sera permis aux Theologiens de l'école
Romaine. S'il leur est permis de faire
ce que l'Apôtre du Seigneur a condan-
né ; je luy en laisse le jugement, & a
toute conscience, a qui il reste quelque
sentiment de justice & de raison. Mais
qu'ils l'ayent fait, & qu'ils se soyent
écartés de la vraye fin de l'Évangile, &
qu'au lieu de la charité, où il tend, ils se
soyent détournés a un vain babil ; c'est
une chose si claire & si évidente, qu'un
de leurs interpretes nai, nourri, & ^{Erasme}
mort dans leur communion, venant a ^{dans ses}
ce passage, n'a peu s'empêcher de le re- ^{Annot.}
marquer, & de s'en plaindre ; rapportât ^{sur le}
ici au long les bagatelles, & les que- ^{N. T.}
stions froides & frivoles, qui occupent ^{sur ce}
les écoles, & exercent les Theologiens ^{passage.}
de Rome depuis long-temps, leurs dé-
bats infinis sur l'essence du peché, &
de la grace ; & sur la distinction des
personnes de la sainte Trinité, & sur le
feu de l'Enfer, sur le Battefme, sur l'E-
ucharistie, sur la penitence ; Il dit que l'on
en est venu jusques a des questions non
seulement fades, & vaines ; mais mêmes

Chap. I. impiés sur la puissance de Dieu, & du Pape; & il en produit un grand nombre, & celles-ci entre les autres; Si chaque personne de la Sainte Trinité peut prendre a foy toute nature créée, comme celle d'une pierre, ou d'un animal, ainsi que le Fils a pris celle de l'homme; & si cette proposition, *Dieu est une pierre, ou un animal*, est aussi possible, que celle-ci, *Dieu est un homme*; Si une personne créée peut aussi prendre, & s'unir personnellement une nature créée; & cent autres choses ou impertinentes ou scandaleuses; Et si le Pape peut casser ce qu'un Apôtre a ordonné; S'il peut ajouter au symbole un nouveau article de foy; S'il a autant ou plus de puissance que S. Pierre; S'il peut commander aux Anges, & faire sortir toutes les ames du purgatoire à la fois, & s'il est plus clement que n'a été Iesus Christ, dont nous ne lisons point qu'il ayt jamais tiré nulle ame de purgatoire; S'il est simplement homme, ou s'il n'a pas quelque chose de commun avec que la divinité, participant à l'une & à l'autre nature; Si nous ne parlions de ces choses, que pour passer le temps après

après le repas, je le supporterois, dit-il, Chap. I.
le mal est, qu'il semble que nous en faisons les apuis de nôtre foy. Nous cherchons ce que nous ne pouvons sçavoir; & dont l'étude ne nous a point été commandée; & laissons là les choses, qui sont seules dignes de nôtre meditation. Il touche aussi en suite celles de leurs disputes qui retiennent & travaillent l'Esprit en des choses obscures & impenetrables; & qui l'empeschent de s'appliquer a des cōnoissances meilleures & plus salutaires. Il dit, qu'ils en font gloire, & content l'obscurité pour l'une des merveilles d'un grand Theologien; & qu'il en a ouï un, qui pour exalter un de leurs Docteurs, nommé l'Escot, disoit que neuf ans ne suffiroiēt pas pour entendre seulement ce qu'il a écrit sur la preface de l'abbregé de leur Theologie. Il laisse la plus grande partie des choses, que ce savant homme a particularisées sur ce sujet. Car il n'est pas besoin que nous les sachions. Ce que j'en ay rapporté suffit pour vous montrer quelles graces nous devons a Dieu, qui nous a delivrés du vain babil d'une si malheureuse école; ou l'on n'oit

Chap. I.

que des disputes extravagantes, des débats de paroles, un bruit importun de distinctions ou fades ou chimeriques, & de sophismes embarrassés; où après avoir bien travaillé plusieurs années, l'on n'en recueille autre fruit, que des chardons, & des épines, inutiles à la pâture d'une creature raisonnable. Jouïssons de la manne celeste de la parole du Seigneur, qu'il a rétablie dans l'Eglise; & nous contentés de son Evangile; bornant nôtre étude & nos desirs à ce qui est utile & nécessaire à la sanctification de nos âmes en la charité. Le temps est court; Employons le tout entier dans les choses solides. N'en perdons pas une partie dans le vain babil. Que le plaisir de l'oreille, & la curiosité de l'Esprit, & l'éclat soit des belles paroles, soit des pensées ingénieuses, ne nous tente jamais, pour nous dégouter de la simplicité de l'Evangile, ou pour nous faire convoiter la creuse & folle sagesse de l'Egypte. Ne laissons jamais rentrer au milieu de nous le vain babil, que Dieu en a chassé si miraculeusement. Aimons une Theologie solide, simple, sobre & modeste; qui
cherche

cherche a édifier & non a plaire; a sauver l'ame, & non a chatouiller l'Esprit, ou l'oreille, qui se tienne dans les ordres de S. Paul, & qui ait toujours l'œil sur la charité d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte, & ne presse & n'avance, que ce qui s'y rapporte evidemment, & qui nous y peut former; ignorant patiemment ce qui est, ou au dessus de nôtre portée, ou au delà de ce salutaire dessein. De combien de travail, & de questions, & de querelles de chargerions nous l'Eglise, si nous pouvions une bonne fois renfermer toute nôtre Theologie & toute nôtre science dans ces legitimes bornes? Il n'y auroit plus de disputes. Car ce qui est necessaire est clair; Il n'y a que le superflu, qui soit difficile. Et neantmoins par une étrange maladie d'esprit, nous nous plaisons ordinairement beaucoup plus aux choses & difficiles & inutiles, qu'a celles qui sont & utiles & faciles. Nous preferons l'étude, où il y a beaucoup de travail & peu de profit, à celle où la peine est incomparablement moindre, bien que le fruit y soit grand & certain & inestimable.

Chap. I. mable. C'est de cette maudite humeur qu'est venu parmi les Chrétiens ce *vain babil*, auquel dès le temps de l'Apôtre se détournoyent certains mauvais esprits, qui ne pouvant goûter la pureté, sainteté, & simplicité de l'Evangile, s'écartoient de sa vraie & legitime fin, qui n'est autre que la charité. Mais il découvre dans le verset suivant l'une des premières & principales causes de leur mal, quand il ajoute qu'*ils veulent estre docteurs de la loy, n'entendant point les choses, qu'ils disent, ni desquelles ils assurent*. Il paroist d'ici que ceux qu'il touche étoient ou Juifs naturels, ou profelytes; puis qu'ils retenoient la loy; & en vouloyent estre Docteurs. Car vous savés que par la *Loy*, l'Apôtre selon son stile ordinaire, entend celle de Moïse; & que les écrivains du nouveau Testament appellent *Docteurs de la Loy*, les Maîtres, qui enseignoient les ordonnances & les livres de Moïse, ayant été solennellement receus en cette charge après avoir donné des preuves de leur suffisance. C'est le titre que S. Luc donne à Gamaliel dans les Actes; & il l'entend en même sens, quand

Act. 5.
34. &
Luc. 5.
17.

quand il dit dans son Évangile ; que Chap. I.
comme Iesus enseignoit, des Pharisiens
& des *Docteurs de la loy*, venus de di-
vers lieux étoient là assis au lieu, où il
étoit. Il ne faut pas douter, que ces Do-
cteurs ne fussent en grand honneur
parmi les Juifs ; y tenant un rang sem-
blable à celui, où sont aujourd'huy les
Docteurs de Sorbonne par exemple,
dans la communion de Rome, ou ceux
qui enseignent la Theologie dans la
nôtre. Il est vray, que S. Paul ne dit pas,
que ceux dont il parle ici, eussent été
reçus en cette dignité entre les Juifs,
avant que d'avoir embrassé la profes-
sion du Christianisme. Il dit seulement
qu'ils *vouloient être Docteurs de la Loy* ;
soit qu'ils voulussent retenir entre les
Chrétiens l'ancienne dignité, dont ils
avoient joui parmi les Juifs ; soit que
n'ayant point eu cette qualité dans le
Judaïsme, ils y aspirassent dans le Chri-
stianisme, tachant d'y établir la loy de
Moïse pour en estre reconus Docteurs ;
se prevalant ainsi de la connoissance,
qu'ils avoient de la loy, pour s'élever
au dessus des fidelles convertis du Pa-
ganisme, & pour passer entr'eux pour
des

des Docteurs. C'est la maladie de la nation. Iesus Christ reproche nommemét aux Scribes & aux Pharisiens, entre leurs autres vanités qu'ils aimoient d'estre salués dans les places publiques, & d'estre *appelés des hommes, nôtre maistre, nôtre maistre.* Encore aujourd'huy l'extreme misere, où Dieu a plongé par tout ces pretendus Maistres, n'a peu mortifier leur ancienne vanité; & c'est une chose étrange, & incroyable, si nous ne la voyons en effet dans leurs livres, quels titres, & quels honneurs ils se donnent les uns aux autres, quand ils s'écrivent, ou se saluent; A les ouïr, il sembleroit que ce fussent des Princes, ou des Monarques; ou tout au moins quelques grands Archevesques, ou Cardinaux; & au fonds ce ne sont que des gueux, qui se font ces civilités l'un a l'autre. Toute la nation en est là frappée; & la matiere de tout cét orgueil c'est que Dieu leur a fait l'honneur de leur donner sa loy. Vous savés ce que leur dit S. Paul, a tous & a chacun d'eux,

Rom. 2. 19. 20. Tu penses estre le conducteur des aveugles, la lumiere de ceux qui sont en tenebres; l'instructeur des ignorans, l'enseigneur des idiots,

idiots, qui as dans la loy le patron de la con-^{Chap. I.}noissance & de la vérité. Cette folle presumption, & la complaisance qu'ils ont pour eux mêmes, avec cette ridicule vanité, qui enfle leur petit courage, est la cause de tous leur malheurs. C'est ce qui leur fit mépriser la vocation si douce & si ravissante de Jesus Christ nôtre Seigneur; *Comment pouvés vous croire* ^{Iean 5.} (leur disoit-il) *veu que vous chérchés la* ^{4.} *gloire l'un de l'autre, & ne chérchés point la gloire, qui vient de Dieu seul?* C'est encore cette vanité, qui empescha ceux-là même qui croient, de le confesser franchement; *parce* ^{Iean 12.} *(dit l'Evan-* ^{43.} *geliste) qu'ils aimoient mieux la gloire des hommes, que celle de Dieu.* Et bien qu'après l'envoy du S. Esprit, la vérité de l'Evangile lui fist dans une clarté beaucoup plus grande, qu'elle n'avoit fait jusques là; cette maudite vaine gloire les retint, encore la pluspart dans l'incrudulité; comme S. Paul le tesmoigne ^{Rom. 10} ailleurs, quand il dit, que la passion, ^{3.} qu'ils avoient *d'établir leur propre justice* les empeschoit de *se ranger a la Justice de Dieu*; a celle qu'il a revelée dans l'Evangile de son Fils. Et si quelques uns
d'eux

Chap. I. d'eux forcés par l'évidence de la vérité & par l'éclat des miracles, dont les Apôtres l'accompagnoient, se rendoyent a Iesus Christ, & s'enrooloient entre ses disciples, il y en avoit peut entr'eux, qui se fissent avec une entiere pureté & sincerité. Il leur restoit encore a la pluspart quelque chose de ce vieux levain de vanité, dont toute la masse du sang Judaïque est infectée; comme vous le voyés par l'exemple de ceux, dont il est ici questjon. Ils faisoient professiõ du Christianisme; mais ils ne pouvoient oublier la gloire prétenduë de leur Iudaïsme. Ils en vouloient encore avoir sinon le tout, au moins quelque partie. Ce doux & glorieux nom de *Docteur de la loy*, si estimé de toute la nation, leur revenoit a tout heure dans l'Esprit; comme les aux, les oignons, & les chairs de l'Egypte autresfois à leurs ancestres dans le desert. S'étant mis en la teste de conserver au moins la qualité de Docteur parmi les Chrétiens; pour acheminer ce dessein de leur petite ambition, ils laissoient là le grand chemin battu par les ministres de l'Eglise, & jugeant que

la

la predication de la charité, & des choses qui y conduisent, étoit une matière trop commune pour leur acquérir de la réputation, ils se jettoient à quartier, & tiroient du vieux magasin de la tradition Judaïque quantité de mystères creux & inconnus aux Gentils, des fables & des genealogies, & autres semblables inventions; les débitant avec une grande hardiesse & confiance, & les enrichissant autant qu'ils pouvoient, de belles paroles, pour paroître savans, & gagner avecque l'applaudissement du peuple le titre de Docteurs de la Loy. Mais l'Apôtre montre enfin leur ignorance, & leur temerité, quand il ajoûte qu'ils *n'entendent pas les choses, qu'ils disent, ny dequoy c'est qu'ils assurent.* L'ignorance est pardonnable, quand elle est involontaire; c'est à dire quand on ignore ce que l'on ne peut savoir, quelque affection que l'on eust de l'apprendre. Mais l'ignorance de ces prétendus Docteurs étoit inexcusable; premièrement parce qu'elle étoit volontaire, & née de leur seule vanité. Car sans l'ambition, qui leur offusquoit l'esprit, il leur eût été aisè d'entendre
la

Chap. I. la nature, & l'usage de la loy ; & qu'elle n'avoit été donnée qu'à temps, pour servir de pedagogue au peuple de Dieu jusques a la venue du Messie ; si bien que le Christ étant revelé & regnant dans l'Eglise, il est clair que desormais la Loy demeure cassée & abrogée. Mais l'interest de la passion de ces gens les empeschoit de voir cette verité ; parce que si elle eust eu lieu, la Loy ne subsistant plus, ils n'en eussent peu estre Docteurs ; ils eussent perdu leur petite royauté. Pour la conserver, ils ne veulent & ne peuvent entendre cette verité, qui la choque ; Ils aiment mieux l'ignorer, & prescher le contraire. Secondement leur temerité les rend aussi indignes de pardon ; de ce qu'ignorant la verité de ces choses, au lieu de s'en instruire, & d'aller à l'école pour les apprendre, ils ont la presumption d'enseigner les autres, & de leur faire des leçons de ce qu'ils n'entendent point ; & mêmes (ce qui est le dernier point de l'audace & de l'insolence) non contents de dire simplement ce qu'ils n'entendent point, ils l'asseurent, & l'affirment, comme une chose, dont ils sont certains.

tains. L'estime aussi que l'Apôtre note chap. I.
par ces paroles deux vices fort familiers aux faux docteurs ; l'un est, qu'ils s'embrouillent souvent eux mêmes, entreprenant d'établir (comme c'est toujours le destin de l'erreur) des choses incompatibles ; dont ayant a s'expliquer ils ne le peuvent faire qu'avec une grande obscurité, & un embarras de paroles, qu'ils disent sans les bien entendre eux mêmes ; comme nous le voyons arriver tous les jours a ceux de l'Eglise Romaine, lors qu'ils nous veulent représenter la forme & les suites de leur transsubstantiation, de leur sacrifice propitiatoire, & neantmoins non sanglant, de la remission d'un péché, que vous ne laissés pas de punir, du purgatoire ; & d'autres mysteres imaginaires ; dont les plus habiles de leur parti ont bien de la peine a s'exprimer de telle sorte, qu'il ne soit aisè a voir qu'au fonds ils ne savent pas trop bien ce qu'ils veulent dire. L'autre est qu'encore qu'ils n'ayent aucune certitude de leurs doctrines ni par les sens, ni par la raison, ni par la revelation divine, ils ne laissent pas de les asseurer, & poser
i fort

Chap. I. fort affirmativement, comme des choses infaillibles & indubitables, *ils n'entendent pas* (dit l'Apôtre) *de quoy c'est qu'ils assurent*, usant d'un mot * qui signifie, donner une chose pour certaine, & l'affirmer fortement. Cette confiance de définir ainsi les choses avecque tant de force & de fermetè, sert a en recommander la creance, & a faire plus aisément passer l'imposture pour la verité. Regardés-moy ceux de Rome. A les ouïr, tout ce qu'ils enseignent sont des oracles ; où il n'échet nulle doute ni difficulté. Jamais Iesus Christ n'a commandè, jamais l'Ecriture n'a parlè, qu'il faille adorer le pain de l'Eucharistie avec la même religion que l'on adore Dieu. Il ne s'en treuve pas un mot dans tous les vrais écrits des trois premiers siècles du Christianisme. Cette adoration choque la raison, & la loy du Seigneur au dernier point; qu'un homme, qu'un fidele adore comme son Dieu Souverain, une petite oublie faite d'eau, & de farine entre deux fers, qui n'a ni sens, ni mouvement, que le vent peut emporter, que les moindres animaux peuvent devo-

FER;

rer ; que ceux-là même qui l'adorent, Chap. I.
doivent manger & avaler. Y eut-il ja-
mais une opinion moins certaine, plus
douteuse, plus pleine de difficultés, de
quelque côté que vous la regardiés?
Et neantmoins écoutés avec quelle as-
surance les Peres de Trente la defi-
nissent ; *Il n'y a (disent-ils) nul lieu de* Conc.
Trid.
douter, que tous les fideles de Christ selon la Sess. 13. c.
5.
coutume toujours receüe dans l'Eglise Ca-
tholique, ne doivent rendre a ce sacrement
de l'Eucharistie, en la veneration qu'ils luy
adressent, ce même culte de latrie, qui est
deu au vray Dieu. Leur Catechisme parle Cath.
Trid.
en semblables termes de l'invocation tract. de
oratio-
ne. Quis
orādus?
p. 544.
des Saints ; *C'est une chose (dit-il) si cer-*
taine en l'Eglise de Dieu, qu'il n'est pas pos-
sible qu'il tombe aucune doute là dessus dans
l'Esprit des fideles. Et neantmoins il est
certain, que c'est vne chose inouïe &
dans l'eglise ancienne par l'espace de
quatre mille ans, & dans les trois pre-
miers siècles de la Chrétienne, & dont
il ne paroist ni cōmandement, ni exem-
ple, ni dans les Écritures de Dieu, ni
dans les livres des disciples des Apô-
tres, & qui d'ailleurs choque rudement
les fondemens de la religion, & qui tire

Chap. I. après foy une infinité de difficultés infurmontables. Ils parlent avec la même assurance & du purgatoire, qu'ils ne virent jamais, ni dans la nature, ni dans l'écriture; & du sacrifice de la messe, & de la transsubstantiation; & de leurs autres erreurs. Ne vous en étonnés pas Fideles, puisque l'Apôtre vous apprend, que c'est la coutume de ceux qui se dévoyent, d'asseurer ce qu'ils n'entendent pas. D'autre part ce qu'il nous tesmoigne, que des son temps il y eut des gens, qui s'écartèrent de la vraye fin de l'Evangile, & que la passion du Doctorat détourna dans le vain babill, nous doit ôter le scandale, que les simples prennent quelquefois, en voyant que l'erreur s'est fourrée il y a si longtemps entre les Chrétiens, & qu'elle s'y maintient encore aujourd'huy avecque tant d'opiniatreté; Si un honneur si petit, qu'étoit celuy de passer alors entre les fideles pour un Docteur de la Loy, a peu tellement aveugler ces gens, que de leur faire mépriser & combattre la verité, bien qu'éclairée par la lumiere divine des saints Apôtres; devés vous pas trouver étrange qu'aujourd'

qu'aujourd'hui, que la voix & les miracles de ces grands hommes ne sont plus sur la terre, la mitre & la crosse & le Regne, & tant de gloire & tant de biens, qui y sont attachés, facent méconnoître la vérité au monde, & luy facent preferer l'erreur, & le babil, vain de vray, mais armé de confiance, & d'autorité, & d'éloquence, & de tout ce qui est charmant aux yeux de la chair.

Chers Freres., ne vous laissés point éblouir a ce faux éclat. Attachés vous a l'Évangile, la parole éternelle du Fils de Dieu, & a l'Écriture divine de ses Apôtres, qui en sont les tesmoins, & les predicateurs certains & indubitables.

Que vos Pasteurs pour conserver le deposit de cette salutaire vérité, puissent dans les sources, d'où elle nous vient; & fuyant la curiosité & la vanité, ayent toujours devant les yeux la fin de cette doctrine celeste; qui est votre salut, & non votre plaisir; l'édification de vos ames, & non la satisfaction de votre curiosité. Que jamais ils ne se détournent à ce vain babil ici condamné par l'Apôtre; & purifiant leurs cœurs de toutes les passions de la terre, n'ayēt autre

i 3 ambition,

Chap. I. ambition, que de vous sauver; ni autre volonté que de vous servir dans ce grand & unique dessein; Qu'ils se gardent bien de la remerité des seducteurs, & ne mettent jamais rien en avant, dont ils n'ayent l'intelligence & l'assurance, l'ayant appris dans l'école de Dieu. Suivés la même voye pour viure en la même seuretè. Car vous & nous n'avons qu'une seule & même regle. Mais, Chers Freres, travaillons principalement les uns, & les autres, à rapporter toutes nos pensées & tous nos desirs à la fin de l'Evangile; c'est adire *à la charité d'un cœur pur, d'une bonne conscience, & d'une foy non feinte.* Si cette charité divine regne veritablement dans vos ames; si vous la tenés pour vôtre ornement, pour vôtre gloire & pour tout vôtre bonheur; l'erreur ne vous seduira jamais; les sofismes ne seront pas capables de vous abuser ni le vain babil de la terre, de vous faire abandonner la verité de Dieu. Tous ceux que le monde nous a enlevés, y avoyent déjà une partie de leur cœur si la seule charité de Jesus Christ les eust remplis, ils ne nous eussent jamais quittés.

quittés. Mais quoy ? L'un vouloit estre Chap. I.
Docteur de la Loy ; & l'autre vouloit
quelque chose de plus encore. Cette
volonté contraire a la charité, est tout
ce qui les a perdus ; C'est ce qui leur a
noirci la vérité, & qui l'a fait paroître
hideuse a leurs yeux ; C'est ce qui leur
a fardé l'erreur, & qui leur a rendu ce
monstre agreable. Dieu nous garde,
Freres bien aimés, de tomber dans leur
malheur. Mais souvenés-vous qu'une
vraye & vive charité, qui n'aime que
Iesus Christ, & n'a de la passion que
pour sa gloire ; est le meilleur & le plus
assuré moyen de nous en preserver.
Je n'ai pas peur qu'un homme, qui
n'aime ni ne craint le monde, & qui
n'aime & ne craint que Dieu, puisse
preferer l'erreur a la vérité. Le Sei-
gneur Iesus vueille nous sanctifier tous
ensemble par la vertu de son Esprit,
& purifier nos ames avecque le feu de
sa charité, & nous faire la grace de le
servir en toute pureté & honnesteté
constamment & religieusement jus-
ques au dernier de nos soupirs, pour
avoir part un jour dans sa bienheureuse
immortalité. AMEN.



* Pro-
noncé à
Chap-
renton
le 13.
Decem-
bre
1654.

SERMON CINQUIESME *

I. TIMOTH. Chap. I. Vers. 8. 9. 10. 11.

*Or nous savons que la Loy est bonne si
quelqu'un en use legitimement.*

*Sachant cela, que la Loy n'est point mise
pour le juste, mais pour les iniques, & ceux
qui ne se peuvent ranger; pour les impies
& les mal-vivans, pour les gens sans reli-
gion & profanes, pour les meurtriers de pere
& de mere, & les homicides.*

*Pour les paillards, & ceux qui habitent
avec des mastes, larrons d'hommes, men-
teurs, parjures, & s'il y a quelque autre
chose qui soit contraire a la saine doctrine.*

*Suivant l'Evangile de la gloire de Dieu
bien-heureux, lequel evangile m'a été
commis.*



HERS FRERES; Bien que
toutes les parties de la com-
mission, que les Apôtres re-
ceurent de Iesus Chrtist fus-
sent grandes, & au dessus des forces de
notre

notre nature, il ny en avoit pourtant aucune dont le dessein fust plus étrange ou l'exécution plus difficile, que l'abolition du Judaïsme. L'avouë que c'étoit une chose bien hardie, & d'un succès apparemment impossible, d'entreprendre de détruire le Paganisme, établi dans le monde depuis une longue & immémoriale suite de siècles par le consentement de tous les peuples; Mais c'étoit sans doute beaucoup plus de vouloir casser & abroger la Loy de Moïse; qui outre l'antiquité étoit encore évidemment fondée sur l'autorité du vray Dieu, qui l'avoit luy même publiée du ciel; au lieu que les religions Payennes n'avoient été plantées dans le genre humain, que par la voix & par la main des hommes, comme leurs propres histoires le racontent, & comme il paroïssoit assés par les erreurs, & les vanités, dont elles étoient toutes pleines. Aussi voyés vous que quand les Apôtres se mirent à travailler à la conversion du monde les Juifs s'opposèrent à leur predication avec beaucoup plus de fureur & d'opiniâtreté que ne firent pas les Payens. Et

au

Chap. I. au lieu que ceux-ci vaincus peu a peu par la force de la verité cederent enfin & receurent le Christianisme , ayant tous renoncé a leur vieille idolatrie ; le corps de la nation des Juifs demeura inflexible , & persevere encore aujourd'huy dans la superstition. Il est vray qu'avant ce fier & épouvantable endurcissement , où ce miserable peuple est tombé par un juste jugement de Dieu, plusieurs d'entreux avoient donné les mains a la verité , & reconnu Iesus pour le Christ promis par les Prophetes. Mais encore faut-il remarquer, que de ceux la-même qui embrasserent la profession de l'Evangile, il s'en trouve grand nombre qui vouloient a toute force retenir l'observation de leur loy ; tant étoit profondement enracinée dans leurs cœurs la reverencce de leur Moïse. Il paroît par les Actes, & par les écrits des Apôtres , que ce zele des Juifs & ce mélange de leur loy avecque l'Evangile fut l'une des choses qui troubla le plus l'Eglise a ses commencemens. A peine y a-t-il aucune des epîtres de S. Paul , où il ne combatte cette erreur , & où il ne se plaigne des mauvais

mauvais ouvriers, qui la mettoient en Chap. I.
 avant. Ceux qu'il entreprend ici dès le commencement de cette épître, étoient de ce nombre, comme il nous le découvre clairement dans le verset, qui precede nôtre texte, où il dit, qu'ils *vouloient être Docteurs de la Loy*; Il a déjà noté & descriè les fables & les genealogies, & les autres vanités, à quoy ils s'addonnoient; Mais parce que le nom de la Loy étoit leur principale defense, & le plus plausible de tous leurs pretextes pour rendre la doctrine de l'Apôtre odieuse, comme s'il eût méprisé & rejeté une institution de Dieu; il va au devant de la calomnie, & arme ici son disciple Timothée contre ces faux & scandaleux langages des seducteurs, touchant brièvement à ce propos la vraie fin, & le legitime usage de la loy. Premieremét donc pour rabbatre leur calomnie, il distingue ce qu'ils confondoient malicieusement ou ignorantement, c'est à dire la Loy d'avec son usage; *Or nous savons* (dit-il) *que la Loy est bonne, si quelqu'un en use legitimement*; Puis pour montrer quel étoit ce legitime usage de la Loy, il éclaircit quelle en est

Chap. I.

est la fin, & pour qui elle a été proprement donnée; *sçachant cela* (dit-il) *que la Loy n'est point mise pour le juste, mais pour les iniques, & pour ceux qui ne se peuvent ranger, pour les impies & les mal-vivans, & pour autres semblables pecheurs, dont il fait une longue liste; qu'il conclut en ces mots, & s'il y a quelque autre chose, qui soit contraire a la saine doctrine, suivant l'Evangile de la gloire de Dieu bien-heureux, qui m'a été commis.* Ainsi pour vous donner l'entiere exposition de ce texte, nous traiterons brièvement s'il plaist au Seigneur, les quatre points, qu'il contient; Le premier, de la bonté de la Loy; le deuxiesme, de son objet & de sa fin; Le troisieme, des pecheurs, a qui elle s'adresse proprement, & du denombrement que l'Apôtre en fait; Le quatrieme & dernier, de l'Evangile, & de l'éloge qui luy est donné. Quant au premier, il y faut remarquer, que S. Paul ne dit pas simplement que *la Loy est bonne*, mais qu'il *sait, qu'elle est bonne; Or nous savons* (dit-il) *que la Loy est bonne;* & il en use ainsi a mon avis pour rembarrer & la calomnie, & la vanité des seducteurs. Leur calomnie;

parce

parce qu'ils l'accusoient de flétrir & de Chap. I.
condanner la Loy, comme vne chose
mauvaise; sous ombre qu'il en cassoit
l'usage sous l'Évangile de Iesus Christ.
Contre cete odieuse accusation il pro-
teste hautement, qu'il reconnoit, que
la Loy est bonne; & que s'il affranchit
les Chrétiens de son joug, ce n'est pas
qu'il la croye mauvaise, mais pour d'au-
tres raisons bien differentes. Il defen-
doit aux Chrétiens le service du Paga-
nisme; comme une chose impie, &
mauvaise en elle même; inventée par
les demons, & introduite au monde
pour la perdition des hommes. Il faisoit
cesser la Loy Mosaique, comme une
chose non mauvaise, mais qui n'étoit
plus de saison, & qui ayant été vtile en
son temps, n'étoit plus necessaire de-
ormais dans la lumiere du royaume
de Iesus Christ; reconnoissant au reste
que Dieu en étoit l'auteur, qui l'avoit
baillée a son peuple pour estre le pe-
dagogue & le gouverneur de son en-
fance. Mais en disant, *nous savons que*
la Loy est bonne, l'Apôtre picque aussi se-
crettement l'enfleure de la vanité des
seducteurs, qui vouloyent passer pour
de

Chap. I. de grands Maistres, & se qualifioient Docteurs de la Loy; comme si tous les autres Chrétiens eussent été des appren-tifs & des ignorans au prix deux. En-core que nous ne soyons pas Docteurs de la Loy, (dit l'Apôtre) & que nous ne fassions pas profession de cette haute & profonde science, que ceux-ci s'at-tribuent, nous ne laissons pas pourtant de savoir aussi bien qu'eux, que la Loy est bonne. Qui en doute & qui le peut nier? Mais nous savons encore ce qu'il semble que ces grands Docteurs avec-que toute leur suffisance, n'ont pas bien considéré, que si la Loy est bonne, ce n'est pas à dire que l'on n'en puisse mal user. Ailleurs dans un autre discours il reconnoist encore la même verité, que *la Loy est bonne, & sainte, & que ses com-mandemens sont saints, justes & bons.* Ce sont autant d'arrests, qu'il a gravés dans les tables des Ecritures divines, contre l'impieté de Marcion & des Mani-chiens, & autres heretiques, qui eurent autres fois l'audace de condamner la Loy Mosaique & de blasphemer qu'elle avoit été baillée non par le vray Dieu Pere de nôtre Seigneur I. Christ, mais

mais par je ne sai quelle autre divinité Chap. I.
ou foible, ou maligne, & quoy que c'en
soit, defectueuse & imparfaite; inouïe
& née dans les seules visions de leurs
cerueaux creux. Car pour l'Auteur de
la Loy, qui peut douter, que ce ne soit
ce grand Dieu eternal, qui nous a en-
voyé son Fils Iesus en la plenitude des
temps, veu que d'un côté il nous le pro-
met dans ses anciennes Escritures, pre-
disant punctuellement & le temps de
sa naissance, & sa mort & sa resurre-
ction, avecque toutes les particularitez
de sa vie ? & que de l'autre part il nous
depeint & represente ses mysteres dans
toutes les parties de cette Loy même,
qu'il bailla a son Israël, qui semble estre
un portrait, ou au moins un crayon de
l'Évangile de Iesus ? Et pour la Loy
même, il ne faut que la voir & la confi-
derer pour reconnoitre incontinent sa
bonté; étant clair que ses premiers &
principaux commandemens contenus
dans le decalogue, sont d'une equité, &
d'une justice toute évidente, & confor-
me a tout ce que la nature ou la sagesse
a découvert aux hommes de plus saint
& de plus vertueux. Mais outre cette
bonté

Chap. I. bontè propre & (si j'ose ainsi dire) essentielle & originelle a la Loy, l'Apôtre en disant qu'elle est bonne, signifie aussi qu'elle est utile & salutaire aux hommes, qui s'en servent bien; comme il paroist de ce qu'il ajoute, *qu'elle est bonne si quelqu'un en use legitimement.* Car de quelque fasson que vous en usiés, soit bien soit mal, elle ne laisse pas pour cela de demeurer bonne en elle même, & d'être toujourns un saint & admirable ouvrage de Dieu. Mais elle ne vous peut estre utile & salutaire, si vous ne vous en servez legitimement; c'est a dire selon le dessein de Dieu qui l'a donnée; si bien que l'Apôtre disant qu'elle est bonne *si l'on en use legitimement*, pose clairement qu'elle est utile & profitable a ceux qui en usent comme il faut; & nous laisse a sous-entendre, que bien loin de servir a ceux qui en usent autrement, elle leur nuit, & leur tourne a dommage, par la faute non de sa nature, qui est bonne, mais de leur esprit, qui est ou ignorant, ou méchant. D'où s'ensuit que le mal qui leur en revient, nôte ni ne diminuë rien de la louangè qui luy est deuë, d'estre bonne

& ex-

& excellente. Mais pour bien user de Chap. I.
 la Loy il faut avant toutes choses con-
 noître sa nature & sa fin, & pour qui
 elle a proprement été baillée. C'est-
 pourquoy l'Apôtre après avoir dit
 qu'elle est bonne, *est quel qu'un en use le-
 gitimement, ajoute, sachant cela, que la Loy
 n'est point mise pour le juste, mais pour les
 iniques, & pour ceux, qui ne se peuvent
 ranger.* Pour bien entendre cette sen-
 tence, il faut sur tout se souvenir, que
 c'est de la loy de Moïse qu'il est icy
 question; selon le stile ordinaire de
 l'Apôtre, qui prend presque toujours le
 mot de loy en ce sens-là; comme quand ^{1. Cor.}
 il dit, *ceux qui sont sous la loy;* pour signi- ^{9. 10.}
 fier les Juifs, & que le Fils de Dieu a été
 fait sous la loy; pour signifier qu'il s'est
 assujetti au joug de la loy Mosaique; &
 au contraire, par ceux qui sont sans la ^{Gal. 4.}
 loy il entend les Payens, qui ignoroient ^{4.}
 la loy des Juifs, bien qu'à parler abso-
 lument ils ne fussent sans loy, ni de
 droit, ni de fait. Mais icy l'on deman- ^{1. Cor.}
 de s'il entend la loy Mosaique entière ^{9. 21.}
 dans toute son étendue, ou l'une de ses
 parties seulement. Il y en a d'entre nos
 adversaires, qui estiment que S. Paul

Chap.I. ne parle, que de cette partie de la loy, qui ordonne & commande le service ceremoniel; Mais sans aucune raison; & les autres remarquent judicieusement, que les paroles suivantes, qui portent que la loy, est mise pour les iniques & pour les transgresseurs de la loy morale, refute evidemment ce sens. Eux donc tout au contraire semblent estreindre le mot de loy a la seule loy morale. Mais l'Apôtre parlant de la loy en general entend tout le corps de ses ordonnances. Car bien que la nature des unes soit au fonds tres-differente de celle des autres; Si est-ce qu'entant qu'elles ont toutes été rangées ensemble pour ne faire qu'une seule & même alliance, a cet égard elles s'adressent a mêmes personnes, & ont été publiées pour une même raison. Que signifie donc l'Apôtre, en disant que la loy de Moïse n'est pas mise pour le juste? Si vous la considérez sous le vieux testament, elle obligeoit tous les Israélites au service ceremoniel & moral, & il semble qu'alors elle fust bien mise pour les justes, que pour les iniques, puis que de droit les plus gens

Estime
sur ce
lieu.

A
le.
mo
aussi
es in.

gens de bien ne luy devoient pas moins Chap. I.
d'obeissance que les autres ; & en effet
ils luy en rendoient beaucoup plus. Si
vous descendés au temps de la grace,
il est vray, que les justes sont affranchis
des ceremonies ; mais les iniques n'y
sont pas sujets non plus. Joint qu'il est
difficile de comprendre comment mê-
mes sous la grace les fideles ne sont
pas sujets a celle des parties de la loy,
qui ordonne de nos mœurs, & qui est
comprise dans le decalogue. A cela je
respons que le droit de la sainteté, qui
consiste en l'amour de Dieu, & du pro-
chain, oblige a l'un & a l'autre de ces
deux devoirs, toute creature raisonna-
ble en quelque état qu'elle soit, en la
nature ; en la grace, ou en la gloire.
C'est un droit eternal, absolu & indis-
pensable ; parce qu'il est fondé & sur
notre creation, & sur la raison de nô-
tre bonheur & de nôtre perfection, qui
consiste en nôtre ressemblance à l'ima-
ge de Dieu, c'est adire en la sainteté.
Et quand jamais la loy n'auroit été pu-
bliéé en Sinai, tout ce qu'il y a eu
d'hommes depuis ce temps-là, soit
Juifs, soit Payens, soit Chrétiens n'au-
roient

Chap. I. roient pas laisſé d'eftre tous obligez en
 vertu de ce droit Souverain & immua-
 ble, à ſervir Dieu, & à aimer les autres
 hommes, & à vivre en toute ſainteté
 & honeſtete. Ainſi quand l'Apôtre dit
 en ce lieu, *que la loy n'eſt pas miſe pour le
 juſte*; il n'entend pas que le juſte ne
 ſoit obligé par aucun droit à vivre en
 l'amour de Dieu & du prochain, com-
 me l'ordonne la loy (a Dieu ne plaiſe,
 qu'il ait eu une penſée ſi contraire à
 toute verité & raiſon) il veut dire ſeu-
 lement, que l'établiſſement de la loy
 de Moïſe, publiée deux mille quatre
 cent tant d'années après la création,
 regarde plutôt les méchans, que les
 gens de bien; & que ſon tribunal a été
 & enſeigné & maintenu par le Seigneur au
 milieu des Juifs pour l'intereſt & pour
 le beſoin des eſprits reveſches, rebel-
 les, & reſtractaires, plutôt que pour la
 neceſſité des vrais enfans de Dieu. Car
 autre choſe eſt la pieté & la juſtice
 preſcrite dans la loy; & autre la loy où
 elle eſt preſcrite; La pieté & la Juſtice
 eſt un devoir eternal, que la créature
 raiſonnable doit de ſoy-même à Dieu,
 ſon Createur & Seigneur Souverain.

La

La loy est une ordonnance, qui nous Chap. I
enjoint en paroles expresses ou ce de-
voir-là, ou d'autres soit semblables, soit
différentes, avec menace de nous pu-
nir, si nous y manquons, & promesse de
nous reconnoître ou récompenser, si
nous nous en acquiesçons. Comme dans
un état, autres sont les devoirs, que les
citoyens doivent & les uns aux autres,
& tous à leurs chefs; & autre la loy, où
ils sont ordonnés. La plupart des états
ont subsisté quelque temps avant que
d'avoir aucunes loix écrites; & alors les
devoirs mutuels de leur société civile
ne laissoient pas d'avoir lieu; parce
qu'ils sont tous fondés dans le bien de
l'état, qui en est la première, & origi-
nelle raison. Et durant ce temps-là les
bons & raisonnables citoyens, s'en ac-
quitoyent religieusement, reconnois-
sant assés que c'étoit en cela, que consis-
toit leur bon heur & public & particu-
lier. Mais les méchants, qui haïssent la
paix & l'équité, & aiment le trouble &
la tyrannie, violant souvent cet ordre,
la société fut enfin contrainte pour re-
primer leur audace de faire & publier
des loix, qui par la terreur des peines &

Chap. I. des suplices tiennent les méchans en bride, & les contraignent malgré qu'ils en ayent de vivre en quelque devoir. C'est donc pour ceux-là que les loix sont faites, & maintenues dans l'état, & non pour les bons citoyens. Ce n'est pas que les bons ne foyent obligés par le droit des choses mêmes de faire ce que les loix prescrivent. Mais parce qu'ils le font d'eux mêmes, par leur propre jugement & volonté, il n'étoit pas besoin pour eux, que l'on établit des loix. C'est la violence & le desordre des méchans qui les a rendues nécessaires. Il en est de même de la loy de Moïse; & c'est ce qu'entend l'Apôtre, quand il dit *qu'elle n'est pas mise pour le juste*; c'est à dire pour le fidelle, qui connoit & aime Dieu. Car cette amour de Dieu, que la foy met en son ame, luy fait aimer les choses, qui luy sont agréables, & s'estudier à faire sa volonté. Il n'a pas besoin d'y estre mené par force; Il y va de luy même. Ces menaces & ces peines de la loy, & toute cette maniere si severe & si terrible, dont elle commande & menace, ne le regarde pas; Il suffit que l'on luy fasse connoître,

tre,

tre, que Dieu veut les choses qu'elle ordonne. C'est pour la dureté & pour la perversité, des méchans & des impies, que la loy a été nécessaire; pour ceux qui ne connoissans ni la majesté de Dieu, ni son image dans leurs prochains, ni l'honnêteté de leur propre nature, ni le droit & la beauté de la sainteté, ne suivent que les passions brutales de leur chair. C'est contre la ferocité de ces insolens, qu'il a fallu armer le droit des mords, & des aiguillons, des tonnerres & des foudres de la loy; pour les ranger a leur devoir par la terreur; puis que la raison y étoit inutile, & les amener par force, où ils n'iroient jamais de leur bon gré. La chose parle d'elle même, & montre clairement la vérité de ce que dit l'Apôtre. Car tandis que la famille d'Abraham, que Dieu choisit pour son Eglise, fut bonne & fidele, il ne leur bailla point la loy. Il les conduisoit doucement, comme un pere gouverne ses enfans, se manifestant a eux, & leur declarant simplement sa volonté & ses promesses; & ils luy obeissoient franchement & le suivoient volontairement par tout où

Chap. I. il les menoit, Cette maniere de gou-
 vernement dura tout le temps d'Abra-
 ham, d'Isaac, & de Jacob, & si leur po-
 sterité eust été juste & fidele comme
 eux, il n'eût pas été besoin de leur don-
 ner la loy de Moïse, ni de leur faire
 voir Sinai en feu, & ouïr l'horrible bruit
 de ses tonnerres. Mais quand le long
 sejour qu'ils firent dans l'Egypte eut
 peu a peu effacé la teinture de la pieté,
 que leur avoyent donné leurs peres, &
 tellement changè leurs cœurs & leurs
 meurs, que tout ce peuple étoit de-
 generé en une nation impie, & demy
 Payenne, revesche & de col roide, &
 de cœur incirconcis, comme parle l'E-
 criture, alors vint Moïse, qui les ayant
 tirés dans le desert, leur bailla la loy.
 Les tonnerres & les éclairs, les fumées
 & les tremblemens de terre, & en un
 mot toute cette terrible & effroyable
 pompe de la publication de la loy en
 montre aussi clairement la qualité. Car
 ce n'est pas en cét équipage, que Dieu
 a accoutumé de se communiquer a ses
 enfans. C'est plutôt ainsi qu'il traite
 avecque les indociles, les rebelles &
 incorrigibles. Enfin la loy elle même
 est

est pleine de tant de menaces & de Chap. I.
maledictions, qu'il est bien aisé à voir
que c'est aux méchants qu'elle parle, &
non aux justes. Concluons donc avec-
que l'Apôtre, qu'elle étoit mise en
Israël, non pour le juste, mais pour les
iniques, & les impies, & les autres pe-
cheurs. Et c'est-ce qu'il nous enseigne
encore ailleurs dans l'Épître aux Gala-
tes, où ayant montré que c'est par la
promesse & non par la loi, que les an-
ciens fideles ont été justifiés, & ayant Gal 3
19. 24.
demandé en suite, *a quoy donc sert la loi?*
il répond, *Elle a été ajoutée à cause des*
transgressions; c'est à dire pour reprimer
le peché, & retenir les mauvaises &
violentes inclinations, que la plus grand
part de ce peuple avoit à enfreindre
l'alliance de Dieu; & un peu après il la
compare à un *pedagogue*, qui les menoit
rudement, & les conduisoit avec ri-
gueur, en attendant que le Christ fust
venu. Mais ici pour nous éclaircir d'a-
vantage cette doctrine, il nous repre-
sente par le menu quelques uns de ces
méchants, pour qui la loi de Moïse a
été établie. Car après avoir dit en ge-
neral, qu'elle est mise *pour les iniques,*
c'est

Chap. I. c'est a dire pour les méchans, qui n'ont ni foy ni loy, & ne veulent s'assujettir a aucune discipline, comme il l'exprime encore plus clairement dans la parole suivante, disant qu'ils *ne se peuvent ranger*, il en ajoute divers exemples, & nomme en premier lieu, *les impies*, c'est a dire ceux qui ne craignent point Dieu, & ne luy portent aucune reverence. La loy tonne par tout effroyablement contr'eux, ordonnant qu'ils soyent exterminés; & condamnant nommément les blasphémateurs a estre lapidés. Par les *pecheurs* qu'il nomme en suite & que nôtre Bible a traduits *mal-vivans*, il entend selon le stile de l'Ecriture, des personnes perduës & abandonnées au mal; qui aiment le pechè & s'y plaisent & en font comme leur métier ordinaire. A ceux-là il ajoute *les gens sans religion & les profanes* qui ne font nulle difference entre les choses sacrées & les communes, se souillant sans nul remords de conscience en toute sorte d'ordures & de vilénies, quelque infames & detestées qu'elles soyent par les autres hommes. Il leur donne pour compagnons ces mon-

stres.

Leu. 24.
16.

ftres dénaturés, qui ont l'audace d'ou-
 trager les personnes sacrées de leurs
 peres ou de leurs merés, ou en les frap-
 pant & excedant, ou même (ce qui
 furpasse toute horreur) souillant leurs
 mains dans leur sang; & puis tous les
 meurtriers en general, & de tous ceux
 là vous scavés que la loy les maudit &
 les punir très-severement. I'en dis autât
 de tous ceux, qui polluent leurs corps
 par des voluptés deshonestes dont l'A-
 pôtre a ici exprimé deux especes, les
 paillards ou fornicateurs, & ces abomina-
 bles que la furie de l'impureté emporte
 hors des voyes de la nature dans les
 excés, que Dieu punit autresfois avec
 ce deluge de feu & de soufre, où il abis-
 ma Sodome & Gomorrhe. Après les
 esclaves de l'impureté, l'Apôtre nom-
 me aussi ceux de l'avarice, les varrons
 d'hommes, les menteurs & les parjures. Car
 c'est l'interet de l'avarice, qui les jette
 dans ces pechés; leur faisant violer les
 droits de la justice, de la verité & du
 serment pour avoir le bien d'autruy.
 Parmi les peuples, où la servitude a
 lieu, comme elle l'avoit par tout du
 temps de S. Paul, les esclaves font
 partie

Leu. 20.
 19.
 Dent.
 21. 18.
 Exod.
 21. 12.
 14.

Chap. 7. partie du bien de leurs maîtres, si bien que l'on y dérobe les hommes, tout de même que parmy nous les chevaux ou les bœufs; & ce sont ceux qui exercent ce cruel & infame métier; que l'Apôtre appelle ici *larrons d'hommes*; soit qu'ils prissent des personnes libres, pour les reduire a la servitude, soit qu'ils détournassent des esclaves de la maison de leurs maîtres legitimes pour se les approprier. Par *les menteurs*, il entend les personnes, qui n'ont aucun respect pour la verité, ni pour leur parole, ne faisant nul scrupule de tromper & de manquer a ce qu'ils ont promis; qui est une marque assuree d'une ame perdue & sans honneur. Et c'est le jugement qu'en a fait toute nôtre nation; où vous sçavez qu'accuser quelqu'un de mentir est tenu pour l'une des plus grieves & des plus outrageuses offenses, que l'on puisse faire a une personne d'honneur. Les parjures, sont encore pires, que les menteurs & les faussaires; puis qu'outre la verité ils violent encore la religion du serment, qui devoit estre sainte & sacrée. Mais parce que la diversité & la multitude des pecheurs, est grande & pres-

presqu'infinie, l'Apôtre se contente d'avoir expressément nommé ceux-là, & comprend tout le reste, qu'il n'a pas voulu spécifier, dans la clause générale, qu'il ajoute en disant, & s'il y a quelque autre chose, qu'il soit contraire à la sainte doctrine; c'est adire, & tous les autres vices, qui choquent en quelque sorte que ce soit, la pure & saine vérité de Dieu. Il oppose cette sainte doctrine, à celles des philosophes Payens, & des Rabbin des Juifs; dont la morale étoit imparfaite & defectueuse en beaucoup de sortes, recevant ou pour bonnes, ou du moins pour indifférentes, quantité de choses mauvaises & injustes au fonds; au lieu que la vérité divine juge droitement du bien & du mal, & ne laisse aucune action humaine, à qui elle ne donne son vray & raisonnable éloge. C'est ce qu'il signifie en la nommant *sainte*, c'est adire entière & incorruptible & non-gastée ni malade en quelque partie, comme les autres disciplines. Et il nous montre enfin dans les dernières paroles de ce texte, quelle est précisément la *sainte doctrine*, dont il parle, quand il ajoute *selon l'Évangile*; c'est à dire

Chap. I. a dire que c'est celle qui est conforme a l'Évangile, qui le suit & s'y attache, comme a sa vraie regle, n'enseignant rien que selon cette parole sacrée apportée des cieus aux hommes par le Fils de Dieu. Et afin que l'on ne le puisse méconnoitre, il luy donne ici deux marques fort illustres, l'une qu'il est *l'Évangile de la gloire de Dieu bienheureux*; L'autre qu'il luy a été *commis*. Quand il dit dans la premiere qu'il est *l'Évangile de la gloire de Dieu*, il entend que c'est une doctrine, qui annonce & nous manifeste les grandes merveilles de la bonté, miséricorde, sagesse & puissance de Dieu. Car c'est ce que l'Écriture signifie souvent par le mot de *gloire*; l'éclat insupportable de quelque vertu, ou lumiere tout a fait grande & extraordinaire. Et cela convient fort bien a l'Évangile, la plus haute, la plus riche, & la plus ample de toutes les revelations, où Dieu a donné a connoître sa nature & sa divinité aux hommes. Quelques uns prennent simplement ces mots *evangile de la gloire de Dieu*, pour dire *le glorieus Évangile*; selon le stile de l'Écriture; & ce sens est conforme

forme à ce que l'Apôtre nous enseigne Chap. I.
 expressément ailleurs, que l'Évangile,
 qu'il appelle, *le ministère de Justice*, sur-
 passe de beaucoup en gloire le *ministère*
de condamnation; c'est adire la loy de
 Moïse. Mais de quelque façon qu'on
 l'entende toujours est-il bien certain,
 qu'il glorifie ainsi l'Évangile du Sei-
 gneur Jésus a dessein de marquer & de
 flétrir l'impertinence des faux docteurs,
 qui après les glorieuses richesses de l'E-
 vangile étoient si mal-avisés, que de
 vouloir ramener les fideles aux pauvres
 & foibles elemens de la loy. C'est en-
 core a ce même dessein, qu'il le nom-
 me *l'Évangile de Dieu*, pour nous mon-
 trer que Dieu en est l'auteur, aussi bien
 que de la loy. Et il appelle *Dieu bien-*
heureux, d'un éloge qu'il luy donnera
 encore ci après, le nommant *le bien-heu-*
reux & seul Prince, pour nous recom-
 mander la merveille de sa bonté, en
 ce qu'ayant en luy même toute la ple-
 nitude & l'abondance des biens requis
 a sa souveraine & éternelle félicité
 sans avoir aucun besoin de nous, ni de
 nulle autre creature, il a été si benin
 que de nous donner son Fils avec sa
 justice

1. Tim.
6. 15.

justice & son immortalité dans l'Évangile, où il nous communique tous ses trésors. Mais afin que les seducteurs n'abusassent pas du mot d'Évangile, se l'attribuant, & honorant de ce haut & illustre nom la mauvaise doctrine, qu'ils debitoient meslée d'observations Mosaiques, & de fables; l'Apôtre remarque ensin que l'Évangile, dont il parle, est celuy *qui luy a été commis*; qu'il préche aux nations selon l'ordre qu'il en avoit eu du Seigneur; & non aucun autre enseignement, quel qu'il puisse estre. Voilà Fideles, quel est le sens de ce que S. Paul dit a Timothée dans ce texte. D'où paroist premièrement quel a été l'usage legitime de la loy Mosaique, tandis qu'elle a été sur pied dans l'Eglise du vieux Israël. Car puis qu'elle a été mise pour les pecheurs, a qui d'autre part, elle ne promet jamais de pardon des crimes dont ils sont coupables, mais leur demande par tout une justice entiere & parfaite de tout point, maudissant inexorablement quiconque n'aura accompli tout ce qu'elle ordonne; il est évident qu'elle ne pouvoit servir a justifier aucun homme, la justification

fication du pecheur consistant en la re-^{Chap. I.}
 mission de ses fautes. Et c'est ce que
 l'Apôtre enseigne si hautement & si
 constamment, que *nul n'est justifié par la*^{Gal. 3.}
loy. Mais elle servoit aux pecheurs a^{11. 12.}
 qui elle s'adressoit, premierement
 pour leur faire connoître le peché; se-
 lon ce que dit S. Paul que *par la Loy est*^{Rom. 3.}
donnée la connoissance du peché. Car ils ap-^{10.}
 prenoient d'elle que plusieurs mouve-
 mens de leur nature, comme ceux de
 la convoitise, qu'ils prenoient aupara-
 vant pour des choses innocentes, sont
 véritablement des pechés; selon que
 l'Apôtre nous le declare ailleurs. De^{Rom. 7.}
 plus ils voyoient par les *maledictions*^{7.}
 qu'elle fulmine contre les pecheurs, &
 par les peines dont elle les accable,
 quelle est l'horreur du peché, & com-
 ment il allume & attire sur nous la co-
 lere vengeresse de Dieu; au lieu que la
 plupart s'imaginent que ce n'est tout
 au plus qu'un desordre en nôtre na-
 ture, & non une offense contre la ma-
 jesté du Seigneur. Enfin ils ressen-
 toient encore par le moyen de la loy,
 combien le venin du peché a profon-
 dement & universellement gâté toutes

1 les

Chap. I. les facultés de nôtre ame, lors qu'étonnés par la terreur de ses menaces, & attirés par la magnificence de ses promesses, ils tachoient de luy obeïr. Car la convoitise résistant a cet effort, & bataillant contre les desirs allumés en eux par la loy, & tenât tous leurs membres captifs, malgré qu'ils en eussent, ils reconnoissoient par cette triste expérience, qu'il n'y avoit rien de bien en eux, & qu'ils étoient tout a fait esclaves du pechè, & vendus sous sa loy, sans rien treuver en la nature capable de les affranchir de cette amère & mortelle servitude; ainsi que l'Apôtre nous l'explique au long dans le septiesme chapitre de l'Epitre aux Romains. Le second effet que la loy produisoit dans les pecheurs en suite de ce premier, c'est qu'ayant ainsi mortifié toute la bonne opinion qu'ils pouvoient avoir d'eux mêmes, & qu'ayant faisi leurs cœurs d'une vive apprehension de la malediction de Dieu, elle les conduisoit par ce moyen a soupirer après sa misericorde, & a chercher en sa grace la liberté & la vie qu'ils ne treuvoient ni en la loy ni en aucune creature.

creature. Et le Christ étant l'unique Chap. I.
 fonds de cette miséricorde divine, qui
 sauve les pécheurs, il est clair que la loy
 la leur faisant desirer & rechercher, les
 conduisoit a nôtre Seigneur I. Christ;
 les remettant en ses mains pour les
 faire jouir de son salut; comme Moïse
 le type de la loy, bailla les Israélites a
 Iosué, qui étoit la figure du vray Iesus,
 pour les introduire en Canaan, qui
 étoit l'éblessime du royaume des cieus,
 & du salut. D'où vient que l'Apôtre Rom. 10
 dit que *Christ est la fin de la loy en justice* 4
a tout croyant. Telle étoit la fin de la loy;
 & la rapporter a cette fin, c'étoit en
 user legitiment, & elle étoit *bonne*
 a ceux qui en usoyent ainsi, puis qu'en-
 core qu'elle ne leur donna pas la ju-
 stice & la vie éternelle d'elle même,
 tant y a qu'elle les adressoit & con-
 duisoit a la grace de Dieu par Iesus
 Christ, où ils treuvoient l'une & l'autre.
 De l'autre part vous voyés aussi, que
 ceux-là n'usoyent pas bien de la loy, qui
 cherchoient leur salut en elle; comme
 si l'obeissance qu'ils luy rendoient eust
 été capable de les justifier. Mais si cet-
 te erreur étoit grieve sous le vieux te-
 tament;

Chap. I. stament, elle l'a été beaucoup d'avantage, depuis que la grace du Seigneur Iesus a été manifestée au monde ; parce qu'alors tout l'empire de la loy a cessé, la vieille alliance étant aneantie pour faire place a la nouvelle. Outre que les Prophetes l'avoient predit, que les Apôtres l'ont déclaré & exécuté, ayant cassé l'observation, de toutes les ceremonies Mosaiques ; la chose montre d'elle même, qu'elle a deü aller ainsi. Car puis que le Christ étoit la fin de la loy, il est clair qu'ayant le Christ, nous n'avons plus besoin de la direction de la loy ; l'usage d'un moyen n'ayant plus de lieu quand vous estes une fois parvenu a la fin, où il conduisoit. Nous avons abondamment en l'Evangile du Seigneur toutes les choses où la loy se rapportoit. Elle decouvroit la nature & l'horreur du peché par les foudres de ses maledictions, & faisoit reconnoître a l'homme la vanité de ses forces par l'essay qu'il faisoit de luy obeir. La croix du Seigneur Iesus & la malediction qu'il y a soufferte pour l'expiation de nos pechés, nous montre beaucoup plus clairement & plus efficacement

cacement l'un & l'autre. La loy par Chap. I.
un long circuit nous menoit indirecte-
ment au desir & a la jouissance de la
grace. Christ nous l'offre & nous y ap-
pelle dès le premier mot de son Evan-
gile. Les promesses de Moïse étoient
obscures & ombragées de diverses fi-
gures terriennes. Christ nous a *mis en* ^{2. Tim.}
lumière la vie & l'immortalité par l'Evan- ^{1.}
gile, & nous baille le corps & la verité
des choses. La loy étoit un crayon du
Seigneur. Qu'avons-nous plus de be-
soin de sa figure, puis que nous posse-
dons sa personne ; C'étoit donc un
étrange aveuglemét, & une erreur tout
a fait insupportable a ces faux Do-
cteurs, que l'Apôtre combat ici, de
vouloir mêler la loy avec l'Evangile, &
de retenir encore les rudimens & la
pedagogie de Moïse après la lumière
& la liberté, que le Seigneur Iesus nous
a donnée. Benissons le, Freres bien-ai-
més, de la grace dont il nous a honorés,
de nous appeller dans son bié-heureux
royaume; & de ce qu'il fait ici resonner
au milieu de nous sa verité pure & sin-
cere sans aucun mélange ni des pueri-
lités du Judaïsme ni des inventions de

la superstition. Gardons-nous bien d'abuser de sa liberalité, ou de tourner nôtre liberté en licence, en prenant occasion de vivre selon la chair. Iesus Christ affranchit les siens de la loy; mais en les faisant justes; en les justifiant & sanctifiant, en leur mettant son Esprit d'adoption dans le cœur; Conduits & touchés de sa douce & divine efficace, ils font par amour ce que les disciples de Moïse faisoient par crainte. Quant a ces miserables pecheurs que l'Apôtre a ici nommés, quelque grand que soit & le nôbre & le démerite de leurs crimes, le Seigneur ne laisse pas de leur tendre les bras, & de leur crier encore aujourd'huy, *Venez & je vous soulagerai.* Croyés en moy, & je vous vivifieray. Et s'ils ont le courage de luy obeir & de s'arracher par une foy pure & par une vive repentance, de cét abisme de vices, où ils sont plongés; il est si bon qu'il leur communiquera son grand salut. Mais certainement tandis qu'ils demeurerôt dans ce gouffre, c'est adire dans la servitude de ces vilains & infames vices, qu'ils se flotent tant qu'ils voudront de leur fausse & vaine

vaine profession du Christianisme ; ils ne sont point à Jesus Christ, il n'ont point de part avec son peuple. C'est à la loy qu'ils auront à faire ; à ce dur & inexorable tribunal, qui ne fait que c'est de pardonner, & qui mesure exactemēt les suplices à la qualité des crimes. Je croy que par la grace de Dieu nous n'avons au milieu de nous pas un des plus infames de ces monstres ; que l'Apôtre a ici touchés, & dont une bouche & une oreille Chrétienne a de la peine à proferer, ou à entendre seulement les noms. Mais je ne sai si nous en pouvons bien dire autant de toutes les autres. Et outre ceux que l'Apôtre a nommés, il y comprend encore les mœurs de tous ceux qui ont quelque chose de contraire à la saine doctrine de son Evangile. Il les bannit tous de l'Eglise du Seigneur Jesus, où il n'admet que les justes. P'advouë que par ces justes il n'entend pas des personnes entieremēt exemptes de tout pechè, & aussi pures que les Anges du ciel. Mais il signifie pourtant des gens de bien, qui vivent en la crainte de Dieu, qui prennent plaisir en sa parole, qui goutent ses promes-

Chap. I. ces, qui s'étudient a faire sa volonté, qui travaillent de bonne foy & sans hypocrisie a l'œuvre de leur sanctification; qui ne font point de méchanceté a dessein & de propos deliberé; qui recourent promptement aux larmes, & a la repentance, quand il leur est arrivé de tomber en quelque faute, emportés ou par leur infirmité, ou par la violence de quelque grande tentation. Vivons donc ainsi, Chers Freres, & renonceant a tous les vices du monde, aimons & adorons & servons de tout nôtre cœur ce grand Dieu bien-heureux, qui nous appelle si misericordieusement par l'Evangile de son Fils, où il a deployé devant nous toutes les richesses de sa gloire, afin qu'après avoir achevé nôtre course ici bas en terre, nous soyons un jour eternellement heureux avecque luy & ses saints dans son royaume celeste. AMEN.

SERMON



SERMON SIXIÈSME. * * Prononcé à

I. TIMOTH. Chap. I. Vers. 12. 13. 14.

Char-
tonle

17. Jan-

vier

1654.

Et je rends graces a celuy, qui m'a fortifié, assavoir a Iesus Christ nôtre Seigneur, de ce qu'il m'a estimé fidele, m'ayant établi au ministère.

Moy, qui auparavant étois un. blasphémateur, & persecuteur, & oppresseur; mais misericorde m'a été faite, entant que je l'ai fait par ignorance, étant en infidelité.

Mais la grace de nôtre Seigneur a d'autant plus abondé, avecque foy & dilection laquelle est en Iesus Christ.



CHERS FRÈRES; Entre tous ceux que nôtre Seigneur Iesus Christ appella au ministère de l'Apostolat pour fonder son Eglise dans le monde, il ny en a pas un, dont la vocation soit plus admirable que celle de S. Paul. J'avouë que c'est une chose bien surprenante, & tout a fait contraire aux pensées

Chap. I. pensées des hommes de voir le Fils de Dieu choisir pour les exécuteurs d'un dessein si grand & si difficile, des pêcheurs ignorans, nais & nourris dans une extrême bassesse. Mais il y a encore beaucoup plus de sujet de s'étonner, qu'il ait employé dans cette commission un ennemi de sa gloire, un blasphémateur de son nom, & un persecuteur de la doctrine, qu'il devoit prêcher, & de l'Eglise qu'il falloit edifier. La force divine de ce souverain Seigneur parut sans doute bien évidemment en ce qu'il forma des ames rudes, & grossieres a une si haute entreprise, & les en rendit parfaitement capables; Mais elle se montra encore a mon avis avec beaucoup plus d'éclat, quand il addoucit un esprit fier & superbe, & luy apprit a aimer ce qu'il haïssoit mortellement, changeant sa fureur en zele, & son aversion en une affection tres-ardente. Aussi voyés-vous que Jesus agit avec beaucoup plus d'effort, & si j'ose parler ainsi, avecque plus de pompe pour la vocation de S. Paul, qu'il n'avoit fait pour celle des autres Apôtres. Il appella les autres
durant

durât les jours de sa chair, encore vêtu Chap. I.
de nos infirmités, & conversant sous la
forme de serviteur. Il appela S. Paul
après estre entré en sa gloire, depuis
qu'il fut monté dans le ciel, & assis sur
le trône de son Pere, couvert d'une lu-
miere & d'une majesté divine. Ce fut
de la terre, qu'il adressa sa voix aux
autres. Mais pour S. Paul, il parla a luy
du ciel mesme. Il commanda simple-
ment aux autres de le suivre, sans avoir
touché ni frappé leurs personnes visi-
blement. Il abbatit S. Paul par terre
avant que de luy faire ouïr sa voix. Il
l'aveugla avant que de l'illuminer; & le
veinquit premier que de le gagner.
Quelle a été cette vocation, puis que
le Roy de gloire, y a voulu mettre la
main luy-même; & l'operer par l'action
de sa propre personne, & non par le mi-
nistere d'aucun des siens? La rareté
singuliere de ce procedé nous en dé-
couvre assés la grandeur & la merveil-
le, puis que ce bien-heureux Apôtre
est le seul que nous scachions, qui ait
été traité ainsi, ne se treuvant point
que ni avant ni depuis luy le Fils de
Dieu dans l'état de sa gloire ait jamais
appelé

Chap. I apelè aucun homme immédiatement luy-même, soit a sa grace, soit a son ministère. Et comme cet effort du Seigneur fut extraordinaire, l'effet qui s'en ensuivit, le fut aussi pareillement. Car au lieu que les autres avoient été disciples avant que d'estre Apôtres, & demeurèrent quelque temps dans la compagnie du Seigneur avant que d'estre employés dans leur grand' charge; S. Paul fut fait disciple & Apôtre en un même moment, & receut a une seule fois toute la lumiere necessaire pour croire & pour prescher la verité; pour apprendre & pour enseigner les mysteres de l'Evangile. Il touche souvent dans ses epîtres ce miracle de la bontè & de la puissance divine du Seigneur Iesus en luy; & c'est le sujet, dont il nous entretient aujourdhuy, Mes Freres, dans le texte que nous venons de vous lire. Il vous peut souvenir que dans les versets precedens pour bannir de l'Eglise les erreurs & les inventions des sedueteurs, il ramenoit toute la doctrine du Christianisme au seul Evangile, qui luy avoit été commis. Maintenant afin qu'aucun ne le soupçonnast de

de vouloir se glorifier soy-même en Chap.I.
s'attribuant cette commission , comme
s'il eust été l'auteur de la doctrine salu-
taire , ou comme si au moins il eût me-
rité par l'excellence de ses vertus que
Dieu luy en confiait la predication plu-
tôt qu'à quelque autre ; il declare fran-
chement, que ce grand honneur que le
Seigneur Iesus luy a fait en le chois-
sant pour le depositaire & le dispensa-
teur de ses mysteres celestes , est un
don de sa pure grace , & un exemple
de sa misericorde infinie; reconnoissant
en toute humilité que ce debonnaire
Sauveur bien loin d'avoir rien treuvé
en luy qui l'obligeast ou le conviait à
l'élever dans un si haut degré, n'y avoit
rencontré, que des vices & des pechez
dignes de sa colere , & de sa maledi-
ction; veu que lors qu'il avoit été ap-
pellé à sa communion & à son service,
il le blasphemoit & le persecutoit à ou-
trance. Il entre dans ce propos par une
action de graces qu'il rend à Iesus Christ
notre Seigneur, qui l'a fortifié, de ce qu'il l'a
estimé fidele, l'ayant établi au ministere.
Puis il nous represente le pitoyable
état ou il étoit quand il avoit receu
cette

Chap. I. cette grace ; Il m'a appelé a son service moy (dit-il) qui avant cela étois un blasphémateur, & persecuteur & oppresseur ; mais misericorde m'a été faite, entant que je l'ay fait par ignorance étant en infidelité. A quoy il ajoûté la merveille de la clemence de Dieu, qui non content de luy pardonner tous les excés de son infidelité, l'avoit encore comblé de ses plus precieuses graces en son Fils, sa grace (dit-il) a d'autant plus abondé, avecque foy & dilection, laquelle est en Iesus Christ. Ce sont les trois points que nous avons dessein de traiter en cette actiõ avecque l'assistance du Seigneur ; la grace de Iesus Christ envers S. Paul, quand il l'appela a la charge d'Apõtre, le miserable état, où il l'avoit treuvé ; & les dons de foy & de charité, dont il l'enrichit dans ce miraculeux changement par une abondance vrayemét divine de misericorde & de bonté. *Je rens graces* (dit-il) *a Iesus Christ nôtre Seigneur, qui m'a fortifié, de ce qu'il m'a estimé fidele m'ayant établi au ministere.* Il est clair que par le *ministere*, dont il parle, il entend l'Apostolat ; & il l'appelle ainsi par excellence ; a cause que c'est

c'est le plus grád & le plus divin de tous les ministères, qui ayent jamais été établis dans l'Eglise, surpassant en dignité non seulement la charge de tous les Pasteurs ordinaires du Vieil & du Nouveau Testament, mais encore celle des Prophetes suscités extraordinairement, & de Moïse même, le Legislateur de l'ancien Israël, dont la gloire a été si celebre entre tous les fideles. Il rend graces a Iesus Christ de ce qu'il l'a établi dans une charge si excellente; & si illustre; la premiere & la plus importante de sa maison. Il ne le remercie pas seulement de ce qu'il a été honoré d'un employ si divin; Il luy donne aussi la louange de tout ce qu'il a fait de bon; de toute la veru, & fidelité, qu'il a apportée a s'en acquitter legitiment. Il reconnoit de luy tout ce qu'il a fait paroître de vigueur & de force, quand il dit *que Iesus Christ l'a fortifié*; ou l'a rendu fort & puissant pour demeurer ferme dans les confusions, intrepide dans les perils, invincible dans les combats, indefatigable dans les travaux. Car comme il n'y eut jamais rien de plus beau & de plus glorieux

Chap. I. rieux que ce ministère ; aussi n'y a-t-il rien eu au monde de plus difficile , & de plus laborieux. La tasche de ce ministère étoit d'arracher de l'univers tout ce que l'ignorance , & la superstition & le vice y avoient établi d'erreurs ; d'y abolir les mauvaises meurs & coûtumes, qu'une antiquité de plusieurs siècles y avoit enracinées ; d'y planter une vérité étrangere & inconnüe venuë du ciel, & inouïe en la terre, & d'y publier une loy nouvelle, sainte & pure, & contraire a toutes les inclinations de nôtre nature corrompüe ; de changer tout le genre humain , & de luy faire adorer Dieu en esprit & vérité, & servir & reconnoistre un crucifié pour son Seigneur Souverain. Quand il n'y eust eu autre chose, que cela ; quel travail & quelle constance & quelle assiduitè falloit-il pour venir a bout d'une entreprise si longue & si difficile ? Mais ce n'étoit pas le tout. Les diables & les hommes conspirerent tous ensemble pour traverser ce divin ouvrage ; & opposerent a ces saints ministres de Iesus tout ce que la terre & l'enfer ont de plus malicieux & de plus

plus terrible. Il falloit tous les jours sou-
tenir les efforts de ces ennemis innom-
brables ; leurs menaces ; leurs artifices,
leurs violences ; les outrages de leur
langue , de leur esprit ; de leur fer &
de leur feu ; & a travers toute cette
foule conjurée contre Iesus , pousser &
avancer sa croix, & son Evangile. C'est
ce que firent constamment S. Paul , &
ses compagnons. Ils ne lascherent ja-
mais le pied ; jamais ils ne tournerent
en arriere ; Ils moururent tous dans le
dessein & dans l'action de leur ministe-
re ; & leur sang , & leur voix , agirent
encore après leur mort pour le service
de leur Maître. Ne vous étonnés pas
(dit S. Paul) de ce que vous me voyés
faire & souffrir tant des choses, qui sont
au dessus du courage & des forces ; non
seulement d'un homme ; foible com-
me je suis ; mais des plus vaillans & des
plus grands heros , que le monde ait
jamais veus. Ce n'est pas a moy, qu'en
est deuë la gloire ; mais a Iesus Christ
qui me fortifie. C'est sa force & non la
mienne ; qui agit ; c'est son Esprit &
non mon courage , qui me soutient.
C'est luy qui m'inspire & qui me
m fournit

Chap. I. fournit tout ce que j'ay de vigueur.
 Mais outre la fermetè, & la constances
 l'Apôtre comprend aussi toutes les au-
 tres parties necessaires a l'exercice de
 l'Apostolat, en disant que Iesus Christ
l'a fortifié. Car la parole dont il se sert
 dans l'original, signifie rendre un hom-
 me capable d'une chose, mettre en luy
 le pouvoir & la facultè de la faire; si biẽ
 que le sens en est même que de ce qu'il
 dit ailleurs, *que Dieu la rendu suffisant*
 pour estre ministre du nouveau testament.
 Ainsi il reconnoit que toute sa capaci-
 tè, ou suffisance pour cette grand'œuvre
 est le don & l'ouvrage de Iesus Christ;
 qui luy avoit donnè & la connoissance
 des choses divines, & la grace de les
 exposer clairement, & le jugement de
 les appliquer a propos, & les signes & les
 miracles pour en confirmer la verité; &
 en un mot toutes les vertus requises
 pour bien & heureusement s'acquiter
 de ce grand & difficile ministere; selon
 ce qu'il proteste ailleurs sur ce sujet;
que sa suffisance est de Dieu. Et que ce
 qu'il ajoute ici *que le Seigneur l'a estimé*
fidele, que cela dis-je ne vous trouble
 point, comme s'il entendoit, que la fi-
 delité

2. Cor.
 3.6.

2. Cor.
 3.6.

2. Cor.
 3.5.

delité, l'une des parties les plus neces- Chap. I.
 saires aux dispensateurs des mysteres
 de Dieu, vint de luy même, & non de ^{1. Cor.}
 Jesus Christ. I'avouë bien, que les hom- ^{4. 2.}
 mes ne mettent pas la fidelité dans l'a-
 me de ceux, qu'ils estiment fideles, &
 a qui en suite de la bonne opinion
 qu'ils en ont, ils confient le soin de leurs
 affaires, ou l'intendance de leur mai-
 son; Ils ne les font pas fideles; ils les
 treuvent des-ja tels; leur jugement re-
 connoit simplement ce qui est en eux
 & qui y est d'ailleurs que de leur main,
 qui n'a rien contribué a les faire ver-
 tueux & fideles. Mais il en est autre-
 ment du Seigneur. Il ne treuve nul bien
 dans les hommes, que celuy qu'il y a
 mis; & par consequent il n'estime fide-
 les, que ceux qu'il a faits tels. Outre le
 tesmoignage, que l'Écriture nous rend
 en general, que *toute bonne donation &* ^{Iaq. I.}
tout don parfait est d'en haut, descendant ^{17.}
du Pere des lumieres; S. Paul traittant
 particulierement de la charge Apосто-
 lique, & des qualitez qu'elle requiert,
 & des fonctions en quoy elle consiste,
 dit expressément, que ni luy, ni ses con- ^{2. Cor.}
 freres n'étoient pas même suffisans de pen- ^{3. 1. 6.}

Chap. I. *ser quelque chose d'eux mêmes ; (combien moins de la faire & de l'exécuter, & de garder dans tout leur ministère une religieuse & inviolable fidélité?) mais que leur suffisance étoit de Dieu , qui les avoit faits capables de ce ministère. Et dans un autre lieu rabbatant l'orgueil des Pasteurs de Corinthe, qui faisoient vanité des belles parties , dont ils étoient doiés, Qu'as-tu (dit-il a chacun d'eux)*

1. Cor. *que tu n'ayes receu ? où vous voyés qu'il*
4. 7. *pose comme une verité claire & indubitable, que tout ce que les ministres de l'Evangile possèdent pour l'exercice de leur charge, le savoir, le parler, le jugement, la grace , leur a été donné de Dieu. S'ils tiennent de sa liberalité jusques aux moindres de leurs talés; combien plus la fidélité , qui en est comme la couronne & le plus riche & le plus divin ornement ? Que les ennemis de la grace cessent donc d'abuser de ce passage , comme s'il favorisoit leur erreur , & établissoit, que la vocation de Dieu suit le merite de l'homme. Je confesse que le Seigneur estima S. Paul fidele ; comme il le dit luy-même; mais je nie qu'il l'ait estimé fidele avant que*
d'avoir

d'avoir résolu de le revêtir de la fide-
 lité. Sa vertu fut non la cause, ou le chap. I.
 motif; mais l'effet & le fruit de la grace,
 que Dieu luy fit, en l'appellant. Et c'est
 l'ordre qu'il établit expressément luy
 même entre ces choses, quand il dit
 ailleurs, *qu'il a obtenu miséricorde*, non 1. Cor.
 cause qu'il étoit fidele; mais *afin qu'il le* 7.25.
fust; où vous voyés clairement, que sa
fidelité fut la fin & la suite de la miséri-
corde, que luy fit le Seigneur; & non la
raison & le motif, qui l'obligea à avoir
pitié de luy. Dans la pensée de Dieu,
 aussi bien que dans la nature des cho-
 ses, la grace & la miséricorde du Sei-
 gneur marche la première; la fidelité
 du serviteur, ravi de la bonté du Maître
 & touché de son Esprit, vient après.
 Aussi voyés vous qu'ici il rend grace, à
 Iesus Christ de ce *qu'il l'a estimé fidele*;
 signe évident, qu'en disant qu'il *l'a esti-*
mé fidele, il entend qu'il l'avoit aussi fait
 fidele. Car autrement si le Seigneur
 n'eût fait simplement que découvrir, &
 juger ce qui étoit en luy, sans luy en
 avoir rien donné; il semble qu'il n'y
 eust pas eu de sujet de l'en remercier,
 comme il fait; le remerciement raison-

Chap. I. nable presupposant toujours quelque benefice, que l'on a receu de celuy, a qui on en rend graces. Et certes la chose même si vous la considerés exactement, montre clairement que la grace du Seigneur, mit en S. Paul cette constante fidelité, qu'il apporta dans l'exercice de sa charge. Car il est évident qu'il fut fidele a Iesus Christ, parce qu'il le connoissoit & l'aimoit & avoit un grand zele a sa gloire; & d'autre part nul ne peut nier que le Seigneur ne luy eust donné tout ce qu'il avoit de connoissance, d'amour & de zele, pour luy & pour les choses de son royaume. Certainement il étoit donc aussi le vray & unique auteur de toute sa fidelité. Et c'est ce qu'il reconnoit ici hautement quand il luy rend graces & de son établissement dans le ministère apostolique, & de toute la force, capacité, & fidelité qu'il avoit eue pour s'en acquitter dignement. Il a bien raison de l'en remercier; cet honneur, qu'il luy fit étant si grand, qu'il n'y a point de creature en la terre, ni même dans le ciel, qui le merite. Mais ce qui releve la grace du Seigneur envers S.

Paul

Paul a l'infini, & qui la rend tout a fait Chap. I.
 immense & incomparable, c'est que
 bien loin de meriter cet honneur sou-
 verain qu'il receut de luy, il meritoit
 une extrême ignominie; sa colere &
 non sa faveur; sa dernière severité, &
 non sa clemence; le plus terrible de ses
 foudres, & non aucun de ses benefices.
 Et c'est ce qu'il nous represente luy
 même dans la suite pour rehausser &
 exagerer la misericorde & la bonté
 divine, dont le Seigneur Iesus usa en-
 vers luy; Il *m'a établi au ministere, moy*
 (dit-il) *qui auparavant étois un blasphé-*
mateur, & persecuteur, & oppresseur. Il
 comprend dans ces trois paroles toutes
 les horreurs & toutes les furies de sa
 vie passée; tous les outrages & les ex-
 cés, où il s'étoit emporté, contre Iesus
 Christ & contre son Eglise. Il avoit
blasphémé le Seigneur, l'injuriant & vo-
 missant mille opprobres contre luy,
 l'appellant seducteur & imposteur, &
 dénigrant & calomniant sa verité, & la
 diffamant, comme si c'eust été ou une
 fable ou une impieté; outrageuse a
 Dieu, & pernicieuse aux hommes.
 Car c'étoient là les eloges, que luy &

Chap. I. les autres Juifs incredules donnoient au Seigneur Iesus & a son Evangile. Mais il ne s'arrêta pas aus paroles. Tourmêté de la rage de sa haine il passa aux effets, il ajoûta la *persecution* au blaspheme; mal traittant tous les disciples de Iesus; les troublant & poursuivant & leur faisant tous les maux qu'il pouvoit. Et pour nous montrer l'exces insupportable de cette sienne passion, il ne s'est pas contenté de dire qu'il étoit *persecuteur*; Il ajoûte, & *oppresséur*; c'est a dire un persecuteur enragé, violent & outrageux a toute extremité; qui mettant sous les pieds le respect de la justice & de l'équité naturelle, & tous les sentimens de l'humanité ne laisse nulle cruauté, violence, ni barbarie, qu'il ne conçoive & n'exécute hardiment contre ceux qu'il veut détruire. Bien que la *persecution* du Christianisme soit un grand exces d'injustice, il s'est pourtant treuvé des gens, qui l'ont exercée avec quelque retenue comme un Trajan par exéple, qui se contentoit, que l'on fist mourir les Chrétiens s'ils étoient découverts, ne voulant pas au reste qu'on les pous-

fast,

fast, ou travaillast pour les faire tomber Chap. I.
 dans le supplice. Tels sont encore
 ceux, qui laissent simplement agir les
 loix publiques contre les fideles, sans
 préter leur adresse & leur travail parti-
 culier pour les vexer & inquieter, & les
 precipiter dans le piege. Paul n'étoit
 pas de ces persecuteurs moderés. Il
 étoit persecuteur & oppresseur tout en-
 semble. Il employoit tout ce qu'il avoit
 d'industrie & de credit pour faire perir
 ces pauvres innocens; se fourrant im-
 pudement dans leurs maisons, les en-
 tirant insolemment, mendiant des or-
 dres & des commissions des magistrats,
 contre eux, les traissant cruellement
 dans les prisons, népargnant nul age,
 nul sexe, nulle condition; sollicitant leur
 condannation & trionfant de leurs
 supplices; & pour comprendre tout en
 peu de mots, traittant les pauvres fide-
 les justement en la même sorte, que les
 traittent aujourd'huy dans la commu-
 nion du Pape ceux que l'on appelle *les*
Inquisiteurs; exceptè seulement que ceux-
 ci par de longues experiences, & ce-
 ricuses observations ont achevè l'art de
 ce *persecuteur & oppresseur*, que Paul n'a-
 voit

Chap. I. voit encore qu'ébauché dans la fureur de son zele Pharisaïque. C'est ainsi que l'Apôtre nous dépeint sa première condition avant que le Seigneur l'eust appelé. Et bien que les couleurs qu'il y a employées, soyent toutes noires & horribles, il paroît pourtant par l'histoire sainte, qu'il n'a rien dit ni exprimé au delà de la vérité. Car pour les blasphemes, outre que tout le parti qu'il suivoit alors, tenoit le Seigneur Jesus pour un seducteur; nous lisons

Act. 26. dans le livre des Actes, que Paul étoit
11. blasphémateur jusques a ce point, que non content de son propre crime, il y forçoit les autres & les contraignoit a blasphemer malgré qu'ils en eussent par la rigueur des punitions, qu'il leur faisoit souffrir; c'est adire qu'il les obligeoit a renier Jesus Christ, & a prononcer hautement, qu'il les avoit seduits. Quant a la persecution, qui ne fait ce qu'en raconte S. Luc, qu'il étoit enflam-

Act. 9. 1 2. & me de menaces & de tuerie contre les disci-
26. 1. ples de Jesus; qu'il ne respiroit contr'eux que le meurtre & le carnage; que les officiers des Juifs ne lui semblant pas allés zelés, il entreprenoit sur eux, & en

en ayant obtenu pouvoir des principaux Sacrificateurs, alloit çà & là, jusques aux villes étrangères, éloignées de Jérusalem, liant & emprisonnant tout ce qu'il pouvoit découvrir de Chrétiens? donnant sa voix pour les mettre a mort? assistant a ces cruelles exécutions, & en aidant & fortifiant les ministres? Il le reconnoît encore luy même ailleurs aussi bien qu'ici, disant aux Juifs, qu'*il avoit persecuté la doctrine du Seigneur jusques a la mort*; & écrivant aux Corinthiens, qu'*il avoit persecuté l'Eglise de Dieu*. Et c'est par ce reproche que Jesus commença le foudroyant discours, qui le convertit; *Saul, Saul* (luy cria-t-il des cieux) *pourquoy me persecutes-tu?* Enfin que ses excès & ses violences méritassent le nom d'un oppresseur outrageux, qu'il se donne ici luy-même, qui en peut douter après ce que nous lisons dans S. Luc, qu'il ravageoit l'Eglise? qu'il entroit dans toutes les maisons, & traïsnoit par force hommes & femmes? qu'après avoir fait ces desordres en Judée, il voulut courir en Syrie jusques a Damas, qui en étoit la ville capitale, pour y en faire autant? *le-m*

Chap. I.

Act. 16.

19. 11.

7. 8.

Act. 22.

1. Cor.

15. 9.

Act. 9.

Act. 8.

3.

Act. 9.

2.

le-m

Chap. I. blant n'avoir autre ambition que de laisser par tout les traces & la memoire de ses outrages, de son insolence, & de son humeur fiere & tyrannique? Voila quelle fut la premiere vie de Paul. Quels supplices ne meritoit point l'impietè, l'injustice, la cruauté, & la fureur de ce miserable vet de terre, qui avoit l'audace de faire ainsi la guerre au Fils de Dieu? De quels enfers, ses blasphemes n'étoient ils point dignes? & où est la patience humaine, qui en ayant le moyen eût peu souffrir sans l'écraser, ou l'insolence de ce petit rebelle contre son legitime Seigneur, ou ses meurtres & ses furies contre ses serviteurs innocens? Et neantmoins Iesus, qui d'un seul mot de sa bouche pouvoit le precipiter & l'accabler dans les enfers, souffrit toutes les faillies & tous les excès de sa fureur. Il ne les souffrit pas seulement; Il les pardonna; il luy en donna une pleine & entiere remission. *Il luy fit misericorde*, comme il dit ici luy-même. On a souvent veu la plus ardente colere d'un Prince, addoucie par les larmes & par les soumissions des plus coupables criminels; & si Paul eût recherché

cherché Iesus, s'il eût imploré sa grace, s'il eût sollicité son pardon avecque les gemissemens & les pleurs d'une longue & profonde penitence; nous ne trouverions pas fort étrange qu'un Dieu si bon & si tendre eût été flechi; bien qu'au fonds ce seroit toujours une bonté admirable de pardonner a un tel pecheur, mêmes après sa repentance. Mais ce qui doit ravir tous les hommes & tous les Anges, c'est que ce Pharisien obstiné continuant dans sa fierté, & dans ses blasphemes, & ne songeant nuit & jour qu'à pousser cette guerre impie jusques au bout; Iesus ait eu la bonté de l'aller rechercher. Il descendit du Ciel, & se montra a luy, précisément comme il étoit sur le point d'exécuter un nouveau dessein de sa fureur; Il le ramena a son devoir, avecque les foudres & les charmes de sa voix toute puissante, & luy fit reconnoitre la grandeur de ses fautes, & l'horreur de l'abysme où il s'étoit jetté. *Misericorde luy fut faite.* Mais quelle misericorde, ô bon Dieu: Tous les pechez de son incredulité lui sont pardonnés. Certainement c'étoit beaucoup, si ce n'étoit trop;

Chap. I. trop, du moins étoit ce bien assés pour un homme, qui avoit tant offensé. Mais si c'étoit assés pour luy de recevoir un tel pardon; ce ne fut pas assés a Iesus de le donner. Au pardon des crimes, il ajoûta la couronne de ses faveurs; le recevant entre ses plus fideles serviteurs. Il l'éleva dans la plus haute dignité de sa maison; il luy bailla la conduite de ces mêmes troupeaux qu'il venoit de ravager si cruellement; Il changea un blasphémateur en Docteur; un calomniateur en un tesmoin de sa verité, un persecuteur en Apôtre. Il le fit d'un loup enragé, le plus sage de tous les Pasteurs, & d'un rebelle, violent & insolent, le heraut de son salut, & l'Ambassadeur de sa paix avecque le monde: Mais afin que nul ne calomnie cette indulgence de Iesus Christ, comme si elle choquoit les loix de la prudence & de la clemence même, parce que l'homme qui la receut étant couvert de tant de crimes sembloit devoir servir d'un exemple de severité plutôt, que de misericorde; l'Apôtre montre en suite que quelque étrange qu'eust été sa fureur, tant y a qu'il n'avoit pas encore été dans

dans ce dernier excès d'impierè, que la sàpience de Dieu exclut de toute esperance de grace & d'impunitè; si bien qu'il a été en la libertè du Seigneur de luy faire telle grace, qu'il luy a pleu, sans aucunement violer en cela la voluntè, ou la veritè du Pere. C'est ce qu'il entend, quand après avoir dit, *misericorde m'a été faite*, il ajoute incontinent, *entant que je l'ai fait par ignorance étant en infidelitè*. Les Pelagiens, se sont prevalus autrefois de ce passage, non seulement pour excuser, mais même pour justifier tous les excès de l'incrudulitè de l'Apôtre; comme il paroît par un vieux livre † qu'un Iesuite publia, il n'y a pas fort long-temps, tout plein des venins de cette ancienne heresie, & écrit sans doute par quelcun des sectateurs de Pelage, contre la doctrine de S. Augustin; comme les savans du parti de Rome * l'ont jugè eux-mêmes. Cet homme presupposant faussement selon la fantaisie de Pelage, que l'ignorance exemte de pechè, se fonde sur ce que l'Apôtre dit ici qu'il l'a fait par ignorance, en conclut, qu'il n'avoit point pechè en persecutant l'Eglise. * Il passe bien

† Predestinatus
publié
par Sirmond
1643.

* Au
vray
dans la
censure
de ce li-
vre im-
primé
l'ân 1644
à Paris
Mang
& au-
tres.
a
Prad. ff.
2. 139.

Chap. I. bien plus avant. En vertu de cette ignorance il trāsforme les crimes de S. Paul en merites, & ses vices en vertus, & sa fureur en zele, & son incredulitè en foy, & les ravages qu'il fit en l'Eglise, en des exploits heroiques; Il dit qu'en cela il suivoit Elie, qu'il avoit son Esprit & son zele, ^b & celuy d'Abraham, ^c d'Isaac & de Jacob; ^c & qu'il agissoit, ^d comme un homme tres-prudent & tres-sage par le zele de la foy, ^d qu'il combattoit pour la foy de Dieu & pour la veritè; ^e Que Dieu prenoit plaisir a la persecution qu'il luy faisoit, comme a une œuvre de justice & a une obeissance, qu'il rendoit a sa loy; ^f que le Seigneur ne changea pas son incredulitè en foy, ni sa haine en amitiè, ni sa malice en bontè, mais luy parla comme a son serviteur fidele, tel qu'il estoit en effet; ^g si bien qu'il ne passa pas de l'infidelitè a la foy, mais retint seulement la foy, qu'il avoit déjà eue, par le droit de la justice, c'est adire qu'il avoit meritèe. Ce sont là les doctrines & les langages de ce livre infame, dont les Jesuites se font les parreins, & qu'ils ont mis en avant pour un de leurs advocats

en

b

ibid. p.

138.

139.

140.

c

ibid. p.

130.

d

ibid. p.

139.

e

ibid. p.

142.

f

ibid.

g

ibid. p.

142.

en la cause du franc arbitre, qu'ils sou-
tiennent contre la grace de la prede-
stination de Dieu. Quel en doit estre
le desespoir, puis qu'ils sont contraincs
d'avoir recours a un auteur pire & plus
impudent, que Pelage même? & d'em-
ployer, de publier, & de recommander
comme un de leurs meilleurs tesmoins,
un homme qui dement insolemment
S. Paul, & qui le choque & le combat
hardiment sous ombre de le justifier?
Il dit que Paul avoit la foy dans l'état
de son Pharisaisme; & l'Apôtre dit
qu'alors il étoit dans l'infidelité. Il dit
qu'il agissoit en homme tres-sage; &
l'Apôtre crie qu'il agissoit par ignoran-
ce. Il dit que Paul avoit alors le zele
d'Elie & d'Abraham, & que ses ravages
étoient des actions de zele, de foy, &
de justice; & l'Apôtre dit qu'alors il
étoit un blasphémateur, un persecuteur,
& un oppresseur violent. Il dit que Paul
ne pechoit point en persecutant l'Egli-
se; & S. Paul dit qu'en cela il est le pre-
mier, c'est a dire le plus grand, des pe-
cheurs; & a une telle horreur des excès
où il s'étoit emporté, que long-temps
depuis sa conversion, après plusieurs
n années

Chap. I.

1. Tim.
1. 15.

Chap. I. années passées exemplairement & constamment dás l'Apostolat, neantmoins pressé du regret & de la honte de ses vieux crimes, il s'écrie encore amèrement; *Je suis le moindre des Apôtres; je ne suis pas digne d'estre appelle Apôtre; d'autant que j'ay persecuté l'Eglise de Dieu.* Enfin le Pelagien dit que Iesus apellant Paul a sa grace le reconnut de ses services, & luy fit justice; & Paul dit & repete tant qu'il peut, que le Seigneur *luy fit misericorde*, & que *sa grace abonda en luy* au dessus de toute mesure. Fut-il jamais rien plus contraire; & plus directement opposé a l'Esprit & au sentiment de S. Paul, que ce miserable livre des Iesuites? Et quant a l'ignorance, qu'il allegue, & où il fonde toutes ses extravagances, il se trompe lourdement. Car qui luy a dit que toute ignorance excuse & exempte de peché? Si cela est, il faudra dire, que les Iuifs & les bourreaux qui crucifierent le Seigneur, nétoyent point coupables; puis que Iesus tesmoigne expressément, qu'ils *ne savoient ce qu'ils faisoient*; & S. Pierre dit qu'ils *l'avoient fait par ignorance*; Il faudra absoudre les princes du siecle, qui l'ont

1. Cor.
15.9.

1. Tim.
1. 17.
16 15.

Att. 3.
17.

l'ont condamné, puis que S. Paul pre- Chap. I.
suppose qu'ils *ignoroient la sagesse de*
Dieu, en disant que *s'ils l'eussent connue,* 1. Cor.
ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur de 2. 8.
gloire. Il faudra excuser l'incrédulité
des Pharisiens, puis qu'ils étoient aveu-
gles; & celle de tous ceux qui rejettét
l'Évangile; puis qu'il ne leur est cou- 2. Cor.
vert, qu'à cause que le diable a aveuglé 4. 3. 4.
les yeus de leurs entendemens. Enfin il
faudra déclarer tous les pecheurs in-
nocens, puis qu'il ne se commet point
de peché sans quelque ignorance. Il est
vray que l'ignorance excuse, quand on
ignore ce que l'on n'est pas obligé de
savoir; quand on l'ignore nécessaire-
ment, & en telle sorte que l'on ne l'eust
peu savoir, quand on eust voulu. Mais
l'ignorance du droit, que chacun doit
savoir; l'ignorance crasse, ou affectée &
volontaire est un peché elle même;
tant s'en faut qu'elle excuse les autres
pechés. Les Sacrificateurs & les Pha-
risiens des Juifs ignoroient la vérité, &
l'innocence de Jesus. Je l'avouë; Mais
pourquoy l'ignoroient ils? Est ce qu'ils
n'avoient peu s'en instruire & la re-
connoître; quelque desir qu'ils en eus-
sent

Chap 1. sent eu, & quelque soin qu'ils y eussent apporté ? Nullement. Ils en avoient devant les yeux tant d'enseignemens si lumineux, tant de preuves si convaincantes, que c'est un prodige qu'ils n'ayent pas veu une chose si claire. Qu'est-ce donc ? C'est que corrompus par leurs passions, ils n'avoient pas voulu voir une verité, qui eust troublé les delices de leur chair, qui les eust obligés a quitter ce qu'ils aimoient, a renoncer a ce qu'ils desiroient. Ils fermerent les yeux pour ne pas voir une lumiere si importune. Ceste ignorance, qui s'en est ensuivie, est donc evidemment criminelle & detestable elle même, bien loin de leur pouvoir servir d'excuse. Il en fut de même de S. Paul dans les tenebres de son incredulité; Il ne connoissoit pas Iesus Christ. Qui en étoit cause, sinon sa folle & inique passion pour le Pharisaïsme ? qui luy bouchant tous les sens, l'empeschoit de recevoir les voix & les lumieres, que Dieu luy adressoit & luy presentoit de toutes parts dans les miracles & dans les predications, & dans les souffrances des disciples de Iesus, & nommé-

ment

ment de son Martyr S. Etienne. Certainement son ignorance étoit donc volontaire, & criminelle; qui par conséquent n'excusoit nullement ses excès; ni n'empeschoit que Dieu en l'appellant à foy, ne luy ait fait une miséricorde admirable, en luy pardonnant des fautes véritablement dignes de sa malédiction éternelle. Et ce que l'Apôtre dit ici, qu'il les a faites par ignorance étant dans l'infidélité; n'est pas pour les extorquer, ou pour retracter aucun des éloges; qu'il leur vient de donner, en les appelant des *blasphemes*, des *persecutions*, des *violences* & des *oppressions*; mais il en a remarqué cette circonstance pour deux raisons à mon avis; pour la gloire de Dieu, & pour l'édification des hommes. Car comme je l'ay déjà touché, par cette remarque il a voulu premièrement justifier la miséricorde du Seigneur Iesus du soupçon que quelqu'un pourroit avoir, qu'elle n'ait été contraire à ce qu'il a enseigné & posé luy même de sa propre bouche & qui a été confirmé par S. Paul & par S. Jean, qu'il n'y a point de grace ni de remission pour ceux qui blasphement contre le

Chap. I. S. Esprit ; c'est adire qui étant convaincus par sa lumiere dans leur entendement propre de la verité & divinité de l'Evangile, ne laissent pas pour des considerations charnelles de la chair & du sang de la combattre par une malice deliberée. S. Paul pour montrer que la grace qu'il a receüe n'a point choqué cette loy de la sapièce de Dieu, ni n'est sortie hors des legitimes bornes de sa bonté, nous a expressément avertis que son crime quelque horrible qu'il fust d'ailleurs, n'avoit pourtant pas été un blaspheme contre le Saint Esprit, puis qu'il l'avoit commis par ignorance, & dans les tenebres de l'incrudulité. Secondement l'Apôtre a ajouté ceci pour l'edification des hommes afin que ceux, qui connoissent la verité de l'Evangile n'abusent pas de l'exemple de la grace, qui luy fut faite ; comme s'il leur permettoit d'imiter ses excès & la persecution qu'il fit a l'Eglise, sous une fausse esperance d'en obtenir aussi une misericorde pareille a celle, qu'il avoit receüe. Car si Dieu luy a pardonné ses blasphemes & ses outrages entant qu'il
 l'avoit

l'avoit fait par ignorance, il est clair Chap. I.
que ceux qui sciemment & contre la
lumière & la conviction de leur con-
science, font la guerre a Iesus Christ,
n'ont point de pardon a esperer. Ainsi
par ces mots, qu'il a ajoutés, il avertit
tous ceux, qui ont une fois été illumi-
nés en la connoissance de la verité, de
se bien garder de la persecuter & de la
combattre, cette cheute étant mortel- Ebr. 6.
le; comme il l'enseigne expressément 4 & 10.
ailleurs dans l'épître aux Ebreux. 16. Mais
il reprend son discours en suite, & ne
se pouvant satisfaire dans l'exaggera-
tion & admiration de cette bonté du
Seigneur envers luy, il ajoute pour la
fin, que quelque noirs qu'eussent été les
crimes, quelque horrible qu'eust été son
aveuglemét, quelque opiniastre qu'eust
été son incredulité, la misericorde di-
vine avoit magnifiquement surmonté
toutes choses, s'épandant sur luy, avec
une profusion d'autant plus grande, que
son malheur & son peché avoient été
plus étranges; *Mais (dit-il) la grace de
notre Seigneur a d'autant plus abondé avec
que foy & dilection, laquelle est en Iesus
Christ.* Il use d'un mot, qui signifie *abon-*
mes-
sages

Chap. I. *der* au dessus de la mesure ordinaire, ou au delà des bornes communes ; & il employe volontiers cette sorte de paroles, qui representent une grande & extraordinaire abondance, pour exprimer les richesses & les merveilles de la grace de Dieu envers les pecheurs ; comme quand il dit ailleurs, que là où le

Rom.

20.

pechè a abondé, la grace a abondé par dessus.

Il dit que cette grace avoit ainsi abondé en luy ; premierement parce qu'elle étoit tout a fait gratuite, commé donnée a une personne, qui de foy-même en étoit extrêmement indigne, & secondement par ce qu'elle avoit comme versé en luy a pleines mains une riche abondance de biens spirituels, la remission de tous ses pechez, l'adoption au nombre des enfans de Dieu, & l'honneur de l'Apostolat ; Et il touche ici les deux principaux de ses dons, *la foy & la dilection* Chrétienne, ou comme il parle, *qui est en Iesus Christ*. Il oppose la foy, c'est adire une claire & assurée connoissance & persuasion de la verité Evangelique, a cette ignorance & infidelité, où il vivoit avant la vocation du Seigneur ; & la *dilection*, c'est adire l'amour

l'amour de Iesus Christ & du prochain, Chap. I.
à cette haine & cruauté furieuse, qu'il
avoit exercée contre le Seigneur, &
contre son Eglise au temps de son er-
reur; Et disant que la grace avoit abon-
dè sur luy *avec foy & dilection*, il entend
que Dieu par l'efficace de sa grace
avoit formé ces deux vertus dans son
cœur, l'éclairant en la foy, & y allumant
une vive & ardente charité. Ainsi avés
nous exposé ce texte de l'Apôtre, mes
Freres; & pour ne pas abuser de vôtre
patience, nous ajouterons seulement
quelque peu de remarques pour vôtre
édification. Il nous y propose la condi-
tion, de ceux qui sont ou dedans, ou
dehors l'Eglise. Ceux de dehors, con-
noissent, ou ignorent la verité de
l'Évangile. Nous les recommandons
les uns & les autres à la grace du
Seigneur, le priant de fortifier les
premiers, leur donnant par son Esprit
le courage de confesser de la bou-
che ce qu'ils croient du cœur; & de
penser sérieusement qu'ils ne peuvent
demeurer long-temps dans la commu-
nion de ceux qui haïssent & combat-
tent la verité, sans s'engager à la perse-
cution

Chap. I.

cuter avec eux ; c'est adire sans se perdre eternellement ; puisque la misericorde du Seigneur n'est que pour ceux, qui font ces excès par ignorance ; & que *pour ceux qui pechent volontairement après avoir receu la connoissance de la verité , il ne reste plus de sacrifice pour les pechez, mais une attente terrible de jugement & une ferveur de feu , qui doit devorer les adversaires.* Et quant a ceux qui blasphement la sainte doctrine par ignorance étant dans l'incrédulité , Dieu vueille aussi les secourir , & leur manifester la verité ; revoillant leurs esprits pour s'en enquerir , & leur ouvrant les yeux pour la découvrir. Certainement quoy qu'ils en disent , elle reluit clairement dans les Ecritures Saintes & particulièrement en celles de S. Paul , où il nous a conigné de bonne foy tout ce que le Seigneur luy revela des cieux ; & il n'y a que la fumée de leurs prejugsés & de leurs passions , qui leur couvre cette lumiere divine. Ils doivent songer après tout , que ni leur ignorance , ni leur incrédulité , ni l'autorité de leurs Prelats , qui les y entretient , n'empeschent pas qu'ils ne soyent blasphemateurs , persecuteurs.

Ebr. 10.
26. 27.

cuteurs & oppresseurs ; comme S. Paul Chap. I
reconnoit qu'il a été coupable de tous
ces crimes , tandis que sous la conduite
de ses Pontifes, il fit la guerre a la veri-
tè. Dieu luy fit misericorde , mais en
le tirant des tenebres de l'ignorance &
de l'incrudulitè , où il n'est pas possible
de demeurer sans perir. Mais laissant
là ceux de dehors , je viens a vous, Fre-
res bien-aimés, que le Seigneur Iesus a
honorés de sa vocation sainte. Rendés
luy en graces avecque l'Apôtre ; & re-
connoissés la merveille de la miseri-
corde, que vous avez receüe de sa bon-
tè. Songés a ce que vous étiez, a l'Egy-
pte ou vous avés été esclaves , aux hor-
reurs & aux fouilleures de vôtre mise-
rable servitude ; & adorés la clemence
de vôtre grand Sauveur qui vous en a
tirés. Si vous n'avez jamais été blasphe-
mateurs, ni persecuteurs, ni oppresseurs
comme l'avoit été S. Paul durant le,
temps de son ignorance ; son exemple
vous montre que c'est la seule grace di-
vine qui vous prevenant de bonne
heure vous a preserver de ces crimes.
Sans cela , vôtre nature, qui n'est pas
meilleure que la sienne , vous y eust
plongés.

Chap. I. plongés indubitablement. Mais encore n'y a-t-il aucun de nous, qui n'ait eu ses vices & ses pechez, qui quelque differens qu'ils puissent estre d'ailleurs, ont tout ceci de commun qu'ils nous rendoient *enfants d'ire*, & dignes de la maledictiõ & perdition eternelle. Que reste-t-il donc sinon qu'ayant tous un vif respectimét de cette riche & abondante grace, qui nous arrachant de cet abyfme, nous appelle de la mort a la vie, & de l'enfer au ciel, nous servions Iesus, nôtre bon & misericordieux libérateur ? aimant sa verité, avançant sa gloire, accomplissant sa volonté ? cultivant, & exerçant religieusement les talens, qu'il nous a commis ? Que sa grace abonde en nous en foy & en charité, comme dans S. Paul. Apres sa vocation, il devint un homme tout autre qu'il n'étoit auparavant, un homme où il ne paroiffoit plus aucune trace de la forme, qu'il avoit euë dans l'état de son Pharisaïsme. La foy y succeda a l'infidelité, la connoissance a l'ignorance, la lumiere aux tenebres, la verité aux blasphemes, la douceur a la fierté, l'humilité a l'orgueil, la dilection a la haine.

ne. Imitons son exemple , Freres bien Chap. I.
aimés; & comme nous avons un même
maître , servons le aussi en la même
forte. Que le monde ne voye plus de-
formais dans nos mœurs aucune mar-
que des siennes ; Renonçons à ses pe-
chés, aussi bien qu'à ses erreurs; & nous
gardons particulièrement durant cette
faison des folies & des debauches, où il
a de coutume de l'employer , ou pour
mieux dire de la perdre ; Nous souve-
nant que nous sommes les disciples &
les enfans de Iesus, le Saint des Saints,
qui n'avouëra pour siens devant son
Pere, que ceux , qui l'auront constam-
ment servi en toute la pureté & hone-
steté dont il nous a donné les exemples
dans sa vie , & les preceptes dans son
Evangile. Dieu vueille nous faire la
grace de nous acquiter de ce juste de-
voir si fidelement , qu'après avoir glo-
rifié le Seigneur durant ce siecle , nous
recevions un jour de sa main la gloi-
re eternelle , qu'il nous a promise en
l'autre. AMEN.

SERMON



* Pro-
noncé à
Cha-
renton
le 14.
Fevr.
1655.

SERMON SEPTIESME.*

I. TIMOTH. Chap. I. Vers. 15. 16. 17.

*Cette parole est certaine, & digne d'estre
entierement receüe, c'est que Iesus Christ
est venu au monde pour sauver les pecheurs;
desquels je suis le premier :*

*Mais pour cette cause misericorde m'a
ète faite, afin que Iesus Christ monstast en
moy le premier toute clemence, pour un
exemplaire a ceux qui viendroient a croire
en luy a vie eternelle.*

*Or au Roy des siecles immortel, invisible,
a Dieu seul sage soit honneur & gloire aus
siecles des siecles. Amen.*



HERS FRERES; L'homme
étant d'un naturel fier &
vindictif a de la peine a
croire, que Dieu ait assés de
bontè pour nous pardonner les offen-
ses, que nous commettons contre sa
Majestè, ayant comme il a, une force &
puissance infinie pour les punir a son
plaisir.

plaisir. Le mesurant a nos sentimens, Chap. I.
nous ne pouvons nous imaginer qu'il
soit capable d'en user autrement, que
nous faisons, quand ceux qui nous ont
offensés nous tombent entre les mains.
C'est pourquoy ce Saint & pitoyable
Seigneur pour veindre nôtre dureté, &
nous donner de sa misericorde la crean-
ce, qui nous est necessaire pour en pou-
voir jouir, ne s'est pas contenté de nous
faire en divers lieux de sa parole une
infinité de declarations tres-amples &
tres-expresses de la volonté, qu'il a de
pardonner a tous les pecheurs, qui re-
cevront les offres de sa clemence; Il a
de plus confirmé cette verité par des
exemples si illustres, qu'il n'est plus pos-
sible d'en douter. On admire la beni-
gnité d'un Prince, qui se laisse flechir
aux soumissions & supplications de ses
rebelles, & qui ne rejette pas leurs re-
cherches. Dieu pour nous montrer
combien il aime le salut des pecheurs,
& combien est grand le plaisir qu'il
prend a leur faire grace, ne les reçoit
pas seulement quand ils le recherché.
Il les va rechercher luy-même; & par
un doux & divin effort, leur arrache
des

Chap. I des mains les armes qu'ils avoient prises contre luy ; les sauvant lors qu'ils ne songeoient qu'à l'offenser & a se perdre. S. Paul nous en fournit l'un des plus admirables enseignemens , qui fut jamais, en sa conversion a la foy de nôtre Seigneur Iesus Christ ; & il nous le representoit luy même dans le texte que nous exposâmes en nôtre dernière action. Mais parce que c'est un fait extrêmement considerable , il s'y arreste, & nous en remarque les fruits salutaires, & conclut ce discours par une exclamation digne d'un si noble sujet, souhaitant que Dieu qui en est l'unique auteur, soit glorifié a jamais. Premièrement il en trie cette leçon generale; qu'il nous recommande comme une ferme & indubitable verité , que le salut des pecheurs a été le dessein de l'envoy du Fils de Dieu ici bas ; *Cette parole (dit-il) est certaine & digne d'estre entierement receüe , c'est que Iesus Christ est venu au monde pour sauver les pecheurs.* Puis il touche en particulier la fin & l'usage de cette grace que le Seigneur luy avoit faite nommément, afin de donner a tous les hommes un riche & adorable

adorable patron de sa souveraine cle- Chap. II
 mence; Etant (dit-il) le premier de ces
 pécheurs, que le Seigneur est venu sauver,
 pour cette cause miséricorde m'a été faite,
 afin que Iesus Christ montrast en moy le
 premier toute clemence, pour un exemplaire
 a ceux qui viendront a croire en luy a vie
 éternelle. Enfin il en rend a Dieu la gloire
 qui luy en est deuë, s'écriant. Or
 au Roy des siècles immortel, invisible, a Dieu
 seul sage, sois bonneur & gloire, aus siècles
 des siècles amen. Ce sont les trois points
 que nous traiterons en cette action, si
 Dieu le permet. La fin de la venue de
 Iesus Christ au monde; l'usage & le
 fruit de la miséricorde faite particulie-
 rement a S. Paul, & la glorification
 deuë a Dieu par ses creatures aux siècles
 des siècles. Il est certain, que la
 grace que Dieu avoit faite a S. Paul,
 l'arrachant soudainement du Judaïsme,
 & l'appellant a la foy de son Fils, &
 mêmes a l'Apostolat, étoit une chose
 bien étrange, & tout a fait éloignée
 du procedé ordinaire des hommes.
 Mais si vous levez les yeux au dessus de
 nôtre terre, & considerés le conseil de
 Dieu dans l'envoy de son Fils au monde;

o

&

Chap. I. & dans la manifestation de sa grace salutaire, vous trouverez qu'il n'y a rien dans cet événement, qui ne se rapporte à sa fin, qui ne soit conforme aux règles de la sagesse, & qui ne soit digne de la haute & divine conduite de cette Majesté souveraine. S. Paul donc pour ramener cette admirable action du Seigneur à son ordre, & nous en ôter l'étonnement, nous découvrit ici le dessein general de la venue du Fils de Dieu au monde; Ne vous étonnés pas (dit-il) de ce qu'il m'a fait tant de graces encore que je fusse pecheur. Si Iesus, l'auteur & le Prince de sa grace, étoit venu pour les justes & les innocens, vous auriez raison de trouver étrange qu'il m'eust fait part de ses faveurs; à moi qui étois extrêmement coupable. Si le salut, qu'il a acquis n'étoit destiné qu'aux amis & aux serviteurs de son Pere; l'en eusse deü estre exclus; car je luy faisois la guerre, & conduisois même les troupes de ses rebelles. Mais puis que ce grand & misericordieux Sauveur est venu pour racheter les pecheurs; vous voyés bien que les crimes dont j'étois couvert, n'empes-

n'empeschoient pas que je ne puisse estre l'objet de ses compassions, pour recevoir de sa clemence un salut proprement acquis pour les miserables. Mais l'Apôtre, ne nous propose pas simplement ce dessein de la venuë du Seigneur au monde. Comme c'est un grand mystere, infiniment important & a la gloire de Dieu & a la consolation des hommes, avant que de nous le découvrir, il fait une preface, qui nous en recommande & la verité & l'utilité; C'est (dit-il) *une parole certaine & digne d'estre entierement receüe.* C'est sa coutume d'en user ainsi, quand il veut réveiller l'attention de ses lecteurs pour bien peser le sujet dont il leur parle; comme plus bas dans cette epître ayant, dit que *la pieté est profitable a toutes choses, & qu'elle a les promesses de la vie presente & de celle qui est a venir*, afin de bien imprimer cette belle sentence dans le cœur de son disciple, il ajoûte incontinent cette même remarque qu'il a ici mise a la teste de son enseignement.

Cette parole est certaine & digne d'estre entierement receüe. Et il se trouve en d'autres passages de ses épîtres des avertis-

1. Tim.
49-

Chap. I. semens semblables * sur certains ensei-
 gnemens, qu'il veut que nous appre-
 nions & meditions avec une affection
 particuliere. Car encore qu'il n'y ait pas
 une des verités de l'Evangile, qui ne
 soit belle & precieuse, & digne d'orner
 & d'enrichir nos entendemens & nos
 memoires, il faut pourtant reconnoitre
 qu'il y en a quelques unes beaucoup
 plus éclatantes & plus importantes que
 les autres; comme vous voyez que ni
 les étoiles du ciel, ni les perles, ni les
 fleurs de la terre ne sont pas toutes
 d'un même prix, ni d'une même excel-
 lence. La consideration de la verité,
 qu'il entend ici, vous découvrira bien
 tost quelle en est & la dignité & l'utili-
 té. Cependant la voix de l'Apôtre qui
 vous avertit, que *c'est une parole certaine,*
& digne d'estre entierement reçue, suffit
 pour vous la recommander dès main-
 tenant. Il importe peu au fonds de
 prendre le mot *de parole*, ou pour une
 chose, ou pour une sentence, selon le
 stile des Ebreux, qui s'en servent fort
 souvent dans l'un, & dans l'autre sens.
 Car ce qu'il dit *de la certitude*, de cette
 parole, & de la creance qu'elle merite,
 convient

convient également & à la chose & à ^{Chap. I} la proposition, qui l'exprime; & au mystère, & à l'instruction que l'Apôtre nous en donne; l'un & l'autre étant évidemment certain & digne d'être reçu; si bien qu'il est indifférent de prendre *la parole* pour l'un ou pour l'autre de ces sujets. Il nous en recommande la vérité, & l'utilité; l'une quand il dit, que c'est une parole certaine; l'autre, quand il ajoute, qu'elle est digne, d'être entièrement reçue. C'est dit-il, une parole certaine, d'une vérité plus ferme que le ciel, & si bien établie, qu'il ne reste aux âmes religieuses nulle raison d'en douter. Mais c'est encore une parole qui n'a pas moins de douceur & d'utilité & d'efficace, que de vérité; digne par conséquent d'être reçue & reçue avec un consentement entier; d'être embrassée de toutes nos affections; ouïe, & admise & ferrée dans le fonds de nos cœurs avec une pleine foy; si nous aimons notre consolation, & notre salut; Il y a des paroles véritables & certaines, mais tristes & ferveres, plus propres à troubler qu'à vivifier nos âmes; comme sont celles de

Chap. I.

la loy. Il s'en treuve d'autres qui sont
 plaisantes & agreables, mais fausses ou
 douteufes; comme quelques unes des
 fables des Payens, & des Iuifs; Mais la
 parole de l'Apôtre a ces deux perfe-
 ctions sans pas un des deux defauts, qui
 leur sont opposés; Elle est veritable,
 & agreable tout ensemble; non moins
 certaine que la loy; & infiniment plus
 douce & plus propre a consolet nos
 cœurs, que toutes les inventions & tra-
 ditions des hommes, qui ne sont au
 fonds que des songes & des fantaisies
 sans aucune solidité. Qu'elle est donc
 enfin (Mes Freres) cette admirable pa-
 role que l'Apôtre releve si hautement?
*C'est (dit-il) que Iesus Christ est venu au
 monde pour sauver les pecheurs.* Il ne se
 peut rien dire ni de plus certain; puis
 que c'est une verité constamment pre-
 dite par les anciens oracles de Dieu,
 clairement accomplie par la vie & la
 mort & la reſurrection du Seigneur,
 magnifiquement iustificée par les mira-
 cles de ses seruiteurs, pleinement ap-
 prouvée & confirmée par la conversion
 des Iuifs & des Gentils. Mais il ne se
 peut rien dire non plus qui soit plus
 digne

digne d'être reçu par les hommes; Chap. I.
puis que c'est la bonne & souhaitable
nouvelle de leur salut, la paix de leurs
consciences, la lumière de leurs enten-
demens, la sanctification, & la joye de
leurs cœurs, & enfin le souverain bon-
heur de toute leur nature, qui met leurs
ames & leurs corps dans la jouissance
d'une immortalité conjointe avecque
la plus haute gloire, dont la creature
soit capable. Cette verité comme vous
voyés, est la mouëlle de l'Évangile; qui
contient en peu de mots la merveille
de la manifestation du Fils éternel de
Dieu en nôtre chair, & le grand chef-
d'œuvre de nôtre redemption, qu'il y a
accompli; comme le dessein principal
de sa descente du ciel en la terre, où il
n'est venu que pour le salut des pe-
cheurs. L'Apôtre signifie sa manife-
station, quand il dit, que *Iesus Christ est
venu au monde*; & il nous declare le des-
sein & l'ouvrage de sa venuë, quand il
ajoute *pour sauver les pecheurs*. Pour le
premier, il est clair qu'en disant, que
Christ est venu au monde, il entend que
par le don & l'envoy du Pere il est nay
en la terre, & s'est montré aux hom-
mes,

Chap. I. mes, vivant & conversant avec eux. Le Seigneur parle luy-même ainsi, & en même sens, quand il dit qu'il est venu au monde pour exercer jugement; & ailleurs, *Je suis venu au monde pour en estre la lumiere*; & dans un autre lieu encore,

Jean 9. *Je suis venu au monde pour rendre tesmoi-*
 39. &
 12. 46. *gnage a la verité.* Dans tous ces lieux par
 & 18. *sa venue au monde.* il entend sa naissance
 37.

& sa manifestation ici bas en terre, & sa vie & sa conversation avecque les hommes en cette forme de serviteur, c'est a dire en cette nature humaine, basse & méprisable en apparence, qu'il avoit prise dans le sein de la bien-heureuse Vierge. Il paroît même que cette maniere de parler étoit familiere dans le langage des Juifs; de dire que le *Messie viendrait au monde*, pour signifier sa manifestation, & l'exécution de sa charge entre les hommes. D'où vient que les troupes ayant veu faire un grand miracle au Seigneur Iesus s'écrient en S. Iean, *Celui-cy est véritablement le Prophete, qui devoit venir au monde*; & Marthe luy dit en même sens, *Je croy que tu es le Christ le Fils de Dieu, qui devoit venir au monde.* Il faut seulement remarquer,

Jean 6.
 14. &
 31. 27.

remarquer que comme Iesus Christ Chap. I.
 bien qu'homme, est neantmoins plus
 qu'homme, étant vray Dieu & vray
 homme en une seule & même person-
 ne; aussi sa venuë dans le monde est
 différente de celle des autres hommes;
 c'est a dire que nous ne disons pas
 qu'il est venu au monde tout a fait au
 même sens & en la même maniere, que
 nous le disons des autres hommes. Car
 quant aux autres hommes, en disant
 qu'ils viennent ou qu'ils sont venus au
 monde, nous entendons que sortant des
 causes, qui les ont produits, ils entrent
 dans cette vie, & sur cette terre, com-
 me dans un lieu, où ils n'étoient point
 auparavant, & où ils ne commencent
 d'estre qu'en y naissant; n'y ayant au-
 cune forme en leur nature, qui a pro-
 prement parler eût été dans le monde
 avant leur conception & naissance. Et
 c'est ainsi qu'il faut prendre ce que dit
 S. Jean, que *tout homme qui vient au*
monde, c'est a dire qui y naît & y entre, Jean I.
9.
est illuminé par la vraye lumiere. Mais quand
 au Seigneur Iesus l'on ne peut pas dire,
 qu'avant que d'estre nay en Bethlehem,
 il ne fust point au monde; Au contraire
 S. Jean

Iean 1.
10. & 1.
1. 2. 3.

S. Iean proteste hautement , qu'il est la vraye lumiere ; & que cette lumiere là étoit au monde , & que le monde a été fait par elle ; qu'il étoit au commencement , & étoit avec Dieu , & que toutes choses ont été faites par luy. Comment est-il donc venu au monde , puis qu'il y étoit déjà ? Chers Freres , il y est venu , a l'égard de sa nature divine ; qui étant éternelle & infinie , a toujours été au monde & l'a toujours rempli , depuis qu'elle la mis en estre. Car c'est le stile de l'Ecriture de dire que Dieu (dont chacun confesse que l'essence est par tout presente) *vient* , ou *descend* dans un lieu , quand il y manifeste sa presence , ou par les effets de sa puissance , ou par quelque signe & symbole , qu'il en fait voir aux hommes , comme par exemple quand il s'apparut a Abraham , a Loth , a Iacob & a Moïse , sous les diverses formes qu'il presenta a leurs yeux ; tantôt d'un homme , & tantôt d'une flamme ardente. Si l'on peut dire qu'il vint a eux , sous ombre qu'il leur fit ainsi voir sa presence par des objets , qui n'avoient aucune union propre & essentielle avec sa divinité ; combien plus

plus

plus devons-nous dire de Jésus, qu'il ^{Chap. I.} vint au monde, quand il s'y rendit visible & palpable dans cette nature humaine, qu'il s'appropriâ, & qu'il unit personnellement à sa divinité; si étroitement, que cet homme que l'on voyoit nay de Marie & conversant en Judée, étoit aussi véritablement le Fils de Dieu, son Verbe & sa Sagesse, & un seul Dieu avec son Père benit éternellement? S. Jean nous déclare distinctement le mystère de cette venue du Seigneur, quand pour l'exprimer il dit, que *la parole* (c'est à dire le Fils de Dieu) *a été faite chair, & que cette parole a habité* ^{1e^e 1.} ₁₄ *entre nous* (c'est à dire au milieu des hommes) *pleine de grace & de vérité.* Voyons maintenant la fin & le dessein de cette merveille. *Il est venu* (dit l'Apôtre) *pour sauver les pecheurs.* Que le salut soit son fruit & son ouvrage, son nom même nous l'apprend. Car Jésus signifie *Sauveur*, & il fut ainsi nommé par l'ordre & le commandement du Père, à cause qu'il venoit pour sauver son peuple. Ce salut, qu'il a apporté au monde, est vne exemption de tous les maux, que nous craignons, avecque la jouissance

Chap. I. jouissance de la plus heureuse immortalité, dont nôtre nature soit capable. Si nous étions dans la pureté, où il nous avoit créés, ce ne seroit pas une chose fort étrange, qu'il fut venu au monde pour communiquer ses biens divins à des hommes innocens; comme l'on ne s'étonne pas, qu'il ait couronné les bons Anges, de cette haute gloire dont ils jouissent dans les cieux. Mais la merveille, qui nous doit ravir, & faire tout le sujet de nôtre consolation, c'est qu'il a apporté ce salut à des pecheurs, criminels devant Dieu & enfans d'ire (comme parle l'Écriture) & esclaves du péché, qui employent encore tous les jours leurs membres au service de la convoitise pour se rendre de plus en plus dignes de la malediction & de l'Enfer. *Iesus Christ est venu* (dit l'Apôtre) *pour sauver les pecheurs*. Le Seigneur nous l'enseigne ainsi luy-même dans cette belle & douce sentence, que nous treuvons enregitrée en trois de ses Evangiles; *Je ne suis point venu appeller les justes* (dit-il) *mais les pecheurs a repentance*. Et S. Paul pour exagerer l'amour, que Dieu nous a témoignée en nous.

Math.

9. 13.

Marc 2.

17.

Luc 3.

32.

Rom. 5.

8.

nous.

nous envoyant son Fils, remarque ex- Chap. I.
pressément, qu'il est mort pour nous, qui
étions du tout méchans, & qui n'étions que
pecheurs. Cette même vérité paroît en-
core clairement de ce que dit le Sei-
gneur Iesus, qu'il est venu pour chercher &
sauver ce qui étoit péri. Car puis que la
bonté divine ne laisse tomber dans la
perdition, que les creatures coupables,
& souillées de peché; il est évident, que
ceux que le Christ est venu chercher,
& sauver sôt pecheurs, puis qu'il est ve-
nu pour sauver ce qui étoit péri. Aussi
voyés vous que c'est aux pecheurs, qu'il
adresse ses consolations & ses pro-
messes; Venés a moy (dit-il) vous tous,
qui estes travaillés & chargés; & je vous
soulageray. Ce n'est pas aux justes & aux
innocens, qu'appartient cét éloge. A
vray dire, il n'y a que les pecheurs, qui
soient chargés & travaillés. C'est dono
pour les soulager, que le Seigneur a
été envoyé au monde; précisémét selon
l'oracle d'Esaië, qui dit que Dieu a oint
son Christ pour Evangeliser aux pauvres, &
l'a envoyé pour medeciner ceux qui ont le
cœur froissé, & pour publier la liberté aux
captifs, & l'ouverture de la prison aux pri-
sonniers

Matth.
11. 28.

Esa. 61.
1. 2.

Chap. I. *sonniers* & enfin pour consoler tous ceux qui menent dueil. Sa vie le montre aussi clairement ; où vous voyez qu'il tend par tout la main aux misérables, & s'approche des pauvres pecheurs, sans même en dedaigner les plus infames. Mais sa mort, c'est adire le principal & le plus illustre acte de sa mediation, contient une preuve de cette verité si claire & si convaincante, qu'elle ne reçoit point de replique. Car il n'a souffert la mort, que pour l'expiation des pechez. Puis donc qu'il ne sauve, que ceux pour qui il est mort, il faut avouër de necessité, que tous ceux qu'il sauve, avoient besoin d'estre purifiez & expiés; C'est adire qu'ils étoient pecheurs. Enfin le nom même de *Iesus* nous l'enseigne aussi. Car sauver n'est pas simplement rendre une creature heureuse, c'est la tirer de la peine & de la perdition, où elle étoit, pour la mettre dans un meilleur état. D'où vient que le S. Esprit, ne dit jamais, que la loy *sauve* ceux qu'elle justifie, ni ne donne jamais le nom de *salut* au bon-heur, qu'elle leur promet ; parce qu'elle ne promet ni ne fait du bien, qu'aux personnes justes & inno-

& innocentes ; au lieu que le Fils de Dieu est vraiment *Jesus*, c'est à dire *Sauveur*, envoyé pour vivifier les morts, pour racheter les captifs, & pour rendre les misérables bien-heureux ; c'est à dire pour *sauver les pecheurs*, comme dit ici l'Apôtre. Et de là s'ensuit clairement ce me semble, que si l'homme ne fust point déchu par son peché de l'heureuse condition, où Dieu l'avoit mis par la creation, le Fils ne fust point venu au monde. Car à ce conte, il n'y eust point eu de pecheurs à sauver ; qui est la fin & le dessein de la venue de Christ au monde. De là même nous apprenons encore que tous les hommes sans en excepter aucun sont pecheurs dans l'état où ils naissent, & où ils se treuvent originellement, avant que Dieu leur communique son salut. Car puis que nul n'y a part, que ceux que *Jesus Christ* a sauvés, & d'ailleurs puis qu'il n'est venu que pour sauver les pecheurs ; il est évident que de tous ceux qui sont justifiés & glorifiés, il n'y en a aucun qui n'ait été souillé de pechés ; ce qu'il faut remarquer en passant contre l'herésie des Pelagiens, qui enseignoiét que

Chap. I

que les petis enfans sont innocens & purs de tout pechè ; & contre l'erreur de ceux de Rome, qui tiennent que la Ste Vierge est née exemte du pechè originel. Mais je reviens a l'Apôtre, qui après avoir posé en general que Iesus Christ est venu pour *sauver les pecheurs*, descéd de son particulier, & reconnoissant qu'il est non simplement pecheur, mais l'un des plus grands & des plus insignes pecheurs, dit que c'est pour cela même, que le Seigneur luy a fait grace, afin qu'en luy il donnast un illustre exemple de sa clemence divine a tous ceux, a qui son Evangile seroit presché pour les enhardir, & encourager a le croire ; *Je suis (dit-il) le premier des pecheurs, mais pour cette cause misericorde m'a été faite, afin que Iesus Christ montrât en moy le premier toute clemence pour un exemplaire a ceux, qui viendront a croire en luy a vie eternelle* ; Ici, nous avons d'entrée a remarquer la sainte horreur, que l'Apôtre avoit des crimes de sa vie passées les condannant & en ressentant si vivement l'énormité, qu'il ne feint point de confesser, qu'il est *le premier des pecheurs*. C'est encore ce sentiment, qui luy

luy fait dire ailleurs, qu'il est *le moindre* Chap. I.
de tous les saints, c'est adire de tous les Eph. 3.
 fideles; & derechef, qu'il est *le moindre* 8.
des Apôtres, & même qu'il n'est pas digne 1. Cor.
d'estre appelé Apôtre. J'avouë que son 5. 9.
 langage est hyperbolique, & qu'en di-
 sant qu'il est *le premier des pecheurs*, il en-
 tend simplement, qu'il est l'un des plus
 grands & des plus infames pecheurs.
 Car c'est la coûtume des hommes de
 parler ainsi dans l'émoitiõ de leur cœur,
 & de nommer ceux qu'ils blasment &
 tansent avec chaleur, les premiers &
 les plus grands & les plus perdus de
 tous les debauchés; pour signifier seu-
 lement, qu'ils sont extrêmement de-
 bauchés, si bien qu'il n'est pas besoin de
 se travailler, ici avec quelques uns à
 compater scrupuleusement le crime
 des autres infideles, & persecuteurs
 avec celuy de Paul avant sa conver-
 sion; comme s'il avoit précisément en-
 tendu que le sien avoit été plus-grief &
 plus enorme, que celuy de tous les au-
 tres sans en excepter aucun. Il parle
 simplement & de bonne foy: & avec
 l'exces de cette expression il n'a pre-
 tendu signifier autre chose, sinon qu'il

P étoit

Chap. I. étoit un tresgrand pecheur, & digne d'estre enrollé entre les premiers & les plus perdus rebelles, qui ayét jamais fait la guerre a Iesus Christ. C'est là le vray sens de ses paroles. D'où paroît combien est faux le jugement que font de ses fautes, ceux qui sous ombre de l'ignorance où il étoit quand il les commit, les excusent, & les veulent faire passer ou pour des actions louïables, ou du moins pour des pechés fort legers. L'Apôtre qui se confesse *le premier des pecheurs*, favoit mieux ce qui en est, que personne. Et que l'on ne nous allegue point, que c'est par modestie qu'il parle ainsi de soy-même. Je l'avouë; mais la modestie est de reconnoître & de confesser les defauts, qui sont en nous; & non de nous attribuer ceux qui n'y sont pas. Celle qui ment & qui dit ce qu'elle ne croit pas, & qui n'est point en effet, n'est pas modestie, c'est une hypocrisie & une fraude. Disons donc que la confession de S. Paul est humble & modeste, mais en telle sorte, qu'elle est aussi veritable. Gardons nous bien de le faire menteur pour le rendre plus modeste, ou de le dépouiller

depouiller de la vérité pour exagérer son humilité. Et de son exemple apprenons quel jugement il faut faire de ceux, qui combattent la vérité de l'Évangile; & qui en persécutent la profession. Certainement quelque éclatante que puisse estre d'ailleurs l'apparence de leur vie; quelque austère que soit leur intégrité, quelque grande que soit la réputation ou de leur justice, ou de leur sainteté; si vous en croyez S. Paul; ils sont avecque tout cela les premiers & les plus grands des pécheurs. C'est l'éloge qu'il se donne à soy-même, bien qu'il eust persécuté Jesus Christ sans le connoître; bien qu'en le persécutant, il fût pourtant Pharisien de religion, ardent zelateur des traditions de ses Peres, & sans reproche, quant à la justice qui est par la loy. Car rejeter la vérité de l'Évangile, & mépriser fierement sa lumière, & mal traiter Jesus Christ & ses disciples, est une rébellion si atroce & si noire, qu'il n'y a ni ignorance qui la doive excuser, ni vertu ou justice qui la puisse colorer. Il n'y a que la seule repentance, qui en obtienne le pardon. Et c'est ainsi que

Phil. 3.

Gal. 1.

13.

Chap. I. le Seigneur en tria S. Paul, l'ayant puissamment converti a sa connoissance. Mais direz-vous, comment choisit il un si grand pecheur pour l'objet de sa grace; il nous en apprend luy même la raison & le dessein; *Pour cette cause* (dit-il) *misericorde m'a été faite, afin que Jesus Christ monstrast en moy le premier toute clemence pour un exemplaire a ceux qui viendront a croire en luy.* Il dit que le Seigneur en a ainsi usé; premierement pour sa gloire; & secondement pour l'exemple & l'edification des hommes. Car quant a sa gloire, il est evident que plus les pechez de Paul étoient grands, tant plus aussi le Seigneur a-t-il fait paroître sa bonté & sa clemence en luy pardonnant; comme la misericorde d'un Prince n'éclate jamais plus, que quand il fait grace au chef d'une rebellion, ou a quelque grand & infame criminel; & la liberalité d'un seigneur est beaucoup plus admirable, quand il remet une somme immense a son debiteur, que s'il luy en quitteit seulement une mediocre. C'est ce qu'entend S. Paul quand il dit que Jesus Christ luy a fait misericorde, *afin de montrer toute clemence*

clemence en luy. C'est à dire afin d'y dé- Chap. I.
 ployer & d'y faire voir une parfaite &
 accomplie clemence, car c'est son stile
 de dire *toute une chose*, pour en signifier Rom. 15.
 la perfection; *toute joye*, pour dire une 1. Cor.
 joye parfaite; *toute connoissance*, pour dire 1. Cor.
 une connoissance accomplie de toutes 13. 2.
 les parties; *toute foy* pour une foy, à la-
 quelle rien ne manque. Ici semblable-
 ment *afin qu'il monstrast toute clemence*,
 c'est à dire une clemence parfaite; non
 une partie de sa clemence, mais sa cle-
 mence toute entiere. Quant à ce qu'il
 ajoute *en moy le premier*, quelques uns le
 rapportent à ce qu'il vient de dire qu'il
 est *le premier des pecheurs*; pour signifier
 que la grandeur & l'abondance de ses
 pechez ayant eu besoin de toute la cle-
 mence du Seigneur, elle avoit servi à
 en rehausser & à en augmenter la gloi-
 re. Mais il me semble, qu'il vaut mieux
 le rapporter à ce qui suit, & au dessein
 qu'avoit Iesus Christ d'employer Saint
 Paul au Saint ministere, & à la conver-
 sion des Gentils; Pour attirer les autres
 à la foy, il a (dit-il) montré sa clemence
 en moy tout le premier, afin que
 ceux à qui je la prescherois en eussent

Chap. I. un patron en moi même, que ma predication eust d'autant plus de force & d'efficace sur eux, que je leur presente en ma personne un exemple & une preuve sensible de la misericorde que je leur annonce. C'est le second usage de la grand' grace que I. Christ luy a faite, afin (dit-il) que ce soit *un exemplaire de sa clemence a ceux, qui viendront a croire en luy a vie eternelle.* Il a usé de sa clemence envers ce grand pecheur, afin qu'une grace si excellente, & si divine fust une image de sa misericorde infinie envers tous les pecheurs, elevée des le commencement & exposée, comme dans un theatre a la veüe de tous les hommes, où chacun peust contempler les richesses inépuisables de sa benignité, & s'en promettre hardiment la remission de tous ses crimes, quelque grande qu'en soit ou le nombre, ou l'excés. *Et* cet exemple ne nous laisse plus aucun sujet de doute, ni de defiance; & assure pleinement les hommes, que s'ils croient en Iesus Christ, il leur pardonnera tous leurs pechez, & leur donnera certainement la vie eternelle. Car ce n'est pas sans raison

son

son que l'Apôtre ajoute expressément Chap. I.
a ceux qui croiront en luy a vie éternelle.
 Par les premières paroles *a ceux qui croiront en luy*, il nous avertit que cette grande & incompréhensible clemence du Seigneur, dont il nous a donné un si illustre exemple en la grace faite a S. Paul ne sert qu'a ceux qui croient en Iesus Christ. C'est en vain que vous regardés toutes ces merveilles de la patrice & de la benignité de Dieu en son Christ? Si elles ne vous touchent, & ne vous persuadent de croire en luy, en recevant la lumiere de sa verité avec que foy. Quant a celui qui ne croit point, il est déjà condamné & la colere de Dieu demeure sur luy. Il est vray que Dieu a aimé le monde, & qu'il a donné son Fils, qui est venu pour sauver les pecheurs; mais sous cette condition, que quiconque croit en luy ait part a son salut & ne perisse point. Les paroles suivantes, que l'Apôtre a ajoutées, *a vie éternelle*, nous apprenent que le present que nous recevons de la clemence de Dieu en suite de la foy, n'est pas simplement l'impunité & le pardon de nos crimes; mais

Chap. I.

Iean 3.
18. 36.
6. 47.

aussi tout le bien necessaire a nous conduire en la possession de nôtre parfait bon-heur , qui est la *vie eternelle* ; le fruit principal & souverain de nôtre foy en Iesus Christ, selon ce qu'il promet en tant de lieux , que *quiconque croit en luy ne sera point condamné*, mais *aura la vie eternelle*. C'est ce que represente clairement aux croyans l'exemple de S. Paul ; qui après tous les excès de son infidelité, avoit receu du Seigneur, non seulement le pardon de tant d'horribles pechez , mais encore les graces du S. Esprit, les premices de l'heritage celeste, avecque toutes les-faveurs necessaires pour l'en mettre assurément, vn jour dans une pleine & eternelle jouissance. Considerés je vous prie, Fideles, combien est grande & admirable l'amour que le Seigneur nous porte, & combien est tendre le soin qu'il a de nôtre salut? En appellant S. Paul il ne s'est pas simplement proposé de glorifier sa clemence en sauvant un grand pecheur. Il a aussi pensé à nous, & a voulu dans cette riche action de sa misericorde nous donner un exemple, qui nous attirast a luy, & qui

qui vainquit nôtre incredulité, & nous Chap. I.
 mit dans le chemin du salut par la foy
 en son Fils. Jugés si après tant de bon-
 tés nous ne sommes pas tous obligés
 de le glorifier, comme fait l'Apôtre, *au*
Roy des siècles (dit-il) immortel , invifible,
a Dieu seul sage soit honneur & gloire aux
siècles des siècles. Amen. Des l'entrée de
 ce discours il avoit rendu grâces au
 Seigneur de la grâde misericorde qu'il
 lui avoit faite. Maintenant ayant de-
 couvert dès qu'il a tant soit peu voulu
 enfoncer ce conseil de Dieu ; que tout
 y est plein d'une bonté, d'une raison , &
 d'une sapience admirable , & ne treu-
 vant point ni des pensées dâs son cœur
 pour comprendre distinctemēt ce qu'il
 en sentoit, ni des paroles en sa bouche
 pour l'exprimer clairement ; accablé
 sous le faix de cette divine gloire , il
 éclate en une exclamation ; & souhai-
 te que l'honneur , qui est deu a cette
 souveraine Majesté pour l'excellence
 incomprehensible & de sa nature, & de
 ses perfections & de ses desseins, & de
 toutes ses voyes , luy soit a jamais ren-
 du. Il choisit trois ou quatre de ses plus
 magnifiques qualités , & les liant en-
 semble,

Chap. I. semble, comme autant de fleurs, il luy en fait une riche couronné. Il l'appelle premierement *Roy des siècles*, c'est à dire le Prince ou le monarque du monde, & de toutes ses parties. Car les Ebreus & les Caldéens, d'ôt le nouveau testament suit la phrase, employent fort souvent le mot de *siècle* pour dire *le monde*; & le Seigneur du siècle est l'un des noms dont se servent ordinairement les Rabbins, pour signifier Dieu. Et parce qu'ils donnent le nom de monde a chacune des parties de l'univers, comme au domicile des Anges & des Esprits, qu'ils appellent *le plus haut monde*; * & au ciel ou sont les Astres qu'ils nomment *le monde du milieu*, † & a la terre & a la mer qu'ils appellent *le bas monde*, § de là vient, qu'ils mettent quelquefois le mot de *siècles* au pluriel, pour signifier ces trois mondes; c'est adire ces trois grandes & principales parties de l'univers. C'est ainsi que l'entend l'Apôtre, quand il dit, *que Dieu a fait les siècles par son fils*; & ailleurs, *que les siècles ont été ordonnés par la parole de Dieu, les siècles*, c'est à dire le monde avecque toutes ses parties.

Ici

* holam
habeljô† holam
hatikon§ holam
hatach-
ton.hebr. 1.
2. & 11.
3.

Ici donc pareillement, le Roy des siecles, Chap. I.
n'est autre chose que le Roy du monde.
Il ajoûte qu'il est *immortel* ou, comme
nos Bibles ont traduit la même parole
ailleurs, *incorruptible*; c'est a dire celui, Rom. 1.
dont la nature demeure même eter- 23.
nellement sans qu'il y puisse arriver
nullè corruption ou alteration, ni au-
cun ombrage de changement; comme
dit l'Apôtre S. Jaques. Il dit en troisié- *Jaq. 2.*
me lieu, *qu'il est invisible*; c'est a dire ^{17.}
incomprehensible non seulement a l'é-
gard de nos sens, qui ne voyent que les
choses materielles & colorées, au lieu
que Dieu est un Esprit tres-pur & tres-
simple; mais aussi a l'égard de nos en-
tendemens, qui ne conçoivent rié que
de fini; au lieu que le Seigneur est un
estre infini. Et c'est en la même sorte
qu'il faut prendre ce que l'Apôtre dira
cy après, *que Dieu habite une lumiere* *1. Tim.*
inaccessible, & que nul des hommes ne l'a ^{6. 16.}
veu, ni ne le peut voir. Enfin il conclut
cet éloge de Dieu par la gloire de sa sa-
pience, disant qu'il est *seul sage*. Ce n'est
pas, qu'il vueille nier que le tiltre de
sage ne puisse estre donné en quelque
sens a des Angès, & a des hommes;
comme

Chap. : comme en effet l'Écriture même les en honore quelquesfois. Mais il parle ainsi par comparaison, & veut dire que toute la sagesse des hommes & des Anges est si foible, si courte & si mince au prix de celle de Dieu, que quand on l'en approche elle s'évanouit & disparaît; comme la lumière du Soleil efface celle de nos flambeaux, quand elle vient à se montrer; si bien qu'en ce sens & à cet égard il n'y a que Dieu seul, qui soit sage, qui soit prudent & avisé; & que les autres ne sont que des ombres. Mais l'Apôtre en nommant Dieu *Roy des siècles* & ajoutant qu'il est *seul sage*, châtie & mortifie notre vanité, pour nous ranger à la modestie, & nous apprendre à admirer & adorer tous les conseils de Dieu; sans presumer de les contreroler, & s'indiquer; puis qu'étant *le Roy du monde*, il a tout pouvoir de disposer des choses, comme il luy plaît; & qu'étant aussi infiniment sage, il n'ordonne rien qu'avec de très-bonnes & très-justes raisons, bien qu'il nous arrive souvent de ne les pas pénétrer. A ce Saint & souverain Monarque, immortel, invisible, & seul

vrayement

vrayement sage soit (dit l'Apôtre) honneur & gloire aux siècles des siècles ; c'est à dire qu'il soit honoré, beny, servi & glorifié éternellement par ses creatures, & pour ses autres benefices innombrables & principalement pour cette grand' grace, dont il a parlé ci devants c'est à dire pour le salut des pecheurs moyenné & aquis par la venue de son Fils I. Christ au monde. Voila Chers Freres, ce que nous avons à vous dire sur les paroles de S. Paul. C'est maintenant à nous d'en faire nôtre profit, embrassant avecque foy cette belle & salutaire verité, qu'il nous annonce, & l'appliquant à nôtre usage pour nôtre edification & consolation. Vous voyés l'étendue, qu'il donne à la benignité de Dieu en Iesus Christ. Car en disant qu'il est venu au monde pour sauver les pecheurs, il nous témoigne qu'il n'y a point d'homme, qui ne puisse & ne doive esperer en luy, & s'asseurer qu'en croyant il aura part au salut de Dieu. S'il y a quelque homme, qui ne soit pas pecheur, j'avouërai que Iesus n'est pas venu pour le sauver; Mais puis que l'Écriture & nôtre propre consciëce nous apprend

Chap. I. apprend que tous les hommes sont pecheurs, il faut reconnoitre qu'il n'y a point d'homme, qui n'ait droit de croire que Iesus est venu pour le sauver. Approchés donc hardiment du trône de sa grace, ô homme quiconque vous soyés. Que le peché, dont vôtre conscience vous accuse, ne vous en détourne point. C'est pour les pecheurs que ce grand Sauveur est venu au monde. Craignés vous le medecin, parce que vous estes malade ? C'est pour les malades, qu'il exerce son art & sa charité. Cela même, qui vous fait peur, vous doit donner du courage & de l'esperance. Vous estes pecheur, & Iesus est le medecin & le Sauveur des pecheurs. Que reste-t-il sinon que vous usiés de sa bonté ? & vous presentiés a luy pour avoir part en son salut ? Son Apôtre vous crie, que c'est pour sauver les pecheurs, que son Maître est venu au monde. Il ne vous le dit pas simplement, il vous l'affirme, & vous proteste que c'est *une chose certaine & digne d'estre entierement receüe.* Que son témoignage vous touche ; Ne soyés pas si miserable, que de soupçonner de mensonge

menfonge le heraud de la verité. Vous Chap. I.
 me dirés que si vous n'étiés coupable,
 que de quelques offenses legeres &
 communes, vous pourriez concevoir
 l'esperance de vôtre pardon; mais que
 vos pechez font si griefs & si enormes,
 qu'il n'est pas possible, que Dieu ne les
 punisse. Miserable; pourquoy resserrés
 vous sa grace? pourquoy bornés vous sa
 benignité? Premièrement il dit, qu'il
saue les pecheurs; non les petits, ou les
 mediocres, mais *les pecheurs* en gene-
 ral. Pourquoy exceptés vous du nombre
 des *pecheurs* ceux a qui ce nom & cette
 qualité convient mieux & plus propre-
 ment qu'a tous les autres? Regardés ce
 qu'il a fait, & vous ne douterés point
 qu'il n'ait, voulu sauver les plus grands
 pecheurs. Il a souffert la mort de la
 croix; il a été fait malediction pour
 ceux qu'il est venu sauver. Estimés
 vous si peu la mort du Fils de Dieu, que
 vous vous imaginés qu'elle ne puisse
 racheter que des pechez mediocres?
 Mais pour vous ôter toute défiance,
 pensés a ce qu'ajoute S. Paul qu'enco-
 re qu'il fût le premier & le plus grand
 des pecheurs, Iesus luy a fait miseri-
 corde,

Chap. 1. corde, afin que cette clemence soit le patron & l'exemplaire de celle que nous devons attendre de luy en croyant; loignés y encore les exemples de tant d'autres grands pecheurs, qu'il a sauvés & dont il nous a proposé l'histoire dans ses Ecritures; tout exprés pour nous donner le courage d'esperer & de croire en luy. Il a pardonné a Adam la plus criminelle desobeissance qui fut jamais; a David un adulateur & un meurtre; a Manassè les horreurs & les infamies d'une vie abominable, a S. Pierre le reniement de son nom. Il a receu en sa grace Zachée après ses injustices & ses fraudes; la femme pecheresse après ses souillures & ses impuretés; le larron repentant après les crimes & les scandales qui le firent mourir en croix. Après tant de promesses si expressees, & tant d'exemples si illustres, si vous perissés, ô pecheur, ce sera votre faute, & non celle du Sauveur. Ce n'est pas le salut, qui vous a manqué; mais la foy; Le salut vous a été offert; & vous n'avez pas daigné le recevoir. Mais j'espere qu'il n'en arrivera pas ainsi, & qu'ouvrant enfin votre cœur a la voix
de

de Dieu , vous croirés & obeirés pour Chap. I.
avoir part en son Christ. Et quant a
vous Fideles , qui recevant la vocation
celeste avecque foy, comme fit autre-
fois l'Apôtre , estes entrés en la com-
munion & au service du Seigneur;
jouissés de vôtre bon-heur ; de la paix
que la grace a mis en vos consciences,
& de la consolation qu'elle a épanduë
dans vos cœurs ; Renoncés aux crimes,
qu'il vous a pardonnés ; Quittés les
vices que son sang a effacés ; Vivés
devant luy en toute honestetè, justice &
saintetè, avançant incessamment l'œu-
vre de vôtre salut , edifiant vos pro-
chains par la lumière de vos bõs exem-
ples, & glorifiant par parolès & par
actions ce grand Roy des siecles , im-
mortel & invisible , l'unique source de
toute sagesse , qui vous a saüvez & ra-
chetés. A luy seul vray Dieu Pere Fils
& S. Esprit soit honneur & gloire aux
siecles des siecles. AMEN.

q

SERMON



* Pro-
noncé a
Charé-
ton le
6. Juin
1655.

SERMON HVITTIÈSME.*

I. TIMOTH. Chap. I. Vers. 18. 19.

Fils Timothée, je te recommande ce commandement, que selon les propheties, qui auparavant ont été de toy, par elles tu fasses devoir de guerroyer en cette bonne guerre.

Ayant foy & bonne conscience.



HERS FRÈRES; La doctrine de nôtre Seigneur Iesus Christ, que nous appellons l'Evangile, étant la puissance de Dieu en salut à tous croyans, & le fondement d'où dépend la foy, la vie, & le bon-heur de l'Eglise; il a été extrêmement important, qu'elle se conservast dans le monde pure & sincere, & exempte de toute corruption. C'est pourquoy nôtre bon Sauveur selon sa sagesse divine ne s'est pas contenté de la mettre en lumiere, l'annonçant & la revelant aux hommes; il a encore eu le
soin

soin de pourvoir par toutes sortes de Chap. I
bons & raisonnables moyens, que ce
trésor se peust conserver entier au mi-
lieu de nous. Premièrement il choisit
ses Apôtres, comme les témoins jurez
de sa vérité, qu'il établit solennelle-
ment pour semer sa parole dans le gen-
re humain. Puis après il institua les au-
tres Ministres ordinaires, qui leur de-
voient succéder, pour retenir & pu-
blier fidelement les enseignemens qu'ils
recevoient d'eus; comme S. Paul nous
le montre quand il dit en l'épître aux
Ephésiens, que Iesus a donné les Apôtres, Eph. 4.
les Prophetes, les Evangelistes, les Pasteurs 1. 12.
& Docteurs pour l'Assemblée des Saints, 3. 14.
pour l'œuvre du ministère, pour l'édification
du corps de Christ, jusques à ce que nous
nous rencontrions sous en l'unité de la foy, &
de la connoissance du Fils de Dieu, afin que
nous ne soyons plus enfans flottans & deme-
nez çà & là à tous vents de doctrine, mais
que suivant vérité avec charité nous crois-
sions en tout en Christ, qui est le chef. La
seureté & le salut de l'Eglise est que ses
ministres baillent à leurs troupeaux ce
qu'ils ont reçu du Seigneur par les
mains de ses Apôtres. Et afin que leur

Chap. I. tradition ne peut estre alterée par la fraude ou par la negligence des hommes, ils la mirent toute par escrit par la volonté & l'inspiration de leur Maître dans les livres du nouveau Testament, qu'ils ont laissez comme un portrait fidele, & un original authentique de leur predication, avecque lequel on peult à jamais confronter toute doctrine, qui seroit mise en avant pour reconnoître, si elle est vraiment Apostolique & Chrétienne. Mais comme le Seigneur a eu la bonté de pourvoir en tant de façons à la conservation de sa verité salutaire, le Diable ennemi de nôtre salut a fait tous ses efforts pour l'alterer & la corrompre, sachant bien que le plus court moyen de perdre les hommes est d'infecter & d'empoisonner l'unique source de leur vie, c'est à dire l'Évangile de Iesus. Il n'a jamais cessé de pousser de mauvais ouvriers, abusant ou de leur legereté, ou de leur hardiesse, ou de leur ignorance pour travailler à ce dessein. Dès le commencement il remua toutes choses pour en venir à bout, suscitant divers imposteurs & seducteurs, qui traversoient l'œuvre

l'œuvre de Dieu; mêlant impudem-^{Chap. I.}ment leur zizanie avecque le bô grain, que le Fils de l'homme avoit semé dâs son champ. Vous voyez en combien de lieux l'Apôtre les combat, s'opposant de bonne heure à leur entreprise, ne nous ayant presque laissé aucune épître, où il ne leur donne quelque ar-
teinte, conjurant les fideles de se garder de leur fourberie, & de se tenir fermes dans la simple & pure parole de l'Évan-
gile. Car comme le Seigneur ordonna ^{Matth.} expressément à ses Apôtres d'ensei-^{28.20.}gner aux Nations tout ce qu'il leur ^{I. Cor.} avoit commandé, & de leur bailler ce ^{11.23.} qu'ils avoient receu de luy; aussi les Apôtres recommandent pareillement à leurs disciples de ne rié prêcher aux autres, que ce qu'ils avoient oui d'eux, & de résister courageusement à tous ceux, qui en useroient autrement. Il vous peut souvenir, que S. Paul ramen-
tevoit cy-devant à Timothée, que c'é-
toit pour cela qu'il l'avoit laissé à Ephe-
se, pour empescher certaines gens d'en-
seigner une autre doctrine. En ayant brié-
vement montré la vanité, ayant en suite ^{I. Tim.} ^{1.3.}

q 3 &

Chap. I. & touché aussi en passant la merveille & la divinité de sa vocation à l'Apostolat, il revient maintenant à son premier discours, & conjure Timothée de garder constamment ce joyau celeste de la doctrine Evangelique, travaillant, combattant, & faisant tout devoir pour en defendre & conserver la sainte pureté contre les corruptions & alterations des seducteurs, selon la charge à laquelle Dieu l'avoit appellé & consacré par la propre voix de son Esprit. C'est là, chers Freres, à mon avis le sens des paroles, que je vous ay leuës pour estre le sujet de cette action. Premièrement, il luy recommande la doctrine de verité, *Fils Timothée* (dit-il) *Je te recommande ce commandement*; Puis il luy represente la maniere de sa vocation, faite & autorisée par l'Esprit de Dieu, *selon les propheties*, dit-il, *qui auparavant ont esté de toy*, En troisieme lieu, il l'avertit & le somme du devoir auquel cette charge & cette vocation l'obligeoit, *afin*, dit-il, *que par elles tu fasses devoir de guerroyer en cette bonne guerre*; Et en quatriesme & dernier lieu, il luy recommande la foy & la bonne conscience

science, comme les deux principales & Chap. I.
 plus nécessaires parties de ce difficile,
 mais saint & glorieux métier du soldat
 Chrétien; Fais cette belle guerre; dit-
 il, *ayant foy & bonne conscience.* Ce sont
 les quatre poinets, que nous traitterons
 brièvement s'il plaist au Seigneur, re-
 marquant sur chacun ce qui nous sem-
 blera plus important à vôtre edificatió.
 Quant au premier, les Interpretes sont
 en peine de savoir quel est ce comman-
 dement, que l'Apôtre recommande à
 Timothée. Les uns l'entendent de l'or-
 dre, qu'il luy avoit donné de denoncer
 à quelques uns de ne point enseigner
 de doctrine diverse; les autres de ce
 qu'il ajoute icy même qu'il *guerroye en*
cette bonne guerre avecque foy & bonne
conscience. Et encore que ni l'un ni l'autre
 de ces sens ne contienne rien qui
 ne soit bon, il me semble neantmoins
 qu'ils ne s'ajustent pas bien à la parole
 icy employée par l'Apôtre, & que nous
 avós traduite, *je te recommande.* Car elle
 signifie proprement *bailler & consigner*
 en dépost, comme savent ceux qui en-
 tendent la langue Grecque. D'où il
 s'ensuit, que le *commandement*, dont il

1. Tim.
1. 3.

παραδοσει
ἑμαυτου.

Chap. I. parle, étoit un depost qu'il luy mettoit
 entre les mains, se confiant à sa foy
 pour le garder entier & inviolable; ce
 qui ne convient pas trop bien cẽ me
 semble ni à l'un ni à l'autre de ces deux
 ordres particuliers qu'il donne à son
 disciple, l'un d'empescher certaines gẽs
 d'enseigner autrement, & l'autre de
 faire son devoir dans la divine guerre,
 où il avoit été appellé. C'étoient plũ-
 tôt les moyens & les precautions ne-
 cessaires pour bien garder le depost de
 S. Paul, que son depost même. Sans
 doute ce depost là étoit la pure & sain-
 te doctrine de l'Evangile, que l'Apõtre
 avoit baillée à son disciple, & qu'il en-
 tendoit qu'il gardast sincere & entiere,
 sans souffrir qu'elle fust aucunement
 alterée. Et tous sont d'accord, que c'est
 precisément le depost qu'il signifie,
 quand il dira cy-après à la fin de cette
 epitre, *O Timothée garde le depost*; Et
 ailleurs encore au commencement de
 la deuxiẽme epitre, *Garde le bon depost*.
 par le S. Esprit, qui habite en nous. J'esti-
 me donc que c'est encore ce même de-
 post, qu'il entend icy par le *commande-
 ment*, qu'il baille & recommande à son
 disciple.

1. Tim.

6. 20.

2. Tim.

2. 14.

disciple: Car qu'il prene quelquefois Chap. I.
 ce mot de *commandement* pour la do-
 ctrine de l'Évangile de Jésus Christ,
 ceux qui sont verlez dans la lecture de
 ses divines épîtres n'en peuvent dou-
 ter. *Vous savez*, dit-il aus Thessaloni-
 ciens, *quels commandemens nous vous avõs*
donnés de par le Seigneur Jésus. Et cy-de-1. Thes.
 vant dans ce même chapitre. *La fin du* 4. 2.
commandement, dit-il, *c'est charité proce-* 1. Tim.
dante d'un cœur pur, & d'une bonne con- 1. 5.
science, & d'une foy non feinte; Là com-
 me nous le montrasmes au long dans
 l'exposition de ce passage, le comman-
 dement est la doctrine de l'Évangile,
 qui n'est autre chose en effet que le
 commandement que Dieu donne aux
 hommes de croire en son Fils qu'il
 nous a revelé, & de vivre selon sa re-
 gle sous l'esperance de la bien-heureu-
 se immortalité, qu'il nous a acquise &
 promise. Aussi est-ce à cette doctrine
 que se rapporte tout le discours prece-
 dent de l'Apôtre; C'est pour la conser-1. Tim.
 vation, qu'il a enjoint à Timothée 1. 3.
 d'empescher que l'on ne presche autre-vers. 1.
 ment; c'est d'elle qu'il a dit que la cha-vers. 3.
 rité est la fin; c'est pour en maintenir la 2.
 perfection vers. 11.
13. 5.
14.

Chap. I. perfection & la suffisance, qu'il a découvert le vray usage de la Loy. C'est cette *saine doctrine*, cét *Evangile de la gloire de Dieu*, dont il dit que la predication luy a été commise par un miracle de la bontè & de la misericorde du Seigneur; ce qu'il ajoûte & qu'il celebre si magnifiquement, que *Iesus Christ est venu au monde pour sauver les pecheurs*, cela, dis-je, est clairement l'un des mysteres de cette même doctrine; c'en est le cœur & le centre; elle se rapporte toute entiere à ce grand article. Quand donc après avoir tenu ces langages dás les versets precedens, il vient maintenant dire à Timothée dans sa conclusion, *Fils Timothée; je te recommande ou je te baille & confie ce commandement*: il semble que l'on ne peut le mieux interpreter que de cette même doctrine, dont il a parlé; C'est là (dit-il) ô mon cher disciple, la doctrine, que je te mets entre les mains, & que je te recommande uniquement, non les fables & les genealogies des Juifs, mais la pure verité de Dieu, non les enseignemés de la terre, mais la discipline du Ciel, non les rudimens & les elemens pauvres

vres

vres & foibles de la loy, mais la divine perfection de l'Eglise, le grand mystere de la pietè, le commandement, non des hommes vains, mais de Dieu eternal. C'est la doctrine que j'ay receuë du Fils de Dieu; c'est celle que je te baille. Garde-la, & la conserve pure & impolluë. Et icy considerez, je vous prie, Mes Freres l'ardeur & l'affection de ce saint homme, & l'efficace de ce peu de paroles, dont il use sur ce sujet. Premièrement, il nomme expressément Timothée, ce qui montre l'émotion de son esprit. Il avoit parlè de l'amour de Dieu, & de la venuë de son Fils pour sauver les pecheurs, & de la grand' misericorde qu'il luy avoit faite, l'appellant de l'aveuglement du Pharisaïsme à la lumiere de son Christ, & à l'Apostolat, & ravý dans l'admiration de ces choses si divines, il n'avoit peu s'empescher de glorifier le souverain auteur de ces miracles, *le Roy des siecles, immortel, & invisible, & seul sage*; souhaitant que l'honneur qui luy est deu, pour une œuvre si ravissante, luy en soit rendu à jamais. Dans la chaleur de ces beaux sentimens, il se souvient de son Timothée,

Chap. I. thée, & luy adressant soudainement la parole, *Fils Timothée* (dit-il) je te recommande ce commandement. Entre dans ma joye (dit-il) & reçois ce que je te baille. Tu vois le prix, & la merveille de cette doctrine celeste. Au nom de Dieu, retiens-la & l'admire & la regarde comme la chose la plus salutaire & la plus divine, qui ait jamais été donnée aux hommes. Puis après combien est touchant le nom de *Fils*, qu'il luy donne ? *Fils Timothée*, dit-il. Dans ce petit mot il luy représente tout ce qu'il a d'amour & de tendresse pour luy, les offices qu'il luy avoit rendus pour son instruction & pour son salut, & son desir ardent de le porter à la vraie gloire & félicité. Si mon âge & ta jeunesse, si ce que j'ay contribué à ta conversion & à ton ministère, si l'affection de mon cœur, si la conduite de ma main, si tant d'autres soins que j'ay eus de toy, me donnent droict de t'appeller mon enfant, & t'obligent à me respecter comme ton Pere, *Fils Timothée* dit-il, je ne te demande point d'autre fruit de ma charité, ny d'autre tesmoignage de ta reconnoissance, sinon que tu conser-

ves

Ves ce commandement : dont je t'ay Chap. I.
 parlé. Enfin le mot de *recommander*, a
 aussi beaucoup d'enfase, signifiant pro-
 prement *bailler en depost*, comme nous
 l'avons déjà remarqué. Car il n'y a rien
 de plus saint ni de plus inviolable que
 la foy & la religion d'un *depost*; & ceux
 qui le denient ou le violent passent en
 toutes les Nations tant soit peu polies
 & civilisées, pour des gens infames &
 sans honneur, & capables de toute sor-
 te de meschancetez & de perfidies.
 Souvien-toy Timothée, dit S. Paul, que
 cette sainte doctrine est un *depost*, &
 un *depost* encore qui t'a été commis
 par la main de Paul, que tu reconnois
 pour ton pere. Juge combien cette do-
 ctrine te doit estre chere, puis qu'elle
 ne peut ni perir ni se corrompre, ou s'al-
 terer entre tes mains, sans que tu sois
 coupable d'avoir violé & la religion
 d'un *depost* & le respect d'un pere; les
 deux choses les plus sacrées & les plus
 saintes selon les loix de Dieu & des
 hommes. Certainement cette recom-
 mandation devoit toucher Timothée
 au vif, & veu la cónoissance qu'il avoit
 & du merite, & de la dignité de l'A-
 pôtte;

Chap. I. pâtre, & la tendre amitié qu'il luy avoit toujours témoignée, il semble qu'il n'étoit pas besoin de luy en dire davantage pour le porter à la défense & conservation de la pure doctrine de l'Evangile. Neantmoins ce saint homme ne se contente pas de cela. Pour ne laisser aucune doute dans son esprit, & luy montrer qu'il étoit obligé à ce devoir par la nécessité & non simplement par la bien-seance, il luy met en avant l'expresse volonté de Dieu, nôtre souverain Seigneur; C'est ce que signifient les paroles suivantes, *selon les propheties qui ont été de toy auparavant.* Si je te recommande si soigneusement, dit-il, *ce commandement Evangelique,* je ne le fay pas simplement par mon jugement, bié qu'étant ce que je suis, Apôtre de Iesus Christ & ton Maistre, & conducteur en sa discipline, mes avis & mes sentimens te doivent estre & te sont en effet fort considerables. Je suys en cela une autorité bien plus grande; celle de Dieu nôtre commun Seigneur & Pere. Car tu fais que c'est sa voix & non la mienne, qui t'a appelé à la charge d'Evangeliste. Tu y as été consacré par les
 predi-

predictions du Ciel, & non simplement Chap. I.
 par les suffrages de la terre. Cy-après
 dans cette même épître il parle encore
 du don que Timothée avoit reçu par
 prophétie, par l'imposition des mains de la 1. Tim.
 compagnie des Anciens. Et de ces deux 4. 14.
 lieux il paroît ce me semble assez clai-
 rement que l'ordination de Timothée
 s'étoit faite par l'avertissement exprés
 de quelcun des serviteurs de Dieu qui
 avoient la grace de la prophétie. Il se
 peut faire que le Seigneur en usa ainsi
 pour lever à S. Paul & à ses autres mi-
 nistres le scrupule qu'ils eussent fait sans
 cela d'appeller Timothée à une charge
 aussi grande qu'étoit celle d'Evangelis-
 te, dans la jeunesse où il étoit encore
 alors. Quoy qu'il en soit, nous ne devés
 pas trouver étrange, qu'à ces commen-
 cemens du Christianisme Dieu inter-
 vint luy-même dans la vocation de
 quelques-uns de ses serviteurs, leur
 donnant expressément sa voix, & en
 declarant sa volonté à l'Eglise par une
 revelation ou inspiration Prophetique.
 Je laisse là l'exemple de Mathias élu Act. 1.
 pour l'Apostolat par la main de Dieu 20.
 immédiatement, qui luy adressa le
fort

Chap. I. sort que les Apôtres avoient jetté, après luy en avoir recommandé la conduite. Cette charge étoit si grande que nul n'y devoit estre appelé autrement que par l'élection immédiate du Seigneur. Mais vous voyés dans les Actes, que la

Act. 13.
2. commission d'aller prescher l'Évangile en l'Isle de Chipre, fut adressée à Paul & à Barnabas par le commandement exprés du Seigneur ; Le S. Esprit ayant nommément ordonné qu'on les séparât tous deux pour cette œuvre : si bien qu'il y a grand' apparence qu'alors plusieurs étoient ainsi appelez au saint ministère ; & le plus sçavant des anciens

Chryso-
stome. Interpretes Grecs le témoigne ici expressément. Et c'est peut estre ainsi qu'il faut entendre ce que nous lisons dans l'épître de S. Clement aux Corinthiens

Clemēt
ep. 1. p.
54. la plus ancienne piece du Christianisme après les Écritures canoniques, que les saints Apôtres *preschans par les villes & les contrées établissoient leurs premices* (c'est à dire quelques-uns d'entre les premiers convertis) *Evêques & Diacres des fideles, après les avoir éprouvez par l'esprit* ; c'est à dire après avoir reconnu ce qui étoit en eux, par la révelation du

● saint

saint Esprit. C'est donc ainsi que Ti- Chap. I.
mothée fut appelé à la charge d'Évan-
geliste ; l'Esprit de Dieu ayant revelé à
l'Eglise, que quelque jeune qu'il fust, il
ne laisseroit pas de s'en servir pour son
œuvre, luy donnant les graces neces-
saires, pour se bien acquitter du saint
ministere. Et il faut encore remarquer,
que ce qu'il dit *les propheties*, & non *la*
prophetie simplement, montre que plu-
sieurs fideles furent divinement aver-
tis de cette volonté ou élection du Sei-
gneur ; si bien que chacun d'eux ayant
rapporté en commun à l'Eglise, ou à ses
conducteurs, la revelation celeste, l'A-
pôtre & la compagnie des Pasteurs
suivant l'autorité de Dieu procederēt
à l'ordination de Timothée, luy impo-
sant publiquement les mains. Et ici ne
m'alleguez point, que ces advertisse-
mens divins n'étoient pas des prophe-
ties, puis que c'étoient simplement des
declarations de la disposition presente
de Timothée, & de la volonté de Dieu,
& non des predictions de l'advenir.
Car premierement l'Écriture appelle
prophetie non seulement les oracles &
predictions des choses futures, mais ge-
nerale-

Chap. I. neralement toute revelation des choses secretees & cachées en Dieu, soit passées, soit presentes, soit futures; comme

Chryf. l'a fort bien remarqué un ancien sur ce passage; Mais j'adjoûte encore qu'il y a grand'apparence, que cette declaration de la volonté de Dieu pour l'élection de Timothée fut conjointe avec quelque prediction des choses, qu'il feroit en luy ou par son ministere. Cela paroît de ce qui est dit expressément

1. Tim. ailleurs que *le don qui étoit en luy* pour
4. 14. l'exercice de la charge d'Evangeliste, *luy avoit été donné par la prophetie*; ces paroles signifiant clairement, que Dieu avoit predict & revelé par la bouche des Prophetes, à qui il donna l'ordre de sa vocation, qu'il l'accompagneroit de ses graces, & que cette prediction fut accomplie en luy, ayant receu en effet ce don du Seigneur au même temps, qu'il fût consacré au saint ministere par l'imposition des mains de S. Paul, & de la compagnie des Pasteurs. C'est ce que l'Apôtre luy met ici devant les yeux, luy ramenant les propheties, qui avoient precedé son ordination; pour luy faire voir, que Dieu l'ayant
luy-

luy même appelé à cette sainte charge, Chap. I.
 il ne pouvoit manquer à garder le de-
 pôt de sa doctrine sans desobeïr à sa
 voix, & trahir & frustrer luy même la
 foy des oracles, dont il avoit honnè sa
 vocation. Mais il touche expressément
 dans les paroles suivantes, la fin où tend
 la recommandation qu'il luy fait de la
 doctrine Evangelique; & la faveur des
 propheties, dont le ciel avoit ornè son
 établissement dans le saint ministere;
*Je te recommande ce commandement selon
 les propheties qui ont été auparavant de toy,
 afin (dit il) que par elles tu fasses devoir
 de guerroyer en cette bonnè guerre.* Il veut
 dire que ces propheties, qui avoient
 predit de luy des choses si honorables;
 le doivent toucher, & luy servir d'un
 vif éguillon, qui le presse nuit & jour
 de se bien acquitter de sa charge; *afin
 que par elles,* c'est à dire, poussè par ces
 propheties, & encouragè par leur voix,
 tu te portes vaillamment & fidelemēt
 dans cette belle & sainte guerre du
 Seigneur. Mais dira ici quelque ame
 lasche ou profane; Il semble que tout
 au contraire ces propheties devoient
 porter Timothée à la securité & à l'oi-
 sivetè,

Chap. I.

sivetè , & qu'elles rendoient pareille-
 ment les exhortations de S. Paul super-
 flues. Car puis qu'il avoit été pedit,
 que son ministère reüssiroit heureuse-
 ment ; ni luy ni l'Apôtre n'avoient que
 faire de se travailler pour le faire reüs-
 sir; la peine qu'ils prenoient, étoit vaine,
 puis qu'il n'est pas possible que ce qui
 est pedit & prophetizé diuinement ne
 s'accomplisse. A cela je répons que les
 choses établies & predestinées dans le
 conseil de Dieu, côme sont celles qu'il
 a predites par ses serviteurs, s'accom-
 plissent de vray infaillement ; mais
 toutesfois par les moyens, qu'il a luy-
 même ordonnés ; si bien que l'étude &
 le travail de Timothée, étant le moyé
 nécessaire pour faire reüssir son mini-
 stère, & l'exhortation de S. Paul étant
 pareillement un des moyens requis
 pour exciter & allumer le cœur de Ti-
 mothée a ce beau dessein ; vous voyés
 que l'infailibilité de ce succez, au lieu
 d'exclurre, ou d'aneantir l'étude de
 l'un, & l'exhortation de l'autre les pose
 & les enclost nécessairement toutes
 deux. Car poser un événement est aussi
 poser les choses, sans lesquelles il ne
 peut

peut arriver. C'est ainsi que S. Paul ar- chap. I.
gumenté dans le vint-septième chapi-
tre des Actes, où de ce qu'il avoit appris
de Dieu que tous les voyageurs, qui
étoient avec luy, seroient conservés en
vie, il conclut, qu'ils doivent prendre
leur refection; c'est à dire, user du moyé
par lequel s'entretient la vie, qui leur
seroit conservée; *Je vous exhorte*, leur
dit-il, *de prendre quelque nourriture; car il* ^{Act. 27.}
ne cherra de nul de vous un cheveu de la _{34.}
teste. Puis donc que la prophétie assu-
re simplement le succez, qu'elle prédit,
& bien loin d'exclurre les moyens &
les actions qui y conduisent, les presu-
pose & les enclost nécessairement; il
est évident que celle qui prédit l'heu-
reux succez du ministère de Timothée,
ne portoit ni luy ni S. Paul à négliger
les moyens qui font cét événement. Au
contraire elle devoit inspirer à l'un & à
l'autre, comme elle l'a fait en effet, une
ardeur & assiduité indefatigable de s'y
employer. Car la cause qui empesche
les hommes de travailler aux desseins
des choses, qu'ils estiment & desirerent
comme belles & utiles, c'est le plus sou-
vent la doute, qu'ils ont de n'y pas
r 3 réussir.

Chap. I. reüssir. S'ils étoient assurez du bon succès de leur travail, ils s'y employeroient avec affection. Où est l'homme qui n'embrassast la marchandise, ou qui n'allast à la guerre, & ne s'y donast tout entier, s'il étoit assuré de parvenir en ce faisant ou aux biens, ou aux honneurs, qu'il convoite? La prophétie ayant pleinement assuré Timothée, que son ministère reüssiroit heureusement; c'est à dire, qu'il avanceroit & la gloire de son Maître & son honneur & son salut propre; étant certifié de ce succès, qui ne voit qu'affectionnant ardemment ces choses, comme son souverain bonheur, il n'étoit pas possible, qu'il ne se donnast tout entier à un exercice, qui l'en mettoit en possession? Et S. Paul pareillement, assuré d'un si beau succès, qu'il souhaittoit avec passion, ne pouvoit qu'il ne portast Timothée à y aspirer; Tu ne travailleras pas en vain, luy dit-il. Nous avons la voix & la parole de Dieu pour gage & pour caution de ton succès. Avec quelle allegresse dois-tu courir à une palme, qui t'est destinée? Regarde combien une foible & incertaine esperance fait entreprendre

dre & souffrir de choses aux hommes? Chap. I.

Que ne dois-tu point faire pour un bien qui t'est assuré? Que cette prophétie resonne donc incessamment dans tes oreilles; Va hardiment où elle t'appelle; ne crain point d'entreprendre une affaire, où elle t'engage; & dont elle te certifie le succès. Et d'ici paroît (pour vous le dire en passant, mes Freres) combien est fautive & déraisonnable la calomnie de nos adversaires, qui nous accusent de couper les nerfs à la piété des fideles, & de les endormir dans la sécurité, quand nous leur permettons de s'assurer de leur salut sur la parole de Iesus Christ. Tant s'en faut que cette assurance leur fasse negliger le travail & l'exercice de la piété; qu'au contraire c'est le plus puissant de tous les motifs qui les y portent, & les y encouragent. Et il est clair que c'est le jugement qu'en fait S. Paul, qui pour exciter son disciple aux devoirs du bon foldat de Iesus Christ, luy ramentoit les propheties, c'est à dire les assurances, que Dieu luy avoit données de l'heureux succès de son ministère. L'esperance est l'unique ressort qui fait agir

Chap. I. les hommes ; & leur action est ou ardente ou languissante , ou forte, ou foible, selon que leur esperance est plus ou moins certaine ou douteuse. Quand donc un homme a une esperance non flottante & douteuse , mais certaine & assuree de parvenir un jour au salut, c'est à dire à la jouissance d'une souveraine & éternelle felicitè ; il n'est pas possible qu'il ne laisse là toute autre chose, & qu'il ne s'applique tout entier à l'étude & au travail d'un si beau dessein. En effet vous voyez par experience, que les personnes les plus assurees de leur bon-heur ont toujours été les plus ardentes dans les actions de la pietè. Nul n'y a été plus assidu, que le Seigneur Iesus durant les jours de sa vie terrienne, qu'il employa toute entiere dans ce travail, sans en perdre un moment en autre chose ; Aussi étoit-il pleinement assure de sa gloire & de sa couronne. Que se peut-il dire de plus diligent, de plus ardent, & de plus actif que son serviteur S. Paul , qui oubliant les choses qui sont en arriere, & s'avancant à celles , qui sont au devant , tiroit incessamment vers le but de la vocati^on
supernelle,

Phil. 3.

14.

supernelle, sans se donner repos ni re- Chap. 6
lâche dans cette divine course ? Et
neantmoins il étoit si clairement per-
suadé de son salut, que nos adversaires
mêmes ont été contraints de l'excepter
du nombre de leurs doutans. Et à le
bien prendre, il est évident qu'il n'y a
que l'assurance, qui puisse produire
une persévérance aussi ferme & aussi
égale, qu'a été la sienne. La doute, la
crainte, & la défiance ne sont pas ca-
pables d'un si noble effet; Comme elles
sont flottantes & chancelantes, il n'est
pas possible que leur ouvrage ne soit
aussi divers & ondoyant. Que s'il y a des
gens qui vivant mal, ne laissent pas de
se vanter d'estre assurez de leur salut;
certainement ou ils mentent, ou ils se
trompent misérablement eux-mêmes.
Car s'ils étoient fermement persuadez
d'avoir quelque jour part à un bien aussi
grand qu'est celui du salut éternel, il
ne seroit pas possible qu'une espérance,
si belle & si glorieuse, ne les fist entrer
& marcher constamment dans la voye
qui y conduit; s'éloignant promptement
de celle de l'enfer, où ils cheminent.
Mais je reviens aux paroles de l'Apôtre,
qui

Chap. I. qui veut que l'assurance, que les prophéties donnoient à Timothée de l'heureux succès de son ministère, le pousse & l'anime à s'en bien acquitter; *afin* (dit-il) *que par ces prophéties tu fasses devoir de guerroyer en cette bonne guerre.* Cette image de la guerre pour représenter un dessein difficile, & une condition pénible & laborieuse, est fort ordinaire en l'Écriture: Si bien que la vocation des Ministres de l'Évangile les assujettissant à diverses peines, & les exposant à beaucoup de dangers, & les obligeant à un travail continuel, il ne faut pas s'étonner, que l'Apôtre compare leur condition à une guerre, & leurs personnes à des soldats. *Endure travaux* (dit-il ailleurs à Timothée) *comme bon soldat de Jesus Christ.* Et c'est la raison pourquoy il appelle dans un autre lieu, Archippe Ministre de l'Évangile, *son compagnon d'armes*; Et parlant de soy-même & des autres Apôtres, & de tous les serviteurs de Jesus Christ, il dit qu'ils font *la guerre; mais non selon la chair.* En effet le métier du Ministre de l'Évangile à tant de rapport avec celui d'un soldat, qu'à peine en

Philem.
1.2.

2. Cor.
10.4.

en fauroit on treuver une peinture plus Chap. I.
 belle & plus vive. L'un & l'autre à son
 General, son ennemi, son travail, ses
 exercices, son camp, ses armes, ses veil-
 les, ses combats, ses rencontres, & ses
 hazards; & dans deux états tres-diffe-
 rens, ils sont obligés à des devoirs pa-
 reils, bien que dissemblables. Iesus, le
 Prince des armées de Dieu, est le Ge-
 neral de ses Ministres, à qui ils ont pré-
 tē serment de cōbatre jusques au fang
 pour sa gloire. Le Diable & le monde
 & tout ce qui s'oppose à l'empire de
 Iesus, sont les ennemis, à qui ils font la
 guerre. Les fonctions du S. Ministère
 sont les actions de cette guerre. Ce que
 l'Apôtre la nomme *une bonne guerre*, se
 peut prendre en deux facons, ou pour
 qualifier l'action de Timothée, & si-
 gnifier qu'il faut qu'il s'y porte coura-
 geusement & vaillamment; qu'il *fasse la*
 guerre noblement & legitiment, selō
 les ordres & les loyx de la milice, d'une
 facon digne d'un bon soldat; Ou bien
 S. Paul a seulement appellē cette *guerre*
 bonne, belle, & honeste (car le mot Grec καλὴ
 signifie tout cela) pour la distinguer
 d'avecque les guerres du monde, qui
 sont.

Chap. I. font ordinairement tres-mauvaises & dans leurs desseins, & dans leurs actions, & dans leurs suites, & d'une nature qui n'a rien de commun que le nom, avec la guerre, où Jesus employe ses serviteurs. Celle-ci est une guerre, vraiment bonne & belle en toutes fortes. Son dessein est, non d'étendre l'empire, ou la reputation d'un tyran; mais d'avancer le regne & la gloire de Dieu, le vray & legitime Monarque de l'univers; nor d'ôter la liberté aux hommes, mais de les affranchir de la plus vilaine de toutes les servitudes; non de les massacrer, mais de leur donner la vie & l'immortalité; non de rendre des nations entieres miserables pour contenter la folle convoitise d'une seule personne, mais de mettre tout le genre humain dans la possession de la souveraine felicité. Dans ce noble & innocent dessein elle employe non la violence & le brigandage, non le fer & le feu, & les autres instrumens de la cruauté; mais la raison, la persuasion, & l'enseignement; une parole sainte & salutaire, une vie juste & innocente. Ses armes ne sont pas charnelles, mais spirituelles;

ituelles ; Elles n'épandent point de sang ; elles ne détruisent point les corps , ni les maisons , ni les biens de ceux qu'elles attaquent. Elles ne frappent que leur erreur & leur vice ; & ne ruinent que ces forteresses de Satan. Cette guerre conserve à chacun ses legitimes droits ; elle ne trouble pas une de nos justes possessions , & laisse tout entier aux grands & aux petits tout ce que Dieu & la nature & les loys leur ont donné. Et quant aux soldats que Iesus enrôle à son service ; j'avoué qu'ils ont à souffrir ; mais sous les yeux d'un Général le plus clement , le plus liberal , & le plus magnifique qui fut jamais ; qui les soulage & les fortifie dans le travail , qui mesure leurs tâches , & tempere leurs peines ; & qui pour ce peu de temps qu'ils combattent avecque luy , leur donnera un jour en la presence des hommes & des Anges , la couronne de ses loüanges , & celle de sa gloire éternelle. Certainement l'Apôtre a donc raison de nommer *bonne* une guerre si juste & si innocente , si honorable & si glorieuse à ceux qui la font , si avantageuse & si salutaire à ceux qu'elle

Chap. I.

qu'elle amene vaincus sous le joug de Iesus Christ. Et quand il ordonne à Timothée de faire son devoir en cette guerre sainte & spirituelle, il entend qu'il poursuive constamment en sa charge d'Evangeliste ; qu'il veille & se tienne sur ses gardes ; qu'il s'oppose courageusement à l'heresie, à l'erreur, & aux vices ; qu'il ne s'épouvante point pour les menaces, & les persecutions du monde, mais qu'il demeure intrepide dans les plus grands perils, toujours prest à épandre son sang, & à perdre sa vie plutôt que de trahir la verité, ou la gloire de son Maistre. C'est pourquoy il luy recommande enfin d'avoir *la foy & la bonne conscience* : comme deux parties absolument necessaires au soldat du Seigneur, sans lesquelles il n'est pas possible de rien faire qui vaille dans cette guerre de Dieu. Car pour la foy, c'est à dire une pleine & ferme persuasion de la verité de l'Evangile, puis qu'elle est *la victoire qui surmonte le monde*, comme S. Iean nous l'enseigne ; celui qui va à cette guerre mystique sans la foy ne peut éviter de succomber sous les armes de l'ennemy ; *Qui surmonte*

1. Iean
3.4.5.

monte le monde, dit S. Jean, *sinon celui* Chap. I.
qui croit que Iesus est le Fils de Dieu? Mais
 la *bonne conscience* n'est pas moins ne-
 cessaire en ce métier; c'est à dire une
 conversation sainte & innocente; une
 vie conforme à la foy. Car c'est ce
 qu'entend l'Apôtre, signifiant la pureté
 & la sainteté des mœurs, par la bonne
 conscience qui en est le fruit; quand
 le Ministre de l'Évangile ne se sent
 point coupable des vices, qu'il defend
 aux autres; son cœur luy rendant tes-
 moignage de sa sincérité, sans l'accuser
 de fraude, ni d'hypocrisie. Sans cela il
 ne persistera pas long-temps; Ou sa foi-
 blesse le livrera à l'ennemy, ou ses con-
 voitises le degouteront de la verité, &
 le jetteront dans l'erreur; comme l'A-
 pôtre le signifie expressément dans les
 paroles suivantes, où il ajoûte, que
quelques-uns ayant rejetté la bonne con- 1. Tim.
science, ont fait naufrage quant a la foy. 1. 9.
 Ainsi voyez vous, combien est juste &
 raisonnable l'exhortation qu'il fait à
 son disciple de retenir constamment
 ces deux qualitez, *la foy & la bonne con-*
science pour estre soldat de Iesus Christ:
 Au reste de ce qu'il demande l'une &
 l'autre,

Chap. I. l'autre, j'avouë, qu'il s'ensuit bien, que la foy & la charité sont des choses différentes; & tellement nécessaires toutes deux, que si un homme en avoit l'une sans l'autre, elle ne luy serviroit de rien; mais je nie que de là s'ensuive ce qu'en a voulu induire un Docteur de la communion de Rome, que la foy puisse réellement subsister dans le cœur d'un homme sans la charité & la bonne conscience. On ne separe pas toutes les choses que l'on distingue; & nous en proposons souvent quelques-unes separement en nôtre pensée & en nos discours, qui ne se trouvent pourtant point l'une sans l'autre dans la nature. Jamais la pureté du cœur n'est sans la bonne conscience; Et neantmoins S. Paul les distinguoit ci-devant, quand il disoit, que *la fin du commandement est la charité qui procede d'un cœur pur & d'une bonne conscience.* Il ne faut donc pas s'étonner non plus s'il nous recommande ici distinctement la foy & la bonne conscience, ni en conclurre, que la premiere puisse estre sans la derniere. En effet cette foy qu'ils s'imaginent dans un cœur sans charité, est une chimere, qui

qui n'a point de lieu en la nature des choses. Car puis que la vraie foy Evangelique purifie le cœur, & est victorieuse du monde (comme S. Pierre & S. Jean nous l'enseignent) comment pourroit-elle subsister dans un cœur denuë de charité, c'est à dire souillé du vice, & prisonnier & esclave du monde? Ce seroit mettre ensemble la pureté & l'ordure; la victoire, & la défaite; la liberté & la servitude; la lumière & les tenebres. Mais nous avons desormais assez éclairci le texte de l'Apôtre. Faisons-en nôtre profit, Freres bien-amez, & l'appliquons à nôtre edification. Il est vray que la leçon que S. Paul y donne à Timothée, regarde particulièrement ceux de son ordre, c'est à dire les Pasteurs; mais non si absolument, que tous les fideles n'y ayent quelque part. Car Iesus nous a tous faits ses serviteurs & ses sacrificateurs; & il n'y a pas un de nous, qu'il n'oblige en son rang & selon son degré, aux devoirs qui sont ici touchés. Premièrement donc ayons tous un grand soin du commandement, que l'Apôtre nous recommande; c'est à dire de l'Évangile, le conser-

f vant

Chap. I.

Act. 15.

9.

1. Jean

5. 4. 5.

Chap. I. vant pur & entier dans nos cœurs & dans nos bouches avec une sainte jalousie, sans jamais y laisser rien mesler d'étranget. Mais sur tout faisons bien nôtre devoir dans cette belle & divine guerre, où Iesus nous appelle, nous ayât tous enrôlez & assemblez pour cét effet sous l'enseigne de sa croix. Souvenons-nous du serment, que nous luy avons prêté; & luy gardons religieusement la foy, que nous luy avons donnée. Resistons courageusement & à la violence & aux careffes de ses ennemis; & travaillons malgré leur resistance, à établir & à étendre son heureux empire dans nos cœurs, & en ceux de nos prochains; vestant toutes les armes celestes, que le Seigneur donne à ses soldats, *le baidrier de sa verité, la cuirasse de justice, le bouclier de la foy, le heaume du salut, & le glaive de l'Esprit, qui est la parole de Dieu.* Vous voyez à quels ennemis nous avons affaire; non seulement à la chair, qui n'est déjà que trop forte pour nôtre foiblesse, & trop rusée pour nôtre simplicité; mais mêmes aux principautez & aux puissances, & aux seigneurs du monde, & aux gouverneurs des

Eph. 6.
14.16.
17.

Ephes.
12.

des tenebres de ce siecle, aus malices spiri- Chap. I.
tuelles qui sont dans les lieux celestes : c'est
à dire aux demons; qui rodét sans cesse
à l'entour de nous cherchant à nous
devorer. Dieu nous a avertis dans ses
Ecritures, & l'experience de tous les
siecles l'a confirmé, & cette horrible
tragedie, qui s'est passée tout fresche-
ment à la frontiere de cét Etat, ne nous
a que trop appris, que cét ennemi cruel
& menteur, le pere du meurtre & de
la perfidie, n'amande pas en vieillif-
fant. Car encore qu'on n'ait veu paroi-
tre dans cette sanglante & inhumaine
exécution, que les visages & les mains,
le fer, & le feu des hommes; il ne faut
pas douter pourrant, que ce malin es-
prit n'en ait été l'auteur & le directeur.
C'est luy, qui a inspiré aux hommes la
passion & la la fureur. C'est luy, qui leur
a fait oublier tous les sentimens de la
nature; le respect de la vieillese, la
compassion de l'enfance, l'honneur du
sexe le plus foible, les droits du voisina-
ge, les loix de l'humanité. C'est luy, qui
leur a suggeré des horreurs inouies dás
ces climats, & dont à peine trouve-t-on
dés exemples dans les nations les plus
f 2 barbares;

Chap.-I. barbares. Après avoir donné à ce funeste accident ce que nous devons de compassion & de larmes; après avoir pleuré la desolation lamentable de ces Eglises, nagueres fleurissantes, la postérité des tesmoins de Dieu, dont l'innocence & la bonté avoit arraché des tesmoignages honorables il y a plus de trois cens ans de la plume de leurs plus envenimez ennemis; après avoir recommandé à la bonté du Seigneur leurs tristes & affligées reliques, & l'avoit prié de flechir les cœurs de leurs Souverains & du nôtre pour cōsentir à leur soulagement & à leur rétablissement dans leurs douces montagnes; après ces offices de charité, meditons aussi je vous prie, les leçons qui se presentent à nous dans ce funeste exemple. Il nous apprend de quoy est capable la haine de l'Evangile; & à quels excés Satan porteroit les hommes contre nous, si Dieu luy lachoit la bride. Remercions ce misericordieux Seigneur de ce qu'il nous a preservez jusques ici de la rage de ce lyon infernal; gouvernant tellement l'esprit du Roy nôtre Souverain Seigneur, qu'il nous laisse vivre doucement

ment sous la faveur de ses justes & équitables Edits. Si nos Freres ont été traités autrement, prenons leur malheur pour un avertissement, que Dieu nous donne de nous amander, & pour une menace, qu'il nous fait de nous abandonner, si nous ne quittons nos vices, & ne menons désormais une vie bonne & sainte, & digne de nôtre profession. Si nous nous convertissons sérieusement à luy, il nous continuera & augmentera ses benedictions; il nous conservera & rétablira les affligez. Car il est puissant pour vivifier ce peuple desolé, & pour rallumer ses lampes éteintes. Il y avoit déjà quatre cens ans, qu'il les conservoit, après les massacres, & les carnages, que le Pape Innocent III. & ses successeurs avoient faits de leurs peres dans la Gascoigne & le Languedoc; si terribles, qu'il n'y a point d'ame tant soit peu humaine, qui en puisse lire l'histoire sans horreur. Il ne luy sera pas plus difficile maintenant, de les soutenir & conserver encore après la desolation presente. Mais de quelque fasson que le Seigneur voudra traiter ou eux ou nous, demeurons

Chap. I.

toujours constans en sa verité ; & abhorrons de plus en plus l'erreur , reconnoissant sa malignité par ses fruits. Ce procedé découvre clairement quel est l'esprit & quelle la creance de ceux , qui le tiennent. Ce procedé efface d'un seul trait toutes les couleurs , dont on tasche inutilement de farder la cause du Pape. Car où est l'homme assés ignorant de la nature de Jesus Christ pour ne pas voir , qu'une religion , qui pour s'établir & s'affermir dans le monde autorize & pratique depuis tant de siecles les violences du fer & du feu , & la cruauté des massacres , ne peut rien avoir de commun avecque l'innocente discipline de ce saint & debonnaire Agneau de Dieu ? Jesus souffrit en toute humilité & douceur durant les jours de sa vie terrienne ; mais il ne fit souffrir personne. Ses Apôtres , les vrais propagateurs de sa foy , n'opandirent aucun autre sang , que le leur propre dans toute cette guerre mystique , où ils furent employez. L'Eglise qu'ils planterent dans le monde , y fut cruellement persecutée ; mais il ne se voit point que dans les quatre premiers siecles

elles elle ait persecuté aucun. La methode du Pape, & des propagateurs de sa foy, y étoit universellement inconnüe. Il n'y eut que les Payens, qui s'en servirent au commencement; & après eux les Ariens, les plus violens de tous les heretiques; qui abusant de la faveur des Empereurs Constance & Valens persecuterent les orthodoxes à outrance; employant le fer contre ceux que leur langue n'avoit peu seduire, dictant des loix sanglantes, & s'imaginant que des edits soyent capables de commander la foy aux hommes; comme Saint Ambroise le tesmoigne parlant d'Auxence, l'un de leurs Prelats, qui en usoit ainsi. Ecoutez je vous prie le jugement, qu'en faisoit l'Eglise ancienne par la bouche de S. Athanase, l'un de ses plus grands, & de ses plus illustres defenseurs; lors que parlant de ces heretiques impies, *De qui est-ce (dit-il) qu'ils ont appris à persecuter? Certainement ils ne peuvent pas dire qu'ils l'ayent appris des Saints; C'est du Diable, qu'ils l'ont reçu. Le Seigneur nous a bien ordonné de fuir: Et les Saints ont souvent fuý en effoy. Mais la persecution est une invention diabolique.*

Ambroise
ep. 32.
L. 5. T. 3.
p. 579.

Athan.
in Apol.
log. T. 1.
p. 716.
B. edit.
Par.
1627.

Chap. I. Et ailleurs; Cette execrable heresie (dit-
 La mè- il) tasche de tirer par la force, par les coups
 me epi- & les emprisonnemens, ceux qu'elle n'a peu
 stre ad persuader par la raison; & par cela même
 Solit. elle montre assez qu'elle n'est rien moins, que
 vitam religieuse & pieuse. Car quant à la pieté,
 ag. T. I. c'est son propre de persuader; & non de con-
 p. 855. traindre, selon l'exemple de notre Sauveur,
 A. qui sans forcer aucun, laissoit à chacun sa
 Luc 9 liberté, disant & à tous en general, Si quel-
 23. cun veut venir après moy, qu'il me
 Jean 6. suive, & à ses disciples en particulier, Et
 67. vous, vous en voulez point aussi aller?
 Athan. Mais il dit que le Diable tout au con-
 la mè- traire vient avecque la hache & les armes,
 me pag. 830. d parce qu'il n'a rien de veritable; au lieu que
 la mè- la verité (dit-il un peu plus bas) se presche
 me, p. 831. A avecque la persuasion, le conseil, & la remon-
 67. trance, & non avecque l'épée, avecque le
 javelot, & avec des troupes de soldats.
 C'étoit là, chers Freres, le sentiment
 & le langage de l'Eglise ancienne sur
 ce sujet; & S. Hilaire & S. Ierôme qui
 vivoient aussi dans le quatriesme sie-
 cle, en parlent tout de même. Dieu
 nous garde de prendre pour la vraye
 religion de Iesus Christ celle, qui tient
 le procede de son ennemi, & qu'il pour
 s'établir,

s'établir, & se maintenir dans le monde, aime mieux suivre la tradition des Payens & des Ariens, que celle du Seigneur & de ses Saints. Luy même nous vueille de plus en plus affermir en sa vérité, & nous fasse la grace d'y vivre & d'y mourir, afin qu'ayant combattu le bon combat, & gardé la foy, nous puissions un jour à l'issuë de cette vallée de larmes, estre élevez en son royaume, pour y recevoir de sa miséricordieuse main les couronnes de l'éternité après les travaux & les fatigues de ce siècle. AMEN.

SERMON



* Pro-
noncé à
Cha-
renton
le 4.
Julliet
1655.

SERMON NEUVIÈSME. *

I. TIMOTH. Chap. I. vers. 19. 20.

*Laquelle (bonne conscience) quel-
ques uns ayant rejetée, ont fait naufrage
quant à la foy.*

*D'entre lesquels sont Hyménée & Alex-
andre, que j'ay livrés à Satan, afin qu'ils
apprennent par ce châtement de ne plus
blasphemer.*



HERS FRÈRES ; Les en-
nemis de la grace s'abusent
grandement, quand des ex-
hortations que l'on fait aux
fideles, ils concluent que leur perse-
verance est incertaine & douteuse. S'il
est arrêté & affermé (disent-ils) que vous
parviendrés au salut, c'est perdre le
temps & travailler inutilement de vous
exhorter à demeurer fermes en la pie-
té. C'est comme si l'on exhortoit le So-
leil de rouler tous les jours à l'entour
du monde, ou les rivieres de courir
vers

vers la mer, ou les poissons de nager Chap. II
dans les eaux, ou les autres animaux de
se tenir chacun dans son élément. Mais
ce sophisme est ridicule. Car qui ne voit
qu'il y a une extrême différence entre
la nature des hommes, & celle des ani-
maux, & des creatures inanimées? Les
astres & les fleuves se meuvent par la
force aveugle de leur nature, & les ani-
maux pareillement par les instincts, ou
par les appetits de la leur; qui les em-
portent sans qu'ils sachent ce qu'ils
font, ni la raison pourquoy il le font; Si
bien que ce seroit une extravagance
évidente de les en entretenir, puis
qu'ils n'ont point d'entendement pour
le comprendre. Mais l'homme agit
avec connoissance, & c'est la connoi-
sance qui le meut, & le fait agir; D'où
s'ensuit que pour l'obliger de continuer
dans le dessein de la piété, il est à pro-
pos de luy en remontrer les raisons &
de luy en faire concevoir la nécessité.
C'est par là que son esprit s'ébranle &
se porte à l'action. Vous me demandés
pourquoy j'exhorte le fidele, puis qu'il
perseverera; le répons que c'est pour
cela même, afin qu'il persevere, étant
d'une

Chap. I. d'une telle nature qu'il ne s'attache aux objets, que par cette connoissance, & par cette creance, que je tafche de luy en donner. La conduite de S. Paul avecque Timothée en ce lieu confirme clairement cette verité. Car encore qu'il ait témoigné ci devant que la constâce de ce sien disciple dans l'œuvre du ministere étoit certaine & déterminée selon la prediçtion, que Dieu en avoit faite, neantmoins il ne laisse pas pour cela de luy remontrer son devoir, le conjurant de se porter vaillamment en la guerre sainte ou il étoit appelé, ayant la foy & la bonne conscience, comme nous le remarquâmes dans la dernière action, que nous fîmes sur ce sujet. Et mêmes il ne se contente pas de luy avoir simplement recommandé la bonne conscience; Parce que c'est une partie infiniment nécessaire, il luy remontre le danger éminent, que courent ceux qui entreprenent l'œuvre de l'Évangile sans elle; leur arriuant infailliblement de faire naufrage quant à la foy; Et parce que les exemples nous touchent extrêmement il luy en propose deux, connus alors dans l'Église,

de

de deux personnes, qu'il nomme **Alexandre & Hyrhenée**, qui étoient tombés dans ce malheur; a quoy il ajoute encore pour luy imprimer d'autant plus vivement dans l'esprit l'horreur de cette faute, qu'il les avoit traités comme ils le meritoient, les ayant jettés hors de l'Eglise, puis que leur heresie les rendoit indignes de sa communion, & les ayant livrés a Satan, le prince de l'erreur, & de ses tenebres. Ce sont les trois points que nous traiterons s'il plaist au Seigneur, dans cette action. Premièrement le malheur, où tombent ceux, qui n'ont pas la bonne conscience, *quelques uns* (dit l'Apôtre) *l'ayant rejetée ont fait naufrage quant a la foy.* Secondement l'exemple, qu'il allegue de ce naufrage, *d'entre lesquels* (dit-il) *sont Hyrhenée & Alexandre; & enfin leur châtiment, en suite de leur revolte, Lesquels* (dit-il) *j'ay livrés a Satan, afin qu'ils apprenent a ne point blasphemer.* Dieu vueille nous conduire par son Esprit dans une meditation si importante, & nous préserver tous par sa grace & du naufrage, dont les gens de mauvaise conscience sont menacés, & de la puissance de Satan,

Chap. I. Satan, entre les mains duquel ils sont abandonnés. Quant au premier de ces trois points, il est clair que l'Apôtre en disant, *que quelques uns ayant rejetté la bonne conscience ont fait naufrage quant à la foy*, entend que l'impureté de la conscience & de la vie est la mere de l'infidelité; ainsi que la bonne conscience au contraire est la nourrisse, & la gardienne de la foy; & que comme ceux qui ont l'ame pure & saine, conservent aisément la foy, ainsi à l'opposite il est bien difficile que ceux qui l'ont impure & corrompue par les passions du vice, possèdent le tresor de la foy. Mais bien que tous les interpretes reconnoissent que c'est là l'intention de Saint Paul, neantmoins parce que les paroles, dont il se sert, pour l'exprimer, sont figurées, & metaphoriques, & tirées de la navigation, ils les prennent diversément; les uns les ajustant avec leur but, d'une façon, & les autres d'une autre différente. Je ne m'arrêteray pas à vous représenter, toutes leurs expositions, ni à examiner par le menu ce que chacun d'eux a dit de ce naufrage, dont parle l'Apôtre & du gouvernail du vaisseau

seau

seau qui y perit ; ou du port ; & de la Chap. 3
 route de sa navigation. Ce sera assés de
 vous expliquer simplement , le vray &
 naïf sens de ces paroles ; la verité ayant
 cet avantage, que sa lumiere dès qu'elle
 paroist, suffit tant pour la recommander
 & autoriser elle même, que pour des-
 couvrir la foiblesse & la vanité de tout
 ce qui s'en éloigne. Premièrement d'oe
 il faut soigneusement remarquer , que
 l'Apôtre ne dit pas simplement ; ceux
 qui ont choqué ou blessé la bonne con-
 science ; mais ceux qui l'ont *rejetée*, re-
 poussée, ou rebutée ; Car c'est ce que si-
 gnifie proprement la parole, qu'il a icy ^{à mot}
 employée ; & il s'en fert ailleurs en ce ^{mot.}
 sens, quand il demande dans l'Épître
 aux Romains, dans un lieu où il parle de ^{Rom. 11.}
 la nation des Juifs ; *Dieu dans a-t-il dé-
 bouté son peuple ?* comme nôtre Bible la ^{I.}
 traduit en ce lieu là, c'est à dire l'a-t-il
 rejeté , & repoussé arriere de luy, l'é-
 loignant, & le bannissant pour jamais,
 pour ne plus avoir aucun commerce
 avecque luy ? Icy donc semblablement
rejeter la bonne conscience, veut dire rom-
 pre tout a fait avec elle ; la chasser, &
 l'arracher de son ame, sans luy vouloir
 prêter

Chap. I. prêter l'oreille à l'avenir. Il arrive quel-
 quefois, mêmes aux plus saints, de la
 choquer, comme a S. Pierre; quand il
 Gal. 2. tenia son maistre; & depuis encore
 12. 13. quand il se laissa aller a une dissimula-
 14. tion; ne *cheminant pas de droit pied*. Car
 il ne faut pas douter; que ces mauvai-
 ses actions ne blessassent sa bonne con-
 science. Mais tant y a que s'il la cho-
 qua, il ne la *rejetta* pas pourtant. Au
 contraire il la reconnut; & l'écouta
 bien tôt après; s'étant promptement re-
 levé de sa cheute. Ceux qu'entend icy
 l'Apôtre, la chassent tout a fait de chés
 eux; ils l'étouffent par la violence, qu'ils
 luy font; se determinant par une fune-
 ste & enragée resolution de s'attacher
 aux choses; qu'elle defend & de che-
 miner dans les voyes qu'elle abhorre;
 & où elle ne veut pas les laisser aller;
 la traitant comme Balaam vouloit trai-
 ter l'animal; qui l'empeschoit de pour-
 suivre le voyage; où son avarice l'avoit
 engagé; *A la mienne volonté* (luy disoit
 ce faux prophete) *que j'eusse une épée en*
ma main: car je te tuerois a cette heure.
 Nembr. 22. 29. Ainsi ces miserables, vaincus par les
 convoitises de leurs vices; & voulant a
 quelque

quelque prix que ce soit, aller où ils les Chap. 4
 appellent, ne peuvent souffrir la voix de
 leur conscience, qui y résiste; & pour
 s'en délivrer une bonne fois la retran-
 chent de leur cœur, & la jettent hors
 de chés eux comme une pièce fascheu-
 se & importune. C'est encore ainsi que
 l'on peut prendre ce que l'Apôtre dira
 cy après des faux docteurs des derniers
 siècles, qu'ils sont *cauterisés en leur con-*^{1. Tim.}
science, pour dire qu'ils l'ont retranchée ^{4. 2.}
 avec le feu infernal de leurs vices,
 comme avec un caustique. Ce sont
 ceux-là proprement, que l'Apôtre me-
 nace du naufrage; non ceux à qui il ar-
 rive quelquefois, mais rarement de
 heurter ou de blesser la bonne con-
 science par mégarde, & par erreur plû-
 tost que par dessein; ou par surprise &
 par infirmité, dans la violence de quel-
 que grande tentation plûstot que par
 une malice délibérée; Mais ceux que
 l'amour de leurs vices a tellement
 aveuglés; qu'ils en viennent jusques à
 cet excès de rejeter tout à fait la bon-
 ne conscience, de la chasser ou de l'é-
 touffer, & retrancher pour jamais. Tous
 ceux qui en viennent là, font necessai-
 rement

chap. I. rement naufrage, n'étant pas possible que la foy & le salut subsistent dans l'ame d'aucun homme sans la bonne conscience. Car ce que l'Apôtre dit *quelques uns* presuppose bien que tous ne rejettent pas la bonne conscience, mais non que de ces quelques uns, qui la rejettent, il y en ait aucun, qui échappe le naufrage. Mais il nous faut voir en suite ce que signifie *ce naufrage quant à la foy*, dont l'Apôtre les menace. Ceux de Rome prétendent qu'il veut dire, qu'ils perdent la foy; d'où ils concluent contre nous, que la vraie foy peut défaillir & s'aneantir, étant clair, que nul ne perd, que ce qu'il avoit, & non ce qu'il n'avoit pas. Mais s'il n'étoit question d'autre chose, il seroit aisé de répondre premierement selon l'avis d'un fameux Theologien de leur parti, que sous le nom de la foy est icy entendu toute la doctrine saine & salutaire de l'Evangile, de même que l'Apôtre préd quelque fois ce mot, mettant la foy, pour l'objet de la foy, c'est à dire pour les vérités, qu'elle croit; comme ci après quand il dit *que quelques uns se rouleront sur le dos de la foy, adonnant aux doctrines des*
Diables,

Effines

in 1.

Tim. 1.

19.

Diabes, * & ailleurs quand il dit annoncer Chap. 1.
 la foy, pour signifier la predication de 1. Tim.
 l'Évangile. Secondement je pourrois 4. 1.
 encore répondre, que par la foy, dont ces Gal. 1.
 gens font naufrage, est entenduë non 2. 3.
 la foy vraye, solide, & justifiante qui est
 propre aux Eleus, mais une legere &
 mal assuree opinion de la verité de
 l'Évangile, qui est sans la charité. Car
 pour celle là nous confessons volon-
 tiers qu'elle se peut perdre & se perd
 presque toujours en effet. Et c'est d'elle,
 qu'il faut entendre la parole de l'un des
 anciens advocats de la grace, qui dit Prover.
 qu'il arrive par un juste jugement de Dieu,
 que ceux qui n'ont pas voulu exercer la cha-
 rité perdent leur foy inutile. Enfin je pour-
 rois encore dire avec un Docteur de Despen-
 Sorbonne des plus celebres de son tēps, ce susco-
 que ces hypocrites sembloient plutôt liem
 avoir la foy, qu'ils ont perduë, qu'ils ne
 l'avoient en effet, selon l'enigme de Matth.
 nôtre Seigneur, qui dit dans l'Évangile, 11. 12.
 qu'à celui qui n'a rien, cela même qu'il a lay & 25.
 sera ôtë; où il est clair que ce qu'il a, si-
 gnifie ce qu'il semble, ou ce qu'il pense 29.
 avoir, comme S. Luc * l'explique ex- Marc 4.
 pressément. Mais il n'est pas besoin 29.
 d'en Luc 9.
 26.
 Luc 8.
 18.

Chap. I d'en venir là. Car la verité est que les paroles de S. Paul ne portent pas, comme on le presuppofe fans raifon, que les hypocrites *ont fait naufrage de la foy*. Mais bien comme le vieux interprete Latin l'a expreffément traduit) *qu'ils ont fait naufrage a l'entour de la foy*. † Je fai bien, que l'on peut auffi prendre ces mots pour dire *quant a la foy*, comme les a traduits nôtre Bible; Mais tant y a que fi l'Apôtre eût entendu que ces gens ont perdu la foy, ou il eût dit fimplement, *qu'ils ont fait naufrage de la foy*, ou après avoir dit *quant a la foy*, il eût ajoûté un relatif, & dit *qu'ils en ont fait naufrage*; tout ainfi qu'en l'Epître aux Philippiens dâs une expreffion pareille, après avoir dit *quant a Christ*, il ajoute, *il nous a été donné de croire en luy*. Icy puis qu'il ne parle en pas une de ces deux faffons, mais dit fimplement que ces gens *ont fait naufrage a l'entour de la foy*, ou *quant a la foy*; il est clair & certain, que l'on n'en peut nullement induire, qu'ayant eu premierement la foy, ils l'ayent puis après perduë. Que signifie donc l'Apôtre, en difant que ces misérables *ayant rejetté la bonne confcience ont fait*

†
circa fi.
dē nau-
fraga-
uerunt.

Phil. 1.
29.

fait naufrage à l'entour de la foy, ou quant
 a la foy ? Chers Freres, il compare la Chap. I.
 vraye foy de Iesus Christ a un port, où
 la route que prenoient ces gens, les de-
 voit conduire, pour y treuver le repos
 de leur ame & leur salut. Car ceux dont
 il parle, avoient écouté l'Évangile, &
 d'abord l'avoient même ouï & receu
 avecque joye ; & en avoient en appa-
 rence embrassé la profession ; si bien
 que selon toute raison il y avoit sujet
 d'esperer, qu'ils croiroient tout de bon,
 & que cette heureuse course les porte-
 roit dans le port d'une vive & solide
 foy ; quand les passions de leur mauvaise
 conscience se levant soudainement,
 comme une tempeste violente, les
 en avoyent detournés, & au lieu de les
 laisser entrer dans ce bien-heureux
 port de salut, qui n'est autre que la foy,
 les avoient jettés dans les écueils infam-
 m s de l'erreur, où ils avoient fait nau-
 frage, c'est adire qu'ils s'y estoient per-
 dus, n'y rencontrant que la malediction
 & la mort au lieu de la grace, & de la
 vie, qu'ils eussent treuvée dans le port de
 la foy Evágelique, s'ils eussent été allés
 heureux pour y surgir. C'est là a mon

Chap. I. avis le vray sens de ces paroles , d'où il
 s'ensuit bien de vray , que ces hypocri-
 tes avoient tournoyè a l'entour de la
 vraye foy , & qu'ils avoient voguè , &
 pris leur route , comme y voulans en-
 trer ; mais non qu'ils y fussent jamais
 entrés en effet ; tout de même qu'un
 vaisseau , qui après , avoir cinglè quelque
 temps vers le port , est soudainement
 emportè par un tourbillon dans les ro-
 chers où il se brise miserablement. Il
 est vray que l'orage luy a fait perdre
 le port ; non que l'y treuvant déjà entrè ,
 il l'en ait tirè & arrachè par force ; mais
 parce qu'il l'a empeschè d'y entrer. L'ac-
 corderai bien en ce sens que la mau-
 vaise conscience a fait perdre la vraye
 foy aux hypocrites ; mais pour signifier
 qu'elle les a empeschés de l'avoir , & non
 qu'elle leur ait ôtè celle qu'ils avoient
 déjà. Car en effet ils ne l'eurent jamais ,
 bien qu'il soit vray , qu'il n'a tenu qu'à
 leur mauvaise conscience , qu'ils ne
 l'ayent eue. C'est en vain qu'un des in-
 terprètes de la communion Romaine ,
 allegue contre cette exposition , que ce
 n'est pas la foy , mais le ciel & la vie ce-
 leste , qui est le port , où nous tendons.
 J'avouè

*Effius
 sur ce
 lieu.*

J'avoue que le ciel est le grand & der-^{Chap. I.}
 nier port de toute nôtre navigation, où
 nous serons dans une pleine & éternelle
 sécurité, non seulement à l'abri, mais
 même au dessus des vents & des orages.
 Mais puis que dans tous les langages
 du monde, l'on compare à un port, tout
 ce qui met nôtre vie hors de l'agitation
 & la couvre contre l'orage, la conserve
 dans le calme, & dans le repos;
 pourquoy ne pourrions-nous représen-
 ter sous cette image la vraie foy Evan-
 gelique, qui tirant nos âmes hors des
 flots de l'ignorance, & de l'erreur, &
 des terreurs de la superstition, la re-
 çoit dans le sein de la vérité & de la
 paix de Dieu ? Et où est le Chrétien
 qui puisse nier ce qu'un ancien inter-
 prete Grec a écrit sur ce passage, que
 la foy est un port doux & paisible, qui établit
 nôtre entendement dans une parfaite tran-<sup>Theo-
phila-
ste.</sup>
 quillité. La vie céleste & l'immortalité,
 la dernière fin du Christianisme, est
 sans doute le but, où tendent les fide-
 les. Mais l'Apôtre n'a pas laissé pour
 cela de comparer aussi la foy au but, où
 nous visons, quand il dit, que quelques-<sup>1. Tim.
1.6.</sup>
 uns l'ayant manqué, se sont détournés en

Chap. I vain babill. Et il dira encore cy après
 érogⁿ en la même sorte, & avecque le même
 mot, que *quelques uns faisant profession*
 1. Tim. *d'une science faussement ainsi nommée se*
 6. 21 *sont devoyés de la foy.* Il y a mot pour mot
 dans l'original, *qu'ils ont failli le but, ou*
 2. Tim. *qu'ils n'ont pas frappé au but, a l'entour de*
 2. 18. *la foy, ou quant a la foy.* Et de rechef dans
 la deuxiesme epitre a Timothée par-
 lant de Phileté, & d'Hyménée, il dit
 encore tout de même, *qu'ils ont failli le*
but a l'entour de la verité, ou quant a la
verité, c'est a dire qu'ils s'en sont écartés
& devoyés. Et je vous prie de bien re-
 marquer cette faison de parler. Car elle
 est même en tout & par tout, que celle
 qui se rencontre dans ce texte. Il parle
 dans l'un & dans l'autre passage des
 hypocrites, que la corruption de leurs
 ames emporte dans l'herésie; les empê-
 chant de goûter la foy & la verité
 Chrétienne. Il nomme un même hom-
 me dans tous les deux lieux, assavoir
 Hyménée; Il range & construit ses pa-
 roles en même forme en l'un & en l'au-
 tre texte, disant ici *qu'ils ont fait naufrage*
a l'entour de la foy, ou quant a la foy, &
là qu'ils ont failli le but a l'entour de la
 foy.

foy, ou quant à la foy. Toute la différen- Chap. I.
 ce est qu'il compare une seule & même
 foy, ici à un port, là à un but; & nous re-
 présente les hypocrites, corrompus par
 leur mauvaise conscience, icy sous l'i-
 mage d'un marinier, & là sous celle
 d'un archer, dont l'un manque le port,
 & l'autre le but; Certainement il en-
 tend donc une même chose dans l'un
 & dans l'autre de ces passages; assa-
 voir, que le vice & la corruption d'u-
 ne mauvaise conscience empesche les
 ames, qu'elle possède, de parvenir à la
 vraie foy de l'Évangile, les en détour-
 nant, & les jettant en des erreurs, qui
 luy sont contraires. C'est ce que nôtre
 Seigneur Iesus nous enseigne clairemēt
 luy-même, lors que parlant aux Juifs
 incredules, *Comment pouvés vous croire*
 (leur dit-il) *veu que vous cherchés la gloi-* Jean 5.
re, l'un de l'autre, & ne cherchés point la 44.
gloire qui vient de Dieu seul? Il pose com-
 me vous voyés qu'il est impossible que
 une ame esclave de la vanité croye
 tout de bon à sa doctrine. Et S. Paul
 nous montre ailleurs en general, que
 cette corruption de la conscience est
 la cause de l'incredulité; quand il dit,
 que

Chap. I. que l'Évangile n'est ouvert qu'à ceux à
 2. Cor. qui le Dieu de ce siècle a aveuglé les en-
 5. 4. tendemens ; si bien que la lumière de l'É-
 vangile de la gloire de Christ ne leur resplen-
 dit point. Il veut dire que les passions
 des choses mondaines, dont le Diabolo
 remplit leurs cœurs, les aveuglent, &
 couvrent, & envelopent leurs enten-
 demens, comme d'une fumée épaisse,
 qui les empesche de voir cette claire
 & éclatante lumière de verité, qui re-
 luit en la doctrine de Iesus Christ. C'est
 ce que le Seigneur nous represente en
 deux de ses paraboles. En celle des in-
 Luc 14. vités, vous voyés que ceux qui refusent
 18. 19. de venir au festin royal s'en excusent
 20. l'un sur les boeufs, l'autre sur son herita-
 ge, & l'autre sur ses nopces ; pour vous
 montrer, que c'est la passion du vice, &
 l'attachement d'une mauvaise con-
 science aux choses mondaines, qui em-
 pesche les hommes de recevoir la dou-
 ce & salutaire nouvelle de l'Évangile
 de Dieu. Dans la parabole du Semeur,
 pareillement, il nous fait voir, que ce
 sont les craintes, ou les soucis du mon-
 de, c'est adire les passions d'une mau-
 vaise conscience, qui font que la semence
 ce de

Math.

23. 18.

25. 22

ce de la parole Evangelique, ne peut Chap. 8.
 prendre racine dans le cœur. Là il nous
 propose des gens, qui frappés d'abord
 de la beauté de cette sainte doctrine,
 & de la magnificence de ses promes-
 ses, Roient & la recoivent avec joye,
 Mais qui en ayant puis après mieux re-
 connu la nature, & veu la nécessité
 qu'elle nous impose de renoncer a l'aide
 de la chair, & aux dolces du peché, se
 scandalisent incontinent, & en aban-
 donnent laschement la profession, pour
 ne pas perdre la jouissance de leurs vi-
 ces. C'est ce qui arriva au jeune hom- Matth.
 me, qui s'adressa gayement a Iesus 19. 16.
 Christ, & en apparence avec résolution 20.
 de luy obeir. Mais quand il ouit que
 pour le suivre il faut renoncer au mon-
 de & a soy-même, il se retira tout tri-
 ste. Il s'en treuve aussi, qui ne laschent
 pas le pied des le premier coup, & ren-
 dent quelque combat avant que de
 plier, leur conscience resistant quelque
 temps au vice; mais qui étant peu a peu
 vaincus, se determinent enfin au mal,
 & se resolvent de demeurer dans le
 party du vice. C'est ce que l'Apôtre
 appelle *rejeter la bonne conscience.* Puis
 en

Chap. I.

en étant une fois-là , pour defendre ou excuser leur mauvais choix ils combattent la verité, & embrassent diverses erreurs, chacun selon le caprice de sa passion. C'est ce qu'entend S. Paul, quand il dit qu'ils font naufrage a l'entour de la foy. C'est pourquoy nôtre Seigneur demande pour reconnoitre & embrasser son Evangile des ames franches de ces violens attachemens du vice; & qui en bonne conscience ne cherchent que la volonté de Dieu; *Si quelqu'un (dit-il) veut faire la volonté de mon Pere, il connoitra de la doctrine, a sçavoir si elle est de Dieu, ou si je parle de par moy-même.* Au reste il n'est pas difficile de comprendre pourquoy, ceux qui ont une fois rejetté la bonne conscience, font naufrage quant a la foy. Premièrement la nature des choses mêmes les y cõduit. Car chacun croyant aisément ce qu'il desire, & ayant au contraire une grand' difficulté a se persuader, que ce qu'il abhorre, soit veritable, il ne faut pas s'étonner, que ceux qui ont rejetté la bonne conscience, ne puissent croire l'Evangile, qui l'établit. Voulant mal-faire, & mettant leur bon-heur a vivre dans

dans le vice , ils prennent facilement Chap. I.
 en haine la discipline , qui choque leur
 passion. Et afin que le respect de ses
 enseignemens, ou la crainte de ses me-
 naces ne troublent point leurs delices,
 ils se mettent d'as la fantaisie , que tout
 ce qu'elle dit ne sont que des fables in-
 ventées par des esprits ou malades , ou
 malicieux. La premiere de ces deux
 erreurs fait les profanes & mondains,
 qui sans se piquer beaucoup au jeu se
 moquent de la doctrine de l'Évangile,
 comme d'une resverie , comme d'un
 ouvrage de la melancholie, selon le ju-
 gement que Festus faisoit de S. Paul, Act. 26.
 que son grand savoir aux lettres le met-
 toit hors du sens. 24. Mais de la seconde
 erreur naissent les heretiques , a qui la
 haine de la verité a fait entreprendre
 de la choquer, & de la combattre, & de
 luy opposer diverses fausserés, la plus-
 part accommodées aux interests de
 leur passion. Ainsi voies-vous, que le
 vice d'une ame, qui a rejeté la bonne
 conscience , l'emporte de soy-même
 dans le naufrage de la verité. Mais il
 faut encore ajoûter, qu'ouvre la nature
 des choses mêmes, le jugement de
 Dieu

SER I. Dieu pousse aussi ces méchants dans les
 écueils de l'incrédulité, & de l'erreur,
 les abandonnant, & leur donnant pour
 juste salaire de leur iniquité, un esprit
 reprouvé, capable de croire les men-
 songes les plus grossiers, & de digérer
 & de soutenir les extravagances les
 plus énormes. C'est ce qui s'est veu par
 expérience, & dès le commencement
 du Christianisme, & du temps de nos
 peres, où il s'éleva divers imposteurs,
 qui ayant malheureusement fait nau-
 frage a l'entour du port de la vraye foy,
 avancerent dans le monde des heresies
 si monstrueuses, & si bizarres, que nous
 avons de la peine a croire qu'elles ayent
 jamais peu entrer dans la pensée d'au-
 cune creature raisonnable. L'Apôtre
 en nomme ici deux expressément, ajoutant
 après avoir parlé de ceux qui
 avoyent fait naufrage quant a la foy,
Entre lesquels (dit-il) sont Hérodes &
Alexandre. Ces deux miserables ont
 été des plus anciens patriarches des he-
 retiques & comme les premiers nais de
 Satan, qui eurent l'audace de lever l'en-
 seigne de l'erreur dès le temps des Sa-
 Apôtres, & de combattre ces grands
 hommes

hommes en face. Nous n'en savons pas Chap. I
l'histoire. Mais il paroît assés par l'é-
chantillon, que S. Paul nous en montre
ailleurs, que leur doctrine étoit égale-
ment & pernicieuse & extravagante.
Car il dit expressément dans la deu-
xième Epître à Timothée, qu'Hymé-
née l'un de ceux qu'il nôme en ce lieu,
avec un sien compagnon appelé Phile-
te, dogmatifioit effrontement, que la res- 2. Tim.
surrection est déjà venue; Et il y a grand' 2. 18.
apparence à ce qu'estiment quelques
uns des interpretes, qu'ils étoient de
ceux qui donnoient à l'Apôtre l'occa-
sion d'écrire le quinzième chapitre de
la première épître aux Corinthiens, où
il establit divinement le mystere de la
resurrection des morts. Quant à Ale-
xandre, il semble que ce soit celui, dont
S. Paul se plaint expressément ailleurs,
le nommant *Alexandre le forgeron*, & di- 2. Tim.
sant qu'il luy a fait sortir beaucoup de maux. 4. 14.
D'où il paroît qu'à l'erreur il avoit en-
core adjoué une haine furieuse contre
la verité, jusques à persécuter ceux qui
la preschoient. Et cela rend fort pro-
bable la conjecture de ceux, qui esti-
ment que ce méchant forgeron est
encore

Chap. L encore l'Alexandre, dont il est parlé
 Act. 19. dans le dix-neufviesme chapitre des
 33. Actes, que les Juifs mirent en avant
 pour parler au peuple d'Ephese dans
 l'émeute suscitée par Demetrius; a des-
 sein ce semble de justifier les Juifs, &
 de les décharger de la cause, qui avoit
 allumé cette sedition, en faisant tom-
 ber la haine toute entiere sur S. Paul,
 & sur les Chrétiens. Et il fut choisi pour
 cet effet comme une personne fort pro-
 pre pour les accuser, parce qu'ayant été
 de leur profession, il savoit exactemēt
 leur religion, & en pouvoit parler avec
 plus de couleur, que nul autre. C'est
 tout ce que nous savons de ces deux
 mauvais hommes icy nommés par l'A-
 pôtre. Et ce ne seroit pas une grand'
 perte pour nous, quand bien l'histoire
 & la doctrine de tous les autres here-
 tiques anciens & modernes seroit aussi
 bien ensevelie dans l'oubli, que celle
 de ces deux imposteurs. C'est assés que
 nous sachions les deux choses, qu'en dit
 icy S. Paul, l'une qu'ayant rejetté la bonne
 conscience, ils avoient fait naufrage quant
 a la foy; & l'autre qu'il ajoute en suite,
 que les voyant dans cet état, ennemis
 déclarés

declarés de la foy, & auteurs & do-^{Chap. I.}
 cteurs de l'heresie, *il les a livrés a Satan,*
afin qu'ils apprennent (dit-il) de ne point
blasphemer. Tous sont d'accord, qu'il
 entend qu'il les a retranchés de la
 communion de l'Eglise, qui est la der-
 niere des censures Ecclesiastiques, que
 l'on appelle *l'excommunication.* Car l'E-
 glise étant le royaume de Dieu & de
 son Christ, qu'il daigne éclairer de la
 lumiere de sa verité, & couvrir de la
 protection de sa grace, ce qui est hors
 de là est sous la domination de Satan, si
 bien que les pecheurs, qui sont excom-
 muniés, étant jettés hors de l'Eglise, il
 est évident qu'ils demeurent sous la
 main de l'ennemi, durant tout le temps
 qu'ils sont dans ce miserable état, jus-
 ques a ce que touchés de l'Esprit de
 Dieu, ils reviennent a eux, & se recon-
 cilient avec son peuple. C'est donc in-
 dubitablement ce châtement qu'en-
 tend l'Apôtre, quand il dit qu'il a livré
 Alexandre & Hymenée a Satan; & ail-
 leurs il parle encore en la même sorte;
 quand il dit de l'incestueux de Corin-^{1. Cor.}
 the, qu'il a arrêté ou resolu, *qu'il soit li-*^{5.5.}
vré a Satan. Mais si outre cette peine
 Ecclesia-

Chap. I. Ecclesiastique , qui separe les pecheurs de la communion du peuple Chrétien; les Apôtres ; en infligeoyent encore quelque autre corporelle à ceux qu'ils excommunioient, les faisant tourmenter sensiblement en leur chair par le ministere de Satan, a qui ils les livroyét; ce n'est pas une chose aisée a decider. Il est vray qu'une grande partie des interpretes , & sur tout les anciens, le tiennent ainsi; Mais il s'en treuve de fort considerables , qui en ont un autre sentiment. Et parce que la chose est obscure & que les raisons alleguées de part & d'autre, sont peu en nombre , & d'ailleurs assés foibles, le meilleur est a mon avis de laisser là cette disputes d'autant plus qu'elle n'est ni fort importante ni fort utile. Remarquons plutôt que de quelque nature , que fust cette punition , soit quelle excommuniast simplement les pecheurs , soit qu'elle fust conjointe avec quelque vexation , & affliction secrete en leur corps ; toujours est-il bien certain, que le dessein des Apôtres en l'exerçant étoit de corriger & d'amander les pecheurs, & non de les perdre , ou de les détruire.

Voyés

Est. in

1. Cor.

5. 5.

détruire. Et c'est ce que l'Apôtre nous montre ici expressément, quand après avoir dit, qu'il a livré ces deux faux docteurs à Satan, il ajoûte, *afin qu'ils apprennent à ne plus blasphemer.* Il leur donnoit là (me dirés vous) un étrange Maître, les livrant à Satan, c'est à dire au pere des blasphemes pour leur apprendre à ne point blasphemer. A cela je répons, qu'il est vray que Satan n'enseigne jamais que du mal aux hommes, & que bien loin de les retirer de leurs blasphemes, il desire ardemment de les y plonger le plus avant qu'il peut; & fait tous ses efforts pour en venir à bout. Mais bien que ce soit là l'intention & la volonté de cet esprit impur & meurtrier; tant y a que le dessein, & la fin de ce châtiment est dans la pensée de l'Eglise d'amander & de sauver le pecheur, & il sert aussi quelque fois à cela; & produit cet effet en luy. Car considerant le lieu d'où il a été chassé, à sçavoir de la communion de Dieu & de son peuple, & celuy où il a été relegué, en la société du Diable, & des meschans voyant que chacun des fideles se retire d'avec que luy, & le fuit,

Chap. I. comme, un homme pestiferè, & que nul d'eux ne le void ni ne le rencontre sans gemir, & le pleurer comme une personne perduë ; s'il n'est extrêmement endurci, & de tout point incorrigible, il n'est pas possible, que tout cela ne le touche, & ne luy donne de la confusion & du regret; qui luy ouvrant l'esprit pour examiner sa cause dans le secret de sa conscience, le conduit a la reconnaissance de ses fautes, & a la repentance, pour renoncer de là en avant, a ses blasphemes; soit aux erreurs cōtraires a la saine doctrine de l'Evangile, qui deshonorant Dieu & sa verité sont assurément des blasphemes; soit a ses médisances contre le Seigneur & sa doctrine, que ces imposteurs ont coutume de déchirer outrageusement. Ailleurs l'Apôtre témoigne que c'estoit aussi pour une pareille fin, qu'il avoit livré le Corinthien incestueux a Satan, a la destruction de la chair (dit-il) afin que

1. Cor. 5. l'Esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jesus, c'est a dire pour mortifier en luy les affections de la chair par la confusion de ce châtiment, afin que l'ardeur du peché étant éteinte, son esprit s'amende,

&c

& en suite de sa repentance, ait un jour Chap. I.
part au salut glorieux de nôtre Sei-
gneur. En effet quant a celui-ci, la
chose répondit au dessein de l'Apôtre;
étant clair par la deuxiesme epître aux
Corinthiens, que le pecheur fit son pro-
fit de ce chatiment, & se remit en un 2. Cor.
2.6.7.8.
état si louable, que S. Paul ne travailla
pas moins pour sa consolation, qu'il
avoit fait auparavant pour sa correction.
Mais quant a Alexandre, & a Hyme-
née, il ne paroît point, qu'ils se soyent
amandés, & S. Paul étant déjà au bout
de sa course en écrit de telle sorte en sa
deuxiesme epître a Timothée, qu'il est
clair qu'encore alors ils persistoyent dâs
leur endurcissement. Mais quelque fin
qu'ait eu leur apostasie, c'est assés de
sçavoir que S. Paul fit son devoir; les
châtiant severement, comme le me-
ritoit la grandeur, le scandale de leur
faute; & neantmoins avec un esprit si
constant dans la charité, que quelque
méchans, qu'ils fussent, il souhaittoit
leur salut, & ne les frappoit de cette
terrible censure, qu'a dessein de les y
ramener. C'est là Fideles, ce que l'A-
pôtre dit a Timothée de la bonne
conscience

Chap. I.
CN

conscience & du naufrage de ceux, qui la rejettent, & de la peine, dont il les châtie, afin que le tout luy serve d'exemple dans l'exercice du S. Ministère, tant pour se conserver luy-même dans la pureté de la foy, que pour bannir de l'Eglise ceux qui la violent par les erreurs, que leur mauvaise conscience leur fait inventer & debiter entre les Chrétiens. Mais S. Paul n'a pas écrit ces choses pour Timothée seulement. Elles nous regardent aussi, & tous les vrais disciples du Seigneur. Meditons les donc soigneusement, je vous prie mes Freres, & en tirons les enseignemens qu'elles nous donnent soit pour l'instruction de nôtre foy, soit pour l'édification de nos mœurs. Premièrement ce que pose le S. Apôtre, *que ceux qui rejettent la bonne conscience font naufrage quant a la foy*, vous montre clairement combien est faux le prétendu privilege d'infallibilité, que ceux de Rome attribuent à leurs Papes, & dont ils font le fondement de leur religion & de leur Eglise. Car puis que la rejection de la bonne conscience cause le naufrage quant a la foy, certainement si la foy des

des Papes ne defailloit jamais, la bonne conscience ne leur manqueroit jamais non plus. Si Dieu leur avoit donné l'une de ces graces, il leur auroit aussi donné l'autre, & n'auroit pas été moins soigneux de conserver leur conscience que leur foy. Et neantmoins ils confessent, que la conscience de leurs Papes tombe souvent dans un tres-mauvais estat; & leurs historiens nous en fournissent un grand nombre qui avoient tellement perdu toute conscience, pour honneur, & toute pudeur, qu'eux mêmes les nomment des monstres. Il faut donc qu'ils avouent aussi, que non seulement il étoit possible que ceux-là fissent naufrage quant à la foy, mais qui plus est, qu'il n'a pas même été possible qu'ils n'aient fait ce naufrage. Autrement l'oracle de l'Apôtre seroit faux, que ceux qui ont rejeté la bonne conscience ont fait naufrage quant à la foy. Il est vrai que le Seigneur Iesus promit à S. Pierre que sa foy ne defaudroit point. Mais aussi voyés-vous que pour accomplir sa promesse il conserva la bonne conscience de son Apôtre. Et côme nous avoions que sa foy n'a jamais defailli; aussi nos

Luc 22.
32.

Chap. I. adversaires ne nieront pas comme je
 croy, que jamais il n'a reje'te la bonne
 conscience. Si cette promesse du Sei-
 gneur appartenoit donc aussi aux Papes
 de Rome, il ne faut pas douter, que
 pour affermer leur foy il n'eust mainte-
 nu leurs consciences en bon estat, com-
 me celle de S. Pierre. Il ne l'a pas fait,
 comme ils sont contraints de le recon-
 noitre; Qui ne voit donc que ce qu'ils
 presument de l'infalibilitè de leur foy,
 n'est qu'un songe? Le ne touche point
 pour cette heure, ce que l'Ecriture
 nous enseigne ailleurs, que la foy pu-
 rifie nos cœurs, & y fait habiter Jesus
 Christ, qu'elle nous met en paix avec
 Dieu, qu'elle nous justifie, & nous sau-
 ve; choses qui seront toutes fausses, s'il
 est vray côme ils le disent qu'un Pape
 puisse avoir un cœur plein des passions
 les plus impures, & y avoir même Be-
 lial y regnant a son plaisir, & estre en
 une eternelle guerre avec Dieu, & n'a-
 voir ni justice ni salut; & neantmoins
 avecque tout cela avoir une foy entie-
 re. Mais n'est-ce pas une illusion toute
 manifeste, de nous vouloir faire croire
 qu'un homme puisse estre un méchant,
 un

Act. 15.
 Eph.
 Rom. 5.
 I.
 Rom. 3.

un scelerat, un monstre, & qu'il ne puisse Chap. I.
se neantmoins estre infidele ? & que
Dieu qui hait mortellement le vice &
l'iniquité ne se soit pas au moins reser-
vè le droit de retirer sa verité & sa foy
de l'ame des Papes quand il leur arrive
de renoncer a l'honneur, & a la con-
science ? & qu'il soit obligè de laisser
encore alors ses joyaüs celestes dans un
égoût de toute vilenie, & dans un re-
paire de Demons ? & que luy enfin qui
est si jaloux de l'honneur de sa parole,
qu'il ne peut souffrir qu'un méchant la p. 50.
prononce, l'estimant falie & profanée 16.
quand elle passe par sa bouche, ait vou-
lu en attacher pour jamais l'oracle a un
ordre de gens qui peuvent estre vi-
cieux, & corrompus au dernier point,
& qui l'ont été quelquefois en effet dur-
rant plus d'un siecle entier ? Mais qu'est-
il besoin de disputer que les Papes peu-
vent tomber en des erreurs cōtraires a
la foy, puis qu'il est clair qu'ils y sont
tombés en effet ? La qualité de leurs
erreurs en découvre assés l'origine. Car
puis qu'elles servent presque toutes vi-
siblement aux interests de l'avarice, de
l'ambition, & de la superstition ; qui
peut

Chap. I. peut douter que ces vices ne les aient
 inspirées & formées ; qu'elles ne soient
 nées de là ; & non de l'esprit de Dieu,
 ni de la bonne conscience des hom-
 mes ? Par exemple cette infallibilité,
 dont nous parlons, & qui est la plus dan-
 gereuse de toutes les erreurs du Pape,
 n'a été inventée que pour le mettre
 à couvert de tout ce que l'on pourroit
 luy reprocher ; pour rendre sa dignité
 inviolable, & pour l'élever au dessus de
 tous les hommes ; entre lesquels il ne
 s'est jamais treuvé personne, qui ait eu
 la hardiesse de s'attribuer rien de sem-
 blable. Je laisse ses autres erreurs, dont
 chacun voit assez la vifée ; le celibat de
 ses prestres, les vœux de ses moines,
 les dévotions de ses temples, & de ses
 images, ses indulgences, & ses bulles, le
 feu de son purgatoire, ses prieres, & ses
 suffrages pour les morts, le sacrifice de
 ses autels, la transsubstantiation de son
 hostie, sa confession auriculaire, & au-
 tres semblables choses, évidemment
 tres-commodes a ses interests. Et quant
 a la recrimination de l'un des docteurs
 de son party qui écrivant sur ce passa-
 ge, dit que c'est la mauvaise conscien-
 ce,

Etiam.

ge, & l'amour de la liberté charnelle, Chap. I.
qui nous fait combattre leurs vœux &
leur celibat, & leur pauvreté Évan-
gelique, & leurs jeusnes, & le mérite qu'ils
donnent aux bonnes œuvres, je répons
en un mot que nous combattons ces
choses, parce que Dieu ne les a point
enseignées, & que nous n'osons les re-
cevoir en nôtre foy, parce que nous ne
les treuvons point en sa parole. Car
pour le libertinage qu'il nous reproche,
il ne faut que faire un paralelle de nô-
tre condition & de la leur, pour juger
dans lequel des deux parvis la chair est
le plus a son aise, où dans le leur, qui
jouist d'une entiere prosperité mondai-
ne, & qui la prend même pour l'une de
ses marques, ou dans le nôtre qui ge-
mit presque par tout sous cette croix du
Seigneur, que nous reconnoissons vo-
lontiers, pour l'enseigne de nos trou-
peaux affligés. Mais il faut laissera Dieu
le jugement de l'accusation moqueuse
de ces gens; qui ayant tout a souhait sur
la terre, insultent a nôtre misere, en fei-
gnant, que c'est pour nous mettre plus
au large que nous nous sommes jettés
dans les fers, & que c'est pour estre
mieux

Chap. I. mieux avecque le monde, que nous avons embrassé la profession, qu'il haït & persecute le plus. Je viens au second enseignement que nous devons tirer des paroles de l'Apôtre; qui est que puis qu'il n'est pas possible d'entrer dans le port salutaire de la foy, si l'on n'a la conscience bonne, nous ne devons pas nous étonner que peu de gens goûtent aujourduy la foy, & sa verité; chacun voyant assés combien la pureté de la conscience, & l'intégrité de l'ame est rare dans le monde. Mais l'apostasie d'Hymenée & d'Alexandre nous ôte aussi le scandale, que nous prenons quelquefois du changement de ceux qui nous quittent. Car ces deux hommes avoient eu du nom entre les Chrétiens; & neantmoins ils n'abandonnerent pas seulement la droite foy; Ils firent même une secte, & forgerent des heresies. Si cela est arrivé sous les yeux des Apôtres, & dans l'admirable lumiere de leur divine predication, pourquoy trouvons-nous estrange, qu'il y ait aujourduy dans cette lie des fiocles des ames lâches, ou vicieuses, qui laissent la profession de la verité pour embrasser

embrasser celle de l'erreur ? Mais l'ex-^{Chap. I.}communication de ces deux imposteurs nous montre aussi d'une part, que l'Eglise doit avoir une discipline severe cõtre toutes les personnes scandaleuses ; & de l'autre que ceux là s'abusent bien fort , qui pour favoriser l'humeur des mal nommés Nicodemités pretendent ; que l'Apõtre laissoit dans la communion de l'Eglise ceux-là même, qui nioient la resurrection de la chair entre les Corinthiens. Ce lieu nous fournit une preuve convaincante contr'eux ; où vous voyés que l'Apõtre excommunie expressément Hymenée ; c'est a dire les personnes entachées de cette abominable erreur. Mais chers Freres, le principal fruit, que nous avõs a recueillir de la leçon de l'Apõtre, c'est qu'il nous faut garder nos consciences nettes, & purifier nôtre vie de toutes les ordures du vice, tenant pour une maxime certaine que le naufrage est inevitable , a tout homme, qui a rejeté la bonne conscience. Ne vous fiés point a la vivacité de vôtre esprit, a l'assiduité de vôtre étude, au travail de vôtre lecture , au tresor que vôtre me-
moise

Chap. I. moire conserve, de ce que vous avés
 oui dans l'Eglise. Tout cela ne sera pas
 capable de vous faire goûter la verité
 de l'Evangile, & beaucoup moins de
 la retenir, si vous n'avés une bonne
 conscience. Alexandre & Hymenée
 avoient oui les enseignemens de l'A-
 pôtre; ils avoient veus les lumieres; mais
 ces grands avantages ne leur servirent
 de rien. Ils tournoyèrent a l'entour
 du port salutaire de la foy; mais ils ne
 le peurent gagner; ils firent naufrage a
 l'entrée; parce qu'ils avoient rejeté
 la bonne conscience. C'est encore la
 vraie cause qui empesche aujourd'huy
 tant de gens d'entrer dans ce port de
 la foy, & qui en éloigne tant d'autres,
 qui en approchoient; l'avarice, ou l'am-
 bition, ou la luxure, & en un mot l'a-
 mour du mode, les faisant tous échouer
 sur divers écueils; mais dans un même
 malheur. Car cōment une conscience,
 qui admire les richesses de la terre, qui
 adore ses vanités, & soupire après les
 plaisirs, peut-elle, je ne diray pas croi-
 re & embrasser, mais souffrir seulement
 la doctrine de la croix, qui nous oblige
 des l'abord à mourir au monde, & à
 nous

nous mêmes, pour ne vivre que dans le Chap. I.
ciel, avecque Iesus Christ? Mais quand
bien cela seroit possible, Dieu ne per-
mettra jamais que la foy d'une verité si
sainte loge dans les ordures, & avec-
que les poisons d'une mauvaise con-
science; Il l'en viendroit plutôt arra-
cher luy-même, si la nature pouvoit
souffrir, que deux choses si contraires
se treuvassent ensemble dans une mê-
me ame. Si nous craignons donc le
naufnage, si nous aprehendons la sen-
tence de l'Apôtre, qui est un certain
prejugé de celle de Dieu, si nous avons
horreur de Satan, & de sa main, & de
sa puissance, a qui tous les compa-
gnons d'Alexandre ou d'Hyménée se-
ront livrés, ou des ce present siecle, ou
du moins en celuy qui est a venir,
Freres bien-aimés, gardons nos cœurs
sur toutes choses, & y maintenons
la bonne conscience en son entier;
Qu'elle soit le gouvernail de nôtre
course, pour nous introduire & con-
server fidelement dans le divin port
de la foy, où nous serons en seureté
contre les vents & les orages de l'en-
fer

& du monde , jusqu'a ce que le Seigneur Iesus nous retire auprès de luy, dans le sanctuaire eternal de sa vie & de sa gloire. AMEN.

SERMON





S E R M O N D I X I E S M E. * * *Pro-
noncé*

I. T I M O T H. Chap. II. vers. 1. 2. 3. *Cha-
ranton
le 1.
Aoust
1655.*

*L'admoneste donc qu'avant toutes choses
on fasse requestes, prieres, supplications, &
actions de graces pour tous hommes.*

*Pour les Roys, pour tous ceux qui sont
constitués en dignité, afin que nous puissions
mener une vie paisible & tranquile, en toute
pieté & honesteté;*

*Car cela est bon, & agreable devant Dieu
notre Sauveur.*



H E R S F R E R E S ; La priere
est le plus excellent, & le
plus necessaire de tous les
exercices de la pieté. C'est
un tesmoignage de nôtre foy en Dieu,
& la plus douce partie du commerce
religieux, que nous avons avecque luy.
Car en priant nous confessons haüte-
ment qu'il y a un Dieu dont là provi-
dence gouverne le monde; & daigne
avoir soin de nous & de nos affaires;
x selon

Chap.

I l.

Rom. 10.

14

selon ce que dit l'Apôtre, *comment iur-*
voqueront-ils celuy en qui ils n'ont pas
creu? En nous adressant a luy, nous
 reconnoissons qu'il est, & en luy de-
 mandant nos necessités, nous faisons
 profession de croire, que c'est de sa vo-
 lonté & de sa puissance que dépend
 nôtre bien, comme de la premiere
 source de l'estre, de la vie, & du mou-
 vement des creatures. Et ceux d'entre
 les sages Payens, qui niant la providen-
 ce ne laissoient pas de retenir la priere
 & le service de la divinité, se moquoient
 eydemment du monde. Car qui ne
 void que c'est une illusion toute pure de
 demander nôtre bien a celuy que nous
 estimons ne vouloir, ni ne pouvoir
 prendre aucune connoissance de nous,
 ni de nos affaires? & que si le soin des
 hommes & des choses du monde est
 capable de troubler le repos de Dieu,
 comme l'enseignoit cette Philosophie
 extravagante, ce seroit l'offenser, &
 choquer sa felicité de luy adresser
 des prieres? Mais outre la gloire que la
 priere donne a Dieu d'estre le Seigneur
 de toutes choses, & la cause souveraine
 de nôtre bien, elle contient encore une
 recon-

reconnoissance tres-expresse de la foiblesse & pauvreté de nôtre nature. Car en cherchant le bien de nos corps & de nos ames en Dieu, nous avouons que nous n'avons rien en nous mêmes qui puisse ou nous l'acquiesir, ou nous le conserver, c'est à dire que nul des hommes quelque force de corps & d'esprit, qu'il ait, n'est capable de se rendre heureux de soy même. Ainsi vous voyés que la priere est une protestation des deux premiers principes de la pieté, qui reconnoît d'une part la providence, & la grace de Dieu, & de l'autre la vanité de nôtre propre nature. Mais il paroît aussi clairement, qu'elle n'est pas moins nécessaire, qu'excellente. Car puis qu'il est un Dieu, souverainement bon, sage, & puissant, qui a seul dans ses tresors en une pleine & inépuisable abondance, les biens, dont nous avons besoin pour estre heureux, & qui d'ailleurs est infiniment liberal & communicatif; il s'ensuit évidemment, qu'il est de nôtre devoir de luy présenter continuellement nos supplications en toute humilité, & reverence pour obtenir ses grâces; & que manquer à cela

Chap.
II.

est nous rendre indignes de ses fa-
veurs ; puis qu'il n'est pas raisonnable,
qu'elles soyent communiquées a des
ames, qui les méprisét si fort, qu'elles ne
daignent pas mêmes les demander a
celuy qui en est l'auteur. Ces sentimens
sont d'une justice & d'une verité si évi-
dente, ou pour mieux dire si éclatante,
qu'ils paroissent même dans les plus
épaisses tenebres de l'ignorance du
genre humain , ne se treuvant point
de religion parmi les nations, quelque
folle & grossiere qu'elle soit d'ailleurs,
qui n'ait ses prieres, & ses oraisons, &
qui n'en conte l'usage pour l'une des
principales parties de la devotion,
qu'elle ordonne. Et bien que la sagesse
des Grecs fust extremement fiere, &
qu'elle presumast infiniment de la pre-
tendue souveraineté de son franc arbi-
tre, jusques a s'égalier & a se preferer
mêmes quelquefois au plus grand de
tous leurs Dieux; si est-ce qu'après tou-
tes ces vaines équipées de leur or-
gueil, contraints par le sentiment mê-
me de la nature, ils admettoient l'usa-
ge des prieres; Les plus modestes d'en-
tre eux en reconnoissent & établissent
mêmes

mêmes la nécessité avoiant franchement, que ce n'est pas assés de nous étudier & exercer aux choses bonnes & honnestes, comme s'il étoit en nous de les faire, & d'y reussir de nous mêmes & sans le secours de Dieu; mais qu'il faut ajouter la priere a nôtre travail, comme la forme a la matiere; c'est a dire comme l'acte seul capable de luy donner sa perfection, qu'autrement se seroit embrasser une vertu athée & impie; c'est a dire une chimere qui ne peut estre en la nature; puis que la pieté & la religion envers Dieu est la source de la vraye vertu, & la semence de tout ce qu'il y peut avoir de bien en nous, comme ils le reconnoissent fort bien eux-mêmes; jusques a écrire en termes exprés, qu'il n'est pas possible qu'un athée ne soit aussi insensé. Mais comme la religion Chrétienne, seule vraye & celeste, nous a découvert incomparablement mieux, que toutes les autres la nature, la bonté, la providence, & la grace de Dieu, & la misere & le neant de l'homme; aussi nous a-t-elle beaucoup mieux instruits de la nécessité, & des fruits de la priere. Il n'y a qu'elle a

Chap.
11.

vray dire qui en ait établi le droit & le-
gitime usage ; nous la commandant,
comme l'ame de la pietè , & la plus no-
ble partie du service divin ; qui s'étend
en toute nôtre vie, n'y ayant pas un de
nos âges, ou de nos jours, pas une de
nos conditions ou dispositions, que la
priere ne doive accompagner. C'est la
consolation de nos ennuis, l'addoucif-
sement de nos amertumes, nôtre refuge
dans l'adversité, la délivrance de
nos maux, l'ornement de nôtre prospé-
rité, la couronne de nos joyes, le sel de
nos biens, qui nous en assaisonne &
conserve la possession; Elle éteint la co-
lere de Dieu, elle détourne les foudres
du ciel, elle attire ses benedictions; elle
élargit nos cœurs, elle met la paix dans
nos consciences, & épand dans nos
entrailles le sentiment de Jesus Christ,
& nous fait goûter dès ce siecle les pre-
mices de son bien-heureux royaume.
C'est pourquoy le S. Apôtre après avoir
recommandé a son disciple Timothée
dans le chapitre precedent la verité de
l'Evangile, pour la retenir en sa pureté
contre les fraudes de la seduction, & la
lascheté de l'apostasie, voulant mainte-
nant

nant luy parler des devoirs & exerci- Chap.
 ces de cette discipline divine, com- 11.
 mence à bon droit par l'ordre qu'il luy
 donne des l'entrée de ce deuxiesme
 chapitre, de former l'Eglise à la priere,
 à presenter continuellement à Dieu
 des requestes & supplications, non seu-
 lement pour les fideles, mais mêmes
 pour tous les hommes; & particulie-
 rement pour les Roys, & les magistrats,
 comme pour ceux qui tiennent entre
 leurs mains les sources de la paix &
 tranquillité publique; ajoutant que c'est
 chose bonne & agreable à Dieu; que
 nous leur rendions cet office charita-
 ble. Ses paroles sont si claires, qu'en
 les oiant vous y avés peu remarquer ce
 sens de vous mêmes. Ayant à vous en-
 entretenir, nous considererons, s'il
 plaist au Seigneur; premierement l'ex-
 hortation ou admonition de l'Apôtre,
*qu'avant toutes choses au face requestes,
 prieres, supplications, & actions de graces;*
 Puis en deuxiesme lieu le sujet de ces
 prieres, c'est adire pour qui il veut qu'ô
 les face, *pour tous hommes* (dit-il) *pour
 les Roys, pour tous ceux qui sont constitués
 en dignité.* En troisesme lieu, la fin, ou

l'effet de ces prieres; afin (dit-il) que nous puissions mener une vie paisible & tranquille en toute pieté & honnesteté. Et enfin en quatriésme & dernier lieu nous toucherons brievement la raison de ce devoir, qu'il met en avant en ces mots; Car cela est bon (dit-il) & agreable a Dieu notre Sauveur. Pour le premier de ces quatre points, l'Apôtre l'exprime en ces mots, L'admoneste donc qu'avant toutes choses on face requestes, prieres, supplications & actions de graces. Quand il dit d'abord j'admoneste donc, c'est seulement, pour reprendre son premier discours, & non pour induire proprement, ce qu'il ajoute des paroles immédiatement precedentes, comme si c'en étoit la suite. Car ce qu'il ordonne ici de faire des prieres pour tous hommes, ne se peut tirer de ce qu'il disoit ci devant du châtiment d'Hyménée, & d'Alexandre, qu'avec violence, & par une grande chaîne de raisonnemens éloignés. Mais parce qu'après avoir commencé le dessein de cette épître, qui étoit d'avertir Timothée des choses necessaires a l'edification de l'Eglise d'Ephese, où il l'avoit laissé,

il a

Il a fait une digression assez longue à l'occasion des faux docteurs, dont il a chatié la temerité, maintenant pour revenir à son premier & principal sujet, il dit, *l'admoneste donc qu'avant toutes choses on face prieres*; Ayant nettoyé la chaire de l'Église de la doctrine étrangere, des fables, & des genealogies des seducteurs, & l'ayant toute remplie de la seule predication de l'Évangile, voions desormais (dit-il) les autres exercices, où il faut occuper les Chrétiens, après les avoir instruits en la verité. *l'admoneste donc qu'avant toutes choses tu les formes à la priere.* Il y en a qui ont estimé qu'il regle particulièrement les prieres publiques, qui se font dans les saintes assemblées du peuple de Dieu; l'avouë qu'il les comprend aussi dans cet ordre; mais non à l'exclusion des particulieres de chaque fidele. Car il parle en general pour tous les Chrétiens & ci après quand il reprend ce discours, il dit expressément que *les hommes fideles fassent priere en tout lieu*; ce qui s'étend necessairement aux prieres particulieres aussi bien qu'aux publiques. Il entend donc en general
que

Chap.
II.

que tous les Chrétiens s'addonnent a ce saint exercice de la priere soit qu'ils se treuvent plusieurs ensemble dans les congregations solennelles de l'Eglise, soit qu'ils soient retirés dans leurs familles, ou seuls chacun en son particulier. Quelques uns rapportent ce qu'il dit *avant toutes choses*, a l'ordre des advertissemens, qu'il donne a Timothée; comme s'il entendoit simplement, que c'en est ici le premier; parce qu'il en ajoutera d'autres cy après, & lient ces paroles avecque le mot *j'admoneste*, comme s'il vouloit dire *j'admoneste avant toutes choses*, c'est adire en premier lieu, que l'on fasse des prieres. Mais il me semble qu'il vaut bien mieux l'entendre de la dignité du sujet, dont il parle; pour signifier qu'il nous admoneste & nous exhorte de prier avant toutes choses; que la priere soit le premier de nos soins; la plus douce & la plus assidue occupation de notre vie; a peu près en la même sorte, que nôtre Seigneur nous commande de *chercher* *premierement le royaume de Dieu & sa justice*; En effet ce saint exercice est si nécessaire dans toutes les occasions & parties

Matth.
6.33.

parties de nôtre vie, que jamais nous ne devrions entreprendre, ni commencer chose aucune soit en public, soit en particulier, qu'après l'avoir consacrée & sanctifiée par la priere. Mais parce que les oraisons du Chrétien ne sont pas toutes d'une sorte, l'Apôtre en touche ici quatre principales especes, les *requestes*, les *prieres*, les *supplications*, & les *actions de graces*, pour exemple seulement, & afin de nous montrer qu'il n'en faut négliger pas une ; & non a dessein de nous en faire un exact denombrement, où il n'en soit oublié aucune. Il n'est pas besoin de nous arrêter a vous représenter la difference de chacune de ces oraisons d'avecque les autres, ni a expliquer au long les paroles, dont l'Apôtre s'est servi pour les exprimer. C'est assés que vous sachiez ce que les plus savans dans la langue originelle ont remarqué, que la premiere que nous avons traduit *requeste*, signifie le plus souvent les oraisons, qui demandent a Dieu la delivrance de quelque mal, qui nous presse ou nous menace ; que les autres qui suivent, & que nos Bibles appellent *prieres*, sont celles que

Chap.
II.

Chap.
II.

que nous faisons a Dieu pour obtenir de sa bontè les biens dont nous avons besoin. *Les supplications*, qui viennent après, sont les prieres que nous faisons pour autrui. Et quant aux *actions de graces*, sont, comme chacun fait, les remerciemens que nous faisons au Seigneur pour les graces & faveurs, que nous avons receuës de sa benediction. Il est vray qu'a s'attacher a la force du mot, ce ne sont pas proprement des prieres; mais l'Apôtre les a enroullées avec elles, parce qu'elles se rappotent a un même genre, faisant partie de cet entretien sacrè que l'ame fidele a avec Dieu, & pouvant même estre mises au rang des oraisons, si vous prenez l'oraison en toute l'étenduë de son sens, pour dire tous les discours religieux, que les enfans de Dieu luy adressent. Il y en a qui distinguent ces noms autrement. Mais cela n'est de nulle importance au fonds, étant évident que les trois premiers de ces mots se confondent dans l'usage de l'Escriture, qui les prend souvent indifferemment pour toute sorte de priere. Je viens a la deuxiesme partie de ce texte, qui nous apprend pour
qui

qui c'est que l'Apôtre veut que nous Chap.
 fassions toutes ces prières ; *Pour tous* 11.
hommes (dit-il) *pour les Roys , pour tous*
ceux , qui sont constitués en dignité. Cha-
 cun reconnoît assés, qu'il faut faire des
 prières & des actions de graces pour
 nous mêmes, selon l'état où nous nous
 treuvons. Et nul ne s'étonneroit, que le
 Seigneur nous demandast un pareil de-
 voir pour nos amis, & pour tous ceux
 que la naissance, ou l'amitié, ou la re-
 ligion ou quelque autre cause a unis &
 conjoints avecque nous. Mais il y en a
 peu, qui ne treuvent étrange, qu'il nous
 faille aussi prier pour les étrangers. Car
 dit ici la chair ; Qu'avons nous affaire
 de ceux de dehors ? N'est-ce pas assés
 que nous ayons soin de nos freres ?
 Mais sur tout il nous semble dur, & dé-
 raisonnable de prier pour ceux qui nous
 maudissent, & de souhaiter du bien à
 ceux qui nous font tout ce qu'ils peuvêt
 de mal ; qui persecutent la verité, &
 blasphement le nom même de ce Dieu,
 que nous invoquons pour eux. L'Apô-
 tre va donc au devant de ces pensées
 fausses & iniques ; & les refutant toutes
 en un mot nous commande de prier
 pour

pour tous les hommes, sans exclure pas un d'eux de ce benefice de nôtre charité. Il est vray que ne connoissant pas chacun de tous les hommes en particulier, il ne nous est pas possible de prier nommément & distinctement pour eux tous. Mais tant y a que l'Apôtre entend clairement, qu'il n'y a pas un homme dans le monde, a qui nous ne puissions rendre ce devoir, si nous le connoissons; Et ce qu'il ajouté des Roys & des magistrats le montre clairement. Car nous ne prions pas seulement en gros pour l'ordre des Roys, ou pour celuy des Gouverneurs, ou des Iuges; mais aussi distinctement, & nommément pour les personnes particulieres, que Dieu a élevées en quelcune de ces dignités au dessus de nous; comme par exemple les fideles d'Ephese pour qui cette epitre a été écrite, étoient obligés de prier Dieu en particulier & pour Claude leur Empereur, & pour les officiers, qui gouvernoient leur ville, & nous pareillement pour la personne du Roy que la providence a établi sur nous, & pour chacun des magistrats qui président sous son autorité

autorité en chacun des lieux, où nous demeurons. C'est un devoir nécessaire; dont rien ne nous peut dispenser, & jamais il n'y eut d'Eglise vraiment Chrétienne, qui ne le pratiquast ainsi. Et quant a ce que S. Jean témoigné quelque part, qu'il ne dit point au fidele, qu'il prie pour le peche qui est a mort; premierement la parole de cet Apôtre ne nous defend de prier pour cette sorte de pecheurs, que depuis qu'ils sont tombés dans cet horrible crime; & ainsi il nous permet de prier pour eux, avat qu'ils soient dans ce malheur; D'où il s'ensuit seulement, que quelques uns des hommes peuvent tomber en un tel état, que nous ne sommes plus obligés de là en avant de prier pour eux; mais non, qu'il y ait aucun homme, pour qui le fidele n'ait peu, & deu prier en quelcun des temps de sa vie; ce qui suffit pour justifier l'ordre que S. Paul nous donne de prier *pour tous les hommes*. De plus j'ajoute que ce mal-heureux & desesperé état du pecheur ne dispensant de prier pour luy, que ceux qui savent qu'il y est; il est évident, que ceux qui ne sont pas assurés qu'il y soit, ne laissent

I. Jean
5.16.

sent pas d'estre obligés de prier pour luy, encore qu'il y soit en effet. Or la misericorde du Seigneur est si grande, & il ramene tous les jours a sa grace tant de personnes, qui sembloient perduës selon toutes les apparences, que nous ne devons pas aisément presumer qu'aucun homme soit dans ce déplorable état, quelque profond que nous paroisse l'abyssme d'infidelité, où nous le voions plongé. Et je croy que ceux qui en font un Jugement si funeste ne sauroient estre excusés de temerité, a moins que d'en avoir été certifiés par quelque revelation de Dieu; qui étant une chose extraordinaire, la loy de l'Apôtre demeure entiere & inviolable, qu'il faut prier pour tous. Du moins est il bien certain que ces secretes & extraordinaires revelations de Dieu, qui ont eu lieu dans l'Eglise primitive, & Apostolique, n'en ayant plus en celle d'aujourd'huy, nous qui vivons en ces derniers siecles sommes absolument & indispensablement obligés par cette ordonnance de S. Paul, a prier pour tous les hommes. La pratique de l'Eglise la plus asseurée marque de sa creance, nous

nous montre, qu'elle l'a toujours ainsi Chap. 11.
 entendu. Car pour l'ancienne, les ser-
 viteurs de Dieu, qui y vivoient, nous
 apprennent expressément, qu'il n'y avoit
 nulle partie du monde où le peuple
 Chrétien ne fist des oraisons de cette
 nature; non seulement pour les saints,
 ou fideles, déjà regenerés en I. Christ;
 mais aussi pour tous les infideles & en-
 nemis de la croix de Christ, pour tous
 les idolâtres, pour tous ceux qui per-
 secutoient le Seigneur en ses membres,
 pour les Juifs, dont l'aveuglement ne
 voit point la lumiere de l'Evâgile, pour
 les Heretiques, pour les Schismatiques,
 qui rompent l'unité de la foy & de la
 charité que l'on demandoit a Dieu
 pour tous ces gens là, que de leurs er-
 reurs ils fussent convertis a luy, en rece-
 vant la foy & la charité, & que deli-
 vrés des tenebres de l'ignorance ils
 vinsent a la cōnoissance de la verité. Ce
 sont les paroles d'un ancien Docteur;
 illustre entre les defenseurs de la grace,
 qui ajoute que les liens de Satan, & la
 tyrannie du vice, & la tromperie de
 l'erreur empeschant tous ces misera-
 bles de demander cette grace pour eux
 y mêmes

S. Pro-
 pher. l. 1.
 de vo-
 catigent,
 c. 12.

Chap.
II

même, le Seigneur a voulu que le fideles leur rendent ce bon office en le priant pour eux, afin que quand nous en voyons quelques uns sortir de ce miserable état, & venir a la profession de l'Evangile, nous ne doutions point que leur conversion ne soit le vray ouvrage de Dieu, qui a fait par l'efficace de sa grace ce que nous luy avons demandé par son commandement, & que le remerciens de ceux qu'il a sauvés, nous esperions qu'il éclairera aussi les autres, & par la même vertu de sa grace divine les transportera avant leur mort de la puissance des tenebres dans le royaume de son Fils. Nos Eglises suivent fidellement la même regle, presentant a Dieu expressément dans toutes leurs plus solennelles assemblées, cette priere entre les autres; que comme il veut estre reconnu Sauveur de tout le monde en la redemption faite par son Fils Jesus Christ, ceux qui sont encore étrangers de sa connoissance, & sont en captivité d'erreur & d'ignorance soient reduits par l'illumination de son Esprit, & par la predication de son Evangile, a la droite voye de salut, qui est de le connoitre seul vray Dieu & celui qu'il a en-
 voye

voyé Iesus Christ. Outre l'ordre exprès Chap. II.
 que l'Apôtre nous donne en ce lieu de
 prier ainsi pour tous hommes & pour
 chacun d'eux; le Seigneur Iesus nous en
 a aussi baillé la regle dans l'oraison, qu'il
 nous a apprise. Car quand nous y de-
 mandons au Pere, *que sa volonté soit fai-
 te en la terre comme au ciel*; qu'est-ce
 autre chose sinon le prier, qu'il retire
 les hommes des egaremens de leur re-
 bellion; & les amene tous sous le joug
 de son Evangile; pour luy obéir & le
 servir en la même sorte qu'il est obéi &
 servy dans les cieux? & en un mot qu'il
les change en Anges, comme dit tres-ele-
 gamment un ancien Pere * *& n'être terre* *
en un ciel saint & bien heureux? Avant que
 de passer outre, j'y a vous avertir de
 l'impertinence d'un homme célèbre en
 son temps entre les Iesuites † qui de ce
 que l'Apôtre nous commande de prier
 pour tous hommes sans aucune excep-
 tion, conclut qu'il faut donc aussi prier
 pour les morts. Mais si cela est, pourquoy
 ne prient-ils pas pour les damnés? &
 pour les bien-heureux, qui jouissent de
 la gloire de Dieu dans les cieux? De
 tous les morts n'y a-t-il que les seuls
 habitans

livre
 systome
 sur ce
 lieu.

†
 Turrid-
 nus.

Chap.
111

habitans de leur purgatoire fabuleux; qui doivent estre censés sous le nom d'hommes? Mais il est clair que l'Apôtre ne parle ici que des personnes, qui vivent avecque nous sur la terre; & des offices que nous leur devons; tandis qu'ils y sont, & ce qu'il ajoûte de la fin de la priere, qu'il nous ordône de faire pour les Roys, le montre évidemment; *priés pour eux* (dit-il) *afin que nous puissions mener une vie paisible & tranquille.* Puis que la priere qu'il entend sert à cet usage, certainement elle se fait pour les Roys vivans; & non pour les morts; étant clair que ceux qui vivent, peuvent servir à cela, & non ceux qui sont morts; si ce n'est que ce Jésuite s'imaginât, que les Princes qui sont en purgatoire, gouvernent encore aujourduy apres leur mort, les peuples & les états, où ils regnoient autresfois sur la terre. Mais il me semble que j'aurois bien plus de sujet de conclurre que la priere pour les morts, est un office inconnu aux Apôtres, & étranger de leur discipline, de ce que S. Paul ni en ce lieu où il parle si expressément de l'étendue de la priere, ni en tant d'autres, où il nous

la

la recommande, n'y fait jamais aucune mention des morts. Icy il ne se contente pas de dire en general que l'on prie pour tous hommes ; Il ajoute nommément que l'on prie pour les Roys , & pour les magistrats ; par ce qu'étant alors persecuteurs, quelcun eût peu s'imaginer qu'ils ne seroient pas cōpris dans cette generalité de tous les hommes, pour qui il faut prier. Il y a beaucoup plus de sujet de croire, que les morts ne sont pas du nombre de tous ces hommes, que l'Apôtre a recommandés a nos prieres ; & en effet avant ce Iesuite, jamais nul de tous les Chrétiens ne s'étoit avisé de les y enclorre. Il faut donc dire, que si selon l'intention de l'Apôtre, ils y étoient véritablement compris aussi bié que les Roys ; il étoit de sa charité, & de sa prudence de nous en avertir également, des uns & des autres. Et neantmoins vous voyez que l'ayant bié fait pour les Roys, qu'il nomme ici expressément il ne dit rien des morts. Certainement nous pouvons donc conclurre tout au rebours du Iesuite, que les morts ne sont nullement du nombre de tous ces hommes, pour qui l'Apôtre

nous commande de prier. Quant aux Roys, dont il parle, il est evident, qu'il entend par ce mot tous les Princes Souverains, qui ont le plus haut degre de puissance & d'autorité dans les états, quelque nom, & quelque forme qu'ils ayent d'ailleurs; si bien qu'il ne faut pas douter qu'il n'y comprenne principalement les Empereurs Romains, les souverains de cette grande & terrible monarchie, qui fleurissoit alors & qui a si long-temps gouverné le monde. En effet ils étoient vraiment Roys; ils en avoient les droits & la puissance, bien que par une adresse politique ils n'en prissent pas le nom, a cause qu'il étoit odieux a Rome. Mais les Grecs, qui n'ayant point d'aversion contre la royauté, en avoient conservé le nom dans l'honneur legitime, qui luy est deu, ne feignoient point de l'employer pour signifier l'Empereur Romain, qu'ils appellent fort souvent *le Roy*, en parlant de luy dans leurs livres. C'est en ce même sens que l'Apôtre le prend ici, & il ajoute, qu'outre les Souverains nous devons aussi prier pour tous leurs Ministres & officiers, qui sous leur au-

torité

autorité exercent quelque puissance & Chap. 11.
 dignité dans l'état ; soit pour le gou-
 vernement des provinces ; soit pour
 l'administration de la justice, soit pour
 la conduite des armées. Il comprend
 toutes ces charges sous le nom de ceux
 qui sont *constituez en dignité*. Il veut donc
 que le Chrétien présente pour eux tous
 ses prières à Dieu. Et la raison qu'il en
 allegue est notable, *afin* ; (dit-il) *que nous*
menions une vie paisible & tranquille. Car
 c'est pour cela, que Dieu a institué leurs
 charges & leurs dignités dans le mon-
 de ; afin qu'armés de l'autorité & des
 forces publiques ils maintiennent le
 genre humain en paix, châtiant les mé-
 chans, & repriment l'audace des broüil-
 lons ; Sans cela, tout seroit plein de vo-
 leries & de meurtres ; & de briganda-
 ges ; se trouvant par tout des esprits fiers
 & méchans ; beaucoup pires que les
 bestes sauvages, qui feroient d'horribles
 ravages, si les loix & les glaives des ma-
 gistrats ne les retenoient. D'où vous
 voyés qu'il n'y a point d'hommes sur la
 terre, qui soient plus obligés aux Prin-
 ces, ou qui leur doivent plus d'amour
 & de respect, que les Chrétiens ; la na-
 tion

tion la plus douce & la plus paisible qui soit, dont la religion, & la vie ne respire que la paix. Pour les méchans, les seditieux, & les insolens, cette puissance leur est ennemie; les ferrant & les rangeant à la raison, malgré qu'ils en ayent, & s'opposant comme une digue forte & insurmontable, à la furie de leurs convoitises injustes; Mais pour nous, qui faisant profession d'estre les disciples de l'Agneau de Dieu, ne demandons qu'à passer doucement en cette terre, comme dans un pais étranger, sans faire tort à aucun, sans bruit & sans tumulte, dans la meditation & l'exercice de la discipline celeste, que nous avons embrassée; que saurions-nous souhaiter de plus favorable pour notre dessein, que la dignité des puissances supérieures, qui par le bel ordre, où elles entretiennent les villes & la campagne, conservent dans leurs états cette paix & cette tranquillité, que nous est si nécessaire? Quand donc le caractere de Dieu, qu'elles portent sur le front, ne nous les rendroit pas de luy même augustes, & venerables, toujours est il évident que notre propre interest nous les devoit recom-

recommander, n'y ayant point d'hom- Chap.
mes à qui leur institutiō soit plus neces- II.
saire, qu'aux disciples de I. Christ, dont
le métier ne s'exerce jamais avecque
tant de liberté & de commodité, qu'à
l'ombre & dans le sein de cette tran-
quilité publique, que la seule auto-
rité du Prince est capable de nous don-
ner. Mais afin que nul ne s'imagine
que nous souhaitons la paix & le re-
pos pour vivre dans les delices, & nous
abandonner à la volupté & à l'oïseté,
l'Apôtre nous avertit expressément de
notre devoir, qu'il faut passer cette vie
paisible & tranquille, non dans les plai-
sirs & dans la dissolution, mais *en toute*
pieté & honesteté; c'est adire en la crain-
te & dans le service de Dieu, & dans
l'innocence, la pureté, & la sanctifica-
tion des meurs. Car quand il dit *toute*
pieté, il entend selon son stile ordinaire
une piété parfaite, & à laquelle il ne
manque aucune de ses parties legiti-
mes. Si nous avons donc quelque affe-
ction & quelque amour pour la paix,
pour la piété, & l'honesteté; il est évi-
dent que nous devons incessamment
recommander à Dieu ceux, par le mi-
nistere

nistere desquels il fait venir ces biens si excellens jusques a nous. Mais dirés-vous ; il arrive souvent, qu'ils s'acquittent fort mal de ces devoirs, pour lesquels ils ont été créés. Je l'avouë ; mais puis que c'est pour cela qu'ils ont été institués dans le genre humain je soutien qu'il faut toujours respecter l'ordonnance de Dieu, & plus ils s'en éloignent, prier pour eux avec d'autant plus d'affection, afin que le Seigneur nous exauceant, leur inspire des sentimens, des mouvemens, & des desseins dignes de la gloire, où il les a élevés. De plus quelque corrompu que soit le gouvernement d'un Prince, toujours est-il beaucoup meilleur & plus supportable, que la confusion & le desordre. Car sous l'un il reste toujours quelque forme d'état, où parmi les injures & les souffrances de quelques uns, la plus grand'part ne laissent pas de vivre paisiblement ; au lieu que quand l'autorité légitime est une fois ébranlée, il n'y a plus d'ordre ni de seureté. La crainte & l'effroy tiennent tout dans une agitation continuelle : & si le peril ne vié pas jusques a vous, tant y a que vous ne pouvez

pouvez vous exempter de la peur. Nous ^{Chap.} n'avons que trop veu durant le mal- ^{11.}heur de nos derniers troubles ; cette verité confirmée par de tristes & cruelles expériences, dont Dieu nous vueille a jamais préserver a l'avenir. Enfin j'ajoute encore, que les fautes des Princes nous obligent a penser aux nôtres. Car c'est pour nous châtier de nos vices, que Dieu aigrit contre nous les cœurs de ceux, qui nous gouvernent ; si bien que cette occasion nous oblige encore a redoubler nos prieres a Dieu, & a luy demander avec une ame vraiment penitente, qu'en nous pardonnant nos pechés, il revête nos supérieurs de justice, & de clemence, & de toutes les vertus nécessaires pour nous faire viure sous eux paisiblement en toute pieté & honnesteté. Mais l'Apôtre pour fermer la bouche a la contradiction, justifie le devoir qu'il nous a recommandé de prier pour tous les hommes, & nommément pour les Roys, & pour tous ceux qui sont constitués en dignité ; *Car cela est bon (dit-il) & agreable devant Dieu notre Sauveur.* Il ramene la chose a sa source ; c'est adire a la
volonté

Chap.
II.

volonté de Dieu, qui est nôtre souveraine loy, n'y ayant point d'homme raisonnable, qui ne doive ployer sous son autorité, & s'assujettir a tout ce qui luy est agreable. Premièrement il dit *que cela est bon*; c'est a dire que c'est une chose juste & honeste, utile, & salutaire. La justice en est évidente. Car puis que tous les hommes sont nos prochains, issus d'un même sang, doiés d'une même nature, formés a une même image, & appelés a un même heritage, qui ne voit qu'eux & nous ne faisons tous ensemble, qu'une même cité, & une même famille? qu'é suite de cette union, nous devons tous procurer le bien les uns des autres, autant qu'il nous est possible? & notamment par le secours mutuel de nos prieres? Mais la dignité, a laquelle Iesus nous a consacrés, nous oblige encore particulièrement a rendre ce devoir a tous les hommes. Car ce grand Prince de nôtre salut nous a tous faits Sacrificateurs a Dieu son Pere, les premices de ses creatures, & les aînés de sa famille; dont la charge & l'exercice est d'offrir continuellement les nouveaux mystiques de nos levres

levres (c'est à dire nos prieres & nos vœux) pour tous les habitans du monde; afin d'y attirer la benediction du Pere d'éternité. L'utilité de ce devoir paroît aussi clairement, premierement en ce qu'il amortit la flamme de nos haines & de nos passions contre les hommes, même contre les plus violens. Car comment pourrez-vous haïr un homme pour qui vous priez la Divinité? Mais cela ne sert pas moins à ceux pour qui nous prions. Car il arrive souvent que Dieu les amende, fléchi par l'ardeur & la continuation de nos prieres. L'exemple même d'une charité si admirable les touche quelquefois au vif, ou les gagnant tout à fait au Seigneur, ou du moins les addoucissant, & moderant un peu la rage de leur passion contre la verité. Car où est le cœur assés dur pour ne pas s'amollir en voyant un Chrétien souffrir patiemment ses outrages, & pour toutes les injustices & cruautés qu'il luy fait, ne laisser pas de l'aimer, & au lieu des imprecations & maledictions, que ce traitement a accoustumé de tirer de la bouche des autres hommes, presenter incessamment à Dieu

Chap.
II.

a Dieu pour luy des prieres tres-ardentes. Les memes raisons nous obligent aussi a prier pour les Princes ; d'autant plus , qu'étant elevés dans le plus haut lieu de la société humaine , leur dignité nous demande un respect & une affection particuliere & nous promet que l'utilité du bien que nous leur procurerons ; aura une plus grand' étendue. L'Eglise en ressentira peut estre toute entière. Comme nous lisons dans l'histoire ancienne , que quelque bouche-rie (que les Nerons, & les Domitiens & leurs semblables, eussent faite des pauvres Chrétiens, ces généreux innocens ne laissoient pas pour tout cela de presenter incessamment les sacrifices de leurs prieres pour eux ; demandant a Dieu qu'il leur donnât une vie longue ; un gouvernement tranquille, une maison ferme & assurée , des armées vaillantes ; un senat fidèle, un bon peuple ; & un état paisible. Ce furent sans doute ces belles & admirables prieres ; qui adoucirent premierement les Adriens, les Antonins, & les Severes, & qui depuis ayant fléchi le Seigneur par une persévérance de près de trois cens ans,

conver-

Tertull.
dās son
Apolo-
getique.

convertirent enfin a la foy de I. Christ ^{Chap. 5}
le grand Empereur Constantin. Ainsi ^{IL}
voies vous que prier pour tous les
hommes & particulièrement pour les
Rois & pour leurs officiers est une
chose bonne en tout sens. Etant telle
nul ne peut douter qu'elle ne soit aussi
agreable a Dieu, comme dit l'Apôtre,
Car puis que Dieu est souverainement
bon, il n'est pas possible qu'il n'aime
toutes les choses, où il voit reluire quel-
que étincelle de sa justice & de sa bon-
té infinie. Et il semble qu'il l'appelle
ici nôtre Sauveur tout exprés, afin que
d'un côté la volonté d'un Dieu, qui nous
a sauvés, nous touche plus vivement, &
que de l'autre le souvenir de la pitié qu'il
a eue de nous en nous tirant de la mort,
& nous communiquant son salut, nous
porte a avoir compassion de ceux, qui
sont dans le mal-heur où nous avons
été, & a leur procurer par nos prieres
a Dieu la même grace que nous en
avons receüe. Vous voies, Mes Freres,
combien est juste, & utile, & salutaire,
& agreable a nôtre grand Dieu le de-
voir que son Apôtre nous a aujourduy
commandé. Que reste-t-il sinon que
nous

Chap.
II.

nous nous en acquittions soigneusement & fidelement, faisant tous & en public & en particulier, & dans ces saintes assemblées, & dans nos maisons, des requestes, des prieres, des supplications, & des actions de graces à notre Dieu? avecque tant d'ardeur & d'assiduité, que l'on puisse véritablement dire de cette Eglise ce que S. Luc a écrit de celle de Ierusalem, *qu'ils perseveroient tous en la doctrine des Apôtres & en la communion, & en la fraction du pain, & en prieres?* Ce sont là nos sacrifices; c'est notre service raisonnable, saint & plaisant à Dieu. Ce sont nos armes contre les tentations du Diable & du monde. Les personnes & les familles, qui negligent la priere, sont des soldats desarmés exposés à la fureur de l'ennemy. Il ne faut pas s'étonner des ravages qu'il y fait, des vices & des scandales qu'il y seme, des revoltes où il les emporte, puis qu'il les treuve dénués de l'unique defense du Chrétien; c'est adire de la priere. Mais outre notre propre salut, prions aussi pour celuy de nos prochains; Et dans même ce charitable secours de nos supplications & requestes

Mat. 2.
42.

requestes *a tous les hommes*, selon l'ordre Chap. 1
exprés del'Apôtre. Ne m'allegués point I L.
qu'ils sont étrangers; qu'ils sont mé-
chans, idolatres, infideles, ennemis &
persecuteurs de l'Eglise. C'est pour cela
même qu'il en faut avoir plus de pitié:
puis que c'est proprement ce qui les
rend mal-heureux. Ne desespérés point
de leur salut. Ce Dieu que vous priez est
tout-puissant. Il n'y a point de pierre si
dure, qu'il ne puisse amollir, & en faire un
enfant d'Abrahá. Il n'y a point de chaif-
ne, qu'il ne brise; ni de prison, qu'il n'ou-
vre; ni de fosse, d'où il ne tire les escla-
ves de Satan; quand il luy plaist de dé-
ployer la main de sa grace sur les pau-
vres pecheurs. Souvenés-vous particu-
lieremét Fideles, de prier pour les Roys,
& pour tous ceux qui sont établis en di-
gnité, que l'Apôtre vous a recómandés.
Cóme ils tiennent le plus haut lieu dás
les états, étant les arbitres & dispensa-
teurs de la paix & de la prosperité du
gére humain; qu'ils fassent aussi le prin-
cipal article des prieres, que vous pre-
sentés a Dieu pour les hómes. Deman-
dés luy qu'il les enrichisse des vertus
nécessaires pour regner heureusement,
z qu'ils

qu'ils soient les protecteurs de l'innocence, les fleaux des vices & des crimes, les gardiens des loys, les peres de leurs peuples. Faites nommement ces prieres pour le Roy nôtre Souverain Seigneur; Il est le fruit des vœux de ses peuples. Que ces mêmes prieres qui l'ôt obtenu du ciel, combattent maintenant pour sa conservation. Prenés part en son bonheur, & dans la joye de ses victoires & de ses prosperités. Faites en vos actions de graces a Dieu; & y joignés tous les vœux, que peut inspirer l'amour & le zele d'un bõ sujet; pour la santé & la vigueur de sa persõne sacrée, pour la sèureté & le bonheur de sa maison royale, pour la gloire de sa courõne, pour le succès de ses armes au dehors, pour la paix de son état au dedás, pour la fidelité de ses sujets, & pour la prosperité & felicité de tous ses peuples. Que Dieu luy donne sõ Esprit, qui forme son cœur au vray honneur, a la justice, a la cleméce, a la magnanimité, & sur tout a l'amour & a la crainte de son grád Nom; Que l'ombre de son glorieux sceptre soit a jamais l'asyle des peuples injustement opprimés, & la protection & le fortien de nos pauvres Eglises. C'est sous cette

ombrel salutaire que nous vivons & respirons. Mes Freres ; C'est elle seule qui nous donne la paix, & la tranquillité, dont nous jouissons. Ces assemblées, cette liberté d'ouïr la parole celeste, de recevoir les Sacremens, de repaître nos ames de la verité de l'Évangile, d'y nourrir & elever doucemēt nos enfans & nos familles, tout ce grand bonheur est un benefice de ce Monarque; c'est un effet de sa clemence, & un fruit de la constance de sa bonté. Soyons en reconnoissans & par une obeissance & fidelité inviolable donnons luy sujet de nous continuer a jamais sa protectiō & ses bonnes graces. N'abusons pas de cette faveur que Dieu nous communique par sa main ; Employons la paix & la liberté qu'il nous conserve miraculeusement, non au service de la volupté, non aux exces du luxe, non aux débauches du monde, mais a l'étude de l'Évangile, a la pratique de sa discipline, aux œuvres de la charité, & comme dit l'Apôtre a mener une vie paisible & tranquille en toute pieté & honêteté a la gloire de nôtre Dieu, a l'edificatiō de nos prochains, & a nôtre salut. AMEN.

* **SERMON ONZIÈSME.** *

* Pro-
noncé à
Charvè-
tô le 10.
Octobre
1655.

I. TIMOTH. Chap. II. Vers. 4. 5.

*Dieu, qui veut que tous hommes soyent
sauvez, & viennent à la conuoissance de
verité.*

*Car il y a un seul Dieu; & un seul
Moyenneur entre Dieu & les hommes, assa-
voir Iesus Christ homme.*



CHERS FRÈRES; La volon-
tè de Dieu étant la regle par-
faite de toute bontè & justi-
ce, il est évident que c'est le
devoir de la creature raisonnable d'y
conformer la sienne; parce que sans
cela elle ne peut plaire à ce souverain
Seigneur, ni estre heureuse sans luy
plaire. D'où il s'ensuit que la religion,
qui entreprend de nous conduire à
nôtre vraye felicitè, ne nous doit rien
ordonner, qui ne soit assurément de
la volontè de Dieu; & que celle qui
s'occupe en des choses, dont elle n'a
nulle

nulle certitude que Dieu les vueille, Chap. 11.
 travaille en vain, & est plutôt une su-
 perstition, qu'une religion. Aussi voyés
 vous, que Dieu ramene toujours son
 peuple à sa volonté & à sa parole, qui
 en contiét une vraie & fidele declara-
 tion & qu'il rejette rudement & avec
 de grandes menaces, non seulement
 ce qui choque directement ce qu'il a
 ordonné, comme les impietés & les
 méchancetés qu'il a expressément de-
 fenduës dans ses Ecritures; mais cela
 même, qui n'y semblant pas contrai-
 re, étoit neantmoins mis en avant &
 pratiqué par les hommes en qualité de
 service religieux par leur seule imagi-
 nation; sans sçavoir si le Seigneur l'a-
 voit agreable. C'est pour la même rai-
 son, que son Apôtre après avoir com-
 mandé aux fideles de *faire requestes, prié-
 res, supplications, & actions de graces pour
 tous hommes, pour les Roys, & pour tous ceux
 qui sont constitués en dignité*, ne manque
 pas d'ajouter incontinent, *Car cela est
 bon & agreable devant Dieu nôtre Sauveur*,
 afin que nulle âme religieuse ne fît
 scrupule de pratiquer ce devoir, sachât
 qu'il est conforme à la volonté de Dieu.

Chap.
II.

Car encore que les fideles de ce tēps-
là fussent assés instruits & assureés, que
c'est chose plaisante & agreable a Dieu
que nous luy fassions des prieres &
des oraisons pour nous, & pour les au-
tres Chrétiens, ils pouvoient neant-
moins douter s'il trouveroit bon, qu'ils
le priaissent comme S. Paul l'ordonne,
pour les Princes & pour les peuples du
monde, qui étoient alors ennemis, &
le plus souvent persecuteurs de sa ve-
rité. Pour dōc leur en ôter toute doute,
il les assure expressément, que *cela est
bon & agreable a Dieu*. Et son exemple
doit servir de loy a tous les Docteurs
& Pasteurs de l'Eglise, de ne rien com-
mander a leurs troupeaux, dont ils ne
puissent dire avec S. Paul, *Car cela est
bon & agreable a nôtre Seigneur*. Si cette
juste & raisonnable regle eût été ob-
servée comme elle devoit, on n'eust
pas rempli la religion Chrétienne de
tous ces services étranges, inouis & in-
connus a l'Ecriture Sainte, que le Pape
de Rome a fait enfin passer pour autāt
d'articles de foy, & dans l'observation
desquels consiste la plus grand part de
la pretenduë pietè & devotion de ceux
de

de sa communion. On n'eût pas obligé les hommes a adorer l'hostie, les reliques des Saints, & les images; ni a chômer les festes, ni a s'abstenir d'une certaine sorte de viandes durant plus du tiers de l'année, ni a conter toutes les ordures de sa vie a un Prestre, ni a se faire huiler le front a un Evesque; Et pour ne m'eloigner pas du sujet de S. Paul on ne leur eust pas recommandé de prier pour les ames des trépassés, ni d'adresser leurs oraisons a la bien-heureuse Vierge, aux Anges, & aux esprits des Saints. Car quoy qu'ils puissent dire de la nature de toutes ces choses qu'au reste, du moins est il bien certain, qu'il n'y en a pas une, dont ils puissent prononcer comme fait ici S. Paul de ce qu'il nous a ordonné; *Car cela est bon & agreable devant Dieu nôtre Sauveur.* Il n'allegue point pour cette heure les raisons que nous avons de croire, que ces services choquent sa volonté; C'est assés que nous ne pouvons nous assurer qu'ils luy sont agreables. Car de nous payer ici de l'autorité ou de l'Eglise presente, ou de leurs majeurs, c'est abandonner l'exemple de S. Paul, qui

fonde ce qu'il ordonne sur la volonté
 de Dieu, & non sur celle des hommes
 soit modernes, soit anciens. Si le Pape
 étoit assuré, que ses traditions sont
 agréables au Seigneur, il nous diroit
 le fondement de la créance, qu'il en a,
 il nous communiqueroit les enseigne-
 mens, que Dieu luy en a donnés. Mais
 il est clair qu'il n'en a aucun; l'Écritu-
 re, qui est l'unique trésor des doctrines
 celestes, & le seul vray & authentique
 enseignement de la volonté de Dieu,
 ou ne disant pas un mot de ces devo-
 tions du Pape, ou condamnant claire-
 ment celles, dont elle dit quelque cho-
 se; D'où il s'ensuit que ni le Pape ni pas
 un homme ne peut dire en bonne con-
 science & avec certitude de foy d'au-
 cune de ces traditions, qu'elle soit bon-
 ne & agréable à Dieu. C'est aux do-
 cteurs une pure présomption & teme-
 rité de l'assurer; & aux peuples une
 grossière & inexusable simplicité de le
 croire. Laissons donc là, Freres bien-
 aimés, ceux qui au lieu des volontez
 de Dieu, présentent celles des hommes
 à leurs auditeurs, & leur débitent les
 visions & les fantaisies de leur esprit
 pour

pour des oracles du ciel ; Attachons Chap.
nous a S. Paul, le vray ministre du Sei- 11.
gneur Iesus, qui ne nous ordonne rien,
qui ne soit bon & agreable a Dieu nô-
tre Sauveur. C'est ce qu'il nous asseu-
roit nommément du devoir de prier
pour tous les hommes, qu'il nous a re-
commandé au commencement de ce
chapitre; comme il vous peut souvenir
que vous l'ouïtes dans la dernière de
nos actions sur cette épître. Mais il ne
se contente pas de dire que ce devoir
de charité est bon & agreable a Dieu;
Il nous le montre par une raison évi-
dente, tirée de la bonté de Dieu & de
cette admirable amour, qu'il a pour
tous les hommes, desirant qu'ils soyent
heureux, & que pour l'estre ils reçoivent
& embrassent l'Évangile de son Fils,
qui est l'unique voye du salut & de la
vie bien-heureuse. Car puis que Dieu a
cette affection & disposition pour les
hommes, il n'y a personne qui ne voye
qu'il agréera sans doute, nôtre charité
envers eux, & le soin que nous pren-
drons de les aider autant qu'il nous est
possible a parvenir au bien qu'il leur
veut, leur rendant pour cet effet, & tous
les

les autres devoirs dont nous serons capables, & celuy nommément de nos prieres, pour les recommander a sa grace, sans laquelle ni eux ni nous ne pouvons rien; C'est donc justement ce que l'Apôtre met en avât dans le texte que nous venons de vous lire, disant que *Dieu veut que tous hommes soyent sauvés & qu'ils parviennent a la connoissance de la verité.* Et parce que la chose est grande & infiniment importante, il l'établit encore dans les paroles suivantes, montrant que Dieu a cette bonne volonté pour tous hommes, par deux raisons convaincantes, dont l'une est prise de l'unité de Dieu; qui n'étant qu'un, a créé sans doute & conserve encore tous les hommes; ce qui ne peut estre sans qu'il les aime; L'autre est tirée de l'unité du Mediateur entre Dieu & les hommes. Car puis qu'il n'y a qu'un seul Mediateur, tout de même qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & puis que ce Mediateur est mort pour tous les hommes; comme ajoûte l'Apôtre; il faut bien avouër de necessité, que Dieu aime tous les hommes, & veut qu'ils soient sauvés; puis que non content de
les

les avoir tous créés & conſervés, il leur a encore de plus envoyé un Mediateur, (Chap. II.
 qui s'interpoſant entre luy & eux a fait leur paix avecque luy, leur ouvrant par ſon ſang le trone de ſa grace, & la voie de la bienheureuſe immortalité. Je voudrois bien pouvoir traiter ces trois points en cette action ; Mais le ſujet étant haut & riche de luy même, & ayant été d'abondant, fort embrouillé par l'erreur des uns, & par la curioſité des autres, je me contenterai pour cette heure de conſiderer la propoſition de l'Apôtre, *Que Dieu veut que tous hommes ſoyent ſauvez, & viennent a la connoiſſance de la verité,* remettant a une autre occaſion l'éclairciſſement des deux raiſons, qu'il met on avant pour l'établir. Les paroles de l'Apôtre ſont fort claires en elles mêmes. Car il n'y a perſonne dans l'Egliſe, qui n'entende bié que le ſalut dont il parle, eſt celuy que le Seigneur Jeſus nous a acquis, & qui conſiſte d'une part en une entiere delivrance de tous les maux, dont nôtre nature étoit accablée depuis la cheute d'Adam, & de l'autre, en la jouiſſance de tous les biens neceſſaires a nous
 rendre

Chap.

I.

rendre parfaitement heureux. S. Paul venoit d'appeller Dieu *nôtre Sauveur* dans les paroles precedentes. Maintenant il étend ce mot, & dit qu'outre qu'il est nôtre Sauveur, nous ayant communiqué ce grand salut a nous & a tous les fideles, a qui il en donne les commencemens dès ce siecle, & leur en promet la perfection & le comble en l'autre, il est prest d'en faire part a tous les autres hommes, *voulant* (dit-il) *qu'ils soyent sauvés.* Ce qu'il ajoûte & *qu'ils viennent a la connoissance de verité,* est le moyen necessaire pour estre sauvé. Car Dieu en a tellement disposé dans son conseil, que nul n'y parvient que par la *connoissance de la verité*; selon ce que nôtre Seigneur dit luy-même, que *la vie eternelle est de connoitre le Pere*

Jeâ 17. seul vray Dieu, & celui qu'il a envoyè Jesus
3. *Christ.* Et vous savez qu'ailleurs il nous

Jean 3. enseigne bien, que Dieu a aimè le monde,
16. *jusques-bà qu'il a donnè son Fils unique,* mais en telle sorte pourtant, qu'il faut croire en luy pour estre sauvé de la perdition, & avoir la *vie eternelle.* C'est cette foy en Jesus Christ que l'Apôtre appelle ici *la connoissance de la verité.*

Car

Car par *la vérité* il entend la doctrine ^{Chap.} de l'Évangile, dont Iesus Christ est le ^{11.} sujet; celle dont le Seigneur dit luy-même, qu'il est venu au monde pour rendre ^{Jean 18.} *tesmoignage à la vérité*. Et souvent ailleurs la doctrine de l'Évangile est simplement appellée *la vérité* à cause de son excellence au dessus de toute autre vérité, étant sans contredit la plus haute & la plus divine, & tout ensemble la plus utile & la plus salutaire de toutes les vérités, qui sont connues non seulement dans la terre, mais même dans le ciel. D'autre part par la *connoissance* S. Paul entend une connoissance ferme & solide, conjointe avecque la persuasion de *la vérité* que l'on connoist. Car savoir ce qui se dit d'une chose & qui est vray, & ne le croire pas, n'est pas à proprement parler *connoitre la vérité*; c'est estre dans l'erreur. Ainsi *la connoissance de la vérité* n'est autre chose au fonds que la foy de l'Évangile de nôtre Seigneur I. Christ. D'où vous voies pour vous le dire en passant, combien est contraire au sentiment de l'Apôtre l'opinion de ceux, qui tiennent que la foy se definit mieux par l'ignorance,

Chap.
II.

l'ignorance, que par la connoissance, & combien est éloignée de la vraye idée de la foy cette chimere, qu'ils forgent, & qu'ils donnent en partage au peuple Chrétien, la nommant communément bien que faussement, *une foy envelopée*; qui croit a ce qu'ils supposent, sans rien connoitre de ce qu'elle croit, en remettant la connoissance a ses Pasteurs, & se rapportant a ce qu'ils en savent, sans en vouloir rien savoir elle même. Certainemēt une telle foy n'est qu'une vaine imagination; qui ne peut subsister en la nature des choses; Car il n'est nō plus possible de croire une verité, que vous ne connoissés point, que d'aimer un bien, dont vous n'avez aucune idée dans l'Esprit. Mais quand bien cette pretenduë espece de foy seroit possible, toujourns est-il évident, qu'elle seroit inutile; puis que ce n'est pas celle que Dieu veut. Celle qu'il veut, celle que les hommes doivent avoir pour estre sauvés & a laquelle seule il a promis le salut, est *une connoissance de la verité*; au lieu que les Docteurs de Rome disent que la pretenduë foy de leur peuple est une ignorance de la verité. L'Apōtre
dit

dit donc que Dieu veut que tous les hommes viennent a cette salutaire con-
noissance de sa vérité, & qu'y venant ils soyent sauvés. Iesus son Fils nous a
clairement montré que telle est la volonté de son Pere, quand il a comman-
dè a ses Apôtres de prescher cette vérité a tous les hommes, *Allez* (leur dit-il) *& enseignés toutes les nations; Allez vous en par tout le monde, & preschez l'Evangile a toute creature;* c'est a dire a tous les hommes; Il n'excepte pas un peuple, il n'exclut aucune personne de l'ouïe de la vérité. Il veut qu'elle soit communiquée a tous. Et les Apôtres executant fidelement son ordre, porterent la parole de la vérité a toutes les nations du monde autant qu'il leur fut possible, épandant par tout cette lumiere celeste, sans la cacher a aucun, de quelque condition, naissance ou qualité qu'il peût estre. *Nous admonêtons tout hommes* (dit l'un d'eux) *& enseignons tout homme en toute sagesse, afin que nous rendions tout homme parfait en Iesus Christ.* Comme de ce que Dieu fait lever son Soleil en tous les climats de la terre nous connoissons qu'il veut que

Chap. II.

Matth. 28. 19.

Marc 16. 15.

Col. 1. 28.

Chap.
II.

que tous les hommes soyent éclairés de sa lumiere, ainsi de ce qu'il répand la verité de son Evangile dans tout le genre humain nous apprenons qu'il veut, qu'ils la connoissent tous; & que par elle ils parviennent au salut, où elle conduit. Si c'étoit un homme, qui en eust commandé la predication, peut estre nous pourroit-il rester quelque doute de sa volonté; parce que son cœur ne s'accorde pas toujours avec sa langue, ni son intention avec son actiō. Mais la sincerité & verité de Dieu ne nous permet pas de soupçonner, qu'il n'agisse avecque nous de bonne foy, & qu'il ne vueille veritablement que nous jouissions des biens, où il nous appelle, & qu'il n'entende que nous aprenions ce qu'il nous enseigne; & que nous écoutions ce qu'il nous dit. Neantmoins afin de nous oter toute occasion d'en douter, outre sa conduite, qui nous le montre déjà assez; il nous assure ici expressément par la plume de son Apôtre, son fidele tesmoin, qu'il veut que tous les hommes soyent sauvés, & viennent a la connoissance de sa verité.

Aprés une si nette & si pleine declaration

tion

tion de sa volonté, il ne nous restoit
autre chose à faire sinon d'y répondre
& d'y obéir alaiement ; nous em-
ployant soigneusement à exécuter cet-
te sienne volonté ; premierement en
embrassant chacun de nous la vérité
divine qu'il nous présente en son Evan-
gile , & le salut , qu'elle nous apporte,
& puis en communiquant le grand bié
à nos prochains , chacun selon la mesu-
re de nos forces & de nôtre vocation ;
& ajoutant nos prieres à nos efforts , à
ce qu'il plaise au Pere des lumieres de
les accompagner de sa benediction
pour les rendre efficaces au salut de
nos prochains. Mais au lieu de faire
cette volonté de Dieu nous nous amu-
sons à en disputer avec plus de subtili-
té que d'édification, & emportés par la
chaleur de la contention , nous osons
examiner des mysteres , qu'il eût été
meilleur d'adorer en silence ; que de
les sonder avecque nôtre foible raison.
Un ancien heretique, nommé Pelage,
que son schisme & son audace ont ren-
du fameux, est celuy qui a donné la
premiere occasion à ces malheureuses
contestations ; qui depuis ce temps-là

a a ont

Chap.
II.

ont presque toujours exercé l'Eglise. Ce mauvais homme & ses disciples abusoient de cette parole innocéte du Saint Apôtre pour appuyer leur erreur; comme si en disant que *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*, il eust renversé la doctrine de la predestination & de la grace, & établi avec eux, que Dieu de sa part regarde tous les hommes avec une affection egale, & indifferente, voulant indifferemment qu'ils soyent tous sauvés, & leur en presentant a tous également les moyés, laissant simplement a la liberté de leur volonté de les embrasser, ou de les rejeter, sans agir au reste dans le cœur de ceux qui croyent ni plus ni autrement, que dans l'esprit de ceux qui rejettent la parole; la difference qui se fait entr'eux, venant toute entiere de leur franc arbitre, qui s'est differemment determiné, & non de la volonté ou de la grace divine, qui selon leur supposition, est même envers les uns & les autres. Cette objection qui semble plausible a la chair a réveillé les defen-seurs de la verité & leur a fait chercher le moyen de la resoudre nettement.

ment. Je ne m'arrêteray pas ici à vous dire toutes les expositions du passage de l'Apôtre, que les interpretes orthodoxes ont mises en avant pour ce bon dessein. On en conte jusques a huit, qu'il n'est ni de nôtre loisir, ni de vôtre edification, de vous rapporter toutes par le menu, & moins encore de les examiner l'une après l'autre. Il suffira de vous représenter celle, que j'estime la meilleure; comme la plus simple, & qui est sujette a moins de difficultés. Il faut donc remarquer, que le stile de l'Écriture est de dire, que Dieu veut deux sortes de choses; premièrement celles, qu'il a arresté dans son conseil, ou de faire luy même, ou de procurer, ou de permettre qu'elles se fassent; Et secondement celles, qui luy plaisent, & qui luy sont agreables, & qu'il commande en cette qualité, & auxquelles il nous convie, & nous conduit par ses enseignemens. Les Theologiens appellent dans leurs écoles la premiere de ces deux volontés, *la volonté du bon plaisir*, & la seconde *la volonté de signe*, ou de *son agrément*; † comme parlent quelques uns de nos meilleurs & plus estimés

Chap.

II.

Voyés

Estimés

sur ce
lien.

†

imp-
rins.

Chap. 11. * *estimés Docteurs.* * Les choses que Dieu veut en la première sorte sont d'un événement nécessaire & infaillible ; c'est à dire qu'il n'est pas possible, qu'elles n'arrivent ; Et s'il en étoit autrement, il faudroit qu'il y eust en Dieu, ou un changement de volonté ; ou un défaut de puissance ; dont ni l'un, ni l'autre ne se peut dire sans blasphème ; puis que l'Écriture, & la raison même nous apprennent ; d'un côté, que cette volonté de Dieu, n'est pas moins immuable, que sa nature, & de l'autre, que sa puissance est infinie, & capable de produire, tous les legitimes effets ; c'est à dire tous ceux, qui n'impliquent point de contradiction. Mais pour les choses, qu'il veut en la seconde sorte ; c'est à dire celles, qu'il a agréé & qu'il commande ; il arrive souvent, qu'elles ne se font point ; sans qu'il s'enfuyve de là, qu'il y ait en luy ni changement de volonté, ni aucun défaut de puissance. Par exemple, quand Adam viola le commandement de Dieu, & transgressa sa volonté ; il est clair, que la volonté de Dieu ne changea pas pour cela, l'agrément, qu'il avoit eu pour la chose commandée

mandée demeurant toujours en luy, Chap.
entier & non changé, bien que l'hom- IL
me ne l'eust pas faite. On ne peut non
plus induire de là, qu'il n'eust pas assés
de pouvoir pour empêcher, que cela
n'arrivât, s'il l'eust entrepris ; puis que
n'ayant pas arrêté ni résolu, qu'il n'arri-
vât pas, nulle raison ne l'obligeoit à dé-
ployer tout ce qu'il avoit de puissance
pour empêcher qu'il n'arrivât pas. Nous
remarquons clairement en l'homme,
ces deux sortes de volontés ; l'une qui
est la résolution, & le dessein ferme &
arrêté de faire ce qu'il veut ; l'autre, qui
n'est seulement, que son mouvement
& son inclination vers les sujets, qui luy
sont agréables. La première volonté,
l'engage à employer tout ce qu'il a de
forces & de moyens pour venir à bout
de ce qu'il veut ainsi ; de sorte que s'il
n'en vient pas à bout, il est certain ou
qu'il a changé de volonté, ou qu'il a
manqué de puissance. Mais la seconde
sorte de volonté ne l'oblige pas à faire
tout ce qu'il peut, ni à déployer tout ce
qu'il a de forces pour obtenir ce qu'il
veut ainsi. Combien y-a-t-il de choses,
qui nous sont agréables, & que nous

Chap.
II.

desirons d'avoir, que nous n'acquerrons pas pourtant, bien que d'ailleurs nous ayôs assés de pouvoir pour les obtenir, si nous y voulions déployer tout ce que nous avons de forces, & de moyens? L'Ecriture donc qui begaye avecque nous, comme une nourrice avec ses enfans, & qui nous décrit la nature du Seigneur sous les images & les similitudes de la nôtre, nous représente aussi en luy ces deux sortes de volontès; L'une, dont il veut ce qu'il a resolu & arrêté dans son conseil; L'autre dont il agrée simplement les choses bonnes & raisonnables, qu'il nous commande. C'est de la premiere, que parle David, quand il chante dans ses pseumes, *Que*

Ps. 115. Dieu fait tout ce qu'il veut. Et le Seigneur en Esaye, *Mon conseil tiendra* (dit-il) *&*

3. Esa. 46. toute ma volonté s'accomplira; & ainsi dans une infinité d'autres lieux; où l'Ecriture dit, que Dieu *veut* les choses, qu'il a resoluës. Mais elle dit aussi fort souvent, qu'il *veut* celles, qui luy sont simplement plaisantes, & agréables, bien qu'il n'ait pas resolu de les mettre en effet; & pareillement, qu'il *ne veut pas* celles, qui luy sont desagréables, cômte

contraires

contraires ou a sa justice, ou a sa bonté, Chap. bien qu'il n'ait pourtant pas resolu ^{11.} d'empescher, qu'elles ne se fassent pas; comme quand il dit dans Ezechiel, *Je ne veux point que le méchant meure, mais Ezech. qu'il se convertisse & qu'il vive; & quand ^{33. 11.} il se plaint en Esaye, que les Israélites ont ^{Esaye 65. 11.} éboysi les choses, qu'il n'avoit point vouluës; c'est a dire celles, qui luy sont desagreables, & qu'il leur avoit défenduës; & quand le Psalmiste crie, que Dieu ne veut point la méchanceté; c'est a dire ^{Ps. 5. 5.} qu'elle luy déplaist, & qu'il ne l'a pas commandée; mais défenduë aux hommes. Et c'est en ce sens, qu'il faut prendre ce qui est dit dans l'Évangile des serviteurs, qui font ou ne font pas la ^{Luc 12.} volonté de leur Maître; c'est adire les choses, ^{47.} qu'il leur a commandées, & qu'il a agréables, qu'ils fassent. En suite de cela l'Écriture nous représente quelquefois le Seigneur souhaitant, que les hommes luy obeissent, & déplorant leur aveuglement de ce qu'ils luy ont desobei; & attribuant ainsi figurément, & par ue forme de langage, que l'on nomme anthropopathie, nos desirs & nos regrets a cette éternelle & im-*

Chap. muable nature; O que s'ils avoyent toujours
 II (dit-il les Israélites) un tel cœur pour me
 Deuter. craindre! O s'ils eussent été sages! s'ils eussent
 5.29 & été avisés en ceci, & qu'ils eussent considéré
 3.29 leur dernière fin! O si mon peuple m'eût écou-
 Ps. 81. tée! Si Israël eust cheminé en mes voyes! Et
 14. en Esaye; *A la mienne volonté, que tu*
 Es. 48. *eusses été attentif a mes commandemens! Et*
 18. *le Seigneur Iesus, pleurant sur la re-*
 Luc 19. *belle Jerusalem, O si tu eusses connu (dit-*
 24. *il) au moins en cette tienné journée les cho-*
ses, qui appartiennent, a ta paix! C'est
 Matth. *pourquoy il luy fait ailleurs ce juste re-*
 23.37. *proche; Combien de fois ay-je voulu ras-*
sembler tes enfans, comme la poule rassem-
ble ses pousins? mais vous ne l'avez point
voulu? Où vous voyés qu'il dit formel-
lement, qu'il a voulu rassembler ceux,
qui neantmoins ne furent pas rassem-
blés; signe évident, qu'il avoit bien eu
agreable, qu'ils se rassemblassent, &
qu'il les y avoit conviés par ses ensei-
gnemens, & par la conduite de sa bon-
té & de sa sagesse envers eux, mais non
jusques a avoir resolu & arrêté de les
rassembler. Enfin pour n'en pas alle-
guer plus d'exéples, c'est encore ainsi,
qu'il faut entendre ces paroles de Saint
 Pierre;

Pierre ; Dieu ne veut pas qu'aucun perisse, Chap. 11.
mais que tous viennent a repentance ; où il
est clair, qu'il parle non de l'arrest du
bon-plaisir de Dieu (car tout ce qu'il
veut en ce sens la se fait infailliblement,
au lieu que plusieurs perissent) mais de
sa volonté d'agrément ; pour dire, que
c'est une chose, qui luy est tres-agreable,
que nul des hommes ne perisse.
Disons donc que c'est aussi au même
sens, & en la même maniere, qu'il faut
prendre ce que l'Apôtre dit dans nôtre
texte ; que Dieu veut, que tous hommes
soyent sauvés, & qu'ils viennent a la con-
noissance de la verité ; non pour signifier,
qu'il ait arresté & resolu dans son con-
seil éternel de sauver tous les hommes,
& de les amener tous pour cet effet a
la connoissance & a la foy de son Evan-
gile ; mais bien pour nous faire enten-
dre, que c'est une chose, qui luy est fort
agreable, que le salut des hommes ; Qu'il
prend plaisir a l'obéissance, qu'ils ren-
dent a sa verité ; Que leur rebellion ; &
leur perdition, qui la suit bien loin de
luy plaire, luy est fort desagreable, selon
ce qu'il témoigne clairement par la
predication de l'Évangile, qu'il leur ad-
dresse,

dresse, leur commandant, les exhortant, & les conjurant par la parole de ses serviteurs de se convertir à *luy*, & d'entrer dans la voye de salut, que son Fils Iesus leur a tellement ouverte, qu'il y reçoit tous ceux, qui croient, sans en exclurre pas un homme, ni l'empescher d'y entrer, s'il s'y presente. Et pour recueillir le tout en deux mots, je dis que S. Paul en ce lieu parle de la *volonté* de Dieu, mais de celle de *son agrément*, & de *son commandement*; & non de celle de *son arrest*, ou de *son bon plaisir*. Cela ainsi éclairci je répons à l'objection des *Pelagiens*, que de ce que dit l'Apôtre au sens, que nous l'avons exposé, que *Dieu veut, que tous les hommes soyent sauvés*; il ne s'ensuit nullement, que le Seigneur n'ait & ne puisse avoir une bonne volonté particulière pour les hommes de son bon plaisir, qu'il a élus, & à qui selon son propos arresté de toute éternité, il communique sa grace à chacun en son propre temps. S'il a aimé le monde ce n'est pas à dire qu'il n'ait encore plus aimé ceux, qu'il a séparés du monde pour les donner à son Fils. Comme autresfois, de ces faveurs générales qu'il

qu'il fait a tout le genre humain, & qui ^{Chap.} témoignent par tout sa bonté, & con- ^{II.} vient tous les hommes a le chercher & a le glorifier, il ne s'enfuivroit pas, qu'il ne fist une grace particuliere a Israël, ainsi cette *volonté*, qu'il a pour le salut de tous les hommes, n'empesche pas, qu'il n'en ait une toute singuliere pour quelques uns d'eux. L'amour & la volonté de ce souverain Monarque est libre; Il en a pour toutes ses œuvres; mais differemment; & autant pour chacune, que bon luy semble. C'est un discours seditieux de pretendre, qu'il ne puisse vouloir le bien de tous les hommes, s'il ne le veut également de chacun d'eux. Le même Apôtre qui nous enseigne ici, qu'il veut le salut de tous les hommes, nous apprend aussi ailleurs, que c'est *luy, qui met entr'eux la difference*, qui y est; ^{I. Cor.} qu'il veut tellement le salut des uns, ^{4. 7.} qu'ils y parviennent assurement par la ^{Rom. II} foy qu'il leur donne; au lieu, que les ^{7. & 9.} autres perissent par leur incredulité. ^{16. 18.} Et le Seigneur Jesus remercie t-il pas son Pere, de ce qu'il a caché ses mysteres aux sages & aux entendus, & les a revelés aux petis enfans? & dit-il pas ^{Math.} ailleurs ^{11. 25.}

Chap.

II.

Jean 6.

Act. 16

4.

Jean 3.

16.

ailleurs, que *quiconque a ouy du Pere & a appris vient a luy*. Et S. Paul raconte t-il pas dans les Actes, que *Dieu ouvrit le cœur de Lydie afin qu'elle creust*? Qui doute qu'il n'ait voulu le salut de ceux, a qui il fait ces graces; beaucoup plus fortement, que de ceux, a qui il ne les fait pas? Ainsi il paroît que la volonté que Dieu a que tous les hommes soient sauvés, ne fait rien pour la cause des Pelagiens, ni n'empêche nullement que la sainte doctrine de l'élection, & de la predestination ne demeure en son entier. J'ajouteray seulement, que c'est a cette même *volonté* de l'agrément, que Dieu a pour le salut de tous les hommes, qu'il faut rapporter *l'amour de Dieu pour le monde*, dont nôtre Seigneur Iesus Christ parle dans cette divine sentence, que *Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en luy ne perisse point, mais ait la vie éternelle*. Dieu (dit-il) a tant aimé le monde; c'est a dire qu'il a eu le salut de tous les hommes agreable jusques a ce point-là, que de donner son Fils a la mort, pour leur ouvrir la voye du salut par la foy. Cette amour,

ou

ou cette volonté l'a induit à ôter par la Chap.
II. croix de son cher Fils l'obstacle, qui empeschoit, que les hommes ne peussent avoir accès au salut; à savoir le crime de nos pechez, qu'il a expiés par le sang de cette éternelle victime, afin que quiconque croiroit fust justifié. Cette même volonté, & cette même amour, est encore ce qui l'a induit à manifester à plusieurs fois, & en plusieurs manières différentes les merveilles de sa bonté aux uns plus, & aux autres moins; mais à tous en une mesure suffisante pour rendre inexorable quiconque en a abusé. Voilà jusques où va cette volonté, ou amour de Dieu envers tous les hommes. Mais quant aux élus, cette amour singulière qu'il a pour eux, s'est avancée encore beaucoup plus loin, jusques à leur toucher & ouvrir le cœur par la grace toute puissante de son Esprit, pour recevoir avecque foy la lumière de sa parole, dont la predication & l'ouïe leur est commune avecque les autres hommes: Que si vous me demandés, pourquoy la volonté, qu'il a pour le salut de tous les hommes, ne l'a pas porté jusques au même:

Chap.
II

même point ; je respons que ce n'est pas par aucun défaut de puissance. Car si tel eust été son bon plaisir, il ne luy eust pas été plus difficile de convertir ceux qui perissent par leur incredulité, que ceux qui croient ; & sont sauvés. Sans doute la même sagesse, qui gouverne toutes les œuvres a arrêté le mouvement favorable de sa volonté pour des raisons, qui ne laissent pas d'estre tres-justes, encore qu'elles nous soyent impenetrables. Quant a nous, c'est le plus souvent ou l'impuissance, ou la passion, qui pousse, & retient nos volontés ; Mais en Dieu, où ces foiblesses n'ont point de lieu, c'est une tres-exquise, & tres-pure sagesse, qui gouverne tous les actes, & tous les progrès de sa sainte volonté ; sans que ni le trouble de la passion, ni le défaut de la puissance, y puisse jamais avoir aucun lieu. Et quant a nous, étant obligés & par la loy de nôtre Createur, & par la communion de nature, que nous avons avecque nos prochains, de vouloir & de faire pour leur salut tout ce qui nous est possible, nous ne pouvons manquer a le vouloir ou a le faire, sans peché. Il n'en

n'en est pas de même de Dieu, qui étât Chap. I L
 au dessus de toute loy, ne doit rien a
 personne, & peut dispenser ses faveurs
 & les effets de sa puissance en toute li-
 berté autant & jusques où il luy plaît,
 sans que personne se puisse plaindre
 avecque raison de ce qu'il n'a pas fait
 d'avantage pour luy. Chacun a plutôt
 a admirer comment une Majesté si
 haute & si glorieuse a daigné abaisser
 son amour & ses soins jusques a luy; &
 reconnoitre que ce qu'il luy a commu-
 niqué de sa faveur & de ses biens, a été
 le don d'une souveraine bonté; & que
 ce qu'il ne luy en a pas élargi d'avanta-
 ge, a été l'effet d'une irreprehensible Rom. II.
 justice. Mais retirons nous de cet abyf- 33.
 me en respectant le mystere en toute
 humilité, & disant avecque l'Apôtre,
*O profondeur des richesses de la sapience &
 de la connoissance de Dieu! Que ses juge-
 mens sont incomprehensibles, & ses voyes
 impossibles a trouver.* Et luy laissant les
 secretes raisons de sa conduite, qu'il
 tient cachées dans son sein, embrassons
 & meditons a sa gloire & a nôtre salut
 ce qu'il nous en a revelé. Adorons nom-
 mément ce que son Apôtre nous en a
 aujourd-

Chap.

II.

aujourd'huy découvert, que ce grand Dieu veut que tous hommes soient sauvés, & qu'ils viennent a la connoissance de sa verité. Recevons cet enseignement, comme un principe d'une verité infal-
 lible, & le rapportons a nôtre salut & a l'édification de nos prochains. Premièrement que chacun de nous se l'ap-
 plique en particulier, & tienne pour une chose certaine & indubitable, que Dieu veut qu'il soit sauvé. Pauvre pe-
 cheur, que le sentiment de vôtre indi-
 gnité ne vous trouble point. Ne soyés point ingenieux a vous tourmenter vous-même, par cette triste pensée, que Dieu soit vôtre ennemi; qu'il vous haïsse & qu'il vous ait exclus, de son salut, par un arrest irrevocable. Ce n'est ny sa volonté, ny son arrest, qui exclut les hommes du salut. C'est leur incre-
 dulité; c'est l'amour du vice & de la chair; qui les perd, Dieu ne hait que vos pechez; Il aime vôtre personne; Il veut que vos crimes & vos vices perissent; il ne veut pas que vous perissiez vous-mêmes; au contraire il veut que vous foyez sauvés; Vous ne pouvez ignorer que vous estes un homme. Comment
 pouvés

pouvés vous donc douter, que Dieu Chap. II.
ne vous aime & qu'il ne vueille vôtre
salut, puis que son Apôtre vous prote-
ste, qu'il veut que tous les hommes
soyent sauvés? Il faut ou que vous ten-
niés l'Apôtre pour un imposteur, ou que
vous reconnoissiez, que Dieu veut que
vous soyés sauvés. Si l'autorité de l'A-
pôtre ne suffit pas pour vous le persua-
der, certainement la vérité de son té-
moignage, qui reluit clairement dans
les choses mêmes, doit au moins vain-
cre toute vôtre incredulité. Car si Dieu
ne vous aimoit; pourquoy vous conser-
veroit-il? pourquoy vous feroit-il tant
de biens? pourquoy vous continueroit-
il sa lumière, sa vie & ses autres fa-
veurs? S'il ne vouloit pas que vous fus-
siez sauvés; pourquoy vous montreroit-
il le chemin du salut? pourquoy vous
auroit-il envoyé son Evangile? & pour-
quoy feroit-il encore aujourd'hui reten-
tir sa salutaire voix dans vos oreilles?
pourquoy vous assureroit-il de son
amour? pourquoy vous conjureroit-t'il
de l'encroire? Ces soins & ces recher-
ches, sont-ce des témoignages de haine?
ou d'une mauvaise volonté? Ne sont

Chap.
II.

ce pas les plus claires & les plus exp-
 presses demonstrations de l'amour &
 de la bonne volonté : Pourquoi Dieu
 en useroit-il envers vous, s'il ne vouloit
 que vous fussiés sauvè, qui est ce que
 vous disoit l'Apôtre ? Car de vous ima-
 giner qu'il vous flate, & qu'il vous fait
 toutes ces belles apparences, pour vous
 tromper, sa grandeur, & vôtre bassesse
 ne vous peuvent laisser entrer cette
 pésée dans l'Esprit. Vous me dirés qu'il
 a bien fait toutes ces faveurs a d'autres,
 qui n'ont pas laisè de perir. Il est vray,
 Mais de tous ces miserables, vous ne
 m'en montrés pas un qui soit peri,
 finon après avoir indignement rejehtë
 ces recherches & ces caresses de Dieu.
 Nul de ceux qui les ont receuës & s'y
 font fiés, n'est peri; au contraire ils sont
 tous parvenus au salut, où le Seigneur
 les appelloit ; Signe évident, que ceux
 qui sont peris, doivent leur perdition,
 non a sa haine, ou au changement de sa
 volonté, mais a leur ingratitude & a
 leur impenitence. Pecheur, prenez un
 meilleur conseil; ajoutés foy aux tes-
 moignages, que Dieu vous donne de sa
 bonne volonté. Recevez les avecque
 le

le respect qu'ils méritent ; & aspirant Chap.
II.
au bonheur où il veut vous conduire, chassés de votre cœur le desespoir & la défiance, & vous mettés aigrement dans le chemin de sa vérité pour parvenir a son salut. Reponcés a l'erreur & au vice ; & suivés désormais cette nouvelle guide que le Seigneur vous donne, c'est a dire la vérité de son Evangile, luy obeissant fidelement, & vous adonnant de tout votre cœur a la sanctification qu'elle vous commande, comme l'unique voye du ciel, hors de laquelle il n'y peut avoir ny paix ny joye ; ni salut. Et quant a vous, Fideles, qui avez déjà receu dans vos cœurs la connoissance & la dilection de sa vérité, que reste-t-il sinon que de plus en plus assureés de son amour & de la bonne volonté qu'il a pour votre salut, vous vous réjouissés devant luy, & l'aimiés sincerement & constamment, poursuivant votre course, & tendant avec un grand courage, & une prompte allegresse au but & au prix de la vocation d'en haut ? Ayés aussi pour tous vos prochains la charité qu'il vous commande. L'exemple de sa bonté ne vous

Chap.
II.

permet pas d'en haïr aucun. Ce n'est pas assés de ne les point haïr. Vôtre Dieu les aime ; & veut qu'ils soyent sauvés, & viennent a la connoissance de la verité. Ayés une semblable affection pour eux. Faites leur part de vôtre bonheur. Montrés leur le tresor, que le Pere celeste vous a donnè en son Fils. Faites luire & éciater a leurs yeux la lumiere de sa connoissance ; N'oubliez rien de ce qui y peut servir ; employant dans ce beau dessein la parole, l'instruction, les bonnes œuvres ; tous les offices de charité & d'humanité, que vous estes capables de leur rendre. Gardés-vous bien de les scandalizer ; Qu'ils ne voyét rien dans toute nôtre vie, qui ne soit digne de la discipline celeste de vôtre Dieu, qui ne leur en découvre la beauté & la sainteté. Que leurs iniures & leurs mauvaises humeurs ne vous rebutent point ; Qu'elles vous donnent pour eux de la compassion, & non de la haine ; vous souvenant, que vôtre Dieu n'a pas laissé de vous aimer, encore que vous fussiés semblable a eux ; & que quelque méchants & ingrats qu'ils soyent, il les conserve neâtmoins,

&

& montre clairement par les biens Chap.
II
qu'il leur fait, que si leur opiniâreté
dans l'incrédulité & dans l'impeni-
tence ne les en empêche, il veut qu'ils
soyent sauvés & qu'ils viennent à la
connoissance de sa vérité. Luy même
selon les richesses de sa bonté & de sa
puissance vueille exaucer les prieres,
que nous luy presentons pour eux, &
nous faire la grace de les voir un jour
convertis des tenebres à sa lumière, &
de l'erreur à sa vérité, pour le servir &
le glorifier tous ensemble, comme à
luy seul vray Dieu, tout-puissant, tout
sage & tout bon, appartient l'honneur,
la louange, & la gloire aux siècles des
siècles. AMEN.

bb 3

SERMON



* Pro-
noncé
à Cha-
renton,
le 31.
Octobr.
1655.

SERMON DOVZIESME. *

I. TIMOTH. Chap. II. vers. 5.

*Car il y a un seul Dieu, & il y a un seul
Moyenneur entre Dieu & les hommes, à
sçavoir Iesus Christ homme.*



HERS FRERES ; La grace que Dieu avoit faite aux Juifs de les choisir pour son peuple, & de leur commettre sa parole & son alliance, les avoit tellement enorgueillis, qu'ils s'estimoient seuls capables d'entrer dans le royaume celeste, & abhorroient toutes les autres nations du monde, les regardant comme une race maudite, avec qui on ne pouvoit avoir nul commerce sans se souiller, & s'infecter de leurs ordures. Cette folle persuasion étoit si universellement & si profondément enracinée dans le cœur de tout ce peuple, que les Apôtres mêmes, bien que Iesus leur eust commandé d'enseigner

gnér

gner son Évangile a toutes les créatures de l'univers, firent quelque temps ^{Chap. I.} difficulté de s'adresser aux Gentils, jusques a ce que le Seigneur leur eut appris & par une vision celeste, & par l'expérience même, qu'il ne faut pas tenir pour pollués les choses qu'il a purifiées, n'ayant quant a luy aucun égard ^{Act. 10.} a l'apparence des personnes, mais rece- ^{15. 35.} vant & agréant en quelque nation que ce soit, tout homme qui le craint, & qui s'addonne a justice. Et depuis ce temps-là l'erreur de cet avantage imaginaire de la sémence Judaique ayant été suffisamment découverte, & convaincue & arrachée de l'Église par la lumiere de l'Évangile, Satan suscita des gens qui forgerét une autre resverie encore pire, partageant tout le genre humain en deux sortes de personnes, les unes d'une substance mauvaise & damnée, & incapable de salut; les autres d'une nature benite & sainte, & heritiere de l'éternité, ainsi créées & ainsi formées dès leur premiere origine, sans que ni l'institution, ni l'enseignement, ni l'exercice des bonnes ou mauvaises œuvres, servist de rien pour changer en bien, ou

en mal la fatale & invariable constitution de leur premiere naissance. Et abusant des paroles de l'Apôtre en un sens tout autre qu'il ne les a employées, ils appelloient les premiers, *les hommes animaux ou matériels*; & les autres, *les hommes spirituels*; Et se disant estre de ce deuxiesme ordre, ils regardoient le reste des hommes, qu'ils mettoient dans le premier, comme des demons, ou des bestes, dont la perdition étoit infaillible. Qui croiroit que des extravagances si prodigieuses eussent jamais pu tomber dans l'esprit d'aucun homme raisonnable, si les livres des premiers Chrétiens ne nous l'avoient expressément témoigné, nous certifiant que les Gnostiques qui debitoient cette monstrueuse doctrine, & les Manichéens qui leur succederent, travaillerent longuement l'Eglise, durant ses quatre premiers siècles? S. Paul, qui dans la lumiere de l'Esprit qui le conduisoit, n'ignoroit pas une des corruptions, que le Diable avoit déjà semées, ou qu'il semeroit a l'avenir dans le monde, nous a donné de bonne heure dans ces saintes Epîtres divers excellens preservatifs

tifs contre tous ces poisons. Il combat particulièrement en ce lieu, cette faulſe & pernicioſe difference, que l'orgueil ſoit des Juifs, ſoit des Gnoſtiques, vouloit mettre entre les hommes, & l'horreur, & l'aversion qu'ils avoient en ſuite contre la plus grand' partie du genre humain. Car il nous commande au contraire, de les embrasser tous de quelque peuple, de quelque condition, naiſſance, ou profeſſion qu'ils puiſſent eſtre, les tenant pour les vrais & legitimes objets de la charité, que l'Évangile nous ordonne. Il veut qu'en ſuite nous ne reſuſions a aucun d'eux ſous quelque pretexte que ce ſoit le ſecours de nos prieres; nous enjoignant expreſſément de faire pour eux tous des requêtes, des oraiſons, des ſupplications & des actions de graces; nous aſſurant que cela eſt bon & agreable a Dieu. Et pour nous ôter toute occaſion d'en douter, il le prouve par une raiſon tirée de la grande bonté de Dieu nôtre Sauveur, telle qu'il veut (comme l'Apôtre le proteſte expreſſément) que tous hommes ſoyent ſauvés & viennent a la connoiſſance de la verité. Cette belle, & ſainte,

Chap.
II.

sainte, & agreable doctrine abbat comme vous voyés, sans ressource tout ce que la vanité & la presumption a fait resver aux Juifs & aux Gnostiques à l'outrage du reste des hommes. Dieu n'en exclut pas un de son salut. Il leur tend a tous les bras, & le sein de sa misericorde en son Fils Iesus Christ. Il vous peut souvenir mes Freres, que ce fut le sujet de la derniere de nos actiôs sur ce texte, Nous avons maintenant a considerer les deux raisons de la sentence de l'Apôtre, que la brieveté du temps ne nous permit pas alors d'expliquer ; l'une est prise de ce qu'il n'y a *qu'un seul Dieu*, Seigneur & Createur de tous les hommes ; Et l'autre, qu'il n'y a non plus, qu'un *seul Mediateur entre Dieu & les hommes* ; *Iesus Christ nôtre Seigneur*. Ce sont les deux points que nous avons dessein de traiter dans cette action, si le Seigneur le permet ; l'unité de Dieu, & l'unité du Mediateur entre Dieu & les hommes ; qui nous est l'une & l'autre comme vous voyés brievement & clairement proposée & exprimée en ces paroles, *Car il y a un seul Dieu, & il y a un seul*
Moyenneur.

Moyennent entre Dieu, & les hommes, afin de savoir Iesus Christ homme. Quant au premier point, la fuite du discours de l'Apôtre & son rapport avecque les paroles précédentes, môtrent évidemment, qu'il oppose l'unité de Dieu, a la diversité & multitude des hommes, dont il a dit, que Dieu veut qu'ils soyent tous sauvés, & dont il nous a commandé de prier pour eux tous; si bien qu'ajoutant maintenant, qu'il y a un seul Dieu, il entend clairement que ce seul souverain Seigneur, que nous adorés, est le Dieu de tous les hommes, leur unique Createur, Seigneur, & conservateur. S'il y avoit plusieurs Dieux en la nature, on pourroit s'imaginer que celuy que nous servons, n'est pas le Dieu des autres hommes, & que chacune des parties, ou sociétés du genre humain a le sien a part; d'où s'ensuivroit que le nôtre n'étendroit son amour & sa bonne volonté, que sur nous seulement, qui sommes sa portion, laissant les autres chacun a leur Dieu sans se soucier d'eux, ni leur communiquer sa providence, ou les appeller a son salut. Et c'étoit en effet l'imagination que les Payens avoient de

Chap.
II.

de leurs faux Dieux ; se figurant forttement que chaque province & chaque ville avoit le sien particulier , qui attaché a son détroit ne travailloit que pour les hommes, qui y étoient compris, sans se mettre en peine de ceux des autres pays. Et bien què les Juifs creussent qu'il n'y a qu'un Dieu souverain, ils ne laissoient pourtant pas d'avoir une pensée semblable, pretendant qu'il n'avoit de l'amour & du soin, que pour leur seule nation, abandonnant les autres peuples a la direction & au gouvernement de certaines autres puissances inferieures. Vous savés que ceux de la communion Romaine ont aussi retenu quelque chose de cette grossiere erreur, partageant les climats, les royaumes, les provinces, les villes, les professions, & les métiers differens des hommes a leurs saints, voulant que l'un en prene une partie sous sa protection & en son patronage, & un autre l'autre; comme si c'étoient leurs divinités locales & particulieres. L'Apôtre détruit toute cette pernicieuse resverie, & l'arrache dès la racine, en nous criant, qu'il n'y a qu'un seul Dieu ; qui a creé tout ce qu'il

qu'il y a d'hommes par sa puissance, qui les conserve par sa bonté, qui les conduit par sa providence; & de la libéralité duquel comme d'une seule, très-vive & très-abondante source, découle continuellement sur toutes les innombrables diversités d'ordres, de nations & de sociétés, qui divisent le genre humain, tout ce que chacún d'eux a d'estre; de vie; de mouvement, & de bien, ou en son ame, ou en son corps, ou en sa maison. Cela ne peut estre autrement; parce qu'il n'y a en effet qu'un seul Dieu, tout bon; tout puissant, & tout sage; comme nous l'apprend, & sa parole en mille lieux du vieux & du nouveau testament, & la nature même, dont toutes les voyes nous conduisent clairement a un seul souverain Monarque, d'un estre nécessaire, éternel, & immuable qui a tout creé sans avoir eu luy-même aucun commencement, n'étant pas possible ni que ce monde se soit fait & formé luy-même, ni que plusieurs causes différentes ayent mis la main; soit a la création, soit a la conservation d'un ouvrage, qui quelque grand & admirable qu'il soit, a neantmoins,
une

Chap.

II.

Chap.
II.

une si belle & si parfaite correspondance entre toutes ses parties, & subsiste d'une manière & sous des loys si uniformes, & si constantes, qu'il est aysé à reconnoître que ce n'est qu'un seul & même esprit, qui en a formé & exécuté le dessein. Aussi apprenons-nous par les histoires du genre humain, que quelque accablées qu'ayent été les nations de l'erreur de l'idolâtrie, il s'y est toujours trouvé quelques personnes, qui ont reconnu l'unité de Dieu; & en general, bien qu'elles adorassent plusieurs Dieux, elles confessoient pourtant, qu'il n'y en avoit qu'un souverain; dont ils disoient que les autres inférieurs, n'étoient que comme les intendans, ou les commis, les lieutenans, & les ministres; prétendant qu'à raison de ces charges, où il les avoit établis, l'honneur, qu'ils leur rendoient, leur étoit dû en effet; philosophant sur ce sujet à peu près en la même sorte, que font aujourduy les Theologiens de Rome, sur la nature, sur l'office, & sur le service des Anges, & des autres Esprits consacrés. Mais puisque la divinité selon la pensée de toute personne raisonnable, est de nécessité

cessité une nature souveraine & indépendante ; en cela même que ces pauvres gens rangeoient au dessous d'un souverain ces pretendues puissances qu'ils adoroient, ils montroient clairement qu'elles n'étoient & ne pouvoient estre de vrayes divinités. Il faut donc conclurre & selon l'Écriture, & selon la droite raison, & même selon la confession des idolatres, qu'il n'y a qu'un seul vray Dieu ; qui puisse & doive proprement estre honoré de ce nom. C'est ce que pose l'Apôtre pour en conclurre qu'il ayme tous les hommes, & veut leur bien. Car puis qu'il n'y a qu'un seul Dieu, que toute l'Église adore, le Createur du monde, qui s'est manifesté en Jesus Christ, il faut avouër de nécessité, qu'il est le Dieu de tous les hommes, & non d'une partie d'eux seulement ; n'étant pas possible qu'aucune portion du genre humain subsiste autrement que par les effets & par le secours de la providence de celuy, dont elle est l'ouvrage. L'Apôtre argumente encore ailleurs, en la même sorte pour prouver, que la justice & le salut de Dieu par la foy en son Fils appartient aussi aux
Gentils;

Chap. Gentils, & non aux Juifs seulement;
 II. Dieu (dit-il) est-il seulement le Dieu des
 Rom. 3. Juifs? Ne l'est-il pas aussi des Gentils? Certes
 28. 29. il l'est aussi bien des Gentils; Car il y a un
 seul Dieu, qui justifie de la foy la circoncision & le prepuce par la foy. Là comme vous voyés, que le Seigneur est le Dieu de tous ces peuples, il induit qu'il reçoit les uns & les autres a estre justifiés par la foy de son Evangile; tout de même qu'ici de ce qu'il n'y a qu'un seul Dieu, qui est Dieu de tous les hommes, il conclud ce qu'il a déjà établi, que Dieu veut qu'ils soient tous sauvés. Ici possible me dirés vous, qu'il ne semble pas que cette raison de l'Apôtre soit concluante; parce qu'encore que Dieu soit infiniment bon, & enclin a aimer ses creatures, neantmoins le peché dont les hommes sont tous coupables, détourne de dessus eux son affection naturelle, & y attire sa colere & sa justice vangeresse; comme nous savons qu'encore que tous les Anges soyent l'ouvrage de ses mains; cette consideration n'empesche pas pourtant, que ceux qui ont delaisé leur origine ne soyent entièrement décheus de sa grace, sans que
 l'Écriture

l'Écriture nous apprenne, qu'il ait nulle Chap.
II.
volonté qu'ils soyent sauvés. A quoy je répons qu'il est vray qu'il a ainsi traité en effet tous les Anges apostats, par un juste, quoy que terrible jugement; mais qu'il n'en est pas de même des hommes; sur lesquels depuis leur cheute, il luy a plu de montrer les grandes merveilles de sa miséricorde. Car dès le commencement incontinent après leur malheur, il leur promit un Sauveur; la semence de la femme; qui briserait la teste de leur ennemi; & depuis il les a conservés sur la terre, leur continuant par tout constamment les tesmoignages de sa patience, & de sa benignité; & les sollicitant par ses benefices a le chercher & a le glorifier; & s'ils eussent ouvert les yeux, ou étendu seulement les mains pour le toucher, il étoit si près d'eux, qu'ils l'eussent treuvé comme en tâtonnant. Et bien qu'ils n'ayent fait nul profit de cette sienne bonté, il n'a pas laissé de les souffrir, jusques a ce qu'enfin sa tendresse ne pouvant plus les voir tous périr les uns après les autres dans l'horreur de leurs tenebres; a fait lever son Soleil de justice; ce
c c grand

Chap.
II.

grand Redempteur, qui avoit été promis par ses Prophetes, avec une prediction expresse, qu'il seroit même la lumiere des Gentils; c'est à dire de cette desolée partie du genre humain, qui vivoit dans une si vilaine, & si brutale ignorance de son Seigneur, qu'elle sembloit estre sans Dieu, sans salut, & sans esperance dans le monde. C'est donc proprement de cette conduite du Seigneur envers les hommes, que l'Apôtre conclud qu'il est le Dieu d'eux tous, & qu'il veut qu'ils foyent tous sauvés. Mais afin d'établir entierement sa preuve, & ne nous laisser aucune doute de la verité, qu'il nous a enseignée, il ajoûte en deuxiesme lieu, *qu'il y a un seul Moyenneur, ou Mediateur entre Dieu & les hommes; à sçavoir Iesus Christ homme.* J'avouë que ce que le Seigneur, que nous servons & qui nous est si bon & si misericordieux, est le Dieu de tous les hommes, que cela dis-je nous donnoit déjà un grand sujet de croire qu'il a aussi de la bonne volonté pour les autres hommes. Mais d'un côté leur pechè, & de l'autre sa justice & sa colere, qui se decouvre de fois à autre
des

des cieux sur ceux qui l'offensent, ne nous laissoit pas dans une entière assurance. C'est pourquoy l'Apôtre pour nous tirer de ce trouble après l'unité de Dieu, nous propose aussi incontinent celle *du Mediateur*. Quand la creature raisonnable est innocente, la seule bonté de Dieu suffit pour le porter à luy faire du bien ; parce qu'il l'aime de luy même, & à une inclination naturelle à la cherir, & à luy communiquer tout le bon-heur dont elle est capable, y voyant reluire son image, qu'il y grava de sa main en la creant. C'est ainsi qu'il conserva Adam heureux tandis qu'il demeura dans son integrité, & qu'il continuë encore aujourduy aux bons Anges, la gloire & la felicité. Et si nous étions dans une parfaite pureté, nous n'aurions besoin d'aucune autre entremise pour nous assurer de la bonne volonté de Dieu, & de nôtre bonheur qui en dépend. Sa présence nous suffiroit. Mais ce saint & souverain Seigneur n'étant pas moins juste, qu'il est bon, il n'est pas possible qu'il souffre le peché sans en estre offensé, & sans le punir, selon la déclaration qu'il nous a faite

Chap.
II.

en sa loy, que quiconque la viole tombe sous sa malediction. Aussi voyés-vous qu'aussi tôt qu'Adam eust peché, il se cacha, fuyant la presence du Seigneur, à qui il avoit desobeï; sa propre conscience le convainquant qu'après avoir offensé sa Majesté; il étoit desormais indigne de comparoitre devant elle, ni de jouir de la lumiere de son saint & bien heureux visage. Tous les hommes étant donc maintenant pecheurs, il est clair que leur crime changeât le cours naturel de la beneficence de Dieu, & attirant sur eux sa malediction, ils ne se peuvent promettre les effets de son amour, si quelque cause benigne & salutaire ne s'interpose, & n'agit en leur faveur, pour remedier à ce desordre, & remettre les choses dans leur premier & naturel état. C'est ce qu'a fait le Mediateur, dont l'Apôtre nous parle en ce lieu; qui intervenant dans ce différent, & se mettant entre Dieu & nous, entre sa justice & nôtre peché, à procuré par son entremise, l'accord entre ces deux parties, entre Dieu nôtre souverain Seigneur, iustement indigné d'une part, & nous ses sujets rebelles,

belles, coupables de sa colere & de sa Chap.
11.
malediction de l'autre. Pour amener
cette grande œuvre a sa fin, il a fait des
deux côtés toutes les choses necessai-
res a la reconciliation. Il a agi envers
Dieu, satisfaisant a sa justice, & se met-
tant en nôtre place a payè ce que nous
devions, comme l'Apôtre le remarque-
ra expressément dans les paroles sui-
vantes. Il a appaisè le ciel; Il y est mon-
tè, & y intercede pour nous, presentant
au Pere, le sang de cette nouvelle al-
liance qu'il a traitée entre luy & nous.
De l'autre part il nous a declarè la vo-
lontè de nôtre Souverain; il nous presse
& nous sollicite d'entrer en la paix,
qu'il nous a obtenuè; d'accomplir la
condition sous laquelle il a stipulè, que
nous en pourrons jouir, assavoir en
croyant en luy; Il a arrêté par tout l'e-
xecution de l'arrest de la severité de
Dieu contre nous, & nous presente par
tout les enseignes de sa clemence, &
les remarques de sa reconciliation; Et
reçoit indifferemmét en sa protection
tous ceux qui s'y mettent; & leur gar-
de fidelement la gloire & l'éternité,
dont il est le depositaire; les defendant

Chap.
II.
1..

contre leurs ennemis, les conduisant & les consolant par la lumiere de son Esprit & de sa providence, & ne les delaissera point jusques a ce qu'il les ait établis dans une pleine & immuable & eternelle possession de son royaume celeste. D'où paroît clairement la raison de la difference qui se voit entre la conduite de Dieu envers les demós & celle dont il use envers nous. Car quant aux demons, il n'y a point de Mediateur entre Dieu & eux; C'est pourquoy ils sont traittés a toute rigueur, sans qu'il leur paroisse aucun témoignage que Dieu leur vueille pardonner. Mais des hommes, il en est tout autrement. Car vous voyés que dans les desordres & dans les ravages que leur peché a faits dans la nature, Dieu ne laisse pas de leur presenter un visage doux & propice, les conservant, & remplissant leur vie de biens, les visitant du ciel, & les conviant par des benedictions & des faveurs innombrables a se repentir de leurs fautes & a se convertir a luy; parce qu'il y a un Mediateur entre Dieu & eux, qui éteignant la colere allumée par leur peché,

leur

leur a ouvert le trône de grace pour y Chap.
II.
trouver le pardon & le salut, par la foy
& la repentance. Ainsi il n'y a plus rien
desormais qui nous doive faire douter,
que Dieu ne vœuille que tous hommes
soyent sauvés. Car ce Mediateur, qui
nous a remis en sa grace, & qui a ôtè
tout ce qui pouvoit détourner sa vo-
lontè de nôtre bonheur, n'est pas pour
une natiõ ou pour quelque peu d'hom-
mes seulement ; mais pour tous. Et
comme l'Apôtre en disant qu'il y a un
seul Dieu, entendoit *un seul Dieu de tous
les hommes* ; ainsi maintenant quand il
dit, qu'il y a un *seul Mediateur entre Dieu
& les hommes*, il entend pareillement
*un seul Mediateur entre Dieu & tous les
hommes*. Quelques uns des interpretes
l'ont iudicieusement remarquè, & ce
que l'Apôtre ajoutera incoñtinent, que
ce Mediateur *s'est donnè soy même en
rançon pour tous*, le montre clairement,
étant évident & reconnu par tous les
Chrètiens qu'il ne s'est donnè soy-mê-
me, que pour ceux dont il est le Me-
diateur. Mais le nerf de la raison de
l'Apôtre est, que ce Mediateur entre
Dieu & les hommes est unique, c'est

Chap.
II.

a dire qu'il n'y en a qu'un seul au monde. Car s'il y en avoit plusieurs, distribués chacun a une portion des hommes seulement ; on pourroit douter qu'ils fussent tous assez agreables a Dieu pour obtenir sa grace, chacun a ceux dont il seroit le Mediateur. Mais puis qu'il n'y en a qu'un seul, il est clair que tous les hommes n'ont qu'un même Mediateur ; d'où s'ensuit que puis qu'il est vrayement digne de ce nom, c'est a dire très agreable a Dieu, & capable de donner sa paix & son salut a quiconque croit en luy ; il ny a pas un homme au monde, qui ne puisse & ne doive s'asseurer que Dieu veut qu'il soit sauvé, & qu'il entre pour cet effet en l'alliance de sa grace par foy & par repentance. L'Apôtre pour nous en donner une pleine certitude, nous découvre enfin, qui est ce grand & unique Mediateur ; *Il y a (dit il) un seul Mediateur a sçavoir Iesus Christ homme.* C'est une verité que nul des fideles n'ignore ; l'Ecriture nous l'enseignant clairement quand elle dit que Iesus est le Mediateur de la nouvelle alliance ; qu'il est notre Advocat envers le Pere ; qu'il est le

voye,

Hebr.

12. 24.

Et 9. 15.

1. Jean

2.

voye, la verité, & la vie; que nul ne vient Chap. II.
 au Père que par luy, qu'il est la porte des
 brebis; & en divers autres lieux, & avec
 des façons de parler différentes, les
 unes propres, les autres figurées, & me-
 taphoriques, mais qui toutes reviennent
 a un même sens; pour signifier qu'il est
 le Mediateur, qui nous a procuré la
 paix & le salut de Dieu; si bien qu'au
 fonds *Sauveur & Mediateur* sont une
 même chose. L'un & l'autre est le nom
 de l'office du Christ de Dieu, l'auteur
 & le Prince de la vie éternelle. Toute
 la différence n'est qu'en ce que l'un de
 ces noms est pris de la fin ou du des-
 sein de sa charge, qui est de nous sau-
 ver; & l'autre de la voye qu'il a tenue,
 ou du moyen qu'il a employé pour par-
 venir a cette fin; C'est qu'il est inter-
 venu entre Dieu & nous, & a fait &
 souffert toutes les choses nécessaires
 pour nous sauver. Ce que l'Apôtre luy
 donne nommément ici la qualité d'*hom-
 me*, en disant, *Iesus Christ homme*, n'est
 pas pour nier qu'il soit Dieu, comme le
 prétendent les ennemis de sa gloire.
 La divinité de Iesus est trop clairemēt
 & trop solidement établie dans l'Écri-
 ture

Chap.
II.

ture pour en douter ; Et cette œuvre même de sa médiation, dont il est ici question, en est une preuve convaincante. Car comment eust-il peu ou expier les péchés des hommes, ou desarmer la justice de Dieu, ou fonder le royaume de l'éternité, ou se ressusciter du sepulcre, ou s'asseoir sur le trône du Père ? & comment pourroit-il encore gouverner tout l'univers, conserver son Eglise au milieu de ses ennemis, & la faire subsister dans les feux & dans les flammes, & voir, & aneantir tout ce que les hommes & les demons brassent & machinent contre elle dans le fonds des enfers, & comment enfin pourroit-il un jour ressusciter tout le genre humain, & élever tous ses saints dans l'immortalité glorieuse, & plonger tous les incredules dans une perdition éternelle ; comment dis-je, pourroit-il faire toutes ces choses si grandes & si terribles & dignes de la seule main de la vraie divinité, & qui sont neantmoins toutes ou les actes ou les effets & les fruits de sa médiation, s'il n'étoit vrayement Dieu sur toutes choses benit éternellement, comme ce même S. Paul, de la parole duquel

Rom. 9.
5.

duquel ils veulent abuser, le dit ailleurs Chap. II.
 formellement ? Mais il dit ici, qu'il est *homme*. Aussi est-il homme. Qui en doute ? Mais s'il est homme, ce n'est pas à dire qu'il ne soit pas Dieu. Il est Dieu & homme en une même personne; Dieu manifesté en chair; la parole faite chair; le Fils de Dieu fait de femme, le vray Emmanuel, Dieu avec nous, qui s'est fait comme l'un de nous, & a pris forme de serviteur pour nous. Mais s'il n'étoit qu'homme simplement; qu'étoit-il besoin que l'Apôtre après l'avoir nommé *Iesus Christ*, ajoutast le mot *d'homme* en disant *Iesus Christ homme* ? Le nom de Iesus, celui de Christ, ce qu'il dira incontinent de sa mort, ne suffisoit-il pas pour nous apprendre que ce grand Mediateur étoit un homme ? Et où est celui de nous, qui parlant de quelcun des hommes simplement hommes, se soit jamais avisé d'ajouter à son nom la qualité *d'homme* ? comme si je disois, que le Legislatteur des Ebreux étoit Moïse homme, ou que le plus excellent de leurs Psalmistes étoit David homme ? ou qu'il ny eut qu'un précurseur du Messie à savoir Jean Bariste homme ?

Chap.
II.

homme. Où est l'oreille qui ne découvre incontinent que ce langage est inutile qu'en ces sujets là il est tout à fait impertinent, & insupportable? Certainement il le seroit ici tout de même, si Jesus n'étoit simplement qu'un homme, non plus que Moïse, David, & Jean Battiste; Et si ce langage étoit impertinent, S. Paul n'en eust pas usé, luy qui n'écrit rien que tres sagement. Puis donc qu'il en use il faut conclurre tout au rebours des heretiques, que Jesus n'est pas homme seulement; mais qu'il est aussi Dieu conjointement; & que ce que l'Apôtre ajoûte le nom d'homme a celui de Jesus Christ n'est pas pour nier qu'il soit Dieu, ou pour nous apprendre seulement qu'il est homme, mais pour quelque autre consideration particuliere; soit pour appuyer la verité de sa nature humaine, contre les heresies qui l'ont niée; soit pour asseurer tous les hommes de la part qu'ils peuvent avoir en son salut par la communion de nature, où il a voulu entrer avec eux s'étant fait homme comme eux; soit enfin pour nous apprivoiser & nous ôter l'effroy que la

presence

présence de la seule divinité donne naturellement aux pecheurs, en nous ramenant, que ce grand Mediateur s'est abbaissé jusques a l'infirmité de nôtre forme pour nous sauver, descendant du ciel & se presentant a nous nô armé des foudres & tant éclatant de la gloire de sa divinité, mais vêtu de nôtre chair, & nous tendant une main de frere, & d'amy plutôt que de maistre, pour nous élever en son royaume. C'est la pensée que l'Apôtre recommandoit ailleurs aux Ebreux, en leur disant, *que nous avons un souverain Sacrificateur* (c'est une partie de sa charge de Mediateur) *non qui ne puisse avoir cōpassion de nos infirmités, mais qui a été tenté de même que nous en toutes choses excepté peché*; & comme il dit encote ailleurs, *semblable en toutes choses a ses freres pour estre misericordieux & fidele, & puissant pour les secourir au besoin*. Mais les Theologiens de Rome abusent aussi de cette parole de l'Apôtre; inferant de ce qu'il dit que nôtre Mediateur est Iesus Christ *homme*, que l'office de Mediateur ne luy convient qu'entant qu'il est homme, & nô tant qu'il est Dieu; a l'égard de sa nature

Chap. I 1.
Ebr. 4.
15.

Ebr. 2.
17. 18.

Chap.
II.

Act. 20.
28.

1. Cor.
2. 8.

ture humaine simplement, & non a l'égard de la divine. Mais je responds qu'il ne s'ensuit pas ; & que leur raisonnement est aussi impertinét que seroit celuy d'un sophiste, qui des paroles de S. Paul, que Dieu a acquis l'Eglise par son propre sang, conclurroit qu'il n'a donc point épanché de sang qu'a l'égard de sa nature divine; ou de celles-ci que les Juifs ont crucifié le Seigneur de gloire, voudroit inferer, qu'il n'a donc été crucifié qu'entant qu'il est Dieu; au lieu que tout au rebours il est certain que Iesus n'a épanché son sang, & n'a été crucifié qu'a l'égard de sa nature humaine, & non aucunement a l'égard de la divine; à qui ses souffrances ne peuvent nullement convenir. Ces noms de Iesus, de Dieu, d'homme, de Seigneur de gloire, & autres semblables signifient simplement la personne sans déterminer précisément a laquelle de ses deux formes, appartient ce que nous luy attribuons; si bien que de ce que l'Apôtre appelle nôtre Mediateur *homme* l'on peut bien induire, que la personne pourvue de cette charge a vraiment eu une nature humaine; mais non qu'elle n'ait rien fait

fait pour les fonctions & les fins de ^{Chap.} cette charge; autrement que par la nature humaine. ^{II.} Qui empesche que les deux natures n'y ayent peu agir, chacune en son ordre & en son lieu, conservant l'une & l'autre leurs formes, & leurs propriétés distinctes & non confuses? Et quant à ce qu'ils alleguent que Dieu étant la partie vers laquelle agit le Mediateur, il faut que le Mediateur soit autre que Dieu; je répons que si cela étoit, il s'en suivroit que nôtre Mediateur n'est donc pas Dieu; blasphème que les adversaires abhorrent aussi bien que nous. Car ce qu'ils le font agir par la nature humaine seulement, n'empêche pas qu'il ne soit vrayemét Dieu; & que par conséquent la charge de Mediateur n'appartienne à une personne qui est Dieu. Mais pour bien résoudre ce sophisme qu'ils ont emprunté des Arriens; il faut dire qu'il n'y a nul inconvenient, que dans un accord, ou dans un accommodement on prenne pour Mediatrice une personne de l'un des deux partis, pourveu que se dépouillant de ses propres interests & les laissant dans le parti d'où elle sort, elle agisse

agisse pour le bié des uns & des autres. Ainsi dans la vieille alliance Moïse qui la traitta entre Dieu & Israël étoit luy même d'Israël ; & neantmoins il ne laissa pas d'estre Mediateur pour Israël envers Dieu , & de la part de Dieu envers Israël. Ainsi il agissoit pour soy-même & envers soy-même ; Ouy ; mais a divers égards ; car il agissoit , entant que Mediateur ; & recueilloit une partie du fruit de son action, entant qu'Israélite. Et dans la vie commune, quand vn peuple & vn senat sont mal ensemble , un des senateurs laissant ses interests dans la compagnie dont il est membre , peut intervenir comme Mediateur entre les deux parties pour les reconcilier , & il me semble que l'histoire Romaine nous en fournit un exemple en quelque endroit. Ainsi quand un pere & un fils tous deux Empereurs dans un même état, ont été offensés par des sujets ou des soldats rebelles ; qui empêche que le Fils ne s'interpose en qualité de Mediateur pour les remettre en la grace du Prince ? Il fait leur paix avec soy même ; & leur procure le pardon d'une offense, où

où sa propre majesté étoit blessée. Il est
vray ; mais il fait & procure l'un &
l'autre entant que Mediateur , & non
entant que partie interessée. Il en a
été de même du Fils de Dieu en la cau-
se du genre humain , s'il nous est per-
mis de comparer les choses divines aux
humaines.) Les trois personnes de la
glorieuse Trinité avoient été offensées
par nôtre péché ; & il nous falloit pro-
curer leur grace & leur pardon & leur
paix. Le Fils l'ayant entrepris par la
volonté du Pere & la sienne propre a
mis son interest entre ses mains, & s'é-
tant tant interposé comme Mediateur
a agi pour les hommes avecque luy ;
côme avecque le depositaire des droits
de la divinité , & y a pleinement satis-
fait , & reconcilié le monde avecque
Dieu, c'est a dire avecque le pere, avec
soy-même , & avecque le S. Esprit. Sa
personne étoit même ; mais sa qualité
dans la cause , étoit différente. Il re-
concilioit comme Mediateur ; il étoit
reconcilié comme Dieu. Et c'est ainsi
qu'il faut prendre ce qu'il dit qu'il prie-
ra le Pere pour nous ; & ce que dit S.
Jean parlant de luy , *qu'il est nôtre advo-*

d d cas

Chap.

II.

cat envers le Pere, non pour exclurre de cette cause les autres personnes de la Trinité ; mais parce que le Pere comme la premiere personne, en a les droits en sa main ; si bien que nôtre Mediateur le contentant, contente aussi les autres. Mais cela suffit a mon avis pour garentir de l'objection de nos adversaires la doctrine de nos Eglises sur la mediation du Seigneur Iesus a l'égard de l'une & de l'autre de ces deux natures. Nous avons un bien plus juste sujet de nous plaindre de l'outrage qu'ils font a cette sainte & divine charge du Fils de Dieu, dont ils profanent hardiment & injustement la gloire, en communiquant & les fonctions & le nom même a des creatures, assavoir aux Anges & aux Saints ; qu'ils appellent comme chacun fait, leurs Mediateurs, & les traittent comme s'ils l'étoient en effet, leur presentant un service religieux, & des prieres, des Litanies, des hymnes, & des actions de grace. Pouvoient-ils fouler plus indignement aux pieds l'autorité de ce S. Apôtre, qu'en multipliant ce qu'il reduit a l'unité ? Il dit qu'il n'y a qu'un seul Mediateur ; Le Pape dit & soutient,

soutient, qu'il y en a plusieurs ; autant Chap.
I. qu'il y a de villes & de provinces ; autant que de professions & de métiers ; autant qu'il luy plaist de canoniser d'hommes morts, anciens & nouveaux ; de tous sexes, de tous âges, & de tous pais. L'Apôtre dit que le Seigneur Jesus est cet unique mediateur entre Dieu & les hommes. Le Pape luy arrache de dessus la teste cette couronne de gloire, ou du moins il en ôte diverses fleurs pour en orner ceux, que bon luy semble. Paul fait un parallele de l'unité du Mediateur avecque l'unité de Dieu, la plus sacrée, la plus inviolable, & la plus indivisible de toutes les unités ; pour nous donner a entendre que l'on ne peut non plus multiplier la mediation, que la divinité même. Le Pape la met en cent pieces & en fait part aux creatures. De quelle couleur peuvent-ils farder un attentat si étrange ? Je laisse-là ou l'ignorance, ou la passion prodigieuse de ces nouveaux disputeurs, qui ont eu le front de soutenir que S. Paul dit seulement *qu'il y a un Mediateur* ; & non comme nous l'avons leu & allegué, *qu'il y a un seul Mediateur*

Chap.

II

v. p.

vmm.

vms

vict

de ois

plus.

Mediateur. Ils se fondent sur ce que la parole employée par l'Apôtre se traduit en Latin par le mot *un*. Mais ou ils ignorent, ou ils dissimulent, qu'au lieu que le mot *un*, dans notre langage vulgaire, est un article qui s'attache au devant des noms sans rien ajouter à leur signification, comme quand nous disons, *un homme, un Ange, un Dieu*; en Latin, c'est un nom qui veut dire un *seul* comme il paroît & par l'origine du mot, venu d'une ancienne parole Grecque, qui signifioit, *seul*, & par l'usage constant & commun de tous les bons auteurs du langage Latin. Ainsi il est évident, que selon l'autorité de l'interprète Latin même, S. Paul entend ici qu'il y a un *seul Mediateur*, tout ainsi que dans les paroles précédentes, qui sont toutes semblables, il signifioit qu'il y a un *seul Dieu*. C'est donc ou une impertinence, ou une infidélité insupportable de traduire simplement qu'il y a un *Dieu*; & qu'il y a un *Mediateur*; cette traduction ne se pouvant excuser d'avoir éclipsé une partie du sens de l'Apôtre; qui pose expressément qu'il y a un *seul Dieu, & un seul Mediateur*, & tire même de l'unité

l'unité de ces deux sujets la raison, Chap. I.
 qu'il met ici en avant, comme nous l'avons expliqué, & comme les meilleurs interprètes du parti Romain l'expliquent eux-mêmes; si bien que c'est détruire le raisonnement de S. Paul de ne pas représenter dans ce texte ce qu'il y a mis; qu'il n'y a qu'un seul Dieu & un seul Mediateur. Aussi n'y a-t-il que ces menus sophistes, a qui la passion & le desespoir de leur mauvaise cause, a inspiré cette chicane de nier impudemment que S. Paul dise ce qu'il dit, & écrit en termes exprés. Les honêtes gens de leur parti, qui ont du savoir & de la pudeur, confessent que le sens de l'Apôtre est que *Jesus Christ est le seul Mediateur entre Dieu & les hommes*; & l'un de eux, dont le nom est grand & celebre dans leurs écoles, commentant ce passage, écrit ces mêmes paroles. *Nous devons (dit-il) reconnoître selon le sens & l'intention de l'Apôtre, que cet office de Mediateur est tellement propre à Jesus Christ, qu'il n'est attribué à nul autre soit homme, soit Ange.* Et il ajoûte que S. Augustin, Leon, Chrysostome & les autres Peres, & Thomas mêmes l'ont ainsi interprété,

Guillab.
 Effius
 Docteur
 en Theologie de
 Louvain.

Chap.
II.

Reconnoissés le donc aussi, disputeurs ou ignorans, ou passionnés, & ne niés plus une verité si claire; Avoiiés que vous choqués la lettre de l'Apôtre, que vous violés les termes; que vous contredites & dementés les paroles, en posant comme vous faites, qu'il y a plusieurs Mediateurs au lieu que ce saint homme dit qu'il n'y a qu'un seul Mediateur. C'est déjà une étrange temerité d'oser introduire dans l'Eglise un langage, contraire a celui du S. Esprit parlant dans les écrits de l'Apôtre. Et ce qu'ils alleguent pour justifier, ou excuser leur hardiesse, ne sert de rien; Nous ne donnons a aucun autre qu'à Jesus Christ (dit le Docteur, que nous avons allegué) l'office de Mediateur entendu au sens, que le prend icy S. Paul, pour celui qui s'approchant immédiatement de Dieu l'appaise & le reconcilie aux hommes, & en obtient pour eux tous les dons de salut par son propre merite, independant de celui d'autrui; Mais cela n'empesche pas, que nous ne reconnoissions certains autres Mediateurs d'une maniere imparfaite, c'est a dire ceux qui intercedent

Effius
là mē-
me.

dent pour nous envers Dieu; comme sont toutes les personnes, qui recommandent nôtre salut à Dieu par leurs prières. A cela je répons premierement, que quoy qu'ils puissent dire, ce n'étoit pas à eux de changer le langage de Dieu, ni de donner aux hommes le nom de Mediateur consacré à I. Christ par S. Paul. Il n'y a point de raison qui puisse excuser cet abus de profanation, & de sacrilege. Et si cette licence avoit lieu, il seroit semblablement permis d'abuser du sacré nom de Dieu, & de Sauveur en la même sorte, & de les attribuer aux hommes; en disant, que que nous ne les appellons *nos Dieux* & *nos Sauveurs*, qu'en une manière imparfaite. Mais je viens à la chose même. Cet homme dit qu'ils appellent leurs Mediateurs tous ceux, qui prient Dieu pour eux. Premierement cela est évidemment faux. Les peuples prient pour leurs Pasteurs; tous les Chrétiens prient les uns pour les autres. Et neantmoins ceux de Rome ne tiennent pas, que les peuples soyent les Mediateurs de leurs Pasteurs; ou que tout fidele soit le Mediateur de tous les autres fideles, & que

d d 4 chacun

Chap.
II.

* Hinc-
mar la
rappor-
te au li-
vre de
la Pre-
destina-
tion
posé l'an
859. ch.
34 pag
297 du
Tom. 1.
de ses
œuvres.
Voyés
aussi les
Decret.
Greg. l.
3. tit. 41
c. 11. §.
Tertio
loco.

chacun des autres fideles soit le sien; Et si la raison de la priere suffisoit pour faire un Mediateur, il faudroit avouër qu'autrestois dans l'Eglise Romaine les fideles vivans en terre étoient les Mediateurs des saints, regnans dans les ciels; puis qu'il est certain qu'il a été un tēps que dans l'Eglise Romaine les fideles vivans prioient pour les saints morts; & nous avons encorè l'oraison, * qui s'y faisoit tous les ans pour le Pape S. Leon, & qui s'y est faite pour le moins quatre ou cinq cens ans depuis sa mort; où ils prioient que l'offrande qu'ils font a Dieu, *servist, ou profitast a l'ame de Leon son serviteur.* Mais il est clair qu'ils n'appellent leurs Mediateurs que les Saints & les Anges; & non pas generalement tous ceux qui prient pour eux. En effet le Mediateur ne prie pas simplement; Il traite; il agit, il s'interpose entre les parties; il les touche de son autorité, il les gagne par son merite, il les amene où il veut, par le poids de ses raisons, par la dignité de sa personne. L'office de celuy qui prie simplement pour nous, comme fait un enfant, un parent, un ami, est tout autre, que celuy du Media-
teur,

teur, je dis même dans la vie commune ; Et ces Messieurs se moquent ouvertement du monde, quand ils nous veulent faire passer l'un pour l'autre. Aussi est-il clair, qu'ils attendent toute autre chose, que des prières simples de ceux, qu'ils ont érigés en Mediateurs. Ils attendent d'eux, & des assistances & des delivrances réelles, tant spirituelles, que temporelles ; Ils se promettent, qu'ils exauceront leurs prières ; & que par les *merites de S. André*, le sacrifice qu'ils celebrēt en son honneur, *sera agréable à Dieu*, que par les *merites de S. Nicolas ils seront delivrés du feu de la geenne* ; que par ceux de S. Leon, de S. Athanase, & de S. Basile *ils seront absous de tous leurs pechés* ; que par ceux de S. Paul ; & de S. Pierre *ils recevront la gloire de l'éternité* ; que par ceux de S. Louys *ils seront faits coberitiers de Jesus Christ Roy des Roys*. Ils attendent d'eux des visites pour leur consolation, la guerison de leurs maladies par l'attouchement de leurs reliques, la protection d'une Eglise, d'une ville, d'un royaume, par la presence de leurs os ; la sanctification de leur personne propre par un petit

Mess.
Rom. en
la f. ste
des S^{ts}
Andr.
Nicolas
Leon,
Athan.
Basile,
Ottava,
Apost.
Petr. &
Paul en
la Feste
de la
conf. de
Louys.

Chap.
II.

I. I. de
indulg.
c. 4.

* Iure
matris
imperat
Redē-
ptori.
dans
l'hymne
qui com-
mence,
Maria
præco-
nio &c.
p. 81. du
Messe
imprimé
à Paris,
l'an 1614
vers la
fin du
livre.

petit reliquaire, où sera seulement en-
clos un cheveu, ou un brin de la pou-
dre de l'un de ces Mediateurs tutelai-
res, Ils croient que leur sang a meritè
la remission d'une partie de la peine de
leurs pechés, c'est a dire qu'il a meritè
une partie de leur salut; d'où vient aussi
que le Cardinal Bellarmin treuve bon
qu'en quelque sorte *ils soyent appelez nos*
Redempteurs; & par là s'en va a neant
leur distinction ordinaire, qu'*ils ne sont*
pas Mediateurs de redemption, mais d'in-
tercession seulement. Enfin ils leur attri-
buent mêmes des choses, qui sont au
dessus d'un vray & legitime Mediateur.
Car ils veulent que la bien-heureuse
vierge *commande a nôtre Redempteur selon*
le droit de mere, * qu'elle a; au lieu que
le Mediateur plus relevè, prie, meri-
te, & impetre seulement de celui vers
qui il agit; mais ne luy commande pas.
Ainsi paroît clairement la vanité de
leurs miserables excuses. Mais quoy
qu'il en soit, puis qu'ils reconnoissent
qu'en la religion nul n'a droit d'exercer
aucun office sans l'institution & la vo-
cation de Dieu; où treuvent-ils que
Dieu ait établi les Anges & les S^{cs}. trê-
Passés

passés Médiateurs entre luy & nous? Chap.
 Il n'en est dit pas un mot dans tout le II.
 vieux & dans tout le nouveau Testa-
 ment. Le Médiateur doit savoir exa-
 ctement l'état de celuy pour qui il agit,
 afin de pourvoir a ses necessités. Qui
 leur a dit que les esprits consacrés dans
 le ciel, sachent le menu de leurs affai-
 res? qu'ils connoissent l'état de leur
 cœur & de leur conscience? S'ils nous
 payent de la tradition a leur ordinaire;
 qu'elle certitude en ont-ils? Si cette
 mediation des Anges & des Saints
 étoit une des doctrines de l'Eglise
 Apostolique, comment les Ecrivains
 sacrés en tant de livres & d'épîtres,
 n'en font ils nulle mention? Comment
 S. Paul la choque-t-il si rudement, di-
 sant en un lieu que ni luy, ni aucun des
 saints, n'a été crucifié pour nous? dans
 un autre, qu'il ne veut connoitre que
 Iesus Christ? & ici qu'il est le seul Me-
 diateur entre Dieu & nous? Comment
 au moins les Chrétiens des premiers
 temps n'en parlent-ils point quelque
 part. Il nous reste quantité d'excellens
 écrits des trois premiers cens ans du
 Christianisme; où nous lisons souvent
 que

1. Cor.

1. 13.

1. Cor.

1. 2.

Chap.
II.

que Iesus Christ est nôtre Mediateur. Mais il est clair & constant, qu'il ne s'en treuve aucun de ce temps-là, qui appelle les Anges ou les Saints nos Mediateurs envers Dieu. Ce langage étoit encore si nouveau & si étrange dans l'Eglise, qui fleurissoit au commencement du cinquiesme siècle, que S. Augustin, qui en étoit le plus estimé Docteur, a écrit que nul ne pourroit souffrir un Evesque, ni même un Apôtre, qui promettroit a son peuple d'estre Mediateur pour eux envers Dieu, & de l'appaiser par ses prieres; *où est (dit-il) le bon & fidele Chrétien, qui le peust souffrir? Où est celui qui ne le regardât, non comme un Apôtre de Christ, mais comme l'Antechrist.* Puis il ajoute incontinent; *Les Chrétiens se recommandent les uns les autres a Dieu par leurs oraisons. Mais il n'y a qu'un seul & uray Mediateur, assavoir celui pour qui nul ne prie, & qui prie pour tous.* Il entend nôtre Seigneur. Et derechef un peu plus bas, ayant loué la modestie de S. Paul, qui quelque relevé qu'il fust en l'Eglise, ne laisse pas de se recommander aux prieres des fideles; montrant par là qu'il ne preten-

doit

l. 2. adu.
ep. Par
men. c.
8. T. 7.
p. 15.
col. 1.
B. C.

doit rien moins, que d'estre leur Me-
 diateur; Car (dit-il) Si Paul étoit Me-
 diateur, les autres Apôtres ses confreres le
 seroient aussi; & ainsi il y auroit plusieurs
 Mediateurs; & ainsi il ne pourroit soutenir
 ce qu'il dit luy-même, Il y a un seul Dieu &
 un seul Mediateur entre Dieu & les hom-
 mes; *à sçavoir Iesus Christ homme.* Vous
 voyez comment il s'en tient à la defi-
 nition de l'Apôtre, & la prend sim-
 plement comme nous. Demeurons
 donc ferme en sa sainte & divine do-
 ctrine; Freres bien aymés, sans que la
 subtilité ni les sophismes; ni la vio-
 lence, & la passion de l'erreur nous
 en detourne jamais pour nous faire ou
 servir aucun autre, que ce grand Dieu
 tout-puissant, & tout bon, qui nous a
 créés, ou reconnoitre pour nôtre Me-
 diateur aucun autre que ce divin Iesus
 qui nous a sauvés, & dont S. Paul nous
 a aujourduy recommandé l'unité, l'é-
 galant à celle de Dieu. Et en effet
 pourquoy irions-nous à d'autre qu'à
 luy? N'a-t-il pas assez de bonté pour
 vouloir nôtre bien, ou n'a-t-il pas assez
 de puissance pour l'accomplir? Mais
 au contraire tous les autres ne sont
 que

Chap.
II.

que des ombres & des ruisseaux ; au prix de luy. Il est seul la vive source de vie & de salut. Il a seul les paroles de vie éternelle. Allons donc à luy avec assurance , & en luy nous trouverons toutes choses en abondance, la sagesse, la justice, la sanctification , la redemption , la grace en ce siècle & la gloire en l'autre. Ainsi soit-il.

SERMON

SERMON TREIZIESME.*

I. TIMOTH. Chap. I I. Vers. 6.

* Pro-
noncé à
Charé-
té, le 16.
Janvier
1656.

Qui (Iesus Christ) s'est donné soy-même pour rançon pour tous , afin d'être en tesmoignage en son propre temps.

CHERS FRERES ; De tous les tesmoignages de l'amour de Dieu envers les hommes ; le plus grand est sans doute le don, qu'il leur a fait de son Fils pour Mediateur entre luy, & eux ; selon que le Seigneur Iesus le declare luy-même, quand il dit en S. Iean, que Dieu a tellement aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en luy, ne perisse point, mais ait la vie éternelle. ^{Iean 3, 16.} De-
rechef de tous les actes, que ce divin Mediateur a faits pour accomplir sa charge, il n'y en a aucun ni plus admirable en soy-même, ni plus nécessaire pour nôtre salut, ni qui contienne une plus expresse declaration de son amour envers

envers nous, que l'oblation qu'il a faite de soy-même pour l'expiation des péchés du monde. C'est pourquoy l'Apôtre S. Paul pour établir ce qu'il nous a représenté a l'entrée de ce chapitre, que *Dieu veut que tous hommes soyent sauvés*, n'a pas manqué de mettre en avant, qu'il y a un Mediateur, & encore un seul Mediateur, donné de Dieu a tous les hommes pour faire leur paix avec que luy, & les amener au trône de sa grace. Et maintenant pour nous assurer, & de l'amour de ce Mediateur envers nous, & de la merveille, & de la suffisance, & efficace de sa mediation, il nous propose en ce verset le principal de tous les actes en quoy elle consiste, disant qu'il *s'est donné soy-même en rançon pour tous, afin d'estre en témoignage en son propre temps*. C'est le sujet, que nous avôs aujourdhuy a traiter, Mes Freres; Et pour le faire avec ordre, nous considererons, s'il plaist a Dieu de nous en faire la grace; les quatre points, qui se peuvent remarquer dans les paroles de ce texte; premieremēt que le Seigneur *s'est donné soy-même*. puis en deuxiesme lieu pourquoy il *s'est donné soy-même*

ce que S. Paul nous montre en disant, qu'il s'est donné *en rançon*; c'est adire pour le prix de nôtre redemption; & en troisieme lieu pour qui il s'est donné soy-même, *assavoir pour tous*; & en fin l'effet ou l'usage qu'a eu cette grande œuvre de declater aux hômes la bonne volonté de Dieu envers eux; ce que l'Apôtre a exprimé en ces derniers mots, *afin d'estre en tesmoignage en son propre temps*. La premiete de ces choses, qui est le sujet a qui toutes les autres conviennent, c'est la mort du Seigneur; car, c'est ce que signifient ces mots, *qu'il s'est donné soy-même*; La seconde est la propre fin & raison de cette mort; elle est nôtre *rançon*, ou le prix de nôtre *redemption*. La troisieme est l'objet, que cette rançon regarde, ou les personnes, pour qui elle a été payée. *Christ s'est donné en rançon pour tous*. Et la quatrieme en fin est le tesmoignage, que cette mort soufferte pour nôtre redemption, a rendu en son ptopre temps de l'amour de Dieu envers tous les hommes. Je dis donc quant au premier point, que l'Apôtre en disant que le Seigneur Iesus *s'est donné soy-même*, signifie precisément

e e c e r t e

Chap.

I 1.

Gal. 1.

4.

Tit. 2.

14.

cette mort infame & douloureuse, qu'il a soufferte en la croix, a la veuë des Juifs & des Gentils; comme les Evangelistes le rapportent: C'est toujourns en ce sens que l'Escriture employe ces paroles; *Iesus Christ s'est donné soy même pour nos pechez*, dit S. Paul dans l'Epitre aux Galates; & ailleurs, *Il s'est donné soy-même pour nous; afin qu'il nous rachetât de toute iniquité*; où il est clair qu'il entend, qu'il s'est livré a la mort, qu'il a soufferte pour nous; Et la raison de ce langage est évidente. Car donner son argent, ou sa peine, ou sa réputation c'est donner des choses qui sont a vous & que vous pouvez perdre sàs cesser de vivre. Mais l'on ne peut *se donner soy même* sans se priver de son estre; c'est adire sans perdre la vie, puis que l'estre, que vous alienés en vous donnant vous même, est l'unique soutien de la vie, sans lequel il n'est pas possible; qu'elle subsiste. Et parce que l'âme & le corps sont les deux principales parties de nôtre estre, & de la nature, en quoy il consiste, de là vient que le Seigneur peut signifier ce te même mort, qu'il a soufferte pour nous, dit aussi quelque-fois

fois en même sens, qu'il *donne sa chair*, Chap. ou qu'il *met son ame* pour nous, *Je donnerai* (dit-il) *ma chair pour la vie du monde*; Il entend non qu'il la distribuera sur les autels de la communion Romaine en de petites hosties; mais bien qu'il la livrera à la mort pour le salut du genre humain. Et dans l'institution de la Cene pareillement, *Ceci est mon corps*, Luc 22. qui est *donné pour vous*, c'est adire qui sera mis à mort pour vous; & comme S. Paul l'exprime ailleurs, qui *sera rompu*, c'est adire froissé des douleurs mortelles, pour vous. De l'ame, l'autre partie essentielle de nôtre nature, il en parle tout de même; *Je mets* (dit-il) *mon ame pour mes brebis*; & ailleurs, que le *Fils de l'homme est venu pour donner son ame pour plusieurs*. Car il y a ainsi dâs l'original. Et de ces lieux comparés ensemble, vous pouvez clairement reconnoître, que ces façons de parler, que *Christ s'est donné soy-même*, qu'il a *donné sa chair*, qu'il a *mis son ame*; ont toutes un même sens, & signifient ce que nous disions, qu'il a *donné sa vie*; qu'il l'a mise, qu'il s'en est dépouillé, & en a été privé pour nous; sa nature, sa chair, son

Chap.
II.

ame étant employée en ces lieux-là; pour dire *sa vie*, dont elles étoient le sujet & la cause, a parler proprement: Mais il faut aussi peser ce que l'Apôtre en parlant ainsi a clairement signifié; que c'est par la disposition de sa propre volonté, & non par une contrainte involontaire, que Jesus a souffert la mort. Car puis que c'est luy qui *s'est donné soy-même*, il est évident que la vie, qu'il a mise pour nous, étoit en sa main, & dependoit tellement de sa volonté, qu'il l'eût peu conserver; s'il luy eût plu. Nous disons en la même sorte d'un homme, qui fera mort au service de son Prince, ou de sa patrie, *qu'il a donné sa vie pour eux*; parce que pouvant la conserver, & la passer doucement en sa maison, il a mieux aimé ou pour leur seureté, ou pour leur gloire la porter dás les occasions, où il l'a perduë. Mais pour ceux qui se sacrifient ainsi pour le public, l'on ne peut pas dire bien proprement, qu'ils se soyent donnés eux-mêmes; parce que la vie, qu'ils perdent dans ces perils, n'étoit pas a eux en propre. Elle ne leur avoit été, que prêtée pour un temps; & si cette occasion ne les

les en eust privés, toujours l'eust il fal- Chap.
lu laisser dans quelque autre; puisque la II.
mort est inévitable a tous les hommes,
De Iesus il en est tout autrement. Il n'y
avoit que la seule occasion, où il est
mort, qui fust capable de luy ravir la
vie. Hors cette seule cause, elle étoit
immortelle; parce que Iesus étoit un
homme celeste, conçu & formé par la
vertu non de la chair perissable, mais
de l'Esprit vivifiant. Joint qu'étant le
Saint des saints, parfaitement pur &
net du peché, la mort qui en est le ga-
ge, ne pouvoit avoir aucun droit sur luy.
C'est donc de luy seul que l'on peut
dire proprement, qu'il *s'est donné soy-
même*; puis que cette vie, qu'il a mise
pour nous, étoit tellement sienne, que
nul ne l'en pouvoit priver; ni le fer ou
le feu des hommes, ni la violence ou les
accidens de la nature, ni enfin la ty-
rannie & la force de la mort même.
Mais ce qui étoit sien en propre selon
toutes les loys de Dieu & de la nature,
il a bien voulu s'en dépouiller pour un
temps en nôtre faveur; sa volonté don-
nant a la mort le pouvoir, qu'elle n'a-
voit point naturellement sur sa vie. Il

Chap.
CII.Jean 18
10.

nous l'enseigne expressément luy-même dans S. Iean, *Je laisse (dit-il) ma vie Nul ne me l'ôte, mais je la laisse de par moy-même. J'ay puissance de la laisser, & ay puissance de la prendre derechef.* Luy incrédule & insolent, ne te glorifie point de l'avoir fait mourir. S'il ne l'eust voulu, tu l'eusses entrepris en vain. Tout l'équipage de ton Calvaire, & toute la pompe de ta fureur, ta croix, tes cloux, tes épines, tes lances, tes soldats & tes bourreaux n'eussent rien peu exécuter, s'il ne se fust donné soy-même. S'il en étoit autrement, tu eusses eu sur luy après sa mort le même pouvoir, que tu pretens y avoir eu durant sa vie; & il t'eust été beaucoup plus aisè de garder le corps d'un mort, qu'il n'avoit été d'en faire mourir un vivant; parce que dans les loys de la nature ordinaire un homme vivant est capable de quelque résistance; au lieu qu'un corps mort n'e fait point du tout. Et neantmoins il est clair, que tu n'as peu garder le corps de cet admirable mort. Ton sepulcre & ta pierre & ton seau, & le corps de garde de tes soldats, n'ont peu l'empescher de sortir de tes mains sanglantes; quel-

que

que passion, que tu eusses de le retenir Chap.
II.
pour confondre en le représentant mort,
le discours de ses Apôtres, qui le pres-
choient vivant. D'où vient que tu n'as
peu conserver mort dans ton sepulcre
celuy que tu avois peu clouër vivant à
ta croix ? La cause de cette différence
ne vient pas de toy, qui desirois le der-
nier de ces effets avec autat de fureur,
que tu en avois eu pour le premier. Il
faut donc avouër, qu'elle vient de luy
toute entiere ; & que si tu as peu le
prendre & le faire mourir, c'est parce
qu'il a voulu donner sa vie. Si tu ne l'as
peu retenir plus de trois jours dans le
tombeau ; c'est parce qu'il n'y a pas vou-
lu demeurer plus long-temps ; & qu'a-
près avoir achevé le dessein de sa char-
ge par sa mort, il étoit raisonnable, qu'il
se remit dans un état digne de sa natu-
re sainte, & de son origine celeste. Mais
(me dirés vous) si cela dépendoit de sa
volonté, comment a-t-il consenti à une
souffrance si étrange ? si indigne de sa
sainteté & de sa majesté ? si contraire
aux affections & aux sentimens de sa
nature, qui en fut troublée d'abord ? à
une souffrance, qui a causé le scandale

Chap.
II.

des Juifs, & les risées des Gentils ? qui a si fort choqué l'esprit de tous les hommes, que de ceux la même qui convaincus par la lumière de la vérité de Jesus, ont creu sa divinité, il s'en est treuvé plusieurs (comme la plus grand part des premiers heretiques du Christianisme,) qui ont nié sa mort & sa croix ? & ont mieux aimé supposer, que s'étant échappé de la main des Juifs il avoit substitué en sa place ou un fantôme, ou Simon le Cyrenien, que d'avouër qu'il fust mort sur une croix; fantaisie que les Mahometans retiennent encore aujourd'huy ? Chers Freres, je confesse que le sens de la chair ne peut goûter cette mort du Fils de Dieu; qu'il en a honte, qu'il en a horreur; qu'il y treuve cent absurdités, incompatibles avec les maximes mondaines. Mais je soutiens, que si nous la considerons en la parole de Dieu, nous y découvrirös des merveilles de sagesse & verrons que la raison, qui a induit le Seigneur a la souffrir, est si juste & si digne de sa divine bonté, que nous aurös tout sujet de changer nôtre scandale en admiration. Car qui a-t-il de plus digne de
la

la majesté d'un Dieu, que de sauver Chap. 11.
des misérables? d'affranchir des captifs?
& de conduire a la souveraine félicité
ceux qui étoient extrêmement mal-
heureux? C'est là l'ouvrage de cette
mort, qui nous semble si hideuse; C'est
pour cela, que Iesus l'a voulu souffrir; Et
c'est ce que l'Apôtre nous enseigne ici,
en deuxiesme lieu, quand il dit que le
Seigneur s'est donné soy-même en rançon
pour tous. Il a tant aimé notre liberté,
qu'il a eu la bonté de mourir pour nous,
afin de nous tirer de servitude; & notre
salut ne se pouvant acquerir, qu'au prix
de sa vie, il a mieux aimé la donner,
que de nous voir perir. Vous savez,
que c'est qu'une rançon. C'est le prix
que l'on paye pour mettre un captif en
liberté. Mais la parole que l'Apôtre
emploie en ce lieu, a une grand'em-
phase. Car elle signifie non toute sorte voir l'ap-
707.
de rançon en general; mais celle-là pro-
prement, où vous payés la mort d'un
autre de la vôtre propre; ou vous met-
tés votre vie pour sauver la sienne, &
faites comme un échange de cõdition
avecque luy; entrant pour luy dans le
sepulcre, afin de le ramener en la lu-
miere

miere des vivans. C'est ce que Iesus a fait pour vous. Car il n'est pas besoin que je vous dise ici ce que vous avez tous appris dans l'Ecriture, qu'étant naturellement enfans d'ire & coupables de divers pechés contre la majesté divine, nous étions autant de testes devouées a la mort, & a la malediction. C'est le miserable état où le peché nous avoit mis; pire que toutes les morts & toutes les captivités de la terre, sans qu'il y eust au monde nulle force capable de nous en delivrer. Le Fils de Dieu meup par son adorable charité, l'a seul entrepris. Car s'étant fait nôtre Mediateur par la volôté du Pere, afin de rompre nos fers & nous tirer de la mort, il a offert pour nôtre rançon, non de l'or, ou de l'argent, ou des pierres precieuses, mais sa propre vie. Le Pere ayant eu ce traité agreable, le Fils l'aaccompli au terme ordonné; si bien que la mort qu'il a soufferte est le prix de nôtre salut. C'est ce qu'entend le S. Apôtre en disant, que Iesus *s'est donné soy-même en rançon pour nous*. Le Seigneur avoit déjà exprimé cette verité en la même sorte, quand il disoit en S. Matthieu,

Matthieu,

Matthieu, que le Fils de l'homme étoit venu donner *son ame ou sa vie en rançon pour plusieurs*. C'est là même qu'il faut rapporter tous les passages, où nous lisons que nous avons été rachetés par les souffrances du Seigneur; étant évident qu'ils presupposent ce que S. Paul dit ici expressément, que la mort de Jésus est le prix, ou la rançon de notre redemption. Car à parler proprement nul n'est racheté sans rançon. Telle est cette illustre sentence de l'Apôtre, où il dit que *Christ nous a rachetés de la malediction de la loy, quand il a été fait malediction pour nous*. Cette malediction qu'il a subie en la croix, est le prix, qu'il a donné pour nous racheter de celle, à laquelle la loy nous avoit deveüés. Il s'en explique clairement ailleurs dans un passage semblable à celui-ci, où il dit que *notre grand Dieu & Sauveur Jésus Christ s'est donné soy-même pour nous afin qu'il nous rachetast*; & dans l'épître aux Hebreux il dit que *c'est par son propre sang qu'il est entré une fois dans les lieux saints ayant obtenu une redēption eternelle*; attribuant par tout la redemption, que le Seigneur nous a acquise à la mort & au

Chap. II.

Matth. 20. 28.

Gal. 3.

13.

Tir. 2.

14.

Hebr. 9.

12.

au

Chap.
I I.

au sang, qu'il a épandu en la souffrant; comme a son vray & juste prix. C'est là même que revient ce qu'il dit dans les

Act. 20.
28.

Actes que Dieu a acquis son Eglise par son propre sang. Car en ce sujet *acquérir* & *racheter* signifient une même chose.

Col. 1.
14.

Ainsi ailleurs il dit encore que nous avons redemption en Iesus Christ par son sang; & S. Pierre pareillement, que nous avons été rachetés par le sang précieux de

1. Pierr.
1. 8. 19.

Christ, & les saints glorifiant le divin Agneau, *Tu as été mis a mort*, luy disent-

Apoc. 5.
9.

ils, & nous as rachetés par ton propre sang.

Là il est clair, que le sang du Seigneur, (c'est a dire sa vie, qui luy a été violemment ôtée sur la croix) est la rançon, au prix de laquelle il nous a rachetés. Je pourrais ajoûter un grand nombre d'autres passages pour justifier cette verité (car a peine y en a-t-il aucune en tout l'Evangile, qui soit ou gravée en plus de lieux, ou expliquée avec plus de clarté. Mais ce peu que j'en ay produit suffit pour montrer, que la vie, ou le sang de Iesus Christ est le prix, & comme dit ici l'Apôtre, la rançon du salut qu'il nous a acquis; contre l'impudence des derniers heretiques, qui
nient

nient la satisfaction de la mort de Jésus Christ, & ne veulent pas que nôtre redemption luy ait rien couté ; aneantisant par cette insolente, & pernicieuse doctrine tout le mystère de la croix du Seigneur. Car s'il avoit souffert cette cruelle & maudite mort ; non pour expier nos crimes, & pour satisfaire la justice de Dieu pour nous ; mais seulement pour tesmoigner la verité de son Evangile, & pour nous donner un exemple de patience ; comme le prétendent ces gens ; qu'est-ce que cette croix du Seigneur auroit eu de si extraordinaire & de si ravissant ? L'Église n'avoit elle pas veu des morts toutes semblables ? celle d'Esayë, & celle de tant de martyrs sous la persecution d'Antiochus ? & tout fraichement celle de Jean Baptiste ? Et combien d'autres en a-t-elle veu depuis ; celle d'Étienne, de Jaques, de Paul, de Pierre, & d'une infinité de Chrétiens semblables ? Nont-ils pas tous scellé la verité de leur sang ? & ne nous ont-ils pas tous laissé d'admirables patrons de leur patience & de leur vertu ? Et neantmoins on n'en sauroit montrer un seul, dont quelqu'un des auteurs

Chap. leurs divins ait dit ce que l'Apôtre a
 II. laissé écrit de la croix du Seigneur
 1. Cor. Iesus ; *Paul a-t-il été crucifié pour vous ?*
 13. 24 Et derechef, *le Christ crucifié, que nous*
 & 2. 2. *preschons est la puissance de Dieu, & la sa-*
pience de Dieu à ceux qui sont appelés tant
Juifs, que Grecs ; & encore un peu apres,
le n'ay rien proposé de savoir entre vous
sinon Iesus Christ, & Iesus Christ crucifié.
 Duquel des plus saints & des plus glo-
 rieux Martyrs a-t-on jamais rien oui
 dire de semblable ; ou en l'Ecriture, ou
 en l'Eglise ? & si on en disoit quelque
 chose d'approchant, où est le Chrétien,
 qui ne fremist d'horreur ? comme à
 l'ouïe d'un blasphème insupportable ?
 Certainement il faut donc confesser
 que cette divine mort du Seigneur
 Iesus est tout autre chose, que celle de
 tous les autres saints ; qu'elle n'est pas
 simplement, comme la leur, ou un tes-
 moignage de la verité Evangelique, ou
 un exemple de la patience Chrétien-
 ne ; mais qu'elle est, ce qui ne se treuve
 qu'en elle seule, la rançon de nôtre li-
 berté, le prix de nôtre salut, l'expiation
 de nos crimes, la satisfaction de la justi-
 ce éternelle, la mort de nôtre mort, la
 ruïne

ruyne de nôtre enfer, le fondement de nôtre paradis, la consolation de nos ames, l'unique cause de nôtre immortalité ? Mais les heretiques nous demandent à qui c'est que Iesus Christ a payé cette rançon, qu'il a donnée pour nous ; & argumentent que ce n'est pas au Diable ; parce que cela seroit horrible à penser ; ni à Dieu non plus ; puisqu'il ne nous detenoit pas en captivité ; & que d'ailleurs c'est luy-même, qui nous a donné son Christ, & qui l'a livré pour nous à cette mort, qui nous a rachetés. Ils se plaisent fort en ce discours ; & croyent que c'est une objection, qui ne reçoit point de replique. Mais ce petit embarras n'est que dans leur imagination, & ne naist que de leur ignorance ; qui confond un peché avec une dette, & la punition de l'un avecque le paiement de l'autre. Il est vray que ces choses ont beaucoup de rapport ensemble, d'où vient que l'Écriture les compare, & emploie quelquefois les noms de *dette* & de *debiteurs* pour dire *peché* & *pecheur*. Mais elles sont pourtant bien differétes au fonds. Nul n'a interest dans une dette, que le

Chap.
11.

le créancier a qui elle est due; c'est donc a luy seul qu'elle se doit payer; & étant maistré de son interest, il l'a peut remettre, s'il veut, sans faire tort a personne. Du peché il n'en est pas de même. L'interest s'il faut ainsi dire, en est general; & il doit estre puni; parce que la raison; & la justice le veut & le requiert ainsi; & non pour satisfaire quelcun en particulier. D'où vient qu'entre les hommes mêmes vous voyés, que l'interest du particulier, qui a receu quelque dommage du crime, est distingué d'avecque la cause, du crime même. Et l'action de l'un est separée d'avec celle de l'autre. Et il arrive quelquefois, que la partie civile d'un criminel desire; & sollicite elle même la remission de son crime sans la pouvoir obtenir; signe évident que ce n'est pas proprement pour la satisfaire, qu'on le punit. Il en est de même des pechez commis par les hommes contre les saintes loix de la justice eternelle. Ils en sont punis; non pour satisfaire, ou l'interest, ou la passion de quelqu'un en particulier; mais pour obeir a la justice & a la raison souveraine, & au droit des choses

choses mêmes, puis qu'il est juste que les crimes soient punis a proportion de leur demerite. Iesus Christ s'étant mis en nôtre place, & ayant porté la peine; que nous méritions; a fait ce que la justice requeroit de nous, & ainsi nous a mis en liberté. Il est vray que Dieu étant le Souverain Monarque du monde, & le conservateur de ses droits, & le Protecteur de la justice; c'est a luy en cette qualité que Iesus a présenté sa rançon; pour l'examiner si elle est valable & legitime, & pour juger en suite si elle satisfait la justice. Et la bonté qu'il a eüe de nous fournir du sien ce grand Mediateur, & de le livrer a la mort pour nous, ne le dépouille pas de sa charge de souverain; ni n'empêche, qu'il ne puisse cōnoitre de cette cause; selon le droit qu'il en a naturellement. Nous lisons dās les histoires des Payés, qu'un legistateur nommé Zaleuque ayant ordonné dans ses loix, que l'on crevât les deux yeux aux adulteres, il arriva que son propre Fils tomba dans ce crime. Le peuple, qui l'affectionnoit passionnément pour ses grand's vertus eut pitie de son malheur, & interceda

ff. pour

pour le criminel. Zaleuque combattit entre le zele de la justice, & la tendresse de l'affection paternelle, n'ôta qu'un œil a son Fils, & en donna un des siens pour satisfaire a la loy. Il fut tout ensemble & le juge & le répondant du coupable ; Il paya & il receut une partie de sa peine ; mais il la paya comme pere, & il la receut, comme intendant des loix, & comme conservateur de la justice. Ces deux qualités ne sont nullement incompatibles. Il n'y a point de bon Prince ni de bon juge, qui ne presente ces deux sortes de mouvemens dans un même cœur ; de l'horreur contre le crime, & de la compassion pour le criminel ; & qui ne desirât de pouvoir les contenter l'une & l'autre en sauvant le criminel sans laisser son crime impuni. Dieu nous tesmoigne, qu'il a aussi de semblables mouvemens ; en jurant, qu'il ne veut point la mort du pecheur. Mais ce que nôtre nature ne peut trouver dans sa pauvreté, ce souverain Seigneur l'a trouvé dans les trésors de sa sapience ; un expedient pour accorder les desirs de sa justice, & de sa bonté ; en punissant le peché, & en sauvant

vant

van le pecheur. C'est que son *Fils s'est donné soy-même en rançon pour tous*. C'est le Pere qui nous l'a donné; je l'avouë; D'où l'aurions-nous eu, que de sa charité & de sa sagesse? Mais cela n'empesche pas, qu'il ne reçoive de la main de celuy, qu'il nous a donné la satisfaction de sa justice, la rançon de nôtre salut, qu'il luy a offerte en la croix, & qu'agissant en sa qualité de souverain de l'univers, il ne prononce qu'elle est legitime; que les droits de la justice ont été bien & deuëment acquitès, & qu'en suite il ne reçoive les hommes en grace. Ainsi avons nous éclairci ce que dit l'Apôtre ~~de la rançon~~, que Iesus a payée pour nous, en se donnant soy-même. Considerons maintenant ce qu'il ajoûte, qu'il *l'a donnée pour tous*. C'est encore ici l'une des choses; qui trouble la chair & l'erreur en la croix de Iesus Christ. Je voux (dit-elle) qu'un homme satisface pour un autre; Mais quelle justice peut souffrir, qu'un seul homme satisface pour plusieurs, & ce qui est encore bien plus étrange, qu'il satisface pour tous? A cela je réponds en un mot, qu'il faut peser les person-

Chap.
11.

suve-
nal.

nes, & non les conter simplement, pour bien juger de leur valeur, & du prix de leurs actions. Comme une pistole n'est qu'une piece de monnoye, & neantmoins elle vaut toute sêtle autant que plusieurs pieces d'argent; & comme un seul diamant vaut mieux, qu'une infinitè de cailloux; ainsi entre les hommes, il s'en peut trouver un, qui seul fera de plus grand prix, que dix mille autres. Or que le prix d'une peine se doive mesurer au merite & a la dignitè de la personne, qui la souffre, toutes les loix & toutes les justices & polices des hommes en sont d'accord; & nous voyons ce qu'en ont jugè les Payens mêmes dans les livres de leurs poètes, qui nous restent, où ils posent, que la mort d'une seule personne vertueuse égale en valeur celle des legions, & des armées entieres, & de tout le peuple des Romains, & qu'elle suffit pour la rançon de tant de gens; parce qu'un homme ainsi fait est de plus grand prix luy tout seul, que toute une nation entiere. Regardés donc quel est cet homme qui s'est donè soy-même pour nous, & vous ne douterés point que sa vie ne
soit

soit une rançon suffisante, non pour ^{Chap.} plusieurs hommes seulement, mais même ^{II.} pour tous les hommes. Premièrement c'est un homme parfaitement innocent; juste & saint, au souverain degré. Puis il est le Roy, le Prophète, & le Sacrificateur du genre humain, dignité si haute, que tous les sceptres & diademes de la terre ne sont rien au prix d'elle. En après il est le Fils unique de Dieu; & en fin il est Dieu sur toutes choses benit éternellement; Createur & Seigneur des hommes & des Anges; & en un mot de tout l'univers. Certainement il n'y a point d'ouvrier, qui ne vaille mieux, que tous ses ouvrages. Puis que Iesus a creé & les hommes & l'univers; il vaut donc mieux luy seul; que non seulement les hommes, mais que les Anges, & toutes les creatures ensemble. Encore y a-t-il quelque proportion de nos ouvrages a nous mêmes. Mais d'un Dieu a sa creature, il n'y en a point; & c'est luy faire injustice de mesurer sa grandeur a celle de ses ouvrages. Quelque beaux & excellens & ravissans qu'ils puissent estre, ils demeurent toujors infinimét au dessous

Chap.
II.

de leur auteur. Vous ne pouvez dignement parler de sa grandeur, qu'en confessant, qu'elle ne se peut ni comprendre, ni estimer. Puis que Iesus est Dieu, il est donc évident que sa vie valoit mieux, que celle de tous les hommes & de tous les Anges; & que sa mort par même moyen est une peine, qui surpasse infiniment en merite & en dignité, la mort de tous les hommes & de tous les Anges, & la destruction de l'univers tout entier. Heretique, je ne m'étonne pas, que vous ne puissiez croire la satisfaction, puis que vous en avés détruit le fondement; à savoir la dignité de sa personne. Il faut qu'il soit Dieu pour pouvoir satisfaire pour tous les hommes. Vous luy avés ôté de quoy payer nôtre rançon en le dépouillant de sa Divinité. Après cette premiere impieté nul ne doit treuver étrange l'autre, que vous y ajoûtes, qu'il n'a point payé de rançon pour nous. C'est à nous, qui le croions vray Fils de Dieu, de même esèce & nature; que le Pere, de reconnoître en suite le mystere de sa mort, & le prix, qu'il a payé pour nôtre salut. Mais après avoir refuté les blasphemes

blasphèmes des Herétiques ; Il faut Chap.
II.
 aussi dire quelque chose aux doutes des
 fideles. Ils demandent comment Saint
 Paul a peu dire , que Iesus s'est donné
 pour tous , veu qu'il y a tant de gens,
 qui perissent ? Le répons que S. Paul
 entend, qu'il est mort *suffisamment* pour
 tous ; bien qu'il ne soit mort *efficacement*,
 que pour ceux, qui croient en luy ; c'est
 a dire qu'il a quant a luy pleinement
 satisfait a sa charge , ayant payé une
 rançon digne du salut de tous les hom-
 mes ; mais qu'il n'y a que ceux qui la re-
 çoivent avec une vraye & vive foy, qui
 jouissent en effet du salut, qu'elle nous
 a moyenné. Les Apôtres & leurs suc-
 cesseurs l'ont ainsi presché a toutes les
 nations du monde, selon l'ordre de leur
 Maître ; & nous l'annonçons encore
 en la même sorte ; n'y ayant pas un
 homme sur la terre, a qui nous ne puis-
 sions , & ne devons faire part autant
 qu'en nous est, de cette bonne & salu-
 taire nouvelle, en l'assurant avec toute
 certitude , que le Fils de Dieu s'est
 donné foy-même en rançon pour luy,
 & pour tous les autres. Cette verité est
 le fondement & de nôtre predication

Chap.
II.

& de la foy des Chrétiens. Si vous ne la presupposés, il n'est pas possible ni que le ministre presche l'Evangile avec certitude, ni que l'auditeur le reçoive avecque foy. Quant aux incredules, qui rejettent cette grace divine avec mépris, & souvent même avec outrage, a Dieu ne plaise qu'ils ayent aucune part a ce grand salut. Ils s'en jugent eux-mêmes indignes, & font Dieu menteur, tant qu'en eux est. Mais leur ingratitude ne doit pas priver le Seigneur Jesus de la gloire, que merite sa divine charité, d'estre vrayement le Sauveur du monde, & la propitiation des pechez de tous les hommes. C'est assés pour luy conserver ce titre, qu'il ait mis les choses en tel état par la redemption de sa croix, qu'il n'y a point d'homme, qui n'ait peu estre sauvé en croyant, & que si les incredules perissent ce n'est pas par le défaut ou de misericorde en Dieu, ou de justice & de salut en son Fils nôtre Mediateur; mais par leur propre malice, qui s'endurcit volontairement, & dédaigne fierement toutes les bontés du Seigneur. Et bien que leur incredulité n'ait jamais été excusable,

sable,

fable, elle l'est beaucoup moins en ce dernier temps, qu'elle n'eût été en aucun des siècles précédens; parce que la mort de Iesus Christ pour tous les hommes a découvert les richesses de l'amour de Dieu, & les merveilles de sa grace en une mesure incomparablement plus grande, que tout ce qui en avoit été manifesté jusques-là au genre humain, soit en la nature, soit même en la loy; Et c'est a mon avis ce que signifie l'Apôtre, quand après avoir dit, que le Seigneur Iesus *s'est donné soy-même en rançon pour tous*, il ajoute en quatriesme & dernier lieu, *pour tesmoignage en son propre temps*. C'est la mort de Christ & la rançon qu'il a donnée pour tous en la souffrance, qui est le tesmoignage, dont il parle. Mais de qui, & de quoy est-elle tesmoignage. Chers Freres, elle est le grand témoignage de Dieu, & ce qu'elle depose & affirme de luy; c'est qu'il est bon, qu'il est misericordieux envers tous, qu'il veut que tous les hommes soyent sauvés, qu'il n'y a qu'un seul Dieu, & un seul Mediateur entre luy & les hommes; comme disoit l'Apôtre ci devant, qu'il n'est pas le Dieu,

Dieu,

Chap.
II

Dieu, ou le Sauveur des Juifs seulement, mais aussi de tous les autres hommes, de quelque nation ou condition qu'ils soient; Grec & Barbares; Scythes & Romains; qu'il y a pour eux tous une grande & abondante redemption par foy & par repentance, dont nul n'est exclus, que celuy qui aime mieux les tenebres, que la lumiere. Avant l'œuvre de Jesus Christ accomplie, cette admirable bonté de Dieu ne luisoit que foiblement en Israël, & sembloit no point luire du tout dans le reste du monde. Alors la grace salutaire a tous les hommes est clairement apparüe. Et bien qu'à vray dire il ne s'est jamais laissè sans tesmoignage en nul lieu, ni en nul siecle, comme le remarque l'Apôtre ailleurs; Si est-ce que la voix de ses témoins étoit si basse, & si languissante parmi les desordres & les horreurs des peuples, qui cheminoient chacun dans leurs voyes, qu'à peine y étoit elle ouïe. Jesus est son grand tesmoin, qui seul nous a revelè le Pere, & tous les mysteres de ce sein divin, dou il est descendu en notre terre. Sa mort a été le grand témoignage de Dieu, qui a déchirè tous

tous les voiles qui nous cachoient les Chap. 16
 merveilles de son sanctuaire, & nous a
 déchiffré les anciens enigmes, & reve-
 lè tous les secrets, teus & ignorés par
 toutes les generations precedentes. Et
 l'Apôtre dit que ce *témoignage a été pour* Gal. 4.
son propre temps; c'est à dire pour la sai-
 son, que Dieu luy avoit déterminée;
 non plûtoft, ni plus tard; mais au point
 ordonné par la sagesse; qu'il appelle
ailleurs la plénitude des temps. C'est une
 barriere, qu'il oppose ici à la temeraire
 curiosité des hommes; qui demandent
 pourquoy ce tesmoin de Dieu n'est pas
 venu plûtoft; pourquoy tant de siècles
 se sont écoulés sans avoir été consolés
 de sa salutaire voix; semblables à d'au-
 tres qui veulent, qu'on leur dise pour-
 quoy son deuxiesme & dernier iour
 tarde tant à venir. Il y en a mêmes qui
 sont si sots, que de rechercher pour-
 quoy le monde n'a pas été créé plûtoft;
 & d'autres pourquoy non un peu plus
 tard. La seule réponse à toutes ces que-
 stions extravagantes est que ce n'est Act. 1.
 pas à nous à connoître les temps & les 7.
 saisons, que le Pere a mises en sa pro-
 pre puissance; les conduisant si sagement
 qu'il

Chap.
II.

qu'il n'arrive rien, qu'en son propre temps; c'est à dire en sa vraye & legitime saison. Luy laissant toute entiere cette haute & impenetrable dispositiõ, contentons nous de jouir de la felicitè de nôtre temps, qu'il a daigné & éclairer de la lumiere de son Fils, & consoler du salutaire tẽsmoignage de sa mort. C'est-là Fideles, ce que nous avons à vous dire sur ce texte de l'Apôtre; & nous finirons incontinent après vous avoir brievement touchè quelques uns des enseignemens, qu'il nous presente, soit pour l'instruction de nôtre foy, soit pour l'edification de nos mœurs. Nôtre foy y est confirmée en la veritè, qu'il nous a déjà apprise, dans le texte precedent, qu'il n'y a que Jesus Christ, qui soit Mediateur entre Dieu & les hommes. Car il en apporte pour raison, qu'il s'est donné soy même en rançon pour tous; d'où il est évident, que pour estre Mediateur des hommes envers Dieu, il faut s'estre donné soy-même, pour les racheter tous; ce qui n'appartenant & par la doctrine de S. Paul & par la confession de tous les Chrétiens, qu'au seul Fils de Dieu; il s'ensuit

s'ensuit nécessairement, qu'il n'y a que luy qui soit nôtre Mediateur; & que c'est luy ravir sa gloire d'attribuer ce titre a aucun autre, qu'à luy seul. Ceux de Rome qui ont erigé en Mediateurs autant d'Anges & d'hommes, qu'il y en a dans le ciel, pour détourner ce coup, sont deux sortes de Mediateurs; l'un de redemption; & ils confessent qu'il n'y a que Iesus Christ, qui le soit en ce sens, les autres *d'intercession*; & ils prétendent que c'est ainsi, que les Anges & les Saints sont leurs Mediateurs. Mais qui leur a donné l'autorité de se parer ce que Dieu a conjoint? L'intercession d'avecque la Redemption? Elles conviennent toutes deux au Seigneur Iesus; comme nous le voyons en l'Écriture, mais indivisiblement; parce que le droit de l'intercession est fondé sur la redemption; c'en est une suite; Il intercede pour nous, parce qu'il nous a rachetés; si bien que nul ne peut avoir le droit d'interceder pour nous devant Dieu, que celui qui nous a rachetés; comme autresfois sous les ombres du vieux testament nul ne comparoissoit devant Dieu pour Israël, dans
le

Chap.
I B

le Saint des Saints, que le même Pontife, figure de Jesus Christ, qui avoit offert le sacrifice propitiatoire des pechés du peuple; type du sacrifice de la croix. En après, puis que Jesus Christ est si bon, que non contet de nous avoir rachetés; il nous a promis d'interceder pour nous; pourquoy en donnons-nous la commission à d'autres? Craignons nous, qu'il n'ait pas, ou assés de credit envers le Pere, ou assés d'amour pour nous, ou assés de temps pour penser à nous? Mais ce seroit une impieté de penser à une de ces choses. C'est donc l'outrager visiblement, d'orner un autre d'une partie de sa charge. Enfin ces Messieurs se mōquent évidemment de nous, de nous alleguer leurs songes pour des maximes de Theologie, où rien ne doit estre receu, qui n'ait été revelé de Dieu. Nous lisons bien en sa parole que Jesus Christ est nôtre Mediateur & de redemption & d'intercession. Mais nous n'y trouvons nulle part; qu'il y ait quelque Mediateur d'intercession, qui ne le soit pas de redemption. Il faudroit le montrer, & non le dire simplement pour le persuader,

der. Car nôtre foy est de l'ouïe, & Chap.
 l'ouïe de la parole de Dieu. Et quant a I.
 ce que leurs sçavans alleguent, que *Est. in*
 l'Écriture nous permet de prier les uns *1. Tim.*
 pour les autres, & qu'icy même S. Paul *2. 5.*
 nous ordonne de prier pour tous les
 hommes; & de là induisent que les
 saints, sont donc nos Mediateurs, puis
 qu'ils prient pour nous; fut-il jamais
 rien de plus impertinent. Pour le fon-
 der ils disent que celuy qui prie pour
 un autre, s'interpose entre Dieu & la
 personne de celuy, pour qui il prie; &
 que par consequent il est son Interces-
 seur & son Mediateur. Mais si cela
 étoit, chaque Chrétien seroit le Media-
 teur de tous les hommes, puis qu'il est
 obligé de prier pour eux; le peuple se-
 roit le Mediateur de son Evesque, &
 les moindres clercs seroient les Me-
 diateurs du Pape envers Dieu; qui est
 évidemment une doctrine profane &
 ridicule, & qui réduit l'honneur de la
 mediation a neant. Il est vray que nous
 prions pour nos freres, mais avec eux;
 demeurant joints a eux; comme des
 pauvres, ou des criminels, qui deman-
 dent l'aumône, ou leur grace tous en-
 semble,

Chap.
II.

semble ; & nul de nous s'il est sage, n'a l'audace de se separer de son frere & de prendre le devant entre Dieu & luy , quand il prie pour luy. Un n'appartient qu'au Seigneur Iesus, d'estre a nôtre teste , devant nous , & pres de Dieu: C'est le lieu que luy donne sa dignité, son sacrifice, & la redemption qu'il a acquise pour nous. Nous avons a remarquer en deuxiesme lieu ce que l'Apôtre dit ici , que *Iesus s'est donné en rançon pour tous*. La rançon ne se paye que pour des captifs. Puis qu'il l'a donnée pour tous, assurement tous étoient captifs ; nul n'étoit libre ; ni exempt de pechè , comme l'Apôtre conclut ailleurs, que tous étoient morts de ce que le Seigneur est mort pour tous ; contre l'insolence des anciens Pelagiens, qui s'imaginoient, que tous les hommes naissoient, & que plusieurs vivoient sans pechè , & contre la temerité de ceux de Rome, qui soutiennent l'un & l'autre de la Sainte Vierge ; si bien que n'ayant eu a leur conte nul besoin de rançon, Iesus ne s'est pas donné soy-même en rançon pour elle ; au lieu que l'Apôtre dit ici expressément, qu'il s'est

s'est donné pour tous. Mais laissons la Chap. II.
les disputes, Freres bien aimés, & pen-
sons plutôt à faire nôtre profit de ce
témoignage que la mort du Seigneur
Jesus a rendu de la bonté de Dieu en
son propre temps. Embrassons le salut
qu'elle nous promet; Croions ce qu'elle
nous presche, que Dieu veut que nous
soyons sauvés & que si nous sommes
dans les fers du peché, & de la mort, ce
divin Mediateur, qu'il nous a envoyé
des cieux, s'est donné soy-même pour
nous. Si nous avons offensé le Père, il
l'a appaisé. Si nous avons violé sa justi-
ce, il l'a satisfait. Si nous avons com-
mis des pechez, il les a expiés. Si nous
avons mérité la mort, il l'a soufferte; &
si nous sommes dignes de la maledi-
ction de la loy, il nous a rachetés, ayant
été fait malediction pour nous. Coura-
ge pecheur; Ne craignés point, puis
que ce grand Sauveur s'est donné soy-
même pour vous. Il n'y a point de cri-
me, qu'un sang divin ne puisse effacer.
Il n'y a point de vie si engagée dans la
perdition, qu'une vie si precieuse que
celle du Fils de Dieu, ne puisse sauver.
Ne doutés non plus de sa volontè, que

Chap.
II.

de sa vertu. *Il s'est donné soy-même en rançon pour tous*; dit l'Apôtre. Il n'exclut pas un de tous les hommes de la redemption du Seigneur. Ceux là seuls, n'en jouiront point; qui s'en feront exclus eux mêmes par leur propre incredulité & impenitence. Pour vous, Chers Freres, que la foy a déjà mis dans la possession du salut aquis aux hommes par la rançon de Iesus Christ; jugés combien vous devés d'amour, & de reconnoissance a ce grand Sauveur, qui s'est donné soy-même pour vous. Jugez, s'il n'est pas raisonnable, que vous vous donniez a luy, puis qu'il s'est donné pour vous. Vous n'estes plus a vous mêmes; Car vous avez été achetés par prix; comme dit l'Apôtre ailleurs. Cette ame, ce corps, cet entendement, cette volonté, cette langue; ces yeux & ces mains, en un mot toutes les parties de votre estre; ne sont plus a vous; ni au vieux Adam; d'où elles vous viennent: Elles sont toutes a ce nouveau Seigneur, quiles a rachetées, & qui pour les acheter a payé une rançon d'un prix infini. Consacrés les donc a son Nom & les employés toutes a son service. Vous estes

1^{re} Cor.
6.19.

estés les affranchis du Fils de Dieu. N'ayés plus rien de commun avecque les esclaves. Que Iesus qui vous a aquis tout entiers, vous possède tout entiers. Que vos vieux maistres, le Diable, le monde, & la chair n'ayent plus rien en vous. Que l'amour du Seigneur vous change tellement en sa forme, que chacun de vous puisse dire véritablement avecque nôtre Paul; *Ce n'est plus moy qui vis, C'est mon Christ qui vit en moy; & ce que je vis maintenant en la chair, je vis en la foy du Fils de Dieu, qui m'a aimé, & qui s'est donné soy-même pour moy.* Mais entre toutes les patties de la sanctification, cette rédemption du Seigneur nous oblige particulièrement a la charité de nos prochains. La main de Dieu qui les a créés; son image dont il les a honorés; cette communion de sang & de nature, dont il nous les a alliés, nous les recommandoient déjà assés. Mais ce que le Fils de Dieu est mort pour eux, nous les doit rendre plus chers, que toute autre considération. Après cela il ne les faut plus regarder, que comme des personnes sacrées & inviolables. Il ne vous est plus permis d'en haïr, ni

Gal. 2.
10.

Chap. d'en m'épriser pas un ; puis que nôtre
 11. Iesus les a tous aimés & estimés jus-
 Rom 14. ques-là, que de se donner soy-même
 15. pour eux tous. Ingrat & cruel & dena-
 turé ; avez-vous bien le cœur de dé-
 truire celui pour qui vôtre Sauveur est
 mort ? Ce n'est pas un homme, que vous
 offensés. En luy vous outragez Iesus
 Christ ; qui s'est donné en rançon pour
 luy. Vivés donc religieusement avec
 eux ; vous gardant exactement de les
 scandaliser ; leur rendant tous les de-
 voirs d'une charité sincere & cordiale.
 Ayés soin particulier de ceux, qui ado-
 rent déjà vôtre commun Maistre avec
 que vous. Imités pour eux la bonté &
 la liberalité du Seigneur envers vous.
 Il vous a donné son sang & sa vie ; Ne
 leur foyés pas chiches d'une petite por-
 tion de vos biens, s'ils en ont besoin.
 La rigueur de la saison vous demande
 ces bons offices pour eux. Je ne vous le
 dis pas sans raison, Mes Freres. Car si
 Dieu ne nous eût envoyé ces jours
 passés le secours extraordinaire de
 quelques bonnes ames, le fonds de la
 consolation de vos pauvres freres, étoit
 tari. Redoublés donc vos saintes au-
 mônes ;

mônes; recreés les serviteurs de vôtre Chap.
II.
Seigneur, & leur donnés ce que le
monde perd en festins & en vanitez.
Iesus Christ vous en tiendra comte; &
si vôtre charité le visite, le revest, le
chauffe, & le repaist maintenant en
ses membres, il vous logera un jour
dans son palais éternel; Il vous y rassa-
siera de ses biens célestes, & vous y
abbreuvera de ses delices, & vous y
couronnera de sa gloire. Ainsi soit il.



* Pro-
noncé à
Charé-
18. le 14.
Fevrier
1656.

SERMON QUATORZIESME.*

I. TIMOTH. Chap. II. Vers. 7.

*A quoy j'ay été établi. heraut & Apôtre
(Je dis verité en Christ ; Je ne mens point)
Docteur des Gentils, en foy & verité.*



HERS FRERES ; La bonté de Dieu paroist sans doute admirable en ce qu'il a garni la terre, où il nous a logés d'une si grande abondance & diversité de choses, ou agreables a nos sens, ou nécessaires & utiles a nôtre vie, qu'il ne nous y manque aucun des biens, dont nôtre nature a besoin pour vivre avec contentement. Mais je ne say si la connoissance qu'il a daigné nous donner de ses propres presens n'est pas une faveur encore plus grande, que celle qu'il nous a faite en les creant, disposant, & établissant dans l'ordre & dans l'état, où ils sont. Car quelque magnifiques & ravissantes, & quelque bonnes & salutaires,

raires, que soyent les richesses de sa liberalité en elles mêmes, après tout elles ne nous eussent de rien servi, si elles nous fussent demeurées inconnuës. C'est pourquoy ce tres-bon & tres-sage Seigneur après avoir mis en eitre toutes les creatures, dont il a orné & enrichi, & meublè, s'il faut ainsi dire, nôtre monde, alluma là haut dans les cieux le quatriesme jour de la creation, le Soleil & les autres astres pour nous faire voir les merveilles de ses ouvrages; Ces admirables flambeaux épanchant leur belle lumiere ici bas, & éclairant tous les climats de l'univers chacun a son tour, ont découvert a tous les hommes la beauté de ce grand theatre des œuvres de Dieu. Ils luy en ont montré la disposition, l'ordre de ses parties, la forme & la figure, les couleurs & les qualités des choses, qui le remplissent, les usages qu'elles peuvent avoir, soit pour les necessités, soit pour les delices & pour l'ornement de sa vie. Adressés par cette clarté, ils y ont treuvé ce que la bonté du Seigneur y avoit creé pour eux; des aliments pour les nourrir, des étoffes différentes pour

Chap.
II.

les loger & pour les vêtir , une infinité d'object's soit pour recreer leurs sens, soit pour exercer leurs esprits, & enfin tout ce qu'il leur faut pour les rendre heureux sur la terre , s'ils étoient aussi capables de le posseder & d'en jouir, que Dieu a été bon & liberal pour nous le donner & conserver , quelque indignes que nous en soyons. Cet ordre qu'il a gardé en la nature, reluit aussi en la grace. Car il a premierement établi en son Fils Iesus Christ toutes les causes de nôtre salut; Il y a mis l'expiation de nos pechés, la paix de nôtre conscience, la liberté de nos ames, la mortification de nos passions, & de nos vices, la vraye sanctification de l'esprit, la resurrection de nos corps & l'immortalité celeste & glorieuse de nos personnes toutes entieres. Ce grand chef d'œuvre de sa bonté & de sa sapience s'accomplit parfaitement en la croix & en la resurrection du Seigneur; si bien que Iesus Christ mort & ressuscité pour nous est nôtre unique tresor, en qui habite corporellement toute la plenitude de la Deité, & toute la vie, la gloire & la felicité des hommes. Mais
Dieu

Col. 2.
9.

Dieu ne s'est pas contenté de produire Chap. 1
& de former ainsi en son Fils tous les biens spirituels nécessaires a nôtre souverain bonheur. S'il n'eust fait autre chose; ce tresor fust demeuré caché, & inconnu, sans que nul des hommes en eust peu jouir. Comme donc en la nature il nous a donné le soleil, qui nous en découvre les richesses; ainsi en la grace après l'œuvre de son Christ, il donna ses Apôtres, qui en ont découvert les merveilles au genre humain. Ces hommes divins, comme douze flambeaux celestes, visiterent toute la terre avec une rapidité semblable a celle des astres; Ils illuminerent toutes les nations, & firent voir au genre humain les beautés & les richesses du Christ, que Dieu nous a donné. Ils luy montrèrent dans ce nouveau monde de la grace & de l'éternité, les sources de vie, & les fleuves de delices qui l'arrosent tout entier; les fruits de justice & de gloire, qui le couronnent en toute saison; tout ce que l'esprit peut comprendre; & tout ce que l'ame peut désirer pour son bonheur. Et comme les cieux par la montre, qu'ils nous présentent

Chap.
II

tent des œuvres de Dieu, nous appellent à en user avec reconnoissance; ainsi les Apôtres déployant les choses magnifiques du Seigneur Iesus devant les yeux des hommes, les convioient, & sollicitoiēt à en jouir à salut; mais avec une voix bien plus distincte, & plus pressante, que n'est pas celle des Cieux. Enfin comme de toutes les creatures corporelles, que Dieu employe en la nature pour le bien de l'homme, il n'y en a point dont le ministère soit plus noble, que celui du Soleil, & des autres astres; ainsi en la grace il n'y a point d'employ plus relevé ou plus glorieux, que celui des Apôtres. S. Paul a suivi en ce lieu l'ordre de cette dispensation de Dieu. Car nous ayant dit dans les versets precedents que *Iesus Christ est l'unique Mediateur entre Dieu & les hommes, qui s'est donné, soy-même en rançon, pour tous, pour témoignage en son propre temps*; paroles qui comprennent toute l'œuvre de nôtre salut; maintenant il ajoute l'autre partie de la bonté de Dieu envers nous, c'est qu'afin que son Christ, le divin present de son amour, nous peust estre utile & salutaire, il nous

nous a donné ses Apôtres pour nous ré-
 veler ses richesses, & nous découvrir
 les trésors de vie & de salut qui sont en
 luy. *A quoy* (dit-il) *j'ay été établi heraut*
& Apôtre (*Je dis vérité en Christ, je ne*
mens point) *Docteur des Gentils en foy, &*
vérité. Il est vray qu'il ne parle que de
 foy-même; en disant qu'il *a été établi, &*
 non en general que les Apôtres ont
 été envoyés. Mais il est clair que la rai-
 son de luy & des autres est même;
 comme il le montre ailleurs claire-
 ment, lors que mettant par ordre les
 dons que nous avons reçus de la mu-
 nificence de I. Christ, il dit qu'il a mis
 en l'Eglise *premierement les Apôtres*. Ce
 qu'il ne parle ici que de luy-même vient
 d'une considération particulière. Car
 voulant montrer que l'amour de Dieu
 s'étend sur tous les hommes en gene-
 ral non sur les Juifs seulement, mais
 aussi sur toutes les nations des Payens;
 parce que leur vocation luy avoit été
 particulièrement, & expressément
 commise; De là vient qu'il ne fait men-
 tion, que de foy-même; comme de ce-
 luy, qui d'entre tous les Apôtres étoit
 seul nommé *le Docteur des Gentils*; qui
 est

1. Cor.
12. 28.
Eph. 4.
11.

Chap.
II.

est aussi l'une des qualités qu'il prend ici nommément. Puis donc que Iesus est le Mediateur entre Dieu & les hommes ; puis qu'il s'est donné soy-même en rançon pour tous ; puis qu'il a même nommément envoyè l'un de ses Apôtres vers les Gentils, les plus perdus de tous les hommes, pour les appeller a sa communion & a son salut, dequoy je puis rendre bon tesmoignage dit l'Apôtre, puis que c'est a moy qu'il a donné cette charge ; il est desormais evident, que Dieu veut que tous hommes soyent sauvés, & qu'ils parviennent a la connoissance de la verité ; d'où il s'ensuit nécessairement qu'il ne faut faire nul scrupule de luy presenter nos prieres pour eux tous, sans en exclorre pas un ; qui est, s'il vous en souvient, le commencement du discours de S. Paul, & le dessein de tout ce qu'il a dit jusques ici dans ce chapitre. Vous voyés bien que ce qu'il dit ici d'entrée, *A quoy j'ay été établi* dépend des paroles precedentes, qui portent que *Iesus Christ s'est donné soy-même en rançon pour tous pour témoignage en son propre temps a quoy j'ay été établi.* Cela se rapporte

fapporte évidemment a ce témoignage que la mort de Iesus Christ a rendu de la bonté & de l'amour de Dieu envers les hommes. Comme si l'Apôtre disoit; Et c'est pour publier ce grand & admirable tesmoignage de la benignité de Dieu & du salut des hommes; que nous avôs été envoyés moy & mes confreres en l'Apostolat, & moy entre tous les autres nommément, qui ay été établi heraut & Apôtre & Docteur des Gentils. Tel est le rapport & le dessein, & telle la liaison de cette proposition de S. Paul avecque les paroles precedentes. Voyons en maintenant le sens; Pour le bien comprendre, nous considererons, s'il plaist au Seigneur, ces trois points, qui s'y peuvent remarquer; Premièrement l'établissement de Saint Paul; l'ay (dit-il) été établi, & puis en deuxiesme lieu la charge, en laquelle il a été établi, qu'il nous décrit avecque trois titres, ou eloges qu'il se donne, assavoir celuy de *heraut*, celuy d'*Apôtre*, & enfin celuy de *Docteur des Gentils en foy & verité*. En troisieme & dernier lieu nous traiterons de la protestation qu'il infere au milieu de ce discours,

Chap.
II.

cours, pour en confirmer la verité on ces mots. *Je dis verité en Christ ; Je ne mens point.* Pour le premier de cestrois points, l'établissement de S. Paul comprend deux choses ; son envoy, & les dons qu'il receut pour exercer sa charge. Son envoy & celuy des autres Apôtres fut tout a fait divin & miraculeux, & relevè bien haut au dessus de toutes les vocations, dont le Seigneur ait jamais honorè ses autres serviteurs sous l'anciehnè & sous la nouvelle alliance, Car pour les ministres ordinaires, bien que leur envoy, quand il est legitime, puisse & doive estre rapportè a Dieu, auteur de toute bonne donation, qui leur inspire les instincts & les desirs innocens de le servir ; là voix & la main des hommes, qui y intervient, les appellant & les consacrant a l'œuvre de l'Evangile ; ombrage aucunement l'action divine ; si bien que l'œuvre entiere est en partie du Seigneur pour ce qu'il y a d'interieur, & en partie des hommes pour ce qui s'y voit d'exterieur. S. Paul separe expressément sa mission d'avec celle-là, quand il dit au commencement de l'epitre aux Galates,

tates, qu'il est *Apôtre non point par les hommes, ni par homme; mais par Jesus Christ & par Dieu le Père, qui la ressuscité des morts.* Là il exclut nettement de son Chap. I. Gal. II. 1. envoy toute l'interventiõ du ministere des hommes, soit de plusieurs assemblés en un corps, soit d'un seul, mais agissant par l'autorité divine. Il rapporte son Apostolat tout entier à Dieu seul & à son Fils unique Jesus Christ nôtre Sauveur. L'avouë que les Patriarches & les Prophetes furent envoyés de Dieu immédiatement sans l'entremise d'aucun homme, qui les appellast par son ordre; & Moïse pareillement bien que d'une manière beaucoup plus noble encore, & qui n'a jamais eu lieu dans la vocation d'aucun des ministres du vieux testament. Mais après tout il faut reconnoître que la mission de S. Paul & des autres Apôtres a été beaucoup plus admirable & plus glorieuse que celle de tous les Prophetes & de Moïse même. Dieu envoyoit ses Prophetes par des voix, que sa majesté leur faisoit entendre en des visions, ou en des songes venus du ciel ou en des ravissemens d'esprit; semblables à ce que nous

Chap.
II.

nous appellons des *extases* ou enthousiasmes, C'étoient des ombres, & des voilés, a travers lesquels ils ne voyoyét pas le Seigneur même a parler proprement; mais seulement quelque magnifique & étonnant symbole de sa gloire; Ce n'étoit pas sa voix non plus, qu'ils oyoyent; Ce n'en étoit si je l'ose ainsi dire, que l'écho, & le contre-son. Il parloit a eux, mais comme du milieu d'une nuë sombre, ou d'un tourbillon épais. D'où vient qu'après ces communications avec Dieu ils demeuroient le plus souvent effrayés. Il est vray que sa première apparition a Moïse dans un buisson ardent quand il l'envoya en Egypte, fut beaucoup plus claire & plus calme. Mais elle luy donna pourtant de la terreur; & ce que dit l'Écriture que Dieu parloit a luy face a face, comme fait un homme avec son intime amy, signifie bien qu'il eut ce privilege de recevoir de sa bonté des communications beaucoup plus familières, plus claires, & plus distinctes, avecque moins de trouble & de frayeur, que les autres prophetes; mais non qu'a proprement parler il ait jamais veü la vraye face de Dieu;

Exod.
33.11.
20.23.

Dieu ; comme il paroît de ce qu'ayant Chap.
II. demandé au Seigneur, qu'il luy fist voir sa gloire, *Tu ne pourras voir ma face*, luy dit le Seigneur ; & il ne luy permit de voir sa gloire que par derrière seulement. Enfin dans tout ce que Moïse vit de plus grand & de plus magnifique, il y avoit toujours des ombres, & des nuages ; & ce qui fraploit ses sens, n'étoient que des peintures & des images, qui quelque glorieuses & ravissantes qu'elles fussent n'étoient pourtant pas Dieu même. Mais les Apôtres comme vous sçavés furent envoyés par I. Christ nôtre Seigneur, *Dieu manifesté en chair*. Cet homme qu'ils voyoient estoit Dieu vraiment & proprement, & sa voix étoit la propre voix de Dieu ; d'où vient qu'il dit luy-même, que qui *l'a veu a veu le Pere* ; Il les envoya luy-même immédiatement ; leur parlant bouche à bouche & leur faisant entendre sa volonté, non par le message, ou par l'ouvrage d'un Ange, mais par l'organe de sa langue propre ; avec des paroles claires & expresses, sans enigmes, sans images, sans ancien enveloppe de visions ou de songes, sans voile, sans ombre & sans.

h h nuage

Chap.
I. I.

2. Cor.
3. 7. 8. 9.
10. 11.

1. Cor.
9. 1.

nuage. C'est pourquoy l'Apôtre a bien raison de conclurre comme il fait ailleurs, que si le ministere de la loy, c'est a dire celuy de Moïse a été glorieux, le ministere de l'Esprit & de la justice, c'est a dire celuy des Apôtres le surpasse de beaucoup en gloire. Et cette forme d'envoy est tellement essentielle a l'Apostolat que nul ne peut estre Apôtre sans en avoir receu la commission du Seigneur immediatement, & sans l'avoir veu vivant après sa mort pour pouvoir rendre un témoignage authentique de sa resurrection des morts. D'où vient que S. Paul entre les preuves qu'il allegue pour justifier la verité de son Apostolat, fait expresse mention de celle ci, *N'ay-je pas veu (dit-il) nostre Seigneur Iesus Christ.* Mais il y eût encore ceci de particulier en la vocation de S. Paul, qu'il fut envoyè de I. Christ depuis son ascension au ciel, dans l'état de sa souveraine gloire; au lieu qu'il envoya les autres Apôtres étant encore sur la terre, avant que de s'estre assis dans le sanctuaire celeste a la dextre de son Pere; comme S. Luc nous raconte l'un & l'autre dans l'Evangile & dans
les

les Actes. L'autre partie de l'établissement de S. Paul & des autres Apôtres Chap. II. consiste dans les dons & graces, dont le Seigneur les enrichit pour l'exercice de leur charge divine. Quand les Roys & les Princes de la terre établissent quelcun de leurs sujets en une charge, ils ne luy en donnent que le nom, avec que le droit de l'exercer legitimemēt. Quelque puissants qu'ils soient d'ailleurs, ils ne sauroient pourtant luy donner les parties & les vertus spirituelles necessaires pour s'en bien acquitter; d'où il arrive souvent que choisissant les hommes selon leur affection plutôt que par jugement, ils distribuent a des personnes incapables les plus importants emplois de leur état. Il n'en est pas ainsi du Seigneur. Il n'appelle aucun a pas une charge, qu'il ne l'en rende capable; Il ne donne jamais le nom qu'il ne donne aussi la chose; & quand il envoie un homme il le revest par même moyen de toutes les forces requises pour aller où il l'envoie, & pour executer ce qu'il luy commet. C'est ce qui se void clairement en l'envoy des Apôtres, & particulièrement en celuy de S. Paul.

Chap.
II.

Car il ne leur eut pas plûtoſt donné leur commiſſion, qu'ils devinrent des ſujets propres a s'en bien acquitter. Il toucha leurs cœurs ; il changea leurs ames , il les revêtit des plus hautes & plus admirables qualités qui euſſent jamais été veuës en l'Egliſe. Premièrement il les remplit de ſon Eſprit en une meſure tout a fait inouïe , & ce diuin Conſolateur venant habiter en eux leur enseigna en perfection tous les myſteres du royaume des cieux , inconnus a toutes les generations precedentes ; ſe communiquant a eux non par intervalles & de temps en temps , comme aux anciens Prophetes , mais continuellement ; les enseignant ſans les effrayer, les éclairant ſans les troubler & gouvernant tellement leurs entendemens, qu'il n'étoit pas poſſible qu'ils tombaſſent en aucune erreur ſur les choſes de la foy. Il les ſanctifia auſſi en un haut degré, purifiant leurs affections , & les ornant de toute ſorte de vertus Chrétiennes , de charité , de patience , de debonnaireté , d'honneſteté & de chaſteté, & des autres graces ſpirituelles. Il leur releva le courage leur inspirant de
grands

grands & heroïques mouvemens, une hardiesse intrepide a entreprendre, une constance invincible dans les perils & dans la mort même, & un zele enflammé, méprisant toutes les choses de la terre, & ne s'attachant qu'a celles du ciel. De plus le Seigneur leur départit le don des miracles, mais d'une façon que nul ne l'a jamais eu au monde; Moïse & les Prophetes en avoient fait, & plusieurs fideles, même du simple peuple en firent au commencement du Christianisme; mais par un extraordinaire mouvement de l'esprit qui les touchoit soudainement en ces occasions là, ou qui en accordoit la grace a leurs prieres. Les Apôtres possedoient tellement ce don, que toutes les fois qu'ils le jugeoient a propos pour la gloire de leur Maistre, ils faisoient sans difficulté des miracles, des signes, & des prodiges; comme vous le poués remarquer dans l'histoire de leurs Actes. Enfin ils reçurent encore de Iesus Christ une grace qui surpassoit la gloire de tous les autres miracles, & que nul autre qu'eux n'a jamais eue. C'est que par l'imposition de leurs mains ils donnoient aux

h h 3 fideles

Chap.
11.

Act. 8.

fideles les graces extraordinaires du S. Esprit, la prophetie, le don des langues, & autres semblables, dont S. Paul fait le denombrement dans le douziesme chapitre de sa premiere epitre aux Corinthiens. Philippe pût bien administrer le baptesme, & recevoir en la communion de l'Eglise ceux des Samaritains qui creurent; Mais il fallut avoir Pierre & Jean pour leur donner ces graces miraculeuses de l'esprit. Il n'y avoit que la main des Apôtres qui fust capable de ce grand effet. C'est donc ainsi que S. Paul fut *establi* ayant premierement été envoyè par le Seigneur qui luy parla des cieux immediatement, & luy bailla sa commission de sa propre bouche; & puis ayant receu de sa main toute puissante toutes ces graces spirituelles, que nous avons touchées, comme il parut dans le reste de sa vie, qu'il employa toute entiere après cela en l'execution du commandement celeste, ainsi que nous l'apprenons tant du livre des Actes, que de divers lieux de ses epîtres mêmes. Cét établissement fut merueilleux & plein en toutes ses parties d'une magnificéce & d'une gloire

gloire divine ; Mais il n'en falloit pas Chap. 11.
 moins pour la charge , où il se rappor-
 toit. S. Paul l'exprime dans les paroles
 suivantes ; disant qu'il a été établi *heraut,*
& Apôtre & docteur des Gentils en foy &
en verité. Et c'est ce que nous avons
 maintenant à considérer en deuxiesme
 lieu. Pour nous décrire sa charge il dit
 premierement qu'il est le *heraut* établi
 pour le témoignage de Iesus Christ.
 Vous savés, que c'est que l'on appelle
 des *herauts* ; Leur office est de denoncer
 la volonté des Princes leurs Maistres à
 ceux , à qui ils sont envoyés. Le mot
 Grec * a une plus grande étendue , que *
 n'a pas celui de *heraut* dans nôtre lan- guage.
 gue. Car il signifie generalement tous
 ceux, qui annoncent , & declarent la
 volonté du Magistrat , soit souverain,
 soit autre , & cela de sa part & par son
 ordre , comprenant aussi les crieurs pu-
 blics & jurés de chaque ville , qui font
 savoir au peuple ce qu'il luy importe
 de ne pas ignorer. S. Paul s'applique
 donc ce nom pour dire qu'il est le mi-
 nistre de Iesus Christ envoyé pour pu-
 blier aux hommes l'heureuse nouvelle
 de sa mort & du salut qu'il nous a
 acquis ;

Chap.
II.

acquis; & tout le témoignage qu'il a rendu en mourant de la bonté & miséricorde de Dieu envers les pecheurs, & de la vérité de tous les autres mysteres de son Evangile. Mais parce que ce nom appartient generalement a tous les ministres de la parole, n'y en ayant pas un qui ne soit predicateur de la vérité de Iesus Christ, & qui par conséquent ne puisse estre nommé son *heraut*; S. Paul pour signifier precisément sa charge en ajoute le vray & propre nom, disant en deuxiesme lieu qu'il a été établi non *heraut* simplement, mais aussi *Apôtre* pour le témoignage de Christ. C'est là proprement sa charge; vrayement digne de tous les grands preparatifs de son glorieux establissement. Car l'office d'un Apôtre n'est pas seulement de publier l'Evangile; mais d'en commencer & d'en dedier la predication; non d'en prescher simplement la vérité, mais de la certifier & d'en rendre un témoignage legitime, & irrecusable; d'annoncer une vérité, que l'on a puisée dans sa source; que l'on a veüe, de ses propres yeux, & que l'on a touchée de ses propres mains comme dit

S. Iean;

Jean
I. I.

S. Jean ; de dire des merveilles , que vous aurez non ouïes & apprises d'un autre , mais contemplées vous-même, en un mot de prescher un Christ , que vous avés veu & mourant sur la croix & vivant après son sepulcre. Encore n'est ce pas tout. Car les fideles, qui se treuvant alors en chair, eurent le bonheur de voir mourir le Sauveur du monde, & d'estre spectateurs de sa nouvelle vie après sa resurrection, pouvoïent ainsi publier l'Évangile & rendre témoignage de la verité des choses, qu'ils avoient veuës. L'office de l'Apôtre alloit bien plus loin. Car il l'obligeoit à planter l'Évangile par tout. Il luy donnoit le pouvoir d'établir l'empire de Iesus Christ dans le monde, de luy dresser une Eglise nouvelle, qui servist Dieu desormais en son nom en esprit & en verité, & de faire tout ce qui étoit nécessaire pour un si grand dessein ; de détruire les forteresses , & toute hauteur qui s'éleve contre la connoissance de Dieu , & de reduire a neant tout ce qui s'opposoit au regne de Iesus. Pour cet effet il falloit premierement abolir la loy Mosaique , & casser ses services &

Chap.
II.

& ses ceremonies, bien qu'établies au-
 tresfois par l'ordonnance de Dieu, &
 consacrées par une antiquité de deux
 mille ans; Il falloit publier une loy nou-
 velle inouïe & inconnüe au monde, la
 loy de la foy & de l'Evangile, & per-
 suader une chose toute celeste & divi-
 ne a des hommes, qui n'ayment & ne
 veulent aymer que la chair & la terre.
 Il falloit executer ce grand & admira-
 ble dessein, non dans un coin du mon-
 de, non dans une province, dans un dio-
 cese, ou dans un país, mais par toute la
 terre, en tous les climats du monde ha-
 bitable; *Allez* (dit Iesus a ses Apôtres)
enseignés toutes les nations. Preschés mon
Evangile a toute creature. Et il falloit
 faire toutes ces choses si grandes & si
 terribles, non avec des armées, ou avec
 des legions d'hommes ou d'Ange, non
 avecque le fer & le feu, non avecque
 les éclairs & les tonnerres d'une elo-
 quence mondaine, ou avecque les sub-
 tilités & les charmes des raisonnemés
 de la philosophie; mais avec une parole
 simple, nuë & infirme, sans pompe, sans
 éclat, sans autorité, sans credit, sans re-
 putation, sans richesses, sans science,
 sans

Matth

28. 19

Marc

16. 15.

sans aucun avantage charnel. Cette charge étant destinée a de si grands effets, & se devant administrer de la sorte ; vous voyés bien qu'il a fallu que l'établissement en fust tel que nous l'avons représenté, où le Seigneur Jesus suppleast a la foiblesse humaine des instrumens, qu'il y employoit, & par l'impression & l'autorité de sa voix, & par l'abondance de ses graces spirituelles; afin que par l'efficace de leur ministere chacun reconnust aisément que toute la force étoit de Dieu, & qu'encore qu'ils ne fussent que des vaisseaux de terre, ce qu'ils portoient étoit neantmoins un tresor vraiment celeste. Mais S. Paul après avoir dit qu'il a été établi herant & Apôtre pour le témoignage de Christ, ajoute encore, & Docteur des Gentils en foy & verité. Il tient le même langage en sa deuxiesme épître a Timothée, où après avoir parlé de l'Évangile & de ses mysteres, A quoy (dit-il) je suis établi herant, & Apôtre & Docteur des Gentils. Vous voyés que ce sont les mêmes paroles ; excepté seulement qu'il ajoute ici en foy, & verité; ce qu'il n'exprime pas en ce lieu-là. Je ne m'arrêteray

Chap.
 11.

2. Tim.
 1. 11.

Chap.
II.

m'arrêteray pas a vous expliquer qui sont ceux qu'il appelle Gentils ; n'y ayant personne en l'Eglise, qui ne sache, que l'Ecriture appelle ainsi ceux que nous nommons *Payens* ; c'est a dire les peuples qui ne connoissent pas le vray Dieu. Et parce que Dieu n'étoit connu, & servi sous l'ancienne alliance, que par la seule nation des Juifs ; de là vient que l'Ecriture comprend sous ce nom des *Gentils* tous les autres peuples de la terre, exceptè les *Juifs* seuls ; parce que tout le reste des hommes étoit plongè dans l'idolatrie & dans les tenebres de l'ignorance & de l'erreur. Et ces deux mots de *Juif*, & de *Gentil* se trouvent souvent opposés l'un a l'autre en ce sens ; le premier signifiant un homme ou de la race d'Israël, ou de l'alliance de Dieu ; & l'autre au contraire un homme, ou qui n'est pas du peuple des Juifs, ou qui est idolatre & étranger de l'alliance de Dieu. C'est donc de ces nations, c'est a dire de toutes celles du monde a une pres, que S. Paul fut établi *Docteur en foy* (dit il) & en vérité, c'est a dire pour les instruire en la foy de Dieu & de son Fils, & en la connoissance

fance de son Evangile ; dont la doctrine est proprement ce qu'il entend ici, & ailleurs par le mot de verité. Quelques uns le rapportent a S. Paul pour dire qu'il a été envoyé pour enseigner les Gentils *en foy*, c'est a dire fidelement & sincerement, & *en verité*; c'est adire veritablement avecque toute loyauté & droiture sans leur rien cacher de la verité salutaire, & sans mester rien de faux en ses enseignemens. Mais quoy qu'il en soit toujours est-il constat, qu'il entend, que Dieu l'a établi Docteur des Gentils pour appeller a sa connoissance & a son service en son fils tous ces peuples du monde, qui jusques là étoient demeurés dans l'erreur. Ici vous me demandés peut estre comment cela peut subsister avec son Apostolat, & avec celuy de ses douze autres confreres? Car pour luy, s'il étoit veritablement Apôtre, il n'étoit pas moins Docteur des Juifs que des Gentils. Et pour les douze, s'ils étoient Apôtres l'instruction des Gentils leur appartenoit aussi bien que celle des Juifs; puis que la charge d'un Apôtre embrasse tous les hommes de l'univers, sans avoir

Chap.
II.

avoir autres bornes que celles du monde; selon l'ordre que le Seigneur donna à ceux qu'il honora de cette charge, & que nous avons rapporté n'aguères. *Enseignés toutes les nations.* Chers Freres, la parole de S. Paul ne choque point cette verité, clairement établie dans l'Evangile, & confirmée par la pratique même des Saints Apôtres; qui ne se sôt pas tellement attachés, ni Paul aux Gentils, ni Pierre aux Juifs, qu'ils n'ayēt souvent usé selon les occasions de leur droit tout entier, le premier travaillant quelquefois pour l'instruction des Juifs, & le second pour celle des Gentils. Je dis donc que selon le droit legitime de leur charge il n'y avoit pas un des Apôtres, qui ne peust enseigner tous les hommes du monde de quelque nation qu'ils fussēt, & qui ne puisse a cēt égard estre nommé *Docteur de l'univers*, des Juifs & des Gentils en commun & indifferemment. Mais autre est le droit, & autre l'execution d'une charge. Pour exercer une charge d'un si haut dessein & d'une si vaste étendue, le Seigneur Iesus, qui est un Dieu d'ordre & non de confusion, voulut qu'ils la partageassent
comme

comme en certaines portions & provinces, & que par une dispensation de prudence ils travaillassent chacun en la sienne, avec un même zèle, un même esprit & une même charité, bien qu'en de lieux differens. L'instruction des Gentils fut donnée a S. Paul dans cet amiable & fraternel partage, premièrement par la volonté de Iesus, qui luy dit expressément des cieux, *Je t'envoie maintenant vers les Gentils pour ouvrir leurs yeux, afin qu'ils soient convertis des tenebres a la lumiere, & de la puissance de Satan a Dieu,* & puis par l'accord & le consentement des autres Apôttes qui ayant veu que la predication de l'Évangile du prepuce luy étoit commise comme celle de la circoncision a Pierre, luy baillerent la main d'association pour aller vers les Gentils; ainsi quil le raconte luy même ailleurs. C'est donc en ce sens & a cet égard seulement, qu'il faut entendre ce qu'il dit ici, qu'il a été établi *Docteur des Gentils en foy & verité*. Mais l'Apôtre ne declare pas seulement sa qualité, en disant qu'il a été établi *heraut & Apôtre & Docteur des Gentils*. Afin d'en ôter toute doute, il proteste saintement, qu'il n'a rien

Chap.
11.

AR. 26.
17. 18.
G9. 15.
Gal. 2.
7. 9.

Chap.
I L

rien dit en cela qui ne soit vray, & que c'est non la vanité, ni aucune autre passion humaine, mais la pure verité des choses, qui l'en a fait parler ainsi; *Je dis verité en Christ* (dit-il) *Je ne mens point.* Il en use ailleurs en la même sorte, & en mêmes termes, lors qu'ayant a s'ouvrir aux Romains d'une chose tres-importante, mais qui pouvoit sembler étrange, & difficile a croire, de l'extreme regret qu'il avoit de la rejection des Juifs, il met cette preface au devânt de son discours, *Je dis verité en Christ, je ne mens point.* Premièrement il prend le Seigneur Jesus a témoin de son dire; interposant ici son saint nom; tout ainsi que l'on employe celui de Dieu dans les sermens; D'où nous avons a apprendre en passant combien est vain d'une part le scrupule de ceux qui s'imaginent que c'est profaner le nom de Dieu de l'interposer dans nos sermens pour quelque occasion que ce soit; & de l'autre combien est contraire a l'Apôtre l'heresie de ceux qui ne veulent pas reconnoître la divinité de I. Christ. Car si S. Paul ne l'eust creuë, il se fust bien gardé de jurer par son nom, ni de l'invoquer

Rom. 9.
1.

l'invoquer pour témoin de la sincérité & vérité de son ame; comme il fait ici, & ailleurs, n'ignorant pas que c'est une partie essentielle de la gloire qui est due au seul vray Dieu. Encore ne luy suffit-il pas d'avoir protesté qu'il dit vérité en Christ; Il ajoute pour confirmer de plus en plus ce qu'il a dit; *Je ne mens point.* Car c'est le stile de l'Écriture pour assurer une chose de se servir de ces deux formes de langage; l'une qui la pose, & l'autre qui exclut & rejette son contraire; comme quand vous treuvez dans la Genese, *Nous vivrons & ne mourrons pas*, & ailleurs ou il est parlé des ingratitude d'Israël; *c'est un peuple fol, & qui n'est pas sage*; & de S. Jean Baptiste dans l'Évangile, *Il avoua & ne nia point*; & ainsi souvent ailleurs. Vous me dirés possible, qu'il semble que l'Apôtre n'avoit pas grand sujet d'user d'une protestation si grave, & si sainte dans une vérité aussi évidente qu'étoit celle de sa vocation; sur tout en traittant avec Timothée, qui en étoit assés persuadé. A cela je répons que s'il n'eût été question que de Timothée, peut être s'en fust-il passé; bien qu'en

Gen. 45.

8.

Deut.

32.6.

Jeon 1.

20.

la jeunesse où il étoit alors, n'y ayant pas plus de cinq ou six ans qu'il s'étoit attaché à l'Apôtre, & vu les scandales & les séductions des faux docteurs, il n'étoit pas hors de propos, que sa conscience fust bien certifiée de la vérité d'un fait si important, & qu'outre la créance qu'il en avoit déjà il en receût une ferme & entière persuasion par ce jurement de S. Paul, dont connoissant la probité & la piété il ne pouvoit douter d'une parole, qu'il luy assure si sérieusement & si religieusement. Mais j'ajoute que cette épître, bien qu'adressée à luy en particulier, étant neantmoins écrite pour tous les Efesiens, comme il paroît évidemment à quiconque la lira attentivement; c'est avec beaucoup de raison, que l'Apôtre a eu soin d'établir le plus fortement, qu'il luy étoit possible, cet article de sa vocation tant à l'Apostolat en general, que particulièrement à l'office de Docteur des Gentils. Car les faux docteurs, zelateurs du Judaïsme attaquoient son autorité, & faisoient tous leurs efforts pour la ruiner dans les esprits des Chrétiens & à Ephese & ailleurs;

leurs; luy reprochant, qu'il étoit nouveau venu, & le dernier des Apôtres. Chap. 11.

C'est proprement a leurs calomnies qu'il oppose ici le témoignage de sa conscience, & le nom de Christ; & la connoissance qu'il avoit tant de son cœur, que de la verité de la chose qu'il affirmoit. Mais il est vray que les grands & admirables exploits de ce saint homme, constamment continués, jusques a sa glorieuse mort, mirent depuis son innocence & la verité de sa vocation celeste si haut au dessus des soupçons des foibles & des calomnies des méchans, que nous n'avons plus besoin d'insister a la justifier. Sa parole, & sa protestation sainte nous doivent suffire. En effet si Iesus ne luy eût pas parlé des cieus; pourquoy fût-il passé dans son parti? Pourquoy eût-il quitté les persecuteurs, où il vivoit a son aise, dans l'estime de sa nation, pour s'attacher aux persecutés, où il souffroit mille maux? où il étoit l'opprobre & l'horreur de sa patrie? où il ne gagne que des coups? où l'infamie & la misere, les prisons & les coups de fouët & de pierre font tout le salaire de sa constance?

Chap.
II.

Pourquoy s'opiniatroit-t-il dans un dessein si cruel & si contraire a tous les sentimens de la chair? Mais je demande encore ; si Iesus Christ ne l'avoit point éclairé d'une lumiere eccleste, comment seroit-il soudainemét devenu si savant dans ses mystres, comme il paroît encore aujourduy par ces quatorze divines epîtres, qu'il a laissées a l'Eglise. Et derechef si ce même Christ qui l'avoit appellé, ne luy eût elevé le courage, & s'il ne l'eût benit & assisté avec une puissance surnaturelle ; comment ce pauvre luif, faiseur de tabernacles de son métier, eût il entrepris d'enseigner, de convertir & de vaincre les Gentils, c'est a dire tout le monde? & ce qui est bien encore plus étrange, comment ayant eu la hardiesse de l'entreprendre, en fust-il venu a bout comme il fit? ayant subjugué, & assujeti a l'empire d'un crucifié, une infinité d'hommes Grecs & barbares? des villes & des provinces entieres? ayant en peu d'années rempli toute la terre de son Evangile? & tout cela avec une innocence & simplicité si miraculeuse, que quelque aymant qu'il eût a se faire
aymer

Chap. 11.
aymer très-ardemment à ses disciples, il ne voulut jamais profiter de toute leur amitié, gagnant sa vie au milieu de tous ses grands combats, au travail de ses mains, avec ses peaux & ses tentes? Que les impies en disent & en pensent ce qui leur plaira. Ils ne trouveront jamais rien de semblable aux aventures de ce merveilleux homme, ni dans les écoles de leurs philosophes, dont ils font tant d'état, ni dans les sectes de tous ceux, qui se sont mêlés de publier des religions dans le monde. Il n'y a rien dans toute l'étendue de la raison, ou de la nature humaine, qui fust capable de le porter jusques où il est allé, ni de le conduire par les routes, qu'il a tenuës pour y parvenir. C'est assurément un Dieu plus puissant que les hommes, & que leur nature, qui l'a formé, & qui l'ayant établi son heraut, & son Apôtre, & Docteur des Gentils a beni & accompagné son propre ouvrage de sa main, & qui par sa vertu divine a fait triompher sa foiblesse des violences; & des furies, des artifices & des complots des hommes & des demons. Remercions le Seigneur, Freres bien-

Chap.
II.

aymés de la grace qu'il nous a faite de nous donner part entre les disciples de ce saint homme; Etans Gentils d'extraction, reconnoissons le pour nôtre Docteur, qui nous ayant été donné par Jesus Christ nous a enseignés en foy & en verité; nous découvrant tous les mysteres de la sapience; nous annonçant tout son conseil, sans nous rien cacher de ce qui nous est salutaire. Lisons avec la passion, l'attention l'assiduité, & la reverence, qu'ils meritent, ses divins écrits, que la providence nous a conservés. Regardons les comme les épîtres de nôtre cher Docteur en I. Christ. Recevons religieusement dans nôtre foy tout ce qui se treuve dans ses enseignemens. Bannissons en tout ce qui les choque; Examinons y comme une regle certaine & infaillible, tout ce que l'on met en avant sur la religion. Vous n'y verrés nulle part ni la monarchie du Pape, ni la sacrificature, ou les autels de ses prestres, ni l'adoration de son hostie, ni son invocation des saints, ni la veneration de ses images, ni les abstinences de son careme, ni la religion de ses festes, ni ses indulgences, ni ses chapelets,

chapelets, ni les grains benits, ni le feu Chap. II.
de son purgatoire, ni les vœux de ses
Moines, ni pas une des traditions pour
lesquelles il nous a excômuniés. Quelle
apparence qu'un Docteur aussi bon, &
aussi sage & fidele comme est S. Paul,
eût oublié toutes ces choses en toutes
ses quatorze épîtres, si elles étoient aussi
nécessaires, comme on le pretend? Mais
ce n'est pas assés de regler nôtre foy
par les enseignemens; il faut aussi y
conformer nôtre vie, & estre aussi soi-
gneux de pratiquer ce qu'il nous a cõ-
mandè que de croire ce qu'il nous a
revelè. Car il nous proteste luy-même,
que nul ne jouïra de la veuë de Dieu, 1. Cor. 13.2.
qu'il nous promet, sans la sanctification,
qu'il nous recommande; & que si nous
n'avons point la charitè, toute nôtre
foy ne sera rien. Si nous l'en croyons,
comment vivons nous dans l'impuretè
& dans l'ordure, incompatible avec-
que la saintetè dans les animosités, &
les querelles, contraires a la charitè?
Cette duretè, a pardonner a ceux qui
nous ont offensés, a assister ceux qui ont
besoin de nôtre secours, l'ardeur de nos
haines implaçables, la froideur de nos
aumônes,

Chap.
II.

aumones, le dérèglement de nos passions & le desordre de nos mœurs; comment s'accordent-ils avecque le tiltre que nous prenons de disciples de S. Paul? Dieu ne reconnoitra pour disciples de son Apôtre, que ceux qui montreront sa doctrine imprimée & gravée dans toutes les parties de leur vie; dans leurs actions aussi bien que dans leurs paroles. Il n'a oublié pas un de nos devoirs dans ses enseignemens. Il nous les a tous représentés & recommandés en foy & verité, & avec un soin si exact, & une tendresse si touchante, & une affection si ardente, que c'est un prodige que nous ayons peu vivre si long-temps sous la discipline de ce saint homme sans y faire plus de profit. Si nous étions demeurés dans l'école de la nature, ou de la superstition & de l'erreur, leur ignorance nous fourniroit de quoy excuser ou du moins de quoy extenuer nos vices. Mais c'est un crime inexcusable de vieillir dans l'école sainte de ce grand Apôtre, & de ne s'amender point. La bonté du Docteur rend les fautes des disciples indignes de pardon; & la faveur que Dieu nous

nous a fait de nous l'envoyer, & de Chap. II.
 conserver sa voix au milieu de nos as-
 semblées, où elle resonne continuelle-
 ment, nous tournera a malheur, si nous
 ne l'écourôs, & ne luy obeissons mieux
 a l'avenir que nous n'avons fait jusqu'a
 present. Prétons luy desormais l'oreille,
 Freres bien aymés, & respectons tous
 ses enseignemens (car il n'y en a pas un
 qui ne le merite) & particulièrement
 dans la rencontre de cette saison, celuy
 qu'il nous a laissé dans son épître aux
 Romains, *Ne vous conformés point* (dit-il) Rom. 12
a ce present siecle; Cheminés honestement 6 13
comme de jour, non point en gourmandises,
ni en yvrogneries; Fuyés les debauches
 de ce temps; Ne prenés point de part
 aux folies, & aux vanités du monde.
 Laisés luy son carnaval tout entier, ses
 jeux, ses danses, ses festins. Ne vous fla-
 tés point de la licence de la saison. Cela
 est bon pour la discipline du Pape, qui
 attache sa devotion & les exercices de
 sa pieté a certains jours, qui payent pour
 les autres temps de l'année, auxquels il
 permet le divertissement, & les passe-
 temps, les distinguant tous avec une di-
 ligence si scrupuleuse, qu'il ne seroit
 pas

Gal. 4
6.

pas possible de s'en demesler sans le secours de l'almanac ; qui est devenu par ce moyen une piece principale, & fondamentale de la religion de Rome. Mais la discipline de Paul le Docteur que Dieu a établi sur nous, est toute autre. Elle nous defend severement d'observer les jours & les mois les temps & les années. Elle veut que nôtre vie soit toute egale & uniforme ; touûjours constamment attachée a l'honnesteté, a la temperance, a la pureté ; Qu'il n'y ait pas un de nos jours qui ne soit consacré a Iesus Christ, & dedié a son service ; qui ne porte ses couleurs & les livrées de sa sainteté. C'est là, mes Freres, la doctrine de S. Paul, le heraut du Seigneur, son Apôtre ; & le Docteur des Gentils. Suiuons-la exactement & employons ce peu de temps que nous avons ici bas tout entier a la pieté & aux bonnes œuvres sans en rien perdre au service de la chair & du peché ; afin qu'ayant cheminé selon cette regle, Iesus Christ nous avoué pour siens, & nous reçoive en son royaume celeste, où toutes les bigarrures des saisons & des temps étant abolies,

sur l'Épître I. à Timothée. 307
abohies, nous vivrons dans une sainteté, une gloire & félicité constante, & invariable qui n'aura point d'autre mesure que l'éternité. Ainsi soit-il.

SERMON





* Pro-
moncé
à Cha-
renton
le 12.
Mars
1656.

SERMON QUINZIESME.*

I. TIMOTH. Chap. II. vers. 8.

Ie veue donc que les hommes fassent priere en tout lieu, levant leurs mains pures, sans ire & sans question.



HERS FRERES ; La principale difference de l'ancien, & du nouveau peuple de Dieu, consiste en ceci que le service du premier étoit charnel, & que celuy du second est spirituel ; & qu'au lieu que l'un adoroit le Seigneur d'une maniere grossiere & corporelle, avec des choses materielles, typiques & figuratiues, l'autre l'adore en esprit & en verité ; comme dit Iesus Christ parlant à la Samaritaine. Aussi voyés vous que nous n'offrons aucun de ces animaux ; que le vieux Israël sacrifioit à Dieu avecque tant de devotion, ni ne luy presentons de l'encens, des parfums ou des gasteaux, ni aucune de ces au-
tres

tres offrandes Mosaïques que l'on tiroit Chap.
toutes de la terre & de ses fruits. La 11.
priere est l'oblation spirituelle, que
nous luy offrons. C'est elle qui sancti-
fie nos assemblées instituées pour deux
fins, l'une pour instruire les hommes en
leur communiquant la parole divine;
l'autre pour adorer Dieu, en le benif-
sant, & le priant tous ensemble, comme
d'une seule & même bouche. Ce ser-
vice pur & simple, semblable à celui
que les saints Anges exercent là haut
dans les cieus, & vrayement digne
d'une creature raisonnable, a succedé
à toute cette grande & pompeuse mul-
titude de ceremonies, qui se pratiquoit
autres fois dans le vieux tabernacle
durant l'enfance de l'Église. De là vient
qu'au lieu que Moïse employe la plus
grand'partie de ses livres à décrire exa-
ctement la fasson & la qualité de cet
ancien service, quelles en devoient
estre les offrandes, en quel lieu, en quel
temps, à quelle heure & par quelles
personnes elles devoient legitimemēt
estre préparées & présentées au Sei-
gneur; nous ne treuons rien de sem-
blable dans les écrits des saints Apôtres
de

Chap.
II.

de Iesus Christ ; mais bien une doctrine toute celeste, parfaite, & divine. Et entre leurs autres enseignemens ils nous instruisent soigneusement de la nature & des conditions de la priere, cette oblation spirituelle, qui contient comme nous disions, nôtre service religieux. S. Paul nous la recommande souvent dans ses epîtres ; & en celle-ci nommément, il avoit commencé d'en traiter a l'entrée de ce chapitre, ordonnant comme il vous en peut souvenir, qu'*avant toutes choses on fasse requêtes, prieres, supplications & actions de grâces pour tous hommes, pour les Roys & pour tous ceux qui sont cōstituez en dignité, ajoutant que cela est bon & agreable au Seigneur.* Mais en suite de ces paroles il a un peu interrompu le discours de la priere, employant les quatre versets suivans a nous représenter l'amour de Dieu envers tous les hommes, & la bontè qu'il a euë de leur donner un Mediateur pour les racheter au prix de son sang propre, & de leur envoyer des lïerats & des Docteurs pour leur annoncer fidelement le mystere de sa verité & de sa volonté sainte. Ayant ainsi
suffi-

1. Tim.

2. 1. 2. 3.

suffisamment établi par cette brieve Chap. II.
& nécessaire digression ce qu'il avoit
avancé, que le Seigneur a agreable que
nous, luy recommandiôs tous les hom-
mes; il reprend maintenât son premier
discours sur la priere, disant dâs le ver-
set que nous avons leu; *Je veux donc
que les hommes fassent priere en tout lieu,
levant leurs mains pures sans ire & sans
question.* Il avoit déjà touché le sujet
des prieres Chrétiennes; qu'elles se
doivent faire pour le bien & le salut de
tous les hommes, c'est a dire non seu-
lement pour nous & pour nos freres,
qui avons tous été batisés au nom de
Jesus Christ, & qui le servons selon
son Evangile, mais aussi pour tous les
autres hommes, quelque differente que
soit de la nôtre leur naissance, leur qua-
lité, ou leur religion. Ici il regle en
suite le lieu, & la maniere de la priere;
c'est a dire la fasson en laquelle il faut
prier, & la disposition interieure qu'il y
faut apporter. Il explique le premier
point en ces mots; *Je veux que les hom-
mes fassent priere en tout lieu;* & le second
en ceux-ci *levant leurs mains pures, sans
ire & sans question.* Ce seront donc s'il
plaist

Chap.
II.

plaist au Seigneur, les deux parties de cette action; Nous parlerons en la premiere du lieu, où se peuvent & doivent faire legitimelement les prieres des Chrétiens; & puis en la deuxiesme de la preparation, disposition & action de nos personnes pour bien prier. Elevez vos ames a Dieu Fideles, & favorisés d'une sainte attention un sujet si important, le cœur du service de vôtre religion; expliqué & déclaré non par un homme sorti des écoles de l'erreur & de la superstition; mais par l'Apôtre de Jesus Christ, enseigné & illuminé du ciel par le Fils eternal de Dieu; qui vous baillera fidelement ce qu'il a appris de la bouche de ce divin Maistre. Et ne vous étonnés pas d'abord, s'il ne dit rien de l'objet auquel nous devons adresser nos prieres religieuses. Il entend sans doute que nous les adressions a Dieu & le presuppose, comme une verité claire & confessée par toute l'Eglise; tant celle, qui avoit vescu sous le vieux Testament, que celle du nouveau, que luy & les autres Apôtres établissoient alors dans le monde. Nous avons les prieres de la premiere dans
les

Les anciennes Ecritures, où il ne se treuve pas un fidele durant pres de quatre mille ans (dont ces livres la contiennent l'histoire) qui fasse aucune priere religieuse aux Anges, & aux saints trespasser, ou a aucun autre qu'a Dieu. Le seul livre des Pseaumes, que vous avés tous les jours en la main & en la bouche, vous en fournit un témoignage suffisant, où de tant de prieres, d'hymnes, & d'actions de graces, de Moise, de David, de Salomon, de divers autres Prophètes, & du peuple d'Israël tout entier, vous n'en lisez pas une qui ne s'adresse a Dieu. En effet ils avoyét raison d'en user ainsi; puis que le Seigneur dans tous les enseignemens qu'il leur baille de son service, leur ordonne bien fort souvent de l'invoquer; mais ne leur commande ni ne leur permet nulle part d'invoquer pas un des Anges, ou des Saints; ni en un mot de faire les prieres de leur religion a aucune creature. Sous le nouveau Testament, Jesus nous donne dès l'entrée de son Evangile une oraison sainte pour estre sans doute le patron de toutes les nôtres; mais qui invoque nôtre Perc, qui

k k est

Chap.
II.

Chap.
11.

est dans les cieux, c'est a dire le vray Dieu d'Israël & le nôtre, le Createur & le Conservateur du môde; sans nous avertir en aucun lieu d'invoquer les Anges ou les Saints; ses Apôtres suivent cette regle, & nous y forment tant par leurs enseignemens, que par leurs exemples. S. Paul exhorte bien les Romains de combattre avecque luy en leurs prieres a Dieu pour luy; mais il ne leur demande jamais qu'ils fassent des prieres aux saints ou aux Anges pour luy ou pour eux mêmes. Il dit bien en quel état les femmes fideles doivent prier

Rom. 15
30.

1. Cor.
13.

Dieu; mais il n'expose nulle part de quelle fasson elles doivent prier les Anges ou les Saints trépassés. Et luy & les autres Apôtres le pratiquent comme ils l'enseignoient aux autres. Car de toutes leurs prieres qui nous restent en assez bon nombre dans leurs Actes & dans leurs épîtres, il n'y en a pas une, non plus que de celles des fidelles du vieux Testament, qui s'adresse a quelqu'un des saints, ou des Anges, ou a autre qu'a Dieu; Et dans tous les vrais & indubitables livres des Chrétiens, qui ont vescu durant les trois premiers
sicles

siècles après la naissance de nôtre Seigneur, il ne se treuve nul enseignemēt, nul exemple, nulle trace de l'invocation des Anges, ou des Martyrs, ou des autres fideles trépassés ; Il s'y rencontre même grand' quantité de choses ou directement contraites a cette doctrine ou incompatibles avec elle ; qui est une preuve conveincâte que les saints Apôtres n'ont jamais enseigné de vive voix non plus que par écrit, que ce soit une chose bonne & qui fasse partie du service religieux des Chrétiens, de prier les Anges, ou quelques uns des hommes trépassés ; parce que si les Apôtres l'avoient enseigné, leurs premiers disciples l'auroyent receu & pratiqué ; Et s'ils l'avoient receu & pratiqué, il ne seroit pas possible qu'il n'en fust fait quelque mention & qu'il n'en fust demeuré quelque trace en tant de livres non suspects, qui nous restent de ce premier & plus heureux âge du Christianisme, comme par exemple dans l'épître de S. Clement aux Corinthiens, dans les écrits de Iustin, dans les actes du martyre de S. Polycarpe, & de celuy de Potin & de Blandine, & autres si-

kk 2 deles

deles de Lyon; dans les livres d'Irenée; de Minutius Felix, de Clement Alexandrin, de Tertullien, d'Origene; de S. Cyprien, & de quelques autres. Et neantmoins la verité est, que pas un des écrits non suspects de tous ces auteurs, dont les derniers ont vescu bien avant dans le troisieme siecle, ne dit rien de la priere adressée a des creatures. D'où il faut necessairement conclurre que ce n'est nullement une tradition des Apôtres, mais bien une invention nouvelle, introduite peu a peu plus de deux cens ans après la mort de ces saints hommes, les seuls vrais & legitimes fondateurs du Christianisme. C'est pourquoy S. Paul vivant en un temps où l'abus n'avoit point de lieu, où ni les Juifs ni les Chrétiens ne connoissoyent point d'autres prieres en la religion, que celles qui se font a Dieu; il n'a pas jugé necessaire d'avertir expressément Timothée, que c'est a Dieu qu'il veut que l'on face des prieres; sachant assés qu'ils ne l'entendroient pas autrement. Presuposant donc cette verité il luy prescrit seulement où & comment elles se doivent faire. *Je veux*
(dit-

(dit-il) que les hommes fassent priere en tout lieu. Nous ayant dit dans le verset immédiatement precedent qu'il est Apôtre de Iesus Christ & Docteur des Gentils, ce qu'il ajoûte maintenant; *Je veux* doit passer entre les fideles pour un commandement legitime; comme la volonté d'une personne qui a receu de Dieu une souveraine autorité dans son Eglise. Mais selon sa debonnaireté & sa modestie ordinaire, il a mieux aimé nous mener doucement à nôtre devoir en nous montrant ce qu'il desire de nous, que d'y employer le pouvoir de sa charge en nous commadant, Il en use encore en quelques autres lieux en la même sorte; comme quand il dira ci après à Timothée, *Je veux que les jeunes femmes veuves se marient*; & à Tite, *Je veux que tu affirmes ces choses*. Ce qu'il adresse cette ordonnance aux hommes, *Je veux que les hommes facent priere*, n'est pas pour exclurre les femmes de ce devoir de prier Dieu en tout lieu; étant évident par les loix de l'Évangile que l'un & l'autre sexe y est également obligé. Ce n'est pas non plus qu'il n'entende parler en ce lieu que

Chap. II.

1. Tim. 5. 14.

Chap.
11.

1. Cor.
14. 34.
& 1.
Tim. 2.
11. 12.

des prieres communes & publiques, qui ne se prononcent jamais dans les assemblées des Chrétiens par la bouche d'une femme ; selon ce qu'il nous declare ailleurs, qu'il n'est pas permis aux personnes de ce sexe *d'enseigner ni de parler dans l'Eglise*. Car s'il eust voulu signifier cela, il eust dit, qu'il veut, non que les hommes, mais que les ministres fassent priere en tout lieu ; étant clair que les prieres de cette sorte se font dans nos assemblées par ceux qui en ont la charge par l'ordre de l'Eglise, & non par tous les hommes Chrétiens indifferemment. Il me semble qu'il n'est pas besoin de s'embarasser en ces difficultés, & qu'il est bien plus clair & plus simple de dire que l'Apôtre voulant recommander ce devoir de la priere a l'un & a l'autre sexe commence par les hommes en ce verset ; puis finit par les femmes dans le suivant, qu'il faut lier avec celui-ci, & les lire & resoudre tous deux ainsi, *Je veux que les hommes fassent priere en tout lieu levant leurs mains pures sans colere & sans question ; Pareillement aussi les femmes avec un accoutrement honeste ; qu'elles se parent de vergogne & de modestie,*

modestie ; & ce qui s'ensuit jusques-a la Chap. fin du verset. Car que les paroles de l'original se puissent ainsi prendre, ceux qui entendent la langue , en laquelle l'Apôtre a écrit n'en douteront point, s'ils prennent la peine de les lire , comme elles y sont couchées ; & de fort bons interpretes anciens & modernes les ont construites & exposées en cette sorte comme nous le dirons en son lieu, si le Seigneur le permet. Ainsi voyés vous qu'il n'y a plus de difficulté , & qu'il est hors de doute que l'Apôtre veut que toutes les personnes Chrétiennes de quelque sexe qu'elles soyent, prient en tout lieu avec des mains pures & saintes , & avec un cœur net de colere & de question. l'avouë que les hommes sont les premiers a qui il en adresse le commandement ; Cet la dignité de leur sexe , qui est le chef de l'autre , le requeroit ainsi) Mais il ne manque pas après leur avoir fait cette leçon, de parler aussi aux femmes fideles en leur rang , en disant , qu'il veut pareillement qu'elles prient aussi en la même sorte. Il n'a oublié ni les uns, ni les autres ; Il est vray qu'il eust peu les

dre tous deux comme il fait souvent ailleurs sous un même mot, en les nommant tous fideles où Chrétiens en commun. Mais j'estime qu'il en a parlé ainsi separément afin qu'après avoir donné cet avertissement aux femmes il peut y joindre tout d'une suite quelques autres enseignemens, qu'il leur adresse aussi, & qu'il poursuit jusques a la fin de ce chapitre, y étant peut estre obligé pour le besoin qu'en avoyent les femmes de l'Eglise d'Ephese, où étoit alors Timothée. Voyons maintenant ce devoir de la priere, commun aux hommes & aux femmes; L'Apôtre dit donc qu'il veut qu'ils fassent priere en tout lieu. Ne vous imaginés pas je vous prie (Mes Freres) qu'il ait donné cet avertissement en vain. Le monde étoit alors rempli de gens, qui faisoient dependre la vertu des prieres, de la qualité du lieu, où ils les faisoient, mettant une grande difference entre les lieux, & en estimant les uns beaucoup plus saints, & plus purs & plus agreables a la divinité, que les autres. C'étoit l'erreur commune des Payens, qui attachant la presence de leurs faux Dieux, aux bo-

cages,

cages, aux cavernes, & aux temples, Chap.
 qu'ils leur dedioient, avoyent en suite 11.
 cette opinion, que les oraisons & les
 offrandes, qui s'y faisoient étoient san-
 ctifiées par la dignité du lieu, & qu'elles
 étoient beaucoup mieux receuës, ou
 exaucées, que celles qui se faisoient ail-
 leurs. D'où vient qu'ils entreprenoient
 souvent par deuotion de longs & diffi-
 ciles voyages, allans en pelerinage aux
 plus fameux temples de leurs Dieux;
 sur l'esperance qu'ils avoyent que leurs
 prieres y auroient beaucoup plus d'effi-
 cace, que s'ils les eussent faites en leurs
 logis, ou dans les chappelles, & oratoi-
 res de leur patrie. Il y a bien plus; c'est
 que le peuple d'Israël avoit luy-même
 toujours observé une grande difference
 entre les lieux sous la discipline Mo-
 saïque; & cela non par une erreur
 Payenne; mais par l'ordre exprés du
 Seigneur, qui les avertit en sa loy qu'il
choisira un certain lieu en la terre de Ca- Deut.
naan pour y colloquer son nom; c'est à dire 12. 11.
 pour y établir le tabernacle du témoi-
 gnage, & l'arche de son alliance avec
 ce peuple; y manifestant visiblement
 divers signes admirables de sa Majesté
 presente.

Chap.
11.

1. Sam
8.29.

presente. Sil eut cet honneur au commencement; & depuis quelques autres lieux de la terre sainte; tant qu'en fin la montagne de Moria dans la ville de Ierusalem le posseda jusques a l'abolition du Iudaïsme; premicrement dás le superbe temple, que Salomon y bâtit, & puis en celuy que Zorobabel y rétablit au retour de la captivité de Baby-lone. Moïse commande aux Iuifs, d'apporter, & d'offrir a Dieu en ce lieu-là, & non en aucun autre du monde, tous leurs sacrifices; d'y comparoitre devant luy tous les ans, & d'y rendre leurs hommages a sa Majesté; y faisant leurs oraisons, qu'il leur promet d'exaucer; & c'est pourquoy ce lieu est nommé *une maison d'oraison*. Ce fut là qu'Anne obtint Samuel; David s'y prosterna dans le tabernacle, & Salomon son fils dédia le temple a ces usages par l'excellente priere que nous lisons dans le premier livre des Roys. Tous les anciens fideles avoyent tant d'affection, & de reverence pour ce temple, que les personnes les plus devotes n'en bougeoient, y servant Dieu nuit & jour, en jeusnes & oraisons, comme nous le li-

sons

Chron.

2.6.

Esa. 56.

Iean 2.

*

2. Sam.

7.

sons d'Anne la Prophétesse ; & quand les Levites en étoient absens, leurs violons sacrez demeuroyent muets. Si les fideles ne pouvoient s'y treuver sur les lieux, ils tournoyent au moins les yeux de ce côté la en faisant leurs prieres a Dieu; comme cela nous est expressément remarqué du Prophete Daniel. Les Juifs étant donc nourris dans cette discipline, mettoyent une grand' difference entre les oraisons faites en ce lieu, & celles qui se faisoient ailleurs; & comme ils avoyent de la peine a se detacher des services Mosaiques, il ne faut pas douter, que ceux d'entr'eux qui se convertissoyent a Christ, ne retinssent encore quelque chose de cette vieille maxime ; qui avoit été legitime pendant que la loy subsista, mais qui fut cassée & abolie avecque tout le service legal par la manifestation du fils de Dieu & de son Evangile. Malachie le dernier des Prophetes, l'avoit predit nommément en ces mots ; *Depuis le Soleil levant jusques au couchant mon nom sera grand entre les nations, dit le Seigneur, & on offrira en tout lieu par fum a mon nom, & oblation pure.* C'est donc pour abba-
tre

Chap. 11.

Luc 2.

Dan. 6. 10.

Mal. 1. 11.

Chap.
II.

tre cette erreur superstitieuse des Payës & des Juifs, & pour maintenir la liberté spirituelle, que Iesus a aquisé & donnée a son peuple , que l'Apôtre dit icy expressément, qu'il veut que nous faisons nos prieres en tout lieu; où vous voyès qu'il regarde clairement au passage de Malachie , en empruntant mêmes les paroles; exceptè qu'il a exprimè proprement ce que le Prophete avoit dit figurément, disant que nous faisons nos prieres en tout lieu; pour expliquer ce que Malachie entendoit par ces mots, que nous offrirons un parfum, & une oblation pure en tout lieu. Car ce parfum & cette oblation pure, n'est autre chose que la priere présentée a Dieu avec des mains pures, & un cœur sans colere, & sans question. Voila ce que signifie l'Apôtre en disant que nous faisons priere en tout lieu, c'est a dire en tout lieu, où nous ferons, en quelque lieu que nous nous treuvions; sans avoir nul scrupule pour ce regard, comme si la dignité ou l'indignité d'un lieu, sa richesse ou sa pauvreté, sa sainteté ou sa profaneté étoit capable de rendre nos oraisons ou de plus grand, ou de moindre prix devant Dieu.

Dieu. Le voy des interpretes qui se travaillent a disputer, & a definir si S. Paul parle ici des oraisons ou publiques, ou particulieres; de celles que fait l'Eglise dans ses assemblées, ou de celles que chaque fidele fait a part soy. Mais la peine qu'ils se donnent, est inutile. La raison des unes & des autres & même; si bien que S. Paul les comprend toutes; voulant que les fideles presentent hardiment leurs prieres au Seigneur en tout lieu où ils se trouveront; soit plusieurs assemblés en corps, soit chacun a part; faisant état que desormais puis que Iesus Christ a aboli la pedagogie Mosaique, il n'y a plus de preference entre les lieux pour le service divin. Il a remis le monde en sa premiere condition, qui est d'estre le temple de Dieu. En quelque partie de ce grand vaisseau, que vous puissies estre, vous estes dans un lieu saint, fait & formé par la main de Dieu pour sa gloire & pour vôtres usage. Ne craignés point, que la priere que vous y ferés, n'aille devant le Seigneur, & n'entre dans son oreille, aussi aisément, que si vous la faisiés ailleurs. Cette majesté souveraine

Chap.
II.

rainë remplit les cieux & la terre ; & il n'y a point de coin dans tout l'univers, quelque bas ou reculè qu'il puisse estre, où elle ne soit presente. Ses yeus sont par tout pour vous voir ; ses oreilles par tout pour vous entendre , & ses mains par tout pour vous secourir & vous benir. Cette doctrine de l'Apôtre ne plaist pas a ceux de Rome, qui craignent si elle avoit lieu , qu'elle ne diminuast le credit de tant de lieux particuliers, qu'ils ont consacrés sur la terre ; de leurs riches & magnifiques temples, de leurs chappelles , de leurs oratoires , de leurs monasteres & hermitages , des sepulcres de leurs saints, dont ils ont fait autant de superbes mausolées , & où l'opinion de la sainteté particuliere de ces lieux attire tous les jours une grand' foule de peuple. Ils ne veulent pas perdre l'éclat de la pompe de tant de belles choses , qui frappent les yeus de la chair, & qui pour n'en point mentir, font presque tout le corps, & toute la preuve de leur religion. Pour les maintenir & les autoriser , & en augmenter le credit , ils enseignent qu'un temple consacré a leur mode doit estre tenu pour un lieu

*Bell. de
cult.
sanct. l.
3 c. 5. §.
Tertia
proposi-
tio.*

lieu saint & venerable, & donè d'une cer- Chap-
I I.
 taine vertu divine, & qu'il est bien
 meilleur d'y prier que dans un autre
 lieu; ^a & donnent un rude dementi a ibid. c.
4. 5.
 l'un de nos gens ^a pour avoir osè écrire,
 qu'il ne faut pas *estimer que les temples* Quod
autem
soyent les propres habitacles de Dieu, &
d'où nôtre Seigneur nous prête l'oreille de Calvin
Instit. l.
3. c. 20.
 plus près; ^b par où ils montrent qu'ils
 en ont cette opinion quant a eux, & 5. 30.
b
 croient que Dieu leur y prete l'oreille ibid.
 de plus près qu'ailleurs: En effet la pra- 5. Ad
quarant.
 tique de ceux de leur cômunion mon-
 tre, que c'est là leur sentiment. Car ils
 frequentent fort assiduellement ces
 lieux-là; non seulement pour y ouïr le
 sermon, ou pour y participer aux sacre-
 mens, ou pour y voir faire la messe, ou
 pour communier aux prieres de l'Eglise
 là assemblée, simplement; mais pour y
 faire quelques oraisons chacun a part
 soy, lors même qu'il ne s'y treuve per-
 sonne qu'eux; Ils font souvent des pele-
 rinages en certains lieux, dont la sain-
 tetè est plus celebre; signe évident,
 qu'ils estiment que les prieres faites en
 ces lieux-là ont plus de merite, que
 celles qui se font ailleurs. Ils ont même
 unè

Chap.
II.

une si haute opinion de leurs temples, qu'ils s'imaginent que s'y treuver & y assister simplement par devotion, encore que l'on n'y prie pas, est quelque chose de meritoire devant Dieu. Que disent-ils donc a cette sentense de l'Apôtre, qui égale clairement tous les lieux, pour ce qui regarde l'oraison du Chrétien, en disant, qu'il veut que nous

Bell. là même c. 4. S. Ad tertium locum. *faisons prieres en tout lieu?* Comment accordent-ils la doctrine de leur Pape, qui veut qu'ils prient en certains lieux, dans ses temples plutôt qu'ailleurs, avecque la parole de S. Paul, qui veut que nous *prions en tout lieu?* Ils ont recours à leur adresse ordinaire, & corrompent le sens de l'Apôtre pour sauver leur erreur; Il parle (disent-ils) des prieres, ou particulieres ou publiques. Si des premieres, il veut dire qu'encore que l'Eglise, ou le temple soit le principal lieu de la priere, il est neantmoins permis aux Chrétiens de faire leur oraison, non seulement dans l'Eglise, mais aussi en tout autre lieu; ce que nous ne leur defendons pas. Mais si l'Apôtre entend parler des prieres publiques, ce passage fait pour nous, disent-ils;

ils ; ordonnant qu'elles se fassent en tout lieu, ce qui signifie en tout lieu, où l'on s'assemble publiquement pour prier, c'est à dire dans une Eglise, puis que l'on ne s'assemble que là. Jugés après ce tour de subtilité, si ces Messieurs ne sont pas de merveilleux Maîtres en ce metier ; qui sont enfin treuver par les finesse de leur Dialectique, que *prier en tout lieu*, est ne prier pas en *tout lieu*, mais prier seulement dans un certain lieu, qui ait été consacré à leur mode. J'avoué que les prières publiques de l'Eglise ne se font que dans le lieu, où elle est assemblée en corps. Autrement elles ne seroyent pas des prières publiques. Mais qui leur accordera, que les fideles ne se treuvent jamais assemblés, qu'en des temples, consacrés à leur mode ? Cette troupe de fideles, qui se treuva avec S. Paul sur le rivage d'un fleuve près de la ville de Philippes, étoit ce pas une assemblée de Chrétiens ; On y pouvoit donc faire des prières publiques, selon l'ordre qu'il donne ici de prier en tout lieu, où on s'assemble ; & neantmoins ce n'étoit pas un lieu consacré à la mode Romaine. Qui

Chap.
11.

Act. 16.

13.

Chap.
II.

oseroit même soutenir, que durant la vie de l'Apôtre & long-temps depuis, les Chrétiens ayent eu aucunes Eglises consacrées comme sont aujourduy celles de Rome ? Il est donc clair que quant aux prieres publiques, l'Apôtre entend qu'elles se peuvent & doivent faire en tout lieu, où les Chrétiens se treuvent assemblés, soit que ce lieu-là ait été construit & dedié particulièrement pour cet usage, comme ce temple où nous sommes par exemple, soit qu'il soit d'une autre nature, que ce soit une maison particuliere, un champ, une montagne, une forest, le rivage d'un fleuve, ou de la mer, & tel autre semblable; comme il est souvent arrivé que l'Eglise s'est veüe reduite a telles necessités; & cela étoit ordinaire au temps de l'Apôtre, lors que le monde persecutoit cruellement le Christianisme. Et peut estre qu'il y a ici quelque égard, ne voulant pas qu'en telles rencontres les fideles ayent horreur des miserables lieux, où ils sont contraints de s'assembler; mais qu'ils s'asseurent que leurs prieres ne laisseront pas d'estre autant, ou plus agreables a Dieu, que s'ils les avoyent

avoient faites dans le sanctuaire même du temple de Ierusalem. Quant aux prieres particulieres, que chaque fidele fait a part soy, hors de l'assemblée de ses freres, l'Apôtre ne dit pas non plus ce que pretendent les Adversaires, qu'une Eglise, c'est a dire un temple, soit le principal lieu, où elles se doivent faire, ni qu'il est bien meilleur de les faire là, qu'ailleurs. Au contraire voulant que le fidele les face en tout lieu, il signifie clairement qu'il n'y a point de lieu, qui ait quelque avantage sur les autres, & qui face qu'il soit meilleur d'y prier qu'ailleurs; tout ainsi que quand il permet dans un autre passage aux fideles de Corinthe de manger sans scrupule de conscience de tout ce qui se vend a la boucherie, il montre évidemment, que de tout ce quis'y vend, il n'y a rien qui soit plus capable de souiller la conscience, que le reste. Et les adversaires accordent eux mêmes des choses qui nous conduisent-là; Car ils reconnoissent après plusieurs Peres Grecs & Latins ce que nous avons déjà remarqué ci devant, que l'Apôtre a employé ces mots *prier en tout lieu*,

Chap.
II.

contre l'opinion des Juifs. Or s'il en-
tend ce qu'ils prétendent, qu'encore
que le temple soit la principale maison
de l'oraison, il est neantmoins permis
aux fideles de prier aussi Dieu dans les
autres lieux; il ne dit rien contre les
Juifs ni contre les Judaïsans. Car leur
opinion étoit qu'encore que leur tem-
ple fust le principal lieu de l'oraison,
qui luy donnoit par sa sainteté un prix
& un mérite, qu'elle n'avoit pas ail-
leurs; neantmoins il étoit permis, &
même nécessaire à leurs gens de faire
aussi des prières ailleurs, les particu-
lières chacun dans leurs logis, & les pu-
bliques dans leurs synagogues, qu'ils
avoient par tout dans les pays de leurs
dispersions, & où ils prioient & prient
encore aujourduy en corps; a raison de-
quoy elles étoient nommées par les
Payens mêmes d'un mot grec * qui si-
gnifie des *Oratoires*, ou des lieux à prier.
Si l'Apôtre condamne donc ici l'opi-
nion des Juifs, comme ils l'avouent, il
faut de nécessité confesser, que par ces
paroles. *Je veux que vous faciez prières en
tout lieu*, il égale comme nous disions,
toute sorte de lieux, en ce qui regarde
la

*
profen-
pha.

la priere, & pose qu'en quelque lieu Chap.
II.
qu'elle se fasse, elle est non seulement permise, bien qu'elle soit moins bonne que si elle se faisoit dans le temple; mais que s'il n'y a rien de different, que le lieu, ell'est tout aussi bonne, aussi agreable a Dieu, & aussi salutaire a celui qui la fait, que s'il la faisoit dans le temple. Et c'est là en effet le seul vray sens des paroles de l'Apôtre; sans cela vous le faites parler en vain, sans frapper son coup contre la superstition des Juifs, qu'il veut abbatre par la propre confession de nos adversaires. Mais ce sens comme vous voyez, exclut l'opinion du Pape aussi bien, que celle des Juifs. En effet celle du Pape est même au fonds, que celle des Juifs; & même encore que celle, que les Payens avoyent de temples de leurs Dieux; tenant bien, que les prieres qui s'y faisoient, avoyent plus de merite a cause de la pretendue fainteté du lieu; mais ne defendant pas pourtant a leurs devots de prier hors de là, & estimant que telles oraisons bien qu'inférieures au regard du lieu; ne laissoient pas d'avoir leur prix & leur vertu. Mais supposé que S. Paul

ne condannaſt pas leur erreur, comme il fait clairement en ce lieu, toujours ſeroient-ils obligés a nous dire ſurquoy ils fondent une opinion ſi contraire a la droite raiſon, poſant que des murailles & des colonnes & des pierres ſoyent capables de donner quelque prix a la priere, même devant Dieu, qui ne regarde que le cœur? Ils alleguent que Dieu promit a Salomon d'exaucer les prieres, que l'on luy presenteroit dans le temple de Jeruſalem. † Le l'avoüé; & la raiſon en eſt évidente; ſavoir parce qu'il avoit choiſi ce lieu-là, & avoit expreſſément commandé aux Iſraélites d'y rendre leurs ſervices a ſa Divinité; ſi bien que quâd ils y prioÿent, l'obeiſſance, dont ils ſ'acquitoient en faiſant ſa volonté, ne pouvoit qu'elle ne luy rendiſt leur oraiſon agreable; pourveu que d'ailleurs elle fuſt legitime- ment conditionnée. Mais en quel lieu nôtre Seigneur a-t-il commandé au Pape de conſacrer comme il fait, avec des cendres, de l'eau, du vin, & du ſel, tant de grandes maſſes de pierres, de marbre & de bois? & où eſt-ce qu'il a promis d'avoir les oraiſons qui ſe feront

†
1. Rois
2. 3.

ront en des lieux ainsi préparés, plus Chap.
II. agreables que celles que l'on luy presente ailleurs? Quel Apôtre, quel Évangéliste, quel ministre de Jesus Christ luy a enseigné le mystere de toutes ces ceremonies? & qui luy a revelé qu'elles ont une vertu secreta, & efficace pour chasser les demons des lieux, où elles ont été faites, pour y attirer & loger les Anges, & pour y evoquer la divinité même, l'y rendant presente d'une facon particuliere, & non commune aux autres lieux? & pour y abbaïsser en fin son oreille, l'approchât de la bouche de ceux qui prient, pour les écouter de plus près? Tant s'en faut que l'exemple du temple Judaïque leur serve, que tout au contraire c'est ce qui abbat leur erreur sans ressource. Car l'attachement des prieres & des autres services du vieux peuple au temple de Jerusalem, étoit une chose figurative, qui faisoit partie de la discipline legale abolie par la venuë du Seigneur: L'arche étoit la figure de Jesus Christ, où toute la plonitude de la divinité habite corporellement; le vray propitiatoire des pechès des hommes. Le sanctuai-

Chap.
II.

re où étoit l'arche, representoit le ciel, où Iesus Christ est monté, & où il demeurera jusques a la fin des siècles. Et enfin la devotion des Juifs envers ce temple, figuroit celle que nous devons avoir pour le ciel, & pour Iesus, qui y est assis a la dextre du Pere; nous enseignant a chercher la remission de nos pechés, la faveur & la bonne grace de Dieu, l'accomplissement de nos vœux, & de nos prieres, & l'agregation de nos services, non dans les parois & sous les voutes des temples & des chappelles du Pape, mais dans le ciel & dans l'arche divine qui y reside. Puis donc que le temps des ombres & des figures est passé; puis que Iesus en a accompli la verité; il est évident que remettre parmi les Chrétiens des temples matériels, semblables a celui de Salomon, comme veut faire le Pape, c'est évidemment recoudre le voile de Moïse, que nôtre Iesus a déchiré, & renoncer a la liberté de l'esprit qu'il nous a donnée, pour nous asservir encore une fois aux foibles & pauvres rudimens du monde. P'en dis autant de ce qu'ils alleguent encore, que S. Paul dit que

NOUS

nous sommes le temple de Dieu, & que nos Chap. 11.
 membres sont des temples du S. Esprit; d'où
 ils concluent qu'il y a donc des tem- Bell. ub. 11.
 ples, où Dieu est plutôt, & mieux, qu'il supr. c. 4. 5.
 n'est ailleurs. Qui en doute? puis que Quinto.
 l'Apôtre dit luy-même, que les fideles
 sont ces temples-là? & qu'il ajoute ex- 1. Cor. 3. & 6.
 pressément, que Dieu habite en eux? Il 2. Cor. 6.
 est vray qu'il parle ainsi par une simili-
 tude; mais prise du temple Judaique,
 l'ancienne figure de l'Eglise; mais non
 d'aucun temple materiel, qui fust, ou
 deust estre en pareil honneur entre les
 Chrétiens que l'autre avoit été entre
 les Juifs. Ce qu'ils ajoutent pour le
 prouver, que S. Paul en fait mention, Bell. ub. 11.
 quand il reprend les Corinthiens com- supr. c. 5. 5. In statu.
 me profanes, & les accuse de mépriser
 l'Eglise de Dieu en y mangeant, & y
 prenant leurs repas; cela dis-je est une
 ignorance grossiere; qui interprete le
 mot d'Eglise d'un bastiment materiel, au
 lieu que l'Apôtre l'entend de l'assem-
 blée des fideles; que nous confessons
 volontiers estre le saint & venerable
 temple de Dieu; composé de pierres 1. Cor. 11. 12.
 vives, & consacré par le S. Esprit, non
 avec l'huile du Pape; & où Iesus a pro-
 mis

Chap.
II.

mis de se trouver ; où par conséquent nous sommes obligés de nous rendre autant qu'il nous est possible pour y élever tous ensemble nos prieres au Seigneur. C'étoient là les temples, que les Apôtres bâtissoient, les Eglises qu'ils edifioient a Dieu; des corps de fideles, regenerés par la parole de l'Evangile en hommes nouveaux, saints & véritablement Chrétiens. Pour les lieux de leurs assemblées, ils en avoyent peu de soin, les faisant çà & là selon l'occasion, & la commodité, le plus souvent dans les maisons de quelques particuliers, comme il paroist par leurs Actes. Leurs premiers disciples demeurèrent dans les mêmes termes ; jusques-là qu'environ l'an de nôtre Seigneur cent quatre vint le Payen Cecile entre autres reproches qu'il leur fait, demande, pour-

Minut.
in Off.
p. 25. 95.
96.

quoy ils n'ont nuls autels, nuls temples, nulles figures, ou images que l'on sache ? A quoy Octave le Chrétien, avec qui il disputoit, répond, Quel temple batiray-je a Dieu, veu que ce monde tout entier, qui est son ouvrage, n'est pas capable de le tenir ? Et comment enfermeray-je la puissance d'une si grand Divinité dans une chappelle. Au philosophe

Philosophe Celsus, qui les acusoit sem- Chap. II
 blablement de ce qu'ils ne vouloyent
 pas dedier des temples, des statues, ni Orig. l. 8. com. Cels. p. 400.
 des autels, Origene environ l'an de
 nôtre Seigneur. deux cent cinquante, 401. 402. 403.
 répond sur l'article des temples, qu'en
 effet ils se gardent bien d'en bâtir de
 morts & inanimés, a l'auteur de toute
 sorte de vie; mais que leurs corps sont
 les temples de Dieu, & que le meil-
 leur, le plus excellent, & le plus divin
 de leurs temples est le corps pur, & sa-
 cré du Sauveur du monde; Et enfin
 que l'Eglise, construite de pierres vives
 & précieuses, est aussi leur temple. D'où
 il conclut qu'il n'y a nulle comparai-
 son de nos temples avec des temples
 materiels, & insensibles, & qui ne sont
 (dit-il) admirés, que par des personnes de-
 situées de sens. Voilà l'état, que faisoient
 les premiers Chrétiens de ces temples
 de terre, & de pierre, a qui nos adver-
 saires attribuent une certaine vertu di-
 vine capable d'ajouter du prix, & du
 mérite aux oraisons, qui s'y font. Cer-
 tainement il est clair, que ces bâtimés,
 dôt les disciples de I. Christ se sont pas-
 sés si long-téps, font aujourduy une par-
 tie

Chap.
II.

*
du Iarr.
l. 2. pag.
427. &
l. 6. c.
20. pag.
745. II^e
Relati^o
de Ca-
nada de
l'an
1637. p.
234.

tie fort considerable de la religion du Pape; & les Iesuites, ses Apôtres, nous racontent * eux mêmes, que quand ils vont aux pays des infideles pour les convertir a leur loy, comme aux Indes, en la Chine & au Japon, la premiere chose qu'ils y font, même avant que d'y avoir converti personne, est d'y dresser une Eglise (comme on parle) ou du moins une chappelle, la plus jolie, & la mieux parée qu'il leur est possible; nous découvrant encore, qu'il n'y a rien qui touche plus les Payens, ni qui soit plus propre a les attirer a eux. En effet cette maniere de service étant fort semblable a celuy des Payens, & se rapportant grandement au sens, & au desir de la nature charnelle; ce n'est pas chose étrange que ces pauvres idolâtres l'approuvent. Mais il y a bien a mon avis, de quoy s'étonner, que les Apôtres de Iesus Christ qui, comme est a penser, n'étoient pas moins prudens, que Xauier, & Organtin, & semblables nouveaux Apôtres du Pape, ne se soyent point servis d'un artifice si aisè pour gagner les cœurs des Syriens, & des Grecs; idolâtres, pour le moins aussi polis,

poliis, & aussi curieux, & aussi affectu- Chap.
tionnés aux temples, que le sauroyent II.
estre aujourduy ceux du Japon & de la
Chine. Et je ne voy pas qu'il soit aisè
d'apporter autre raison de la diversité
de ce procédé, sinon en avouant ce
qui paroist assés d'ailleurs, que la reli-
gion; que les Apôtres de Iesus Christ
apportèrent au monde, étant différente
de celle du Pape en beaucoup de sor-
tes; & particulièrement en ceci, que la
premiere est toute spirituelle & cele-
ste, & qui n'a pour but que d'arracher
les hommes de la terre, & de les éle-
ver au ciel, & l'autre au contraire ai-
mant la piaffe, & la grandeur mondai-
ne, & les ceremonies, & les choses sen-
sibles; il a été bien a propos que pour
deux desseins si differents, ils n'em-
ployassent pas mêmes moyens; mais
tinssent des voyes proportionnées cha-
cun a leur dessein. Que si vous m'ob-
jecter, que nous mêmes qui faisons pro-
fession de suivre la doctrine Apôstoli-
que, ne laissons pas pourtant d'avoir des
temples; je répons que quand nous le
pouvons, nous avons en effet des lieux
ainsi nommés par le vulgaire; mais seu-
lement

Chap.
II.

lement pour l'usage & pour la commodité de nos assemblées ; non pour y enclore ou la substance, ou la vertu de la divinité ; mais pour y écouter la parole de Dieu, comme dans une école commune ; pour y présenter tous ensemble au Seigneur, d'un cœur & d'une voix, nos prières & nos vœux pour tous les hommes, & particulièrement pour le Roy nôtre Souverain, sous l'ombre duquel nous jouissons de cette douce liberté, & pour ses Ministres, & pour toutes les nécessités de l'Eglise ; & non pour rendre nos oraisons meilleures, & plus méritoires par la sainteté de ce vaisseau. Car toute la bonté & vertu de la prière consiste en la pureté, non du lieu, où elle se fait, mais du cœur où elle se forme ; selon ce que nous enseigne ici l'Apôtre, qui nous permet bien de vray de prier *en tout lieu* (c'est à dire en quelque lieu que ce soit) mais non pas avec quelque main, ni avec quelque cœur, que ce soit ; *Priés* (dit-il) *en tout lieu, levant vos mains pures, sans sa- lere, & sans question.* C'est vne action presque naturelle à tout le genre humain de lever les mains ou jointes, ou étenduës,

étenduës, en priant la Divinité ; D'où ^{Chap. 11.} vient que le Psalmiste dit en quelque lieu *l'élevation de ses mains* ; pour signifier sa priere. Il veut que ces mains, que nous leverons au ciel, soyent saintes & pures ; c'est a dire nō souillées de meurtre, ni de rapine, ni d'aucun des excès de la cruauté, ni d'aucune des fraudes de l'avarice. Et c'est-là, où se rapportoit la ceremonie, qui étoit en usage entre les Juifs, de se laver les mains avant la priere, signifiât qu'il faut purifier ses mains, & *les laver dans l'innocence* ^{ps. 26. 6.} (comme parle tres elegamment le Psalmiste) *avant que de circur l'autel de Dieu*, c'est a dire avant que de se presenter devant luy pour luy faire sa priere. C'est pourquoy le Seigneur fait cette menace terrible aux hypocrites, qui étant tous couverts de crimes ont l'impudence de comparoître devant sa face, & de luy presenter des oraisons, tous de même que si c'étoient des gens de bien ; *Quand vous étendrés vos mains* (dit-il) *je cacheray mes yeux arriere de vous* ; ^{Isa. 1. 15. 16.} *Mesmes quand vous multiplierés vos requêtes*, ^{17.} *je ne les exauceray point. Vos mains sont pleines de sang : Lavés vous : Nettoyez vous*

Chap.
II.

vous ; Otés de devant mes yeux la malice de vos actions. Cessés de mal faire & apprenés a bien faire. Mais l'Apôtre outre la pureté de nos mains, c'est a dire de nos actions exterieures, veut aussi que nous apportions celle du cœur a la priere, quand il ajoûte que nous la faisons *sans colere & sans question.* Car sous ces paroles il comprend deux dispositions d'esprit tres contraires a la priere, & qui la rendent extremement de sagreable au Seigneur ; la haine du prochain, & la doute & l'irrésolution sur les promesses de Dieu. Il appelle la première *colere* ; parce que la haine est une colere inveterée ; & il a expressement choisi ce mot pour nous montrer que ce n'est pas assés de presenter a Dieu quand nous le voulons prier, un cœur net, du fiel très-amer d'une haine déjà toute formée ; qu'il faut l'avoir entierement exempt même du premier trouble de cette passion ; de ces mouvemens de colere, par où elle a accoustumé de commencer. Car puis que le premier & principal dessein de la priere, est d'obtenir de Dieu la remission des pechés, que nous avons commis contre luy ; n'est-

N'est-ce pas vne chose tout à fait déraisonnable de luy faire cette requeste avec une ame disposée tout au contraire de ce que nous désirons & attendons de luy ? une ame qui demande la paix, & qui est pleine de trouble ? qui veut que le Seigneur se reconcilie avec elle, & ne veut pas se reconcilier avec son frere ? qui recherche le pardon de ses crimes, & refuse a son prochain celui de quelque legere offense ? qui prie qu'on luy remette des sommes immenses, & ne veut pas quitter un sol a ses debiteurs ? qui sollicite la benignité de son Juge, & n'en a point pour son compagnon de service ? qui est cruelle a autruy, & a besoin de misericorde pour elle-même ? Vn procedé si inique & si bizarre ne luy fait-il pas son procès ? chacun voyant assés que celui, qui n'a point de pitié pour les autres, est indigne d'en treuver pour soy ; & que c'est une extrême injustice d'attendre, que l'on vous face grace, si vous n'en usés point vous même ? C'est pourquoy le Seigneur veut, que si nous avons quelque chose contre nôtre frere, le moindre trouble, le moindre mouvement,

Matth.
5. 23. 24.

m m nous

Chap.
II.

nous allions promptement faire nôtre paix avec luy , avant que de nous présenter a Dieu, pour luy offrir le sacrifice de nôtre priere. Quelques uns rapportent a cela même la parole qu'ajoute l'Apôtre, & sans question, pour dire, sans querelle, & sans debat avec nos prochains. Mais il me semble qu'il vaut mieux le prendre pour les doutes, qui partagent le cœur sur la verité des promesses, & des paroles de Dieu; quand nôtre esprit y forme des difficultés, & des questions; s'il daignera bien nous écouter, s'il aura assés de bonté pour nous prêter l'oreille, s'il sera assés facile pour nous accorder ce que nous demandons, ou assés puissant pour l'accomplir? quand nous hesitons là dessus; agités de pensées contraires; qui nous portent tantôt d'un côté & tantôt de l'autre. Car S. Jaques nous enseigne, qu'il n'y a rien de plus contraire a la priere, que cette miserable irresolution; Dieu requerant sur toutes choses une foy ferme, & assurée en celuy qui le prie, *Que celuy (dit-il) qui demande la sapsience a Dieu, la demande en foy, ne doutant nullement; car celuy qui doute, est semblable*

Jaq. I.
6.7.

semblable au flot de la mer, agité & demené
 du vent. Que cet homme là ne s'attende
 point de recevoir chose aucune du Seigneur. Chap.
II.

C'est - ce qu'il avoit appris de son
 Maître; qui nous promet que si nous Matth.
21. 24.
22.

croyons, si nous avons la foy, & ne doutons
 point, nous recevrons de Dieu son Pere tout
 ce que nous luy demanderons en priant. C'est
 là, Freres bien-aimés, ce que le Saint
 Apôtre nous a aujourduy enseigné, que
 sans nous mettre en peine du lieu, où
 nous faisons nos prieres, nous avons
 seulement le soin de les faire avec des
 mains pures, sans colere & sans que-
 stion. Travaillons tous a nous mettre
 en cet heureux état. Purifions nos
 mœurs, & les actions de nôtre vie de
 toutes les taches, & ordures du vice,
 contraires a l'innocence, & a la sancti-
 fication Chrétienne; renonceant a la
 cruauté, a l'avarice, & a la luxure; Ayôs
 une charité sincere envers tous nos
 prochains; des ames pleines d'humani-
 tè, de douceur & de debonnairetè, sans
 haine & sans colere contre ceux la mê-
 me qui nous offensent. Ayons sur tout
 une ferme foy en Dieu, embrassant
 avec assurance ses grandes & admi-
 mm 2 rables

Chap.
II.

rables promesses, qu'il a daigné nous faire en sa parole; sans recevoir nulle question, ni doute en nos esprits contre l'amour, ou la puissance de ce souverain Seigneur après tant de témoignages qu'il nous a donnés de l'une & de l'autre. Si nous sommes ainsi disposés, il aura sans doute nos prières agréables; Il les exaucera des cieus & ne nous donnera pas seulement les biens, que nous luy demanderons; mais y en ajoutera d'autres encore, autant qu'il yerra que nous en aurons besoin, & couronnera en fin toutes ses graces de cette glorieuse & éternelle félicité, que son Fils nous a acquise. Amen.

SERMON

SERMON SEIXIÈSME. * * Pro-
noncé
à Cha-
renton
le 9.
Juillet
1656.

I. TIMOTH. Chap. II. vers. 9, 10.

Pareillement aussi les femmes dans un honneste habit, qu'elles se parent avec vergogne & modestie, non point avec tresses, ni or, ni perles, ni habillemens somptueux;

Mais de bonnes œuvres; comme il est seant à des femmes qui font profession de servir Dieu.



HERS FRÈRES : l'avouè que Dieu est l'auteur de cét ordre qui se void dans le genre humain; & qui s'observe dans toutes les nations, mesmes dans les plus sauvages, que la femme dépende de l'homme; qu'il conduise, & qu'elle suive; qu'il gouverne, & quelle obéisse : Et je ne nie pas que le Createur ne seme dès leur naissance dans l'un & dans l'autre de ces deux sexes, un temperament conforme, & des dispositions proportionnées à cét état different, où

m m 3 à ls

ils doivent vivre dans la société humaine. Mais aussi faut-il reconnoître, que leur diversité dans les offices de la vie n'empesche pas qu'au fonds leur nature & tout ce qu'elle a d'essentiel, ne soit même dans l'un & dans l'autre, & que ceux là ont fait une extreme injustice aux femmes, qui sous ombre de cet ordre, leur ont defendu d'aspirer à la gloire des plus belles & des plus relevées actions; contestant impudemment & sans nulle ombre de raison, qu'elles ne sont faites que pour la servitude, pour estre les esclaves des hommes; quelques uns estant mêmes passés si avant dans cette folle & extravagante fantaisie, que de soustenir que la femme n'est qu'une faute & une foiblesse de la nature; qu'elle luy échape des mains contre son dessein, qui estant toujours, à ce qu'ils disent, de former la creature humaine dans le sexe le plus parfait, elle est quelquefois contrainte de se contenter d'en faire une femme, quand il se rencontre qu'il luy manque quelque chose de ce qui luy est nécessaire pour porter son ouvrage, jusques à sa vraye & legitime perfection.

tion. Mais cette erreur n'est pas seu- Chap.
II.
 lement une injure & un outrage contre
 la moitié du genre humain ; c'est un
 blasphème contre la nature, ou pour
 mieux parler contre Dieu l'auteur de
 la nature. La raison & l'expérience le
 découvrent clairement. La raison: Car
 puis que ce sexe est nécessaire pour la
 conservation du genre humain, qui ne
 voit qu'il est absolument du dessein de
 la sagesse qui veut conserver le genre
 humain, de former nommément les
 aydes sans lesquelles il ne se peut con-
 server? & que puis qu'il faut qu'il naisse
 toujours des enfans au monde pour y
 soutenir l'espece des hommes, il faut
 pareillemēt qu'il y ait toujours des per-
 sonnes qui en puissent estre les meres?
 L'expérience dement aussi hautement
 cette erreur. Car il ne manque aux
 femmes aucune des plus nobles perfe-
 ctions de nôtre nature, ni l'entende-
 ment qu'elles ont aussi vif que nous, &
 aussi capable des plus hautes pensées; ni
 la raison, pour juger des choses, ni la
 volonté pour les aymer, ou pour les fuir,
 ni le courage, ni l'affection, ni les autres
 passions. Elles se forment a toutes for-
 in m 4 tes

res de vertus, soit a celles des mœurs, soit a celles de la connoissance, aussi aisément que nous; & pour les perfectiōs du corps, bien que la nature, & plus encore la nourriture ne leur donne pas des forces qui soyent égales à celles des hommes, il est pourtant évident, qu'elles ont aussi en recompense en un plus haut degré que les hommes, les avantages, qui font la grace & la beauté du corps. Que si elles ne s'adonnent pas à l'estude & aux exercices qui forment les hommes aux choses les plus estimées dans le monde, c'est l'ordre & le bien de la société commune où elles vivent avec eux, qui les occupant nécessairement en d'autres sujets les empesche de travailler en ceux-ci, & non faute de capacité, comme nous le montre l'exemple de plusieurs d'entr'elles, qui s'y estant appliquées y ont admirablement bien réussi. Encore faut-il avouër que si nous ne voyons pas tout ce qu'elles valent à cét égard, c'est leur modestie qui nous le cache, leur sexe étant particulièrement obligé à couvrir sous ce voile tout ce qu'elles ont de perfectiōs de cette nature;

au

au lieu que la bien-seance ne defend Chap.
11.
pas aux hommes de faire voir librement ce que Dieu leur en a donné. Et quant à la servitude, outre que d'elles mêmes elles s'en defendent assez pour se garantir de ce reproche honteux, puis qu'à considerer les choses exactement, il se trouvera que le plus souvent elles sont en effect les maistresses de ceux qui les veulent faire passer pour leurs esclaves, & tiennent dans leurs fers ceux qui se vantent de n'estre faits que pour commander; outre cela dis-je, il est clair que c'est abuser des paroles de donner le nom odieux & infame de servitude à cette douce & raisonnable & amiable dépendance, à laquelle Dieu oblige la femme à l'égard de l'homme. Mais rien n'a jamais plus puissamment refuté la calomnie de l'erreur contre l'honneur de ce sexe, que l'Évangile de notre Seigneur Jesus Christ, où les femmes sont appellées indifferemment avecque les hommes à une même grace de Dieu, à une même justice, à une même sanctification, à une même liberté, & ensuite à une même gloire, & à une même immortalité, & felicité selon
l'ensei-

Chap.

II.

Gal. 1.

28.

l'enseignement exprés de l'Apôtre qu'è
Iesus Christ, il n'y a ni Iuif, ni Grec, ni serf,
ni franc, ni masse, ni femelle, parce qu'en luy
nous sommes tous une même chose. La dif-
 ference des sexes n'y fait rien, non plus
 que celle des conditions. Iesus Christ
 égale tout, & recevant amiablement
 toutes sortes de personnes en sa com-
 munion, il distribué toutes ses faveurs
 aux uns & aux autres. Hommes, que
 vôtre excellence ne vous donne point
 de vanité; Iesus Christ iuge du monde,
 n'y aura aucun égard. Femmes, que la
 soumission à laquelle Dieu vous oblige,
 ne vous abaisse point le courage. Iesus
 Christ ne vous en aymera pas moins: Il
 n'y a point de couronne dans son ciel,
 où vous ne puissiez aspirer & parvenir
 aussi bien que l'homme. Le Seigneur
 vous a assez témoigné, qu'il n'exclut
 nullement vôtre sexe de sa bien-heu-
 reuse communion, puis qu'il a voulu en
 naistre, & estre le fils d'une personne
 de vôtre ordre; puis que durant le teps
 de son séjour en nôtre terre, il y a non
 seulement donné sa grace à des fem-
 mes, receu leur foy, leur adoration, &
 leurs offrandes; mais leur a encore fait
 l'honneur

l'honneur de les souffrir à sa suite, & de vivre de leurs biens ; ce que l'Évangile nous a expressément remarqué, au lieu que nous ne lisons nulle part, que les hommes luy aient rendu aucun devoir semblable. Elles eurent encore la gloire d'estre les premières qui le virent resuscité, & qui en portèrent la nouvelle à ses disciples mêmes. Et depuis elles ont toujours été considérées dans son Église & mêmes admises à une partie de son service, comme nous le lisons dans les Actes & ailleurs, & nommément dans le chapitre cinquiesme de cette Epître. Les Apôtres ont eu soin de leur prescher la parole de Dieu, soit pour les tirer de l'erreur, soit pour les confirmer en la verité. Vous sçavez l'histoire de Lydie à qui le Seigneur ouvrit le cœur pour entendre ce que Paul luy annonçoit. Combien de fois ce Saint homme vous adresse-t-il nommément ses paroles, & non à vous toutes en commun seulement, mais même à chacun de vos âges, & de vos ordres en particulier ? aux meres, aux filles, à celles qui sont âgées, aux jeunes, aux vierges, aux vefves, à celles qui sont
dans

dans l'état de mariage, & à celles qui
 n'y sont pas ? Quelle joye & quelle es-
 perance ne vous doit point donner le
 soin charitable, que ce grand Ministre
 du Seigneur prend de vôtres salut ? Mais
 vous voyez aussi que son affection vous
 oblige à l'écouter avec attention & à
 luy obeir avec respect. C'est à vous,
 comme vous l'avez ouï, qu'il parle au-
 jourduy dans ce texte, que nous avons
 à exposer. Ecoutez le avecque la reve-
 rance & l'obeissance qui luy est due.
 Prestez luy aussi l'oreille, Freres bien-
 aymez ; puis que n'ayant les uns & les
 autres qu'une même foy, & une même
 regle en Jesus Christ, vous estes tous
 appelez à des devoirs semblables ; étant
 mal-aisè, ou que les hommes Chrétiens
 n'ayent interest en ce qui est recom-
 mandè aux femmes de l'Eglise ; ou que
 celles-cy n'ayent quelque part dans les
 devoirs commandez aux hommes fi-
 deles. En effect celuy que l'Apôtre or-
 donne icy aux femmes d'Ephese, est
 le même qu'il avoit prescrit aux hom-
 mes dans le verset immediatemèt pre-
 cedent. Mais il en fait deux articles,
 parce qu'il avoit quelque chose à y ad-
 jouter

joûter qui regardoit plus particulièrement les femmes, comme vous le verrez incontinent. Il vûs peut souvenir que, dans la dernière action, que nous fîmes sur ce sujet, la leçon de l'Apôtre que nous exposâmes, s'adressoit aux hommes en ces mots ; *Je veux que les hommes fassent priere en tout lieu, levant les mains pures sans colere & sans question.* Maintenant il ordonne la même chose aux femmes, disant ; *Pareillement aussi les femmes ;* c'est à dire, qu'il veut que les femmes fassent le même ; qu'elles présentent aussi leurs prieres au Seigneur en tout lieu, levant semblablement *leurs mains pures, sans ire & sans question.* Car c'est ainsi que je prends ces paroles de l'Apôtre avec plusieurs interpretes anciens & modernes. Mais outre la pureté des mains, & la douceur, & la charité du cœur, que les femmes Chrétiennes doivent apporter à la priere, il les avertit encore de l'état, & de la parure de leur personne en cette sainte action, *avec un habit honeste*, dit-il ; puis se servant de l'occasion, il leur montre de quels ornemens elles doivent se passer généralement en toute leur vie ;

Qu'elles

Chap.
II.

*Qu'elles se parent, dit-il, avec que vergogne,
& modestie, non point avec tresses, ni or, ni
perles, ni habillemens somptueux; Mais de
bonnes œuvres, comme il est feint à des
femmes, qui font profession du service de
Dieu. Ainsi nous aurons deux points à
traitter en cette action, si le Seigneur
le permet; Premièrement de la disposi-
tion, que les femmes Chretiennes doi-
vent apporter à la priere, & en deuxies-
me lieu de la maniere dont l'Apôtre
veut qu'elles se parent, non seulement
au temps qu'elles vaquent à l'oraison,
mais aussi en routes autres occasions, de
quelque nature qu'elles soient, & en un
mot dans tout le cours de leur vie. Pour
le premier de ces deux points; ayant
dit, qu'il veut que les hommes prient en tout
lieu, levant leurs mains pures sans colere
& sans question, il est évident que quand
il ajoute maintenant, Pareillement aussi
les femmes dans un habit honneste; il en-
tend qu'elles apportent premièrement
à la priere une disposition toute sembla-
ble à celle, qu'il vient d'ordonner aux
hommes; c'est à dire, des mains pures
& innocentes, & une ame sans haine,
ni aigreur contre leurs prochains, &
une*

une assurance & confiance en Dieu sans doute, ni hesitation sur la verité de ses promesses. Mais ces conditions de la priere; vous ayant des-ja été expliquées sur le verset precedant, où l'Apôtre les recommançoit aux hommes; il n'est pas besoin de nous arrester à vous les exposer. J'ay seulement à exhorter les femmes Chrestiennes à bien considerer la prudence de l'Apôtre, qui pour leur ôter tout pretexte de se dispenser d'un devoir si necessaire, les avertit expressément qu'il veut qu'elles s'en acquittent; aussi bien que les hommes; comme d'une chose qui appartient en commun aux personnes de l'un & de l'autre sexe. Il semble même que les femmes y soient plus étroitement obligées que les hommes, & moins excusables qu'eux, quand elles y manquent. Car pour les hommes, vivant dehors, & dans le monde, où ils rencontrent à toute heure mille pièges de satan tendus exprès pour les perdre, les offenses & les injures pour les faire tomber dans le desir de la vengeance, les biens de leurs prochains pour les enlacer dans la convoitise; il semble qu'il

qu'il leur est bien difficile de conserver au milieu de tout cela ou leurs mains pures de tous les excès de la vengeance, & de l'avarice, ou leurs ames nettes de haine & de colere. Mais quant à vous femmes Chrestiennes, cotte retraite, où vous vivez ordinairement seules dans vos logis avecque vos familles, & ce respect que rend à votre sexe tout le monde tant soit peu raisonnable, vous met ce semble à couvert de routes ces tentations. Jugez donc combien est inexcusable l'impureté de vos mains, quand vous les souillez de quelque excès d'avarice, soit en volant le bien d'autruy, soit en luy retenant injustement ce que vous luy devez de votre, & la haine & la colere, quand vous vous y emportez pour des choses de neant; ce qui est encore d'autant plus indigne de vous, qu'il semble que la nature même eust donné à votre sexe la douceur & la debonnaireté en partage; ces apparences si amiables, qui luisent d'abord sur votre visage, ne promettant rien moins, que ces aigreurs & ces venins, & quelque fois encore ces orages & ces furies que l'on éprou-

ve souvent dans l'humeur de quelques unes. L'Apôtre vous avertit qu'il se faut purifier ; & nettoyer vos mains & vos cœurs de toutes ces ordures infiniment désagréables à Dieu ; pour luy présenter une priere legitime & pour esperer qu'il l'exaucera. Mais ce que S. Paul n'avoit pas dit aux hommes, & qu'il vous dit particulièrement, c'est que quand vous ferez vos oraisons *vous soyez dans un habit honeste*. Cette addition montre clairement, qu'il ne parloit pas seulement dans cette leçon qu'il nous a donnée, des prieres que chaque personne fidele fait chez soy en son particulier ; parce que cet avertissement y seroit superflu, nul ne se parant en des occasions semblables ; mais aussi des oraisons que nous faisons dans les communes & publiques assemblées des fideles, où cette remonstrance a proprement lieu. Nous ne sçavons pas si l'Apôtre n'avoit point quelque sujet particulier de recommander notamment ce devoir aux femmes. Il se peut faire qu'étant à Ephese il eût remarqué quelque désordre en cet endroit dans les mœurs des femmes de cette Eglise-

Chap.
11.

là, & qu'elles affectassent de paroître
braves & bien vestues, mêmes dans les
saintes assemblées. Car il est bien cer-
tain que dans le Paganisme, d'où elles
sortoient, & dont les idolatries & les
abus auoient plus infecté la ville d'E-
phese qu'aucune autre du monde, c'é-
toit une erreur commune aux hommes,
& aux femmes, & à celles-cy plus en-
core qu'aux hommes, de prendre leurs
plus beaux habits, & de se parer extra-
ordinairement, toutes les fois qu'ils al-
loient servir leurs idoles, & se presen-
ter dans leurs Temples, pour y sacrifier
& y faire leurs prieres, & autres devo-
tions, sur tout aux jours des festes &
solemnitez qui s'y celebroident. Leurs
Prestres mêmes & leurs Religieuses
dans ces occasions là y paroissoient
couronnez & superbement vêtus de
leurs habits sacrez, qui étoient ordi-
nairement très-riches & très-magnifi-
ques; s'imaginant que cette pompe
rendoit leurs services meilleurs & plus
agreables à leurs dieux; les revêtant de
leur nature, & croyant que sous ombre
que ces ornemens plaisent à la chair, ils
touchent d'un même sentiment les yeux
de

de la Divinité ; a qui la superstition attribue toutes ses affections, ses passions, & ses desirs, ses coleres, ses vengeances, ses plaisirs, & ses divertissemens ; la servant tout de même qu'elle voudroit estre servie, si elle estoit en sa place. Peut estre donc que l'Apôtre s'étant apperceu, que les femmes Chrétiennes d'Ephese n'étoient pas bien purgées de cette erreur, & qu'elles retenoient encore cette coutume Payenne de se mieux parer qu'à l'ordinaire, quand elles se trouvoient dans l'Assemblée de l'Eglise, pour les guerir de cette maladie, les avertit ici expressément qu'elles fassent leurs prieres *dans un habit bonête*, sans affecter plus d'ornement & de braverie en cette occasion là, que dans une autre. Car quelque commune, que soit cette opinion dans le monde, que l'ornement des habits est ou nécessaire, ou utile ; ou du moins bien seant à la priere & au service de la religion ; elle est pourtant extrêmement folle & puerile, & tout a fait indigne de la grandeur & de la sainteté de la nature divine, & de la créance que nous en devons avoir. Mais

quand bien l'Apôtre n'auroit eu aucune occasion particulière de faire ici cette leçon aux femmes d'Ephese, l'humour commune de ce sexe luy en donnoit assez de sujet. Car c'est presque le naturel de toutes les femmes d'aimer d'estre parées & bien vestuës, la passion qu'elles ont de plaire, & de paroître belles, leur faisant rechercher, & employer tout ce qui peut servir à ce dessein; Si bien qu'étant prevenuës de cette vaine pensée, elles se laissent aisément persuader qu'il faut en user dans les assemblées de la Religion, tout de même que dans les autres, & que ce soin qu'elles prennent de ne se présenter à Dieu qu'avecque tous les ornemens, ne lui sera pas desagrecable; qu'en tout cas s'il n'est pas nécessaire pour les yeux de la Divinitè, du moins n'est-il pas inutile pour ceux de la compagnie qui y assiste. Je ne saurois pas bien dire si les femmes ont eu ces fantaisies-là, ou si d'autres encore pires n'ont point agi dans leurs esprits; tant y a qu'il est bien certain que cét abus de mesler ainsi la piaffe de leurs ornemens, & de leur braverie dans les choses de la religion, s'est

s'est toujours veu & se voit encore au-
jour^{Chap.} d'aujourd'hui presque en toutes les devo-
11,
tions publiques, où les femmes ont part,
La pureté celeste du Chistianisme ne
Pen a pu garantir, non plus que les au-
tres Religions. Vous voyés ce qui se fait
dans la communion de Rome; La nôtre
même n'est pas exempte de cét abus,
où quelque devoir que cette Chaire
fasse de vous instruire de la nature tou-
te spiriuelle du vray service de Dieu;
plusieurs femmes ne laissent pas de cor-
rompre la pureté de ces assemblées
avecque le levain de leur vanité, nous
venant ici étaler dans ce lieu sacré tou-
tes les modes, & toutes les curiositez de
la braverie mondaine. Et afin que vous
ne pensiez pas que les Anciens ayent
été plus heureux, que nous en ce point,
ce qu'écrivit sur ce passage un des plus
excellens hommes du quatriésme sie-
cle, nous montre bien, que plusieurs des
femmes Chrestiennes de son temps
portoient aussi dans l'Eglise ces mar-
ques & ces livrées de leur mondanité,
y paroissant braves & parées curieuse-
ment. Et je vous en rapporteray les pa-
roles, afin qu'elles servent de preser-

Joyaux à une personne qui veut pleurer. Chap. 11.
 Autrement tout ce qu'elle fait, n'est
 qu'un jeu & une feinte. Car qu'est-ce
 sinon une comédie de voir tout ensem-
 ble & ces larmes dans vos yeux, & cer-
 te. piasse sur le reste de vôtre corps
 comme si vous vouliez jouer tout à la
 fois & un dueil & un triomphe ? Orez,
 ôtez moy toute cette hypocrisie. Dieu
 ne peut estre moqué ; Cét habit n'est
 bon que pour le théâtre ; pour la danse
 ou pour la comédie, & pour ceux qui y
 passent le temps ; Mais il est tout à fait
 indigne d'une femme hôte & Chrétienne.
 Ce sont là les paroles de ce
 saint homme, qui témoignent assez que
 les femmes de son temps étoient désja
 frappées de cette maladie ; Et nous en
 lisons d'autres dans Saint Cyprien qui *Cyprien de
dis. &
hab.*
 nous font voir que le siècle même des
 martyrs n'en étoit pas entieremét net ; *Virg. p.
189. &
de laps.
p. 204.*
 tant cette vanité est profondemét en-
 racinée dans nôtre nature. D'où vous
 voyez combien l'Apôtre a eu de raison
 d'avertir expressément les femmes
 Chrétiennes de prier *dans un habit hon-
 neste.* Admirez, je vous prie, sa prudence
 & son équité ; comment il a sagement

balance sa pensée & sa parole, retenant l'une & l'autre droitement dans le milieu entre les deux extremitez ? Il ne vous defend pas une propreté aisée, une netteté commune. Il ne vous oblige pas a la crasse & a l'ordure, ni ne vous condamne a porter un sac ou des haillons, ou une robe toute déchirée, ou rapiecée. Ce sont là des extrauagances de la superstition, qui ne connoissant point de milieu veut que ses devots soient vestus; ou en Roys, ou en gueux. Parce que son but n'est que de paroître, elle affecte expressément les extremitez. Ses mortifications passent jusques a l'horreur, & ses festes jusques au luxe. Dans les unes elle se défait le visage, elle se plombe l'estomac de coups, elle se déchire le dos avec ses disciplines sanglantes; Dans les autres elle piaffe & triomphe & y mesle tous les excès des réjouissances mondaines; Comme s'il n'étoit pas possible, ou de nous repentir de nos pechez, ou de nous réjouir devant Dieu, sans jouer ou une tragedie, ou une comedie. Le S. Apôtre qui fauoit selon la divine sagesse, que l'habit aussi bien que toutes les autres choses

choses extérieures, est indifférent de sa nature, & qu'à parler proprement, ni sa forme, ni sa valeur n'ajoute ni n'ôte rien au juste prix des actions de la piété, sans entrer dans le particulier de la façon ou de l'étoffe, dont les femmes Chrétiennes se doivent vêtir, leur commande seulement en général, que leur *habit soit honnête*; c'est à dire bien seant; (car c'est ce que signifie la parole Grecque qu'il a ici employée) * qu'il ne choque, soit pour l'étoffe soit pour la manière, ni l'honnêteté de leur sexe, ni la modestie de leur religion, ni la coutume du peuple où elles vivent, ni la qualité de leur naissance, ou de leur condition, ni l'ordinaire des personnes de leur âge; Car c'est justement en tout cela, que consiste la bien-seance, qu'il demande en leur habit; En un mot, il ne veut pas que la religion ait autre part en route cette délibération, que pour y régler les choses à l'honnêteté, & à la bien-seance, sans y chercher son propre intérêt; (elle n'y en a du tout point) mais seulement celui de la femme, qu'elle habille; la vêtant en telle sorte que son habit couvre sa nudité, & de-
fende

Chap.
I L

* réprobus.

fende son corps des injures de l'air, & l'orne même aucunement, mais autant seulement que le permettent les loix de la nature & des societez, où elle vit. C'est là, femmes fideles, tout ce qu'entend l'Apôtre quand il vous ordonne d'estre dans un *habit honnête* ou bien-seant; quand vous venez ici faire vos prieres. Surquoy avant que de passer outre, il me semble qu'il ne sera pas inutile de remarquer deux choses; L'une est que S. Paul qui est si soigneux de recommander aux femmes, aussi bien qu'aux autres ordres des personnes Chrétiennes, les devoirs de leur Christianisme, ne dit jamais rié à celles, que l'antiquité appelloit Moineses, mais qui aujourduy se font nommer *Religieuses*. Pourquoy ne parle-t-il point ici de leur voile, aussi bien que de l'habit des femmes? Est-ce qu'elles n'en valussent pas la peine? Au contraire si vous en croyez ceux de Rome, elles font la plus grand' gloire de leur sexe, & l'un des plus riches ornemens de toute l'Eglise. Est-ce qu'elles soient incapables de pecher en ce qui est de la forme, ou de l'estoffe de leurs habits? Mais quelques Angeliques

Angeliques qu'ils nous les peignent, ils ne peuvent nier qu'en prenant ce voile elles ne se despoiiillent pas si bien de cette originelle vanité de leur sexe, qu'il ne leur en reste encore quelques fibres. Et tant de Livres & Sermons, que l'on leur adresse continuellement sur ce sujet depuis qu'elles s'ôt au monde, montrent bien qu'elles en ont presques autant de besoin que les autres femmes. L'invention en étant desja née au temps de ce Saint Docteur, dont nous avons rapporté quelques paroles, il ne manque pas sur ce passage de leur faire nommément une longue exhortation, & où il insiste beaucoup plus, & certes avecque raison, qu'il ne fait en celle qu'il adresse aux autres femmes. Pourquoi l'Apôtre qu'il comméte, n'en avoit-il pas fait autant? Ce n'est pas qu'il fust moins clair voyant pour remarquer entre les fideles ce qui avoit besoin du secours de son exhortation; ou moins charitable pour ne le pas départir a toutes les personnes, qui en avoient besoin. Qu'est-ce donc? Certainement il faut estre bien aveugle pour ne pas reconnoitre que la vraie cause

Chap.
II.

cause de cette difference est qu'au tēps de l'un il y avoit de ces Religieuses, que l'on appelle, entre les Chrestiecs, & qu'au temps de S. Paul il n'y en avoit point encore. Alors toutes les femmes Chrétiennes étoient les *Religieuses de Jesus*. L'orgueil de la superstition, qui leur a ravi ce nom pour l'approprier a un certain ordre de filles & de femmes, n'étoit pas encore paru, ni n'avoit inventé le voile & l'habit, qu'on leur donne, ni les cloistres & les grilles, & les murs où on les renferme. L'autre chose que j'ay à remarquer sur ce texte, est que l'Apôtre ordonnant aux femmes de faire leurs prieres *dans un habit honnête, ou bien-seant*, entend a beaucoup plus forte raison que les hommes en usent aussi en la même sorte; comme nos adversaires le confessent, & l'exposent eux mêmes expressément. Ainsi c'est une regle de l'Apôtre que toute personne Chrétienne doit paroître & prier Dieu dans les saintes assemblées avec un habit honnête & bien seant. Le leur demande d'oc comment s'accorde avec cette regle Apostolique celle de la devotion Romaine, qui n'admet pas seulement dans
ses

est. sur
ce lieu.

ses assemblées, mais reçoit même avec grande reverence dans ses chaires, devant ses autels, & sur ses tribunaux d'un costé l'habit des Capucins & de quelques moines semblables; & de l'autre celui des Abbez, des Evesques & des Cardinaux; opposez à la verité; l'un dás une extremité & l'autre dans un autre contraire, mais tous deux également éloignez de la bien-seance? Les premiers coëffez, comme chacun fait, ou d'un beguin de drap; ou d'une chausse d'hypocras; couverts d'une estoffe rude & grossiere, & rapiecée en divers lieux avec une grosse corde autour du corps, & des sandales aux pieds; Les autres au rebours vestus & chaussez fort superbement; parez comme des épousées, avec force point-coupè, force or, & force pierreries. Quoy qu'en dise leur peuple, il est ce me semble, difficile ou pour mieux dire impossible, de comprendre, que deux formes si contraires soient toutes deux dans l'honnêteté & dans la bien-seance requise en l'habit des Ministres de I. Christ. Mais il est bien aisé de juger qu'elles la choquent toutes deux; la premiere pour
son

Chap.
II.

son extravagance, & la seconde pour sa magnificence excessive. S. Paul veut, que les Chrétiens prient dans un habit honeste à la verité, mais humble & modeste, sans or, & sans pierreties; au lieu que les uns de ces Messieurs en font tous couverts, & en font leurs ornemens, quand ils paroissent dans l'Eglise pour y faire leurs prieres & leurs services. D'autre part S. Paul veut que les fideles prient dans un habit modeste à la verité, mais neantmoins honeste & bien seant; au lieu que l'habit dans lequel officient ces Moines, que j'ay nommés les premiers, n'a nul rapport, ni à la fasson de s'habiller usitée dans les pays & parmy les peuples où ils vivent, ni avecque la profession, qu'ils font d'estre hommes d'honneur, ni mêmes avecque leur condition, ou leurs moyes; se trouvant quantité de gens au milieu d'eux, qui font & de naissance & de condition à s'habiller & mieux & autrement, qu'il ne font. Qu'y-a-t-il de plus éloigné de la bié-seance que cela? Et c'est le point où ont manqué les instituteurs de tous ces ordres si divers de la Moinerie Romaine, qui ont traitté chacun

Chacun selon son caprice une certaine forme d'habit particulier à ceux de sa regle, leur commandant à tous de le porter, éternellement sans que l'on y puisse rien changer; par où ils les obligent évidemment à choquer à jamais la bien-seance; en s'habillant tout autrement que ne font les gens de leur condition dans leur patrie, ou dans le pais de leur demeure; Au lieu que les Apôtres, avoient fort sagement ordonné que sans s'attacher précisément à une mode particuliere, on s'accommodast prudemment aux usages des lieux, où on se treuve, pour le regard de ces choses extérieures qui ne sont comme chacun void, de nulle importance au fonds. De ces deux remarques, il paroît clairement à mon avis, que les ordres & des Religieuses & des Moines & la pompe des habits épiscopaux & sacerdotaux sont de l'invention des hommes, & non de l'institution des Apôtres de notre Seigneur, comme on le veut faire croire. Mais je reviens au discours de S. Paul, qui ayant ordonné aux femmes Chrestiennes de prier Dieu dans les saintes assemblées, où elles se trouveront,

dans

Chap.
II.

dans un habit honneste & bien-seant; leur explique plus exactement, sur cette occasion, comment & de quels ornemens elles se doivent parer; *Qu'elles se parent; dit-il, avecque vertugne & modestie, non point avec tresses, ni or, ni perles, ni habillemens somptueux; Mais de bonnes œuvres, comme il est seant à des femmes qui font profession de servir Dieu.* Il est difficile de persuader à une femme, c'est à dire à une créature qui a naturellement de la passion pour les ornemens, de ne se point parer du tout. L'Apôtre leur montre donc ici, qu'aussi n'est-ce pas son intention de leur arracher entièrement ce soin, qui leur est si agréable; Qu'il veut seulement qu'au lieu des babioles & des puerilitez qui occupent les femmes du monde, elles s'estudient aux choses dignes de leur profession & seules capables de les parer véritablement, & d'orner leurs personnes de la vraie & legitime beauté, qui les rendra agréables aux hommes sages & raisonnables, & aux Anges bien-heureux, & ce qui est le principal, à Dieu leur Createur & Seigneur souverain. Il touche d'un côté les principales

pales parties de la parure des femmes, Chap. 11.
 mondaines, & il defend aux Chrestien-
 nes d'en faire leur ornemēt; puis il leur
 apprend quelles sont les choses dont
 elles se doivent parer. Pour l'équipage
 de la parure des femmes du monde *les*
tresses, les perles, l'or & la somptuosité des ha-
bits, il vous est assez connu; la vanité
 des filles du siècle nonobstant toute la
 bizarrerie de ses humeurs & les chan-
 gemens perpetuels de son inconstance,
 s'étant toujours tenuë attachée a ces
 jouëts, & faisant encore aujourduy tant
 de siècles après celuy de l'Apôtre, con-
 sistent les plus chers ornemens dans la
 coëffure de leur teste, dans l'éclat des
 perles & des pierreries & dans le prix
 & en la beauté de leurs habits. Les
 cheveux, dont la nature a couvert leur
 teste, sont le plus important sujet de
 leurs soins; & je croy que pour la plus-
 part elles n'employent gueres moins
 de la moitié de leur vie a les peigner, a
 les arranger, a les friser, a les enfler en
 boucles, & a les étendre, ou a les épan-
 dre par le devant, ou par le derriere, &
 a les contraindre avecque le fer & le
 feu & le papier & les gommés de pren-
 dre

Chap.
II.

dre toutes les diverses formes, où leur fantaisie, guidée par le conseil de leur miroüer, les veut réduire malgré qu'ils en ayent. Il faut encore les poudrer & les parfumer, & les enluminer avecque les couleurs des rubans, & des tulippes, & du jasmin, & des fleurs d'orange & de plusieurs autres; & enfin avecque l'éclat de différentes pierreries. Elles en sont venuës-là, que de ces bagatelles il s'est formé un art, qui s'exerce aujourduy par des femmes, & mêmes par des hommes, avec autant d'application & de travail, & avec plus de gain, que les métiers les plus utiles à la vie humaine. Il n'est pas besoin, que je m'arreste d'avantage sur les secrets de cette haute science, que vous entendez beaucoup mieux que moy. C'est assez que vous sçachiez, que sous le nom de ces *tresses, ou entortillemens de cheveux*, comme le nomme S. Pierre, l'Apôtre comprend tous les ouvrages de cette laborieuse vanité, qui s'occupe à ajuster, & à parer les cheveux des femmes. L'or qu'il nomme ensuite, a aussi beaucoup de part dans l'ornement, non seulement de leur teste & de leur coëffure,

mais

1. Pierr.
3.3.

mais aussi de leurs oreilles, de leur gor- Chap.
ge, de leurs mains, & de tout leur habit, 11
& descend souvent jusques aux sou-
liers, où elles abaissent l'orgueil de ce
superbe métal, l'y faisant briller malgré
suy dans la poussière, & dans les bouës
quelque haut qu'en soit le prix entre les
hommes. Pour les perles, que l'Apôtre
nomme aussi en ce lieu, elles font avec-
que les autres pierreries, le comble de
la braverie des femmes. On les pêche
aux dernières côtes del' Orient, & dans
les plus dâgereux abysses de ses mers;
Delà on les apporte à l'autre extrémité
de la terre par mille hazards à travers
les vents & les tépestes de l'Océan, &
les embusches des pirates par une navi-
gatiõ de deux, outrois mille lieuës, afin
que les femmes de nôtre monde ayent
dequoy se joüer, & se faire plus jolies &
plus agreables aux yeux de la jeunesse.
C'est là le principal fruit de nos voyages
de long-cours. C'est à cela que servent
les découvertes des nouveaux môdes,
& des nouvelles routes de l'Orient fai-
tes en ces derniers siecles, avecque
tant de bruit par les Portugais, les Es-
pagnols, & les Hollandois. Ils ont faci-
lité

Chap.
II

lite aux femmes l'entretien de leur vanité. Avant cela on avoit plus de peine a les fournir de perles & de bijoux. Dès le siecle del'Apôtre le luxe y étoit desja si grand, que Pline, homme de ce tēps-là, dit avoir veu au contract de mariage d'un simple Citoyen Romain, une Princesse qui y assistoit, toute couverte la teste, les oreilles, la gorge & les mains de longs-tissus de perles, & d'émérades rangées alternativement les uns après les autres, estimés par les experts a douze cens mille écus. Et vous pouvez juger combien nôtre Occidēt avoit été âpre en ces derniers siecles après les perles, & les diamans & les autres joyaux, de ce qu'aujourduy les Princes d'Orient s'étant picqués de cette curiosité, ils y retournent pour les contenter, nos Marchands treuvant leur cōpte a les reporter dans le païs, d'où ils nous étoient venus; signe évident, que nous les avons épuisés. Enfin l'Apôtre met en même rāg la somptuosité des habits, qui vient de la cherté ou des étoffes mêmes, ou des façons que l'on y ajoute. Car le luxe a été si monstrueusement ingenieux, qu'il a treuvé le moyen par la

la délicatesse de ses enrichissemens de faire monter du fil & de la toile au prix de l'or, comme on le voit dans le plus beau point de Genes, & en d'autres inventions semblables. Ce sont là, femmes Chrestiennes, les ornemens, que l'Apôtre ne veut pas que vous convoitiés; En quoy a vray dire, il vous oblige plutôt qu'il ne vous offense; Il vous soulage, en vous déchargeant d'une sollicitude & d'une depense, aussi infinie qu'elle est inutile, & aussi vaine & ridicule qu'elle est penible & importune. Car de quoy sert aux mondaines toute cette pompe, où elles perdent tant de soins & d'efforts, tant d'argent & de temps? En sont-elles plus saines en leur corps, ou plus contentes en leur esprit? La disposition de leurs cheveux, & ces fleurs & ces perles qui y luisent, preservent-elles leur teste de la migraine? & ces joyaux qui pendent à leurs oreilles, & qui brillent dans leurs doigts, les garantissent-ils de la surdité ou de la paralysie? Ce velours, & ce satin avec cette panne, & ces toiles d'or & d'argent, qui couvrent leur corps, le rendent-ils plus fort ou plus agile? en chassent-ils la fie-

Chap.
II.

vre & la colique ? ou le defendent-ils mieux du froid, ou du chaud ? Les maladies les travaillent elles moins dans la soye, & dans le damas, ou dans le velours, que dans la laine ? La crainte, & l'envie, la sollicitude & l'inquietude, le regret & le desir, la colere & le déplaisir & les autres passions de l'ame redoutent-elles leur belle coëffure, & le verd de leurs emeraudes, & l'éclat de leurs diamans & de leurs rubis, & la polissure de leurs perles ? Ne sont-elles pas avecque tout ce riche harnois, aussi foibles & aussi exposées aux maux du corps & de l'esprit, que si elles étoient vestuës le plus simplement ? Oui ; me direz-vous ; mais elles en paroissent plus belles. Si vous disiez qu'elles en sont plus belles, bien que la beauté du corps ne soit qu'une vanité, qui nuit le plus souvent beaucoup plus à votre bon-heur qu'elle n'y sert ; neantmoins j'avouërois peut estre, que vous diriez quelque chose. Mais de faire & de souffrir tant de maux pour acquerir, non le corps & la verité, mais la seule apparence d'une chose aussi vaine, qu'est la beauté ; c'est sàs doute une folie & une fureur toute évidente.

Évidente. Encore ne say-je, supposé Chap. II.
 que cette apparence valust la peine de
 l'acheter a ce prix, si leur erreur seroit
 excusable: Car si elles sont véritable-
 ment belles, quel besoin ont elles d'ap-
 porter tât de façon a paroître ce qu'el-
 les sont, & qui se découvre assez de soy-
 même? Si elles sont laides, tout l'arti-
 fice de leur braverie ne les fera jamais
 paroître autres; Au contraire la blan-
 cheur des perles, & la lumiere des pier-
 reries feront mieux voir les defauts de
 leur teint; & tant de beautez étrange-
 res entassées sur leur teste & sur leur
 corps ne serviront qu'à augmenter leur
 laideur par cette oppositiõ, & a la met-
 tre en son grand jour. Mais au moins
 me direz vous, elles en paroïstront plus
 riches, selon le vieux mot des Romains,
 que les perles servent d'estaffiers à celles
 qui les portent, leur faisant faire place, &
 leur ouvrant l'entrée des lieux, où elles
 vont, chacun les prenant pour des per-
 sonnes de qualité. Est-ce pas là un grand
 gain & bien digne d'estre recherché
 avecque tant de soins? Encore faut-il
 ajouter, que si elles ne sont pas riches
 en effect, l'erreur où cette fausse appa-
 rence

Vnio
 lictor
 faming
 in pu-
 blico.
 Pline l.
 9. c. 35.

rence nous met d'abord, ne peut pas durer long-temps; & qu'alors il n'y a point d'homme sage, qui n'en fasse un jugement bien different, & qui ne les prenne pour des personnes non qualifiées ou riches, comme elles le paroissent, mais feres & glorieuses, & impertinentes, ce qu'elles sont véritablement; & qui en suite ne les mesprise, au lieu de les estimer. Ainsi voyez-vous que les mondaines mêmes recherchent toute cette parure inutilement. Mais pour vous Chrestiennes, vous ne pouvez y penser sans crime. Ce n'est pas que l'or & les perles, & les étoffes de grand prix, soient des choses mauvaises en elles mêmes; J'avoué que ce sont des creatures de Dieu, d'une nature innocente, où paroît aussi bien que par tout ailleurs, la grandeur & la richesse de leur auteur; Je confesse mêmes que les hommes & les femmes, s'en peuvent servir legitimement & sans peché; comme les Reines par exemple & les Princesses & les Dames, & en general toutes celles a qui la Loy ou la coutume de leur nation en permet l'usage; pour des marques de leur qualité; qui les

les distinguét d'avecque les autres femmes de moindre condition : ce qui est conforme a l'ordre que Dieu a établi dans la société du genre humain ; & il ne faut pas s'imaginer que l'Apôtre ait voulu en interdire cét usage aux personnes à qui les loix civiles le permettent. Il defend seulement aux femmes Chrestiennes de s'en *parer*, c'est a dire d'en abuser en cherchant ou seulement ou principalement l'ornement de leurs personnes en des choses, qui ne leur en peuvent donner aucun veritable. Le dessein même en est criminel en ce sés. Car pourquoy s'en voudroient-elles ainsi parer, si ce n'étoit a dessein de paroître comme nous disons, ou plus belles ou plus riches qu'elles ne sont pas en effect? pensées qui ne peuvent venir, comme vous voyés, ni de l'honeteté, ni de la modestie Chrétienne. Celles qui sont vraiment honestes, cachent ce qu'elles ont de beauté, bien loin de l'étaler & d'en faire gloire ; sachant combien la veuë en est dangereuse, & quels desordres elle est capable de mettre dans les cœurs mêmes les plus grands & les plus purs. Et pour le desir de pa-

roître

Chap.
I.

roitre riche ou grand, c'est assurément un des fruits de l'ambition, & de la vanité, incompatible avecque l'humilité Chrétienne. Si vous estes vraiment fideles, vous estes mortes au monde, & le monde vous est crucifié. Son or, ni ses perles n'ont plus d'appas pour vous. Mais encore faut-il remarquer ici combien est contraire a cette doctrine de l'Apôtre la pratique de ceux de Rome, qui comme s'ils avoient eu dessein de consacrer l'avarice & la vanité, ornent si curieusement leurs sacrez, leurs tēples & leurs autels d'or, de perles, & de pierreries. Si leur usage est legitime, l'Apôtre à tort de defendre ces ornemens, aux femmes Chrétiennes, qui les meritent beaucoup mieux que des pierres & du bois, étant aussi elles mêmes, mais d'une fasson bien plus noble, les temples & les autels de Dieu, vifs & animés & honorés de l'habitatio continue du S. Esprit dans leurs cœurs. Mais voyons quels sont enfin les ornemens, que l'Apôtre ordonne aux femmes fideles, *Qu'elles se parent (dit-il) avec vergoigne & modestie, & de bonnes œuvres, comme il est seant a des femmes, qui*
font

font profession de servir Dieu. Ceci dé- Chap.
couvre encore clairement qu'il n'avoit 11.
nulle connoissance des devotions du
Pape. Car s'il les eust sceuës, & approu-
vées, il n'eust pas manqué en ce lieu
après avoir ôté l'or & les perles aux
Chrétienues, de leur recommander les
chapelets & les reliquaires, & autres
semblables choses, qui sont aujourduy
la principale parure des devotes Ro-
maines; Il leur eust conseillé de chan-
ger l'or de leurs chaifnes & de leurs
poinçons en de petites croix. Mais il
n'en dit rié, comme vous voyez, & ma-
nie ce sujet tout a fait en la même for-
te, que vos Pasteurs ont accoutumé de
lettra iter. Car a ces choses terriennes
dont il leur defend de se parer, il n'op-
pose pour tout, que les spirituelles &
celestes, *la pudeur, la modestie, & les bon-
nes œuvres. Par la vergoigne ou la pudeur,*
il entend les sentimés purs & honestes
d'une ame chaste & pudique, qui ne
hait pas seulement l'ordure, contraire a
l'honesteté, mais qui en abhorre même
les apparences, & ne peut rien souffrir
qui y conduise, ou qui s'y rapporte. Pour
la modestie, chacun fait que c'est une
équité

équité & une sagesse, qui se connoissant bien demeure dans ses bornes, sans s'élever au dessus, ni rien affecter ou convoiter qui passe sa condition, gardant constamment une certaine mesure raisonnable en toutes choses. L'Apôtre a bien raison de donner ces deux vertus aux femmes Chrétiennes, comme les deux plus agreables ornemens de leur sexe, qui ne laisseront rien en leur vie, si elles luy en donnent la conduite, qui ne soit beau & aimable; qui mettront particulièrement ce qui est de leurs habits, & de toute la parure de leur teste, & de leur corps dans son ordre & dans sa regle. La pudeur en bannira tout ce qui est, ou qui pourroit sembler deshoneste; ce qui choque la severité, & la pureté de la chasteté Chrétienne; La modestie n'y souffrira rien, qui sente l'ambition, & la vaine gloire. A ces deux joyaux de l'ame il ajoute *les bonnes œuvres*, c'est à dire, les saintes actions de la pieté & de la charité, & des autres vertus Chrétiennes, comme autant de fleurs odoriferantes, pour orner & parfumer tout ensemble la femme vraiment fidele. Voilà quels sont les divins ornemens

ornemens dont l'Apôtre veut vous parer, Sœurs bien-aimées en nôtre Seigneur ; seuls vraiment dignes de la profession que vous faites du service de Dieu, comme il vous le représente expressément luy même. Car entrant en sa maison, vous avez renoncé au monde, a ses pompes, a ses plaisirs, & a sa gloire, & avez embrassé sa grace, & sa discipline, lui promettant une vie sobre, juste, religieuse & sainte. C'est là l'honneur de vôtre teste, vôtre or ; & vos perles, & vôtre habit de grand prix. C'est vôtre gloire & vôtre beauté devant Dieu & devant les hommes. Il ne faut point fouiller ni dans les mines de la terre, ni dans les gouffres de la mer pour trouver cét or précieux & ces perles divines. Pour les avoir, il ne faut point épuiser vos coffres, ni ruiner vôtre maison, ni incommoder vos amis. Iesus Christ est si bon & si riche que vous les pouvez recevoir de sa bonté sans prix & sans argent. Il les donne à tous benignement, & ne les reproche point. Il ne vous demande autre chose sinon que vous l'aimiez, & que vous cherissiez & gardiez son don. Ces ornemens là vous pareront

Chap.

II.

ront

Chap.
11.

ront véritablement; Ils corrigeront vos défauts; Ils ajouteront de la grace à votre beauté si vous en avez, & vous rendront agreable, quand même vous n'ë auriez point. Car qu'y a-t-il de plus beau & de plus aimable en la nature, qu'une femme honeste, & sainte, & vertueuse? sans fiel, sans medifance, charitable, douce & debonnaire, abondante en bonnes œuvres, mais toute couronnée de pudeur & de modestie? Mais le principal & le plus grand point est, que ces ornemens sont encore beaucoup plus salutaires qu'ils ne sont agreables. Ils mettront la paix dans vos consciencès, le calme dans vos passions, la joye de Dieu dans vos cœurs; Ils reformeront votre ame, y repeignant l'image de Dieu, la suprefme beauté de la creature raisonnable; Ils auront même la vertu, si vous estes assez sages pour vous en parer tout de bon, de purifier cette chair, que les mondaines aiment tant, de tout ce qu'elle a de difforme, d'infirmes, ou de defectueux, & de la revestir de toute la beauté, dont elle est capable, la changeant un jour en un corps celeste, glorieux, & immortel, d'une

d'une taille, d'une forme & d'une couleur incomparablement plus auguste, plus charmante, & plus aimable, que tout ce qui s'est jamais veu de beau icy bas. Allez donc, benites de Dieu, filles bien-heureuses du Seigneur Iesus le Pere d'éternité; Allez, & croyant son Apôtre, parez vous selon son ordre. Que sa main sainte vous coëffe, & vous habille. Tirez des tresors de ses épirres, l'or & les perles, dont il veut que vous soyez ornées, la foy, l'esperance, & la sanctification, la pudeur & l'honesteté, la modestie & l'humilité, & quittant une bonne fois toutes ces petites vanitez, qui occupent le reste de vôtre sexe, attachez vous toutes entieres à ces divins ornemens; Employez y tout vôtre temps & tous vos soins, à la gloire du Seigneur, a la joye de l'Eglise, a l'edification du monde, & a vôtre salut éternel. AMEN.

SERMON



SERMON DIX SEPTIÈSME.

Pro-
noncé à
Charé-
son le 6.
d'Août
1656.

I. TIMOTH. Chap. II. Vers. 11. 12. 13. 14. 15.

Que la femme apprenne en silence en toute sujettion.

Car je ne permets point que la femme enseigne, ni qu'elle use d'autorité sur le mari, mais qu'elle soit en silence.

Car Adam a été formé le premier, & puis après Eve.

Et ce n'a point été Adam, qui a été séduit; mais la femme ayant été séduite a été en transgression.

Or elle sera sauvée en engendrant des enfans, si elle demeure en foy, dilection, & sanctification avecque modestie.



HERS FRÈRES ; L'ordre est le grand secret de la perfection des choses ; qui leur donne évidemment tout ce qu'elles ont de beauté & d'utilité; Pour les avoir & les conserver l'une & l'autre, ce n'est pas assés qu'elles ayent toutes

tes les parties, en quoy elles consistent; Chap.
si elles ne les ont disposées d'une certain 11.
ne manière, chacune dans leur lieu, &
dans leur rang. Regardés moy le monde;
composé & formé comme il est, les
cieux étendus en haut avecque ces
feux, qui s'y meuvent réglément; & les
elemens chacun avec les animaux, &
ses autres corps rangés au dessous. Il ne
se peut rien imaginer ni de plus beau a
la veüe, ni de plus commode pour l'u-
sage. Laissés y tout ce qui y est, & en
changés seulement l'ordre; brouillant
& meslant confusément ce que le Crea-
teur y a si sagement, ou assemblé, ou se-
paré; après cela encore que le monde
n'ait rien perdu de ce qu'il avoit, il ne
sera pourtant plus ce qu'il étoit; Ce sera
un caos, & non un monde; une masse
lourde & inutile, laide & difforme au
dernier degré; au lieu que maintenant
c'est un theatre de merveilles; si agrea-
ble & si riche, que l'on ne sauroit ja-
mais assés en reconnoitre ni les perfe-
ctions ni les beautez. Il en est de même
de chaque chose en particulier. Prenés
moy un arbre, une herbe, une fleur, un
animal, tel que vous voudrés. Vous ne

pp sauries

Chap.
II.

fauriès troubler la legitime disposition de leurs parties, sans ruiner la grace, & la commodité de leur estre. Si vous mettiés la racine d'un arbre, où est son sommet, & son sommet, où est sa racine; il auroit bien encore un sommet, & une racine; mais ce ne seroit plus un arbre, la seule transposition de ces parties le rendroit & inutile & hideu. Ce seroit encore beaucoup pis, si vous renversiés l'ordre des membres d'un animal, si vous placiés sa teste, où la nature a posé ses pieds; & ses yeux, où elle a attaché ses doigts. Alors ce ne seroit plus une creature; ce seroit un monstre, dont vous pourriez a peine souffrir la veüe. Et neantmoins dans cét état il ne laisseroit pas d'avoir tout ce qu'il a maintenant; il ny auroit que ceci de different; qu'il l'auroit rangé & disposé autrement; Dou paroît que l'ordre est l'ame, & la perfection & la beauté, & enfin le tout de chaque chose. Cela se voit encore clairement dans toutes les societés humaines, qui sont autant d'images & d'imitations des corps naturels. Il n'y a rien ni de plus vilain pour la forme, ni de plus incommode pour l'usage,

1

l'usage, qu'un amas confus d'hommes & de femmes, qui n'ont entr'eux ni loy, ni magistrats, ni peuple, ni grands, ni familles ; Mettez y l'ordre, sans y rien ajouter, plaçant & rangeant seulement ces mêmes personnes autrement, qu'elles n'étoient, l'ordre en fera une cité ou un état, un corps, & un tout parfaitement beau & commode tout ensemble. Nous voyons tous les jours dans les armées, que c'est la disposition de leurs parties plustost que leur multitude, qui les fait valoir. Les mêmes corps ont plus ou moins & de beauté & de force, selon qu'ils sont rangés diversement. L'ordre étant donc une chose si nécessaire, dans toutes les parties & de la nature & du genre humain, il ne faut pas s'étonner si Dieu en a aussi voulu établir un dans l'Eglise ; la plus excellente de toutes les sociétés, qui sont sur la terre. Il en a distingué les parties, assignant à chacune sa fonction, & sa place différente ; afin que de cette disposition se formast un corps, assorti de tout ce qui luy est nécessaire, soit pour sa beauté, soit pour son utilité. Il a encore ordonné qu'en l'exercice & en la dis-

Chap.
II.

pensation de ces diverses fonctions toutes choses se fassent dans l'Eglise *honestement*, & avec bien-seance, & *par ordre*; nous declarant expressément par la bouche de son Apôtre, qu'il n'est pas
 1. Cor. ~~un~~ *Dieu de confusion, mais de paix*. La leçon
 14. 33. que ce saint homme nous donne aujourduy dans le texte que nous venons de vous lire, appartient a ce sujet; Car presupposant, qu'il y doit avoir dans les assemblées de l'Eglise, des personnes qui parlent, & d'autres qui les écoutent, les unes qui enseignent, & les autres qui apprennent, il exclut icy nommément les femmes du premier ordre; & les range pour toujourns dans le second. Il ne leur permettoit pas seulement; Il leur commandoit dans le texte precedent de se trouver dans ces saintes assemblées, aussi bien que les hommes, & d'y prier; *levant* tout de même qu'eux; *leurs mains pures, sans colere, & sans question, parées honestement, avecque pudeur & modestie*; cômme vous l'ouïtes dans la dernière action, que nous fîmes sur cette epître. Maintenant il les arreste là, & leur defend de passer outre, & de pretendre aussi de parler & d'enseigner les fidelles
 en

en ces lieux-là, les avertissant que cette Chap.
11. fonction-là n'appartient qu'aux hommes. Et afin qu'il ne semblaît pas que l'intérêt de son sexe luy eust inspiré cette foy, il l'appuye & la confirme par l'autorité de Dieu, qui crea l'homme le premier, & puis la femme en suites; & par une raison tirée de la chose même, que c'est la femme, & non l'homme, qui ayant été seduite par le serpent, ouvrit la première l'entrée au peché, & au desordre du genre humain. Et afin que ce triste discours ne face perdre courage aux personnes de ce sexe, il les console, en leur representant, que nonobstant ce malheur & la dure condition a quoy il les a assujetties; elles ne laisseront pas d'avoir part au salut de Dieu; si se soumettant humblement & modestement a son ordre, elles perseverent en la foy, en la charité, & en la sanctification. Pour vous expliquer le tout distinctement; j'y considereray trois points l'un après l'autre, si il plaist au Seigneur; le premier, l'ordre que l'Apôtre donne aux femmes de ne point parler dans l'Eglise; le deuxiesme, les deux raisons dont il l'appuye; & le troisieme enfin

l'esperance du salut, dont il console ce sexe. Il exprime le premier point en ces paroles; *Que la femme* (dit-il) *apprenne en silence en toute sujettion. Car je ne permet point que la femme enseigne, ni qu'elle use d'autorité sur le mari; mais qu'elle soit en silence.* Il veut qu'elle se treuve dans les saintes assemblées; aussi bien que l'homme. Il veut qu'elle y prie Dieu avecque l'Eglise; qu'elle joigne sa voix aux oraisons & aux hymnes, que les fideles y presentēt au Seigneur, avecune ame, avec des mains, & une bouche pure; faisant aussi son effort avecque nous pour obtenir du ciel les graces necessaires & a tout nôtre corps en general, & a chacun de nous en particulier. C'est ce qu'il a déjà accordē aux femmes Chrétiennes dans le texte precedent. Il leur donne encore plus que cela, en celuy ci, ajoûtant qu'elles y *apprennent*; c'est adire qu'elles prennent aussi part aux enseignemens, qui y sont donnés a l'Eglise, les écoutant attentivement, & les mettant religieusement dans leur cœur. Il n'y a point de mystere dans l'Evangile qui ne se doive traiter dans ces assemblées. Puisque S. Paul

veut

veut que les femmes apprennent ce qui Chap.
s'y enseigne ; il entend évidemment II.
qu'il n'y a pas une partie de cette con-
noissance salutaire , où ce sexe ne se
doive instruire. D'où paroist l'erreur de
ceux, qui ne peuvent souffrir , qu'elles
soient si savantes ; & qui les renvoient
à l'éguille & à la quenouille, quand elles
veulent étudier les secrets de leur salut.
Ils auroient peut estre quelque raison
de leur defendre l'étude des sciences
du monde ; malaisément compatible
avecque la condition de leur sexe. Mais
l'Évangile est une philosophie qui sied
bien à tous sexes, & à tous ages , & à
toutes professions ; puisque d'un côté
sans elle il n'est pas possible d'avoir le
salut, & que de l'autre il n'y a point de
creature raisonnable, qui ne doive tra-
vailler à y parvenir. Embrassés donc
hardiment cette étude, femmes Chré-
tiennes ; *Apprenez* Jesus Christ & ses
mysteres, & y appliqués religieusement
votre esprit. Car comment l'aimerez
vous sans le connoitre ? & comment le
servirez vous si vous ne l'aimez ? Com-
ment vous defendrez vous des sophis-
mes de l'erreur, si vous estes ignorantes

Chap.
I.

en la religion, qu'elle tasche de vous arracher du cœur? La foy, qui ne peut estre sans la connoissance, est le seul bouclier capable de repousser les traits de l'ennemy; & la parole de Dieu est l'épée de nôtre guerre spirituelle. Sans ces armes, c'est en vain que vous esperés de veindre. Mais l'Apôtre veut que dans ces assemblées vous *appreniés en silence*, c'est a dire en vous tenant coyés & paisibles dans une religieuse attention. *Ce silence* qu'il vous demande expressément, doit donner une grande confusion a celles, qui passent tout le temps, qu'elles sont icy, en discours familiers les unes avecque les autres; comme si ce temple étoit le lieu de leur rendés-vous pour leurs entretiens mondains. Quand bien elles prendroient les choses saintes pour le sujet de leur conservation, toujours seroit-ce une étrange indiscretion d'y employer cette heure, destinée a ouïr, non vos voisines ou vos amies, mais le serviteur de Dieu, qui vous parle en son nom. Le pis est, que les vanités du monde, ou leur bagatelles de leur ménage font tout leur entretien; & elles en parlent sou-

vent

vent avecque tant d'empressement, & avec si peu de respect, que le bruit de leurs paroles trouble l'attention des assistants. Il ne faut pas s'étonner si écoutant ainsi elles n'en remportent aucun profit, & sont toute leur vie de l'ordre de celles, dont S. Paul parle ailleurs, qui *apprennent toujours, & ne parviennent jamais à la connoissance de la vérité.* Ce seroit plutôt une merveille bien étrange, si elles apprenoient ce qu'elles n'écoutent pas. Mais l'Apôtre outre le silence ajoute ici, que *la femme apprenne en toute sujettion*; c'est à dire selon le stile de l'Écriture, dans une souveraine obéissance & soumission. Il est vray, qu'il entend particulièrement, qu'elle se soumette à l'ordre de l'Église; qui est que pendant que le serviteur de Dieu lit, ou expose sa parole, toute la compagnie face silence, & écoute avecque reverence. Mais ce qu'il dira incontinent, montre qu'il regarde aussi en general, à la condition, où l'ordre du Seigneur a rangé la femme; voulant que dans la société humaine elle dépende de l'homme, & que l'homme soit son chef. Tant y a que tout ce qu'il leur a ordonné jusqu'ici

Chap.
II.

Tim.
3. 7.

leur

Chap.
II.

leur est commun avecque les hommes; de prier dans ces assemblées, d'y lever leurs mains pures, d'y apprendre les choses divines en silence, avec une grande soumission. Mais ce qui suit, & qu'il induit de ce qu'il vient de dire de leur sujettion, regarde particulieremēt leur sexe; *Car je ne permets point (dit-il) que la femme enseigne, ni qu'elle use d'autorité sur le mari, mais qu'elle soit en silence.*

Il donne encore le même ordre aux Corinthiens; *Que les femmes (dit-il) quā*

1. Cor. *sont entre vous se taisent dans les Eglises.*

14. 34.

Car il ne leur est point permis de parler, mais doivent être sujettes, comme aussi dit la loy. Et ce qu'il y dit expressément, dans les Eglises, confirme clairement, ce que nous avons posé, que cette loy ne s'entend que des assemblées communes & publiques des fidelles. Car hors de là dans leurs logis, & dans les conversations particulieres, il n'y a nulle doute, qu'il n'est pas defendu aux femmes Chrétiennes d'instruire leurs prochains en la verité de Dieu, si elles en ont & la capacité & l'occeasion. Car premierement pour ce qui est de leur famille, c'est a dire de leurs enfans & de

de leurs servantes ; c'est une partie de leur devoir de les élever soigneusement en la connoissance & en la foy de l'Evangile ; & il y a bien de l'apparence, que Timothée , a qui il écrit, devoit les commencemens de sa pieté a Lois sa grand mere , & a Eunice sa mere ; dont l'Apôtre celebre ailleurs la foy , & la vertu ; au lieu que le Pere, d'où il étoit nay étoit Payen. Mais je dis encore que si elles en treuvent l'occasion dans les conversations , & dans les rencontres de la vie , elles ne doivent faire nul scrupule de communiquer la lumiere que le Seigneur leur a donnée dans son Evangile , aux personnes , qui ne sont pas de leur famille , côme aux femmes de leur connoissance , soit a celles qui sont de contraire religion, pour les attirer a la vraye , soit a celles , qui sont déjà profession de la verité , pour les y affermir & avancer de plus en plus. Il leur est même permis d'en entretenir des hommes ; pourveu qu'en tout cela elles se souviennent toujors de la modestie , de la pudeur & discretion, qui est nécessaire a leur sexe. S. Luc dans les Actes donne expressément a la ver-
tueuse

Chap.

II.

2. Tim.

1. 5.

Act. 16.

1.

Act. 18.

26.

Chap.
19.

ruieuse Priscille, femme d'Aquile, une bonne partie de la louange d'avoir instruit Apollos dans une pleine connoissance de la voye de Dieu. Et il est souvent arrivé a des Dames Chrétiennes de faire beaucoup de fruit par cette sorte d'instructions & communications familiares, qui ne peuvent estre que de grand' edification; quand avecque ce zele elles sont accompagnées de l'honesteté & de la douceur & prudence Evangelique. Mais quant aux assemblées des fideles, l'Apôtre ne permet a pas une femme d'y enseigner, quelque eminente que puisse estre, ou sa connoissance, ou sa condition entre les Chrétiens, c'est a dire qu'il leur defend d'exercer la charge d'enseigner dans l'Eglise. Il y a grande apparence, que c'est là même qu'il faut rapporter les paroles suivantes, où il dit qu'il ne veue pas que la femme use d'autorité sur son mari. Car vous devés sçavoir que la parole Grecque, que nous avons traduite *son mari*, signifie aussi simplement, un homme; & c'est le terme dont se servoit l'Apôtre, quand il disoit ci devant, *Je veux que les hommes fassent prieres en tout lieu.*

Et

1. Tim.

2. 8.

Et cela posé, certainement j'estime Chap. 11.
 fort apparente la remarque d'un de nos
 freres * sur ce passage, qu'il seroit plus a
 propos de traduire simplement, *que la* * Mr. de Launay
femme n'use point d'autorité sur l'homme; en ses
 c'est a dire qu'elle ne s'émancipe point, phrases
 s'élevant au dessus de la condition de & An-
 son sexe, entreprenant de maistriser notations
 l'homme; en exerçant la charge de sur 1.
 maître ou de Docteur en l'Eglise. Car Tim. 2.
 il est bien vray que l'Apôtre règle le de- 12.
 voir des femmes a l'égard non de leurs
 maris, mais de l'Eglise, & leur enjoint
 le respect, qu'elles doivent, non a leurs
 maris seulement, mais a tout le sexe
 des hommes; & d'ailleurs il est evident,
 qu'une femme qui veut enseigner dans
 une assemblée de Chrétiens, entrepréd
 sur la dignité, non de son mari simple-
 ment, mais de tout autant d'hommes,
 qu'il y en a dans la compagnie; s'élevant
 & prenant de l'autorité sur eux. Quand
 l'Apôtre après avoir dit, qu'il ne per-
 met point que la femme enseigne, ajou-
 te *mais qu'elle soit en silence;* il ne veut
 pas dire simplement, *qu'il luy permet*
d'estre en silence, mais bien qu'il luy en-
 joint & luy commande d'estre en si-
 lence.

Chap.
II.

lence. Car s'il luy permettoit seulement *d'estre en silence*, elle pourroit sans péché, se dispenser d'estre en silence; étant évident que nous permettre une chose n'est pas nous obliger a la faire; mais nous en donner seulement congé, si nous le voulons; si bien que l'on laisse en nôtre liberté de la faire ou de ne la faire pas. Et même le plus souvent il est meilleur de ne faire pas les choses, que l'on nous permet, que de les faire; parce que permettre est ordinairement relascher du droit, & nous dispenser de quelque chose, a quoy d'ailleurs nous étions obligés. Mais l'Apôtre ayant expressément defendu a la femme *d'enseigner*; il est évident qu'il l'oblige nécessairement au silence, & ne laisse nullement en sa liberté de parler, ou de ne parler pas. Le dis donc que c'est en effet son intention; & qu'encore qu'il n'ayt employé que le seul mot de *permettre* pour ces deux parties de sa pensée, *enseigner & estre en silence*; Je ne permets point que la femme enseigne, mais qu'elle soit en silence; la verité est pourtant, que sous ce mot il en comprend deux; assavoir *permettre, & commander*; dont

dont le premier se rapporte à la pre-^{Chap.}
mière partie, je ne permets point que la ^{II.}
femme enseigne; & le second à la deuxief-
mes; mais je commande qu'elle soit en silen-
ce. Car c'est une forme de langage, qui
se treuve quelquefois dans les meil-
leurs écrivains, & nommément en S.
Paul, de comprendre ainsi sous une
seule, & même parole deux sens dif-
ferens, & quelquefois même contrai-
res, mais tels que l'un se sous-entend ai-
sément de l'autre; comme dans le pas-
sage que nous avons alleguè sur ce mê-
me sujet; Il n'est pas permis aux femmes ^{1. Cor.}
de parler dans l'Église; mais d'estre sujetes; ^{14. 34.}
Il est clair qu'il entend, *mais il leur est*
commandè, d'estre sujettes; & dans l'Épi-
tre aux Romains, à celui qui œuvre le ^{Rom. 4.}
loyer n'est point alloüè pour grace, mais pour ^{4.}
chose deuë; Il veut dire qu'il luy est non
allouè, mais rendu ou payè pour chose deuë; ^{1. Tim.}
Et ci après dans nôtre épître, quand il ^{4. 3.}
dit des faux docteurs qu'ils *defendent de*
se marier, & de s'abstenir des viandes; il est
clair qu'il entend que ces imposteurs
defendront de se marier, & comman-
deront de s'abstenir des viandes. Au
reste ce silence à quoy l'Apôtre oblige
les

Chap.
II.

les femmes dans les saintes assemblées; ne s'étend qu'à son sujet précisément, & non pas plus avant; c'est à dire qu'il entend, qu'elles se taisent, quand il est question d'enseigner (car c'est à lui que de cela, qu'il parle) qu'elles écoutent en silence celui, qui enseigne; qu'elles ne presument pas d'ouvrir la bouche pour enseigner elles mêmes; *je ne leur permets pas d'enseigner* (dit-il) *mais je leur enjoins d'estre en silence.* D'où paroît combien est impertinent le fofisme de quelques brouillons; qui sous ombre de ce passage prétendent d'exclurre les femmes fideles du droit de prier & de chanter dans l'Eglise; & nous blasment de ce que nous le permettons aux nôtres; comme s'il n'étoit pas évident, que l'Apôtre parle ici *d'enseigner* simplement, & non aucunement de prier & de psalmodier; & comme s'il n'avoit pas non seulement permis, mais même expressément commandé aux femmes aussi bien qu'aux hommes, de prier dans les saintes assemblées; & enfin comme si dans la communion Romaine même on ne permettoit pas à toutes les femmes de faire leurs oraisons dās l'Eglise &

1. Tim.
2.9.

& de dire *Amen* à celle des ministres, & Chap.
 à quelques unes même de chäter, com- 1 L.
 me aux religieuses. Concluons donc,
 (comme en effet tous en sont d'accord)
 que l'Apôtre ne défend proprement
 ici aux femmes de parler; sinon dans les
 assemblées communes & publiques; &
 d'y parler encore pour enseigner, comme
 si elles en avoient la charge, mais non
 pour y prier, ou y louer Dieu simple-
 ment en leur rang & en leur temps:
 Vous treuverés peut estre étrange, que
 S. Paul ait si expressément recomman-
 dé, & encore en plus d'un lieu; une
 chose qui semble d'une justice si claire
 & si indubitable. Car dirés vous, qui
 peut douter, que ce n'est pas aux fem-
 mes qu'appartient le ministère d'en-
 seigner le peuple Chrétien dans ses as-
 semblées? & où est ce qu'elles l'entre-
 prennent? Chers Frères si nos sœurs ont
 par la grace de Dieu, assés de modestie,
 pour demeurer dans leur ordre legiti-
 me sans presumer d'aspirer à la charge
 d'enseigner; ce n'est pas à dire qu'il n'y
 ait jamais eu pas une personne de leur
 sexe, qui ait eu cette folle & vaine pen-
 sée. Il n'y a pas encore long-temps, que

Chap.
11.

ce prodige parut dans un pays voisin de la France ; où une femme eut l'impudence de monter en la chaire de l'Eglise , & d'y faire une espèce de sermon à sa mode. Et nous savons qu'anciennement ce furent deux femmes Maximille & Priscille, qui dogmatizerent en Phrygie avec l'imposteur Montanus, la superstition & la secte , à qui il donna son nom. Et environ le même temps

Tertull.
du Batt.
c. 1.

Tertullien parle d'une certaine femme, nommée *Quintilla* , qui avoit aussi l'audace d'enseigner ; & ailleurs il reproche en general aux femmes des heretiques de ce temps là , qu'elles avoient

! e même
des
Prescr.
c. 41.

l'insolence d'enseigner , de disputer , de conjurer les demons, de promettre des guerisons, & peut-estre même (dit-il) *de baptiser*. Pour ce dernier, celles de là communion Romaine , n'en font nul scrupule , comme vous savés , & leurs docteurs leur en attribuent le droit en cas de besoin ; Mais pour les guerisons, & les miracles , il ne s'y treuve gueres moins de femmes, que d'hommes, qui s'en mêlent aussi fausement les uns, que les autres ; les personnes prudentes voyant allés que ces guerisons & ces autres merueilles

merveilles ; qu'ils prétendent, sont tout Chap. 11.
 a fait de même nature ; que celles que
 promettoient anciennement ces fem-
 mes des herétiques. S. Paul, qui véilloit
 sur tous les temps, aussi bien que sur tous
 les climats de l'Eglise, a donc eu raison
 de pourvoir de bonne heure a l'ordre,
 & d'interdire aux femmes avec soin le
 sacré ministère de la parole ; & d'autant
 plus, que parmi les Payens, d'ou sortoit
 la plus grand part de ses disciples, ce
 sexe étoit admis a la Prestreise, & nom-
 mément a Ephese, ou il y avoit (si ma
 mémoire ne me trompe) une Prestresse
 de Diane. Ce mauvais usage pouvoit
 donner aux femmes qui se convertis-
 soient, la pensée de prétendre aussi a la
 charge d'enseigner entre les Chrétiens,
 comme elles avoient eu le droit de la
 prestreise entre les Payens. Quelqu'un *Estime*
 estime encore que les grand's graces
 & faveurs, que Dieu versa sur les fem-
 mes fidelles a ces commencemens du
 Christianisme, selon la prediction de
 Joel, en ayant même orné quelques unes
 du don de la Prophétie, comme les qua- *Act. 21.*
 tre filles de S. Philippe nommément,
 que ces avantages dis-je pouvoient avoir

Chap.
II.

inspiré cette pensée a quelques uns, que les personnes de ce sexe pouvoient estre elevées en la charge d'enseigner. Quoy qu'il en soit l'Apôtre le defend bien étroitement; en faisant un règlement tres-expres; qui a toujours été religieusement observé par les vrais disciples, les Chrétiens du troisieme siecle tesmoignant clairement par la bouche de Tertullien, qu'alors il n'étoit pas permis aux femmes de parler en l'Eglise ni d'enseigner, ni de baptiser, non plus que d'offrir l'eucharistie, ni en general d'entreprendre aucunes des fonctions des ministres, ni même de celles des hommes; Ce qu'il marque expressément, parce qu'elles étoient receuës a la charge des veuves ou servantes, & diaconisses de l'Eglise; selon l'institution Apostolique, qui s'en lit dans le livre des Actes; les devoirs de co ministre appartenant proprement a leur sexe. Vous alleguerés peut estre contre la rigueur de cette loy, que S. Paul parle en quelque lieu des femmes Chrétiennes, qui *prophétisent* dans une assemblée de fideles; & leur ordonne non de n'y pas prophétiser, mais seulement de le faire dans un habit decent, c'est

Tertull.
de Virg.
vel c. 9.

c'est adire, comme il le déclare luy-même, ayant la teste couverte; D'où il paroît que les femmes n'étoient pas entièrement exclus du droit d'enseigner dans l'Eglise; non plus que sous le vieux Testament; où les exemples de Marie sœur de Moïse, de Debora, & de Hol-
Chap. II.
1. Cor. 11.5.
Exod. 15. 20.
Judg. 5. 4
Rois 22 14.

da nous montrent, que les femmes ont quelquefois parlé en public entre les fidelles de ce temps-là. Je l'avouë; mais je répons, que la prophetie, dont ces femmes avoient reçu le don, est une grace extraordinaire; & que Dieu qui l'inspiroit, en gouvernoit la dispensation & l'usage selon sa volonté, sans estre astreint a aucune loy; & qu'au reste ce qu'il luy a pleu d'en user ainsi extraordinairement en certaines rencontres particulieres, ne blesse nullement la police ordinaire, a laquelle il a obligé l'Eglise par le commandement exprès de son Apôtre, & ici, & ailleurs encore. Tout ce que l'on en peut recueillir a l'avantage des femmes, est seulement que si elles ont été exclus du ministère commun & ordinaire de la parole Evāgelique, ce n'est pas qu'au fond elles ne puissent recevoir de l'Es-

esprit de Dieu, aussi bien que les hommes, les graces, & les lumieres necessaires pour le bien exercer, comme il paroît, par ces exemples, que le Seigneur a voulu en donner quelquefois extraordinairement pour leur consolation; mais que cette loy n'a été faite, que pour l'ordre & pour la bien-seance; a cause de certaines considerations, qui font qu'il ne seroit pas *honeste*, comme dit l'Apôtre ailleurs, ni de bonne grace que les personnes de ce sexe enseignassent dans une assemblée publique & même composée d'hommes pour la plus grand' partie. Mais parce que les femmes se plaignent quelquefois que ce sont les hommes, qui font les loix, les accusant sourdement par là d'avoir d'as les choses qu'ils ordonnent, trop de complaisance pour leur propre sexe, & de ne considerer pas assés les droits de l'autre; S. Paul bien que sa vocation divine la defendist assés d'un pareil songon, neantmoins pour en ôter toute occasion, justifie ici son ordonnance par deux raisons, qu'il en allegue dans les deux versets suivans. La premiere est tirée de l'ordre auquel l'homme &

la

la femme ont été créés ; Car Adam (dit-^{Chap.} il) a été formé le premier, & puis après Eve. ^{11.}
 Cela est clair par l'histoire de Moïse au commencement de la Genèse. Et comme il n'y a rien de vain ni d'inutile dans les actions de Dieu, cet ordre de la creation des deux sexes, marque celuy de leur dignité, étant raisonnable, que celuy des deux, qui a été formé le premier, tienne aussi le premier rang; qu'il ait l'avantage sur l'autre, & qu'il en soit le chef. C'est de la même que vient l'éminence & prerogative des premiers nés au dessus de leurs freres, dans le droit & de Moïse & de la plus grand' part des nations. Il est vray que les animaux avoient été créés avant l'homme ; Mais l'Écriture nous témoignant qu'ils avoient été créés pour l'homme ; on ne peut induire de ce qu'ils l'ont été avant l'homme, qu'ils ayent de l'avantage au dessus de luy ; Au contraire cela même suppose évidemment, qu'ils sont moins que luy ; & que Dieu les crea avant nous, afin que l'homme venant à entrer dans le monde, comme dans son palais, le treuvast non vuide, & mal en ordre, mais sil faut ainsi

Chap.
II.

dire, bien meublè, & garni de toutes les choses nécessaires à l'entretien & aux commodités de sa vie; ainsi que vous voyès, que les seigneurs ne viennent pas demeurer dans leurs logis, jusques à ce que leurs gens les ayent préparés. l'en dis autant de Jean Battiste; qui marcha devant le Seigneur; mais, comme son fourrier, & son avant-coureur, envoiè devant son Maistre pour luy preparer & applanir ses voyes. De la creation de l'homme avant la femme nous ne voyons rien de semblable, qui puisse icy estre alleguè. Au contraire il est clair, côme dit S. Paul ailleurs,

1. Cor. 11.9. *que l'homme n'a pas été creè pour la femme, mais la femme pour l'homme.* Car Dieu voulant former la femme, dit ces propres paroles, *Il n'est pas bon, que l'homme soit seul. Je luy feray un aide pour l'assister.* ou vous voyès clairement, que la fin & le dessein de la creation de la femme fut le besoin & la commodité de l'homme, & non au contraire; parce que sans cette douce & aimable compagnie, sa vie eût été imparfaite & incommode. Cela étant ainsi il est évident, que ce qu'Adam fut creè avant la femme, est un

un argument de sa primauté & de sa Chap. II
 dignité au dessus d'elle ; n'étant pas pos-
 sible, ni que Dieu ait suivi cet ordre en
 vain, ni que l'on en allegue aucune au-
 tre raison que celle-là. La deuxiesme
 considération, qu'il met en avant pour
 fonder l'exclusion des femmes du mi-
 nistère Evangelique, est encore plus
 pressante, que la première ; *Ce n'est pas*
Adam (dit-il) qui a été seduit ; mais la
femme ayant été seduite, a été en transgres-
sion. C'est en vain que ceux de Rome
 se travaillent à montrer, qu'Adam cheut
 sans estre seduit, avançant, qu'il ne
 crût point, que par la transgression du
 precepte divin, il peult acquerir la divi-
 nité, & que Dieu par jalousie luy eust God sur
ce lieu.
 defendu de manger du fruit, que sa
 femme luy presentoit ; Que ce fût l'af-
 fection conjugale & la tendresse qu'il
 avoit pour Eve, qui le porta sur l'espe-
 rance du pardon à aimer mieux offen-
 sèt son Createur, que de contrister cel-
 le, qui étoit une partie de luy-même.
 Ce sont là des pensées vaines & frivo-
 les, nées de la temerité ordinaire de
 leur école, sans aucun fondement dans
 l'Écriture, ny dans la droite raison ; d'au-
 tant

Chap.
II.

tant plus dangereuses, qu'elles flattent l'homme, & extenuent son peché. Ils les destruisent eux mêmes, selon l'inévitable destin de l'erreur de se contredire toujours soy-même, quand ils ajoutent, que ce qui perdit Adam, fut l'amour de sa propre excellence & le desir orgueilleux de l'indépendance. Commencez cela s'il n'ajouta point de foy a la promesse du Tentateur, qu'en mangeant du fruit defendu il deviendroit semblable a son Maître? Outre que sa faute n'est pas intelligible, si vous ne posés, qu'en la commettant, il a eu cette pensée. Le Seigneur montre clairement qu'il l'avoit eue en effet, lors que se moquant de la folie de son extravagante ambition; Voici (dit-il) *Adam est devenu comme l'un de nous.* Ces paroles montrent clairement, que le dessein d'Adam avoit été de se rendre égal a Dieu; esperancé, qu'il ne pouvoit avoir conceuë, que de la créance, qu'il avoit ajoutée a l'imposture du serpent. Et quant a l'Apôtre, il ne veut pas ici nier absolument, qu'Adam ait été séduit; mais bien, simplement qu'il ait été séduit le premier, & que le serpent se soit directe-

Gen. 3.
22.

directement & immédiatement adressé à luy pour le tromper. Car il compare Adam & Eve ensemble; & en disant que celle cy a été seduite, & non pas l'autre; il entend seulement qu'Adam n'a pas été seduit de la façon que l'a été Eve. Eve avoit été créée la dernière; mais elle pecha la première. Ce fut elle qui eut la hardiesse d'avalier le poison, qui luy fut présenté par le serpent. Ils le prirent tous deux; mais non ensemble. Eve commença; & en ayant goûté à la suggestion du serpent, elle se rendit comme la servante, & l'agente du Tentateur, l'offrant en suite à son mari, & l'induisant par les impostures, qui l'avoient seduite, & par son exemple, à en boire aussi. Ainsi elle ouvrit la porte au peché & à la mort; & servit d'instrument au Diable pour corrompre celuy qui étoit son chef, & la tige de sa propre posterité; c'est à dire de tout le genre humain. Elle perdit d'un seul coup & son mari, & tous les hommes; qui en sont descendus. Et c'est ce que l'Apôtre signifie en disant qu'*ayant été seduite elle fut en transgression*; elle fut la cause & l'occasion de cette épouvantable faute
d'Adam

Chap.
II.

d'Adam son mari, qui violant ou transgressant a la persuasion de sa femme, le commandement de leur commun Createur, se plongea & tout le monde qui avoit été fait pour luy, dans un desordre, & un malheur qui eust été éternel, si la bonté de Dieu n'eust été plus grande, que n'avoit été son ingratitude & la nôtre. La difference de la seduction, qu'ils souffrirent l'un & l'autre, est que celle d'Eve fut en transgression a Adam, au lieu que celle d'Adam ne fut pas en transgression a Eve. Celle-ci fut seduite immédiatement par le serpent & seduisit Adam en suite, au lieu qu'Adam n'eut aucune part en la faute d'Eve. Il ne l'attira pas au mal & a l'erreur. Il y fut attiré par elle. Ils le reconnoissent ainsi tous deux dans leur procès; où Adam dit au souverain Juge, *la femme que tu m'as donnée pour estre avecque moy, ma baille de l'arbre, & j'en ay mangé*; Eve ne le nie pas, & avouant le fait, elle en accuse la tromperie du serpent; *Le serpent (dit-elle) ma seduisit, & j'en ay mangé*. Ce fut là le grand crime de la femme; qui perdit & elle, & son mari, & en suite toute leur race. Et

bien

Gen. 3
12. 13.

bien que son mari, comme tout a fait ^{Chap.} indigne de l'excuse, qu'il pensoit treu- ¹¹ ver dans le conseil, & l'exemple de sa femme, ait receu de Dieu la juste punition de son forfait, si est-ce pourtant, que comme ce grand Iuge est souverainement juste, il ne laissa pas sans châtimēt la particulieretemeritē d'Ève, qui avoit eu la présomption de résoudre seule & sans son mari ce qu'elle feroit dans cette occasion, & qui non contente de cela, avoit encore pris la hardiesse de luy proposer & persuader d'en faire autant. Car outre la mort, le salaire commun du crime commun de ces deux personnes, il imposa de plus cette peine particulière à Ève; premièrement qu'elle porteroit des enfans avec beaucoup de misere & de travail, & les mettroit au monde avec des douleurs extremes; & secondement que ses desirs dépendroient de son mari, & que la douce & legitime sujettion, ^{Gen. 3.} qu'elle luy devoit selon les droits de la ^{16.} creation, seroit tellement aggravée, que désormais il auroit domination & seigneurie sur elle. Que se peut-il dire de plus juste & de plus raisonnable, que cette

Chap:
II.

cette sentence ? qui assujettit a la volonte d'Adam celle, qui s'estoit ingerée de luy donner un conseil si pernicieux, & range sous le joug de la domination d'autruy celle, qui avoit debauché l'homme du service legitime de son vray Seigneur & Maître ? Dieu ayant donc justement reduit les choses en ces termes, vous voyez que ce seroit violer sa loy, & rompre l'ordre que sa sagesse a établi entre les deux sexes, que de donner l'autorité d'enseigner a celui qu'il a soumis, & d'élever la femme en la chaire de l'Eglise, c'est a dire au dessus des hommes, a qui il l'a expressément assujettie. C'est la ce que signifie l'Apôtre, quand il dit, *qu'Eve ayant été seduite a été en transgression.* Mais ce saint homme sentant bien, que la memoire d'une chose si funeste affligeroit les femmes Chrétiennes, & que cette ignominie qu'elles tirent de la faute de leur mere, & les fletrissures, qu'elles en portent encre dans les douleurs, qu'elles souffrent en la grossesse, & en l'accouchement, & en la sujettion aux volontés de leurs maris, pourroit les effrayer par la representation de la

juste

juste colere de Dieu; il guairit incont- Chap.
 nēt la playe, que ce discours leur a faite, 11.
 ajoutant dans le dernier verset; *Mais la
 femme sera sauvée en engendrant des en-
 fans, si elle demeure en foy, en dilection, &
 sanctification, avecque modestie.* N'ayez
 point de peur; dit-il, mes sœurs. Pour
 vous defendre d'enseigner dans l'Egli-
 se, je ne pretens pas vous empescher de
 vous y sauver; & si je vous exclus de la
 chaire de Iesus Christ, je ne vous ferme
 pas son royaume. Vous estes capables
 de son salut; bien que vous ne le foyez
 pas du ministere de son Evangile. En-
 core que son ordre vous ôte cet acces-
 soire, il vous laisse le principal tout en-
 tier; Rasseurez vous donc; & supportant
 patiemment la condition a laquelle il
 vous a assujetties, marchés avec coura-
 ge au salut, où il vous appelle. Et par ce
 que les maux que souffre ce sexe en l'é-
 tat de sa grossesse & a l'heure de l'ac-
 couchement; sont des marques de la
 colere de Dieu; & une execution de sa
 sentence qui les y condanne en termes
 exprés; qui pourroient les décourager,
 comme s'il n'y avoit point de salut pour
 celles, que le mariage y assujettit; il a
 voulu

Chap.
II.

voulu en faire expressément mention; disant *que la femme sera sauvée en engendrant des enfans*, pourveu qu'elle soit fidelle, honeste; & sanctifiée; comme s'il disoit, que nonobstant ces marques de la colere de Dieu; elle ne laissera pas d'avoir part au salut de Iesus Christ, dont la croix a effacé la malediction de nos penes, & en ôtant tout ce que la nature y avoit mis d'amertume & de vain, les a changées en des épreuves salutaires, comme le bois de Moïse; qui adoucissant les eaux de Mara, les rendit bonnes a boire. Car je confesse bien volontiers, que l'Apôtre en disant *que la femme sera sauvée en engendrant des enfans*, n'entend pas qu'elle ne puisse parvenir au salut sans avoir eu des enfans; c'est une pensée impie & brutale, qui ne peut tomber que dans l'esprit d'un profane; Je passe encore plus outre & consens qu'il parle du mariage & de ses fruits, comme d'une chose, qui en apparence pourroit sembler contraire au salut; a cause des marques qui s'y voyent dans les penes & dans les douleurs, qui les accompagnent; de la severité de Dieu contre le peché d'Eve; de sorte que

que le vray sens de ces paroles est, Chap. II.
qu'encore que la femme engendre des en-
fans, & qu'elle goûte les tourmens que
 ce sexe a été condanné de souffrir en
 les mettant au monde ; elle ne laisse-
 ra pas pour cela d'estre sauvée en croyant
 & vivant en Iesus Christ. Mais comme
 j'accorde ces choses ; je soutiens aussi
 que l'Apôtre établit clairement ici
 l'honesteté & la sainteté du mariage, &
 y montre la verité de ce qu'il écrit ail-
 leurs en termes exprés, que *le mariage* Heb. 13.
& la couche sans macule est honorable entre
tous. Il dit donc que ces peines n'em-
 pescheront point, que la femme ne par-
 vienne au salut éternel acquis par la
 croix du Seigneur, & promis par son
 Evangile, si elle *demeure en la foy* ; c'est à
 dire si elle y persevere constamment
 jusques a la fin. Je say bien qu'il y a dans
 le Grec *si elles demeurent* ; comme s'il par-
 loit de plusieurs ; bien qu'il ait simple-
 ment dit de la femme ; & je n'ignore
 pas que quelques uns des anciens, & la
 plus grand part des interpretes de Rome,
 s'attachant a cette petite diversité, rap-
 portent ce qui est ici ajouté aux enfans,
 & non a la femme, comme si l'Apôtre
 r r vouloit

Chap.
II.

vouloit dire, que la mere sera sauvée; si les enfans qu'elle mettra au monde, sont fideles & gens de bien, & s'ils persevererent en la pietè; ce qui est une fantaisie étrange; étant clair que la femme ne laisse pas ni d'estre sauvée, si elle est fidelle, encore que ses enfans se corrompent; ni de perir si elle perd la foy, ou l'honestetè, encore que ses enfans y perseverent. Et neantmoins ceux de Rome s'embarraissent inutilement pour defendre cette glosse extravagante. La raison & toutes les autres paroles de ce texte veulent, que Saint Paul parle des femmes mêmes, & non de leurs enfans; entendant qu'elles seront sauvées si elles demeurent fideles. Et quant a ce qu'il dit, *la femme* & non les *femmes*, cela ne les devoit pas arrester. Car encore que le mot de femme soit singulier, quant a sa forme; Neantmoins quant au sens, il vaut autant, que si l'Apôtre eust dit, *les femmes*; étant évident que ce qu'il en dit ne convient pas a une seule femme en particulier, mais a toutes; si bien que c'est tout de même, que s'il eust dit, chacune des femmes sera sauvée, si elles demeurent dans la foy.

foy. Et eux mêmes confessent que c'est Chap. 11.
 ainsi qu'il faut prendre ce qui est dit
 précisément en la même sorte dans le
 livre des Proverbes, *Le méchant fuyant* Pron. 28
 (c'est à dire chacun des méchans, ou tout 1.

méchant fuit) *sans qu'on le poursuyve*.
 Et on peut prendre en la même sorte
 ce que l'Apôtre dira cy apres des veu-
 ves; *si quelque veuve a des enfans, qu'el-* 1. Tim.
les apprennent (c'est à dire que chacune 5.4

des veuves qui ont des enfans, appren-
 ne) *premierement a montrer leur pieté en-*
vers leur propre maison. Il requiert donc
 ici, que chaque femme Chrétienne, qui
 vit dans le mariage, pour parvenir au
 salut demeure *premierement en la foy*,
 l'unique entrée du salut; sans laquelle
 il est impossible d'estre fidele, ou Chré-
 tien; & puis en la *dilection*, c'est à dire
 en la charité; sans laquelle toutes les
 autres perfections ne sont rien, comme
 l'Apôtre l'enseigne ailleurs, & puis en
 la *sanctification* qui signifie ici la pureté
 & l'honesteté des mœurs, & sur tout la
 chasteté & pudicité conjugale. Enfin
 a toutes ces divines vertus il ajoute en
 quatriesme & dernier lieu *la modestie*
 c'est à dire une vraie humilité; & qui

Chap.
II.

hait rien de fier, ni de glorieux, ni de presomptueux. C'est comme un beau & agreable voile, dont une honeste femme doit couvrir & parer toutes ses autres perfections. Car il y en a que leur vertu rend fieres & superbes; ne songeant pas que les vertus les plus éclatantes deviennent fascheuses, qu'ad elles sont sans modestie; sur tout en une personne de leur sexe où cet ornement est absolument necessaire pour les rendre agreables a Dieu & aux hommes. Pourveu que ces excellentes parties ne vous manquent pas, ne craignés point femmes Chrétiennes, les travaux, & les penes & les bassesses du mariage. Avec ces parties-là, rié ne fauroit vous empescher d'estre sauvées. L'Apôtre vous en assure; pour confondre de bonne heure les hypocrites, qui depuis ont condanné, ou denigré l'état de mariage, où vous vivés; comme premièrement les heretiques, qui l'ont voulu entierement abolir, les Gnostiques & les Marcionites & les Manichiens & autres abominables; ou qui l'ont avili & ravalé le plus qu'ils ont pû, comme les Montanistes; dont Tertullien & quelques

quelques Peres après luy , n'ont que trop ouvertement suivi l'erreur. Vous voyez où l'on en est venu dans l'Eglise Romaine; on ne le permet a aucun des ministres de la religion ; comme si l'on ne pouvoit servir Dieu dans le mariage. Si S. Paul eût eu leur opinion, il n'étoit pas besoin qu'il môtât si haut pour exclurre les femmes dont il parle, du ministere de l'Évangile. C'eust été assez de leur dire , que l'état de mariage, où elles vivoient, les en empeschoit. De là viennent encore tant de louanges excessives , qu'ils donnent au celibat ; l'exaltant comme si c'étoit le plus haut point de la perfection Chrétienne , au prix duquel tout le reste ne soit rien; Et c'est sous ces fausses esperances qu'ils attirent dans leurs cloistres une infinité d'hommes & de femmes. Certainement je confesse que comme S. Paul dit icy qu'une personne mariée ne laisse pas d'estre sauvée, si elle demeure en la foy & en la sanctification ; celle qui ne l'est pas , ne sera pas damnée non plus, si elle a véritablement toutes ces vertus-là. Mais aussi ne peuvent-ils nier, que comme le mariage n'empesche pas

Chap.
II.

de perir les personnes, qui n'ont ni foy, ni charité, ni honnesteté; le celibat ne les sauve pas non plus. Il est clair que le mariage & le celibat ne sont ni une vertu, ni un vice; mais un certain état de vie, où l'on peut exercer l'un & l'autre; Et comme S. Paul dit qu'en Iesus Christ il n'y a ni serf, ni franc, ni masle, ni femelle; je ne comprends point pourquoy l'on ne puisse pas dire tout de même, qu'en luy il n'y a ni femme, ni vierge, ni personne mariée, ou non mariée; mais que tous sont une même chose en luy. Et derechef comme il dit, que ni

Gal. 3.
28.

Gal. 5.
6. & 6.
15.

la circoncision ni le prepuce n'a aucune vertu en Iesus Christ, mais la foy qui opere par la charité; je ne voy pas, que l'on ne puisse dire le même du mariage, & du celibat. S'il prefere ailleurs le celibat au mariage; il l'y prefere en la même sorte qu'il prefere au même lieu la liberté a la servitude; c'est a dire comme une chose plus commode a une qui l'est moins: & non comme une chose sainte a une profane, ou une plus sainte a une qui l'est moins; presupposant toujours au reste que le celibat soit libre, & non forcè; paisible, & non inquietè, d'aucune

cune brulure secrete. Laisant donc sa Chap.
11.
 routes ces vaines opinions, que la super-
 stition, l'orgueil, & l'intérêt ont peu
 a peu semées & autorisées parmi les
 Chrétiens; tenons-nous fermes dans
 l'Évangile du Fils de Dieu, & tâchons
 de bien cultiver chacun les dons, qu'il
 nous a départis dans la vocation, où il
 nous a appellés; *sans élever nos cœurs, ni* Ps. 138.
baïsser nos yeux a des choses grandes &
merveilleuses au dessus de nôtre portée. 2.
 Que les femmes souffrent doucement la su-
 jetion, où la sentence du Createur les a
 rangées; sans affecter de toucher son
 arche; puis qu'il leur est defendu; se
 contentant d'aspirer & de tendre au
 salut, qui leur est proposé, & se souve-
 nant que cette grace leur suffit, Qu'el-
 les tournent par leur piété les peines &
 les infirmités de leur condition dans le
 mariage, en exercice de patience, & de
 vertu. Elles y ont dans la conduite de
 leur famille autant de sujet, & de moyé
 de se former a l'obeissance de Dieu, &
 a l'exercice de toute la sanctification,
 que les vierges les plus recluses dans
 leurs solitudes. Je dis la même chose aux
 hommes a chacun dans l'état où ils se

Chap.
II.

treuvent : si Dieu leur a donné quelque avantage au dessus de l'autre sexe, qu'ils en jouissent sans orgueil, pour le bien commun des uns & des autres ; & non pour leur interest particulier ; reconnoissant humblement qu'au fonds, nous sommes tous pecheurs ; & tous indignes des benefices de Dieu, & que la difference qu'il y a mise, n'est que pour ce siecle seulement, Que l'autre, qui sera eternal, y mettra fin, & nous égalera en Dieu, qui seul fera tout en tous. Le principal de nôtre tâche maintenant est de travailler ensemble, hommes & femmes, dans une parfaite concorde en Jesus Christ, aux choses qui nous sont communes, & qui font en effet nôtre salut ; Vous vous trompés, ô homme, si vous croyez que vôtre sexe vous dispense d'aucun de ces devoirs, que l'Apôtre prescrit ici. Il veut qu'elles apprennent en silence les mysteres de Dieu. Doutez-vous que vous n'y soiez aussi obligés ? Vous l'estes encore plus qu'elles ; Car vous y devés faire provision d'une mesure de connoissance d'autant plus abondante, qu'il vous en faut pour elles & pour vous ; S. Paul dans un autre lieu

1. Cor.
14. 35.

lieu les adressant a vous , pour en recevoir l'instruction , qu'elles n'ont peu remporter d'ici. Et si nous avons blasimé le desordre du babil & des discours de quelques unes d'elles, en ces saintes assemblées ; sachez que le vôtre , si vous y en faites a cet égard, merite une censure encore plus grieve. Et quant a la foy, a la dilection, a la sanctification , & a la modestie , où il veut qu'elles demeurent pour estre sauvées ; je ne pense pas qu'il y ait pas un homme si brutal, que de s'imaginer que ces vertus ne nous soient pas autant , ou plus nécessaires qu'a elles. Certainement nôtre avantage même que nous faisons sonner si haut , nous oblige a leur en donner l'exemple , & a marcher les premiers dans les voyes de Dieu ; Si nous voulons vrayement avoir la preeminence, que nôtre foy luise en toute nôtre vie ; que nôtre charité & dilection se montre envers tous ; que la sanctification, la pureté & l'honesteté paroisse en nos paroles & en nos actions , avec une modestie sincere & Chrétienne. Qui se sera ainsi conduit , celuy-là sera le plus grand au royaume des cieux ;
qui

Chap.
II.

Rom. 14.

17.

qui n'est autre chose, comme dit l'Apôtre ailleurs, *que justice, paix & jaye par le S. Esprit*: Enfin ce qu'il touche ici du mariage, & de ses suites, ne regarde pas moins les hommes que les femmes. Car les zelateurs du celibat s'imaginent, que cette condition détourne aussi les hommes du salut. Mais ils abusent le monde, & choquent l'institution de Dieu. Ce n'est pas le mariage, où Abraham le pere des croyans, où S. Pierre qu'ils tiennent pour le Monarque des Apôtres, où une infinité d'autres saints, sous l'une, & l'autre alliance, ont fait leur salut; c'est le peché, c'est l'orgueil, c'est l'ordure, c'est l'impureté, c'est l'incrudulité & l'impenitence, qui perd les personnes de l'un & de l'autre sexe. Fideles, a qui cet état est necessaire, que ses épines & ses incommodités, ne vous en dégoutent point. Vous pouvez y avoir le salut; en demeurant en la foy & en la sanctification. Vous me dirés qu'aussi pouvés vous estre sauvés hors du mariage; Je l'avouë, si vous vivez chastement & saintement, sans souiller vos corps, sans profaner vos membres, qui appartiennent a Iesus Christ & a son

son Esprit, en les abandonnant a l'impureté, & les changeant en des membres de Satan, & de ses plus infames esclaves. Et si vous estes capables de vous conserver dans cette honesteté, je ne vous sollicite point au mariage; je vous accorde même avec S. Paul, que vous ferez plus heureux, & sujèts a moins d'embarras, en demeurant ainsi. Mais pour ceux qui vivent autrement, (côme il ny a que trop de gens, qui ne fuyent le mariage, que pour demeurer dans la debauché & dans le libertinage) a ceux là je dis avecque le même Apôtre; *Il vaut mieux se marier que brusler*; Il vaut mieux se marier, que scâdaliser l'Eglise par l'infamie de vos ordures; qu'offenser Dieu & vous retrancher vous mêmes du corps de son Fils par vôtre impureté. Car ne vous flatez point sous ombre, que l'on vous souffre dans la communion extérieure des fideles; parce que vos tenebres cachent vos vilenies aux hommes. Iesus Christ le saint des saints, les voit, qui ne recevra jamais en la société ni de sa grace ni de sa gloire, les paillardes & les adulteres. Amandés-vous si vous voulés estre a luy;

Chap.
II.

luy ; & sentant vôtre foiblesse , usés du remede , qu'il vous presente dans l'honesteté du mariage. Il vous est beaucoup meilleur de renôcer a la douceur pretenduë de vôtre imaginaire liberté, que de perdre le salut. Il vous est beaucoup meilleur de porter les incommodités d'un joug , qui semble fascheux a vôtre humeur licentieuse , que d'estre jetté au feu eternel. Le Dieu de misericorde & de sainteté ait pitié de nous, & veuille par la vertu de son Esprit saint & de sa parole sainte , nous nettoier de toute impureté , de chair & d'esprit, & nous sanctifier entierement corps & ame; nous conservant sans reproche , jusques a la venuë de son Fils nôtre Sauveur Iesus Christ , pour estre receus avec ses saints en sa bien-heureuse & glorieuse cité, où il n'entrera rien de souillé , ni qui commette abomination ou fausseté. AMEN.

Apoe.
21.27.

SERMON



SERMON DIXHVITIÈSME. * * *Pro-*

I. TIMOTH. Chap. III. Vers. 1. 2. 3.

noncè
a Cha-
renton
le 1.
Octobre
1656.

Cette parole est certaine : Si quelqu'un a affection d'estre Evêsqe, il desire une œuvrè excellente.

Mais il faut que l'Evêsqe soit irreprensible, mari d'une seule femme, vigilant, attrempè, honorable, hospitalier, propre a enseigner,

Non point addonné au vin, non batteur, non convoiteux de gain deshonestè, mais benin, non querelleux, ni avaricieux.

CHÈRS FRÈRES ; Comme Dieu a établi un certain ordre dans toutes les choses de la nature, & dans toutes les sociètez du genre humain ; il a aussi usè d'une semblable disposition dans l'Eglise, le plus excellent de ses ouvrages, & le plus admirable de tous les états qui sont au monde. Vous voyés dans les livres du vieux Testament avec quel soïn

soin il avoit formé le corps de son ancien peuple ; y ordonnant certaines charges pour sa conduite, & en separant expressément les ministeres, y posant un souverain Pontife, comme le chef, & rangeant sous luy comme ses membres, plusieurs autres Sacrificateurs distribués en diverses classes ; & puis les Levites en suite pour les autres services de la religion. Sous le Nouveau Testament semblablement il a premierement établi son Fils pour chef de son Eglise, son Sacrificateur, son Roy & son Prophete souverain ; qui gouverne tout ce grand corps, non renfermé cōme Israël, autrefois, dans les étroites bornes d'un petit pais, mais épandu dans toutes les provinces du monde indifferemment. Et bié quil ait fait tous ses fideles Roys & Sacrificateurs a Dieu, il n'a pourtant pas laissé d'ordonner entr'eux pour leur édificatiō certaines charges & certains ministeres, qui les distinguent les uns des autres, mais qui se rapportent tous a un même but. Désle commencement il donna ses Apôtres, Ministres extraordinaires, pour fonder & construire son Eglise avecque les dons & les aydes nécessaires

nécessaires pour un si haut dessein. Et a Chap. mesure que ce divin corps se formoit, il III. y établissoit des Evêques, ou Prestres, avec des Diacres, pour avoir le soin & la surintendance, chacun de la portion du troupeau, qui leur estoit assignée. Les ouailles y étoient distinguées d'avecque les pasteurs, les disciples d'avecque les docteurs, les troupeaux d'avecque les conducteurs. Ceux-cy faisoient côme le senat ou le conseil d'une ville, & avoyent l'inspection, la surintendance; & le gouvernement; Les autres faisoient comme le peuple, & tous unis ensemble par le lien d'une mutuelle amour, se conservoient en la crainte de Dieu, & en la foy de son Fils. Il est clair, & par les Actes des Apôtres, & par leurs épîtres, & par ce qui nous reste des livres de la premiere antiquité Chrétienne, que cet ordre y étoit par tout éably. Pleust a Dieu qu'il eust toujours été retenu & conservé inviolablement dans sa premiere beauté & simplicité ! & que les hommes seduits les uns par leur vanité, & les autres par leur avarice, n'y eussent point fait les changemens, que nous voyons aujourduy

Chap.
III.

duy dans la communion du Pape! Mais il falloit que l'ingratitude du monde fust châtiée qui ayant fierement dédaigné les institutions de Dieu est tombé par son juste jugement dans une servitude épouvantable ; ces doux & humbles Pasteurs qu'il avoit donnés a son Eglise , s'étant enfin peu a peu par divers moyens , transformés en Roys & en Princes mondains. Le Seigneur, qui par un grand miracle de sa puissance & de sa sagesse , nous a retirés de dessous leur joug ; vueille affermir de plus en plus au milieu de nous le S. ordre, qu'il y a rétably , & nous faire la grace de jouir tellement de sa liberté, qu'elle ne degenerate jamais en licence, ni en confusion. C'est a ce sujet, que se rapporte tout ce chapitre de l'Apôtre S. Paul, dont nous avons leu le commencement. Il y traite des conducteurs du peuple de Iesus Christ , les Evesques & les Diacres; Et nous explique au long quelle en doit estre l'élection ; c'est a dire quelles personnes il faut choisir pour les établir dans l'une & dans l'autre de ces deux charges. C'est de là que dépend tout le reste, & nous pouvons dire
avecque

avecque vérité, que l'abus qui s'est glis-
sè dans l'élection des ministres de l'E-
glise, est la principale & presque l'uni-
que cause des schismes & des heresies,
& de toutes les autres corruptions, qui
ont gâté, & ravagé le Christianisme.
D'où vous voyez combien il importe
de bien considerer & pratiquer la le-
çon que le S. Apôtre nous en donne;
Et c'est pourquoy nous avons acoutu-
mé dans toutes les ordinations des Pa-
stEURS, qui se font dans nos Eglises, de
lire toujourns a nos peuples ce passage
& quelques autres semblables. L'Apô-
tre n'est pas tombé dans ce discours a
l'avanture, & sans raison. Il a une liai-
son évidente avec le chapitre prece-
dent. Car y ayant parlé des prieres de
l'Eglise dans ses assemblées, & ayant
nommément exclus les femmes de ce
ministere; maintenant il ajoute fort a
propos, qu'elles doivent estre les per-
sonnes de ceux, que l'on étabit pour
parler dans les communes & publiques
assemblées des fideles, soit pour presen-
ter leur vœux & leurs oraisons a Dieu,
soit pour leur expliquer ses mysteres, &
les exhorter à leur devoir, soit pour
ff leur

Chap.
III.

leur administrer ses sacremens , soit pour avoir soin de leur ordre & de leur conduite. Car afin que quelqu'un ne s'imaginât pas , que comme il avoit exclus de cette charge , toutes les femmes en general , il y voulut admettre a l'opposite tous les hommes indifferemment , il nous avertit, qu'il n'est pas donné a tous d'y parvenir. C'est un ministere trop excellent, dit-il , pour pouvoir estre exercé par toute sorte d'hommes. Et il requiert des conditions & des qualités , qui ne se rencontrent pas en tous. Et mêmes pour nous rendre plus attentifs a ce discours , il le commence par une preface, dont il a coûtume d'user quand il nous veut communiquer quelque chose extrêmement remarquable, & digne d'une consideration singuliere , en disant icy comme, il fait quelque fois ailleurs en des occasions de semblable nature, *Cette parole est certaine.* Car cette parole, qu'il entend , est sans doute ce qu'il va ajouter de la charge de l'Evesque, & des bonnes qualités, dont il doit estre doué ; & je ne voy nulle apparence de raison dans l'opinion de ceux , qui rap-
portent

Chap.
III.

jusques là. Ainsi nous aurons a traiter deux points pour vous donner l'entiere exposition de l'enseignement de l'Apôtre ; premierement de l'excellence de la charge en general ; & puis en deuxiesme lieu des conditions necessaires a un homme, pour y estre receu, & pour s'en acquitter dignement. C'est ce que nous ferons dans cette action, s'il plaist au Seigneur de nous en donner la grace ; expliquant le premier point en premier lieu & puis traitant de l'autre autant que l'heure destinée a ces exercices le permettra ; le sujet comme vous voyés, étant trop grand, & le discours qu'en fait l'Apôtre, trop long, pour le pouvoir épuiser tout entier en un si petit espace de temps. *Si quelqu'un (dit S. Paul) a affection d'estre Evesque, il desire une œuvre excellente.* Il y a mot pour mot dans l'original, *si quelqu'un desire l'Episcopat, ou l'Eveschè il desire une œuvre excellente.* Car comme il dit l'Apostolat pour signifier la charge, ou la dignité d'Apôtre ; *Nous avons receu la grace & l'Apostolat,* (dit-il parlant aux Romains) & ailleurs aux Corinthiens ; *Vous estes le seau de mon Apostolat au Seigneur :* Il dit pareil-

intra-
mīs.

Rom. 1.

5.

1. Cor.

9.2.

pareillement l'*episcopat* pour signifier la charge d'Évesque, si bien que le sens de ses paroles est précisément celuy, qu'a traduit nôtre Bible; *Si quelqu'un a affection d'estre Evesque*. J'avouë que l'usage ou pour mieux dire l'abus, & la tyrannie du langage a étrangement éloigné ces paroles d'*Evesque* & d'*Episcopat* de leur signification originaire. Car aujourduy on appelle *Evesques*, certains Princes, ou Seigneurs, qui dans la communion du Pape possèdent des revenus, & des honneurs mondains, les uns plus grands & les autres moindres (comme vous savés que toutes Baronies, & Duchés ne sont pas pareilles) avec une dignité eminente dans les états, où ils se treuvent, & une certaine forme d'habit magnifique, & un train le plus superbe qu'il leur est possible d'entretenir; & ces dignités se donnent par le Pape, le chef de toute la hierarchie, avec l'agreation, où après la nomination des souverains dans les pais desquels sont situées les terres & cités, dont ces Messieurs se disent Evesques & Seigneurs. *L'Eveschè, ou l'Episcopat* est l'une de ces dignités & prelatures,

ff. 3 qu'ils

Chap.
III.

qu'ils appellét a la verité *Ecclesiastiques* & les veulent faire passer pour telles; mais qui en effet sont évidemment mondaines, & seculieres. Du temps de Saint Paul on ignoroit entierement cette sorte de seigneurie, ou principauté; si bien que pour entendre son langage, il faut bannir de vôtre esprit toute l'idée de cette pompe & gloire mondaine, que l'abus & la corruption a attachée au nom d'*Eveschè* & d'*Evesque*; & concevoir les choses, non comme elles sont maintenant dans l'obeissance du Pape de Rome, mais comme elles étoient au commencement dans l'Eglise de Iesus Christ. Alors on nommoit *Evesque* celuy, qui avoit la conduite d'un des troupeaux du Seigneur pour le paistre par la predication de l'Evangile, par les bons exemples de sa vie & par les soins de sa charité, non par contrainte mais volontairement; non pour gain deshoneste, mais d'un prompt courage; non comme ayant domination sur les heritages du Seigneur; mais comme leur ministre & serviteur, dans un état humble, & simple, & tres éloigné de la piaffe du siecle. Et
au

1. Pierr.

5. 2. 3.

2. Cor.

4. 5.

au lieu que maintenant la grandeur de cette qualité ne souffre pas, qu'il y ait plus d'un Prelat de cet ordre en chaque diocèse, la primauté dont elle est jalouze, n'admettant point de compagnon; au temps de l'Apôtre plusieurs Evêques travailloient unanimement dans une même Eglise, jouissant tous d'un même honneur & d'une pareille dignité; comme nous le lisons expressément de l'Eglise d'Ephese dans les Actes, & de celle des Philippiens, au commencement de l'épître que Saint Paul leur a adressée. Et ces Evêques étoient les mêmes, que l'on appelloit aussi alors *Presbres*, d'un mot Grec, qui veut dire *anciens*, comme il paroît par divers lieux & du nouveau Testament, & même des plus anciens écrivains du Christianisme, comme de S. Irénée, & de quelques autres; & leur compagnie se nommoit le *presbytere*; c'est à dire la compagnie, ou l'assemblée des Presbres; au lieu que les Evêques de la communion Papale prendroient aujourduy pour une offense insupportable, si on disoit par exemple *le Presbre de Paris* ou *le presbre de Lyon*, pour en signifier les

Chap.
II.

Archevesques; & ce seroit bien encore pis, si l'on nommoit simplement *le Prestre de Rome*; ce superbe Monarque, qui avecque trois couronnes sur la teste fait accroire au monde, qu'il est le vray & legitime successeur & imitateur de ces pauvres, mais saints & religieux Pasteurs de la premiere, & plus ancienne Eglise Romaine, qui s'appelloient simplement *prestres*. Assurément l'Apôtre n'eust pas voulu dire d'une prelaturre de cette forme, *que celuy qui desire d'estre Evesque, desire une bonne œuvre*. Et aujourduy ce desir là ne semble pas fort severe au monde, n'y ayant guere d'hommes mondains, qui n'en soient capables. Car qu'est-ce aujourduy de desirer un Evesché, sinon desirer d'estre grand riche & honoré dans le monde; tesmoin le serment, que fait assés plaisamment un écrivain de nôtre nation, qui n'est pas des moins mondains, qu'il voudroit de bon cœur avoir le dos chargé de quelque bon Evesché. Il y a de l'apparence que S. Paul s'il vivoit ne parleroit qu'avec indignatiô des Chrétiens, qui aspirét a une charge ainsi faite, & qu'il diroit d'eux qu'ils desirent un
 piege

Résard.

piege dangereux, & non une bonne Chap.
 œuvre; Et il semble que les Iesuites 111.
 mêmes en aient fait ce jugement, di-
 sant quelque part d'un homme, qui les
 avoit quittés pour se faire Evêque, *qu'il*
s'étoit jeté dans la carrière de l'ambition;
 & racontant ailleurs, que les premiers Malf.
 fondateurs de leur société refusèrent de vita
 l'Épiscopat, comme une chose dange- Loyo L.
 reuse; alleguant que ces titres & degrés 2. c. 1.
 de dignité établis pour le gouverne- Gr. 18.
 ment de l'Église, & pour marquer les
 differences des ordres, sont fort éloi-
 gnés de leur dessein. Mais ils n'ont
 pourtant pas tenu leur courage, n'ayant
 pas dédaigné ni le chapeau du Cardi-
 natat de Rome, ny la mitre du Patriar-
 chat d'Ethiopic, & des Chrétiens de S.
 Thomas, quand le Pape leur en a fait
 present, depuis cette premiere ferveur
 de leur commencement; Le langage
 de l'Apôtre n'est point sujet a ces re-
 marques, puis qu'il parle de l'épiscopat
 des Chrétiens de son temps, & non de
 celuy qu'il plaist au Pape de nômer au-
 jourduy du même nom, bien que la
 chose soit aussi differente, que le noir
 l'est du blanc. Cet episcopat que S. Paul
 entend,

Chap.
III.

entend, ne pouvoit estre l'objet des desirs de l'ambition, ni de l'avarice, puis que c'étoit une charge, qui n'étoit ni honorable, ni lucrative dans le monde; mais penible & laborieuse, & qui exposoit encore tous les jours les personnes a mille perils mortels, n'y ayant point de Chrétiens qui fussent, ni recherchés plus curieusement par les persecuteurs, ni punis plus cruellement, que les Evêques, comme étant les maîtres & les conducteurs des autres. Le desir de cette sorte d'épiscopat ne pouvoit que difficilement tomber ailleurs, qu'en une ame generouse, & vraiment zélée a la gloire de Dieu & au bien de son Eglise. Aussi voyés vous que l'Apôtre ne blâme nullement ceux, qui avoient ce desir là; Il ne les accuse point d'ambition, ni d'avarice, ni d'aucune autre cupidité charnelle; Au contraire il travaille évidemment a allumer de plus en plus ce noble desir dans leur cœur, en exaltant & magnifiant l'excellence de son objet; *Si queleun* (dit-il) *a affection d'estre Evêque, il desire une œuvre excellente, c'est a dire un employ, un ministère, une charge d'une grande excellence,*

lence, selon le stile des Ebreux, qui ^{Chap. IIL} visent du mot *d'œuvre* en ce sens; pour dire une charge; parce qu'il n'y en a point qui n'ait son œuvre & sa fonction; comme quand l'Apôtre cōmande ailleurs a Timothée *de faire l'œuvre d'Évangéliste*; c'est a dire de s'acquitter fidelement de cette charge, a laquelle Dieu l'avoit appellé, en exerçant soigneusement toutes les fonctions, *rendant* comme il ajoute, *son ministère pleinement approuvé*. ^{2. Tim. 4. 5.} Ceux de Rome disent, qu'il a appellé l'épiscopat *une œuvre*, ^{Essius} pour avertir ceux qui le de rent, que c'est une charge penible, où il faut travailler, & non simplement une dignité, ou l'on vive a son aise dans l'honneur & dans l'abondance, sans estre obligé a rien faire. P'avoué que cet advertissement seroit aujourduy fort necessaire parmi eux pour desabuser le monde, a qui la conduite & la vie de leurs Evêques fait croire, que l'épiscopat n'est en effet, qu'une dignité oisive & pompeuse; dont l'exercice ne consiste en autre chose, qu'a jouir de dix ou douze mille écus de rente, en les dépensant splendidement, & en tenant bien son rang

Chap.
III.

rang dans le monde; ce qui n'est pas au goût de la chair, une œuvre fort pénible. En effet comment peut on s'imaginer, que leur episcopat oblige ceux, qui en sont pourvus, a aucune œuvre, puis que leur pratique ordinaire, & même la doctrine expresse de quelques uns de leurs Theologiens, nous montre, qu'il n'oblige pas même necessairement a resider sur les lieux, dont on est Evefque ? ces Messieurs passant la pluspart leur temps dans la Court du Pape, ou en celle des Roys & Princes seculiers, ou dans les plus grosses & plus delicieuses villes de leurs états ? s'entreuvant qui n'ont jamais mis le pied dans leurs dioceses ? & d'autres en grand nombre, qui n'y ont été qu'une fois pour ne pas perdre l'honneur de la pompe avec laquelle ils y sont reçeus. Mais au temps de l'Apôtre, où l'on ne voyoit dans l'episcopat autre chose, que du travail & du peril, sans nul honneur mondain, & avec peu ou point de revenu ; il n'y avoit point sujet de craindre, qu'aucun eust quelque semblable pensée de cette charge ; si bien que le nom *d'œuvre*, que S. Paul luy donne, n'est

n'est simplement que pour en exprimer la nature, telle que chacun des Chrétiens la concevoit alors, & non pour corriger l'erreur d'aucun, qui en eust une autre opinion. L'œuvre de cette charge sacrée se voyoit assés dans la vie de ceux qui l'exerceoient. C'étoit d'edifier le troupeau, qui leur étoit baillé; en l'instruisant dans la verité, en le consolant & fortifiant contre les tentations, en conduisant ses assemblées, & les sanctifiant par la priere & par la predication, en veillant sur ses meurs, en censurant les pecheurs, en ramenant les égarés; & retenant chacun dans le devoir par une grave & honeste discipline. Si vous considerés la chose dans la lumiere de la foy Evangelique, c'est adire selon l'esprit & non selon la chair; quelle œuvre y a-t-il dans l'état & dans l'Eglise, ou meilleure, ou plus utile, ou plus noble & plus glorieuse, que celle là? Elle s'occupe toute entiere au salut des ames humaines; que Dieu a formées a son image; que Iesus Christ a rachetées par son sang. Quel art & quel employ y a-t-il au monde, qui travaille sur une matiere plus riche ou plus

Chap.
III.

plus précieuse ? Elle les veut conduire au ciel, & les former à la bien-heureuse immortalité, & ne prétend pas moins, que de les rendre participantes de la nature divine. Quel dessein sauroit-on concevoir plus haut & plus divin ? Les choses où elle agit & dont elle se sert pour parvenir à ce but, c'est la parole de Dieu, la sainte & salutaire vérité, que son Fils Jesus Christ nous a apportée des cieux ; les plus hauts mystères de sa sagesse, que les Anges mêmes admirent ; y a-t-il rien de plus beau, de plus parfait, & de plus sublime ? Certainement il faut donc avouer, que l'épiscopat, c'est à dire l'office du Pasteur Chrétien, est comme dit l'Apôtre, *une œuvre bonne & belle & excellente.* D'où il s'ensuit, que l'âme fidèle peut légitimement désirer d'y parvenir, & que ce désir là est une affection très-loüable ; n'y ayant rien de plus juste, que de désirer une chose bonne & utile à l'avancement du regne de I. Christ, & à l'édification des hommes. C'est la convoitise pure & sainte, que l'Apôtre recommande aux fidèles de Corinthe, *1. Cor. 14. 1. soyez (dit-il) convoitieux des dons spirituels ;*
mais

mais beaucoup plus que vous prophétisiez. Chap. III.

Car ce don de la prophétie, qu'il entend, c'est à dire la grace de bien exposer la parole de Dieu, se rapporte évidemment au ministère de l'Évangile, & en fait partie. Mais ce n'est pas assés de desirer une chose; Avant que d'en entreprendre le dessein, il faut consulter ses moyens & ses forces, & les mesurer avec ses desirs, de peur qu'il ne nous arrive une confusion semblable à celle de cet homme de la parabole Evangelique, qui s'étant mis à bâtir une tour sans avoir premierement calculé la dépense, qu'il falloit faire, ni considéré, s'il avoit assés de moiens pour y fournir, fut en fin contraint d'abandonner honteusement l'entreprise; son imprudence l'exposant à la risée de chacun. Si vous n'avez pas les parties nécessaires à cette grande œuvre, il faut en laisser le dessein à ceux qui en ont le don; & vous appliquer aux choses proportionnées à votre talent, suivant l'exemple de la modestie du Psalmiste, qui proteste que son cœur ne s'est point élevé; que ses yeux ne se sont point haussés, & qu'il n'a point cheminé en choses grandes & merveilleuses.

LUC 14.
18. 29
30.

Ps. 138.

merveilleuses par dessus sa portée. Si au contraire vous treuvéés en vous avec un desir sincere , & une affection pure & desinteressée, je ne diray pas toutes les perfections que cette charge peut remplir, chacune en une haute mesure (car je ne say si les Anges même sont allés parfaits pour toute la grandeur d'un employ si divin) mais bien si vous y treuvéés les commencemens, & s'il faut ainsi dire, les ébauches de ces qualités là a tel point, qu'il y ait sujet d'esperer de pouvoir avecque la benediction de Dieu les polir & perfectionner par le travail, & la diligence; embrassé sce beau dessein a la bonne heure; appliqués vous a l'étude des choses divines; C'est pour vous ayder a vous former dans cette bonne intention, que l'Eglise a ouvert & établi les écoles de la Theologie. Et si Dieu y bénit vôtre travail, attendés sa vocation, sans vous y ingerer de vous même, ne doutant point s'il est a propos pour sa gloire & pour vôtre bien, qu'il ne mette au cœur de ses serviteurs de vous appeller a son œuvre. Pour regler & adresser dans cette importante deliberation, &

ceux

ceux qui ont affection d'estre Pasteurs, & ceux qui les appellent a cet employ, l'Apôtre en suite nous propose les qualités, qui y sont requises; *Il faut donc (dit-il) que l'Evêque soit irrépréhensible, mari d'une seule femme, vigilant, attempé, honorable, hospitalier, propre a enseigner; & ce* qui s'ensuit jusques au verset huitième. Remarqués icy d'entrée la différence des ministres du Nouveau Testament d'avec ceux de l'ancien, qui viét de la nature de ces deux alliances; dõt la première étoit charnelle; au lieu que la nôtre est purement spirituelle. C'est pourquoy la sacrificature de celle là étoit attachée a une certaine famille, affavoir a celle d'Aaron, siul ne pouvâr estre receu en cette charge, s'il n'étoit issu de ce sang-là; Au lieu que le ministère de l'Évangile s'étend nécessairement a tous les fideles, de quelque nation, tribu, ou famille, qu'ils soyent. Alors le fils succedoit au pere dans cet ordre; Maintenant la chair & le sang n'y fait rien. Tout Chrétien qui a les dons, peut estre appellè & admis a cet employ sacrè; aussi bien les enfans des fideles du peuple, que ceux des Pasteurs

r r

mêmes.

Chap
II.

mêmes. Car encore qu'il ne soit pas nécessaire d'estre nay d'un Pasteur pour aspirer au S. Ministère; aussi n'est-il pas defendu d'y appeller ceux qui en sont nais; Pourquoi les exclurroit-on d'un honneur, qui est ouvert a tous les autres? Il semble plutôt, que leur naissance & leur nourriture les convie particulièrement a s'y préparer; & que l'on doit tenir pour une grande benediction de Dieu, quand il arrive que les enfans suivent les traces de leurs peres dans ce ministère sacré. Aussi voyons-nous dans l'histoire ancienne, que l'Eglise d'Antioche ne fit nul scrupule d'établir Domnus dans la chaire de Demetrien son Pere, * qui en avoit été Evesque; ni long temps depuis celle de Nazianze d'appeller a ce S. ministère Gregoire fils de leur Evesque, † & même dès le vivant de son pere. Mais il paroît encore une autre grande différence entre le ministère Mosaique, & le nôtre, c'est que pour celuy-là on ny recevoit d'entre les enfans d'Aaron même, que ceux qui avoyent le corps bien fait, & bien formé; en rejetant tous ceux, qui bien que nais de cette famille, se treuvoient

avoir

*
ep. syn.
Ant.

apud
Euseb.
hist. l. 7.

c. 30. Gr.
cod. pag.
81.

†
Greg.
Nazian.
orai. 19

avoir quelque tare , ou imperfection
 en leurs corps; comme par exemple s'ils
 étoient aveugles , borgnes , boiteux,
 chassieux, bossus , estropiés de pieds, ou
 des mains, ainsi que nous le lisons dans
 le Levitique. Cette observation étoit
 bonne pour un service charnel. Mais
 quant au ministère Evangelique, qui est
 un service tout spirituel & celeste, l'A-
 pôtre n'en exclut que les tares & les
 imperfections de l'ame, & non celles
 de la chair. Il demande à son Evêque
 l'intégrité non du corps, mais du cœur;
 nō de ses membres, mais de ses mœurs.
Il faut (dit-il) qu'il soit irrépréhensible.
 J'avouë que c'est beaucoup , & qu'il
 faut une grande pureté & honnêteté de
 vie pour mériter ce nom. Mais je sou-
 tiens pourtant , qu'il ne signifie pas une
 perfection si accomplie, qu'elle exclue
 entièrement tout peché. Par un homme
irrépréhensible , il ne signifie pas un hom-
 me, qui ne puisse estre redargué devant
 le tribunal de la loy de Dieu d'aucune
 faute, quelque legere qu'elle soit, en ses
 paroles, en ses pensées, ni en ses actions;
 à qui sa propre conscience ne reproche
 ny d'avoir commis aucune des choses
 défendues,

Chap.
I I I

Levi.
2. 17.
18. 29.
21.

defenduës, ny d'avoir manqué a aucun des devoirs, qui nous sont commandés. Et l'Eſcriture de Dieu & l'experience commune nous rend affés convaincus qu'il n'y a point d'homme ſur la terre, qui ſoit dans ce haut point de perfection; de ſorte que ſi l'Apôtre ne recevoit au ſaint miniſtere que des perſonnes irreprehenſibles en ce ſens-là, il eſt évident que l'Egliſe de Jeſus Chriſt demeureroit a jamais ſans Eveſques & ſans Paſteurs icy bas. Puis que le Seigneur y a luy même éſtably des hômes, a qui il avoit expreſſément ordonné de demâder tous les jours a Dieu le pardon de leurs pechès, & qui nous proteſtent eux mêmes, que *nous nous trôpons & que verité n'eſt point en nous, ſi nous diſons que nous n'avons point de pechès*; il faut confeſſer de neceſſité que S. Paul n'entéd pas en ce ſens la qualité *d'irreprehenſibles* qu'il requiert icy en un Paſteur. Il entend qu'il ſoit d'une vie honeſte & d'une bonne conſcience; d'une converſation louable & exemplaire; que l'on ne puiſſe luy reprocher juſtement aucun ſcandale, aucune infamie, aucune note ni tache de quelque vice; qu'il n'ait
jamais

jamais été condamné d'aucun crime Chap. III.
 ni par les tribunaux du monde, ni par
 les censures de l'Eglise. Car il ne s'ar-
 reste pas icy aux médisances de l'im-
 pieté ou de la calomnie, qui poussées
 de quelque secreta haine ou envie ou
 de la rage de leur propre malignité, &
 incitées en outre par les éguillons de
 Satan, persecutent ordinairement les
 plus innocents, & épandent leur venin
 sur les plus excellens hommes comme
 le limasson jette sa bave sur les plus bel-
 les fleurs. Et le fidelle s'en doit soigneu-
 sement donner garde dans le jugement,
 qu'il fait des serviteurs de Dieu, pour ne
 pas se laisser surprendre, ni a la fierté
 & a l'audace de la detraction, ni a ses
 artifices & a ses déguisemens. Qu'il
 considere avecque l'Apôtre si la per-
 sonne dont il s'agit, est *reprehensible*, &
 non simplement si elle a été *reprise*; qu'il
 regarde comment & par qui elle a été
 accusée, & qu'il distingue soigneuse-
 ment le particulier d'avecque le juge
 legitime; celui qui blasme sur un bruit,
 ou sur un rapport d'avec celui qui pro-
 nonce après avoir examiné la cause,
 considere les circonstances, oui & con-

Chap.
111.

fronte, les parties & les tesmoins. Y procedant ainsi il treuvera, que les plus mal traités par la médisance ne sont pas toujourns les plus coupables, & que quelquefois au lieu du blâme qu'elle leur donne, ils meritoient plutôt de la louange; & qu'elle nous debite presque toujourns ses songes & ses conjectures, & ses gloses; & non les véritables actiōs & pensées de ceux qu'elle desire. En un mot l'Apōtre veut que l'honneur du Pasteur soit entier, c'est a dire ou qu'il n'ait jamais été attaqué (qui est un bonheur fort rare dans un monde aussi malin & corrompu qu'est celuy, où nous vivons) ou que s'il l'a été quelquefois, ç'ait été injustement, & en telle sorte, qu'il se soit maintenu dans l'épreuve & qu'il en ait remporté la victoire devant des juges raisonnables, & soit sorti du creuset de la calomnie, sans flétrissure & sans déchet. Et que cette honorable qualité d'une vie irréprehensible soit nécessaire a un Pasteur, il est évident. Car avec quelle liberté pourra-t-il reprendre les vices, s'il en porte luy même quelque honteuse marque sur luy? Quel poids auront ses censures, quelle autorité

autorité ses remontrances, si chacun luy ^{Chap.} peut reprocher impunément, qu'il est ^{III.} luy même coupable de ce qu'il repréd en autrui? Sa propre conscience & la crainte secreete qu'il aura d'attirer sur luy quelque juste confusion, le rendra sans doute lasche & negligent en cette partie de sa charge; & luy fera supporter les crimes d'autrui, afin que l'on épargne les siens. Pour ne rien dire des risées, qu'en feront ceux de dehors; qui ne manquent jamais de mettre les ongles dans nos playes, sur tout quand ils en rencontrent dans la personne même de nos Conducteurs: qui doivent servir d'exemple a tout le troupeau. Mais l'Apôtre ne se contéte pas d'avoir ainsi touché en general la bonté & l'innocence de l'Evesque Chrétien, ~~dit~~ en un seul mot, qu'il doit être *irreprehensible*; Il descend dans le menu de ses qualités, en representant une bonne partie, & les nommant chacune en particulier, sans y observer aucun ordre exact & precis; comme aussi est-il clair, que cela n'y étoit pas fort nécessaire. La premiere de ces conditions, qu'il requiert en luy, est *qu'il soit mari*

d'une seule femme. Il commence par l'état de sa vie propre, & par la condition, où il la passe. Il ne depend pas de nous en quelle famille, de quels peres & de quelles meres nous naissons, ni de quelle fasson nous avons été nourris durant nôtre enfance, & en suite pendant tout le temps que nous sommes sous la puissance d'autruy. Mais le mariage est la plus volôtaire de toutes nos actions. Nous le choisissons; nous ne le rencontrons pas: C'est un ouvrage de nôtre conseil, & un fruit de nos inclinations & dispositions; qui porte par consequent une plus expresse & plus convainquante marque de nos mœurs. C'est pourquoy l'Apôtre y a jetté les yeux, avant que de considerer aucune autre chose; Il regarde d'abord comment un homme a disposé de foy même, avant que de voir comment il s'est conduit envers les autres. S'il s'est marié legitimement selon la regle de l'Evangile, & de l'honesteté naturelle, il n'a rien a luy dire. Au contraire cette conduite dans la chose la plus importante de la vie, l'assurant de sa prudence, de son honesteté, & de sa pudeur,

luy

luy recommande l'homme , comme Chap. I 11.
 propre a la charge d'Évesque ; tout de
 même qu'il prend encore cy après l'hon-
 neste gouvernement de sa famille , & 1. Tim. 3.4.5.
 de ses enfans , pour une bonne & loua-
 ble marque. Car en effet se ranger a
 cette forme de vie d'as la société d'une
 personne , a qui vous donniés toute
 vôtre affection , & partagiés avec elle
 tous vos soins & toutes vos affaires, éta-
 blissant ensemble comme un petit état,
 où pensant de bonne heure a l'avenir
 vous éleviés les enfans qui y naissent,
 a la vertu , & a l'honesteté pour le sup-
 port de vôtre vieillesse , & pour le ser-
 vice de vôtre commune patrie ; cela
 dis-je, est le témoignage d'un bõ cœur,
 d'un sens meur , & d'une ame douce,
 humaine & modeste ; Et au contraire
 demeurer seul sans songer a la posteri-
 té ; dans le desordre de ses convoitises,
 les épendant ~~ca & là~~ sans les arrester a
 quelque objet legitime, est une marque
 ou de foiblesse ; ou de libertinage , ou
 enfin de brutalité. l'excepte seulement
 de ce rang, ceux a qui l'amour du royau-
 me des cieus, & le desir de servir Dieu
 avecque moins d'embaras a fait prefe-
 rer

Chap.
III.

rer un celibat pur & chaste & religieux a la condition du mariage. Hors cette seule raison, l'humeur qui a de l'aver- sion pour le mariage, doit estre a bon droit suspecte ou de débauche, ou de faineantise, ou d'orgueil; & est tres-dan- gereuse dans les états, & dans l'Eglise, dont le mariage est la pepiniere, & le support & l'entretien. Mais si un hom- me a souillé & profané le mariage, se treuvant lié avec plus d'une femme, l'Apôtre l'exclut du S. ministere, & certes avecque raison. Car outre que cette pluralité de femmes est directe- ment contraire a l'Evangile; elle mon- tre encore évidemment sa lubricité & son incontinence, & nous doit rendre la pureté de sa vie suspecte pour l'ave- nir. Joint que devant selon le devoir de sa charge prescher contre cette vi- lenie, & censurer ceux qui la commet- tent; s'il en est luy-même coupable, comment s'en pourra-t-il acquitter? Ceux de la communion Romaine ne veulent pas, que nous entendions ainsi les paroles de l'Apôtre; comme s'il ex- cluoit de l'honneur de cette charge un homme qui auroit deux, ou trois fem- mes

mes vivantes. Fust-il jamais rien de Chap.
 plus injuste? Car je vous prie recevoir a^{111.}
 l'épiscopat le mari d'une seule femme est-
 ce pas clairement en exclurre celuy qui
 est mari de plus d'une femme? Et estre mari
 de plus d'une femme, n'est-ce pas en avoir
 plus d'une vivante? Car un homme
 n'est plus mari de sa femme, quand une
 fois elle est morte. Mais ils disent, que
 l'ordonnance de l'Apôtre eust été vaine
 & superflue, si elle avoit le sens, où nous ^{Estime}
 la prenons; parce qu'en ce temps là il ^{sur ce}
 ne se faisoit plus de semblables maria- ^{lieu.}
 ges d'un homme avec plusieurs fem-
 mes, ni dans l'Asie, où il adressoit cet-
 te lettre, ni dans les autres provinces
 de l'empire Romain, soit entre les Juifs,
 soit entre les Grecs. A cela je répons,
 qu'ils s'abusent lourdement. Car pour
 les Juifs, S. Justin qui vivoit plus de ^{Justin}
 soixante ans après la mort de l'Apôtre, ^{contre}
 disputant a Ephese contre un Juif, nom- ^{Tryphon.}
 mè Tryphon, luy fait expressément ce
 reproche: Vos Rabbins (dit-il) vous per-
 mettent jusques a maintenant d'avoir cha-
 cun quatre, ou cinq femmes; & plus bas
 encore il tesmoigne que leur coûtume
 étoit de contracter divers mariages en
 chacun

Chap.
III.

chacun des lieux, où ils s'arrétoient. Et quât aux Grecs & aux autres Payés, nous ne lisons point qu'on leur ait jamais defendu de faire ce qui leur étoit permis anciennemét d'avoir deux femmes a la fois, bien que l'usage n'en fust pas connu entre les Romains. Mais il y avoit encore une autre espece de polygamie fort ordinaire non seulement entre les Grecs ; & les Juifs , mais aussi entre les Romains ; qui arrivoit toutes les fois qu'un homme , qui avoit repudié sa femme pour autre cause que pour l'adultere , (comme cela se faisoit tous les jours parmi toutes ces nations) en épousoit une autre incontinct après, ou quoy qu'il en soit , du vivant de la repudiée. Car un tel homme n'étoit pas mari d'une seule femme ; mais de deux ; puis qu'outre celle, qu'il avoit chez luy, il étoit aussi le vray mari de l'autre qu'il en avoit chassée par le divorce ; selon

Matth. la definition de nôtre Seigneur, *que*
19.9. *quiconque repudiera sa femme, sinon pour*
cause de paillardise, & se mariera a une
autre, commet adultere. L'Eglise donc se formant alors de personnes qui sortoient du milieu des Juifs, ou des Payens, où
ces

ces abus étoient ordinaires ; il n'est pas possible , qu'il ne se treuvast entre les Chrétiens, plusieurs hômes qui étoient maris de deux femmes. Mais les adversaires repliquent, que ces personnes-là entrant dans l'Eglise , ne retenoient qu'une de ces femmes, & congédoient les autres, parce qu'autrement ils n'eussent pas été receus au baptesme. Je l'avouë, mais tant y a que celles de leurs femmes, qu'ils laissoient, vivant encore, & quelques unes même de cette nature recevant de l'homme , a qui elles avoient été, leur entretien pour se soutenir , & même si elles étoient Chrétiennes, pour elever les enfans, qu'elles avoyent eus de luy; il est clair qu'il ne pouvoit passer pour le mari d'une seule femme, jusques a ce que la mort les eût retirés du monde. C'étoit encore pis de ceux , qui ayant repudié leur premieres femmes, & en ayant épousé d'autres, se faisoient puis après Chrétiens. Car n'étant pas en leur puissance de reprendre les premieres, qui étoient leurs legitimes femmes, & qui peut-estre, s'étoient aussi remariées ailleurs de leur côté, l'Eglise n'y pouvant donner ordre, étoit

Chap.
III.

étoit contrainte d'approuver & de supporter le deuxiesme mariage, qui n'étoit pourtant pas au fonds le vray & legitime; si bien que quant a ceux-là, nul ne peut dire qu'ils ne fussent maris, que d'une seule femme. D'où vous voyez combien est vaine l'objection de nos adversaires, puis qu'il y pouvoit avoir alors & y avoit sans doute en effet, quelques hommes, qui étoient maris de deux femmes. Outre que c'étoit une honteuse marque de leur incontinence, ou de leur legereté, qui les rendoit évidemment incapables d'exercer une charge si grave & si honorable, qu'est celle d'Evesque, j'estime que la prudence de l'Apôtre les en a encore exclus pour une autre raison; à savoir a cause du bruit & du scandale, que ce demeslé causoit vray semblablement, quand un homme Chrétien venoit a rompre pour sa religion avec une femme, qui avoit vescu jusques-là avecque luy comme avec son mari. Quel sujet de risée n'eussent point eu les Juifs & les Payés, s'ils eussent veu des personnes ainsi difamées, & scandalisées avoir entre les Chrétiens la place & la dignité des condu-

conducteurs de leurs Eglises ? Et quels Chap.
vacarmes n'eussent-ils point fait, s'ils III.
eussent veu deux ou trois femmes se
battre pour un Evesque, & plaider
côme cela pouvoit arriver; devant leurs
tribunaux a qui l'auroit ? Ainsi vous
voyès que tant s'en faut que cette or-
donnance de l'Apôtre soit vaine ou su-
perflue (comme ceux de Rome le pre-
tendent sans raison) qu'au contraire elle
étoit alors tres necessaire & pleine
d'une profonde sagesse pour l'honneur
du ministère de l'Evangile. Mais ils ne
feignent ces absurditez pretenduës,
que pour détourner le coup mortel, que
cette parole de l'Apôtre donne a la loy
de leur Pape, qui oblige au celibat non
seulement les Evesques, mais aussi tous
les ordres sacrez (qu'il appellent) c'est a
dire les Prestres, les Diacres, & les Sous-
diacres. Il faut (dit l'Apôtre) que l'E-
vesque soit mari d'une seule femme. Selon
luy un homme peut donc estre Eves-
que, & estre marié; étant clair que ce-
luy qui est mari d'une seule femme,
n'est pas dans le celibat. Comment
s'accorde cela avecque la tradition Pa-
pale ? Et quel sens peuvent-ils donner a
ces

Chap. ces paroles, qui soit compatible avec
 III. que leur abus? Voicy comment ils les
 interprètent, & je vous prie de le bien
 remarquer. Quand S. Paul dit que l'E-

L'Eves-
 que de
 Vence
 en sa
 para-
 phrase
 sur ce
 lieu.

vesque soit mari d'une seule femme, c'est
 autant (si vous les en croyez) que s'il
 disoit, *si l'Evesque est marié, lors que l'on*
l'élit, que ce soit a une seule femme, avec la-
quelle des-lors il doit vivre, comme avec
une sœur, ou s'il se trouve veuf, il faut qu'il
n'en ait épouse qu'une. Est-ce là interpré-
 ter l'Apôtre. N'est-ce pas luy faire dire
 tout ce qu'il vous plaist, sans avoir au-
 cun égard a ce qu'il dit luy-même. Il
 dit que *l'Evesque soit mari d'une seule*
femme. Ces Messieurs luy font dire,
 qu'il est *ou veuf d'une seule femme, ou ma-*
rié presentement avec elle; comme si estre
 le mari d'une femme signifoit estre
 veuf. S. Paul dit qu'il faut qu'un Eves-
 que soit *mari d'une seule femme.* Et ces
 Messieurs luy font dire, que s'il est veuf,
 il ne faut pas qu'il ait jamais été mari
 d'aucune autre femme, que de celle
 dont il est presentement veuf; & s'il est
 presentement marié avec elle, qu'il faut
 qu'il vive desormais avec elle, comme avec
 une sœur; c'est a dire qu'il faut qu'il ne
 soit

plus son mari, choses dont S. Paul ne dit pas un mot. Il dit qu'il faut que l'Évesque soit mari d'une seule femme. Il ne dit point qu'il faille ni que désormais il ne soit plus son mari, mais son frère; ni qu'avant que de l'avoir épousée, il ne fust pas veuf d'une autre. Il ne dit rien ni de ce qui a précédé ce mariage de l'Évesque, ni de ce qui suivra son ordination. Il ordonne seulement qu'il soit mari d'une seule femme; Tout le reste est de la loi du Pape; Il n'est pas de l'ordonnance de S. Paul. Ainsi l'Évesque qui est marié ne choque nullement la loi de l'Apôtre, pourveu qu'il n'ait qu'une femme. S'il en a deux, il peche, & nous en sommes d'accord. Il en est autrement de la loi du Pape, qui exclut & de l'épiscopat & généralement de la cléricature, premierement tout homme qui après la mort de sa première femme, contracte un second mariage; & en deuxiesme lieu tout homme, qui ne renonce pas au droit & a l'usage du mariage; tenant que le mariage est incompatible avecque les ordres. D'où vient une loi si bizarre? si contraire aux droits, & a l'usage de tous les

Chap.
III.

Chap.
II.

ministres de Dieu sous le Vieux Testa-
mēt? si elle est particuliere au Nouveau;
comment S. Paul s'est-il oublié de l'or-
donner en ce lieu, où il traite du ma-
riage de l'Evesque? Comment n'a-t-il
dit ce que luy font dire ces charitables
Paraphrastes de Rome? Que n'a-t-il
dit au moins quelque chose, qui s'y
peust accommoder? Pourquoi s'en est
il expliqué tout au rebours, donnant
simplement l'épiscopat *au mari d'une
seule femme*; au lieu que le Pape ne le
donne qu'à celuy, dont la femme est ou
morte, ou religieuse; c'est à dire qu'à ce-
luy a qui ou la mort, ou le vœu a ôté la
femme, & qui par consequent & à vray
dire n'en est plus le mari? Mais outre
que cette loy du celibat des ministres
de l'Eglise ne se treuve nulle part dans
les livres du Nouveau Testament, c'est
à dire dans l'unique regle du Christia-
nisme; elle ne paroît non plus dans au-
cun des vrais écrits de ses trois pre-
miers siècles; bien qu'il nous en reste
un bon nombre. Que dis-je qu'elle n'y
paroît point? Il s'y treuve mêmes diver-
ses marques du contraire. Car nous li-
sons dans l'Evangile, ^a que S. Pierre
étoit

^a
Matth.

8.14.

Marc

1.30.

Luce 4.

38.

étoit marié ; mais nous n'y lisons point, que sa femme se fust faite religieuse. Et nous lisons dans les écrits des plus anciens Peres, ^b que la plus grand' part des autres Apôtres étoient aussi mariés semblablement ; ce que S. Paul confirme évidemment, quand disputant du droit qu'il avoit, & dont il n'usoit pas, de charger les Eglises de l'entretien de sa personne & de sa famille ; ^c N'avons nous pas (dit-il) la puissance de mener avecque nous une sœur femme, ainsi aussi que les autres Apôtres, & les frères du Seigneur, & Cephaz ? Nous lisons aussi dans les premiers Peres que Nicolas, l'un des sept premiers diacres, ^d étoit marié. ^e S. Polycarpe, disciple de l'Apôtre S. Jean, fait mention d'un certain Valens, Prestre, & de sa femme ; ^f & S. Irénée parle expressément de la femme d'un Diacre d'Asie. ^g Tertullien Prestre de l'Eglise de Carthage, au commencement du troisieme siecle étoit si bien marié, qu'il a même laissé des livres, qu'il escrit a sa femme, ^h & que nous avons encore aujourduy ; & Cecile Prestre de la même Eglise, recommanda a l'heure de sa mort sa femme. & ses en-

Chap. III.

b c
Ignace
ep. ad
Phila-
delphus.

c
1. Cor.
9. 5.
d
Act. 6.

e
Iron. l.
1. c. 27.
Tertull.
de Pra-
script.

c. 46.
Clem.
Alex.
Stom. l.

f
Polyc.
epist. ad
Philip.
2. 22.

g
Iron. l.
1. c. 9

h
Tertull.
l. ad

Vxor 1.
& 2.

Chap. fans a S. Cyprien, ⁱ qu'il avoit conver-
 II l. ty du Paganisme a la foy de l'Evangiles
 i & dans S. Cyprien vn Evesque de ce
Poncius temps là nomé Caldonius luy écrivant
en la & dans S. Cyprien vn Evesque de ce
vie de fait mentio d'un Prestre nomme Fœlix
S Cypr. & de Victoire sa femme; ^k & S. Cyprien
doit il raconté luy-même, qu'un Novatus ^l
étoit Prestre de son Eglise; avoit donné un
Diacre. coup de pied a sa femme, qui étoit en-
 k cointe. Denys Evesque d'Alexandrie,
Cypr. parle ^m de ses enfans, & il avoit écrit un
ep. 18. livre a Timothée son Fils, ⁿ & il rap-
 l porte, ailleurs qu'un Chæremon, Eves-
Cypr. que d'une ville d'Egypte, nommée Nil,
ep. 49. s'en estoit fuy avec sa femme dans le
pag. 70. desert au temps de la persecution. ^o
 m Eusebè racontant le martyre de Phi-
dans leus, Evesque de Thmuis dans le même
Eusebe pais, fait expressément mention de sa
Hist. l. femme & de ses enfans. ^p Environ le
6.c. 40. temps de Denys d'Alexandrie vivoit
gr. cod. aussi Demetrien, Evesque d'Antioche
p. 67, b. pere de Domnus & par consequent
 n marié; dont nous avons parlé cy devât.
dans ^q Il y a plus; L'histoire Ecclesiastique
Euseb. témoigne que Pinytus, Evesque d'une
Hist. l. ville de Candie, ayant voulu obliger les
7.c. 26. ministres
cod. gr. ^o
p. 79. ^p
dans ^q
Euseb. ^q
Hist. l. ^q
6.c. 42. ^q
gr. cod. ^q
p. 6, a. ^q
 p ^q
Euseb. ^q
Hist. l. ^q
 q ^q

l.c. 9. edit. gr. p. 86. 6. q Euseb. Hist. l. 7. c. 30.

ministres de son Eglise au celibat; Chap. II l. 2
 Donys Eveque de Corinthe, l'un des Den. de Corins. dans Euseb. Hist. l. 4. c. 23. edit. Gr. p. 41. b.
 plus grands hommes de ce temps-là, s'y
 opposa, & l'avertit par une lettre qu'il
 luy escrivit expressément sur ce sujet,
 de ne point charger ses freres de ce
 pesant joug d'une continence forcée.
 Je laisse-là ce qui se pourroit dire des
 temps, qui ont suivi le troisieme siecle;
 & me contenteray de remarquer que
 hors la seule obeyssance du Pape, la loy
 du celibat n'a été ni n'est encore au
 jourd'uy en usage dans aucune autre
 communion de Chrétiens; le mariage
 des prestres ayant toujours été & étant
 encore maintenant en usage dans les
 Eglises des Grecs, des Russiés, des Mos-
 covites, des Armeniens, des Iacobites,
 des Ethiopiens, & des Indiens, que l'on
 nomme de S. Thomas. Dans la com-
 munion Romaine même il y a eu des
 debats sanglans jusques aux derniers
 siècles pour y établir ce joug tyranni-
 que contraire a la parole & a l'insti-
 tution de Dieu, & aux sentimens de la
 droite raison; outrageux a l'honneur du
 mariage, ennemi de la pureté & cha-
 steté, cause d'une infinité de vilenies

& de scandales, si publics & si honteux, que diverses personnes de ce party-la des plus estimés & des plus celebres en ont gemi, & ont desiré que l'abus fust reformé; jusques au Pape Pie second, qui disoit que s'il avoit eu des raisons d'ôter le mariage aux Prestres, il y en avoit de bien plus grandes de le leur rendre. Et en effet la plus part des Princes & des Etats de la communion du Pape luy en firent la demande avant & durant le concile de Trente; le tout inutilement; la vanité de ce siege superbe ayant craint s'il relaschoit quelque chose, que d'un côté l'on n'en conclust, qu'il auroit donc aussi peu se tromper au reste; & de l'autre que les affections legitimes, que le mariage donne aux hommes pour leurs femmes, pour leurs enfans, & pour les pais & les états, où ils vivent, ne vinssent à affoiblir l'a van-gle & independance passion, qu'il veut que ses sujets & ses esclaves aient pour sa puissance & pour sa gloire. C'est cet interest, qui est la veritable cause de son opiniatreté à retenir cet abus; & les autres choses que les suppos mettent en avant, n'en sont que de faux & vains pretextes,

pretextes, forgés a plaisir par ses advo-^{Chap.}
 cats, pour colorer une cause si injuste & ^{III.}
 si honteuse au fonds. Mais je voy, chers
 Frères, que l'heure qui s'est écoulée,
 m'oblige a finir; après vour avoir exhor-
 tés a jouir du S. ministere, que le Sei-
 gneur a étably au milieu de vous. Que
 ceux d'entre vous, qui en ont les dons
 en ayent aussi le desir. Je say que la
 charge est grande, & je ne voudrois pas
 conseiller a aucun de s'y engager leger-
 ement. Mais aussi ne vous puis-je taire,
 que vous devés bien prendre garde de
 ne pas trahir les dons de Dieu, ni fru-
 strer la liberalité de son dessein, ni
 priver l'Eglise du fruit, que vous luy
 en devés. Il est bien a craindre que la
 modestie de la pluspart de ceux, qui
 nous alleguent leur foiblesse & la diffi-
 culté du ministere, ne soit qu'une faul-
 se & trompeuse couverture ou de leur
 dédain, ou de leur lascheté. C'est a Dieu
 que vous avez affaire; & vous ne sau-
 riez le tromper. Il faudra un jour luy
 rendre conte des talens qu'il vous a
 baillés; & dite sincerement pourquoy
 vous ne les avez pas employés; pour-
 quoy vous avez laissé perdre les occa-
 sions,

Chap.
III.

fions, qu'il vous en presentoit; pour-
quoy vous avez même rejetté sa voix,
qui vous y appelloit; vous a embrasser
le ministere de son Evangile; vous a
exercer la charge d'Ancien dans son
Eglise; vous a rendre a son sanctuaire
quelque autre service, d'ôt il vous avoit
fait capable. Là toutes ces belles excu-
ses, dont vous nous payés maintenant,
ne vous serviront nō plus que les fueil-
les de figuier autresfois a nos premiers
peres. La toute la honte de vos petites
pensées, ou lâches, ou ingrates, paroi-
tra clairémēt dans la lumiere de Dieu.
Et vous savez quelle sera la condamna-
tion de ceux, qui auront enfont les talés
du Maistre. J'ay horreur de vous le
dire. Dieu vueille que vous ayés enco-
re plus de peur d'y tomber, & nous fas-
se a tous la grace de quelque naissance,
condition, ou age que nous soyons, de
n'estimer rien plus honorable ni plus
glorieux, ni plus utile, ni plus necessai-
re que son service, de n'avoir rien plus
cher ni plus pressé, ni plus precieux, de
le desirer ardemment, de l'embrasser
respectueusement, de nous y employer
tout entiers fidelement, cultivant cha-
cun

cup ses presens, & les rapportant reli-
 gieusement a sa gloire & a l'edifica-
 tion de son peuple en Iesus Christ le Heb. 13.
 grand Pasteur des brebis & l'Evesque 20.
 de nos ames, qui s'est donne soy-mé- 1. Pièrr.
 me pour nous, & a voulu souffrir la 2. 25.
 mort de la croix pour nous acquerir la
 vie celeste. A luy avecque le Pere &
 le S. Eprit, vray & seul Dieu benit a
 jamais, soit honneur, & louange &
 gloire aux siecles des siecles. AMEN.



SERMON



* Pro-
noncé
à Cha-
renton
le 5.
Novèb.
1656.

SERMON DIX NEUVIÈSME.

I. TIMOTH. Chap. III. v. 2. 3. 4. 5. 6. 7.

Il faut donc que l'Evesque soit irreprehensible, mari d'une seule femme, vigilant, attrempé, honorable, hospitalier, propre à enseigner.

Non point addonné au vin, non barbare, non convoiteux de gain de dishoneste, mais bon, non querelleux, non avaricieux.

Conduisant honestement sa propre maison, ayant ses enfans sujets en toute reverence.

(Car si quelcun ne fait conduire sa propre maison ; comment pourra-t-il gouverner l'Eglise de Dieu ?)

Non point nouvel apprenti, de peur qu'étant enflé d'orgueil il ne tombe en la condamnation du calomnieux.

Il faut aussi qu'il ait bon témoignage de ceux de dehors, afin quil ne tombe en reproche, & au piege du Diable.



CHERS FERES ; Si la charge des Pasteurs de l'Eglise est honorable, on ne peut nier qu'elle ne soit tres-penible ; & si l'Apôtre disoit ci devant, que c'est une œuvre excellente ; aussi pouvons nous

nous bien dire maintenant, que c'est une œuvre difficile. Elle conduit des hommes; la plus revêche & la moins obéissante de toutes les créatures; Elle les conduit au ciel & à l'éternité par la voye de l'humilité, de la sanctification, & des bonnes œuvres, toutes choses contraires à leurs inclinations naturelles. Elle les conduit par la seule persuasion, sans force, sans contrainte, sans autre autorité, que celle que luy donne la vérité, la raison, & la charité. Le Pasteur est responsable du salut de ses brebis. Dieu luy redemanderà le sang de celles, à qui ou sa negligence, ou quelque mauvais exemple en ses mœurs aura donné occasion de se dégoûter de l'Évangile, & de prêter l'oreille ou à l'erreur, ou au vice. Aussi lisons nous dans l'histoire de l'Église ancienne, qu'avant que le luxe, & l'ambition eussent gâté & la charge & les hommes; il falloit forcer les fideles à entreprendre ce ministère, que chacun craignoit, comme un fardeau trop pesant pour ses épaules. Ceux-là même qui avoient le plus de dons, épouvantés de ces difficultés se cachotent; quand ils s'apercevoient,

Chap.
III.

cevoient, que l'on jettoit les yeux sur eux; & on s'est veu quelquefois réduit à mettre les mains sur eux; à les saisir & arrester dans les saintes assemblées, jusques à ce qu'accablés par le consentement, par les desirs & par les prières de tout un peuple, & vaincus par cette douce & glorieuse violence, ils souffrissent enfin, qu'on les consacraſt à cette charge. S'il y avoit de l'excès dans leur timidité, tout Chrétien étant obligé de suivre non son propre jugement, mais la vocation de Dieu; au moins est il bien certain, que cet excès étoit excusable, & que la charge & l'importance de ce saint ministère est si grande, que d'un côté nul ne doit l'accepter qu'en tremblant, & de l'autre, que nul ny doit être appelé, qui n'ait autant que le souffre l'infirmité de notre nature, les parties requises pour s'en bien acquiter. Cette election est l'affaire de toute l'Eglise la plus importante. C'est d'elle que dépend le bonheur & le malheur des troupeaux. Elle y mène ou la paix ou l'ordre, & la prospérité, ou le trouble & la confusion & la ruine; selon qu'elle a été bien ou mal faite.

Le

Le S. Apôtre qui connoissoit parfaitement combien les suites en sont longues, & inévitables, a pris le soin d'y pourvoir fort exactement. Car outre ce qu'il en touche çà & là incidemment dans ses épîtres; lors que sur diverses occasions il parle des qualités ou des fonctions des Ministres de l'Évangile; il a traité ce sujet expressément & a dessein en deux lieux, dans l'épître à Tite; & en celle-cy; Nous commençâmes l'exposition de ce qu'il en dit ici, dans nôtre dernière action sur cette épître; où nous considérâmes l'entrée de son discours, & les premières des conditions qu'il demande en la personne de celuy qui doit estre Evêque, ou Pasteur d'une Eglise Chrétienne; Qu'il faut qu'il soit irrépréhensible, & mari d'une seule femme. Maintenant nous aurons à examiner le reste de la leçon que nous donne l'Apôtre; où il nous propose les autres bonnes qualités, qu'il juge nécessaires à un Evêque. Car encore qu'il les ait toutes sommairement comprises en un seul mot, en disant; qu'il soit irrépréhensible; neantmoins pour nous les faire mieux entendre, & ne laisser aucune

Chap.
III.

cune confusion dans nos esprits, il touche distinctement, & comme l'on dit, en detail chacune de ces bonnes conditions requises en un Evêque; Les unes regardent les vertus, dont il doit être doué; qu'il soit *vigilant, attrempé, honorable, hospitalier, propre à enseigner, benin*; les autres se rapportent aux vices, dont il doit être exempt; qu'il ne soit point *adonné au vin, ni batteur, ni convoiteux de gain deshoneste, ni querelleux, ni avaricieux*. Et de recherches unes regardent la conduite de sa propre personne, comme la plus part de celles, que nous venons de nommer; les autres celle de sa famille; que ce soit un homme qui *conduise honnestement sa propre maison, ayant ses enfans sujets en toute reverence*; dont en passant il ajoute cette raison; *Car si quelqu'un ne sait pas conduire sa propre maison, comment pourra-t-il gouverner l'Eglise de Dieu?* Les autres enfin regardent son état, & sa conversation, ou dans l'Eglise, ou avec ceux qui sont hors de l'Eglise. Pour le premier, il ne veut pas, qu'il y soit novice, c'est à dire nouvellement converty au Christianisme; *Que ce ne soit pas un nouvel*

est approuvé, (dit-il) de peur qu'étant enflé Chap. 111.
 d'orgueil, il ne tombe en la condamnation

du Diable. Pour le second, il veut qu'il ait tellement vécu, qu'il ait aussi bon témoignage de ceux de dehors, afin qu'il ne tombe en reproche, & au piège du Diable.

C'est la distinction que l'on peut remarquer entre les qualités que S. Paul requiert en un Evêque; Mais sans nous y arrêter scrupuleusement, nous les considérerons simplement l'une après l'autre, s'il plaît au Seigneur, dans l'ordre qu'elles nous sont icy représentées.

L'Apôtre dit donc premièrement, qu'il faut que l'Evêque, soit vigilant, attempé, honorable, hospitalier, propre à enseigner. La première de ces cinq paroles signifie dans le langage de l'Apôtre, ou sobre ou vigilant; comme en effet il est difficile d'avoir l'une de ces qualités sans l'autre; la gourmandise & ses excès, & la quantité de viandes, dont elle charge l'estomac, & les fumées qu'elle eleve dans le cerveau, & les humeurs qu'elle repand sur les nerfs, & dans le reste du corps, rendant l'homme pesant & massif, & assoupi, & mal propre à la pensée & à l'action. L'une & l'autre de ces deux

1104
1105

Chap.
III.

deux vertus, c'est à dire & la sobriété & la vigilance, étant donc nécessaire au serviteur de Dieu; l'on peut sans péril interpreter ce que dit ici l'Apôtre en l'une; ou en l'autre sorte, pour signifier qu'il faut que l'Evesque soit ou sobre, ou vigilant; mais en telle sorte que l'on admette l'un de ces sens sans exclure l'autre. Il veut que l'Evesque soit réglé dans son vivre; qu'il ne prenne pas plus de viande que la nécessité de son corps en demande pour sa nourriture & pour sa santé; conservant par ce moyen son esprit dans la liberté, dont il a besoin pour agir. Et cette vigilance ne consiste pas simplement à ne dormir qu'autant que la nature en a besoin; mais c'est avoir aussi l'esprit ouvert, & éveillé, attentif aux occasions pour les observer & les embrasser dès qu'elles se presentent; sans que jamais vous vous en treuviez surpris à dépourveu. C'est songer nuit & jour à la tâche de votre employ; & vous tenir incessamment sur vos gardes, pour n'y rien negliger. Vous jugés assez combien cette partie est nécessaire au serviteur de Dieu, qui gouverne tout un troupeau, où il y a incessamment

cessamment diverses infirmités au de-
dans, de grands ennemis au dehors, Chap. III.
mille dangers, & mille morts à crain-
dre. Il n'y a point de conduite ou la
vigilance ne soit requise. Vous savés
ce que dit Jacob du soin de son bétail,
qu'il faisoit fuir le sommeil de ses yeux,
& l'exposoit le jour au hâle & la nuit à Gen. 31.
41.
la gelée, & S. Luc rapporte que les ber- Luc 2.
8.
gers de Bethléhem, *couchoient aux champs,*
gardans les veilles de la nuit sur leurs trou-
peaux. Mais ceux qui ont le gouverne-
ment d'un état ou d'une armée, sont
encore beaucoup plus obligés à veiller;
d'où vient la parole du plus ancien des
auteurs Grecs, presque passée en pro- Homere
verbe entre ceux de sa nation, qu'il ne
faut pas que les personnes de cette qua-
lité dorment la nuit toute entière. Au-
tant donc que le troupeau mystique
du Seigneur, & son état divin & cele-
ste est plus excellent & plus important,
que toutes les bergeries & republicues
ou monarchies de la terre; autant est-
il raisonnable, que l'Evesque soit plus
vigilant, que les Bergers, & les Princes,
& les Capitaines du monde. Ce même
Paul qui leur en donne ici l'ordre dans

Chap.
111.

Act. 20.
31.

εὐφροσύνη.

cette épître, leur en a représenté un parfait exemple en sa conduite; qu'il propoisoit antrefois aux Evesques d'Epheuse qui en avoient été les tesmoins pour l'imiter; *Veillés* (leur disoit ce saint homme) *ayant souvenance, comme par l'espace de trois ans, nuit & jour, je n'ay cessé avecque larmes d'admonester un chacū.* Mais outre la vigilance, il veut que l'Evesque soit *attrempé*. Les uns entendent qu'il soit d'un esprit meur, & rassis; sage & posé; non extravagant, & ecervelé. Les autres le rapportent a sa conversation, qu'il soit moderé en toute sa vie; se gardant des excés du luxe, où la vanité, & la volupté emportēt la pluspart des autres hommes; qu'il n'y ait rien dans ses habits, dans son train, dans ses meubles, qui ne soit réglé, a une honeste modestie. Comme la parole Grecque signifie indifferemment l'une ou l'autre de ces deux choses; javouë qu'on la peut aussi interpreter en toutes ces deux façons; étant évident que l'une & l'autre de ces deux qualittes est nō seulement digne d'un Ministre de Jesus Christ; mais qu'elle luy est même entierement necessaire. L'Apōtre ajoute, qu'il

qu'il soit *honorabile* ou *honeste* : employât (Chap. III.
 ici un nom, qui signifie à peu près en sa
 langue ce que nous appellons *un honeste* verpus
homme en la nôtre, celui dont la per-
 sonne & l'action & la parole est toute
 dans l'honesteté, & dans la bien-seance,
 sans qu'il y paroisse rien qui sente ou
 l'orgueil, ou la legereté, & l'indiscre-
 tion. Car bien que cette forme appar-
 tienne proprement au dehors de l'hom-
 me plutôt, qu'à son intérieur, elle ne
 laisse pourtant pas d'estre fort utile à un
 Pasteur, pour luy gagner le cœur de
 ceux qu'il pratique, & les attirer à ouïr
 la parole de Dieu avecque respect ; la
 rusticité & l'indifference, & la negli-
 gence des choses, en quoy consiste la
 bien-seance, & l'honesteté, rebutant
 les hommes dès l'abord, & leur donnât
 de mauvais préjugés de nous & de nos
 sentimens. Il veut en suite que l'Éves-
 que soit *hospitalier*. L'usage des hôtele-
 ries pour recevoir les étrangers n'étant
 pas au temps de S. Paul si commun, ni
 si bien établi dans les provinces de
 l'Europe, qu'il est à présent, la plupart
 des honestes gens, quand ils étoient
 obligés de voyager, logeoient chez leurs

Chap.
III

parens , ou chez leurs amis , s'ils en avoient dans les lieux , où ils passoiét; & des familles dont la demeure étoit d'ailleurs fort éloignée l'une de l'autre, entretenoient pour cet effet , un droit d'hospitalité entr'elles , qui passoit des peres aux enfans, comme un heritage; ou bien ils alloient descendre en quelque maison bourgeoise , où ils étoient recommandés; ou enfin receus par des personnes , qui exercoient volontiers cette beneficence envers tous les étrangers. Vn escrivain Juif rapporte que tous les Esseniens , qui étoit une secte en sa nation d'une fort grande estenduë , exercoient cette hospitalité entr'eux ; si bien qu'en quelque lieu qu'ils allassent , ils étoient les bien venus chez ceux de leur ordre, s'il y en avoit. Outre cette pratique commune, une autre raison particuliere rendoit encore le devoir de cette humanité plus necessaire aux fideles; c'est qu'étant sous des princes & parmi des peuples ennemis & persecuteurs de leur religion, ils étoient souvent contraints de quitter les lieux de leur demeure ordinaire, & d'aller çà & là pour éviter la fureur

*Iosephe
de la
guerre
Jud. l.
c. 12.*

furent des Païens qui les connoissoiēt. Chap. III.
 Pour ces considérations l'Apôtre demande particulièrement cette qualité en un Evêque; qu'il soit *hospitalier*; qu'il aime les étrangers, comme porte le mot Grec; * qu'il ait soin d'eux, & principalement de ceux, que la profession de l'Évangile contraignoit d'abandonner leur pais, ne les laissant pas sans secours & sans retraite dans leur nécessité; soit en les logeant luy-même, soit en leur procurant ce soulagement par l'ordre de son Eglise. Aujourd'uy que la forme des choses est un peu changée, la charité & l'affection pour les étrangers, dont cet ancien usage étoit un effet, ne laisse pas de demeurer en sō entier, & d'estre aussi requise en un Pasteur, qu'elle l'étoit autrefois. Enfin l'Apôtre veut aussi que l'Evêque soit *propre a enseigner*. Cette qualité n'est simplement pas un ornemēt de sa charge; C'en est l'ame, & la perfection. Car il est établi pour instruire l'Eglise, pour enseigner les mysteres de Dieu, & pour donner a ses auditeurs la connoissance de la sagesse celeste. Comment s'acquittera-t-il de ces devoirs, s'il n'est

propre à enseigner ? Il ne dit pas simplement qu'il soit savant, & consommé dans l'étude de la vérité Evangelique. Il se treuve souvent des personnes, qui entendent fort bien des choses, qu'ils ne sauroient enseigner aux autres, ou parce qu'ils n'ont pas la facilité d'expliquer nettement leurs propres pensées, ou parce qu'ils n'ont pas assez de patience pour redire & repeter un même sujet aussi souvent qu'il en est besoin pour le bien imprimer dans l'esprit de ceux qui les écoutent. Il faut donc que le Pasteur outre la science de l'Evangile ait aussi le don de l'enseigner aux autres. Il semble même que le mot, dont l'Apôtre s'est servi, * outre le don en signifie aussi la volonté, & l'affection; qu'il soit non seulement capable d'enseigner la vérité de Dieu, mais qu'il s'y plaise, qu'il soit facile, & toujours prest à rendre ce devoir à ceux qui en ont besoin. Mais voyons maintenant les vices, que l'Apôtre ne peut souffrir en la personne d'un Evesque, les jugeant tout à fait indignes de l'excellence de cette charge sacrée, *Qu'il ne soit point addonné au vin (dit-il) ni batteur, ni conviveux*

voiteux de gain deshoneste ; mais benin, non querelleux, ni avaricieux. L'ivrognerie, qu'il marque en premier lieu, est un vice si brutal & si indigne de toute personne, qui fait profession d'honneur, & sur tout de ceux qui sont appellés à la conduite des autres, qu'il ne faut pas s'étonner, que l'Apôtre bannisse de l'Épiscopat, ministère saint & celeste, ceux qui en sont entachés. Nous aurions plutôt sujet de treuver étrange, qu'il en ait fait expressément mention ; la chose étant d'elle même si absurde & si contraire à toute raison, que le soin qu'il a eu d'en parler nous sembleroit superflu, si l'experience ne nous avoit point appris, que l'impudence du vice d'un côté, & de l'autre la negligence des Eglises a été quelquefois si grande qu'il s'est souvent fourré des yvrognes dans la chaire sacrée de l'Évangile, si bien que pour empescher cette infamie il a été nécessaire de nous la deffendre formellement. Joint que toutes les nations ne s'accordent pas si bien dans l'horreur & dans le décri de cette vilaine tache, qu'il n'y en ait quelques unes, où l'on ne tient pas que s'enivrer soit une

Chap.
III.

chose honteuse; & ces Grecs d'Ephese, & d'Asie, pour qui S. Paul écrit particulièrement cette épître a Timothée, étoient nommément & sont encore aujourduy fort sujets au vin. Ce qu'il ajoûte que l'Evesque ne soit point *batt*eur, est une suite de l'ivrognerie, les humeurs échauffées par le vin, étant difficiles a retenir, qu'elles n'éclatent en disputes & en noîses, qui après la premiere décharge, qui se fait en injures & en paroles indiscrettes, se terminent ordinairement par les coups, & par les batteries, comme Salomon le represente en ses proverbes. *A qui arrivent les querelles? a qui le tumulte & les blesseures impunément? A ceux (dit-il) qui s'arrestent aupres du vin.* Quoy, qu'il en soit; & de quelque cause, que vienne cette violence, ou du vin ou de la colere, ou de la precipitation d'une humeur trop prompte; l'Apôtre ne veut pas que ceux qui sont sujets a ces excés, soient admis a l'Episcopat, comme en effet c'est une chose insupportable, qu'un violent, & un batteur exerce une charge, qui est le ministere de la paix, de la douceur, & de bonnaireté, & qui

avec

Prov.
23.29.

avec les enseignemens en doit aussi Chap. III.
 présenter le patron & les exemples. Et
 cela a semblé si indigne & si incroyable
 a quelques interpretes Grecs, qu'ils
 ont rapporté cette parole aux coups nō
 de la main, mais de la langue; comme
 si l'Apôtre entendoit simplement, qu'un
 homme cruel en paroles, prompt a in-
 jurier & a offenser avec des reproches
 trop severes & trop piquans; n'est pas
 bon a estre Pasteur de l'Eglise. Mais il
 n'est pas besoin d'avoir recours a la me-
 taphore. Il ne s'est treuvé, que trop de
 gens, qui ayant les mains legeres a frap-
 per, n'ont pas laissè d'aspirer a cette
 charge sacrée; & même de s'y pousser
 par mauvais moyens. Ce qui s'it, que
*l'Evesque ne soit point convoiteux de gain
 deshoneste*, ne se lit ni dans les ancien-
 nes traductions Latine & Syriaque, ni
 dans les plus vieux exemplaires Grecs
 écrits a la main, ni dans aucun des an-
 ciens écrivains, qui ont exposé cette
 épître; & en effet ce mot semble super-
 flu, ce qui est incontinent ajouté, *non
 avaricieux*, ou *non addonné a l'argent*, ayant
 le même sens. Outre que cela incom-
 mode le texte de l'Apôtre, en rompât
 évidem-

Chap.
III.

ment la liaison. Car ces paroles, *non convoiteux de gain deshoneste, mais benign*, ne s'ajustent pas bien ensemble, la douceur & benignité n'étant pas directement contraire au desir du gain. Mais si nous lifons avecque les anciens, *non batteur, mais benin*, le sens est clair & coulant; n'y ayant rié de plus contraire a la douceur, modestie & benignité, qu'il recommande, que la fierté, la cruauté, & la violence d'un batteur. Et c'est là même encôre que se rapporte la parole suivante, qu'il ne soit point querelleux; c'est adire d'une humeur processive & puntilleuse; qui ne peut rien souffrir; qui demande des éclaircissements sur toutes choses; & vous fait une querelle ou un procez pour les moindres occasions, ayant le debat, & se plaissant a la chicane, semblable a ce sauvage & indompté Ismaël, dont la main étoit contre tous, & la main de tous contre luy; ou aux Mesechites & aux Kedarins, dôt le Psalmiste se plaint si amerement, qui *haïssient la paix*, & quand il leur en parloit, *les voita* (dit-il) *a la guerre*. O Dieu; que l'Eglise est malheureuse, quand elle a des conducteurs

Gm. 16.

12.

Pf. 120.

6.7.

ducteurs de cette humeur! Il n'y a point de foudre ni de tempeste plus dangereuse, ni capable de faire plus de ravages dans les troupeaux du Seigneur, que ces maudits tourbillons, qui étant continuellement dans une agitation violente s'attaquent a tout, & ne laissent personne en repos; ne s'en pouvant donner eux mêmes, jusques a ce que leur furie se soit consumée elle même par sa propre impetuosité. Enfin l'Apôtre met aussi *l'avarice*, la racine de tous maux, entre les qualités qui rendent un homme indigne du S. ministère; *Que l'Évesque (dit-il) ne soit point avaricieux.* Et certes il a bien raison. Car c'est de cette amere source que sont coulées dans l'Eglise la plus grand' part des corruptions, qui l'ont enfin ruinée. Mais l'Apôtre après avoir orné le serviteur de Dieu des vertus dignes de sa charge, & l'avoir repurgé des vices, qui en sont indignes, prend aussi une assurance, autant qu'on en peut avoir de sa prudence, & de sa suffisance a bien gouverner; *Que ce soit un homme, qui conduise (dit-il) honnestement sa propre maison, ayant ses enfans sujets en toute*

Chap.
II.

toute reverence. Car si quelqu'un ne sait conduire sa propre maison; comment pourrat-il gouverner l'Eglise de Dieu ? Il se treuve des personnes de bonnes meurs, & d'une vie innocente & irreprehensible, qui sont avecque tout cela incapables de gouverner les autres; & il se rencontre assés souvent, qu'un même homme sera tout ensemble, & bon homme pour sa personne, & mauvais Prince pour l'état, ou mauvais pere de famille pour sa maison; Tel étoit le souverain Sacrificateur Heli, que l'Ecriture nous represente comme bon, & aymant la vertu & la pietè, & comme abhorrant le vice & l'infamie, & même comme affectionnant la pietè & la gloire de Dieu, si tendrement qu'il ne pût ouïr le deshonneur de son arche, prise par les Philistins, sans se pasmer, & tomber a la renverse, emporté par la violence de la douleur, qu'il en ressentit. Et neantmoins la même Ecriture nous apprend, que ce bon personnage étoit si mal propre a la conduite, qu'il n'avoit peu gouverner sa famille; son indulgence, & sa facilitè, & son peu d'ordre ayant été cause, que ses enfans s'abandonnérent

1. Sam
4. 18. &
2. 12.
13. 22.

donnèrent a la débauche & aux vices ^{Chap.}
les plus scandaleux. Car outre les ver- ^{III.}
tus, qui font un homme de bien & reli-
gieux, le gouvernement en requiert
encore certaines autres particulieres;
côme un haut degré de prudence pour
reconnoitre ce qui est bon ou mauvais
aux autres, & non a vous même sim-
plement; comme l'adresse de se con-
former a autrui, de se faire aymer &
respecter tout ensemble; comme la gra-
vité, & la severité temperée d'une dou-
ceur, & d'une debonnaireté convena-
ble, & autres graces semblables, qui ne
sont pas fort communes entre les hom-
mes. L'Apôtre veut donc que l'on n'é-
lise point pour Pasteur sinon celuy qui
les possède au moins en quelque mesu-
re; & que l'on prenne garde a l'essay
qu'il en fait dans sa famille; s'il la con-
duit honestement & sagement; s'il a
élevé ses enfans en la crainte de Dieu,
& les a si bien formés a leur devoir,
qu'ils luy rendent avec tout le respect
l'obeissance deuë a un Pere, se rangeât
paisiblement sous ses ordres, sans qu'il
paroisse en leur vie aucune débauche,
ni friponerie, ni autre semblable mar-
que

que d'une mauvaise nourriture. C'est cet homme là que l'Apôtre veut ; & qu'il choisit volontiers pour l'épiscopat ; esperant que d'un bon Pere de famille se fera aisément un bon conducteur de l'Eglise ; Et il a bien raison d'en faire ce jugement. Car une famille & une Eglise sont l'une & l'autre des sociétés de personnes raisonnables, qui subsistent dans les liens d'une paix, & d'une union commune ; La famille est une petite Eglise ; L'Eglise est une grand' famille ; si bien qu'il y a apparence, que celuy qui a bien gouverné l'une, reussira aussi à gouverner l'autre ; mêmes dons & mêmes graces étant nécessaires dans l'une & dans l'autre conduite, avec cette difference seulement, que l'une est de plus grand' étendue, que l'autre. Du moins est-il bien certain, que celuy qui n'aura peu le moins, ne sera pas capable du plus ; c'est à dire que celuy qui aura mal conduit sa famille fera beaucoup moins propre à conduire celle de Dieu ; qui est son Eglise. C'est ce que l'Apôtre ajoute expressément ; *Car si quelqu'un (dit-il) ne sait conduire sa propre maison ; comment pourra-*

ra-t-il gouverner l'Eglise de Dieu ! Vne famille consiste en peu de personnes, une femme, des enfans, & quelques serviteurs. Vne Eglise contient un grand nombre d'hommes, de femmes, d'enfans, une grande diversité d'âges, de conditions, d'emplois, de meurs, & d'inclinations. Vn pere n'a rien dans sa famille, que la nature ne luy ait soumis; & a qui elle n'ait inspiré & comme gravé elle même dans le cœur avec sa propre main, de l'amour, du respect & de la deference pour luy; pour ne rien dire du commun intérêt, qui les attache tous a luy, puis que c'est de ses moyens qu'ils vivent & subsistent. Les fideles dont est composée l'Eglise, n'ont nulle semblable liaison avecque leur Pasteur; ils ne sont la pluspart ni ses parens, ni ses inferieurs; Ni la loy de la nature, ni celle de l'état ou de l'ordre humain ne les assujettit point a son autorité; Au contraire ils sont autant que luy; plusieurs mêmes sont au dessus de luy a cet égard; ils le passent ou en âge, ou en moyens, ou en credit, ou en naissance, ou en sçavoir, ou en dignité. Ce n'est que l'election volontaire de leur

Chap.
II.

leur charité, & le respect de I. Christ; & le zele qu'ils ont pour son Evangile, qui l'éleve en ce degré. Il est clair qu'il est plus aisè de gouverner un petit nombre, qu'un grand; des personnes qui vous sont naturellement soumises; que celles qui ne le sont pas. Si donc un homme avecque tous ces avantages là n'a pas eu assés ou d'adresse, ou d'affection, ou de vigueur, pour bien conduire sa propre maison; il est évident, qu'il reüssira encore beaucoup moins, si vous luy donnés toute une Eglise à gouverner; & que s'il n'a seu faire le plus facile, beaucoup moins faut il attendre de luy, qu'il fasse le plus difficile. Nous lisons dans les livres des Payens, que quelques uns de leurs sages par un raisonnement semblable a celuy de l'Apôtre, ont autrefois conclu qu'il falloit bien se garder de mettre le gouvernement de l'état entre les mains de ceux, qui n'ont pas eu assés de soin de leur maison; Et un Empereur Grec & Chrétien ordonnoit a son Fils de ne mettre dans son conseil; que des gens qui eussent sagement gouverné leur famille, n'y ayant pas d'apparence qu'un homme

Voyés
Stoker.
serm. de
Rep. Ba-
Zile däs
les Lam-
bes qu'il
a e scri-
tes a son
fils.

homme, qui a mal menagé ses propres Chap.
affaires, conduise bien celles d'autrui. III.

D'ici paroît pour vous le dire en passant, la bestise de ceux, qui rapportent a l'Eglise ce que l'Apôtre ordonnoit ci devant, que *l'Evesque soit mari d'une seule femme*; comme si par cette *seule femme*, dont il parle, il entendoit non une femme épousée, mais une Eglise, a laquelle il est lié; luy defendant d'en avoir plus d'une. Ce qu'il dit ici de ses enfans, sujets en toute reverence, & l'opposition qu'il fait entre *sa propre famille*, & *l'Eglise de Dieu*, montre évidemment que la *femme*, qu'il luy donnoit ci devant, est toute autre chose, que l'Eglise, qu'il gouverne & sert en l'Evangile. Mais cette belle glose est si grossiere & si ridicule, que ceux de Rome même y ont renoncé; bien qu'elle n'ait été forgée, qu'en faveur du celibat auquel ils obligent tous les ministres de l'Eglise. L'Apôtre demande encore deux conditions en un homme pour estre Evesque, dont l'une est, qu'il *ne soit pas nouvel apprentif*, & l'autre qu'il *ait bon tesmoignage de ceux de dehors*. A ces commencemens du Christianisme,

y y pendant

Chap.
II I.

pendant que l'Eglise se formoit & s'établissoit encore, il y auoit peu de vieux Chrétiens; ils étoient la pluspart de nouvelles plantes, freschement arrachées du terrouër du Paganisme ou du Judaïsme, & transportées en celuy de Iesus Christ. Ce sont ceux, que les Chrétiens Grecs & les Latins après eux, appelloient anciennement *Neophytes* c'est à dire proprement *nouvelles plantes*; Et c'est précisément la parole, ici employée par l'Apôtre. *Qu'il ne soit pas Neophyte* (dit-il) c'est à dire qu'il ne soit pas novice dans le Christianisme, & baptisé depuis peu de jours seulement. On faisoit grand différence entre les nouveaux & les vieux Chrétiens; d'où vient que S. Luc dans les Actes remarque d'un certain Cyprien nommé Mnason, qu'il étoit non simplement *disciple* c'est à dire Chrétien, mais nommément qu'il étoit *ancien disciple*. Et certes ils avoient bien raison, parce que selon toute apparence la connoissance des vieux Chrétiens est plus grande, & leur foy plus éprouvée, & leur constance en la profession plus assurée, que celle des *Neophytes*; si bien qu'il

28.21.
16.

qu'il étoit sans doute beaucoup plus à Chap.
 propos de choisir pour le ministère de l'Év.
 l'Évangile les premiers que ces derniers. l'Év.
 loint que le choix des nouveaux con-
 vertis étoit sujet à l'envie ; & donnoit
 de la jalousie aux vieux Chrétiens ;
 comme si on les eust outragés en ne les
 élistant pas ; leur reprochant soudemét
 par là leur negligence. & leur peu de
 zele ; de n'avoir peu depuis un long-
 temps ; qu'ils vivoient dans l'école du
 Seigneur ; se rendre aussi capables que
 ces nouveaux venus. Mais outre ces
 raisons-là il y en a encore une autre
 que l'Apôtre met ici en avant ; & qui
 regarde tout ensemble & le salut du
 neophyte ; & l'édification de l'Eglise ;
Que l'Evêque ne soit pas un Chrétien
novice (dit-il) de peur qu'étant enflé
d'orgueil il ne tombe en la condamnation du
Diable. Car le calomniateur qu'il en-
 tend ; est sans point de doute ; cet esprit
 Malin, que l'Écriture & l'Eglise signifie
 par le nom du Diable. Sa condamna-
 tion est que n'ayant point gardé son
 origine ; & ayant délaissé son propre
 domicile en s'élevant par orgueil ; il a
 été précipité dans l'abysme ; & y est re-
 y y 2 fervé

Chap.

I I I.

2. Pierr.

2. 4.

1^{re} d. 6.

servè pour le jugement a venir, comme nous l'apprenons de la doctrine de S. Pierre & de S. Iude dans leurs épîtres. L'Apôtre craint qu'il n'arrive quelque chose de semblable aux neophytes, si on les établit trop tost Evesques; qu'*étant enflés d'orgueil* comme les demons a l'occasion de cette dignité ils ne déchèent de l'heureux état où ils étoient dans l'Eglise; & ne soyent participans de la condamnation du Diable; aussi bien que de son crime. Car l'honneur, où un homme se voit soudainement élevé contre son esperance & l'apparence commune des choses, luy enfle aysément le cœur, & luy donne de la presumption. Il comméce a avoir bonne opinion de soy même, & a s'imaginer que les fideles ne l'auroient pas si tost appellé au premier ministere de leur societé, s'il n'avoit des dons & des merites extraordinaires, & s'il n'étoit un homme rare, & tout autre que le commun. Après s'estre flatté de ces pensées, il y ajoute aysément foy; & ainsi se forme peu a peu dans son cœur le poison de l'orgueil, qui le depouillant de tout honneur, & de celuy de fidele,

fidele, & de celuy d'Evesque, le fait Chap. 1
II.
 enfin tomber dans l'épouvantable con-
 dannaion du Diable. Pour ne pas don-
 ner occasion a un si grand malheur, l'A-
 pôtre ordonne sagement, que l'on ne
 se hâte point d'appeller, les nouveaux
 convertis au saint ministère. C'est aussi
 par une prudence semblable, qu'il re-
 quiert en dernier lieu, & dans le der-
 nier verset de nôtre texte, que celuy,
 que l'on établit Evesque, outre toutes
 les qualités loiiables, qu'il a represen-
 tées, ait encore *bon témoignage de ceux
 de dehors*. Par *ceux de dehors*, il entend
 ceux, qui ne sont pas en la communion
 de l'Eglise Chrétienne; comme ail-
 leurs, quand il dit, *Qu'ay-je affaire de juger
 ceux de dehors?* & ailleurs encore *Portés
 vous honnestement envers ceux de dehors?* Ce 1. Cor.
5. 12. 13.
Chap. 1.
Thess. 4.
12.
 sont donc les Payens & les Juifs, qu'il
 entend ici; qui étoient les seuls au
 temps de l'Apôtre, que les fideles ap-
 pelloient *ceux de dehors*. Et il ajoute
 ceci, parce que les Chrétiens alors
 avoient tous été ou Payens ou Juifs. Il
 veut donc afin que le saint ministère
 soit exempt de tout diffame, que ceux
 que l'on y recevra, n'ayent pas seule-
 y y 3 ment

ment l'approbation de ceux de dedans d'avoir bien religieusement vescu depuis qu'ils sont entrés en leur communion, mais aussi le tesmoignage de ceux de dehors, d'avoir pareillement mené au milieu d'eux avant qu'ils se fissent Chrétiens, une vie sans scandale & sans reproche. Car ce tesmoignage de ceux de dehors ne s'entend que pour les mœurs, pour l'honesteté, & la justice & autres vertus morales, que les étrangers mêmes approuvent. Pour le service de la vraie religion, ce n'étoit pas chez ces pauvres idolâtres qu'il en falloit chercher la louange. Ce tesmoignage est justement celui que la plus part des Payens rendoiēt aux Chrétiens de leur connoissance du temps de Tertullien, comme il le rapporte luy-même; *Caius Scius, est homme de bien (disoient-ils) Il n'y a qu'une chose, à dire qu'il est Chrétien.* Et, je m'étonne que *Lucius, qui est homme sage & de bon sens, se soit soudainement fait Chrétien.* L'Apôtre veut bien, que l'on reçoive dans la communion de l'Eglise ceux là même, qui avoient mené une vie mauvaise & scandaleuse parmi les Payens avant leur conversion; Mais il defend

*Tertull.
Apolog.
ch. 3. c.
8.*

defend d'établir dans le sacré miniftère Chap. I II.
d'autres personnes, que ceux qui avoient
vefou honneftement mêmes durant les
renobres de leur ignorance. Et la raifon
qu'il en allegue eft confiderable, afin
(dit-il) qu'ils ne tombent en reproche, & au
piege du Diable ; c'eft a dire de peur, que
les fautes qu'un tel homme a commifes
en fa premiere conversation, au milieu
de ceux de dehors, ne luy foient ra-
menueës & reprochéës, lors qu'on le
verra honoré de la charge de Pasteur
entre les Chrétiens. Car c'est là l'un des
artifices de Satan, pour rendre le mini-
ftère des ferviteurs de Dieu, ou inutile,
ou moins fructueux. Il épie & ramaffe
tout ce qu'il y a de foibleffe dans leur
vie, & l'épand tant pour leur faire dé-
pit, que pour ôter tout credit a leur pre-
dication. Et encore que l'idolatrie, ou la
jeunefle où ils étoient, quand ils ont pe-
ché, en devroit excufer les crimes, qu'ad
leur vie depuis leur conversion a été
pure & innocente ; cet esprit malin ne
laiffe pas d'en abuser, & de le publier
par la bouche de fes miniftres ; diffamant
l'Évangile comme s'il n'avoit peu
trouver d'autres docteurs, que ceux qui

Chap.
II.

avoient n'aguères été esclaves du vice. Ceux, que les scandales de leur mauvaise vie avoient rendu odieux & infames parmi nous (disent ces infidèles) sont les premiers entre les Chrétiens. Ils occupent les chaires de leurs Eglises, & on honore entr'eux du premier lieu de leur assemblées, ceux que nous ne pouvons souffrir au milieu de nous. Ils exaggerent leurs fautes, ils y ajoutent du leur, & forgent mêmes des crimes là où ils n'en treuvent point, pour peu d'occasion qui s'en presente. Nos adversaires aujourduy en usent ainsi contre ceux, qui renonceant à leur communion ont été employés au saint ministère dans la nôtre. La jeunesse de l'un d'eux pendant qu'il étoit encore de leur religion, n'avoit pas été si severe, qu'il ne fust sorti de son cabinet quelques poësies un peu libres. Ils les avoient admirés, & couronnés pendant qu'il étoit avec eux. Dès qu'il en furent sortis, elles devinrent des crimes; & avecque la gesne qu'ils donnent à ses paroles, ils en tirent des horreurs; à quoy ils savent bien en leur conscience, qu'il n'avoit jamais pensé. Et neantmoins

ils

ils luy en ont fait des reproches, tandis qu'il a vécu ; & bien qu'il s'en soit ou justifié ou excusé cent fois, & qu'on leur ait cent fois représenté que toute cette bonè qu'ils jettent sur luy, retombe sur eux, puis qu'il étoit de leur communion & même de leur clergè, au temps qu'il faisoit & écrivoit ces prétendus crimes, ils ne laissent pas pour tout cela de luy reprocher éternellemét les mêmes choses. Ils en ont traité d'autres encore plus cruellement ; à qui ils ont imputé, mais depuis leur mort seulement contre toute apparence de verité, & contre le resmoignage de leurs propres écrivains des abominations & des infamies épouvantables ; arrivées à ce qu'ils prétendent, non depuis qu'ils ont été à nous, mais durant le temps qu'ils étoient encore ou prestres, ou clers, ou moines en leur cõunion. Que n'eussent-ils point dit, s'il y eust eu quelque véritable tache dans la vie, que ces serviteurs de Dieu avoient passée avec eux ? Ils en eussent produit les documès ; ils en eussent publié les preuves convaincantes ; ils les eussent épanduës partout ; ils eussent couvert ceux qu'ils accusent

cusent d'une étrange infamie, & rempli
 ceux qui les écouoient de honte & de
 confusion. O admirable sagesse du S.
 Apôtre, qui pour ôter au Diable, & à
 ses supposts toute occasion d'un pareil
 scandale, ne veut pas que d'entre ceux
 qui se convertissoient au Seigneur, on
 honore du S. ministère, sinon ceux, qui
 en sortant d'avecque les Juifs, ou les
 Payens en avoient remporté un bon té-
 moignage ! *afin (dit-il) qu'ils ne tombent
 dans le reproche & dans le piège du Diable.*
 Ce piège du Diable est à mon avis le re-
 proche même de leurs fautes passées que
 Satan leur fait par la bouche de ses ser-
 viteurs, & qu'il leur tend, comme un
 piège dangereux, pour les y enlacer;
dans le reproche & dans le piège le second
 mot éclaircit la nature du premier, &
 est ajouté pour montrer que ce repro-
 che que Satan leur procure est un piège
 pour les perdre. Car l'Écriture nomme
pièges de Satan toutes les occasions, qui
 nous sollicitent à pecher, & à offenser
 ou Dieu ou nôtre prochain; comme
 quand l'Apôtre dira ciaprès que ceux
 qui veulent devenir riches tombent en ten-
 tation & au piège. Et que ces reproches
 portent

1. Tim.
6. 9.

portent au mal celuy à qui ils sont faits, il est évident. Premièrement il n'est pas possible, qu'ils ne l'attribuent & ne luy donnent de la honte, & s'ils s'épanchent cōme cela arrive necessairement, qu'ils ne ruinent ou du moins qu'ils ne diminuent l'estime, où il étoit parmi les fideles, & ne ternissent sa louange, & ne troublent le succès de son ministère; ce qui te saisit de douleur, & la douleur luy donne le desir ou de se vanger de ces reproches, ou de s'en mettre à couvert; Et ces pensées & ces convoitises étant une fois entrées dans son cœur, sont capables de le porter bien loin, jusques dans les precipices de la perdition; pour ne rien dire des grands scandales, que ces accidens causent, quand ils arrivent, au dedans & au dehors de l'Eglise. C'est pour éviter tous ces maux, que l'Apôtre nous ordonne de n'établir dans le S. Ministère que des personnes dont la vie & dans l'Eglise & hors de l'Eglise même a toujours remporté de bons témoignages des sociétés, où ils l'ont passée. Voilà, chers Freres, la regle que ce grand Ministre de Dieu nous a donnée pour l'élection

l'élection de l'Evesque, voila les conditions qu'il demande en celuy, qui désire cette charge sacrée. Si la loy en eust été observée religieusement comme elle devoit, l'Eglise fust demeurée pure, & sa doctrine sincere & entiere. Car il est clair, que ce n'a pas tant été la faute du peuple, que celle de ses conducteurs, qui a corrompu les meurs & la foy de la Chrétienté. Qui sauroit dire les playes que leur débauche & leur violence, & leur humeur querelleuse, & leur avarice ont faites a l'Eglise? L'ignorance & les erreurs que leur incapacité y a introduites? les schismes, que leur negligence ou leur inexperience, ou leur opiniatreté y a suscités, les scandales, que leur mauvaise conduite y a causés? Le desordre commença de bonne heure entre les Chrétiens; l'impudence de l'ambition & de l'avarice ayant bien tost foulé aux pieds la discipline salutaire de l'Apôtre, & les premiers infectés de ces poisons furent les Evesques des grandes villes; l'abondance & la pompe mondaine, qui y régna leur ayant donné & la convoitise, & le moyen de s'élever, comme il pa-

roit

toit de ce que l'antiquité nous tesmoi-
gne des Prelats d'Antioche, & d'Ale-
xandrie dès le troisieme & quatriesme
sicle. Mais comme Rome étoit la pre-
miere ville du monde, aussi n'y en a-t-il
point dont l'Evesque ait été ou plûtoſt
ou plus étrangement corrompu, que le
ſien. Vn écrivain Payen, mais de bonne *Am-*
foy, nous rapporte a quel point les cho- *mian.*
ſes étoient déjà parvenuës vers la fin *Marcell*
du quatriesme ſicle ; au ſujet du trou- *l. 27. p.*
ble & du carnage qui arriva dans cette *337.*
grande ville, dans la conteſtation, ou
pour mieux dire dans la guerre civile
de Damase & d'Vrſicin, a qui des deux
feroit Evesque, tout le peuple s'étant
divisé en ces deux parties & ayant
combattu avec tant de fureur qu'il y fut
tué juſqu'à cent trente ſept perſonnes
en un ſeul jour, dans une de leurs Egli-
ſes, qui étoient les theatres où ſe jouoit
cette ſanglante tragedie. Et cet auteur
étranger dit a nôtre honte, qu'il ne s'é-
tonne pas que les Chrétiens en vinſſent
juſques là, puis que ce ſiege valoit bien
la peine d'eſtre ainſi diſputé, n'y ayant
rien de plus delicieux que la table de
ceux qui le poſſedoient, ni de plus
pompeux

pompeux que leur habit; ni de plus
 magnifique que leur train. Mais en-
 core tout cela n'étoit qu'un jeu au prix
 de ce comble de grandeur mondaine;
 où ce trone est monté depuis. Ses pro-
 pres Annales font foy de l'extrême
 corruption, qui y a regné; & les plus pas-
 sionnés advocats de sa cause, en con-
 fessent la plus grand' partie, écrivans
 eux mêmes des choses honteuses des
 elections & des belles qualités de plu-
 sieurs de leurs Pontifes, & avouant
 nommément de ceux du siecle dixief-
 me, qu'ils avoient tous été élevés a cette
 dignité par moyens abominables, quel-
 ques uns par la faveur de je ne sçay quel-
 les infames courtisanes; que leur vie
 étoit aussi dereglée; que leur election;
 & outrés de dépit d'une si grand' indi-
 gnité, ils les appellent des *monstres*; des
Papes Apostatiques & Apotactiques; plû-
 tost qu'Apostoliques, & en disent tous
 les maux du monde; & s'en prennent
 presque a nôtre Seigneur; luy deman-
 dant où il étoit, & se plaignant piteu-
 sement qu'il dormoit dans son vaisseau,
 pendant cette rude tempeste. Mais ils
 s'abusent bien fort. Il ne dormoit nul-
 lement.

lement. Il veilloit, & punissoit juste-
ment par ces horreurs le mépris de sa
verité & l'amour de l'erreur & de la
superstition dont ce siege étoit coupable.
Aujourduy nos reproches les ont
rendus plus fins; Mais si vous lisez les
relations de leurs Conclaves, vous ver-
rés que les mysteres de leur election ne
valent gueres mieux; que les combats
& les guerres de leurs ancestres. Et
quant aux autres Ministres de leur
communión, chacun voit que leur pre-
lature est non le fruit de l'election de
l'Eglise, mais la proye de ceuy qui a le
plus de faveur & de credit dans les
courts des Princes & des Rapes. Le
comble du mal est en ce que dans ces
abysses d'erreur & de corruption, celuy
qui en est le chef se vante de ne pou-
voir errer; se faschant & prenant a
grand outrage, si quelqu'un ose luy par-
ler de reformation & de remedes. C'est
justement faire ce que l'Apôtre craint
& predit icy de l'Evesque étably contre
sa roge, qu'il s'enflera d'orgueil. Car il ne
se peut rien dire de plus superbe que
de s'attribuer certe infallibilité qui ne
convient qu'à Dieu seul. Mais laissons
a son

Chap.
111.

a son jugement ceux qui entreprennent
 sur ses droits, & le romercions hum-
 blement de ce qu'il a rétabli son mini-
 stère au milieu de nous dans la pureté
 & simplicité, où ses Apôtres l'avoient
 institué. Observons religieusement la
 loy que S. Paul nous a laissée dans l'é-
 lection & ordination de nos Pasteurs;
 tenant pour certain que cette discipli-
 ne sainte est la seureté de la foy & de
 l'Eglise, & qu'elle ne se relaschera ja-
 mais sans l'alteration & la ruine de
 l'une & de l'autre. Le seul moyen de
 conserver ce thesor en son entier, au
 milieu de nous est que tous ensemble
 & peuple & Pasteurs, nous servions
 Dieu saintement & sans hypocrisie, en
 toute pureté justice & honesteté; Que
 la gloire soit notre passion & la volon-
 té la regle de notre conduite; Que
 nul ni des conducteurs, ni des fideles
 ne soit taché d'aucun des vices, que
 l'Apôtre condamne en ce lieu; Que nul
 de nous ne soit ni adonné au vin, ni
 batteur, ni querelleux, ni avaricieux;
 Que chacun se pare des vertus qu'il
 nous recommande; étant vigilant en
 sa vocation; attempé, honorable,
 hospitalier;

hospitalier, conduisant sagement sa famille, instruisant ses enfans, & edifiant ses prochains en la connoissance & crainte du Seigneur & tellement abondant en bonnes œuvres, en fruits de modestie, d'humilité, de charité, de patience, que nous ayons non seulement nos freres; mais ceux de dehors même pour tesmoins de nôtre innocence; à la gloire de nôtre grand Sauveur Iesus Christ, qui a daigné nous honorer de la divine lumiere de son Evangile, & a l'avancement de son regne, & de nôtre salut. AMEN.

z z

SERMON

* *Pro-* SERMON VINTIÉSME. *

noncé
a Cha-
renton
le 3.

Decèbre
1656.

I. TIMOTH. Chap. II. 4. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13.

Semblablement il faut que les Diaeres soient graves ; non point doubles en paroles ; non donnez a beaucoup de vin , non conyoiteux de gain deshoneste ;

Restans le secret' de la foy en une conscience pure.

Et que ceux-ci aussi soient premierement eprouvés, puis qu'ils servent , étans treuxs irreprehensibles.

Semblablement il faut que leurs femmes soient honnestes, non medisantes, sobres, fideles en toutes choses.

Queles Diaeres soient maris d'une seule femme, conduisans honnestement leurs enfans , & leurs propres maisons.

Car ceux qui auront bien sorvi, acquierent un bon degre pour eux , & une grand' liberte en la foy, qui est en Iesus Christ.



CHERS FRERES ; Après la foy & la pietè , le Seigneur Iesus ne nous a rien recommandè plus étroitement, que la charitè envers les hommes ; voulant qu'en

qu'en general nous les aimions tous, Chap.
& leur fassions tout le bien dont nous I II.
sommes capables. Mais comme nous
avons une communion particuliere,
avecque les fideles, étant avec eux
membres d'un même corps mystique;
il nous a ordonné de les cherir & servir
sur tous les autres; protestant qu'il re-
gardera les moindres offices que nous
leur rendrons, ne fust-ce qu'un verre
d'eau, ou une bouchée de pain que
nous leur aurons donnée en leur neces-
sité, côme des services faits a luy mesme
en sa personne, & les couronnera d'une
retribution eternelle dans son royaume
celeste; & denonceant au contrai-
re, qu'il punira irremissiblement & tres-
grièvement quiconque en aura scan-
dalisé le moindre. Aussi voyés vous,
que ce nouveau peuple, qui luy naquit
en Jerusalem des premiers rayons de
son Esprit, & qui nous est proposé com-
me un riche & parfait patron de cha-
cune de ses Eglises; outre l'affection
qu'il tesmoignoît en general a toute
sorte d'hommes, leur communiquant
gayement le tresor de sa connoissance,
& s'exposant a tous perils pour les en-
richir

Chap.
III.

Act. 4.
23.

Act. 4.
34. 35.

richir en Iesus Christ, avoit encore pour ceux de son corps particulierement une amour si tendre & si intime, que l'histoire sainte donne expressément cette rare & admirable louange a tous ceux, qui le composoient, que toute cette multitude *n'étoit qu'un cœur, & qu'une ame.* Cette charité ayant purgé leurs ames de toutes les passions basses & tetriennes de l'avarice & de l'ambition, avoit rendu chacun d'eux plus sensible au besoin de son frere qu'au sien propre; Ainsi leur amitié mutuelle rendoit commun a tous l'usage des biens, que chaque particulier possedoit. Nul ne les appelloit siens; ne les employant pas moins au service d'autruy qu'au sien. Ils étoient non a celuy qui en avoit la propriété; mais a quiconque des freres en avoit besoin. D'où il arriva ce que S. Luc ajoute, *qu'il n'y avoit point de necessiteux* dans cette Eglise bien-heureuse; la plupart mesme pour rendre ce qu'ils avoient plus communicable, & plus facile a distribuer, vendant volontairement leurs fonds, & en apportant le prix en argent aux pieds des Apôtres pour estre prudemment & utilement

utilement dispensé par leur ordre, selon que chacun des fideles en avoit ^{Chap. III.} besoin. Cette source de benediction, cette vive fontaine de graces, que la charité ouvrit soudainement au milieu de l'Église de Jesus Christ, & où toute pauvreté & misere treuvoit promptement son legitime raffreschissement, étoit sans doute un admirable tresor, & bien digne d'estre gouverné par la main non des plus excellens hommes seulement, mais des Anges mesmes des cieux. En effect d'abord les Apôtres, les plus relevés de tous les ministres de Dieu, n'en dédaignerent pas le soin. Ces mains à qui les clefs du ciel avoient été baillées pour en tirer & en distribuer toutes les richesses en la terre, ne refusèrent point ni de recevoir ni de partager aux pauvres, les aumosnes où pour mieux dire les offrandes sacrées de la charité. Et c'est ce que l'histoire sainte, signifie quand elle dit, que le prix des maisons & des heritages qui se vendoient, étoit mis au pied ^{Act. 4. 35-37.} des Apôtres. Mais ces saints hommes après avoir comme dedié & consacré ce ministère par l'exercice qu'ils en firent

Chap.
III.

Act. 6.
2-3.

rent un bien peu de temps, le remirent
a l'Eglise, luy declarant qu'il n'étoit pas
raisonnable, qu'ils delaissassent la pa-
role de Dieu, dont la predication fai-
soit le principal de leur charge, *pour ser-
vir aux tables*, c'est adire pour traiter
& entretenir les pauvres des aumônes
des fideles. Et afin qu'une partie si ne-
cessaire du ministere Ecclesiastique ne

Act. 6.
3-4.

demeurast pas abandonnée; *Regardés*
(dirent ils a ces premiers Chétiens) *de*
choisir sept hommes d'entre vous, de qui on
ait bon tesmoignage pleins du S. Esprit & de
sapience, a qui nous commettons cette af-
faire; & quant a nous nous poursuivrons de
vacquer a la priere & a l'administration de
la parole. La compagnie ayant receu

Act. 6.
5.

cette proposition comme elle devoit,
présenta sept hommes choisis & doüés
des qualités requises; & les Apôtres
les instalerent en cette charge par la
priere & l'imposition des mains. Ils
avoient le soin de recevoir les contri-
butions de l'Eglise, & de les dispenser
purement & sagement selon le besoin
des fideles; veillans pour cet effect sur
tout le troupeau, & assistans les Apô-
tres & les soulageant autant qu'il leur
étoit

étoit possible de cette partie de leur fardeau. Il paroist & par les livres du Nouveau testament, & par ce qui nous reste des écrits des premiers & plus anciens Chrétiens ; que dans l'établissement des autres Eglises, les Apôtres en usèrent toujourns ainsi, y ordonnant deux sortes de ministres; les premiers & principaux, qui preschoient la parole, & avoient la conduite de tous les troupeaux ; & les autres qui avoyent soin des deniers & des aumônes publiques, & des pauvres a qui elles étoient destinées. Les premiers sont ceux que les écrivains du Nouveau Testament, & les plus anciens auteurs Chrétiens, comme Clement & Irenée appellent indifferemment Prestres ou Evêques; les autres du deuxiesme rang sont ceux qu'ils appellent *Diacres*. C'est de ceux-ci, Freres bien aymés, que S. Paul nous entretiendra aujourduy. Car ayant dans les sept premiers versets de ce chapitre traité assés amplement des bonnes qualités nécessaires en la premiere de ces deux charges, c'est a dire en celle de l'Evêque ou ministre de la parole divine, il passe maintenant a l'autre, c'est

a dire celle des Diacres, & y employe tout le texte que nous venons de vous lire. Il declare quelles doivent estre les conditions & les meurs des personnes, qui sont appellées a ce ministère, & la maniere, dont il faut proceder a leur ordination. Puis il dit aussi un mot en passant des qualités necessaires a leurs femmes; & de l'état & de la conduite des Diacres dans le mariage; Et enfin il touche le grand avantage, qui leur revient de s'estre bien, & fidelement acquitès de leur charge. *Ceux qui auront bien servi* (dit-il dans le dernier verset) *acquierent un bon degre pour eux, & une grand' liberte en la foy, qui est en Iesus Christ.* Ainsi nous aurons a traiter de ces cinq points si le Seigneur le permet; premierement des qualités du Diacre; secondement du procedè qu'il faut tenir en son établissement; en troisième lieu des qualités de la femme du Diacre; en quatriesme lieu de sa vie & de sa conduite dans le mariage; Et enfin en cinquiesme & dernier lieu du fruit de cette administration, qui luy est assure, s'il s'en acquite legitime-ment & religieusement. Voici donc
comment

comment l'Apôtre s'explique du pre-^{Chap.}
mier de ces cinq points; *semblablement*^{111.}
il faut (dit-il) que les Diacres soient gra-
ves; non point doubles en paroles; non ad-
onnés a beaucoup de vin; non convoiteux
de gain deshoneste, retenans le secret de la foy
en une conscience pure. Il les appelle *Dia-*
cres comme vous voyés, d'un mot qui
dans le langage commun des Grecs si-²¹⁹²⁰⁰⁰
gnifie généralement ministre, ou servi-
teur, de quelque nature que soit l'ad-
ministration qu'il fait; Mais dans le sti-
le de l'Eglise & de ses écrivains ce nom
se prend particulièrement pour cet or-
dre des ministres Ecclesiastiques qui
reçoivent, & gardent & partagent &
distribuent les contributions & offran-
des volontaires des fideles pour la sub-
vention & l'entretien de ceux du trou-
peau, qui en ont besoin; comme nous
l'avons déjà touché ci-devant. Il nous
importe peu de savoir si les Apôtres
dans l'institution de ce ministere ont
regardé (comme quelques uns travail-
lent fort a nous le persuader) a la cou-
tume & a l'usage des Juifs, qui avoient
dans leurs synagogues un certain ordre
de ministres, qu'ils appelloiét *Afanites*²¹⁹²⁰⁰⁰
& qui

& qui étoient inferieurs a leurs prestres ou anciens. C'est assés que nous entendons le sens du mot ; & que nous apprenons tant d'ici que d'ailleurs encore , que le ministere des Diacres a été & institué & approuvé par les saints Apôtres. C'est aussi une subtilité fort legere de remarquer comme font les mêmes auteurs , que l'Apôtre parlant du premier de ces deux ministeres dit *l'Evesque* ; au lieu que venant au second, il dit *les Diacres* ; comme s'il en avoit ainsi usé pour signifier qu'il peut bien y avoir plus d'un Diacre dans une Eglise ; au lieu qu'il n'y doit avoir qu'un Evesque. C'est faire l'Apôtre trop fin , de pretendre , qu'il se soit amusé a des puntilles si menuës. Car s'il eust voulu nous enseigner , qu'il n'y doit avoir qu'un seul Evesque en chaque Eglise, il ne luy eust pas plus coûté de nous le dire, que de nous avertir comme il fait, qu'il ne doit estre mari que d'une seule femme. C'est encore luy attribuer une finesse inutile & par consequent ridicule ; étant clair , que supposé qu'il n'y peust & n'y deust avoir qu'un Evesque en chaque Eglise , on ne laisseroit pas
pour

pour cela de parler pertinemment, en ^{Chap.} disant pour expliquer les conditions re- ^{II.} quises en la charge ; *Il faut que les Evêques soient irrépréhensibles, & maris d'une seule femme* ; parce qu'y ayant même selon cette supposition, plusieurs Evêques comme il y a plusieurs Eglises, tous en général aussi bien que chacun en particulier, doivent avoir ces bonnes qualités. Et de l'autre côté tout de même, bien qu'il y ait plusieurs Diacres en chaque Eglise ; Neanmoins tous les devoirs ici exprimés appartenans à chacun deux en particulier, l'Apôtre pour les exprimer eust peu dire aussi bien & aussi pertinemment, *Il faut que le Diacre soit grave, & non point double en paroles* ; que ce qu'il a écrit, *Il faut que les Diacres soient graves*. Ce qu'il dit semblablement se rapporte au discours, qu'il vient de faire sur la charge de l'Evêque ; Comme il faut dit-il, que l'Evêque ait toutes les bonnes qualités que je viens de représenter ; il faut aussi que le Diacre ait les siennes. Les Apôtres les comprennent toutes en deux paroles dans le passage que nous en avons allegué de leurs Actes ; *Disant que l'on* ^{Act.} *choisisse*

Chap.
III.

choisissè pour Diacres, *des hommes pleins du S. Esprit & de sapsience.* S. Paul les a un peu plus étenduës specifiant nommément quelques unes de ces vertus; qui font toutes l'ouvrage du S. Esprit; si bien qu'elles ne peuvent manquer; a celui que ce divin Consolateur a rempli de ses dons precieux. Au reste ces qualités que l'Apôtre demande en un Diacre, étant fort semblables a celles qu'il requeroit cy devant en un Evêque, il ne sera pas necessaire de nous y arrester beaucoup; puis que nous les avons desia considerées dans nos actiôs precedentes. Il veut premierement que les Diacres soyent *graves*; c'est a dire constans, meurs & rassis en toute leur conversation; honestes & discrets; non étourdis ni brouillons ou changeans a tous momens d'humeur & d'affiète d'esprit. C'est là mesme que se rapporte ce qu'il ajoûte en deuxiesme lieu, qu'*ils ne soyent pas doubles en paroles.* Car il n'y a rien de plus contraire a la gravité, qu'il leur demande, que cette vanité & legereté, qu'il leur defend, c'est a dire une perpetuelle inconstance qui change a toute heure ou de sentiment

timent ou de de discours ; & ne de-^{Chap.}
 meure jamais ferme dans une même ^{II.}
 parole. Ce qu'il dit en suite ; qu'ils ne
 soyent ni *adonnés a beaucoup de vin*, ni
convoiteux de gain deshoneste ; leur est
 commun avec les Evesques ; a qui l'A-
 pôtre demandoit pareillement , qu'il
 ne fussent ni *adonnés au vin* , ni *avari-*
tieux , que chacun sachant assés ; que
 certe basse & honteuse convoitise d'un
 gain ou iniuste , ou sordide & desho-
 neste , est l'une des passions de l'a-
 varice ; dont elle infecte la pluspart
 de ses esclaves. Mais l'Apôtre pour
 abbreger ce discours , & pour em-
 brassier en peu de mots toutes les par-
 ties necessaires aux Diacres , ajou-^{I. Tim.}
 re qu'il faut *qu'ils retiennent le myste-*
re de la foy en une conscience pure.
 Car la premiere de ces paroles , *le*
mystere de la foy , comprend toute la
 connoissance , qu'ils doivent avoir de
 la verité Evangelique , & la *conscien-*
ce pure , signifie toute l'honesteté &
 la fainteté qui doit estre dans leurs
 ames & dans leurs mœurs. *Le myste-*
re de la foy est le secret que Dieu nous
 a revelé par son Fils , & qui étoit
 caché

caché aux sens naturels de l'homme, jusques a ce que ce souverain Prophete du genre humain nous l'a mis en lumiere par la parole de son Evangile; nous commandant a tous d'y ajouter foy, en croyant la volontè que Dieu a de nous deliurer de nos pechès & du malheur, où ils nous plongent, & l'immortalité & la gloire & la resurrection bien-heureuse que le pere nous a preparée, si nous obeissons a son Fils & cheminons selon sa discipline. Il faut que le Diacre ait la foy de tout ce mystere divin; qu'il le connoisse, & soit persuadé de sa verité. Ce n'est pas le tout; Il faut de plus qu'il la retienne; qu'il y persevere, & la conserve constamment sans y varier; sans que les sophismes du monde, ni les impostures de Satan soyent capables de l'arracher ou de son cœur ou de sa bouche. Mais l'Apôtre nous montre par quel moyen il doit conserver ce tresor precieux de la foy, quand il ajoute *en une conscience pure*; c'est a dire par l'honesteté & la pureté d'une ame innocente & sincere, & qui ne se ressent coupable d'aucune hypocrisie; qui agit au dehors selon les
vrais

vrais sentimens qu'elle a au dedans ; & a qui sa conscience ne reproche ni aucune impieté contre Dieu , ni haine ni cruauté , injustice ou inhumanité contre le prochain ; Ainsi le sens de ces deux paroles en revient là , que le Dia-cre doit être & Chrétien fidele ayant une connoissance & une foy sincere de l'Évangile de Dieu ; & homme de bien & d'honneur & de bonne conscience vivant sobrement , & justement avec ses prochains , & j'avouë qu'il s'ensuit bien d'ici , que c'est par la bonne conscience , que la foy se conserve dans nos cœurs. Mais je ne reçois pas ce que nos adversaires en concluent , qu'un homme peut donc avoir la foy sans la bonne conscience. Au contraire puisque les choses s'établissent ordinairement par les mesmes moyens , qu'elles se conservent ; ce que l'Apôtre enseigne ici que c'est par la bonne conscience que la foy se conserve dans nos cœurs , il doit plutôt que c'est par elle mesme encore qu'elle s'y établit. En effet il n'est non plus possible d'avoir que de retenir la foy sans la bonne conscience ; & notre Seigneur nous le mon-

tre

Chap.
III.

Jean 5.
44.

2. Cor.
4. 3. 4.

tre clairement, quand il dit aux Juifs incredules; *Comment pouvez vous croire veu que vous cherchez la gloire l'un de l'autre & ne cerchés point la gloire qui vient de Dieu seul?* Ce langage presuppofe necessairement; qu'il n'est pas possible qu'un homme de mauvaise conscience croye en l'Evangile, & son Apôtre nous le montre pareillement, quand il dit que *l'Evangile est couvert a ceux a qui le Dieu de ce siecle a aveuglé l'entendement;* Or le Diable a aveuglé l'entendement de tous ceux qui n'ont pas la conscience bonne & pure. Certainement nul d'eux n'a donc la foy; & le mystere de la foy leur demeure caché, pendant qu'ils sont dans ce malheureux état. Mais considerons maintenant le procedé que l'Apôtre veut que l'on tienne pour établir les Diacres en cette charge; *Qu'ils soyent* (dit-il) *premierement éprouvés; puis qu'ils servent étant treuvés irreprehensibles.* Il n'entend pas qu'ils soyent mis a l'essay de l'exercice de la charge, pour les retenir ou les rebüter, selon, qu'ils y auront bien ou mal reussi. Mais *l'epreuve* dont il parle, n'est autre chose que l'examen de leur foy, & de leurs

leurs meurs pour reconnoître, s'ils ont Chap. III.
veritablement les parties nécessaires
au Diaconat ; C'est l'enquête que l'on
fait de leur vie , & de toute leur con-
versation, s'en informant de ceux, avec
qui ils ont vescu. C'est-ce que les Apô-
tres observerent soigneusement dans
l'établissement des premiers Diacres ;
Regardés (dirent ils aux fideles) *de choisir* Act. 6.
des hommes d'entre vous , de qui on ait bon
tesmoignage. Et tout le peuple ayant ren-
du ce tesmoignage aux sept personnes
qui sont nommées , les Apôtres passé-
rent outre , & les receurent au Diaconat.
Car puisque chacun des fideles vit
& converse dans l'Eglise , nul ne les
peut mieux connoître que l'Eglise
mesme. Ioint qu'étant question de luy
donner des ministres, il est bien raison-
nable que l'on sache avant toutes cho-
ses, si elle a ceux, qui luy doivent rendre
ce service , agreables , & si elle les en
estime dignes , étant evident que sans
cela leur ministere luy sera plutôt en
scandale qu'a edification. Cet ordre
étoit exactement suivi par les premiers
Chrestiens, comme il paroist par divers
passages des épîtres de S. Cyprien ; qui

Chap.
III.

en allegue mesme la raison ; que nous avons touchée ; tirée de ce que c'est le peuple qui a la plus entiere connoissance de la vie de chacun de nous & qui a peu voir & juger par nôtre conversation quelles sont nos mœurs, nos œuvres, & nôtre conduite : & ici il ne faut pas passer sous silence le tesmoignage qu'entend un ancien auteur Payen ; nous apprenant même la manière , dont cette épreuve se faisoit parmi les Chrétiens pour l'ordination des ministres de leur religion ; c'est que l'on proclamoit au peuple les noms de ceux que l'on avoit choisis afin que s'il savoit quelque chose, soit en leur vie, soit en leur foy , qui les rendist indignes de la charge , il en peust avertir l'assemblée, & arrester l'élection. Et cet historien ajoute qu'un Empereur Romain nommé Alexandre Severe qui regnoit l'an de nôtre Seigneur 230. treuva cet ordre si beau & si raisonnable , qu'il crut le devoir imiter en l'établissement des Gouverneurs des provinces de l'Empire ; faisant proposer , & profner publiquement leurs noms avant que de les envoyer a leurs charges , & exhortant le peuple a met-

tre

*Sam-
pridius
in vita
Alex.
Severi*

tré librement leurs fautes en avant s'ils
 favoient & pouvoient justifier par bon-
 nes & evidentes preuves, qu'ils en euf-
 sent commis quelqu'une. Il n'est pas
 besoin que j'ajoute, que cette louïable
 discipline est par la grace de Dieu en
 usage parmi nous; où vous voyès pro-
 clamer ici par trois Dimanches conse-
 cutifs les noms de ceux qui sont appel-
 lés a la charge de Diacres & anciens
 en vôtres Eglise, afin que nul n'y soit re-
 ceu sans vôtres consentement, & vôtres
 approbation. Nous avons plûtoſt à re-
 marquer sur le tesmoignage de cet au-
 teur Payen une chose qui paroist aussi
 clairement par les livres des plus an-
 ciens écrivains du Christianisme, que
 cette forme d'épreuve se prattiquoit
 pour l'ordination, non des Diacres seu-
 lement, mais aussi generalement de
 tous les ministres de la religion; nul
 n'étant alors receu a aucun degre de la
 clericature sans le feu & l'autorité du
 peuple. Et les paroles mesmes de S. Paul
 dans ce texte, montrent assés, qu'il en-
 tend assujettir a l'épreuve, dont il parle,
 les Evesques aussi bien que les Diacres;
 quand il dit, *Et que ceux-ci aussi soient* 83. 3
 éproûvés

éprouvés ; c'est a dire non seulement les
 Evêques dont j'ay parlé ci devant, mais
 aussi ces Diacres, dont je parle mainte-
 nant ; d'où il s'en suit que cette épreuve
 est principalement nécessaire dans l'or-
 dination des ministres de l'Évangile ;
 & plus qu'en aucun autre ; pour la
 grand' importance de leurs charges.
 Que si cette épreuve leur reüssit heu-
 reusement , il veut qu'alors & non au-
 trement, ils soyent admis au Diaconat ;
 C'est ce qu'il signifie clairement ; quand
 après avoit dit , *que ceux-ci aussi soient*
premierement éprouvés, il ajoute incon-
 tinent ; puis , *qu'ils servent* (c'est a dire
 qu'ils soyent receus au ministere, ou au
 service de l'Eglise dans la charge de
 Diacres) étant *trouvés irréprehensibles* ;
 c'est a dire si par l'épreuve qui s'en est
 faite, on les reconnoist exemps de tous
 les crimes incôpatibles avecque l'hon-
 neur de la charge ; comme il a été dit
 & éclairci plus amplement sur l'expo-
 sition du deuxiesme verset, où l'Apôtre
 disoit aussi qu'il faut que l'Evêque *soit*
irreprehensible ; y employant un mot *
 semblable a celuy dont il se sert ici. †
 Mais S. Paul ne se contente pas, que la
 personne

* ἀνεπί-
 λητος
 †
 ἀνεπί-
 κλητος

personne des ministres de l'Église soit Chap.
III. honeste & nette de toute tache, il veut que leurs femmes & leurs familles toutes entières soyent aussi d'une louable & irreprochable conduite. C'est ce qu'il touche en troisieme lieu en ces mots ; *Il faut (dit-il) semblablement que leurs femmes soyent honnestes, non médissantes, sobres, fideles en toutes choses.* L'original porte simplement, qu'il faut aussi que les femmes soient honnestes ; si bien qu'il nous laisse en doute de quelles femmes il parle, si vous n'aués égard qu'à ces paroles simplement. De là vient que quelques uns des interpretes & anciens & modernes, ont rapporté ce mot aux Diaconisses, ou *servantes* de l'Église ; comme si l'Apôtre après avoir réglé les parties, que doivent avoir les hommes pour bien exercer le Diaconat, passoit maintenant a l'autre sexe, & declaroit ici les qualités que doivent avoir les femmes, pour s'acquitter heureusement de la mesme charge. L'accorde volontiers ce qu'ils presupposent, qu'aux premiers temps du Christianisme, les femmes étoient admises a cette sorte de ministere pour le service des

a a a 3. pauvres,

Chap.
III.

Rom.
16. 1.

que mi-
nistra
dice-
bantur.

pauvres , & comme il y a apparence , pour les personnes de leur sexe particulièrement. Elles étoient nommées Diaconisses ; d'un nom qui sous la différence du sexe leur étoit commun avecque les Diacres. C'est ainsi que S. Paul appelle Phœbe qui étoit de cet ordre , *Diaconisse* , c'est à dire *servante de l'Eglise de Cenchrée* ; Et c'est là sans doute qu'il faut rapporter ce que dit Pline dans son épître a Trajan, qu'il avoit été asseuré de la verité des choses qu'il luy escrit des Chrétiens , par la deposition de deux femmes, qu'il avoit fait mettre a la question , *qui étoient* (dit-il) *appelées servantes*. Il entend celles que les Chrétiens nommoient *Diaconisses*. Mais bien que tout cela soit vray , ce n'est pourtant pas a dire que l'Apôtre vueille ici parler de cet ordre des femmes. Premièrement si c'eust été son intention il les eust signifiées par le nom de leur charge , & non par celui de leur sexe, en disant ; *Il faut semblablement que les Diaconisses soyent honestes* , & non, comme il l'a écrit , *Il faut semblablement que les femmes*. Car de sous-entendre ici le nom des *Diaconisses* , il n'y a nulle apparence

apparence de raison. Si l'Apôtre avoit dit, *Il faut que les hommes qui exercent l'office du Diaconat soyent graves* ; cette glose pourroit avoir lieu en ce qu'il ajoûte, *Pareillement aussi il faut que les femmes soyent honestes*, on pourroit l'interpréter de celles, qui exercent le Diaconat, en reprenant ces paroles de ce qui avoit précédé. Mais l'Apôtre, parle tout autrement ; & a simplement appelé *les Diacres & les Evêques* du nom pris de leur charge, & non de leur sexe. Certainement la suite & la raison des choses l'obligeoit donc aussi évidemment à nommer ici *les Diaconisses* par le nom de leur ministère, s'il vouloit parler d'elles. Et neantmoins il ne le fait pas ; Il dit simplement *les femmes*. Ioint qu'il n'y a nulle apparence, qu'il ait ici voulu parler du ministère de ces femmes ; parce qu'il traittera ci après au long dans le chapitre cinquième de l'ordre & du college des femmes, que l'Eglise entroolloit à son service ; qui est le vray lieu de ce sujet ; soit que par les veuves, qu'il y nomme, il entende les Diaconisses, ce qui est fort vray semblable, soit qu'il signifie un autre ordre

Chap.
III.

1. Tim.
5. 2. 3.

de femmes différentes des Diaconisses ou servantes de l'Eglise. Enfin ce qu'il reprend incontinent ici le discours des Diacres, & dit notamment qu'ils ne doivent estre maris que d'une femme, montre a mon avis fort clairement, que ces femmes dont il a fait mention leur appartiennent & qu'ils y ont de l'intérest, leur qualité & leur conduite faisant partie des choses, sur lesquelles il les faut examiner & éprouver avant que de les admettre au Diaconat. Il est vray, que l'Apôtre ayant desia parlé de l'Evesque, & ayant fait expresse mention de sa femme; j'approuve bien fort l'opinion de ceux, qui par les femmes, dont il regle ici la vie & les meurs, entendent celles & des Evesques & des Diacres conjointement; comme s'il disoit; voila quelles doivent estre les personnes des ministres de l'Eglise; tant des Evesques, que des Diacres. Leurs femmes, s'ils en ont, ne doivent pas estre moins louïables, que leurs personnes; *il faut qu'elles soient honestes, non medisantes, sobres, & fideles en toutes choses.* La raison en est assés claire; Car puisque le mari est le chef de la femme,

me,

me , & puis que la femme a part avec-^{Chap.}
 que-luy dans la conduite de leur famil-^{II F.}
 le ; qui ne voit qu'il importe extrême-
 ment, que les femmes des ministres de
 Dieu en son Eglise , soient douées de
 bonnes & saintes meurs , & que toute
 leur conversation & leur famille soit
 pleine de bons & vertueux exemples ?
 Il n'est pas possible que leurs défauts
 n'affligent des personnes a qui elles sont
 si étroitement unies , & ne traversent
 & ne troublent par ce moyen le cours
 de leur ministere ; ou que du moins ils
 ne fassent parler le monde , & ne répandent
 sur leur travail une odeur , qui en
 affoiblit ou diminue le fruit & l'edifi-
 cation. C'est pourquoy l'Apôtre a bien
 raison de mettre entre les autres bon-
 nes & heureuses qualités qu'il desire en
 des Evesques & en des Diacres , que
 leurs femmes, s'ils en ont, *soyent honestes,*
non medisantes , & sobres & fideles en tou-
tes choses. Il y demande trois vertus &
 en exclut nommément un vice. Car il
 dit expressément qu'il ne faut pas qu'*el-*
les soyent medisantes ; parce que la vie
 oisive & sedentaire de ce sexe est cause
 qu'il se laisse aisément aller a parler
 d'autrui.

d'autrui. Le travail, où elles s'occupent, leur laissant la liberté de la parole, elles s'entretiennent souvent aux dépens de leurs voisins; selon la corruption & vanité de nôtre nature, qui se plaît beaucoup plus au mal qu'au bien. Vous savés tous combien ce vice est infame, qui offense Dieu & les hommes, & avec un seul coup de langue fait trois playes tout à la fois; l'une en nôtre propre conscience qu'il navre mortellement, l'autre en la reputation de la personne qu'il déchire, & la troiefme dans l'oreille & dans l'ame de celle, qui écoute sa médifance; l'Apôtre veut qu'au lieu de cette vilaine & honteuse marque, les femmes des ministres de l'Eglise, soyent *honestes*; c'est à dire modestes, & graves; & en quelque sorte venerables pour la pureté & la sainteté de leurs meurs. Car la parole de l'original comprend toutes ces choses en son sens. La seconde vertu, dont il les pare, est *la sobriété* qui regle tellement leur manger, & leur boire; que l'on n'y puisse jamais remarquer d'exces; car encore que les desordres de la bouche soyent tres-indignes de l'un & de

de l'autre sexe des creatures raisonna- Chap.
 bles; il est pourtant certain qu'ils sont III.
 encore plus malseans aux fêmes qu'aux
 hommes. Enfin il veut qu'elles soyent
 aussi *fideltes en toutes choses*; c'est à dire
 d'une integrité si pure & d'une con-
 science si rendre, que jamais elles ne
 tombent dans la fraude, ni dans l'inju-
 stice, gardant & observant religieuse-
 ment tout ce qu'elles doivent soit à
 leurs maris soit à leurs enfans, soit à
 d'autres; se montrant loyales, sinceres
 & de bonne foy en tout ce qui leur
 passe par les mains. Il y a apparence
 que l'Apôtre requiert particulièrement
 cette vertu en elles, parce que leurs
 maris ayant entre les mains ou les de-
 niers ou les affaires de l'Eglise, il im-
 porte qu'elles ne soyent sujettes à au-
 cune sorte d'infidelité; de peur que le
 service de Dieu n'en souffrist du preju-
 dice & du deshonneur. Mais ce que S.
 Paul a touché des femmes des mini-
 stres de l'Eglise, le faisant souvenir qu'il
 n'avoit encore rien dit du mariage des
 Diacres, & craignant que quelqu'un ne
 vint sous ombre de cela à s'imaginer
 que leur condition n'est pas à cet égard
 si

si rude, ni si resserrée, que celle des Evêques ; il leur en donne en suite cette regle en termes expres ; *Que les Diares (dit-il) soyent maris d'une seule femme , conduisans honestement leurs enfans ; & leurs propres maisons.* Cette loy du mariage des Diares est mesme en tout & par tout, que celle qu'il a posée ci devant pour l'Evêque ; qu'il obligeoit pareillement premierement a estre mari d'une seule femme , & puis a conduire honestement ses enfans & sa famille. En vous l'exposant nous traittâmes suffisamment de l'une & de l'autre partie ; Nous n'avons pour cette heure autre chose a y ajoûter, sinon que ce que l'Apôtre vient d'ordonner que les femmes des ministres de l'Eglise *soyent honestes & sobres & fideles*, découvre bien clairement l'absurdité de l'une des glosses de ceux de Rome sur ce texte ; qui veut qu'en disant, que l'Evêque soit *mari d'une seule femme*, il entende qu'il ne soit *veuf que d'une femme*. Car qui ne voit que l'Apôtre parle d'hommes non veufs, mais presentement constitués dans l'état de mariage, puis qu'il nous apprend qu'elles doivent estre leurs

leurs femmes, les considérant comme vivantes ? Le passe donc au cinquième & dernier article de ce texte; ou Saint Paul pour encourager les fideles a embrasser le Diaconat & a s'en acquitter en bonne conscience, leur met devant les yeux l'excellent fruit qu'ils recueilliront de leur travail ; *Ceux (dit-il) qui auront bien servi, acquierent un bon degré pour eux, & une grand' liberté en la foy ; qui est en Iesus Christ.* Il leur promet deux choses, comme vous voyès ; la premiere *un bon degré pour eux ; & la seconde une grand' liberté en la foy qui est en Iesus Christ.* La plus grand' part des interpretes anciens & nouveaux, sur tout ceux de la communion de Rome, entendent ce *bon degré*, qu'*acquierent les Diacres*, qui s'acquittent bien de leur charge, de l'episcopat, ministere plus relevé que le leur; où en effet l'ancienne Eglise avançoit quelquefois, ceux, qui s'étoient bien conduits dans le Diaconat. Mais il me semble que l'on a embrassé cette exposition assés legerement & sans grande raison. Car premierement l'Apôtre ne dit pas qu'ils *acquerröt* (comme il le faoit dire s'il parloit d'une promotion

motion

motion a un office) mais simplement
 qu'ils *acquierent un bon degré*. Puis il ne
 dit pas, non plus qu'ils *acquierent un*
plus haut, ou un *plus excellent degré* ;
 comme il l'eust dit, s'il avoit eu cette
 pensée ; mais il dit qu'ils *acquierent un*
bon degré. En après il ne dit pas encore
 simplement, qu'ils *acquierent ce bon de-*
gré ; mais ce qu'il faut bien considerer ;
 il ajoute expressément, qu'ils *l'acqvie-*
rent pour eux mesmes. Car qu'etoit-il
 besoin d'ajouter ce mot ; s'il entendoit
 qu'ils *acquierent l'épiscopat* ? Et qui ne voit
 qu'au contraire c'est en ce sens une ex-
 pression mauvaise, & incommode, qui
 semble signifier que c'est pour eux, pour
 leur profit & avantage particulier, qu'ils
 sont faits Evêques ; au lieu que chacun
 fait, que l'Épiscopat autant on plus en-
 core que le Diaconat, a été institué par
 le Seigneur & est conféré a ceux qui en
 sont capables ; non pour les recompen-
 ser de leurs services, ou de leurs meri-
 tes ; mais bien pour l'edification de l'E-
 glise seulement ? Je ne say mesme si cet-
 te maniere d'exhorter les Diacres a bien
 faire leur devoir, en leur faisant espe-
 rer qu'ils pourront par ce moyen s'avan-
 cer

ter a un Eveschè, est bien digne de l'A-
pôtre ; qui ne veut pas qu'aucun des fi-
deles se dégoute de sa vocation, ni qu'il
desire de monter plus haut ; ni qu'il se
propose d'as son travail autre chose que
la volonté du Seigneur, & son propre
salut. Enfin l'Apôtre promet tellement
ce bon degré a tous les Diacres qui aurôc
bien servi, qu'il semble qu'il ne peut
manquer a aucun de ceux qui s'acquit-
tent fidelement de cette charge; non
plus que cette *grande liberté en la foy*;
qu'il leur promet en suite, ne manque
jamais a pas un deux. Et cependant il
est bien certain, que tous ceux qui ont
été bons Diacres, n'ont pas été faits
Evesques, ou prestres pour cela; & ce
seroit même une grand' faute d'en dis-
poser ainsi; parce que tel a les dons du
Diaconat au souverain degré, qui n'a
pas ceux de l'épiscopat; si bien que l'é-
lever en ce dernier ministere pour
s'estre parfaitement acquité du premier,
seroit evidemment luy procurer du
deshonneur en le mettant dans une
charge, dont il est incapable; & a l'E-
glise du dommage & de la perte, en
luy donnant un Pasteur, dont elle ne
peut

Chap.
III.

peut recevoir d'edification. Ces raisons nous obligét a mon avis a preferer l'exposition de ceux qui par ce *bon & excellent degré* ici promis aux Diacres entendent non *l'épiscopat* ou la *prestrie*, mais bien le rang honorable où leur fidelité les met dans l'Eglise par le jugement de Dieu; qui les regarde comme de bons & loyaux ouvriers, qui se sont religieusement acquittés de leur tasche. Et il me semble mesme, que bien loin de leur promettre l'épiscopat, il les console de ce qu'ils n'y sont pas parvenus, & les assure, qu'encore que le Diaconat soit une dignité moindre que l'épiscopat, dans la police extérieure de l'Eglise, neantmoins s'ils s'en acquittent bien, ils en changeront la nature, & ne laisseront pas d'estre dans un haut degré d'honneur devant Dieu & devant ses Anges; parce qu'en effet il n'y a point de petite charge en sa maison, & que pour y estre en un haut degré, il n'est pas tant besoin d'y exercer quelque grand ministere, que de vous bien acquitter de ccluy où vous estes appellés; soit petit, soit grand. Et c'est encore pour cela que l'Apôtre ajoute que les
 Diacres

diacres fideles , *acquierent ce bon degré* Chap. III.
pour eux mêmes ; faisant une secrete op-
position entre le fruit , que l'Eglise tire
de leur service, & celuy qu'ils en mois-
sonnent eux mêmes; En servant ils edi-
fient l'Eglise , ils soulagent les pauvres,
& ils consolent les affligés. Mais si leur
travail sert a autruy , il est aussi fort uti-
le pour eux mesmes. Car ils acquierent
en bien servant un bon degré pour eux
mesmes; ils rendent leur ministere ho-
norable; & d'un simple Diaconat que
c'étoit, ils en font par leur zele & par
leur diligence une charge pleine de
louange & de gloire. l'avouë que le mot
de l'original, que nous avons ici traduit
degré ne se treuve point dans l'Ecriture
en ce sens (& il s'y treuve aussi peu pour
signifier l'episcopat) Mais il s'y rencon-
tre d'autres facons de parler fort ap-
prochantes de celle-ci pour exprimer
le mesme sens; comme quand Dieu en
Esaye pour consoler certains fideles
mesestimés selon la chair, leur promet,
qu'il leur *donnera une place en sa maison*
& en ses murailles & un bon nom perpetuel,
qui ne sera point retranché ; où il est clair
que par *cette place & ce nom* , il entend

bbb

precisément

Chap.
III.

Apo. 3.
12.

precisément la mesme chose que S. Paul
nomme ici un *bon degré*; c'est a dire un
honneur & une dignité. Et c'est là mes-
me qu'il faut aussi rapporter la promes-
se de Iesus Christ dans l'Apoca-
lypse, a celuy qui *veincra*; qu'il le
fera estre une colombe dans le temple de son
Dieu. Mais a cet honneur & a ce bon
degré; que l'Apôtre promet ici aux Dia-
tres fideles; il ajoûte encore qu'ils s'ac-
querront en bien servant une grand' liberté
en la foy, qui est en Iesus Christ. Il oppo-
se ce fruit de leur bonne conscience, a
la honte, & aux craintes secretes de
ceux qui se sont mal acquitès de leur
devoir. Leurs fautes les rendent timi-
des; au lieu qu'un bon & fidele servi-
teur de Dieu, & qui s'est porté sans
fraude en son œuvre, va la teste levée,
& jouit de toute la liberté, que nous
donne la foy en Iesus Christ, s'acquit-
tant hardiment & sans rien craindre
de toutes les parties de son ministere;
ce qui regardant l'un & l'autre ministe-
re l'épiscopat & le diaconat, & mesme
le premier plus que le second a été
cause que quelques uns ont estimé que
ces dernieres paroles, *Ceux qui auront
bien*

Bien servi acquierent un bon degré, se doi-^{Chap.}
 vent entendre des Evêques & des ^{III.}
 Diacres conjointement; & leur expo-
 sition n'est pas a mépriser. Mais c'est
 assés pour l'intelligence des paroles de
 l'Apôtre. Touchons brièvement pour
 la fin quelques uns des enseignemens,
 que nous en devons tirer; pour l'instru-
 ction de nôtre foy & pour la correction
 de nos meurs. Premièrement, vous
 êtes a remarquer soigneusement, que
 S. Paul ne nous y propose point d'autres
 ministres qui deussent estre établis dans
 l'Eglise par les Apôtres & par leurs dis-
 ciples que de deux sortes seulement, les
 Evêques, & les Diacres; les uns qui tra-
 vaillent a la parole & a la conduite; les
 autres qui servent au soulagement des
 pauvres, a la reception, & a la distribu-
 tion des aumônes & des offrandes des
 fideles. C'étoit là toute la hierarchie,
 que S. Paul laissa a l'Eglise, par l'ordre
 de son Maistre. Pourquoi ne dit-il rien
 ni ici, où il traite ce sujet, ni nulle
 part ailleurs, des Cardinaux, des Pa-
 triarches, des Primats, des Metropolita-
 ins, ou Archevêques, des Archipre-
 tres, des Archidia-
 cres,

ctes, des Abbés, des Generaux, des Prieurs, des Sousprieurs, & des Gardiens de tant de bandes de Moines, noirs, blancs, & gris, & de tant d'autres noms, offices & dignités, qui font aujourd'hui la hierarchie Papale ? Parce qu'il ne les connoissoit pas ; la vanité de l'homme ayant mis plusieurs siècles depuis luy, toutes ces prelatures au monde, sans ordre, & sans exemple de l'Eglise Apostolique. Pourquoi ne dit il au moins quelque mot du Pape ; le chef de cette grand masse, & le centre, si vous les en croyez, de la foy, & de la puissance Ecclesiastique ? Aujourd'hui il ne s'établit point d'Evesque sans son autorité & ses bulles, & ils luy prêtent tous leur ferment de fidelité, & se disent Evesques par la grace de Dieu & du Pape. Et ils ont raison ; s'il est vraiment ce qu'il se dit estre, le souverain & infaillible Monarque de l'Eglise militante. Car il n'y a point d'Etat, où les officiers ne rendent au souverain, l'hommage de leur dignité, & le ferment de leur fidelité. D'où vient que S. Paul n'a point mis cette condition entre les autres, qu'il demande a un Evesque, qu'il soit

soit sur toutes choses sujet & fidele & Chap.
111.
 devot au saint siege de Rome? Aujourd'hui toutes les autres vertus ici nom-
 mées par l'Apôtre ne serviroient de
 rien a un homme, pour estre Evesque, si
 celle-ci luy manquoit; & celle-ci sans
 aucune de ces autres a souvent suffi
 pour monter au sommet des plus gran-
 des Prelatures. Pourquoi S. Paul a-t-il
 oublié le plus necessaire? Chers Freres;
 c'est sans doute que le Pape & toute sa
 hierarchie n'a jamais été de l'institu-
 tion, ni de l'approbation, ni mesme de
 la connoissance de l'Apôtre; en la qua-
 lité qui luy est donnée par ses supposts.
 Secondement de ce que S. Paul passe
 immediatement dans ce discours, de
 l'Evesque au Diacre sans parler du
 Prestre, cela dis-je montre clairement
 que de son temps il n'y avoit nul mi-
 nistere entre l'Evesque & le Diacre;
 non plus qu'entre le Prestre & le Dia-
 cre; d'où il s'ensuit invinciblement que
l'Evesque & le Prestre étoient les noms
 d'un seul & mesme ministere dans l'E-
 glise Apostolique; comme il paroist en-
 core de plusieurs autres lieux, tant du
 Nouveau Testament que des plus an-

ciens écrivains du Christianisme ; où ces deux mots se treuvent pris indifféremment l'un pour l'autre. Les Hierarchiques sont fort empeschés dans ce destroit, voyant leur regne dans un si grand peril. Ceux qui sont estimés les plus fins, nous content que les Eglises étant encore petites du temps des Apôtres, ils se contentoient d'établir en chacune un Evesque avec des Diacres sans aucuns Prestres ; & que c'est la raison pourquoy S. Paul ne parle ici que de l'Evesque, & des Diacres. Mais cette raison ne vaut rien. Car supposez que ce qu'elle avance fust vray, & qu'il y eust alors quelques Eglises gouvernées sans aucuns Prestres par un seul Evesque, de l'ordre que sont aujourduy les leurs ; toujourns ne peuvent-ils nier, premierement qu'il n'y eust plusieurs autres Eglises, où il y avoit des Prestres ; comme celle de Corinthe par exemple, & celle d'Antioche, où il y avoit plusieurs Docteurs ; & la pluspart des autres pour l'ordinaire, comme il paroist de ce que S. Jaques veut que le fidele *malade fasse venir non l'Evesque, mais les Prestres de l'Eglise ; & seconde-*
ment

ment que mesmes dans ces Eglises heretocrites , où il n'y avoit qu'un Eveque sans aucun Prestre, l'intention & l'esperance de S. Paul ne fust d'y établir aussi des Prestres dès qu'il y auroit assés de fideles pour cela. Cela étant donc ainsi en leur accordant ce qu'ils supposent sans raison, qu'il y eust alors des Eglises sans aucuns prestres gouvernées par l'Evesque seul avec quelques Diacres, toujourns est-il clair, que l'interest des autres c'est a dire de la plus-part, où il y avoit moyen d'établir dès lors des Prestres & des Diacres sous la conduite d'un Evesque, obligeoit necessairement S. Paul a parler distinctement de ces trois degres de ministres; au lieu qu'il n'en paroist que deux dans son texte. Mais encore la supposition qu'ils font est ridicule & incroyable. Car si les Evesques & les Prestres faisoient alors comme ils pretendent, deux degres de ministeres differents; n'eust-ce pas été une étrange fantaisie d'établir un Eveque dans un lieu où un Prestre pouvoit suffire? Eust-ce pas été envoyer un Prince en un lieu où il n'est besoin que de son valet? Et aujourduy quand les gens,

du Pape travaillent a la conversion des Nations , y establiſſent-ils de ces Evesques ſolitaires , avant que d'y mettre aucun Preſtre, lors que leurs troupeaux ſont ſi petits, qu'un ſeul ouvrier y ſuffit? Certainement ils ont fait tout le re-bours au Japon, & dans la Chine , & en Ethiopie ; & comme la raiſon le requeroit, ils y ont premierement envoyè & établi de ſimples preſtres ; juſques a ce que leur maſſe étant groſſie ils ont creu qu'il y avoit quelque lieu pour y introduire la majeſtè Episcopale. Il ne faut pas douter que les Apôtres qui n'étoient pas moins prudens qu'eux , n'en euſſent auſſi uſè de meſme ; ſi les Evesques euſſent été de leur temps Princes & Maîtres des Preſtres, comme ils le ſont aujourdhuy ; ſi bien qu'il faut tenir pour certain que ſi cela étoit, il n'y avoit non plus alors d'Eglifes avec un Evesque ſans preſtres, qu'il ne s'en treuve aujo urdhuy pas une de cette forme en toutes les terres, où les Apôtres du Pape ont mis le pied. Enfin leur ſuppoſition choque encore rudement la doctrine commune des Peres , au temps deſquels l'Evesque avoit des-ja
de

de l'avantage sur le prestre. Car ceux-
là tiennent clairement, que l'Evesque
n'est autre chose, que le premier, ou le
plus haut des prestres d'une Eglise; d'où
chacun voit, que cet Evesque sans pre-
stres, qu'ils nous forgent, est une chime-
re d'aussi mauvaise grace, qu'un Doyen
sans Chanoines, ou un President sans
senateurs, ou un Roy sans sujets. Ainsi
demeure ferme & inébranlable la ve-
rité ici établie par l'Apôtre qu'il n'y
avoit alors au dessus des Diacres nuls
autres ministres en l'Eglise, que les
Evesques seuls; mesmes au fonds que
les prestres; & que ces deux ordres fai-
soient tout le sacré ministere de l'Egli-
se; qu'ils appellent *hierarchie*, d'un nom
trop superbe pour les humbles servi-
teurs de Dieu & de son Eglise. Le laisse
l'extremé corruption que j'aurois a re-
marquer en troisieme lieu dans les or-
dinations de leurs ministres, qui se font
sans l'approbation & mesme sans la
participation du peuple; contre l'é-
preuve que l'Apôtre y requiert, & con-
tre l'usage de toute la plus ancienne
Eglise; comme nous l'avons touché &
comme ils le confessent eux mesmes.

Benissés

Chap.
II L

Benissés Dieu, Fideles, qui ayant daigné déployer son bras, a demoli au milieu de nous la masse prodigieuse de cette vaine hierarchie, l'ouvrage de l'orgueil, & de l'avarice, qui y avoient employé tant de siècles & d'artifices. Il a rétabli a son peuple ces deux ministeres sacrés, *l'Episcopat* & le *Diaconat*; pauvres & simples aux yeux de la chair j'en avouë, mais d'une origine & d'une institution divine, & d'une efficace & d'une vertu celeste. Contentons-nous des institutions de Jesus Christ. Ne presumons point d'estre plus sages que ses Apôtres. Honorés particulièrement le *Diaconat*, & les personnes, qui l'exercent au milieu de vous. Que ceux qui y ont été appellés, considerent les qualités qui y sont necessaires, & le *bon degré* qui leur est promis quand ils y auront bien servi, pour s'acquitter avec zele, & en bonne conscience d'un ministere si honorable & si utile, étendant leurs soins sur tout le troupeau, & ayant particulièrement une grand' tendresse pour les pauvres; sur tout dans les rigueurs de cette rude saison. Contribués y tous fideles, & vos compassions & vos aumônes.

aumônes. Ce n'est pas en vain que votre Chap.
 Seigneur a établi le Diaconat en son III.
 Eglise; & qu'il vous tend ici tous les
 jours les mains pour recevoir vos of-
 frandes. Cette charité, & cette bene-
 ficence font deormais une partie de
 votre piété, & de votre religion. Ses
 pauvres, sont vos autels; Ces petites
 portions de vos biens, que nous vous
 demandons pour eux, sont vos sacrifi-
 ces. Si vous manquez à ce devoir, vous
 n'êtes pas Chrétiens; vous êtes des ir-
 religieux & des impies. Regardez ce
 que l'ancien Israël donnoit autrefois
 à Dieu; les dixmes de leur bien pour
 les Sacrificateurs & les Levites, les pre-
 mices de leurs fruits, tant d'animaux &
 tant d'autres offrandes ou nécessaires
 ou volontaires. Regardez ce que la de-
 votion Romaine a consumé & consu-
 me encore tous les jours gayement
 pour l'entretien de ses Prelats & de ses
 Moines. Vous aurez honte de vous
 mesmes; d'épargner à Iesus Christ vô-
 tre Sauveur, & à ses membres, ce peu
 de choses, dont ils ont besoin. Ne m'al-
 legués point que vous êtes pauvres. Je
 le croy. Car vous desirés beaucoup.
 Retranchés la superfluité de vos con-

voitises & de vos passions; & vous vous treuverés riche. Ne dónés rien au luxe, ni a la débauche, ni a la vanité. Vous aurés abondamment de quoy donner a Iesus Christ. Vous n'estes pauvres que pour luy. Donnant tout a la chair, au monde, & au vice, trois monstres insatiables, je ne m'estonne pas s'il ne vous reste rien a consacrer au Seigneur. Mais si vous ne pouvés donner de vótre abondance, donnés au moins de vótre pauvreté. Encores n'estes-vous pas si pauvre, que vous ne puissiez disposer de deux pites; comme fit la veuve de l'Evangile. Donnes-les comme elle, & d'un mesme cœur; & le Seigneur les recevra; il les estimera; il les preferera mesme aux presens des plus riches. En fin faisons tous état de quelque sexe, age, ou condition que nous soyons, que l'aumosne est un devoir necessaire, & qu'il n'y a que ceux qui reçoivent du trone de l'Eglise, qui soyent exempts d'y mettre. Tous les autres y doivent contribuer, chacun selon ses moyens & le Seigneur l'auteur de tout bien, aura nos petis presés agreables, & nous benira en ce siecle & nous couronnera en l'autre de la gloire & felicitè eternelle. Amen.



SERMON VINT-ET VNIESME.

I. TIMOTH. Chap. III. vers. 14. 15.

* Pro-
noncé à
Charé-
ton le
28. Jan-
vier

Je t'écris ces choses, esperant que je vien- 1657.
dray bien tost vers toy.

*Que si je tarde, c'est afin que tu saches,
comment il faut converser en ta maison de
Dieu, qui est l'Eglise du Dieu vivant, la
colonne & l'appuy de la verité.*



HERS FRERES; Le Psal-
miste contemplant en esprit
l'excellence & la dignité de
Ierusalem, & de l'Eglise
Chrétienne qu'elle figuroit, s'écrie, *O*
cité de Dieu, ce qui se dit de toy sont des
choses honorables ! Certainement il a
bien raison d'en parler ainsi, Car en
effet il n'y a jamais eu aucune cité au
monde, dont il ait été dit tant de bien,
que de celle-là; Dieu & les hommes
en ont célébré la gloire; Le ciel & la
terre en ont presché les louanges; & il
ne se peut rien dire de grand, de ma-
gnifique

Chap.
111.

gnifique & de glorieux, qui ne se treuve employè dans les eloges, dont elle a été couronnée. Le laisse là ce qu'en ont dit les hommes. L'Escritture, dont le Prophete entend parler sans doute, la nomme la citè Sainte, ^a la ville du grand Roy, ^b la montagne de sa sainteté, ^c le pavillon du Puissant de Iacob, ^d le siege que sa Majestè a choisi, ^e son repos & ^f son agreable demeure a perpetuitè, ^g son tabernacle avecque les hommes, ^h son épousee, bien aimée, qu'il 'a épousee pour jamais en justice, en gratuite, ⁱ en compassion; & en fermetè, ^j la joye de toute la terre, ^k un royaume divin & celeste, ^l qui ne sera jamais dissipè, mais établi eternellement. Entre ces choses honorables, & une infinitè d'autres semblables; qui ont été dites de l'Eglise dans les livres du Vieux & du Nouveau Testament, il faut aussi mettre & mesme dans le premiet rang, ce que l'Apôtre S. Paul en a écrit dans le texte, que nous venons de vous lire, *qu'elle est la maison de Dieu. l'Eglise du Dieu vivant, la colonne & l'appuy de la verité.* Car que scauroit on ajoûter a la grandeur de ces magnifiques titres? Que cette bienheureuse

heureuse assemblée des fideles ait l'honneur d'estre la maison de celuy, que tous les cieux ne peuvent comprendre ? de loger chés soy une majesté immense & infinie ? d'estre le sanctuaire d'une divinité, non fausse, ou morte ; ou perissable, comme étoient celles de l'erreur & de la superstition, mais vivante & eternelle ? & enfin d'estre la colonne & l'appuy de la verité ? Qui le pourroit croire ; si l'Apôtre ne l'avoit dit ? Veux que cette verité, dont il fait l'Eglise la colonne, est assurément elle mesme le fondement, la force, & la fermeté, & de l'Eglise, & du monde ? C'est ce que nous avons aujourdhuy a vous expliquer, mes Freres, pour vous donner l'intelligence de ce texte. Mais avant que d'y venir, il faut premiere-ment considerer pourquoy & a quel propos S. Paul a mis ces éloges de l'Eglise en avant, & quel est le sujet, qui l'a conduit dans ce discours. Il nous le découvre luy mesme, quand il dit d'entrée a Timothée ; *Je t'écris ces choses, esperant que je viendray bien tost vers toy ; que si je tarde, c'est afin que tu saches comment il faut converser en la maison de Dieu.* Par ces

ces choses, qu'il luy écrit, il est clair & hors de doute, qu'il entend les reglemens, qu'il luy a baillés ci devant en ce chapitre depuis le commencement jusques à ce verset; sur l'établissement des ministres de l'Eglise, tant des Evêques ou Pasteurs, que des Diacres; que l'on ne doit recevoir personne en ces saintes charges, qui ne soit doüé de toutes les bonnes qualités, qu'il a représentées au long. Il dit donc, qu'il lui a éclairci ce sujet, afin de luy apprendre comment il faut converser en l'Eglise; & là pour justifier la nécessité de ses reglemens, il ajoute tres a propos, premierement au verset quinzième la dignité de cette Eglise, au service de laquelle sont destinés les ministres; & secondement dans le verset seizième la grandeur du mystere de pieté, en la dispensation duquel ils sont employés. Ainsi nous aurons deux points a traiter en cette action, si le Seigneur nous en fait la grace; le premier sera du dessein de l'Apôtre en baillant a Timothée la doctrine du ministere, que nous avons ouïe ci devant; *afin qu'il sceust, comment il faut converser en l'Eglise; Le deuxiesme*

deuxiesme sera des trois qualités, qu'il donne a l'Eglise l'appellant *la maison de Dieu; puis l'Eglise du Dieu vivant, & enfin la colonne, & l'appuy de la verité.* Et quant au mystere de la pietè, qu'il allegue en suite dans le dernier verset de ce chapitre, pour la seconde raison des grandes & loüables qualités, qu'il demande en tous ceux, qui doivent estre receus au saint ministere; nous en remettons l'exposition a une autre action, sous le bon plaisir de Dieu. Mais pour venir au premier des deux points, que nous avons a traiter maintenant; j'ay a vous avertir d'abord, que quand S. Paul dit, *Je t'écris ces choses esperant, que je viendray bien tost vers toy,* il n'entend pas que l'esperance qu'il a de voir bien tost Timothée, l'ait porté a luy écrire ces enseignemens; Au contraire elle eust deu plütoft l'empescher de les écrire, remettant a sa premiere veüe de l'en instruire tout a l'aise, sans prendre la peine de les mettre des-lors par écrit, comme il a fait. Mais il luy donne cet avis en passant pour deux raisons; La premiere est pour le consoler, l'asseurant de le visiter au plütoft, qu'il luy

c c c fera

Chap.
II I.

sera possible & de le fortifier par sa présence en l'œuvre du Seigneur; qui étoit sans doute la plus grand' joye, & la plus agreable chose, qu'il peust promettre a son disciple. Mais j'estime qu'il a aussi parlé de son prompt retour a Ephese; où étoit Timothée, afin d'intimider les faux docteurs, & les autres mauvais ouvriers, que son absence rendoit plus hardis & plus insolens a troubler l'Eglise. Je confesse donc qu'il semble que l'Apôtre ayant dessein de retourner au premier jour a Ephese, eust peu se contenter d'en donner la nouvelle & l'esperance a son disciple, sans se travailler dès maintenant, comme il fait, a luy coucher si exactement par écrit ses ordonnances sur l'election & les conditions des ministres de l'Eglise; Mais parce que nos resolutions & nos pensées ne sont pas toujours suivies de leurs effets, & qu'il n'étoit pas certain si la necessité des autres fideles, ou la providence de Dieu & l'ordre de son Esprit luy permettroit d'accomplir le desir & le dessein, qu'il avoit de revoir Timothée au premier jour; il a creu que le meilleur, & le plus seur étoit de
l'informer

l'informer dès-lors dans cette lettre d'une doctrine si nécessaire a l'établissement, & a la conservation de l'Eglise: C'est ce qu'il signifie, quand après avoir dit, qu'il *luy écrit ces choses esperant de venir bien tost a luy*, il ajoute au verset suivant; *Mais si je tarde, c'est afin que tu saches, comment il faut converser en la maison de Dieu.* Encore que les paroles soyent un peu enveloppées & qu'elles ne soyent pas tout a fait disposées dans l'ordre, que prescrivent les loix d'une Gramaire exacte, & rigoureuse; le sens en est pourtant assez clair, & chacun voit que c'est, comme si l'Apôtre eust dit; Il est vray que j'espere de me rendre bien tost au lieu, où je t'ay laissé, & que j'y auray le loisir & la commodité de t'entretenir au long, & sur ce sujet & sur les autres, qui appartiennent au royaume de Dieu. Mais neantmoins n'étant pas entierement assuré, ni si je pourray faire ce voyage aussi tost que je le desire, ni mesme si les ordres de la providence, qui me gouverne, ne m'empescheront point de retourner jamais a Ephese; j'ay bien voulu t'écrire dès a present par avance a tout evenement,

ce que je viens de te dire des Eveques, des Diaeres, & des qualitez, qui leur sont necessaires, & de leurs meurs, & de leur conduite, afin que tu saches de bonne heure ce que l'on ne peut savoir trop tost; comment il faut & qu'eux & nous conversions dans l'Eglise, au service de laquelle nous sommes tous appellés. Jugez par-là Fideles, quelle & combien pressante étoit la sollicitude de ce saint homme pour le bien de l'Eglise, & pour l'instruction de ses disciples; qui ne luy a pas permis ni de hazarder a l'avenir, ni de differer pour tant soit peu de temps, l'instruction, qu'il jugeoit necessaire a Timothée, & au troupeau des Chrétiens d'Ephese. Et benite soit a jamais cette diligence, qui luy a fait mettre expressement dans cette épître des enseignemens aussi salutaires, que sont ceux qu'il nous donnoit dans les versets precedens: si ce soin étoit utile a Timothée; combien plus nous a-t-il été necessaire, a nous qui n'avons jamais ouï la vive voix de ce saint homme? & qui vivans tant de siècles après luy, eussions eu d'autant plus de peine a penetrer ses ordres

ordres & ses intentions, que plus la malice & la vanité des hommes a fait toutes choses possibles pour en obscurcir & en éteindre la lumière, ayant forgé à sa fantaisie, je ne ne sçay quelle hiérarchie mondaine, aussi éloignée de l'ordre des saints ministeres ici établi par S. Paul, que la terre l'est du ciel. Maintenant qu'il nous a laissé nôtre leçon par écrit, nous ne pouvons y manquer; au moins si nous voulons tout de bon suivre la volonté de Dieu, & preferer la doctrine de ses premiers & authentiques ministres aux inventions de la chair & du sang. Et que l'on ne nous paye point ici de la chicane ordinaire de l'erreur, qui pretend que Saint Paul n'a pas tout écrit; que si son épître nous parle des Evesques & des Diacres, & d'une partie de leur conversation, sa bouche avoit enseigné de vive voix l'institution & les meurs des prestres, ainsi proprement nommés, & des sous-diacres & des lecteurs & des acolythes & des huissiers, avecque les plus hauts ministeres du Pape, & des Cardinaux, & des Primats & des Archevesques. Puis que c'étoit ici le lieu & le siege de

cette doctrine, il l'y eust assurement
 baillée toute entiere s'il l'eust connue.
 Ce qu'il n'en écrit rien dans une telle
 occasion, est une preuve convaincante,
 qu'il n'en savoit rien; nul ne pouvant
 sans l'outrager soupçonner un escri-
 vain si saint & si capable, d'avoir debie-
 tée a l'Eglise, a qui il a laissé cette épi-
 stre, un enseignement imparfait, & de-
 fectueux. Mais il se defend encore ici
 expressément luy mesme de l'injure,
 que luy veut faire l'erreur. Car il dit
 formellement, qu'il a écrit ces choses
 a Timothée, *afin qu'il sache comment il
 faut converser dans l'Eglise*; c'est a dire
 comment les Evesques & les Diacres,
 & en un mot les personnes établies
 dans le ministere sacré, doivent se con-
 duire & se comporter au milieu du
 peuple de Dieu; ainsi que nos adverfai-
 res en sont eux memes d'accord. Puis
 que c'éroit là son dessein, nul ne peut
 nier sans l'accuser ou d'ignorance ou
 de fraude, que les choses qu'il a écrites
 ci devant dans ce chapitre ne fussent
 pour nous apprendre pleinement quel-
 le doit estre la conversation, & la con-
 duite des ministres de Jesus Christ dans
 l'Eglise.

*Estius
 sur ce
 passage.*

l'Église. Nous y treuvons bien, que l'É-^{Chap.}
vesque doit estre de mœurs irrepre-^{III.}
hensibles, vigilant, attempé, hono-
rable, hospitalier, propre à enseigner,
bon, non querelleux, ni avaricieux.
Mais nous n'y lisons point qu'il doive
estre sujet, & obeissant au Pape de
Rome, & qu'il ne peut estre établi sans
son ordre, & sans ses bulles; ni qu'il ne
puisse avoir aucun collegue dans l'E-
glise, où il sert. Nous y lisons bien, que
l'Évesque & le Diacre pareillement ne
doivent avoir chacun, qu'une seule
femme, & qu'ils conduisent honeste-
ment leurs familles; Mais nous n'y li-
sons point qu'ils doivent l'un & l'autre
ou demeurer dans le celibat, s'ils ne
sont pas mariés, ou renoncer pour ja-
mais à l'usage du mariage, s'ils sont ma-
riés; Certainement ni le celibat ni la
sujettion au Pape ne sont donc selon S.
Paul; nulle partie de la legitime con-
versation des Évesques, & des Diacres
Chrétiens; directement contre l'abus
de la communion Romaine, où nul ne
peut exercer pas une de ces charges,
sans l'une, & l'autre de ces deux condi-
tions; les plus nécessaires au ministere

facrè, si vous les en croyés. Mais bien que ces paroles Apostoliques foudroyent leurs loix tyranniques; ils prétendent pourtant, que d'autre part elles leur sont fort avantageuses pour fonder ce qu'ils appellent *la visibilité de l'Eglise*. Car si ce n'étoit une société visible; comment les ministres y pourroyent-ils *converser*, comme S. Paul le presuppose ici évidemment? Ils treuvent cetteraison si claire, qu'un de leurs Docteurs écrivant sur cette épître, après avoir recité ces paroles, *afin que* *so seches comment il faut converser en la* *maison de Dieu*; sans expliquer ni le sens de l'Apôtre, ni le moyen d'en tirer sa conclusion, s'écrie tout transporté de joye; *Où sont ceux, qui disent que l'Eglise est invisible?* Il y a de l'apparence qu'il pensoit, que nous croyons, que la foy de l'Évangile est comme l'anneau de la fable; qui rendoit les personnes, qui le portoient, invisibles, les déroband soudainement à la veüe & au commerce des autres hommes. Graces à Dieu nous ne sommes pas si brutaux, ni si grossiers, que ce Docteur & ses semblables s'imaginent. Nous disons, que l'Eglise de Dieu

Hess-
lius sur
de passa
30 p. 83.

Dieu est invisible ; Ouy ; mais inuisible Chap. III.
en son tout, puis que nul ne l'a jamais
veuë toute entiere assemblée en un
seul lieu ; invisible en sa *vraye forme*, qui
consiste en la foy & en la charité ; invi-
sible mesmes *quelquesfois* a l'égard de sa
profession & de ses assemblées en cer-
tains lieux & en certains temps, & a
certaines personnes ; comme quand la
persecution des tyrans la contraind de
se cacher, & de ne paroistre, que dans
les feux & sur les gibbets, où souffrent
quelques uns de ses membres ; & telle
étoit la condition du peuple de Dieu
en Babylone, avant qu'il l'en fist sortir.
Car assurement il ne paroissoit pas, ni
n'étoit pas en son lustre en Babylone ;
& neantmoins il est certain qu'il y
étoit, puis que Dieu luy crie du ciel, *sors
de Babylon, mon peuple*. Mais tout cela
comme chacun voit, n'empesche pas
que l'Eglise ne soit visible en chacune
de ses parties, & a l'égard des hommes,
dont elle est composée, qui sont des
creatures visibles, & a l'égard de ses as-
semblées, & de la predication de sa do-
ctrine, & de l'administration de ses Sa-
cremens, & de l'exercice de sa charité,
& de

& de ses autres bonnes œuvres, & de sa patience & de ses souffrances, & de tout le commerce extérieur, que ses membres ont les uns avecque les autres; dont la conversation des Pasteurs au milieu de leurs troupeaux ici mentionnée par l'Apôtre, fait une partie notable. J'avoué qu'en cet estat & a cet égard elle est visible, c'est a dire reconnoissable & en gros dans tout un troupeau; & en particulier en chacun de ses membres; avec cette difference pourtant, que la premiere de ces connoissances est certaine, mais confuse; & que la seconde est distincte, mais toujours meslée de quelque incertitude; c'est a dire que nous pouvons bien nous asseurer en general, que l'Eglise de Dieu est dans une assemblée, comme est celle-ci par exemple, où nous oyons prescher sa pure parole; mais non qui sont ceux de l'assemblée en particulier, qui sont les vrais membres du corps du Seigneur; parce qu'il n'y a que Dieu & chacun des hommes, qui voye clairement & certainement ce qui est dans son propre cœur. Mais comme dans la société civile c'est assés pour nous obliger a vivre

vivre

vivre en la communion, que les ci-^{Chap.}
 toyens d'un mesme état, se doivent les ^{III.}
 uns aux autres, de nous reconnoistre
 pour sujets d'un mesme Prince, & ha-
 bitans d'un mesme pais, & faisans pro-
 fession de nous assujétir a mesmes loix,
 bien qu'entre ceux dont nous avons
 cette opinion, il y en ait, qui au fonds
 sont plutôt ennemis, que citoyens, il
 en est de même de l'Eglise, l'état my-
 stique de Jesus Christ. Les loix, & les
 sentimens de la charité nous doivent
 faire tenir pour siens, tous ceux qui en
 portent les livrées, & dans la vie, &
 dans le langage dequels nous ne voyõs
 rien, qui soit directement contraire a
 leur profession; & en suite communi-
 quer avec eux comme avecque nos freres;
 bien qu'il nous arrive souvent de
 nous y tromper, & de prendre des
 louts déguisès pour des brebis. Nos
 adversaires confessent que nous ne
 connoissons les esleus & les saints,
 qu'en cette sorte, disant expressément,
qu'entre tant de personnes, qui ont l'appar-
ence de pietè & de justice, nul ne peut sa-
voir avec certitude, qui sont ceux, qui sont
vrayement justes; parce que c'est chose cer-
taine,

Bell. L.
 3. de
 Eccl.
 milit.
 C. 10. §.
 Deinde

Chap.
III.

taine, qu'il y a par tout plusieurs hypocrites & faux freres. Et neantmoins S. Paul ne laissoit pas de rendre les devoirs de la communion Chrestienne aux uns & aux autres. Car pour les eleus, il dit en termes formels, que cest ^a *pour l'amour d'eux qu'il souffre toutes choses, afin qu'eux aussi obtiennent le salut, qui est en Iesus Christ* ^b. Et S. Pierre leur adresse sa premiere épître, *aux eleus* (dit-il) *selon la providence de Dieu le Pere en sanctification d'Esprit.* Et quant aux justes & aux saints, S. Paul leur écrit pareillement de longues lettres; comme les deux, qu'il adresse aux Corinthiens, ^c *aux sanctifiés en Iesus Christ, & a tous les saints, qui étoient en toute l'Achaïe, & ailleurs aux saints & fidelles en Iesus Christ, qui étoient en Ephese, & aux saints & freres fideles de la ville de Colosses;* & ainsi presques par tout ailleurs. ^d Il n'est pas plus difficile de converser au milieu des justes & des eleus, que de souffrir pour eux, & de leur écrire des lettres. Mais qu'est il besoin d'aller chercher ailleurs ce que nous avons dans ce mesme texte? Car par les choses que S. Paul dit de cette Eglise, en laquelle il faut que nous

^a
1. Tim.
2. 10.

^b
1. Pierr.
1. 2.

^c
1. Cor.
1. 2.

2. Cor.
1. 1.

Eph. 1.

1.
Col. 1. 1.

^d
Phil. 1.
1.

nous conversions legitime^{ment} il pa-^{Chap.}
 roist clairement, que sous ce nom il¹¹⁴
 entend une compagnie, ou société de
 saints, & de fideles, vrayement justi-
 fiés & sanctifiés par la foy de l'Evan-
 gile de Jesus Christ. Il l'appelle; premie-
 rement *la maison de Dieu*; Or Dieu n'ha-
 bite que dans les vrays fideles; & non
 dans les incredules & méchans; avec
 qui, il n'a nulle communication. Il la
 nomme puis après *l'Eglise du Dieu vi-
 vant*; Or puis que Jesus Christ promet,
 que les portes de l'enfer, qui retien-
 nent tous les incredules dans leur mal-
 heur & dans leurs tourmens, ne pre-
 vaudront point contre son Eglise; qui
 ne voit que ce nom ne comprend, que
 les seuls fideles & eleus? Enfin il l'ap-
 pelle encore *la colonne, & l'appuy de la
 verité*. De quel droit, si les enfans du
 diable, le pere de mensonge, en font
 partie? Comment sont-ils *la colonne de
 la verité*, eux dont S. Jean proteste ex-
 pressément *que verité n'est point en eux?* ^{1. Jean}
 Ainsi parlant de *converser en l'Eglise*, il ^{1. 6. &}
 entend que nous conversions avecque ^{2. 4.}
 les eleus & les justes; bien que nous ne
 puissions avoir qu'une assurance mo-
 rale,

rale, & non une pleine & entiere certitude, qui sont ceux en particulier, à qui ce nom appartient vraiment & proprement. Mais voyons maintenant ce que nous avons promis de considérer en second lieu, ce que signifient les trois noms, que l'Apôtre donne à l'Eglise. Il l'appelle premierement *la maison de Dieu*. Ici il faut se souvenir, que le langage de l'Ecriture, *la maison de Dieu* veut dire un temple; d'où vient que ce superbe temple, où les Juifs adoroient en Jerusalem, est presque partout appellé, *la maison de Dieu*. En effet comme un palais est la maison d'un Prince, un temple n'est autre chose, que la maison d'un Dieu, le lieu où il loge, où il habite, où il attache sa presence d'une façon particuliere, y recevant les hommages, & les services, & les supplications de ses sujets, & leur y donnant ses grâces & ses faveurs. L'Apôtre donc montre par ce mot combien il a eu de raison de requerir en la personne des ministres de Iesus Christ toutes ces belles & excellentes parties, qu'il nous a représentées ci devant. Car puisque leur ministère les oblige à converser &

à estre

a estre assiduement dans un temple, Chap. III.
dans la maison de Dieu & sous les yeux
d'une Majesté sainte & adorable; il est
évident que leur conversation & leur
conduite ne peut estre digne de ce lieu
sacré a moins, que d'estre faits & con-
ditionnés comme il nous les a repre-
sentés ci devant. C'est une pensée com-
mune a tous les hommes, que les tem-
ples sont des lieux sacrés, où il ne se
doit rien faire, qui ne soit saint & gra-
ve, & religieux. Les Payens mesmes
avoient cette opinion de leurs tem-
ples; & nous lisons que c'étoit la raison,
qui les faisoit frequenter a leurs sages;
afin que la sainteté du lieu leur inspi-
rast des pensées pures & hautes & ver-
tueuses; Et c'étoit pour cela que les
anciens sacrificateurs des Egyptiens,
renonceant a toutes les autres affaires
& conversations du monde, passaient
toute leur vie dans leurs temples. Mais
afin de bannir de nos cœurs toutes
imaginations semblables a celles des
Juifs, & des Payens, l'Apôtre nous aver-
tit incontinent, quel est ce temple dont
il parle, & après avoir dit *la maison de*
Dieu, il ajoute, *qui est l'Eglise du Dieu*
vivante.

S. Ierô-
me l. 2.
contre
Iovin.

vivant. Le mot d'Eglise dans le langage des Grecs, d'où il est originaire, signifie une assemblée de peuple, ou un peuple assemblé en un mesme lieu. Mais les Apôtres l'employent pour dire la société des fideles, la multitude de tous ceux qui croient en l'Evangile de Jesus Christ, en quelque état, qu'ils se trouvent; parce qu'encore qu'ils soyent épars en divers lieux, ils font tous ensemble un corps, que Dieu considere, comme une seule assemblée; parce que leurs cœurs sont tous ensemble, dans une mesme foy, & dans une mesme esperance, en mesmes meurs, creances, & pensées; quelque éloignés qu'ils soyent les uns des autres, quant a la presence de leur chair. Toute cette sainte fraternité, comme l'appelle S. Pierre, est ce que les écrivains du Nouveau Testament nomment *l'Eglise*; Mais parce que les Payens avoient aussi leurs sociétés & confreries, & assemblées religieuses, liées ensemble par le service commun de quelcun de leurs Dieux, a qui elles étoient particulièrement consacrées; S. Paul pour distinguer d'avec elles, l'Eglise qu'il entend, l'appelle notam-

notamment l'Eglise du Dieu vivant; c'est Chap. III.
à dire l'Eglise du vray Dieu; l'Eglise, qui le connoist & l'adore, & est consacrée à son nom, à sa gloire, & à son service. Car vous savés tous que c'est le style de l'Écriture de donner cetitre de *vivant* au vray Dieu, Createur du ciel & de la terre, pour le separer d'avecque les autres divinités fausses & vaines; que les pauvres Payens, abusés par les impostures du diable, adoroient miserablement. *Vous avés été convertis des idoles* (dit Saint Paul aux Chrétiens de Thessalonique) 1. Thess. 1. 9. au Dieu *vivant & vray*; & ci après dans cette épître à Timothée; *Nous espérons au Dieu vivant* (dit-il) 1. Tim. 4. 10. qui est le *Sauveur de tous les hommes*, 1. Tim. 6. 17. mais principalement des fideles; & encore plus bas, *denonce* (dit-il) 2. Cor. 6. 19. à ceux qui sont riches en ce monde, qu'ils mettent leur confiance au Dieu vivant; & ailleurs encore dans un lieu fort approchant de celui ci, *Vous estes* (dit-il aux fideles) Voyez Act. 4. 14. 15. le temple du Dieu vivant; & ainsi en divers autres lieux des saints livres. Car quant à ceux, que les Payens adoroient, il est évident, que ce n'étoient pas des sujets vivants, mais des choses ou insensibles. 2. Cor. 3. 3. Rom. 9. 26. Heb. 3. 12. & 9. 14. & 10. 31. & 11. 21.

Chap.
III.

& inanimées, comme les images & les figures sacrées dans leurs temples, & les planetes & les étoiles des cieus, & les elemens, les fleuves, & les fontaines; & les bois, & les autres parties de la nature, a qui ces pauvres aveugles donnoient le nom & le service divin; ou des hommes, qui avoient vescu autrefois, mais qui ne vivoient plus alors, étans morts & pourris en la terre, il y avoit long temps; comme tous les Dieux de leur fable, Saturne, Juppiter, & autres semblables, tous hommes qui ayant obligé en leur temps ceux de leur pais, ou a les aymer ou a les craindre, avoient été canonisés & deifiés après leur mort; comme cela se pratiquoit encore du temps de l'Apôtre a l'endroit des Empereurs Romains; a qui l'on consacroit des temples & des confreries & des sacrificateurs après leur trépas. Ainsi toute la devotion des Payens étoit a vray dire une religion mortuaire; leurs Dieux étoient ou des choses, ou des personnes mortes, & leurs lieux sacrés des sepulcres plutôt que des temples; comme les anciens Chrétiens leur en font quelquefois reproche. Mais le Dieu,

Dieu, que sert l'Église Chrétienne, est ^{Chap.} ^{III.} vraiment *vivant*, éternel, immuable, impassible, d'une sagesse, puissance, intelligence, amour, & bonté infinie, toujours agissant, mais sans travail; veillant, mais sans ennuy; qui ne doit sa vie à nul autre, & à qui toutes les créatures célestes & terriennes doivent ce qu'elles ont, ou de vie, ou d'immortalité, puis qu'il est l'unique principe, la cause & la source inépuisable de l'une & de l'autre. C'est l'opposition, que faisoit S. Paul des fausses divinités des Payens avecque le *vray Dieu*, que nous servons, quand il disoit aux Lycaoniens; ^{Act. 14.} ^{15.} *Nous vous annonçons, que de ces choses vaines* (c'est à dire de leurs Dieux & de leurs services, vains & inutiles) *vous vous convertissez au Dieu vivant, qui a fait le ciel, & la terre, & la mer, & toutes les choses qui y sont.* Ici donc il nous declare, que l'Église de ce grand Dieu vivant, le peuple converti à luy par l'Évangile de son Fils, est sa maison, c'est à dire comme nous l'avons dit, son *vray temple*. Les Nations dedioient certains lieux à leurs Dieux & s'imaginoient que par la force de la consécration ils

Chap.
111.

y attiroient, ou leur divinité mesme, où du moins quelque sienne vertu secre-
te, si bien qu'ils tenoient, que les Dieux y étoient presens, & qu'ils y habitoient, & les sanctifioient ; entendoient. & exauceoient beaucoup plus aisément & plus favorablement ; qu'ailleurs, les oraisons & les services ; qu'on leur y presentoit ; C'étoient ces lieux-là ; que l'on appelloit proprement des *temples* ; & c'étoit pour arracher cette erreur de l'esprit des Atheniens, que S. Paul leur remonstroit, que Dieu étant le Createur, & le Seigneur du ciel & de la terre, n'habite point en des temples faits de main. Et quant aux Juifs, j'avouë que le Dieu vivant étoit servi au milieu d'eux, & que le peuple y étoit instruit de la verité de cette nature souveraine & infinie. Mais tant y a, que par son ordre ils le servoient dans un temple fait de main ; où il leur faisoit voir des signes sensibles de sa presence, & vouloit qu'ils attachassent durant tout le temps de l'œconomie Mosaique, leur devotion particulièrement a ce lieu-là. Mais le Seigneur Iesus, la plenitude des temps étant venuë, a aboli toute cette maniere

Act. 17.
24.

niere de service, comme grossier & pue-
 ril, qui n'avoit été bon, que pour l'en-
 fance de son peuple, nous aprenant à
 adorer Dieu en esprit & en verité, &
 d'élever nos mains pures, non plus en
 Ierusalem, ou en Guerizin, mais *en tout*
lieu, que nous nous trouvions. Quelle
 est donc, ô Apôtre, cette maison de
 Dieu, ce temple saint, dans lequel tu
 fais converser les ministres du Chri-
 stianisme? C'est dit-il, *l'Eglise de Dieu*.
 Quelque riche, que soit l'estoffe d'un
 temple fait de main, & quelque exqui-
 se qu'en soit l'architecture, il n'est pas
 digne de loger un si grand Dieu. Il est
 Esprit; & il habite dans l'esprit. Le
 cœur des creatures raisonnables, est le
 vray lieu de son habitation. Il s'y plaît
 & s'y communique volontiers. C'est
 pourquoy nôtre Seigneur Iesus, son
 Fils, & sa parole éternelle, luy a edifié
 un temple de cette structure divine; ses
 fideles en sont la matiere, qu'il tire
 de tous les endroits du monde, comme
 autant de pierres vives, qu'il arrache de
 leurs carrieres naturelles, & les forme
 & les polit par son Evangile; & puis les
 unit ensemble, les liant avecque le ci-

d d d 3 ment

ment de sa paix, & de son amour; & ainsi les construit & les élève en un temple saint, vrayement digne de Dieu, où sa Majesté habite, que sa lumière éclaire, que son Esprit gouverne, & où il est servi nuit & jour d'un culte divin, agreable a ses yeux, en toute pureté & sainteté. C'est là (dit S. Paul) la maison de Dieu, c'est le grand & venerable temple du Souverain, où doivent travailler & converser les ministres de Jesus Christ. Ce temple est unique aussi bien, que celuy de Ierusalem autrefois; Mais il n'est pas attaché a un côtau, ou a un certain lieu, comme étoit celuy là. En quelque endroit que se treuve une compagnie de vrays Chrétiens, elle fait une partie de ce temple; car c'est une portion de l'Eglise du Dieu vivants & celuy qui y converse, converse assurément dans la maison de Dieu; Et Jesus qui en est, & l'auteur, & le Seigneur, promet qu'en quelque lieu que se trouveront deux, ou trois personnes assemblées en son nom, il sera au milieu d'eux; & parlant a ses Apôtres, il assure tous les fidelles en leurs personnes, qu'il sera avec eux jusques a la consommation

formation des siècles. C'est pourquoy Chap. III.
 l'Apôtre disoit aux fideles de Corinthe; 1. Cor. 3. 16. 17.
Ne savés vous pas, que vous estes le temple
de Dieu? & derechef; C'est vous, qui estes
le S. temple de Dieu; & ailleurs parlant
de cet edifice mystique de l'Eglise, il dit
qu'étant tous rapportés & ajustés ensemble, il
se leve pour estre un temple saint au Sei-
gneur. Et S. Pierre nous en represente
divinement la structure, quand il dit
aux fideles, a qui il escrit; Vous estes (dit-
il) édifiés, comme des pierres vivres pour estre
I. Piern. 2. 5.
une maison spirituelle; c'est à dire un tem-
 ple, non materiel & terrien, mais my-
 stique, & celeste. Mais l'Apôtre pour
 nous montrer avec quel soin & avec
 quelle reverence les ministres doivent
 converser dans l'Eglise, nous en propo-
 se encore une autre excellence, disant
 en troisieme & dernier lieu, qu'elle est
la colonne & l'appuy de la verité. Je say
 bien qu'il y en a qui lient ces paroles
 avecque les suivantes, comme si elles
 faisoient l'eloge du mystere de pieté, dont
 il est parlé au verset dernier, interpre-
 tant ainsi tout ce passage; *La colonne, &*
l'appuy de la verité, & le mystere de pieté est
grand sans contredit, assavoir, que Dieu a été
 d d d 4 manifesté

Chap.
III.

Hessel.

Sur ce
passage
p 89. 6.

Epiph.
contr.

Arrian.

manifeste en chair. Et je n'ignore pas non plus, qu'un homme savant de la communion Romaine laisse en doute, si S. Epiphane n'a point ainsi leu & exposé ce passage; parce que disputant contre les Arriens, il dit employant exprèsément ces paroles de S. Paul, que *Christ est appelle colonne, parce qu'il est appuy de la verité*; ce qu'il semble n'avoir peuti-
rer d'ailleurs; que de ce lieu. Mais voyant que tous les exemplaires Grecs, Latins, Syriaques & Arabes de cette Epître lisent, & distinguent ce passage tout de mesme, que nos Bibles nous le representent, & que d'autre part tous les anciens Peres l'ont ainsi pris & entendans ces dernieres paroles de l'Eglise, & non du mystere de pieté; j'estime qu'il faut s'y arrester, sans introduire ici une distinction nouvelle sans necessité. Et que l'éloge de *colonne & d'appuy de la verité*, ici donné a l'Eglise ne vous trouble point; comme s'il faisoit dependre de l'autorité de l'Eglise, la sainte, & éternelle verité de Dieu. Ce n'est pas le sens de ses paroles; & tous sont d'accord, je dis ceux mesme de la communion Romaine, qu'a parler a la rigueur,

gueur, la vérité est le fondement & le soutien de l'Eglise, qui la conserve & l'empesche de tomber en ruine; n'étant pas possible qu'elle ne perist, si elle venoit à quitter la vérité; Au lieu qu'il est clair, que supposé qu'il n'y eust point d'Eglise sur la terre (ce que je confesse ne pouvoir arriver; parce que cela choqueroit les promesses de Dieu) tant y a que supposé qu'il n'y en eust point, la vérité ne laisseroit pourtant pas de subsister toute entière, & dans les choses mesmes, qui demeurent inviolables dans les cieuz, & dans la connoissance de Dieu & des Anges, & de l'Eglise triomfante; & dans les registres des Ecritures, où elle a été gravée, & enfin dans les clairs & certains & indubitables documens, qui nous en restent dans toutes les memoires de l'Antiquité. Car tous confessent, que S. Paul par cette vérité, dont l'Eglise est la colonne, entend la salutaire doctrine de la foy Chrestienne, baillée & publiée au monde par les Apôtres du Seigneur, par laquelle nous obtenons le salut, & sans laquelle il n'est pas possible d'y parvenir. C'est son style de parler ainsi, & de

Chap.
II.

1. Tim.
2. 4.

Eph. 1.
13. &
Col. 1. 6.

Bell. l. 3.
de Eccl.
mil. c.
14. 9. A.
contra.

de dire *la verité* par excellence, pour la plus admirable & la plus divine de toutes les verités, c'est a dire l'Evangile de Iesus Christ; comme quand il disoit ci devant, que *Dieu veut que tous hommes viennent a la connoissance de la verité*. Et il s'explique par fois ainsi luy mesme, comme quand il dit aux Ephesiens; qu'ils ont oui la parole de verité, *assavoir*. (ajoute-t-il) *l'Evangile du salut*. Or il est clair, que quand il n'y auroit au monde ni Pape, ni Eglise Papale, a qui on attribue cette qualité de *co Rome de la verité* privativement a tout autres nous ne laisserions pas pour cela d'avoir la doctrine de salut tres-entiere, & mesmes toutes les plus fortes & les plus convaincantes preuves de sa divinité dans les livres du vieux & du nouveau Testament; & d'abondant plusieurs admirableseclaircissemens, & confirmations de la plus grand' part de ses verités dans les histoires & écritures anciennes, qui se conservent dans les autres Eglises Chrestiennes, hors de la Romaine, D'où paroist que Bellarmin a mal pris cette parole de l'Apôtre, quand il veut que *la verité* soit ici comparée

parée a une maison, qui est soustenuë par une colonne, & qui tombe en ruine, quand la colonne en est ostée. Car si cela étoit, la cheute de Rome tireroit nécessairement l'Évangile de Iesus Christ en ruine, ce qui ne se peut, ni penser, ni dire sans une extrefme impieté, & impertinence. Les fideles de Lyon, & de Vienne disent, que le martyr Attalus avoit été la colonne & l'appuy de leurs Eglises pendant sa vie; & Gregoire de Nazianze dit la mesme chose, & en mesmes termes d'Athanasie, & de Basile, & d'Eusebe; & Basile nomme les fideles bannis pour la foy, les colonnes & l'appuy de la verité; Et neantmoins nul ne voudroit conclurre de ces langages, que ceux dont ils parlent, fussent les fondemens ou de l'Eglise, ou de la foy; sans lesquels n'ait peu subsister ni l'une, ni l'autre. Tous confessent, qu'ils veulent seulement dire, que ces excellentes personnes avoient appuyé, & soustenu soit l'Eglise, soit la foy courageusement & avec succes. Qui nous empeschera donc de prendre ici les mesmes paroles en un pareil sens? L'Eglise est la colonne & le fondement

Chap. III.

^a dans Eusebe hist. l. 5. c. 1.

^b Greg. Naz. T. 1. p. 389. a. 286. d. 800. b. 793. a.

Basil. ep. 70.

ment de la verité; pour signifier qu'elle la conserve, & la soustient & la defend contre l'impietè & l'erreur? Car nous confessons volontiers, que le principal & le plus glorieux devoir de l'Eglise Chrestienne, est de publier la verité dans le monde, de là retenir pure & sincere, & de la transmettre a la posterité, & d'employer en cela tout ce qu'elle a de force, de cœur & d'adresse, & que sans cela on verroit bien tost la terre se couvrir des tenebres de l'erreur & de l'ignorance, & se remplir de fables, & d'impostures. C'est ainsi qu'en parlent nos Reformateurs * Tout ce que nous contestons est, que ni la verité, ni la foy, que nous y ajoustons n'est pas fondée ou appuyée sur l'autorité de l'Eglise, mais sur celle de Dieu, qui en est le pere. L'Eglise en est la servante, & non la maistresse; elle administre & découvre, & enseigne & recommande la verité; mais elle ne luy donne pas ce qu'elle a de force & de poids, soit en elle mesme, soit a nôtre egard. Je pourrois aussi interpreter ce passage avec que Theodoret, & quelques autres Peres, qui l'entendent de la fermetè & perseve-

* Calvin
sur ce
lieu.

perseverance de l'Eglise ; la colonne de Chap. III. 1
la verité, pour dire que c'est la colom-
ne, que la verité affermit & qu'elle
rend constante en toutes ses espreuves;
en la mesme sorte que Denys tres-an-dans Euseb. Hist. l. 6. c. 41. feuil. 68. 6.
cien Evêque d'Alexandrie, nomme
les fermes & heureuses colonnes du Sei-
gneur les martyrs, qui tinrent bon jus-
ques a la mort dans une cruelle perse-
cution livrée a l'Eglise d'Egypte ; non
pour dire qu'ils affermirent le Seigneur
& l'empescherent de tomber (a Dieu
ne plaise que ce saint homme ait eu
une si folle pensée) mais tout au con-
traire, pour signifier, que ce furent des
colonnes, que Jesus Christ forma & af-
fermit par la vertu de sa grace, leur
donnant dans cette épouvantable oc-
casion toute la force necessaire pour re-
sister jusques au sang, & perdre plutôt
la vie que la foy. Enfin pour éclaircir
de tout point ce passage, il faut savoir,
que comme on se servoit ancienne-
ment des colonnes a differents usages,
le nom que l'Apôtre en a ici employé
metaphoriquement, peut aussi se pren-
dre diversément, & qu'il faut choisir le
sens, qui s'accorde le mieux & a la
chose

chose mesme & au dessein de l'auteur. Or nous apprenons des anciens escrivains Grecs, & Latins, que c'étoit la coutume de dresser de hautes colonnes & dedans, & dehors les temples, pour y poser les éffigies de leurs Dieux; & quelques fois celles de leurs Princes, & plusieurs autres choses semblables, sur tout les sacrées & qui appartenoyent a la religion. Les savans en rapportent une grand' quantité d'exemples tirés des antiquités Grecques. Il semble donc que S. Paul, qui venoit d'opposer l'Eglise de Iesus Christ aux temples des faux Dieux, en la nommant *la maison, & l'Eglise du Dieu vivant*, fasse encore ici une seconde opposition entre elle, & les religions Payennes, en ce que les hautes & magnifiques colonnes, qui se voioient dans leurs temples, étoient des colonnes de mensonge, de fables, & d'impostures, qui n'exposoyent a la veüe & a la devotion des spectateurs, que des idoles, & des fausses divinités, ou quelques unes de leurs dependances, comme leurs armes, leurs reliques, & leurs aventures; toutes choses fabuleuses, & forgées a plaisir. Mais l'Eglise

Voyez
Godefr.
Exerc.
l. sur ce
passage
p. 32.

Église de Jésus Christ (dit-il) est la colonne Chap.
116
de la vérité. Elle porte & montre, & expose aux yeux de tous les hommes, la sainte & salutaire doctrine de Dieu. Elle en est le siège & le trône. Car c'est à mon avis ce que signifie l'autre parole, * qui suit & que nous avons traduite *appuy*. C'est un mot qui n'est nul- *
id. pag. 116.
 le part ailleurs, qu'ici en la forme, que nous l'y voyons; mais il paroît assés & par son origine & par l'interprétation, que les anciens nous en ont laissée, qu'il signifie ce qui nous soutient & qui nous appuie; comme les sièges, & les selles, où on s'assied avec fermeté. C'est là ce me semble; le sens, le plus simple & le plus propre, que l'on puisse donner à ces paroles, étant certain & reconnu par tous les Chrétiens, que c'est là le plus grand honneur qu'ait l'Église; d'estre la depositaire de la vérité salutaire & éternelle du Fils de Dieu; d'estre la gardienne & la trompette, qui la tient élevée sur la teste, & de la comme d'une haute colonne, la montre publiquement aux hommes pour les amener au salut; si bien que c'est avec beaucoup de grace, & d'élegance, que l'Apôtre

Chap.
III.

l'Apôstre pour le signifier la nomme *la colonne & le soustien*. ou *le siege de la verité*. Mais d'ici ceux de Rome concluent, que l'Eglise ne peut errer. l'en demeure d'accord, pourveu qu'ils l'entendent avec S. Paul, d'une *Eglise*, qui soit vraiment la maison de Dieu, & d'une *erreur* contraire à la verité necessaire au salut. Car nous avoions que cette Eglise-là, où Dieu habite par son Esprit, & par sa parole, possède & garde & defend la verité salutaire, qui luy a été baillée, par Iesus Christ & par les Apôtres; & pour moy qui croy la perseverance des saints; j'ajoute volontiers, qu'elle demeure constamment en cette verité, & qu'il n'est pas possible qu'elle la perde. Mais quant à une Eglise titulaire, que l'erreur, ou la tyrannie appelle *la maison du Dieu vivant*, bien qu'elle soit en effet un repaire d'esprits immondes, une caverne de brigands, & un temple plein de toute sorte d'idolés & de celles de la superstition, & de celles du vice, je dis que non seulement une Eglise ainsi faite peut errer; mais qu'il n'est pas mesme possible, qu'elle n'erre & tres-lourdement, & contre la foy &

le

le salut. Celle-là n'a rien a pretendre au Chap.
111.
glorieux titre, que l'Apôtre donne ici a
l'Eglise du Dieu vivant, la nommant *la*
colonne & l'appuy de la verité. Et quant
a l'application, qu'ils pretendent faire
de ce raisonnement a l'Eglise Romaine;
je dis premierement qu'elle est tout
a fait injuste, & ridicule. Car on les ac-
cuse d'une infinité d'erreurs palpables;
on les conjure de nous dire, de quel
Christ ils ont receue ce qu'ils debitent
pour la verité, & qui choque si ouverte-
ment les écrits de ses Apôtres, qu'eux
mesmes les cachent au monde; de peur
qu'il n'en remarque la contrariété; &
au lieu de satisfaire a des demandes si
raisonnables, ils respondent qu'ils ne
peuvent errer. Fut-il jamais un procé-
dè plus illusoire? J'ajoute en deuxies-
me lieu que quelque infallibilité, que S.
Paul donnast ici a l'Eglise, elle ne peut
rien avoir de commun avec celle qu'ils
pretendent; & cela pour deux raisons;
premierement parce que celle qu'ils
pretendent, n'est que pour leur Pape, &
ne reside qu'en luy; au lieu que si Saint
Paul en establit ici quelcune, il la don-
ne a l'Eglise, a la maison de Dieu & non

au Pape. Et leur replique a cela est impertinente ; que l'Eglise qui adhere au Pape, y a part. Car toute la part qu'elle y a, vient de luy ; & non d'elle mesme. Si elle n'erre point, c'est qu'elle suit ses opinions, & ce n'est pas qu'elle ne puisse errer. Et s'il luy prenoit fantaisie de quitter sa communion, & que tout ce qui obeist aujourdhuy au Pape fust d'un costè, & luy seul de l'autre ; toute l'infailibilité demeureroit avecque luy, selon leurs suppositions ; L'Eglise n'en emporteroit rien avec elle ; qui est un signe bien évident, qu'elle n'appartient ni a la multitude des Chrestiens, ni a aucuns Pasteurs soit separés, soit assemblés ; mais au Pape seulement ; puis qu'il est le seul, qui ne peut errer ; au lieu que les autres a ce qu'ils tiennent, peuvent tous errer sans luy. Secondement l'infailibilité dont ils font part a l'Eglise, n'est que pour l'Eglise universelle ; avoüans que les particuliers, peuvent errer, & ont souvent erré en effet ; au lieu que S. Paul parle ici manifestement des Eglises particulieres ; celle qu'il appelle *la colonne & l'appuy de verité*, étant cette mesme maison de Dieu, où conversoient

verfoient & les Evesques & les Diacres par luy établis ; c'est à dire des troupeaux particuliers. Enfin ce passage bien loin d'ayder leur cause, la ruine entierement. Car si l'Eglise est *la colonne de la verité* Chrestienne, comment en prennent-ils le nom, puis que le siegé de leur Pape est l'appuy d'un si grand nombre de traditions, partie contraires, & partie inconnuës aux Apôtres, & le fleau & la peste de plusieurs verités établies dans leurs Ecritures ? La chose est si claire, qu'il y a des-ja trois cens ans passés, que Petrarque le plus fameux de leurs poëtes, nourri dans la cour du Pape, le plus savant & le plus honeste homme de son siecle, appelloit Rome *l'école des erreurs, & le temple de l'herésie, la boutique des tromperies, & le nid des trahisons, où se couvoyent tous les maux qui s'épandoient alors dans le monde ; ajoutant enfin, que si elle étoit Rome autrefois, elle est maintenant la fausse & meschante Babilone*. Reconnoissons, Freres bien-aimés, la grace que Dieu nous a faite de rétablir son Eglise Sainte au milieu de nous, & d'y eslever la colonne de la verité. Possedons cet honneur avec-

Chap: 111:

Petrar.
que son-
net 108.
& 106:

e e e z que

Chap.
III.

que joye, & avec une parfaite reconnoissance, conversans saintement, & religieusement dans la maison du Dieu vivant. Ne presumons point, que cette *colonne* ne puisse jamais nous quitter. C'est cet orgueil qui a perdu les Pontifes des Juifs, & ceux des Romains, qu'une fausse & vaine confiance de ne pouvoir estre autres, que le temple de Dieu, a endurcis dans le vice, & dans l'erreur, & qu'elle a en suite fait tomber dans le dernier des malheurs. Prenons garde, que le mesme, ne nous arrive. La colonne de la verité n'est attachée a aucun lieu, ni a aucune nation. Elle luit parmi ceux qui l'honorent. Nos Peres nous ont laissé la verité, après l'avoir hautement rémoignée, publiée, & soutenue jusques au sang. Au nom de Dieu conservons chèrement cette gloire. Que la pureté de nôtre vie, & l'honesteté de nos meurs établisse la verité de nôtre foy. Ah ! Chrétien, est-ce glorifier la verité, que de plonger la profession, que vous en faites, dans les ordures des vices, & dans les débauches, & dans les excès du siecle ? Est-ce converser legitimement
dans

dans la maison du Dieu vivant de cou-
rir avecque le monde a l'abandon de ^{Chap.} ses dissolutions ? de luy en donner des ^{111.}
exemples ? de ne prendre pas seule-
ment part a ses pompes & a ses specta-
cles profanes, mais de leur ouvrir nous
mesmes nos maisons, & de les recevoir
chez nous ? Jusques a quand confondrés
vous cette chaire ? Jusques a quand re-
sisterés vous a ses prieres & a ses exhor-
tations ? Jamais cette saison ne vient,
qu'elle ne vous avertisse de ne point
participer a ses œuvres infructueuses &
scandaleuses. Et jamais jusques ici elle
n'a peu obtenir de vous la consolation,
qu'elle vous demande. Que peut-elle
esperer de vôtre zele dans les grands
combats, que nous ayons a soustenir
contre les convoitises des vices, & con-
tre les haines & les persecutions de la
verité ; puis qu'elle n'a pas mesme le
pouvoir de vous persuader de fuir des
follies & des vanités si décriées, que ce
qu'il y a mesme dans le monde de gra-
ve & d'honeste, s'en scandalise & en a
honte ? Orès chers freres, ôtès je vous
prie cette tache & cet opprobre de
dessus nous ; Souvenés-vous, que vous

e e e ; estes

Chap.
III.

estés les enfans de Dieu ; nais & élevés en sa maison ; les domestiques de son palais ; les citoyens de son Eglise, de sa Ierusalem divine & celeste, qui est la colonne de sa verité. Vous avés hautement renoncé aux erreurs du monde. Renoncés aussi a ses meurs. Vous n'avés nulle part en ses fausses devotions. Pourquoi en voulés-vous avoir en ses dissolutions ? Ses plaisirs ne sont pas meilleurs, que ses opinions ; & les licences de son Carnaval ne sont pas moins profanes , que les services & les superstitions de son Careme. Si vous approuvés & imités les unes , il est a craindre que vous ne vous laissiés bien tost corrompre aux autres. Dieu vous en vueille garder, Mes Freres ; vous purifiant, & sanctifiant par la force de son esprit , afin que désormais l'innocence , & la pureté de vôtre vie fasse de l'honneur a l'Evangile de Jesus Christ, & qu'apres avoir été chacun de nous ici bas en la maison de sa grace autant de fermes & inébranlables colonnes de sa verité, nous soyons faits un jour en celle de sa gloire les colonnes stables & éternelles de son temple,

temple, selon la promesse qu'il fait à Chap.
ceux qui auront fidelement combattu ^{11.}
& vaincu; Ainsi soit-il, & à luy avec- ^{Apoç. 3.}
que le Pere & le Saint Esprit, soit ^{12.}
honneur & louange aux siècles des
siècles. AMEN.

ecc 4 SERMON



* PRO- SERMON VINT ET DEUXIESME. *

noncé à
Char-
ranton
le 25.
Februr.
1657.

I. TIMOTH. Chap. III. vers. 16.

Et sans contredit le secret de pietè est grand, que Dieu a été manifestè en chair, justifié en Esprit, veu des Anges, presché aux Gentils, creu au monde & enlevè en gloire.



HERS FRERES ; L'Apôtre Saint Paul voulant montrer aux fideles de Corinthe avec quelle charité & reverence ils devoient juger des ministres de l'E-uangile, leur represente que ces serviteurs de Christ sont *les dispensateurs des mysteres de Dieu*. En effet de toutes les qualités, qui leur sont données dans l'Ecriture, il n'y en a point, qui les doive plus recommander aux hommes que celle-là. Car les mysteres de Dieu, qu'ils leur portent & leur distribuent, étant les plus hautes, les plus precieuses, & les plus salutaires de toutes les verités,

1. Cor.
41.

crisis, que ce grand & souverain Seigneur ait daigné reveler au monde; comme ce leur est un honneur inestimable d'en estre les depositaires, aussi est-ce un extrême bonheur aux hommes d'en avoir la communication par leurs mains. Si donc en la société civile on a raison de respecter les serviteurs du Prince, à qui il confie les plus secretes de ses pensées, & qu'il choisit pour declarer ses volontés à ses peuples & leur dispenser & expedier ses graces & ses faveurs; l'on ne peut nier qu'il ne soit juste de traiter avec honneur ceux que le Roy des Roys a établis pour exercer un semblable ministère en son Eglise. Mais si cette consideration recommande les serviteurs de Iesus Christ aux fideles, elle les oblige beaucoup plus eux mesmes à respecter leur propre charge, & à tacher avecque tout le soin, & toute la vigilance, & industrie, dont ils sont capables de s'en acquiter dignement. C'est pourquoy cet Apôtre, qui pour fonder le respect que le peuple fidele doit à ses pasteurs, luy representoit les mysteres de Dieu, dont ils sont les dispensateurs,

Chap.
III.

penfateurs , traittant ici avecque les Pasteurs mefmes, pour justifier les grandes qualitez, & les foins & les devoirs, qu'il requiert en eux, leur met auffi devant les yeux ces mefmes myfteres de Dieu, dont la difpenfation leur a été commife. Car après avoir allegué pour ce deffein la dignité de l'Eglife , pour le fervice & pour la conduite de laquelle ils ont été établis ; cette Eglife qui eft (difoit-il) *la maifon de Dieu , l'appuy & la colomne de la verité* , il ne manque pas d'ajouter maintenant , l'excellence de ce haut , & vrayement divin myftere, qu'ils ont a manier , & qui fait toute la matiere de leur charge , puis que tout leur employ eft de le communiquer aux hommes; d'appeller & d'attirer ceux de dehors a la poffeffion de ce trefor & d'y affermir ceux de dedans. La premiere de ces deux raifons eft couchée en ces mots, dans le texte precedent , que nous expofames en la derniere de nos actions fur ce fujet; *Timothée je t'écris ces chofes afin que tu faches comment il faut converfer en la maifon de Dieu, qui eft l'Eglife du Dieu vivant, la colomne & l'appuy de la verité.* La deuxiefme

deuxième est exprimée dans les paroles, que nous venons de lire pour les expliquer maintenant, s'il plaît au Seigneur. *Et sans contredit le mystère de piété est grand* (dit l'Apôtre) *Dieu a été manifesté en chair ; justifié en Esprit, veu des Anges, prêché aux Gentils, creu au monde & enlevé en gloire.* Le mystère dont il parle est ce mystère de Dieu, dont les ministres sont les dispensateurs, c'est la vérité, dont l'Église est la colonne & l'appuy. Il ne l'appelle pas simplement mystère ; mais *le mystère de piété ;* & il dit que ce mystère est grand, & non seulement cela, mais qu'il *est grand sans contredit ;* & pour nous le faire voir à l'œil il nous en touche ici brièvement cinq ou six points, qui sont à la vérité les principales & les plus ravissantes parties de ce divin secret, *Dieu manifesté en chair, justifié en Esprit, veu des Anges, prêché aux Gentils, creu au monde, & enlevé en gloire.* Nous avons donc à traiter du nom & de la grandeur de ce mystère, & de celles de ses parties, que S Paul met ici en avant ; touchant brièvement chaque chose, & autant que nous le jugerons nécessaire pour l'intelligence

Chap.
III.

telligence de ce texte, & pour le dessein de l'Apôtre. Car le sujet est trop riche & d'une hauteur & d'une profondeur & d'une étendue trop vaste & trop immense, pour pouvoir dans un espace aussi court, qu'est le temps destiné à ces actions, vous en déployer toutes les merveilles; je ne dis pas, comme elles sont en elles mesmes. (Il n'y a point d'Ange, ni de Cherubin, ni de Seraphin dans le ciel, qui en soit capable) ni encore comme elles se treuvent dans les tresors de l'Écriture divinement inspirée (Car il n'y a point d'Esprit, ni de langue sur la terre, qui en puisse pénétrer, ou exprimer tout le fonds) mais j'entens, que ce peu mesme que Dieu nous fait la grace d'en croire, & d'en connoître foiblement, étant neantmoins trop pour estre tout représenté en une heure, nous ne ferons, que vous montrer les premiers bords de ce qu'en dit ici S. Paul, prians le Seigneur Iesus d'adresser nos entendemens par sa lumiere sainte dans la contemplation, l'admiration, & l'adoration de ce grand & divin sujet, à sa gloire & à nôtre salut, Amen. Le mot *de mystere* ici employé

ployé par l'Apôtre dans le langage des Chap. III.
 Grecs, & particulièrement en celuy III.
 des interpretes qui ont traduit le vieux
 Testament, signifie un secret, une chose
 cachée, & inconnue, & non expo-
 sée aux yeux, & aux sens du monde;
 comme quand ce merveilleux songe
 que Nabucodonozor vid & oublia en
 une nuit, & la verité qu'il luy avoit re-
 presentee enigmatiquement sous la fi-
 gure d'une grand' statuë, est appellé un
mystere c'est a dire un secret en Daniel. Dan. 2.
 Et pareillement toutes les choses im- 19. 27.
 penetrables a l'intelligence humaine
 sont aussi entenduës sous ce nom dans
 les paroles du mesme Prophete, quand Dan. 2.
 il dit, *qu'il y a un Dieu au ciel, qui reve-* 28. 29.
le les mysteres; c'est a dire les verités, que
 la sublimité de leur propre nature, ou
 du moins l'ordre du temps, tient éloi-
 gnées de la connoissance des hommes,
 comme sont les choses futures avant
 qu'elles soient accomplies. De là vient
 que les divins auteurs du nouveau Te-
 stament donnent souvent ce nom a
 l'Évangile de nôtre Seigneur Iesus
 Christ. Ils le nomment *le mystere de* Eph 3.
Christ, & quelque fois *de Dieu le Pere* Col. 4.
& de ;

Chap.

III.

b

Col. 2. 2.

& de Christ; ^b parce que Dieu & son
 Fils en est l'auteur, & le revelateur;
 C'est luy, qui a basti dans le secret de
 sa sagesse eternelle le corps de toute
 cette admirable doctrine, & qui la mise
 en lumiere la manifestant aux hommes
 quand il luy a pleu; & c'est pourquoy
 elle est aussi nommée *le mystere de sa vo-*
lontè; ^c c'est a dire les choses qu'il a
 vouluës, & proposées en soy-mesme
 pour sa gloire & pour nôtre salut; mais
 qu'il n'a revelées qu'en la plenitude des
 temps. S. Paul le nomme aussi *le mystere*
de la foy; ^d c'est a dire l'objet de nôtre
 foy, les verités, qui ayant été ci devant
 cachées, nous sont maintenant presen-
 tées pour les croire. Et S. Marc l'appelle
le mystere du Royaume de Dieu; ^e c'est a dire
 la haute & admirable doctrine de l'E-
 glise, ignorée dans tout le reste de l'u-
 nivers, connuë dans le seul royaume
 celeste de Dieu & de son Fils. Enfin,
 ils la nomment quelques fois simple-
 ment *le mystere*, a cause de son excel-
 lence; parce que c'est le mystere des
 mysteres; le plus saint, le plus divin &
 le plus salutaire de tous les mysteres du
 ciel; comme quand S. Paul dit, que le
mystere

^c
Eph. 1.
9.

^d
1. Tim.
3. 9.

^e
Marc
4. 11.

^f mystère luy a été donné à connoître par re- Chap.
 velation; & il ajoûte quelque fois, que ^{111.}
^f c'est le mystère tenu dès les temps jadis, ⁸ ou Eph. 3.
 caché de tout temps en Dieu, ^h cache durant ^{3.}
 tous siècles & ages, ⁱ mais (dit-il) qui est ⁸
 maintenant manifesté à ses saints; tout de ^{16.25.}
 mesme qu'il dit ailleurs que ce mystère ^h
 de Christ qui n'a point été donné à connoître ^{Eph. 3.}
 aux enfans des hommes aux autres ages à ⁱ
 maintenant été revelé par l'Esprit à ses ^{Col. 1.}
 Apôtres & Prophetes. ^k D'où il paroist clai- ^k
 rement, que ce mystère comme nous ^{Eph. 3.}
 disions, n'est précisément autre chose, ^{5.}
 que la sainte & divine doctrine de l'E-
 vangile, revelée comme chacun fait,
 aux Apôtres & Profetes du Seigneur
 Iesus par l'Esprit de sa promesse; Et S.
 Paul nous le declare ainsi expressément
 luy mesme quand après avoir dit qu'il
 a été établi *ministre de l'Eglise pour ac-* ^{Col. 2.}
complir, ou annoncer plene- 26.
ment la paro-
le de Dieu, il ajoûte immédiatement le
mystère caché ci devant; montrant que
ce mystère n'est autre chose, que la pa-
role de Dieu; qui dans le stile de S. Paul
signifie toujours constamment l'Evan-
gile. C'est pourquoy il le nomme ex-
pressément ailleurs, le mystère de l'Evan-
gile,

Chap. I. I. I. *gile*, quand il demande aux Ephesiens l'aide de leurs prieres, afin que parole luy soit donnée a bouche ouverte en hardiesse pour donner a connoistre le mystere de l'Evangile; c'est a dire l'Evangile, qui est le mystere de Dieu. C'est donc aussi ce qu'entend ici l'Apôtre par le *mystere de pieté*. Cette doctrine sainte est appelée un *mystere*, non seulement parce que nul des hommes ne l'a connuë; avant qu'elle eust été revelée par Iesus Christ, & par son Esprit, selon ce que dit S. Paul après Esaye, que *les choses que Dieu avoit préparées a ceux qui l'ayment, & qui font le corps de cette sapience divine, sont telles, que l'œil ne les avoit point veues, ni l'oreille ouies, & qu'elles n'étoient point montées au cœur de l'homme; mais aussi parce qu'il étoit impossible, qu'aucune creature les reconnust, ou en acquist la science sans la parole de Dieu; c'est a dire sans une revelation nouvelle, autre que celle qu'il nous a faite de soy mesme dans les œuvres de la providence & de la nature. Et c'est en cela, que l'Evangile differe d'avec ce que l'Apôtre appelle ce qui se peut connoistre de Dieu; & qu'il dit que Dieu a manifesté*

1. Cor. 2.9. Esaye 64. 4.

Rom. 9. 20.

a manifesté dans ses ouvrages, où il l'a Chap. III.
gravé de sa main. Car il est bien vrai,
que nul des hommes mondains n'a
connu cette première partie de la ma-
nifestation de Dieu, comme l'expe-
rience le montre, & comme S. Paul le
témoigne, quand il dit *que le monde n'a* Cot. 1. 21.
point connu Dieu en sa sagesse; mais il
faut pourtant avouer; que ce qu'il ne
l'a point connu ainsi, est venu de son
aveuglement volontaire, & non de
l'obscurité des choses, qui lui soient si
clairement dans les admirables œuvres
de la création, & de la providence, *qui*
étant considérées, elles s'y voyoient comme
à l'œil, ainsi que parle l'Apôtre. Et il ne
faut pas douter, que les Anges, à qui
nulle malice ni dureté n'obscurcit la
vue de l'entendement n'y aient aisé-
ment vu & reconnu la puissance eter-
nelle & la divinité du Seigneur, & ses
autres choses invisibles, comme sa sa-
gesse, & sa bonté, & sa miséricorde & sa
patience envers les hommes pecheurs.
Mais il en est tout autrement de ces
hautes & adorables vérités, qui com-
posent l'Évangile; savoir une amour
de Dieu envers le monde, grande jus-
fff qu'a

Chap.
II I.

qu'a ce point là, que de donner son Fils pour nôtre salut ; avecque toutes les suites de cette admirable pensée, l'envoy de ce Fils eternel, qui issu hors du sein de son Pere a vestu nôtre chair & a été fait semblable a nous en toutes choses exceptè pechè, sa mort, sa satisfaction pour nos crimes, & l'expiation, qu'il en a faite en son sang, nôtre reconciliation avec Dieu & avecque les Anges, sa resurreçtion, son ascension dans le ciel, le jugement dernier, le re-tablissement des corps des fideles reünis avecque leurs ames en une vie eternellement heureuse & glorieuse. Non seulement les hommes du monde n'ont rien seu de ces grandes veritès ; mais il leur étoit mesme impossible de les connoître sans une revelation speciale, quand bien leur esprit eust été aussi pur qu'il est corrompu, & leur cœur aussi droit qu'il est pervers ; comme il paroist par l'exemple des Saints Anges, qui avecque toute la lumiere & netteté de leur intelligence, n'ont pourtant seu ces merveilles, que par l'apparition de Jesus Christ ; comme l'Apôtre nous l'enseigne expressément, disant, que *c'est*

par

par l'Eglise; que la sagesse de Dieu diver- Chap.
 se en toute sorte a été donnée a connoître III.
 aux Principautés, & puissances dans les Eph. 3.
 lieux celestes. C'est donc avec une pro- 11.
 fonde & admirable sagesse, que l'Écri-
 ture appelle la *verité*, que l'Évangile
 nous enseigne, *un mystère*; parce que
 c'en est un en effet; au lieu qu'elle ne
 donne jamais ce nom a celle, que Dieu
 nous a manifestée dans les cieux, &
 dans la terre, & dans les effets de sa
 providence; parce que quelque belle &
 haute qu'elle soit, elle est & a été de-
 puis la creation toujours exposée publi-
 quement aux yeux de toute la creature
 raisonnable. Mais il ne faut pas ou-
 blier ce que le S. Apôtre nomme ex-
 pressément la vérité Evangelique *le my-
 stère de pieté*; & non simplement *un my-
 stère*; signifiant par ce mot la fin, & la
 nature de la doctrine Evangelique; qui
 est de nous former a la pieté; c'est a
 dire a l'amour, a la crainte & au service
 de Dieu. Et c'est pour le mesme dessein
 qu'il l'appelle ailleurs, *la vérité qui est Tit. 1.1.
 selon pieté*. Les Payens avoyent aussi des
 mysteres dans leurs religions, qu'ils de-
 bitoyent dans un horrible secret, &

Chap.
III.

avec un long circuit de ceremonies; mais c'étoient veritablement des mysteres de vanité & d'impierè; dont la connoissance ne rendoit leurs devots ni meilleurs ni plus heureux, bien que ces pauvres fous fissent accroire aux simples; que ceux qui y étoient admis y recevoient de grands contentemens. Toutes les hystoires qu'ils y contoient n'étoient que des fables, ou des impuretès & des vilenies, qui souilloient l'ame; bien loin de la purifier. Mais l'Evangile est le vray *mystere de pietè*; Tout ce qu'il nous enseigne y tend, & ses veritès laissent de tres-vifs éguillons a l'amour de Dieu, dans les ames, où elles sont receuës avecque foy. Tout ce que la philosophie des Grecs, & la loy mesme de Moïse avoit d'argumens, & de motifs pour recommander a leurs disciples, l'étude de la pietè & de la sanctification, étoit bien bas au dessous de la force, qu'a l'Evangile pour y pousser les hommes. Aussi voiés-vous quel feu ce divin mystere alluma en peu de temps sur la terre; embrasant en un moment les cœurs les plus barbares, & remplissant des provinces & des nations

tions entières de cette pietè divine, les purifiant par cette flamme celeste, non seulement des vices, mais mesmes des foibleſſes de leur nature, & leur faisant aimer Dieu avecque tant de force, qu'ils mouroient constamment pour son Nom. En effet tout l'Évangile ne va que là: Nulle discipline n'a jamais representè ni la bontè, ni l'amour, ni la beneficence de Dieu dans un si haut point; nulle n'a jamais proposè de plus magnifiques reconnoissances a ses serviteurs, ni de plus épouvantables supplices a ses rebelles, nulle n'a jamais plus clairement justifiè la veriti de ses enseignemens, ni donnè des gages plus assureés de ses promesses; Nulle enfin n'a jamais mis devant nos yeux une plus belle & plus raisonnable image de la pietè & de la vertu, la dechargeant de tout ce que la foibleſſe & l'ignorance de la superstition y avoit meslè ou de facheux, ou de badin, ou de chagrin, & n'y laissant que des devoirs, que la lumiere des nations mesmes les plus barbares, ne peut juger autres que tres-dignes & de la maiestè de Dieu, qui les commande, & de la

Chap. nature de l'homme, a, qui il les com-
 111. mande. L'Apôtre dit donc *que ce myste-*
 Luc. 2. *re de pietè est grand sans contredit*; Symeon
 34 avoit predict dès le commencement,
 que Jesus, la plenitude de ce mystere,
seroit mis pour un signe auquel on contredi-
roit; & toute l'histoire de la predica-
 tion Apostolique, fait foy que cette
 prediction fut punctuellement, accom-
 plie en son temps, le monde n'ayant
 pas manqué de s'opposer a l'Evangile,
 & d'ouvrir sa bouche en blasphemes
 contre cette Sainte verité, s'en moc-
 quant & la persecutant, fierement; se-
 lon ce que l'Apôtre dit ailleurs, que le
 I. Cor. *Christ crucifié a été scandale aux Juifs &*
 I. 23. *folie aux Grecs*; Et nous voyons encore
 aujourdhuy par les livres, qui nous re-
 stent de l'antiquité, que les Payens, a
 qui l'Evangile fut annoncé, bien loin
 de le reconnoître pour un grand my-
 stere, le decrioient comme une fable
 bizarre, & extravagante, & méprisoient
 les croyans, comme des ignorans & des
 idiots, les accusans de sottise de rece-
 voir une doctrine ainsi faite pour une
 sagesse divine. Comment est-ce donc
 que l'Apôtre dit, que ce mystere est
 grand.

grand sans contredit ? Chers Freres, en-
 core que le terme dont il se sert, dans
 la rigueur de son sens originel signifie <sup>ὁμολο-
 γησι-
 τας.</sup> que la chose est confessée, & reconnue
 pour ce qu'elle est, neantmoins il se
 prend pour dire simplement *sans doute,*
& sans difficulté; si bien que quand S.
 Paul dit, *que le mystere de pie'té est grand*
sans contredit, il entend non qu'il ne se
 treuve personne, qui conteste sa gran-
 deur, ou qui en doute; mais au contrai-
 re, que quelque grand, que soit le nom-
 bre, & quelque opiniâtre que soit la
 contradiction de ceux, qui choquent
 & rebutent cette verité, elle est pour-
 tant si belle & si merveilleuse, & si lu-
 mineuse en elle mesme; qu'après tout
 l'on ne peut nier, que ce ne soit un
 grand mystere, tout esprit, qui conside-
 rera la chose mesme sans passion, étant
 forcé de donner les mains, & d'avouër,
 qu'elle est admirable, & étonnante.
 Encore qu'il y ait des aveugles, qui ne
 comprennent pas la beauté, & la force
 de la lumiere, nous ne laissons pas de di-
 re, que la lumiere est sans doute, ou sans
 contredit une chose belle & admira-
 ble; & encore que le nombre des igno-
 rans,

Chap.
III.

2. Cor.
4. 3. 4.

rans, qui se moquent de l'étude de la philosophie, & des belles lettres, surpasse de beaucoup ceux qui l'estiment; on ne laisse pas de dire tous les jours, qu'il est sans difficulté, que cette étude est une chose excellente. *Si nôtre Evangile est encore couvert* (dit l'Apôtre ailleurs) *il est couvert a ceux, qui sont aveugles; a ceux, dont le Dieu de ce siècle a crevé les yeux, si bien que quelque éclatante que soit la gloire de la lumiere, qu'il jette de toutes parts, ils ne la peuvent voir pourtant; non plus qu'un aveugle, a qui le Soleil le plus pur, & le plus luisant qui fust jamais, desploye en vain toutes les plus riches & les plus pompeuses clartés de son midi. Au lieu d'en estre ébloüy, le pauvre homme n'en apperçoit pas seulement la moindre étincelle. Qu'importe si les pourceaux, ou les chiens ou les tigres, ceux que les poisons du vice, ou les charmes de la volupté, ou les fureurs de la cruauté ont changés en bestes; qu'importe si ces gens là ne sentent, ni n'admirent la grandeur de nôtre mystere? Il est pourtant grand, sans doute; quoi qu'en puisse dire, ou penser*

penfer leur brutalité. Car, je vous prie, Chap.
qu'a-t-on jamais veu au monde de plus ^{111.}
grand, que le mystere de Iesus Christ?
Quelle doctrine, quelle loy, quelle
philosophie, qui soit comparable a l'E-
vangile de ce divin crucifié? Tout y est
grand. Il nous represente une amour
de Dieu si grande, que jamais depuis
que le genre humain est sur la terre, il
ne s'est trouvé d'esprit qui en ait seule-
ment imaginé une semblable; une
amour, qui change Dieu en homme &
quil'assujetit a nos miseres, pour nous
en delivrer, & a la mort, voire a la
croix, pour nous faire vivre. Il nous pro-
pose une clemence, si grande, qu'elle ne
pardonne pas seulement aux criminels;
Elle les eleve encore dans le souverain
bon-heur; & une justice si grâde, qu'elle
ne laisse nul pechè impuni; une felicitè
si grande, que les souhaits mesmes ne
peuvent aller au delà. Il nous oblige a
une innocence, a une sainteté, a une
charité si grande, que tous les portraits
de la vertu, qui avoient été tirés ci de-
vant dans les écoles du genre humain,
ne sont que de foibles & imparfaites
ébauches au prix de celui-ci. Qu'y a-
t-il

Chap.
III.

t-il de plus grand, de plus ravissant & de plus charmant, ou que la divinité, que ce mystere nous revele, ou que l'éternité qu'il nous promet, ou que la justice qu'il nous offre, ou que la lumiere de la sapsience dont il nous éclaire, ou que la force dont il nous revest? Y a-t-il quelque autre religion, dont le dessein soit plus grand? Ce mystere ne prétend pas moins que de nous elever dès maintenant dans le ciel, de bannir de nos cœurs toutes les petites & basses pensées de la chair & du sang, & asseoir nos ames a la dextre de Dieu avecque Iesus Christ sur le plus haut & le plus glorieux trône du monde. Si vous considerès l'air & la maniere de cette doctrine, qui vit jamais rien de plus grand ni de plus noble? qui enseigne avec plus d'assurance, ou qui commande avec plus d'autorité, ou qui dispose de nous si absolument, ou qui s'accommode moins a nos interets? Si vous jettès les yeux sur les origines de ce mystere; sa grandeur n'y paroist pas moins qu'ailleurs. Car encore qu'il n'ait été mis en lumiere qu'en ces derniers temps; neantmoins vous decouvres
 claire-

clairement que Dieu y travailloit dès ^{Chap.} le commencement du monde, qu'il en ^{111.} jettoit secretement les fondemens, qu'il en dispoſoit les formes de loin, & en dreſſoit les modelles, & y preparoit l'univers. Ce myſtere eſt la fin, & la perfection de toutes les diſpenſations precedentes. Vous le découvriés clairement dans la loy; & la nature meſme, qui l'ignoroit, ſoupiroit ſourdement après luy. C'eſt en luy ſeul qu'elle a treuvé l'éclairciſſement de ſes doutes, & la reconciliation des contradictions, qu'elle ne pouvoit reſoudre, & l'achèvement de ce qu'elle poſſedoit d'imparfait. Car encore que les verités de l'Évangile ſoyent au deſſus de celles de la nature, elles ſ'ajuſtent neantmoins ſi bien avec elles, celles là commençant ou celles-cy finiſſoient, & ſe rapportent ſi proprement les unes aux autres, qu'il faut eſtre aveugle pour ne pas voir, qu'elles viennent toutes d'une meſme ſource, & qu'elles ont toutes été diſpenſées par la ſageſſe d'un meſme Dieu. Confefſons donc avecque l'Apôtre, Freres bien aimés, *la grandeur du myſtere de pieté;* & diſons comme luy, malgré

Chap.
II I.

malgré la résistance de l'incrédulité, que ce mystere est grand sans contredit. Et pour vous profanes, qui vous en moquez, si la lumiere de la chose mesme; si l'accord & l'harmonie de toutes ses parties; si les oracles des anciens Prophetes; si l'evenement de leurs predictions; si les miracles de ceux, qui ont presché ce mystere, ne vous peuvent persuader sa verité; du moins son utilité & son efficace vous contraint d'en confesser la grandeur. Car appellés-les une fable & une invention tant qu'il vous plaira, tant y a que vous ne pouvez nier que ce mystere ne rende gens de bien ceux qui le croient tout de bon, qu'il ne guerisse leurs vices, qu'il n'amande leurs mœurs, qu'il ne chasse de leurs ames le trouble des passions, & n'y mette la paix & le calme, avec une pureté & une sanctification, dont tous vos philosophes n'ont pas mesme veu l'idée, bien loin d'avoir jamais été capables d'en mettre la forme & le corps mesme dans l'esprit d'aucun de leurs disciples. Mais vous pouvés encore moins nier les effets, que la nature de ce mystere. Ce qu'il a fait vous doit
avoir

avoir appris ce qu'il est. Il a fait & en peu d'années, & fort facilement, ce que nulle autre discipline n'avoit pas mesme osé entreprendre. Il a chassé la superstition, & la cruauté & le vice d'une infinité d'âmes; les rendant en un instant douces, & humaines, & charitables; de fieres, & malignes, & cruelles, qu'elles estoient; & pour comprendre tout en un mot, les changeant d'hommes en Anges; & les a si bien & si étroitement vestus de cette nouvelle forme, qu'il vous a été plus aisé de leur ôter leurs biens, leur liberté, & leur vie propre, que de leur arracher ce mystère du cœur. Il a semé cette nouvelle generation d'hommes, non dans le coin d'une école, ou dans la solitude d'un monastere, ou d'un hermitage, mais dans toutes vos provinces, dans vos isles, dans vos villes, & dans vos bourgades, & en a enfin malgré vous peuplé tout vôtre monde, & s'est fait connoître & obeïr, non seulement aux esprits deliés & relevés dans l'étude de l'érudition; & de la philosophie; mais a toute sorte de gens, aux petits & aux grands; aux ignorans, & aux savans; aux hommes

mes & aux femmes; aux pauvres, & aux riches; non dans une seule nation comme la loy de Moïse autrefois, mais dans tous les peuples du monde, Juifs, & Gentils, Grecs, & Barbares, sans aucune distinction; & le tout sans aucuns charmes d'éloquence, sans subtilités, sans autorité, sans puissance mondaine, sans aide d'aucunes armes humaines; pour ne pas dire malgré toutes ces forces bandées & conjurées ensemble contre l'Évangile. Comment n'appellerés vous pas *grand*, & *grand sans contredit*, un *mystere* qui a fait tout seul une chose si grande, si étrange, si nouvelle & si surprenante; que ni la philosophie de la Grece, ni les loix de Rome, ni les mysteres de Thrace, d'Athenes, & d'Égypte, ni toutes les religions de la terre, ni la doctrine mesme de Moïse n'avoient jamais peu faire? Certainement une œuvre si terrible, montre que le mystere de Christ qui en est l'unique cause, est non seulement *grand sans contredit*, mais encore qu'il est grand au dessus de toutes les grandeurs humaines & naturelles, & en un mot qu'il est divin & celeste; n'y ayant point de

force

force purement humaine qui soit capable d'un pareil effet. L'Apôtre pour nous le mieux montrer, & nous le faire comme toucher à la main, nous met en avant quelques uns des articles de ce mystère, où sa grandeur paroît tout à fait admirable. Car il n'est pas de la nature des mystères des Payens que l'on ne debitoit qu'en tenebres, & sous la foy d'un religieux & inviolable secret; dont on ne parloit qu'à demy mot & entre les dents, & avec des paroles obscures & coupées; ou nul ne pouvoit rien comprendre, s'il n'étoit de la confrairie, & n'avoit été instruit en ses ceremonies. Ils avoient raison d'en user ainsi; puisque tout le mystère étoit au fonds une chose si honteuse, & si infame, ou du moins si vaine, & si ridicule, qu'elle étoit plustost digne d'estre ensevelie dans l'obscurité de la nuit, que produite à la clarté du jour, où elle n'eust peu paroître sans confusion. Les choses honestes aiment la lumière, parce qu'elles n'ont rien de honteux; & tant s'en fait que l'auteur de nos divins mystères ait craint de les faire publier, qu'au contraire il ordonna à ses ministres

Chap.
III.

Chap.
III.

Matth.
23. 16.
Marc
16. 15.

ministres de les prescher sur les toits, devant les grands & les petits, dans les conseils, & les consistoires des uns; & dans les foules & assemblées des autres, & de les enseigner hautement a toutes les nations, a toute creature. L'Apôtre en deploye donc ici une partie, non tous, mais quelques uns pour exemple seulement, & ceux qui découvrent le plus sensiblement la grandeur & la merveille de cette doctrine celeste; *Dieu* (dit-il) *a été manifesté en chair, justifié en esprit, veu des Anges, presché aux Gentils, creu au monde, & enlevé en gloire.* Avant que d'entrer dans le menu de chacun de ces articles, il faut garantir la lecture de nos Bibles des violens efforts des heretiques & des vains soupçons de leur auteurs. Les ennemis de la divinité de Jesus Christ, la voyant magnifiquement établie dans ces paroles, qui appellent hautement; *Dieu manifesté en chair*, celuy la mesme qui a été élevé en gloire; c'est a dire le Seigneur Jesus, ne peuvent souffrir une si belle & si vive lumiere; & pretendent premierement, qu'il faut ôter le nom de *Dieu* de ce texte, & l'interpre-

ter

ter simplement, que le mystere de pietè est grand, qui a été manifestè en chair, iustificè en esprit; en rapportant cette manifestation & cette justification, & tout ce qui suit, non a Dieu, comme nous faisons, mais au mystere de pietè; & alleguent pour fondement de leur pretention, que c'est ainsi que le vieux interprete Latin a traduit ce passage. l'avouè qu'en effet le Latin canonizè par le Concile de Trente, le porte ainsi, & qu'il y a mesme fort long temps que cette traduction est en vogue parmy les Latins; comme il paroist par les commentaires, qui courent sous le nom de S. Ambroise, écrits il y a pres de treise cens ans, & qui lisent ainsi ce texte de l'Apôtre, Mais qui ne voit que c'est une injustice & une illusion extremes de donner plus d'autorité a une traduction qu'a l'original, & de vouloir corriger le Grec, qui est la propre écriture de l'Apôtre, par une copie étrangere, faite long-temps depuis d'autre main & en autre langue? C'est preferer le ruisseau a la source; ce qui est contre le droit & contre la raison. Car les exemplaires Grecs tant imprimés, qu'écrits

ggg

a la

a la main, anciens & modernes, lisent tous comme nos Bibles l'ont fidelement traduit; que *Dieu a été manifesté en chair*; & quoy qu'en vueillent dire les heretiques, il n'en paroist aucun, qui lise autrement. De plus les anciens Docteurs de l'Eglise Grecque qui ont ou commenté ou alleguè & employè ce passage, l'écrivent tous en la mesme sorte. A l'autorité des livres Grecs il faut ajouter la raison toute évidente des choses mesmes. Car ces paroles de l'interprete Latin, *Et grand est sans doute le sacrement, ou le mystere de pieté, qui a été manifesté en chair, justifié en Esprit*, & ce qui suit, sont si étranges & si difficiles a construire, que ceux-là mesme, qui les ont suivies, n'ont pas laisè de les interpreter comme si elles portoient que *Dieu a été manifesté en chair*; entendans la *Parole* ou le *Fils* par ce *sacrement manifesté en chair*; & d'autres y donnant quelque autre tour de gesne pour les ramener au vray sens, que le texte Grec nous presente, & qui y est si naturel, que ces paroles n'en peuvent souffrir d'autres. Premièrement n'est-ce pas un langage tout a fait bizarre & insupportable

portable de dire, que le mystère de pieté a été manifesté en chair, pour signifier, comme veulent les heretiques, & leurs auteurs, que l'Évangile a été donné à connoître par Iesus Christ & ses Apôtres, hommes infirmes & mortels? Qui a jamais ainsi parlé? Est-ce pas se jouer de Dieu & de ses Écritures d'en rordre ainsi les paroles sans raison, & sans exemple? Mais ce qui suit est encore bien plus étrange. Car ils font dire à S. Paul, que le mystère de pieté, après avoir été manifesté en chair, a enfin été enlevé ou retiré en gloire. En quelle Écriture, en quel auteur divin, Ecclésiastique, ou profane, ont-ils treuvé une façon de parler si grotesque, qu'un mystère ait été retiré, ou enlevé en gloire? Et enfin que voudront dire des paroles si fantasques? C'est à dire si vous les encroyez, que l'Évangile a été glorieusement exalté; parce qu'il a apporté une sainteté beaucoup plus grande que n'avoient fait auparavant toutes les autres doctrines. Et nous cotent là dessus ce que S. Paul dit quelque part que le ministère de l'Esprit, c'est à dire de l'Évangile, est plus glorieux que celui de la lettre; c'est à dire de la loy

Chap.
III.

2. Cor.
3.8.

ggg 2 Mosaiques

Chap.
111

Mosaïque ; & ce qu'écrivit S. Luc, que les Gensils glorifioyent , c'est a dire qu'ils celebroyent & magnifioyent la doctrine de l'Evangile. Qui en doute ? Mais ce n'est pas de cela, dont il s'agit. La question est, si c'est le stile de l'Ecriture, ou des auteurs Grecs de dire, qu'une doctrine est enlevée, ou retirée en haut en gloire, pour signifier qu'elle est hautement estimée, exaltée & glorifiée. Je treuve dans l'Ecriture, que la parole, que nous avons traduite *enlevé*, employée comme elle est ici, par S. Paul, signifie constamment par tout estre pris & retiré du lieu ou l'on est, & élevé en un autre plus haut ; comme quand S. Marc dit, que Iesus après avoir parlé a ses disciples ; fut *enlevé au ciel*, & S. Luc pareillement qu'il fut *enlevé*, après avoir donné mandemens aux Apôtres par le S. Esprit. Et là mesme l'Apôtre S. Pierre jusques au jour que Iesus a été *enlevé d'avecque nous* ; Et dans le mesme liure parlant du vaisseau que S. Pierre vit en vision, S. Luc dit que la vision finie, il fut *enlevé ou retiré au ciel*. L'Auteur de l'Ecclésiastique, qui écrit en Grec dit semblablement d'Elie, qu'il fut *enlevé* par

Marc

16. 19.

Act. 1.

2. 21.

11.

Eccl. f.

48. 9. 29.

49. 16.

(47. 14.)

par un tourbillon de feu, & d'Enoch Chap: III.
 qu'il a été enlevé de dessus la terre, & l'histoire des Maccabées dit aussi la mesme 1. Macc. 2. 58. Luc. 9. 51.
 chose d'Elie. Enfin ce terme est si familier en ce sens là, que S. Luc s'en sert simplement pour signifier l'ascension du Seigneur Iesus, ou sa retraite hors de la terre dans le ciel, quand il dit quelque part *les jours de son enlevement, ou de son assumption*, c'est a dire de son Ascension, quand Dieu le prenant ou retirant a soy, l'enleva de la terre dans le ciel. Mais quand a *enlever* ou *retirer en haut un mystere*, pour dire le celebrer & le magnifier, c'est ce que je ne rencontre nulle part, dans aucun écrivain, ny divin, ni humain pour peu qu'il soit raisonnable. Tenons-nous donc au texte Grec & originel de l'Apôtre, & laissant là ces alterations, & ces fausses & impertinentes glosses, que l'on ne met en avant, qu'en faveur des heretiques, recevons ce que nous enseigne S. Paul, que *Dieu a été manifeste en chair, justifié en Esprit, veu des Anges, presché aux gentils, creu au monde, & enlevé en gloire*, & l'entendons selon le stile constant & perpetuel de l'Écriture; que Dieu s'est

fait voir en nôtre chair, en nôtre nature ; dans une extrême bassesse , mais en telle sorte pourtant , qu'il a été iustificié , approuvé , & déclaré pour ce qu'il étoit ; connu par les Anges des cieux , prêché aux hommes aux Gentils mesmes en la terre , receu & creu par le monde , a l'égard de sa doctrine ; & quant a sa personne , élevé luy-mesme en une gloire souveraine là haut au dessus des cieux , où il se retira après sa resurrection , & d'où il gouverne son empire. C'est là le sens des paroles de S. Paul ; d'où vous voies clairement ce que j'ay dit d'entrée, que l'éternelle divinité du Seigneur Iesus y est clairement établie. Car les heretiques confosent , que ce *Dieu manifesté en chair*, dont il est ici parlé , est le vray Dieu eternal & souverain ; posant mesme cette regle , que toutes les fois que le nom de *Dieu* est mis dans l'Écriture pour le sujet de la proposition , comme il est en ce lieu , il signifie toujours le vray Dieu Createur du monde. Or il est évident par les choses, que nous venons de dire , que ce *Dieu manifesté en chair* est celuy qui a été enlevé en gloire, mont-

tant

tant au ciel après les jours de sa chair; Chap. III.
 & nul ne peut nier, que ce ne soit Iesus, III.
 qui a ainsi été enlevé. Certainement
 Iesus est donc *Dieu manifesté en chair*, le
 Createur & Conservateur souverain
 du ciel & de la terre. Et il ne sert de
 rien de repliquer comme font les he-
 retiques, que le nom de Dieu ainsi mis
 se prend toujours pour le Pere. J'avoué,
 que puisque le Pere est le vray Dieu,
 avecque le Fils & le S. Esprit, il n'y a
 point de doute que le nom de *Dieu* luy
 peut & doit estre attribué en cette for-
 me & en toute autre; comme il l'est
 aussi fort souvent; & mesme plus sou-
 vent qu'au Fils; parce que le Pere dans
 l'œconomie divine de l'œuvre de nôtre
 salut agit pour la divinité, & le Fils
 comme Mediateur entre la divinité &
 les hommes. Mais cela n'empesche
 pas, que le nom de Dieu ne puisse estre
 aussi donné au Seigneur Iesus en la
 mesme forme; comme il faut avouër de
 nécessité que S. Paul en a usé en ce
 lieu; n'étant pas possible d'entendre ses
 paroles autrement, ainsi que nous l'a-
 vons montré, & il est clair qu'il s'en est
 encore servi ailleurs tout de mesme,

Chap. quand il dit dans les Actes, *que Dieu a*
 III. *acquis l'Eglise par son propre sang*, cela ne
 Act. 10. se pouvant dire, que du Fils & non du
 28. Pere, qui n'a point de sang, qui puisse
 être appellé son *sang propre*; & ce que
 Ps. 102. chante le psalmiste, *Seigneur tu as fondé*
 26. *la terre dès le commencement, & les cieux*
sont les œuvres de tes mains; cela dis-je;
 ne se peut dire, ni entendre, que du
 vray eternel Createur du monde. Et
 Hebr. 1. neantmoins S. Paul le rapporte expres-
 10. sément comme une parole dite de nô-
 tre Seigneur Iesus Christ. Il faut donc
 que les heretiques confessent malgré
 toute leur petite chicane, que Iesus est
 vrayement le Dieu eternel, qui ayant
 créé les cieux & la terre au commen-
 cement, s'est fait voir ici bas entre les
 Phil. 2. hommes en la plenitude des temps, en
 7. la forme de serviteur; qui est justement
 ce que signifie l'Apôtre, quand il dit
 ici, que *Dieu a été manifesté en chair*. C'est
 là, Chers Freres, ce que nous avons a
 vous dire sur ce texte; remettant a une
 autre action pour vôtre soulagement,
 l'exposition particuliere de chacun des
 six articles du mystere de pieté, que
 S. Paul nous a ici expressément repro-
 sentés

sentés par le menu. Contentons nous Chap. III.
pour cette heure de faire une réflexion sur ce que nous avons ouy. Que les Pasteurs se souviennent de l'honneur, que Dieu leur a fait de leur commettre son grand mystere de pieté, sa sagesse & le salut des hommes, pour en estre les dispensateurs dans sa maison. Quelle pureté de mains & de cœur, quelle innocéce de vie, quelle honnesteté de meurs, quelle sainteté de levres doivent-ils apporter a ce divin ministère? Avec quelle religion doivent-ils manier ce dépôt mille fois plus précieux que toutes les perles de l'Orient & que toutes les étoiles du Firmament? Avec quel zele le doivent ils conserver pur & entier, se gardant bien de souiller le mystere du grand Roy? & enfin avec qu'elle circonspection le doivent ils communiquer aux hommes, n'en Act. 10. 20. cachant rien aux hommes dociles, mais leur baillant fidelement toutes les choses, qui leur sont utiles; & d'autre part aussi ne jettant pas un de ces joyaux celestes aux pourceaux, de peur qu'ils ne les profanent en les foulant aux pieds, & que se retournant ils ne les déchirent?

Chap.
III.

dechirent? Et vous Fideles n'estes-vous pas bien-heureux de la grace que Dieu vous a faite de vous reveler son grand mystere ? Si le Roy vous avoit choisis pour ses confidens, & qu'il daignast vous faire part des secrets de ce grand état, dont il est le Monarque; vous en seriez bien glorieux; & croiriez avec beaucoup de raison, en estre extrêmement honoré. Jugés donc quelle doit estre vôtre gloire & la satisfaction de vôtre Esprit de ce que le souverain Seigneur de l'univers, devant lequel les Roys du monde ne sont, que poudre & cendre, bien qu'ils soyent en quelque sorte des Dieux au prix de nous, vous fait l'honneur de vous communiquer ses mysteres, & de vous envoyer ses herauts pour vous les annoncer? Et quant aux secrets des Roys, je croy qu'il s'est treuvé peu de gens, qui ayent été plus heureux pour en avoir eu la connoissance; Mais il est bien certain, qu'il y en a eu beaucoup a qui c'eust été un grand bien de n'en avoir rien seu; cette sorte de choses étant d'une dangereuse garde. Mais le secret de Dieu est tout bon & tout salutaire; Nul ne s'est jamais mal

mal treuvé d'en avoir eu la connoissance. C'est le souverain bonheur de ceux a qui Dieu le communique, aussi bien que leur plus grand honneur. Ceuuy dont il a daigné vous faire part, a été durant plusieurs siècles, le grand souhait des saints & des Prophetes; Ils desiroient de voir & d'ouïr les choses que vous voyés & oyés, & ne les ont ni veuës ni ouïës. Les Anges mesmes dans les cieux ont long-temps soupiré après ce mystere, que vous & vos enfans connoissez ici bas en la terre. Possedés cet honneur avecque joye, & le rapportés a son unique dessein, qui est la *pieté*. Car Dieu ne vous a pas revelé par la bouche de son Fils ces grandes merveilles, qui étoient demeurées cachées & inconnues durant tant de siècles a la terre & au ciel mesme, afin d'enfler ou contenter vos esprits d'une connoissance rare & haute & sublime. Son secret est un mystere de *pieté*. Il vous l'a découvert afin que voyant dans cette derniere revelation ce que la manifestation du monde n'avoit peu vous faire comprendre, combien il vous aime, & combien sa beauté, sa sagesse, & sa

Chap.
III.

& sa bonté est aimable & adorable au delà de tout ce qu'en avoient jamais pensé les hommes & les Anges, vous l'aimiés de tout vôtre cœur & enflammés d'un ardent desir de cette souveraine & glorieuse felicité qu'il vous a acquise par des moyens si grands & si divins, & a laquelle il vous appelle avecque tant de tendresse, vous ayez le courage d'y aspirer, & de vous y acheminer par les voyes, que la parole & l'exemple de son Fils vous a marquées, & ouvertes; c'est a dire par la pieté, par son amour & son service & par une exacte & prompte obeissance a ses commandemens. Ce mystere ne vous demande pas que vous dechiriés vôtre corps avec des disciplines sanglantes, ni que vous vous plombiés l'estomac de coups, ni que vous trottiés çà & là en divers lieux consacrés a la devotion; ni que vous demeu-riés quarante jours sans rien manger de gras, ni que vous alliés vuider de fois a autres toutes les ordures de vôtre vie dans l'oreille d'un prestre, ni que vous quittiés vos maisons & renonciés a la societé de vos amis & concitoyens, a leurs habits, & a leur civilité, pour vous
confiner

confiner dans un desert, ou vous ren-
fermer dans les cellules d'un mona-
stere, & vous y vestir, & y viure, & y
veiller & y dormir tout autrement que
le reste des hommes. Ce sont là les
folles pensées de la superstition, & les
services extravagans, où elle s'occupe,
tous ou cruels & inhumains, ou vains &
ridicules. Le mystere de Jesus Christ
ne vous oblige, qu'à la pietè, a un vray,
pur, & saint service de Dieu; a l'adorer
en esprit & en verité, en changeant
non d'habit, mais de meurs; non de
demeure, mais de conversation; en
fuyant non la compagnie des hommes,
mais leurs vices, leur injustice, leur
lubricité, leur menterie, leur violence;
en maltraitant non les membres de
vôtre chair, mais ses passions, & déchi-
rant non sa peau, mais les convoitises
de son vieil homme; & vous abstenant
scrupuleusement, non de quelque es-
pece de viande, mais de toutes sortes
de fraudes & d'ordures; non en décou-
vrant vos pechés a un homme, mais en
les arrachant de vos ames, & en effa-
ceant si bien toutes les habitudes & les
inclinations, qu'il n'en paroisse plus de
trace

Chap.
III.

trace en nulle partie de vôtre vie ; que l'on n'y voye desormais , que les beaux & loiiables exemples d'une sobrietè d'une temperance , d'une chastetè, d'une honestetè, d'une liberalitè, d'une justice , d'une charitè, d'une veritè, de-bonnairetè & simplicitè , qui soient ~~vrayement~~ vraiment dignes de la profession que vous faites d'avoir part aux mysteres de Dieu , & d'estre de la sainte & bien heureuse confrairie des devots , & religieux seruiteurs de son Fils Iesus , le grand & unique auteur de nôtre salut ; auquel avecque le Pere & le S. Esprit soit honneur & gloire aux siecles des siecles. AMEN.

SERMON



SERMON VINT ET TROISIÈME. * * Prononcé à

I. TIMOTH. Chap. III. vers. 16. Char-
renton
le 18.

Et sans contredit le mystere de pietè est grand, assavoir que Dieu a été manifesté en chair, justifié en esprit, veu des Anges, presché aux Gentils, crié au monde, & enlevé en gloire. Mars
1657.

CHERS FRÈRES; Ce grand mystere de pietè dont S. Paul nous entretiendra encore aujourd'hui, a été long-temps le desir & l'attente du ciel & de la terre, il en est maintenant la joye, l'admiration & le bonheur. Avant qu'il eust été représenté en sa propre forme, les hommes & les Anges soupiroient après son accomplissement. Les Prophetes & les justes le souhaitoient ardemment & saluoient les promesses, que Dieu leur en avoit faites. Les Anges se tenoient des lors panchés, sur ce Sanctuaire divin, r'assamblant tout ce qu'ils ont

ont de sens & d'intelligence en la contemplation d'un si grand objet, desirans de le regarder jusqu'au fonds. Les merveilles, qu'ils en avoient oüy predire, leur donnoient aux uns & aux autres, une si forte curiosité de le connoître, que bien qu'il fust encore éloigné d'eux de plusieurs siècles, ils ne pouvoient s'empescher de s'élançer hors d'eux mesmes, pour aller au devant de luy, & en ravir la veüe & la jouissance avant qu'il fust present. Mais sentant après tous leurs efforts, qu'il ne leur étoit pas possible d'en concevoir nettement & distinctemēt la vraye forme, ils étoient contraints de s'arrester, & de se contenter d'admirer & de souhaiter ce qu'ils ne pouvoient encore comprendre. Combien de fois, emportés d'une sainte impatience, se sont-ils écriés ? O quand verrons nous ce que nous espérons; & quand nous sera revelé, ce qui ne nous en est dit qu'en mystere! Quand est-ce enfin que Dieu nous découvrira ce qu'il tient encore caché? Jusques a quand nous en montrera-t-il les crayons & les portraits. N'en aurons nous jamais le corps ? n'en embrasserons

rons, nous jamais la vérité? Combien ^{Chap.} de fois l'Eglise ravie des merveilles, qui ^{III.} luy étoient dites du Christ, le grand revelateur de ce mystere a-t-elle soupirè ces paroles dans l'ardeur de son desir? Qu'il vienne donc luy même cet époux divin; & après la bouche de tant de herauds & de messagers, qu'il me face enfin voir & ouïr la sienne propre? Que mes oreilles oyent sa voix; que mes yeux contemplent, & que mes mains touchent la parole de vie. Chers Freres, leur transport étoit juste, & leur impatience raisonnable. Le sujet le meritoit bien. Et encore que les saints, & les Anges s'en promissent beaucoup, ce qu'ils attendoient étoit toute autre chose, que ce qu'ils s'en promettoient. La vérité a effacè tous les portraits qu'ils en avoient faits, & a infiniment surpassè toute la grandeur des pensées qu'ils en avoyent formées. Car enfin Dieu acquittant sa promesse & nous donnant en ces derniers temps ce qu'il avoit fait esperer au monde dès les premiers siècles, son present se treuve si grand, si admirable & si divin, que bien loin de l'avoir peu deviner, ou expli-

h h h

ques

quer avant qu'il fust venu ; il n'y a même aujourd'hui ni homme sur la terre ni Ange dans le ciel, qui après l'avoir veu & étudié avec toute l'attention & l'application dont son esprit est capable ; puisse comprendre, & moins encore représenter la richesse & l'abondance inépuisable des merveilles de cet incomparable & adorable sujet. Nous commençâmes, s'il vous en souvient, mes Freres, a vous dire quelque chose de la grandeur de ce mystere dans la dernière action que nous fîmes sur ce texte. Il faut maintenant achever, si le Seigneur le permet, c'est adire achever non de mesurer la grandeur de ce mystere (a Dieu ne plaise que nous promettions ce que les Anges mêmes ne feroient tenir, s'ils l'avoient promis) mais bien de vous faire voir, que cette grandeur étant infinie & s'étendant a l'infini au delà de toutes nos petites mesures, il est raisonnable que nous adorions, & bénissions dans un religieux silence, ce que nous ne pouvons suffisamment ni expliquer ni comprendre, mais contentans de jouir de la lumière & de la vie, que le

Soleil

Soleil de justice nous a apportée, sans presumer de pénétrer le fonds de sa majesté glorieuse; comme vous voyés qu'en la nature, bien qu'il ne nous soit pas possible de regarder fixement, ni de soutenir avecque nos foibles yeux toute la force de la lumière, qui éclate dans le visage de cet autre soleil, qui y luit, nous ne laissons pourtant pas de l'admirer & d'en reconnoître les merveilles, & d'en ressentir l'utilité par ses salutaires effets. L'Apôtre touche six choses de ce grand mystere que nous avons a considerer pour nous acquitter de nôtre promesse. La premiere est que Dieu a été manifesté en chair; la deuxiesme, qu'il a été justifié en esprit; la troisieme, qu'il a été vu des Anges; la quatrieme, qu'il a été prêché aux Gentils; la cinquieme, qu'il a été creu au monde; & la sixiesme & derniere qu'il a été entendu en gloire. Car qu'il faille ainsi lire ce texte, & rapporter ce qui y est dit a Dieu, & non au mystere, qui contient ces verités, nous l'avons des-ja montré dans l'action precedente, contre les heretiques & leurs auteurs. Quant a la premiere de ces six verités, le fonde-

h h h z ment

Chap.
I I A

Ebr. 1.
1. 2.

ment de toutes les suivantes, & la plus admirable d'elles toutes, assavoir que Dieu a été manifesté en chair; tous sont d'accord qu'elle signifie la manifestation de Dieu, qui s'est faite en la plénitude des temps, quand Iesus Christ le Fils unique du Pere eternel conversant parmi les hommes en une chair foible & contemptible en apparence, leur declara la nature & la volonté de son Pere. Dieu avant cela s'étoit manifesté a tous les hommes par les œuvres de sa puissance & de sa providence; & aux Israélites par sa parole, qui leur fut portée par ses Prophetes; Mais maintenant il s'est manifesté a nous par Iesus Christ son fils, le Roy du monde & le maistre de tous les Prophetes, selon ce que nous lisons au commencement de l'Epître aux Ebreux, que Dieu ayant anciennement a plusieurs fois, & en plusieurs manieres parle aux Peres par les Prophetes, a parlé a nous en ces derniers jours par son Fils, lequel il a établi heritier de toutes choses, & par lequel aussi il a fait les siecles; où vous voyés, que l'Apôtre accordant que l'une & l'autre revelation s'est faite par la parole, au lieu que c'est par les œuvres

œuvres & par les choses qui se voyent dans le monde, que Dieu se manifeste en la nature, il y remarque de grandes différences, quant au reste ; premièrement a l'égard du temps ; la première parole de Dieu a été anciennement adressée aux Peres ; au lieu que la seconde nous a été adressée en ces derniers jours ; secondement quant aux organes, que Dieu a employés pour parler aux hommes, ayant parlé la première fois par ses Prophetes, fideles a la verité, mais serviteurs pourtant ; au lieu que cette dernière fois il a parlé a nous par son Fils, heritier & maistre de la maison, comme celuy qui en est l'auteur, & le batisseur ; en troisieme lieu quant a la maniere ; il parla aux peres a plusieurs fois, leur faisant entendre une partie de sa volonté en un siecle, & puis l'autre long-temps après, comme cela se void clairement dans l'histoire du vieux Testament, où vous pouvés remarquer qu'il revele sa verité piece a piece, par Abraham & par les Patriarches premièrement assez obscurément ; puis plus clairement par Moïse, & ainsi consecutivement jusques aux derniers Pro-

h h h 3 fetes ;

fetes ; au lieu qu'il a parlé a nous une seule fois par Iesus Christ , nous declarant tout son mystere a une seule fois ; si bien qu'après cette manifestation il n'en faut plus attendre d'autre. Et enfin au lieu qu'il parla aux Peres en plusieurs manieres , en songes , & en visions, les unes plus claires & les autres plus sombres, autrement avant la loy, & autrement sous la loy, a Moïse d'une faſſon, & a ses predecesseurs & a ses successeurs d'une autre tres-differente ; il parle a nous par son Fils d'une seule sorte, bouche a bouche, clairement & sans enigmes, sans voiles, & sans nuages ; sans ombres, & sans figure, nous mettant devant les yeux le corps de la verité , nud & dépouillé de toutes ces vieilles enveloppes. J'avoué que l'Apôtre comprend toute cette revelation divine, quand il dit, que *Dieu a été manifesté*, étant clair que le Seigneur nous a découvert tous les mysteres de son Pere , par la parole qu'il a fait retentir au milieu de nous en son nom, c'est a dire par son Evangile. Mais ce n'est pas là pourtant tout ce qu'il entend. S'il n'eust voulu signifier que cela, il suffisoit de dire, que

Dieu

Dieu a manifesté ou pour le plus, qu'il a été manifesté en son Fils, ou qu'il soit manifesté par son Fils ; A quel propos eust-il ajouté en chair, disant expressément, que Dieu a été manifesté en chair ? addition, comme chacun voit, qui n'a nul rapport a ce sens-là. Et quant a ce que les heretiques, & ceux qui les favorisent, répondent, que l'Apôtre nous veut remarquer par ces mots, que Dieu a fait cette dernière revelation de sa volonté par des hommes infirmes, sujets aux afflictions & a la mort, c'est a dire par Jesus Christ & par ses Apôtres ; c'est une chicanerie extravagante, que la haine de la divinité de Jesus Christ a inspirée a ces miserables. Je sçay bien que le mot de chair signifie dans l'Écriture une nature infirme, & sujete a la mort. Mais je n'y treuve nul exemple de ce langage bizarre, que Dieu s'est manifesté en chair ; pour dire qu'il s'est donné a connoistre par le ministère de quelques personnes pauvres & foibles. loint que quand bien cela se pourroit souffrir, toujours seroit-ce une pensée, qui ne peut nullement s'ajuster au dessein & au sujet de l'Apôtre en ce lieu.

Chap.
II I.

Car après nous avoir dit d'entrée, que le mystere de pietè est grand. sans contredit, il n'y a personne qui n'attende de luy en suite de cette préface, quelque chose d'extraordinaire, & de particulier a la revelation, dont il parle. Et neantmoins s'il ne vouloit dire autre chose, que ce que pretendent ces gens, il est clair qu'il ne diroit rien de nouveau, ni de particulier. Dieu (dit-il, si vous en croiez ces gens) a manifestè sa volonté & sa parole par des hommes infirmes & sujets a la mort. Mais qu'y a-t-il de nouveau en cela? N'avoit-il pas fait le mesme anciennement? quand il declara sa verité par un pauvre Syrien, errant hors de son pays, sans posseder un pouce de terre nulle part? & depuis encote en Egypte par un banni, berger & serviteur d'un barbare Madianite? La nation entiere d'Israël, où se fit l'ancienne manifestation, qu'étoit-ce qu'une troupe d'hommes mortels, & qui pis est, esclaves? les prophetes, qu'il en éhoisit pour se manifester particulièrement par eux, n'étoient-ils pas la plus part de pauvres gens, bergers, bouviers, laboureurs? Il ne se peut donc rien dire
de

de plus froid, que la pensée, que les he- Chap.
retiques veulent ici prester a S. Paul; ^{111.}
rien de plus indigne de son bon sens &
de sa sagesse celeste. *C'est sans contredit*
un grand mystere, que celui de l'Évangile;
dit-il; que Dieu ait manifesté sa volon-
té par des hommes infirmes. C'est bien
dit, comme s'il n'avoit pas fait la mes-
me chose sous la loy & devant la loy;
ou comme si Abraham, Moïse, Elisée,
Amos, & presque tous les autres,
avoient été des gens ou plus forts, ou
plus considerables & d'une condition
plus relevée dans le monde, que Jesus
Christ & ses Apôtres. Laissons donc là
cette fade & impertinente subtilité, &
prenons les paroles de S. Paul en leur
sens clair, simple, & familier; *Dieu s'est*
manifeste en chair, pour dire qu'étant in-
visible de luy mesme, il s'est montré &
s'est fait voir en une nature visible ~~en~~
la chair, qu'il a prise a soy en unité de
personne; comme si je disois parlant
de l'apparition de Dieu a Moïse dans le
désert, que *Dieu fut manifeste dans un*
buisson ardent; il n'y a personne, qui n'en-
tendist, qu'étant d'une essence invis-
ble en elle mesme, il apparut a Moïse,
& se

& se rendit visible a ses yeux sous la forme de ce feu miraculeux, que le Profete vid enflammer le buisson sans le consumer. C'étoit un essay & un modèle de la *manifestation de Dieu en chair*, quand en la plenitude des temps le Fils, l'une des trois personnes de la divinité, vray Dieu benit a jamais avec que le Pere, est venu habiter dans la nature humaine, non pour quelques momens, comme dans le buisson, mais pour toujours; se l'unissant non foiblement, mais très-étroitement & essentiellement; y posant toute la gloire de la divinité, si veritablement, que ceux qui voioient, oioient, & touchoient cet homme nay en Bethlehem, voioient, oioient, & touchoient la parole de vie, qui étoit dès le commencement, comme dit S. Jean, Car (dit-il) *la vie a été manifestée, & nous l'avons veüe*; & ailleurs il dit tout de mesme qu'en regardant ce Fils de l'homme, *ils ont contemplé sa gloire, voire une gloire, comme de l'unique issu du Pere*, c'est a dire une gloire digne du Fils unique de Dieu, parce qu'en effet toute *la plenitude de la deité habite corporellement en luy*; toutes les perfectiones,

1. Jean
1. 1.

Col. 2.
9.

perfections qui remplissent l'essence Chap. 111.
 divine, qui la font, & en qui elle con-
 siste, sont réellement en luy; non en om-
 bre, ou en figure, comme l'on peut dire
 qu'elles étoient autresfois en l'arche, &
 dans les autres symboles du vieux Te-
 stament, mais en corps & en verité.
 D'où vient, que S. Paul dit de ceux qui
 firent mourir Iesus en la croix; qu'ils
crucifierent le Seigneur de gloire; parce
 qu'ils crucifierent *la chair* (c'est à dire
 l'homme) en qui ce grand Dieu de
 gloire s'est manifesté; & Dieu luy mes-
 me parlant de ces impies, qui fichèrent
 au bois & ouvrirent avec leurs clous,
 leurs epines & leur lance cette chair
 sacrée, dit dans l'un de ses Prophetes,
Ils regarderont vers moy, qu'ils ont percé. Zac. 12.
10.
 Et cela montre la vanité de ce que les
 heretiques repliquent à ce passage,
qu'estre manifesté en chair, ne veut pas
 dire *estre fait chair*. Car premierement
 encore que ces deux langages soient
 differens, & qu'ils ne signifient pas for-
 mellément une mesme chose, il paroist
 neantmoins qu'ils reviennent à un mes-
 me sens à l'égard de ce sujet; parce que
 S. Iean traitant de ce mesme mystere,
 & par

Chap.
III.

Jean 1.
14.

Phil. 2.
7.8.

& parlant de *la Parole qui étoit Dieu, & qui étoit au commencement avecque Dieu, & par qui toutes choses ont été faites, dit expressément, qu'elle a été faite chair, & quelle a habité entre nous, pleine de grace & de vérité.* C'est donc précisément en cette chair, que Dieu a été manifesté, & c'est pour s'y manifester, qu'il avoit été fait chair. Ce que l'Apôtre nous enseigne encore clairement ailleurs, où il dit parlant du Seigneur, qu'étant en forme de Dieu, & ne reputant point rapine, d'estre égal a Dieu, il s'est pourtant aneanti soy mesme, ayant pris la forme d'un serviteur. Là vous voyez deux formes différentes; celle de Dieu, qui est la première & originnelle nature du Seigneur; & puis celle d'un serviteur, qu'il a prise a soy en s'abbaisant; ce qui signifie clairement, que le Verbe, Dieu dès le commencement, & de toute éternité avecque le Pere, a été fait chair. Secondement puisque toutes les choses qui appartiennent proprement a cette chair, sont pourtant attribuées au Dieu, qui s'est manifesté en elle; comme il paroist de ce que nous venons d'en toucher, & de ce que l'Apôtre

tre

tre luy attribué ici mesme l'elevation Chap. III.
de sa chair au ciel en une souveraine
gloire; il faut necessairement avouër,
que cette chair, en qui Dieu s'est mani-
festé, c'est a dire cet homme infirme
& mortel, nai de la Vierge Marie, est
vrayement Dieu. Car comment peut
on dire avecque verité, que le *Seigneur*
de gloire ait été crucifié, que *Dieu ait été*
percé, qu'il ait *épanché son propre sang*, qu'il
ait été enlevé en gloire; si Iesus, c'est a dire
l'homme, ou la chair, a qui ces choses
sont proprement & immediatement
arrivées, n'est pas Dieu? Or cette chair
n'a pas toujours été sienne; car il est
eternel, & elle a commencé d'estre;
Il faut donc avouër de necessité, que
Dieu l'a prise a soy en temps, & qu'a-
lors il a été fait chair, & *s'est manifesté*
en elle ici bas en la terre. C'est là une
merveille vraiment nouvelle; non ja-
mais veüe, ni ouïe auparavant, ni par
les hommes, ni par les Anges; digne
d'estre admirée du ciel & de la terre;
digne d'estre appelée par l'Apôtre *un*
mystere grand sans contredit; que Dieu se
soit *manifesté en chair*; qu'il se soit mon-
tré aux hommes, vestu d'une nature hu-
maine

Chap.
III.

maine & encore d'une nature humaine, infirme, passible, mortelle, (car c'est ce que signifie le mot de *chair* dans le stile de l'Écriture) qu'il ait pris a foy pour nous montrer visiblement tous les tresors de la divinité, & toutes les richesses de sa gloire, non la forme d'un homme simplement, mais celle d'un serviteur, ou d'un esclave, pour accomplir en toute sa verité l'ancien oracle d'Esaye, qu'il seroit *Emmanuel, Dieu avecque nous, Dieu & homme comme nous, en une seule & mesme personne*: Et il ne faut point ouir ici les difficultés, que l'heresie, ou la chair allegue contre cette merveille. Ce ne seroit pas un *grand mystere* comme l'Apôtre l'appelle, si c'étoit une chose facile, & où nôtre sens ne rencontraist rien, qui excédast sa portée. On dit premierement que cette union de Dieu avecque la chair, où il a été manifesté, est impossible; & puis en deuxiesme lieu, qu'elle est inutile: Quelle insolence de tenir pour impossible une chose, dont l'Écriture pose expressément la verité? en disant, *que la parole est Dieu; & que la parole a été faite chair*, & nous enseignant clairement,

ment, que Iesus est tout ensemble Dieu Chap. & homme ! Car elle attribüe a sa per-^{III.}sonne les noms de l'une, & de l'autre de ces deux natures ; l'appellant en divers lieux, tantost *Dieu*, & tantost *homme* ; *filz de Dieu*, & *filz de l'homme* ; elle luy en donne pareillement les propriétés, la toute-puissance de Dieu, & l'infirmité de l'homme ; l'éternité de l'un & la naissance de l'autre ; Elle luy attribue les œuvres de Dieu, la creation du monde, la conservation de toutes choses, la redemption, & la resurrection, & le jugement du genre humain ; & les actions de l'homme, le manger, le boire, le dormir, le parler, & autres semblables ; Elle le revest de la forme de Dieu, & de celle de l'homme ; des infirmités de l'un, de la gloire & de la majesté de l'autre ; Elle le fait mourir, comme un homme ; elle le fait vivre & vivifier toutes choses, comme un Dieu ; & enfin elle luy attribue & la dernière des ignominies humaines, le supplice de la croix, & le plus haut de tous les honneurs divins, l'adoration & le service religieux. Comment cette admirable personne n'est-elle pas tout ensemble

Chap.

semble Dieu & homme, puis qu'elle possède tout ensemble, les noms, les qualités, les actions, les œuvres, les propriétés & en un mot les natures de Dieu & de l'homme? C'est donc en vain, que l'on prétend impossible ce que la parole divine, qui ne peut mentir, nous assure & nous enseigne, comme véritable. Mais encore pourquoy est-ce que les heretiques s'imaginent, qu'une chose qui est si évidente en l'écriture, ne soit pas possible en la nature? parce, disent-ils, que Dieu étant infini, & l'homme fini, il ne peut y avoir d'union entre l'un & l'autre. Extravagance insupportable! Ils supposent, que l'infinité de Dieu empesche qu'il n'ayt peut s'allier a nôtre nature; & c'est tout au rebours cette mesme infinité, qui le rend capable de cette union. Car c'est proprement ce qu'il est infini, qui fait que toutes choses se peuvent unir a luy; C'est ce qui fait, qu'il les peut toutes recevoir dans ce sein immense de son estre, qui n'a point de bornes non plus que sa bonté. En effet il n'y a point de creature, qui n'ait quelque union avec Dieu. Elles dependent toutes de luy,

comme

comme de l'auteur & de la fin de leur Chap. II.
 estre, par la puissance duquel, & pour II. Cor.
 la gloire duquel elles ont été créées, &
 sont encore conservées. Mais comme
 l'estre des creatures raisonnables &
 saintes est beaucoup plus noble, que
 celuy de autres; aussi ont elles une
 union avec Dieu sans comparaison plus
 étroite, que n'a pas tout le reste. Elles
 sont attachées à luy par les liens de la
 connoissance & de l'amour, comme à
 l'unique objet de leur gloire & de leur
 félicité; si bien que le Seigneur Iesus ne
 feint point de dire, qu'en cet état elles
 sont *un avec Dieu*, & son Apôtre qu'elles I. Cor.
 sont *participantes de la nature divine*. Puis 17. 21.
 donc que l'infinité de Dieu n'empê- 2. Pierre
 che point, qu'il ne s'unisse en tant de 1.
 façons avec ses creatures; pourquoy
 croirons-nous qu'elle rende impossible
 son union personnelle avecque la nature
 humaine de Iesus Christ? Mais qui ne
 voit que tout au contraire cette infinité
 d'estre & d'amour qui est en luy, nous
 doit plutôt aider à croire ce que l'E-
 criture nous apprend, que se commu-
 niquant en tant de façons à ses crea-
 tures, il aura eu la bonté de s'unir par-

chap.
VII.

faitement, c'est à dire personnellement, à une nature humaine, si la gloire & nôtre salut le requeroit ainsi ? Car quant aux inconveniens, que l'on allegue; qu'il faudroit pour cela, que la nature divine fust changée en la nôtre, ou la nôtre en la divine; que la divinité devint mortelle, ou l'humanité éternelle; tant s'en faut, que cela soit; que tout au contraire l'union de ces deux natures en Jesus Christ requiert necessairement, que l'une & l'autre demeurant chacune dans ses propriétés; la divine, éternelle, immuable, infinie, impassible; l'humaine, née en temps, finie, passible, & infirme; parce qu'autrement Jesus ne seroit véritablement ni Dieu, ni homme, s'il n'avoit la nature de l'un & de l'autre en son entier. Cette union ne les confond, ni ne les brouille, ni ne les gaste nullement; elle les allie seulement dans une seule & même subsistence; comme vous voyés que dans la personne de l'homme, l'esprit & le corps conservent tous deux chacun son estre entier, & distingué l'un d'avecque l'autre. Mais ce qu'ajoutent les heretiques, que cette union est

vaine

vaine & inutile, n'est pas moins insup-
 portable. Car tant s'en faut qu'elle soit ^{III.}
 inutile, qu'au contraire elle est absolu-
 ment nécessaire; si bien que sans elle,
 il n'étoit pas possible, que Jesus nous
 sauvast. Ces misérables qui choquent
 cette verité; demeurent pourtant d'ac-
 cord, que pour nous sauver il a été nô-
 tre Profete, nôtre Sacrificateur, & nô-
 tre Roy. Or il est clair, que pour avoir
 & exercer utilement, & efficacement
 ces grandes charges, comme il a fait, il
 falloit qu'il fust Dieu & homme. Car
 quant à sa Prophetie, il ne nous eust
 pas enseigné parfaitement; si à l'ordre
 qu'il nous donne de bien croire & de
 bien vivre, il n'eust ajouté son exem-
 ple, nous presentant en sa propre vie un
 accompli patron de nos meurs; ce qu'il
 n'eust peu faire s'il n'eust été homme.
 Mais il falloit encore qu'il nous ensei-
 gnast avec une autorité souveraine;
 qu'il n'eust pas eue s'il n'eust été Dieu.
 En effet regardés comme il enseigne;
 & vous reconnoistrés aisément, qu'il
 enseigne en Dieu, & non en homme;
 en Seigneur souverain, & non en ser-
 viteur. Il est luy mesme le principal

sujet, qu'il presche a ses auditeurs: Il leur commande de croire, & d'esperer, mais en luy; d'attendre le salut; mais de luy seul; d'aspirer a la resurrection & a l'immortalité, mais qu'ils recevront de sa main; Il les menace d'un jugement a venir, mais qu'il doit exercer luy mesme; Il offre la remission des pechés, mais a ceux qui croient en luy. En un mot il leur montre & leur manifeste Dieu, mais en soy mesme; & dit nettement, que pour voir Dieu, il ne faut, que le voir luy-mesme; & nous apprend expressément, que nous luy devons le mesme honneur, que nous devons au Pere. De plus comment enseigne-t-il? Non simplement en frappant nos oreilles du son de ses paroles; mais en ouvrant nos entendemens & nos cœurs, en nous augmentant la foy, & nous envoyant des cieus la lumiere & le feu de son Esprit. Il confirme la verité de ses enseignemens par des miracles, & veut que nous croyons, qu'il a la puissance de les faire; & pour nous montrer, qu'il est luy mesme la source de sa sapience, la possédant de toute éternité dans le sein du Pere, l'Écriture

ne nous dit, nulle part, que le Pere luy ait donné, en aucun temps, quelque instruction de ce qu'il avoit a dire & a enseigner au monde; elle ne dit point, que la parole de Dieu luy ait été adressée; comme elle a accoutumé de le remarquer soigneusement de tous les Prophetes & Apôtres. Il faut estre aveuglé, pour ne pas voir, qu'a moins que d'estre vraiment Dieu, il n'eust peu nous enseigner en cette sorte. La chose est encore plus claire en sa sacrification. Elle consiste en ce que par sa mort il a détruit l'empire du Diable. Comment fust-il mort, s'il n'eust été homme? & comment eust il détruit le Diable & la mort, s'il n'eust été Dieu? Il luy falloit un corps saint pour souffrir; & un esprit eternel pour offrir ce corps; une mort pour acquiter la nôtre, & une dignité divine, pour donner a son sacrifice un prix & un merite infini, necessaire pour éгалer & effacer le demerite infini de nos crimes, tous effets qu'il n'eust pas été capable de faire, s'il n'eust été & Dieu & homme. Que diray-je de sa royauté? Comment en eust il été capable, s'il

n'eust été ou vray homme puis qu'elle étoit promise a la semente de la femme, & a un fils de David? ou vray Dieu, puis qu'elle consiste en des effets, qui requierent necessairement une puissance & une sagesse divine? sans lesquelles il est évident, qu'il ne pourroit ni détruire le Diable & ses œuvres, ni convertir le monde, ni conserver l'Eglise, ni consoler les cœurs de tous les fideles, ni voir & confondre tous les secrets de l'enfer & de la terre, ni enfin ressusciter tous les morts, & changer toute la forme de l'univers en un seul jour depuis le plus haut des cieux jusqu'au centre de la terre? Cela est si évident, que ces heretiques, que nous combattons, ont été contraints eux mêmes de laisser a Iesus la puissance, la sagesse, la justice, l'autorité, la gloire, l'adoration, le service, le nom, & en un mot la nature de la vraye divinité; reconnoissant bien, qu'atmoins que de cela, il n'a pû estre nôtre Sauveur. Ils ne luy refusent pourtant, que l'éternité & la souveraineté; en quoy ils se montrent déraisonnables & ridicules au dernier point, posant un Dieu plus jeune de pres de

de quatre mille ans, que les hommes, & les Anges, dont il est Dieu; mettant une sagesse & une puissance infinie dans un sujet fini, & niant que celui là soit souverain, a qui ils donnent les propriétés & le caractère de la souveraineté; comme s'il étoit possible & imaginable, ou que la divinité ait commencé d'être long-temps depuis ceux qui l'adorent, ou qu'une chose en reçoive & en contienne toute entière, une autre infiniment plus grande qu'elle même; ou enfin que les qualités, les propriétés, & les droits de la souveraineté appartiennent à celui, qui n'est pas souverain; qui sont comme vous voyez, des songes & des visions directement contraires à toutes les lumières de l'Écriture & de la raison. C'est le malheur, où l'impie a réduit ces misérables, pour n'avoir pas voulu reconnaître ce Dieu manifesté en chair, *vray Dieu & vray homme* en une seule personne, que S. Paul met ici pour le premier & principal point du grand mystère de piété. Cette difficulté a perdu ceux-ci d'un côté; leur faisant nier la souveraine divinité de *Jésus Christ*, Elle en a échoüé d'autres

Chap.
111.

sur l'Écriture contraire, leur faisant nief
 sa nature humaine. Les uns ne le con-
 fessent qu'homme; & les autres ne l'a-
 vouënt que Dieu. Ceux là luy laissent,
 & ceux en luy ôtent sa chair; & au con-
 traire: ceux là luy ôtent, & ceux-ci luy
 laissent sa divinité. Et c'est une chose
 fort remarquable a mon avis, que dur-
 rant les trois premiers siècles de l'Egli-
 se entre tant d'heretiques, qui la trou-
 blent sur le sujet de la personne de
 Jesus Christ, le nombre de ceux qui
 douterent de la verité de sa chair fut
 incomparablement plus grand, que de
 ceux qui choquerent sa divinité; ne par-
 roissant dans les deux premiers siècles
 personne, qui l'ait nié, horsais quel-
 que demi-Juifs, & encore en petit nom-
 bre, que l'on appelloit Ebionites. Pour-
 quoy; sinon parce que quelque claire,
 que soit la verité de la chair de Christ
 dans l'Écriture, ils jugeoyent qu'il y
 avoit pourtant encore moins d'appar-
 rence a contester sa divinité, que sa
 chair. D'où vient que Tertullien au
 commencement d'un liure, qu'il a fait
 pour la verité de la Chair de Christ
 contre quelques heretiques de son
 temps,

Tertull.
de carne
Chr. c.
1. pag.
352.

temps, *Examinons*, (dit-il) *la substance corporelle du Seigneur*; Car pour la spirituelle, (c'est à dire la divinité) c'est un point certain & non contesté. Retenons donc fermement (Freres bien aimés) l'une & l'autre de ces deux anciennes & Apostoliques vérités; la vérité de la chair de Christ, contre l'impudence des vieilles heresies, & la vérité de la divinité contre l'insolence des nouvelles. Confessons tout entier le grand mystere de pieté, Dieu manifesté en chair un Seigneur qui a véritablement en luy, & la divinité qu'il nous a manifestée, & la chair, en qui il l'a manifestée; un Dieu, mais fait chair; une chair, mais habitée d'un Dieu; le Fils du Pere éternel, mais fait de femme; un homme, mais en qui habite toute la plénitude de la divinité; un seul Christ, mais qui dans l'unité de sa personne a la vérité des deux natures, qu'il a reconciliées; Dieu & homme; comme l'ancienne Ecriture l'avoit promis, & comme la nouvelle l'a représenté, & comme nôtre nécessité le demandoit; un Christ par conséquent parfaitement digne de la vérité & bonté souveraine de Dieu, & parfaitement

Chap.
III.

tement propre a la consolation & au salut des hommes pecheurs. Ayant ainsi éclairci ce premier & principal article, parcourons brievement les cinq autres, qui en dependent. Car l'Apôtre après avoir dit, que Dieu a été manifesté en chair, ajoute qu'il a été justifié en esprit. C'étoit une chose bien étrange de voir paroître un Dieu dans une chair infirme & mortelle; un Dieu vestu de la forme d'un homme, le Souverain Maître sous la figure d'un serviteur. Le sens voioit les infirmités de sa chair; mais il avoit de la peine a y reconnoître la divinité. Aussi apprenons-nous par l'Evangile, que les Juifs le tenoient bien pour un homme; mais ne pouvoient souffrir, qu'il fust estimé Dieu. Ils en avoient la chair; ils en méconnoissoient l'Esprit, c'est a dire qu'ils confessoient bien en lui une nature humaine; mais non une nature divine. Car c'est cette nature divine du Seigneur, que l'Ecriture appelle l'Esprit, l'opposant a sa chair; comme quand St Pierre dit que Christ a été mortifié en chair, mais vivifié par l'Esprit; il est clair que par la chair, il entend sa nature humaine,

1. Pierr.
3. 18.

assisté, en laquelle il a souffert la mort, Chap. III.
 & par l'Esprit, sa divinité, par laquelle
 il s'est ressuscité soy mesme des morts.
 Et S. Paul dit en la mesme sorte, & au
 mesme sens, que Iesus s'est offert a Dieu
 soy mesme par l'Esprit Eternel; c'est a dire Ebr. 9.
 par sa divinité; qu'enant que Dieu 14.
 subsistant, & vivant a toujours, il a pre-
 senté au Pere sa chair immolée pour
 l'expiation de nos pechés; & dans un
 autre passage fort semblable a celuy-ci,
 il dit que le Christ, qui est de la semence
 de David selon la chair, c'est a dire a l'é-
 gard de la nature humaine, a été pleine-
 ment & puissamment déclaré fils de Dieu
 selon l'Esprit de sanctification; c'est a dire Rom. I.
 a l'égard de sa nature divine. 3. 4.
 l'estime donc que c'est encore en ce sens, qu'il
 prend ici le mot d'Esprit, quand il dit
 que Dieu manifesté en chair, a été justifié en
 esprit; Il veut dire qu'encore que la foi-
 blese & le peu d'apparence de la chair,
 dont il avoit couvert comme d'un voi-
 le, la gloire de sa majesté, afin que les
 hommes en peussent supporter l'éclat,
 ait fait douter a plusieurs, qu'il fust
 Dieu, ou qu'il y eust en luy une autre
 nature, que celle que les sens y décou-
 vroient;

vroient ; il fut neantmoins pleinement justifié de ses iniques soupçons, & que la verité de l'Esprit eternal, qui étoit en luy, fut établie par des preuves claires & convaincantes. Car justifier dans le stile de l'Escriture aussi bien que dans nôtre langage commun, se prend assés souvent en ce sens, pour dire montrer, & declarer, ou reconnoître la verité d'une chose, qui d'ailleurs est ou obscure, ou contestée ; comme quand le psalmiste dit, que Dieu est justifié en ses paroles ; & S. Mathieu & S. Luc, que la sagesse a été justifiée par ses enfans ; & S. Luc, que les peagers justifierent Dieu ; où il est évident, que le S. Esprit entend que la parole & la sagesse de Dieu fut déclarée & reconnue veritable. Et c'est encore en ce sens, que S. Jaques dit qu'Abraham n. été justifié par ses œuvres ; c'est à dire que l'obeissance, qu'il rendit à Dieu, jusques à se disposer à luy offrir son propre Fils en sacrifice, montra & fit reconnoître, qu'il étoit vraiment fidele. Ainsi ce que dit l'Apôtre, que le Seigneur a été justifié en Esprit, est cela mesme que S. Pierre dit de luy, qu'il a été approuvé de Dieu entre les Juifs, par

Ps. 51.
6.

Matth.

11. 19.

Luc. 7.

3. 5. 29.

Jaq. 2.

21.

Act. 2.

22.

parvertus, par merveilles, & par signes, que Dieu avoit faits par luy au milieu d'eux; & Si Paul luy mesme, qu'il a été pleinement déclaré Fils de Dieu en puissance par la resurrection des morts. En effet la profonde saviene de sa doctrine & la divine maniere dont il l'enseignoit, & la parfaite sainteté de sa vie, & la grandeur de ses miracles, montroient assés qu'il étoit véritablement ce qu'il se disoit estre; assavoir Fils de Dieu; étant clair que jamais on n'a veu en la terre, ni homme, ni Ange, qui y ait ou parlé, ou agi comme luy. Mais s'il restoit encore après cela quelque occasion d'en douter, la merveille de sa resurrection y a entièrement satisfait, faisant voir aux plus malicieux, qu'il étoit véritablement Fils de Dieu, puis que par une vertu, qui n'appartient qu'à luy, il s'étoit luy mesme relevé du tombeau, se montrant vivant à ses disciples apres la mort, qu'ils luy avoient veu souffrir sur une croix trois jours auparavant. Les trois articles qu'ajoute l'Apôtre, disans qu'il a été veu des Anges, presché aux Gentils, & creu au monde, sont les suites de cette justification du Fils de Dieu. Il

veut

Chap.
III.

veut dire que cette justification de la divinité de l'Esprit, qui se manifestoit en Jesus Christ, fut si parfaite, si authentique, & si convaincante, que le ciel & la terre le reconnurent pour ce qu'il étoit; *le ciel*; puis qu'il fut *veu* par les Anges; *la terre*, puis qu'il y fut presché par les Apôtres aux Gentils mesmes, avec une telle efficace, que le monde crût en luy. Car quand il dit, qu'il fut *veu par les Anges*, il entend non que ces bien heureux Esprits ayent simplement été spectateurs de sa naissance, de sa vie, de ses souffrances, & de sa resurrection, comme l'histoire de l'Evangile nous le remarque expressément; mais de plus, qu'ils le connurent pour ce qu'il étoit, & en furent pleinement persuadés par les preuves illustres, qui justifierent la verité de sa divinité & de sa charge; selon le stile de la langue Ebraïque, qui employe souvent le mot *de voir*, pour dire connoistre. Les services, qu'ils luy rendoient en toutes les plus notables rencontres de son séjour ici bas, dans son jeusne miraculeux, dans sa preparation au grand combat de sa croix, & a sa sortie du sepulcre,

montans

motans & descendans sur luy, ainsi qu'il ^{Chap. III.}
 en parle luy mesme, étoient des effets ^{II. I.}
 de la créance qu'ils avoient de la gran- ^{Jean I. 52.}
 deur de sa personne, & autant d'hon-
 images, qu'ils faisoient à la dignité divi-
 ne, qu'ils reconnoissoient en luy; à quoy
 il faut aussi rapporter l'adoration, dont
 ils l'honorèrent selon la prediction du
 Psalmiste, alleguée dans l'épître aux ^{Pf. 97. 7.}
 Ebreux, & la connoissance qu'ils eurent ^{Hebr. I. 6.}
 par la consideration de son Eglise, ^{Eph. 3. 9. 10.}
 de l'admirable sapience de Dieu dans
 l'œuvre de nôtre redemption. Mais ce
 qu'il dit, que ce mesme Dieu manifesté
 en chair, justifié en Esprit, & veu des
 Anges, *fut presché aux Gentils*, montre
 clairement que cette justification de
 sa divinité à l'égard de son Esprit eter-
 nel, la persuada aussi à la terre. Car si
 les Apôtres. n'eussent été entierement
 convaincus de cette verité, jamais ils
 n'eussent eu le courage d'ouvrir la bou-
 che pour parler de ses mysteres. Quand
 donc non contens de les avoir annon-
 cés aux Juifs, qui avoient eux mesmes
 été tesmoins des merveilles de sa vie,
 & qui d'ailleurs étoient nourris dans
 les Ecritures de Dieu, ils vont presenter
 cette

Chap.
II L.

cette doctrine *aux Gentils*, c'est à dire à des peuples idolâtres, qui n'avoient jamais ouï parler de Iesus Christ, ni de son Pere, cheminans dans les voyes de la vanité & de l'erreur, plongés dans une si profonde ignorance, que l'Apôtre dit ailleurs, qu'ils étoient sans Dieu au monde; quand ces disciples de Iesus s'adressent à eux; non seulement à ceux qui étoient dans le voisinage de leur Judée, mais mesmes aux plus éloignés, traversans les mers & les provinces pour leur communiquer cette nouvelle lumiere, qui peut douter qu'ils n'eussent une pleine & ferme persuasion de la divinité de leur Maistre? Cela mesme en étoit une preuve bien evidente, que ces pauvres gens eussent la hardiesse d'entreprendre une chose si difficile, & où ils avoient tous les hommes du monde tres-contraires. Il falloit assurément, que leur Iesus fust un Dieu, puis qu'il pût leur inspirer une resolution si étrange, & où ils persevererent tous constamment jusques à la mort, nonobstant toutes les contradictions, qu'ils y rencontrerent. Mais le succes de cette predication le montra encore

encore plus clairement, que tout le Chap. III. reste. Et c'est ce qu'entend l'Apôtre

quand il dit en suite, que Dieu fut creu au monde. Qui se representera d'un côté quelle étoit alors la disposition du monde, & de l'autre quelle étoit la bassesse & l'incapacité naturelle des Apôtres pour un si terrible dessein, avouera sans difficulté que cette conversion du monde à la foy de Jesus Christ est le plus grand de tous les miracles, qui se virent jamais en la terre.

Et neantmoins il est vray, que le monde creut, & que l'Évangile ne retentit pas seulement, mais qu'il fut mesme receu, & qu'il fructifia dès le vivant des disciples du Seigneur en tous les pays du monde alors connus.

Et les livres des Gentils mesmes qui vivoient alors, font foy que ce qu'en dit l'Apôtre ici & ailleurs, est tres vray; puis que nous y

lisons, que les Chrétiens fourmilloient par tout dans tous leurs pays malgré eux; que dès le vivant de S. Paul il s'en

treuvoit une grande multitude à Rome * mesme, le premier siege de l'idolatrie, & que dans la Bithynie, † province d'Asie, les temples des faux

Col. I. 6.

* Tacite en ses Hist.

† Plin. en son ep. à Trajan sur les sujets des Chrétiens.

kkk Dieux

Dieux étoient desja delaiés, & deserts, quatre ou cinq ans seulement apres la mort de S. Jean. Quelles & combien claires devoient estre les justifications de la divinité du Seigneur, puis qu'elles eurent asses de force pour persuader en si peu de temps un si grand monde de se faire Chrétien? Et quelle doit encore estre la puissance de ce Dieu manifesté en chair, d'avoir peu titer un succes aussi grand & aussi miraculeux, que fut celuy-là, d'une action aussi foible, que devoit estre celle de ses disciples, selon toutes les apparences de la nature? Enfin l'Apôtre conclud tout ce qu'il a dit de *Dieu manifesté en chair*, par ces dernières paroles, *qu'il a été enlevé en gloire*; signifiant comme nous l'avons desja prouvé dans l'exercice precedent, l'ascension du Seigneur au ciel, & sa seance a la main droite de son Pere en une souveraine gloire. Et ici ne m'allegués point que cet article devoit aller devant celuy de la predication faite aux Gentils, & celuy de la conversion du monde. Cela seroit bon si l'Apôtre étoit obligé de suivre ici scrupuleusement l'ordre
des

des temps. Ayant dit que Dieu manifesté en chair, a été justifié en Esprit, il a ajouté tout d'une suite ce qui regarde cette justification du Seigneur, assavoir la connoissance de sa divinité qu'elle donna aux Anges, & aux Apôtres, d'où s'ensuivit la predication des Gentils, & la foy du monde; Ayant fait cela, il reprend maintenant ce qu'il avoit laissé, & qui sans cela eust deu estre joint avec les premières paroles, que Dieu a été manifesté en chair & justifié en esprit; pour signifier, que de cette condition basse, & couverte des infirmités de la chair, où il étoit descendu pour se donner à connoître aux hommes, il a été élevé dans une gloire souveraine; selon ce que dit S. Paul ailleurs, que s'étant aneanti soy-mesme en prenant la forme d'un serviteur & s'étant abaissé jusques à la souffrance de la croix, il a été en suite souverainement élevé & a reçu un Nom au dessus de tout nom. Et il a été nécessaire qu'il parlât de cet admirable changement fait en la personne mesme du Seigneur apres nous avoir représenté celui, que la vérité de sa doctrine fit dans le ciel & dans la terre; parce qu'autrement il

Chap.
111.

Phil. 2:
7.8.9.

kkk 2 eust

Chap.
III.

eust semblè qu'il le laissoit toujourns dans la bassesse de la chair, où il s'étoit manifestè. Pour nous ôter cette pensée, & nous asseurer, que la gloire de sa chair n'est pas moindre, que celle de sa doctrine, & que tout ce qui se fait ici bas en son Nom, n'est qu'un effet de la puissance & de l'autorité divine, qu'il a maintenant au ciel & en la terre, a tres a propos ajoutè pour couronner le discours de ce grand mystere, que *Dieu manifestè en chair & justifiè en esprit*, a aussi été élevé en gloire; comme il étoit convenable & aux merveilles de son abaissement precedent; & a l'équité & justice du Pere eternal, & a la foy de ses oracles, & a l'esperance que nous avons en son salut. Fideles, quelles graces rendrons-nous au Seigneur, ou de la bontè qu'il a eue de s'abaisser jusques a nous, & de manifester sa divinitè en nôtre chair, unissant pour nôtre salut le ciel & la terre, Dieu & l'homme, l'éternité & le temps, le fini & l'infini, la toute-puissance & la foiblesse, la vie & la mort, la gloire & l'ignominie dans un mesme sujet par un chef d'œuvre de sagesse le plus grand & le

& le plus ineffable qui fust jamais? ou ^{Chap.}
du soin qu'il a pris de justifier la vérité ^{III.}
de ce mystere par des preuves si éclatantes, qu'elles l'ont fait croire aux Anges & aux hommes, & qu'elles defarment l'incrédulité de toutes les fausses raisons qu'elle apporte pour s'excuser d'y ajouter foy? ou enfin de la faveur qu'il nous a faite de nous communiquer cet admirable mystere par la predication de ses Apôtres, a nous qui étions Gentils, insensés & idolâtres, autant ou plus que les autres nations du monde? La reconnoissance qu'il nous demande pour ces benefices ravissans, est que nous adorions son grand mystere, & que nous le recevions avec une foy sincere, & que ressentans la dureté de nôtre cœur, nous le priions de l'ouvrir par cette vertu toute-puissante de son Esprit, qui fit autrefois croire le monde, le convertissant des tenebres de Satan a la lumiere de son royaume celeste; & qu'en suite nous aimions ce Dieu manifesté en chair, & élevé en gloire, qui nous a tant aimés; que nous imitions son humiliation, renonçant a tout ce que la nature ou le

k k k 3 monſie

Chap.
III.

monde nous promet de grandeur, de hauteſſe, ou de contentement, pour chercher en luy ſeul nôtre juſtice, nôtre bonheur, & nôtre gloire; vivant doucement & innocemment ſous ſes ordres, en toute honeſtetè, & ſaintetè. C'eſt là tout, ce qu'il nous demande en recompenſe de toutes les merveilles, qu'il a faites pour nôtre ſalut. Si nous luy obeiſſons, il luy en reviendra de la gloire, la vertu & la puretè de nôtre vie étant un témoignage que nous rendons a la veritè de ſa parole, & a la grandeur de ſa puiffance & de ſa bontè. Nous y treuverons auſſi nôtre bonheur, la paix de nos conſciences, & les douceurs d'une joyè ſpirituelle, innarrable & glorieuſe durant nôtre ſejour en la terre, & au ſortir d'ici le repos de tous nos travaux, & la jouiſſance eternelle de cette meſme vie, & de cette meſme gloire, où nôtre Sauveur a été enlevè au deſſus des cieux. Luy meſme veuille nous y conduire par ſa parole, & par ſon Eſprit. Ainſi ſoit-il.

F I N.

De la Première PARTIE.

Page	Ligne	Corrigés
3.	7.	l'empêche
4.	10.	desja
	24.	n'eust
	25.	arrôser
5.	1.	achevaimes
	9.	mesme
6.	19.	arrester
7.	14.	regardast
	16.	nourris
9.	penult.	roft
	20.	affercordieux
10.	8.	delicieux
	9.	ptecieux
16.	19.	paroit
52.	17.	les testes de
58.	7.	ceux
71.	15.	de le trouver
82.	3.	faves, est la
	15.	connoist
91.	10.	charré, la fin
92.	9.	toutes les creatures
	11.	dans ce progres
100.	17.	veritable, & qu'elle
110.	5. 6.	mais la colere
	7.	& qui vange
114.	1.	une science trop
115.	24.	qui croyoient
126.	6.	qui le fissent
149.	4.	différens
151.	7.	l'honesteté.
162.	17.	pecheurs
	4.	faisant
163.	5.	Iesus
	14.	personne?
165.	18.	mesler
	6.	mesure
167.	15.	de tous les
	1.	veffu
171.	5.	ont vous
204.	17.	en tiré
217.	7.	ne difons
228.	1.	en tira
230.	11.	clémence
231.	12.	Christ, si
233.	1.	veinquit
	2.	mit
236.	12.	sage. C'est ainsi que les Grecs ont accoustumé
		d'employer les paroles du Prince de leurs Poëtes, disent souvent d'un homme extrêmement sage, qu'il n'y a que luy.
238.	2.	reconnoître
239.	23.	imaginies
	penult.	fut
242.	8.	a mise

kkk 4

244. 1. peust

Page	Ligne	Corrigés
244.	1.	peut
	4.	Maître
248.	10.	reconnoître
255.	2.	le confiant
269.	7.	paroit
295.	22.	loys
298.	22.	tranquillité
309.	17.	ses beufs
328.	21.	grandeur, & le
332.	2.	afin
336.	6.	ce font
338.	14.	certifiés
350.	1.	les fideles
367.	21.	armées
376.	23.	homme
379.	2.	dit-il des
	4.	s'enfuyvoit
384.	22.	chair qui les perd.
	penult.	fauvé
400.	7.	que de ce que le
405.	24.	les marques
406.	3.	; & il ne
408.	5.	fussent
412.	3.	inutile?
413.	7.	& tout éclatant
	8.	vestu
417.	15.	& s'étant interposé
419.	13.	paralle
423.	15, 16.	disans que nous
444.	18.	pourrois
454.	14.	croire sa satisfaction
457.	18.	la souffrant, qui
	20.	tesmoignage?
459.	10.	par sa sapience
462.	14.	a pas une
463.	20.	impertinence?
481.	penult.	sans aucune enveloppe.
491.	4.	a fallu
495.	6.	des lieux
519.	20.	commandement (car la
525.	8.	autres est mesme
540.	7. av. la fin.	comme il est
541.	6. av. la fin.	m'objectés
564.	19.	tous leurs ornemens
570.	dern.	quelque Angeliques
571.	6.	& de Sermons
574.	8.	ils paroissent
589.	13.	grand prix. C'est
594.	9.	hideux
600.	21.	leur conversation
	26.	ou les
627.	4.	fuyent
641.	6. av. la fin.	establit
652.	4. av. la fin.	point de suite
657.	20.	s'étend généralement a tous
662.	3. av. la fin.	le corps bien
676.	10.	qu'elle déchire
678.	17. 18.	Phileas
684.	6.	s'il y avoit eu
693.	3. av. la fin.	paix & l'ordre
706.	7. av. la fin.	n'est pas simplement un
	8.	Chrétiens. C'étoient

Page	Ligne	Corrigès
710.	2.	bien , & religieusement
712.	7.	admirees , & couronnees
715.	6. <i>av. la fin.</i>	des qu'il en fut sorti
717.	3.	ne l'attristent , &
733.	17.	deux partis , &
754.	8. 9.	avaricieux ; chacun
764.	4.	la promesse
766.	7. <i>av. la fin</i>	du tronc de
774.	12.	épouse bien-aimée
782.	4. <i>av. la fin.</i>	suffisent pas pour
817.	8.	que dans le
837.	14.	qu'y était
840.	13.	Mais quant a
855.	6. <i>av. la fin.</i>	nous avions a
866.	2.	ou qu'il s'est ma-
876.	2.	si sa gloire
	2.	de ces iniques

EN MARGE.

430.	17.	Manguin
649.	8.	solus
676.	3.	Maffei.
692.	23.	gr. cod.
704.	4.	L. 2.
765.	4.	Stobée
766.	vis à vis de la lig. 13.	Pfeume 87. 3.
	3.	a Manch. 27. 53.